







JANVIER-MARS 1927. — N° 1

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS
(**7** francs pour les pays à change déprécié)

AVIS

Prière de verser le montant des abonnements le plus tôt possible à notre compte de chèques postaux, en indiquant clairement l'objet du versement. L'abonnement est de 6 fr. par an pour la France, de 7 fr. pour les pays à change déprécié, de 12 fr. pour les pays à change élevé.

La T. S. F. pour les Aveugles

Lecteur, qui venez d'écouter peut-être, confortablement assis dans votre fauteuil, quelque concert apporté jusqu'à vous de plusieurs centaines de kilomètres sur les ailes des ondes hertziennes, avez-vous songé quelquefois de quel prix est la T. S. F. pour un aveugle ?

Chaque jour — sans en remercier le Ciel, bien sûr — vous lisez

votre journal. Je gage même que vous lisez pour le moins 4 ou 5 journaux — ce dont, au reste, je ne vous félicite point. Vous êtes saturé de nouvelles. L'aveugle n'a point de journal. L'aveugle n'attrape que quelques nouvelles à la volée, selon le caprice des conversations de son entourage. Que de curiosités, de convoitises légitimes, s'il en jouissait, la T. S. F. apaiserait en lui ! Elle serait pour lui l'œil qui lit sans fatigue du matin jusqu'au soir, elle le rattacherait au monde.

La T. S. F. c'est, toujours à sa portée, la distraction dont vous sentez bien, voyant, jusqu'à quel point vous seriez avide si vous étiez tout à coup plongé dans les ténèbres ; elle est la soif de musique assouvie à toute heure, sans peine, sans guide, sans dépense ; et pour le musicien elle est un moyen de culture dont vous mesurez la portée.

Ne vous semble-t-il pas vraiment que c'est pour l'aveugle que nos savants ont découvert la T. S. F.

La science — je le sais bien — lui promet beaucoup plus encore : elle lui promet la pierre philosophale. Car, il y a une pierre philosophale du monde des aveugles. Et c'est la machine qui saura lire, à haute et intelligible voix, n'importe quel journal, n'importe quel livre. Grâce au sélénium elle transformera les signes visibles en bruits, et il paraît qu'un gramophone joint à l'appareil traduira ces bruits conventionnels en sons articulés du langage. Tous les deux ou trois mois nous apprenons qu'un Russe ou un Japonais a découvert la pierre philosophale. Rien qu'un déclic, et la machine parlera, aussi clairement que vous et moi. Oh ! le lecteur docile que celui-là et quel caractère charmant ! Les discours du ministre des finances à la Chambre ne le feront point bailler, et pour qu'il soit de bonne humeur il ne sera pas nécessaire de ne lire jamais que des romans d'aventure. Oui, mais, ce lecteur idéal il est loin, très loin de nous encore ! Et en attendant, il y a la T. S. F. que, vous dis-je, la science a créée pour les aveugles.

Dans la plupart des grands pays, en Autriche, en Allemagne, en Angleterre, des sociétés de bienfaisance se sont constituées, et elles ont fait de larges appels de fonds dans le public, en vue de doter d'appareils de T. S. F. les aveugles qui en feraient la demande. Il paraît que tous les aveugles de Vienne, tous ceux de Berlin et de plusieurs grandes villes d'Allemagne sont déjà pourvus. Il faut bien espérer que la France ne restera pas en arrière, et que nous aurons nous aussi quelque jour, notre grande collecte. Mais je veux vous entretenir aujourd'hui d'une question beaucoup plus simple. Vous savez que l'Etat se dispose à percevoir des taxes sur les appareils de T. S. F. Je voudrais vous prier de vous associer à l'occasion aux démarches pressantes que fait, en ce moment, l'Association Valentin Haüy d'accord avec le Radio-Club des aveugles de France pour obtenir que les aveugles soient exonérés de cette taxe. Pour l'Etat, le manque à gagner sera presque nul ; pour l'aveugle, dans bien des cas, la taxe serait prohibitive. En Allemagne, où la taxe est de 24 marks par an s'il vous plaît — quelque 144 fr. de notre monnaie — les aveugles en ont été dispensés dès l'origine. En Angleterre, où ils avaient d'abord été soumis à la taxe commune de 10 shillings, une loi du 15 décembre 1926 faite spécialement pour eux à cet effet, vient de les exonérer.

Exemple dangereux, celui-ci, je ne m'y fierais point. Sans doute, si on oublie les aveugles au moment du vote de la loi, tout ne sera pas perdu : on pourra les repêcher plus tard. Mais combien ce sera plus difficile, et que d'années peut-être il faudra patienter ! Non, c'est dès le point de départ qu'il nous faut obtenir l'exonération.

Voilà des précédents à décider, je pense, messieurs les législateurs. Mais, je vous en prie, aidez-nous à les préparer : dites à l'occasion un mot de la question à ceux que vous connaissez afin qu'elle ne les surprenne point le jour où elle sera posée.

La Législation anglaise sur les Aveugles [1]

L'époque présente n'est guère favorable, en France du moins, aux libéralités de l'Etat. C'est la raison qui, depuis six ans que nous la suivons attentivement, nous a empêché d'entretenir longuement nos lecteurs de la transformation importante qui s'est opérée dans la situation des aveugles en Angleterre. Elle a été fort coûteuse pour les pouvoirs publics de Grande-Bretagne. Elle n'avait point de chances d'être réalisée immédiatement chez nous. Nous nous sommes donc contentés jusqu'à présent, de la faire connaître d'une manière fragmentaire.

Pourtant, d'année en année, les résultats s'affirment. Les examiner d'ensemble ce ne sera pas nécessairement bercer nos amis de la folle illusion que nous espérons pour demain l'application des mêmes méthodes en France. Gardons-nous d'ajouter la douleur des déceptions à ceux qui n'ont déjà que trop de dures réalités à supporter. Mais, même si les applications ne sont pas toutes proches, il est utile de réfléchir de temps en temps aux principes qui les préparent ; surtout, quand une expérience se développe près de nous, il importe de la contrôler afin que, le jour venu, les enseignements qu'elle comporte n'en soient point perdus.

Un peu partout, depuis la guerre, il y a quelque chose de changé dans la manière dont se posent devant l'opinion publique les problèmes de l'assistance aux aveugles. L'attention se porte davantage sur l'aveugle. Plus de gens mesurent son infériorité et ses difficultés dans une société de voyants ; plus de gens surtout paraissent disposés à y chercher un remède efficace. Il y a de cet état d'esprit au moins deux causes apparentes : d'abord le grand mouvement de sympathie qui s'est manifesté en faveur des aveugles de la guerre. La dette de gratitude que chaque nation avait envers ses blessés aux yeux a obligé bien des têtes légères à penser pour la première fois souvent à la cécité. Ensuite, la situation douloureuse, effroyable, dans laquelle le bouleversement économique de l'après-guerre a jeté les plus déshérités des aveugles civils, a frappé d'autant plus l'opinion, qu'il y avait contraste entre leur détresse et la condition des aveugles de la guerre. La pension de ceux-ci montait avec le prix de la vie. Elle comportait, outre le principal, une allocation spéciale pour l'aide d'une tierce personne indispensable à l'aveugle en certaines circonstances. Les aveugles civils bénéficiaires de l'assistance, cependant, ne recevaient rien de plus que les assistés voyants, bien qu'eux aussi eussent besoin d'une tierce personne, et ils avaient à résoudre le problème parfaitement insoluble de continuer à vivre avec le minimum indispensable d'avant-guerre à peine augmenté d'une maigre gratification de l'Etat alors que l'indice du coût de la vie atteignait 500 et 600. Quelque justifiée que fût aux yeux de tous une différence entre le traitement des civils et celui des militaires, beaucoup en vinrent

(1) Cet article est en grande partie extrait d'un ouvrage intitulé *L'Aveugle dans le monde des voyants*, qui va paraître incessamment chez Flammarion.

à se demander si après tout quelques-uns au moins des aveugles civils n'étaient pas eux aussi les victimes d'une autre guerre livrée pour le bien de tous. L'idée n'est point nouvelle assurément — elle s'exprime notamment dans la législation sur les accidents du travail — mais les circonstances invitaient à lui donner une application plus large et surtout la faisaient pénétrer dans de nombreux esprits.

De là, cette tendance des aveugles à se grouper et à faire entendre leurs renvendications, tendance qui s'est manifestée un peu dans tous les pays. Ils se sont sentis encouragés par l'opinion publique. Souhaitons que ces groupements demeurent sages et mesurés, que de petites ambitions et de mesquines rivalités ne lassent point une opinion publique qui ne demande qu'à être sympathique.

L'état d'esprit dont je parle ne se marque-t-il pas d'une manière significative dans les propos que voici, tenus par un président du conseil des ministres français, dans un discours public :

« Je crois que ce qu'il faut faire, c'est le statut des aveugles. En France, ils n'ont pas un statut social qui soit digne du temps où nous vivons. L'aveugle de guerre seul bénéficie de subsides importants, cependant encore insuffisants. Mais quelle situation pitoyable que celle de l'aveugle civil réduit aux petits avantages que lui donne l'assistance, et pour qui on n'a pas tenu compte de ce fait qu'un aveugle a besoin d'être accompagné d'une autre personne... Je vous demande de poser ici ce principe qu'il faut donner aux aveugles un statut social nouveau, et qu'il faut admettre cette vérité que si l'on veut assister un aveugle, il faut aider la personne qui l'accompagne. »

Plusieurs des Etats-Unis d'Amérique (Ohio, Massachusetts, New-York, quelques autres) ont institué des commissions permanentes qui, en collaboration avec les œuvres dont elles coordonnent les efforts, veillent à l'amélioration du sort des aveugles, et obtiennent des pouvoirs publics, à cet effet, des crédits croissants.

Mais le signe le plus frappant de l'évolution que j'indique, nous est fourni par la loi anglaise sur les aveugles qui date de 1920. Elle crée des avantages très spéciaux en faveur de la catégorie de citoyens que sont les aveugles, notamment des indemnités pécuniaires qui revêtent la forme de compensations à leur infériorité, et spécialement de majorations de salaires. Elle fait une obligation aux pouvoirs locaux (conseils municipaux et conseils de comtés) de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bien-être des aveugles, et le travail de ceux qui peuvent travailler, et prévoit des subventions de l'Etat qui se joindront aux crédits obligatoirement ouverts par les pouvoirs locaux. Pour la première fois, une législation envisage le problème de la cécité dans son ensemble, prétend protéger l'aveugle de sa naissance à sa mort et lui fournir les meilleures chances d'adaptation sociale par le travail. Ce sont proprement les enseignements de la grande expérience de Valentin Haüy qui veulent s'inscrire dans la loi.

Or, en 1886, la commission royale réunie pour étudier la question des aveugles avait, tout en préconisant la création d'ateliers dans tous les grands centres, stipulé que l'Etat ne devait pas intervenir. Nul pays n'était plus résolument individualiste que la Grande-Bretagne. Nul non plus n'avait fait un effort plus généreux de philanthropie : on voudra bien songer qu'en 1923 on évaluait à 250.000 livres sterling les dons annuels émanant de la bienfaisance privée en faveur des aveugles. Si, dans ces conditions, alors que la bienfaisance privée se montrait en Angleterre plus généreuse qu'en aucun autre pays, l'Etat anglais a jugé

de son devoir d'intervenir, c'est sans doute qu'en Angleterre la situation financière était beaucoup plus favorable qu'elle ne l'était après la guerre dans aucun autre pays de l'Europe. Mais quel avertissement il y a là !

*
* *

Me bornant aux problèmes de l'aide aux aveugles incapables et aux aveugles travailleurs, je voudrais dégager les enseignements de la récente loi anglaise, en la comparant aux tendances qui semblent prévaloir en France et aux Etats-Unis.

*
* *

En France, la loi du 14 juillet 1905, qui a été un immense bienfait, n'a abordé le problème des aveugles que timidement et à contre-sens. Elle ne pense qu'au seul aveugle indigent et l'unique but qu'elle se propose est de l'empêcher de mourir de faim ou de froid.

Encore si elle en fournissait les moyens ! Elle complète pour l'aveugle indigent le minimum de revenus jugé indispensable pour vivre. Mais ce minimum assuré est de 20 à 30 fr. par mois dans la plupart des communes, de 50 fr. à Paris. En outre elle autorise les communes à faire hospitaliser leurs aveugles sans que celles-ci y soient jamais obligées. Or comment, aujourd'hui, se nourrir, se vêtir et se loger pour 20 fr. par mois ? La loi est de celles que l'on ne peut plus faire jouer qu'en les violant.

Supposons même l'allocation relevée au niveau du prix de la vie. Si elle est, selon le principe, calculée tout juste pour faire face aux besoins normaux de l'existence, comment suffirait-elle à ceux, aveugles, bimanchots, culs-de-jatte, qui, outre ces besoins normaux, ont un besoin supplémentaire, celui d'une aide personnelle qu'il faut rétribuer ?

Deux corrections, à tout le moins, sont indispensables pour que la loi atteigne son but : qu'une juridiction puisse contraindre la commune à hospitaliser l'aveugle sans ressources et sans famille ; que l'aveugle assisté à domicile reçoive une allocation supplémentaire comme compensation aux charges spéciales de la cécité.

Le défaut fondamental de la loi toutefois est que l'infirme qu'elle secourt est non un boiteux, un manchot, un aveugle ayant des besoins déterminés, mais un infirme abstrait. Elle ignore en conséquence si l'aide d'une tierce personne est requise en sa faveur. Comme il convient pour un indigent abstrait, elle procède par secours uniformes automatiques : elle s'interdit par là, au cas d'une chute accidentelle, d'apporter l'aide décisive qui opérerait un relèvement définitif. Non seulement elle ne distingue pas entre les diverses catégories d'infirmes, mais elle met dans le même sac vieillards et infirmes sans se soucier de ceci : que les besoins d'un homme jeune, qui a toute sa vie devant soi, sont différents de ceux du vieillard dont la tâche est achevée. Comme le vieillard a droit au repos, elle détourne du travail un être jeune qui ne peut trouver son salut que dans le travail : elle stipule en effet que l'allocation d'assistance sera due seulement si l'aveugle ne gagne rien et que tout gain régulier sera déduit du montant de l'allocation. C'est justement l'inverse que nous demandons : l'allocation doit être refusée impitoyablement à quiconque s'affranchit sans raisons suffisantes de la loi du travail.

Voilà notre grief capital contre la loi de 1905. Car, l'aveugle étant le plus souvent capable d'un petit travail insuffisant pour le faire vivre, le problème concret avec lequel nous sommes aux prises le plus habituellement est tout juste de le retenir au travail en dépit de cette

2

insuffisance. La loi française, quand elle est appliquée à la rigueur, tourne le dos à la solution.

*
**

Certains des Etats-Unis d'Amérique ont imaginé d'instituer des pensions pour leurs aveugles. En 1918 le nombre des pensionnés dans dix Etats montait à 7.000 touchant ensemble un million de dollars ; et il est à présumer que ce système va se généraliser gagnant d'Etat en Etat.

Dans le Kansas la pension annuelle de l'aveugle s'élève jusqu'à 600 dollars (1) ; elle varie ordinairement entre 100 et 200 dollars et souvent elle est de 150 dollars. Plusieurs Etats ont créé une taxe spéciale en vue de pourvoir à cette dépense. Peut-être ont-ils par là voulu rendre sensible à la population le caractère d'assurance sociale obligatoire qu'on peut attacher à cette institution : la cécité menace tout le monde ; que chacun donc verse obligatoirement une prime qui lui assurera un faible dédommagement si le risque joue.

Les conditions de répartition sont très variables, et c'est d'elles, en somme, que dépend la portée sociale de cette institution. Même lorsqu'elle est réservée aux indigents (et cela est rare), elle diffère des allocations françaises en ce qu'elle est moins misérablement modique et en ce qu'elle n'est jamais exclusive d'un gain produit par un petit travail. Le plus souvent le bénéficiaire peut la cumuler avec un revenu n'excédant pas 250 à 300 dollars. Ce n'est donc pas du tout un secours pour empêcher de mourir de faim ; c'est une compensation aux handicapés de la cécité.

Souvent les pensions ont un caractère facultatif et il dépend d'un fonctionnaire ou d'une commission de les accorder ou de les refuser. Mais la marche habituelle et presque inéluctable des choses veut que, après avoir été un temps facultatives les pensions deviennent, sous des conditions déterminées, concédées automatiquement et à un nombre progressivement croissant de candidats. Ainsi en a-t-il été par exemple dans les Etats d'Ohio et d'Illinois qui, en 1918, tenaient la tête du mouvement.

Le danger du système des pensions est de diminuer l'individu qu'il s'agit de fortifier. Il faut qu'elles ne tuent pas la volonté de travail, que même elles ne risquent jamais de l'assoupir. La pension obtenue, beaucoup ne vont-ils pas renoncer à un métier ingrat ? L'aide sociale n'est jamais due qu'à celui qui a fourni à la société la contribution dont il est capable.

*
**

Le système qui est largement pratiqué en Angleterre, l'aide par les majorations de salaire, a le mérite capital d'éviter cet écueil ; il sauvegarde aussi davantage la dignité de l'aveugle en assimilant ce secours à une rémunération. Enfin nous allons voir que la méthode de patronage adoptée par la loi anglaise échappe à l'automatisme des allocations françaises et conserve à l'aide sociale la souplesse qui en assure l'efficacité.

La raison en est que l'Etat ne prétend point tout faire par lui-même : il s'appuie sur les œuvres qu'il charge de la besogne et qu'il subventionne, et la méthode d'action adoptée est une collaboration étroite entre ces œuvres et les services publics. Ainsi, tous les points essentiels du

(1) Comme il est rationnel dans l'Etat du Kansas, la pension est attribuée, également aux infirmes mutilés des deux pieds ou des deux mains. Dans les autres Etats, elle est généralement réservée aux seuls aveugles.

programme ont pu être prévus soit dans la loi, soit dans les règlements qui en ont précisé l'application : ateliers spéciaux, aide aux aveugles à domicile, entretien de pensions, patronage individuel au moyen de visites domiciliaires, fourniture d'outillages, de livres et de périodiques ; partout les pouvoirs publics apporteront leur aide pécuniaire, fécondant les initiatives individuelles sans jamais les entraver. L'Etat ne crée rien : il fait une obligaton aux autorités locales (conseils de comtés et conseils de bourgs) de prendre toutes les mesures utiles pour le bien-être des aveugles de leur ressort, et de communiquer ces mesures à l'approbation du ministère. Les autorités locales elles-mêmes ne créeront des établissements que si elles ne peuvent pas faire autrement. Le mot d'ordre est de s'entendre avec les œuvres privées, partout où il en existe. Elles feront la besogne. Si elles donnent satisfaction, l'Etat et les autorités locales leur fourniront des subsides proportionnés au nombre des aveugles dont chacune d'elles s'occupe.

Pour les incapables seulement, l'Etat agit seul. Mais en ce qui les concerne les dispositions adoptées, d'ailleurs très généreuses, sont incomplètes. Le législateur n'est intervenu, en effet, qu'en faveur des incapables âgés de 50 ans au moins. A tous ceux qui n'ont pas plus de 39 livres de revenus, il accorde 26 livres de secours annuellement ; c'est-à-dire qu'il accorde un minimum de 10 shilling par semaine, et complète les revenus de l'aveugle jusqu'à un maximum de 25 shilling. Le principe de cette législation est que la cécité devient fréquente à partir de la cinquantaine, et qu'une personne frappée à cet âge ne peut qu'exceptionnellement entreprendre avec fruit une rééducation. Principe fort judicieux, mais c'est une lacune grave de cette loi excellente que de laisser sans aide les incapables de l'âge adulte et de la maturité.

Au ministère de l'hygiène est constitué un service de centralisation et de surveillance. Deux registres y sont tenus à jour, l'un contenant les noms et conditions de tous les aveugles anglais, l'autre l'indication de toutes les œuvres pour les aveugles qui, par leur compétence et leur dévouement, sont jugées dignes de collaborer avec les pouvoirs publics.

Une commission consultative présente des rapports annuels où il est possible de suivre les progrès réalisés d'année en année dans l'application de la loi. A l'heure actuelle, toutes les autorités locales ont proposé des plans d'action auxquels le ministère a donné son approbation. Aucun aveugle n'échappe plus au bienfaisant filet qui a été de la sorte jeté sur le pays tout entier.

Les dépenses effectuées par les pouvoirs publics en application de la loi des aveugles donneront une idée de l'importance et de la complexité de la tâche entreprise. L'Etat verse aux œuvres 20 livres par tête d'ouvrier employé régulièrement pendant toute l'année dans un atelier, soit pour l'exercice 1924-1925 39.365 livres ; 20 livres par ouvrier patronné à domicile et capable de gagner par son travail au moins 16 shillings par semaine pour un homme, 8 shillings pour une femme, soit 15.013 livres pendant le même exercice ; 13 livres pour chaque aveugle pensionné dans un home, et 5 livres pour chaque aveugle dans un hôtel, d'où 8.650 livres. En ce qui concerne l'organisation du patronage général, il accorde aux œuvres 78 livres par visiteur à domicile (home-teacher), d'où une dépenses de 19.035 livres ; il prend à sa charge la moitié des frais d'outillage et de première installation des ouvriers, coût : 335 livres ; verse pour chaque volume imprimé en Braille une subvention de 2,6 shillings, de 2 d. pour chaque périodique ou chaque feuille de musique, d'où 4.683 livres.

Au total les subventions du ministère de l'hygiène se sont élevées pour l'exercice 1924-1925, à 94.970 livres. N'oublions pas que, de leur côté, les autorités locales chargées de l'assistance distribuent des subventions calculées d'après les mêmes principes, et qui doublent à peu près celles de l'Etat : 90.000 l. en chiffres ronds. Si vous joignez à ces totaux les 300.000 l. que coûtent les incapables de plus de 50 ans, nous avons une charge annuelle d'environ 500.000 l. que les pouvoirs publics en Angleterre ont assumée par la loi de 1920 en vue d'organiser la vie des aveugles. Dès le prochain exercice cette somme sera sensiblement dépassée.

Un fort courant existe naturellement parmi les aveugles anglais pour réclamer l'action directe des pouvoirs publics et la création d'ateliers gérés par les municipalités elles-mêmes. Mais les législateurs ne se soucient aucunement de constituer une armée de fonctionnaires au service des aveugles et de décourager tant de bénévoles qui apportent, outre leur activité, 250.000 l. de subsides chaque année. N'y a-t-il donc en Angleterre que des œuvres qui fonctionnent d'une manière irréprochable? Pas plus qu'ailleurs. Mais le ministère travaille à corriger peu à peu les médiocres et à éliminer les mauvaises ; deux inspecteurs visitent sans cesse les œuvres ; ils proposent au ministre la nomination des home-teachers subventionnés ; ils disposent, pour corriger les abus, d'une arme redoutée : la radiation de la liste des œuvres approuvées et subventionnées. Ainsi le contrôle de l'Etat et son action coordinatrice s'exercent efficacement.

(*A suivre*). P. Villey.

Une visite au Musée Mondial de Bruxelles

Sous ce titre, notre collaborateur et ami M. J.-J. Monnier, a publié un article d'un grand intérêt pour les aveugles, article dont il a bien voulu nous permettre de reproduire les principaux passages. Le Musée mondial, installé au palais du Cinquantenaire, présente un tableau général de la civilisation humaine depuis les âges les plus reculés. Les plans et les vues y abondent, naturellement. Mais on y trouve aussi et surtout un nombre considérable de reliefs et de moulages qui sont bien propres à réjouir les doigts de l'aveugle. Le musée est accessible à chacun et les aveugles sont autorisés ici à toucher librement.

Je n'eus le plaisir d'examiner que les collections relatives à l'antiquité et au Moyen-Age, car, lors de ma visite au Palais Mondial, celle de l'histoire moderne était encore en voie de réinstallation. Parmi les reliefs qui m'ont le plus impressionné, je mentionnerai tout d'abord les reconstitutions des grandes cités antiques, comme Babylone, Troie, Athènes, Carthage, Rome, Constantinople, avec leurs murs d'enceinte, leur citadelle, leurs temples, leurs palais et leurs monuments les plus célèbres. Quel plaisir de pouvoir s'imprégner, par ce moyen, de la topographie des cités de Nabuchodonosor, de Priam, de Périclès ou d'Annibal, et de repérer les collines, les forums ou les cirques de la Rome impériale. A côté de ces plans d'ensemble, on trouve au Musée des spécimens séparés de l'art oriental, grec et romain, donnant une parfaite idée des dimensions, proportions et détails des principaux chefs-d'œuvre de l'architecture et de la sculpture ancienne ; ainsi les dolmens, les pyramides, le Parthénon, le Colisée, pour ne donner que quelques exemples.

Dans le moyen-âge, j'ai admiré la reproduction d'un chariot des invasions barbares, des reliefs de châteaux-forts, de cathédrales, de mai-

sons bourgeoises et un plan de la ville des papes. Je ne puis citer ici toutes les intéressantes pièces que j'eus le privilège d'étudier dans ce remarquable Musée ; leur nombre s'est sans doute beaucoup accru depuis mon passage et les séries modernes aujourd'hui placées, peuvent exciter maintenant, au même degré, la curiosité du visiteur aveugle.

De la forte impression remportée du Musée mondial, je puis dégager les remarques suivantes : Les collections des musées ou expositions temporaires sont organisées et arrangées pour les clairvoyants ; beaucoup d'objets y sont placés trop haut ou trop loin de nous, pour que nous puissions en palper les formes ; de plus, nous devons recourir à la complaisance d'un gardien pour toucher ceux qui nous sont accessibles : s'il s'agit d'une pièce rare ou fragile, celui-ci craindra d'enfreindre la consigne et d'engager sa responsabilité de surveillant en nous laissant tâter l'objet, dont un faux mouvement pourrait causer l'irréparable perte. Rien de semblable au Musée mondial, où tout est à la portée de la main, où, sans risques de détérioration, l'aveugle peut aisément acquérir tant de notions fondamentales. Pour ceux qui enseignent l'histoire ou s'intéressent au passé, il est souvent difficile de se faire expliquer les plans, cartes, monuments ou autres illustrations qui, à profusion, complètent aujourd'hui le texte de nos manuels scolaires en noir. Nous ne pouvons donc assimiler ces figures sans de longues démonstrations, dont le contrôle nous échappe. Le Musée de Bruxelles nous offre l'inappréciable avantage d'avoir sous les doigts chaque modèle et de pouvoir nous le représenter directement. Tous sont accompagnés de notices claires et succinctes, souvent rédigées en plusieurs langues. Si un certain nombre d'aveugles venaient visiter le Musée, rien ne serait plus simple, pour faciliter leurs investigations, que de transcrire ces notices en Braille. Enfin, un dernier renseignement en vue de l'enrichissement des collections d'objets dans nos institutions d'aveugles. Le Musée mondial ne prétend à aucun monopole et cherche au contraire à vulgariser, le plus possible, les fruits de ses recherches et de ses travaux. Si ces reliefs ont demandé de patients efforts et de minutieuses enquêtes pour leur construction, ils peuvent être reproduits avec beaucoup moins de frais et de peine. M. Carlier offre d'en exécuter des copies dans les conditions les moins coûteuses. Pour l'usage des aveugles, les couleurs qui ornent ces reliefs pourraient être aisément remplacées par de très simples dispositifs. Ainsi, dans le relief de l'amphithéâtre de Vespasien, les gradins sont représentés au pinceau sur une surface inclinée ; rien n'empêcherait de les rendre sensibles aux doigts par l'apposition de fils de fer parallèles, ou par tout autre procédé. J.-J. MONNIER.

Le Braille en Allemagne

Nos lecteurs ont gardé le souvenir du très intéressant article que, à l'occasion du centenaire de l'invention du Braille, notre ami Jean-Jacques Monnier a donné au *Valentin Haüy* sur le Braille en Suisse. L'appel que nous avons adressé pour que son exemple soit suivi dans tous les grands pays n'a encore reçu réponse que de M. Strehl, l'actif et dévoué directeur aveugle de l'école d'études supérieures pour aveugles de Marbourg. Nous le remercions vivement des renseignements fort instructifs qu'il nous communique dans l'étude qu'on va lire.

L'année 1825 marque une limite dans l'histoire de l'émancipation des aveugles. En effet, à cette date Louis Braille, né le 4 janvier 1809 à Coupvrai (Seine-et-Marne), professeur d'aveugles aveugle lui-même, présenta à l'*Institution Nationale des Jeunes Aveugles* de Paris un système d'écriture d'aveugles basé sur des expériences concluantes qui est devenu le fondement de toute instruction pour les aveugles.

C'est seulement en 1873 que le braille pénétra en Allemagne. L'emploi en fut recommandé au premier congrès européen de professeurs d'aveugles, qui se tint à Vienne. En 1879, le système fut adopté par le 3e Congrès de professeurs d'aveugles et il put être adapté à la langue allemande grâce à des changements opérés dans la signification des signes accessoires (lettres accentuées) et grâce à l'addition du w faite après coup à l'instigation de Hayter par Braille, au moyen de l'une des combinaisons disponibles. Aujourd'ui, il est devenu le bien commun des aveugles de tout le monde civilisé, il est ,dans le programme de toutes les écoles, le point de départ de toute instruction intellectuelle.

I. — LES BIBLIOTHÈQUES

En 1885, par décision du 5e congrès de professeurs d'aveugles, qui se tint à Amsterdam, fut constitué l'abrégé allemand dont font usage aujourd'hui presque exclusivement les bibliothèques et les imprimeries d'aveugles, exception faite pour quelques livres d'instruction primaire.

La bibliothèque d'aveugles la première en date est la *Bibliothèque Centrale allemande pour les Avengles* de Leipzig, créée en 1894. La plus grande est la *Bibliothèque Centrale pour aveugles* de Hambourg, créée en 1905. Tandis que la première contient en gros 15.000 volumes, la seconde en compte en chiffres ronds 28.000. Toutes deux sont des bibliothèques d'un caractère populaire, où dominent les catégories « livres instructifs » et « chefs-d'œuvre littéraires » ainsi que la musique, tandis que les livres savants y sont peu nombreux.

Pendant la période 1914-1917 quatre nouvelles bibliothèques de prêt pour aveugles virent le jour : la *Bibliothèque d'aveugles silésienne* de Breslau, la *Bibliothèque von Inès* de Berlin pour aveugles de guerre, la *Bibliothèque Académique pour aveugles* de Berlin et la Bibliothèque de *l'Ecole Supérieure* à Marburg-Lahn. Tandis que la première a le même caractère que les bibliothèques de Leipzig et Hambourg, la *Bibliothèque von Inès* ne s'adresse par sa nature qu'à un cercle de lecteurs restreint. Elle est aujourd'hui placée sous la direction de la *Bibliothèque nationale prussienne* de Berlin. La *Bibliothèque Académique pour aveugles* de Berlin, fondation de la femme du directeur Minden, est installée dans l'école d'aveugles municipale, et constitue une succursale de la *Bibliothèque de l'Ecole Supérieure* de Marburg-Lahn, dont les livres, pour la plupart, sont des livres des sciences ou des livres instructifs. La *Bibliothèque de l'Ecole Supérieure* présente plus de 10.000 volumes, qu'on peut classer ainsi qu'il suit :

Théologie	624	volumes
Droit	841	—
Economie politique	470	—
Philosophie	848	—
Philologie	5.717	—
Mathématiques et Sciences naturelles	358	—
Questions relatives aux aveugles et périodiques	644	—
Musique	185	—
Total	9.687	volumes

Pour satisfaire aux besoins régionaux, on a créé les bibliothèques de prêt de Stuttgart (1894), Carlsruhe (1905) ; la Bibliothèque de la *Société pour la vie chrétienne parmi les aveugles allemands* (1908) ; la Bibliothèque d'aveugles de l'*Union catholique des dames d'Allemagne* (1913) ; la Bibliothèque de la *Maison Borromée* à Bonn (1918), celles de Cologne (1919) et de Nüremberg (1920).

Ces créations portent le total des bibliothèques d'aveugles au nombre 13, dont 12 sont de caractère populaire, (parmi lesquelles 3 confessionnelles) et 1 savante.

Nous pouvons évaluer les richesses des 13 bibliothèques à 18.000 œu-

vres en 75.000 volumes. Sur ce nombre il y a pour moitié des doubles, si bien qu'il nous faut compter environ 9.000 œuvres différentes en 37.500 volumes. En outre, des établissements d'instruction mettent à la disposition de leurs élèves et de leurs anciens élèves leurs biblioihèques particulières, qui sont parfois petites, parfois importantes ; et ils prêtent ainsi des livres aux aveugles de la région ou même de la province.

En Allemagne, il y a, y compris les aveugles de guerre, environ 38.000 aveugles. On peut admettre qu' 1/10 de ce nombre sait lire l'écriture en points, que par conséquent, 3.800 aveugles peuvent être emprunteurs aux bibliothèques. Les sorties des bibliothèques correspondent en moyenne au nombre de volumes qu'elles possèdent respectivement.

Jusqu'en 1916, il n'y avait en principe aucun échange de vues entre les diverses bibliothèques. Le 17 décembre 1916, on organisa une réunion des personnes s'intéressant à l'impression d'ouvrages scientifiques en braille. Cette réunion fut convoquée sous l'initiative de Marburg-Lahn, et elle se tint à Leipzig. Des commissions étudièrent tous les systèmes de notation en braille des langues anciennes et modernes, de la musique, des mathématiques, de la chimie ; ces commissions déterminèrent des règles précises de notation en chaque cas. La rédaction de ces règles est conservée à Marbourg.

Jusqu'en 1920, chaque bibliothèque avait ses propres principes de typographie. La *Bibliothèque de l'Ecole Supérieure* a, la première, avec la collaboration des Institutions, des bibliothèques et des imprimeries pour aveugles, rassemblé, complété, et exposé toutes les expériences faites dans ce domaine dans les parties I, II et III de son *Système de Marbourg* (1). Toutes les questions relatives à l'écriture d'aveugles venaient d'être étudiées et appréciées en Allemagne par la commission de l'écriture ponctuée nommée par le 15e Congrès de professeurs d'aveugles à Hanovre-Kirchrode en 1920.

En juin 1925, une convention a été passée entre tous les centres s'intéressant à l'écriture pour les aveugles. Le domaine de leur action a été défini comme suit :

L'Union pour l'encouragement de l'éducation des aveugles (Verein zur Förderung der Blindenbildung) à Hanovre-Kirchrode entreprend :

a) L'établissement du catalogue des prix de tous les ouvrages ou méthodes d'enseignement imprimés en Braille en Allemagne.

b) Le service d'informations sur la mise en œuvre et l'achèvement des impressions pour aveugles, dans le but d'éviter le double tirage.

La Bibliothèque de l'école supérieure de Marburg entreprend:

a) L'établissement du catalogue général de la Bibliothèque des aveugles qui sera ensuite continué dans le « Blindenbörsenblatt ».

b) L'échange de livres et périodiques en Braille à l'intérieur et à l'étranger.

La Bibliothèque allemande centrale pour les aveugles (Deutsche Zentralbücherei für Blinde) à Leipzig est chargée de fonder un dépôt pour tous les ouvrages en Braille imprimés en Allemagne, y compris la musique.

Hanovre a accompli une partie de sa tâche en faisant paraître le catalogue des méthodes pour l'éducation des aveugles.

Marburg publie depuis octobre 1924 le « Blindenbörsenblatt » qui, mensuellement, fait connaître les ouvrages entrés dans les bibliothèques allemandes de prêt pour aveugles, groupés alphabétiquement par bibliothèque et dans chacune suivant les « indications pour bibliothèques » de Prusse. Un échange international entre Marburg, Genève, Florence, Londres, Louisville, Paris, Stockholm, a été préparé. Les débuts du catalogue

(1) 1re Partie : Représentation systématique de l'écritude Braille intégrale.
2e Partie : Guide systématique pour la transcription d'ouvrages littéraires et d'ouvrages de sciences.
3e Partie : Guide systématique pour l'emploi de l'abrégé allemand d'écriture pour les aveugles.

général des bibliothèques allemandes de prêt pour aveugles ont été poussés assez loin pour permettre de commencer à établir des fiches alphabétiques. A ce travail participent la plupart des bibliothèques ci-dessus nommées, auxquelles se joint celle de Vienne. Le catalogue est établi en prenant pour base les méthodes généralement admises et il offrira à tous ls centres s'intéressant à l'écriture Braille une vue d'ensemble précise technique et scientifique sur le contenu des bibliothèques.

Les bibliothèques allemandes pour aveugles sont des organisations privées soutenues en partie par des subventions. Leipzig ainsi que Marburg et Wernigerode ont leurs propres ateliers d'impression et de reliure.

II. — LES IMPRIMERIES

Il y a en Allemagne 16 imprimeries pour aveugles : 6 imprimeries d'institutions, à savoir Berlin-Steglitz (1872), Breslau (1903), Koenigsberg (1917), Nuremberg (1905), Paderborn (1897), Stuttgart (1869), qui fournissent d'abord les livres nécessaires à l'enseignement de leurs propres élèves ; ensuite 5 imprimeries, à savoir l'Imprimerie pour aveugles (Kullsche Blindenbücherei) à Berlin (1883), l'Imprimerie de l'Union pour le bien des aveugles de la province rhénane (Verein zur Fürsorge für die Blinden) à Düren (1885), l'Imprimerie en points Vogel (Punktdruckverlag) à Hambourg (1897), l'Imprimerie de l'Union pour l'éducation des aveugles (Verein zur Förderung der Blindenbildung) à Hanovre-Kirchrode (1876), l'Imprimerie pour aveugles Reuss à Schwetzingen, autrefois Heidelberg (1908). Leipzig (1896), Wetter (1913), impriment surtout des périodiques, mais également de la littérature instructive ou de la littéraure pure ; une aure, l'Imprimerie de la Société pour la vie chrétienne chez les aveugles allemands à Wernigerode (1903), des périodiques et des ouvrages religieux ; une autre encore, l'Imprimerie de notation musicale en points (Puntkdruck-Notenverlag) de G. Bube (1906), de la musique ; une autre, l'Imprimerie de la bibliothèque de l'Ecole supérieure de Marburg (1920), des journaux professionnels et des ouvrages scientifiques.

L'Imprimerie de Marburg dispose de machines modernes actionnées par force motrice et a réalisé la production d'environ 3.500 clichés, soit 7.000 pages dans l'année 1925. Le travail des autres imprimeries reste en arrière de ce chiffre. La production totale de l'ensemble des imprimeries allemandes pour aveugles dans l'année atteint environ 12.500 clichés de stéréotypie, soit 25.000 pages, qu'on peut tirer à volonté.

En Allemagne, en fait de périodiques, il paraît deux feuilles hebdomadaires et deux mensuelles.

(*A suivre*). K. STREHL.

BIBLIOGRAPHIE

Orientons des demi-voyants vers la culture

Dans une étude sur les classes pour faibles de vue, que le V. H. a publiée, nous insistons sur l'utilité d'établissements spéciaux d'instruction dans les grandes villes pour les enfants dont la vue est menacée. Nous disions que ces établissements n'auraient pas seulement l'avantage capital de sauvegarder la vue malade, mais, devant l'encombrement croissant des métiers d'aveugles et leur rendement sans cesse plus insuffisant, il était essentiel de prévoir une orientation professionnelle différente de celle des aveugles quand un reste de vision le permet. Il nous paraissait que le jardinage est une des professions recommandables en pareil cas. Mais les efforts que nous avons faits auprès des grandes villes pour créer de semblables classes sont jusqu'à présent restés vains. Nous ne perdons pas courage, et ne ralentissons pas nos instances. Ils finiront sans doute par obtenir gain de cause.

Le problème dont il s'agit aujourd'hui est un peu différent. Il s'agit

des demi-voyants nés à la campagne, ayant vécu aux champs. Pour ceux-là il semble parfois désirable de tenter un apprentissage de culture qui, pour de jeunes citadins, serait immanquablement voué à un échec. Grouper ces enfants faibles de vue dans des classes spéciales n'est guère possible. Ils sont trop disséminés pour qu'on puisse songer à des externats comme dans le cas des grandes villes. Il semble qu'il faut continuer à les envoyer à l'école des aveugles. Mais rien n'empêche de songer pour eux à une orientation professionnelle particulière. Il suffirait pour cela, leurs classes élémentaires terminées — et nous y comprenons bien entendu une culture rationnelle de l'adresse — de leur faire faire un stage d'apprentissage dans quelque ferme où l'on voulût bien les recevoir.

Esperanta Ligilo de mars nous apprend que M. le docteur Eü, directeur de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Suède, vient précisément de tenter l'expérience au moyen d'une subvention que le gouvernement a mise à sa disposition spécialement à cet effet. Deux apprentis ont, en mai 1924, été placés dans des exploitations qu'on a choisies de moyenne grandeur : il fallait à la fois qu'ils fussent initiés au plus grand nombre possible de travaux, et qu'ils ne fussent point perdus dans de trop vastes entreprises. Les résultats paraissent très encourageants. Les apprentis ont pu participer à la plupart des travaux. Les besognes de l'écurie et de l'étable se sont montrées les plus favorables. La fauchaison et la moisson présentent en revanche d'assez sérieuses difficultés. Les deux jeunes gens ont dû, en mai dernier, terminer leur apprentissage, dont la durée était fixée à deux années. Ils sont embauchés déjà dans les fermes où ils ont reçu leur instruction, et leur salaire sera celui des ouvriers voyants. On ne nous dit pas, malheureusement, de quel degré de vision ils jouissent. Ce n'est pas un point négligeable.

Le manque croissant de main d'œuvre à la campagne doit nous engager à envisager attentivement le débouché qui s'offrira là peut-être pour un certain nombre d'anciens élèves de nos écoles. L'employeur de la campagne en viendra peut-être à souhaiter l'aide imparfaite d'un homme partiellement voyant, que l'homme de la ville dédaignera parce que pour lui généralement les ouvriers ne manquent pas. Il va sans dire pourtant que c'est surtout quand le demi-voyant pourra rentrer chez lui et travailler dans sa famille que cette orientation devra lui être recommandée.

Une histoire des Aveugles

En Allemagne, M. Kretschmer a publié une histoire des aveugles qui conduit le lecteur de l'antiquité la plus reculée jusqu'au temps de Valentin Haüy, et au mouvement en faveur de l'organisation de leur enseignement.

C'est un volume dense de 200 pages, ou l'on trouve une masse considérable de faits. Beaucoup sans doute étaient connus déjà ; mais l'auteur apporte une contribution personnelle importante.

J'ai lu avec un particulier intérêt les chapitres sur l'aveugle dans l'antiquité, l'aveugle et la chrétienté, et la cécité comme punition.

Ce n'est pas que les faits allégués dans le premier de ces chapitres ne fussent connus en général. Mais l'auteur a justement réfuté une thèse qui a eu des défenseurs : à savoir que la cécité aurait été très rare dans l'antiquité. Il a montré que, d'après un ancien papyrus, les Egyptiens connaissaient pour le moins 20 maladies des yeux ; qu'Hippocrate et Gallien, chez les Grecs, en nomment une trentaine ; que la blennorrhée, le trachome, la cataracte étaient des maladies familières aux médecins de ce temps-là. C'est un pont sur lequel il était intéressant de jeter quelque lumière.

Le chapitre sur l'aveugle à l'époque chrétienne est plus nouveau sans doute pour des lecteurs allemands que pour des lecteurs français. La partie principale, en effet, en est fournie par la belle étude de M. Léon Legrand sur notre hospice des Quinze Vingts, qui est une bien curieuse et bien attachante institution. Mais nous aussi avons quelque chose à y apprendre. A côté des Quinze Vingts il y a eu des corporations et confré-

ries libres d'aveugles qui ne sont guère connues encore et M. Kretschmer apporte des indications intéressantes sur quelques-unes d'entre elles. Outre les faits un peu vagues signalés par M. Legrand pour l'Angleterre, M. Kretschmer signale des confréries en Espagne, en Italie, en Allemagne, et dans les pays Slaves.

A Padoue, en 1377, paraît la confrérie Santa Maria dei ciechi ; à Strasbourg en 1411, à Zulpich en 1454, à Francfort-sur-le-Main en 1480, des groupements analogues se constituent. Ils se recommandent en général de la religion et se placent sous l'autorité ecclésiastique. Les membres sont tenus d'entendre des messes, d'entretenir des cierges devant l'image de la Madone, de réciter des *Pater* et des *Ave* pour leurs confrères décédés (100 *Pater* et *Ave* à Strasbourg, 15 seulement à Zulpich) ; mais le but véritable de la corporation, c'est d'organiser la mendicité. On se partage les quartiers de la ville afin de ne pas s'entre-gêner les uns les autres. On établit certaines règles pour le bon renom de la collectivité ; on choisit un chef qui les fera respecter et qui disposera contre les contrevenants de punitions diverses : amendes, châtiments, exclusion. Souvent, comme à Strasbourg ou à Zulpich, les aveugles s'adjoignent d'autres infirmes, des boiteux par exemple. Curieuse entre toutes est la corporation des aveugles de Palerme, qui date du XVIIe siècle. Celle-là eut un développement original : elle devint une véritable académie de musiciens aveugles. Les prescriptions religieuses tiennent une grande place dans ses statuts : chaque membre s'engage à réciter le chapelet tous les jours, à verser une certaine somme le jour des morts et à la fête de l'immaculée conception, le 8 décembre. La confrérie a son chapelain qui lui dit la messe, un jésuite qui entend les confessions le premier jeudi de chaque mois. Toute cette protection religieuse a de notables avantages : une indulgence de 40 jours est promise à quiconque fait réciter aux membres de la corporation quelqu'une de leurs poésies. Surtout, elle assure la dignité de leur art : ils s'engagent à ne pas chanter dans les mauvais lieux, à ne pas propager dans les rues des chansons profanes ; et ils reconnaissent au jésuite qui les confesse un droit de censure sur leurs œuvres.

Le chapitre sur la cécité comme punition rappelle beaucoup de légendes qui sont connues de tous les érudits : Œdipe, Tiresias, Phinée, Persée, Anchise, Thamyris, etc., etc. ; mais on y trouve aussi d'autres légendes qui le sont moins et des faits historiques en grand nombre. Que de coutumes barbares chez les Germains et pendant tout le Moyen Âge, commandant l'aveuglement, non seulement pour des crimes, mais parfois pour de simples délits de braconnage ! Savez-vous que ces cruautés se sont perpétrées jusqu'à l'aurore des temps modernes ? En l'espace d'une centaine d'années, au XVe siècle, l'auteur parle d'une vingtaine d'exécutions pour la seule ville de Francfort-sur-le-Main, et il en mentionne environ 15 dans la ville de Nuremberg. Que d'insurgés ont été punis de la perte de leurs yeux, depuis le roi des juifs, Sedecias, aveuglé par Nabuchodonosor ! Soupçonnez-vous que parfois des armées entières ont subi ce supplice ? L'empereur Basile II, au XVe siècle, ayant vaincu les Bulgares à Bélasitza, avait fait 15.000 prisonniers. Il commanda qu'avant de les renvoyer dans leur pays on leur arrachât les yeux. Un prisonnier sur 100 seulement devait conserver un œil afin de servir de guide aux 99 qu'on lui confierait. M. Kretschmer cite quelques princes que des ambitieux ont aveuglés en vue de les écarter de la succession au trône. Il ne cite guère que quelques faits isolés. Je regrette qu'il n'ait pas connu les récits que nous ont laissés Chardin et Tavernier de leurs voyages en Perse. Ils avaient trouvé à la cour des shahs l'aveuglement érigé en méthode traditionnelle et régulière de gouvernement. Il y a là des pages fort curieuses que je citerai quelque jour, et qui pouvaient inviter M. Kretschmer à philosopher.

On ne s'étonnera pas que d'autres chapitres présentent moins de nouveauté : ils traitent de questions qui avaient été déjà fort étudiées. *L'Encyclopédie* de Mell nous avait fait connaître les biographies de ce

qu'on appelle, fort improprement d'ailleurs, les « aveugles célèbres » ; et nous avons depuis 1910 une excellente étude de son fils sur l'histoire de l'écriture des aveugles. Dans le chapitre consacré aux livres les plus anciens qui traitent des aveugles ou parlent d'eux, « Die ælteste Litteratur », je m'étonne de ne pas voir mentionner et analyser parmi les « consolations » le « dialogue des aveugles » publié par Luigi Luisini à Venise en 1569 et qui devrait figurer en tête de cette série.

Ce chapitre groupe d'ailleurs, d'une manière très commode, des renseignements bibliogaphiques et des analyses qu'il n'était pas facile de se procurer. Là est le principal mérite du livre ; cette richesse d'information qui dispense de bien des recherches. On lui reprochera de n'être qu'une compilation, d'accueillir trop de faits de peu ou point d'intérêt et qui semblent un peu surpris parfois de se trouver côte à côte. Mais c'est du moins la meilleure et la plus riche compilation que nous ayons eue depuis l'*Encyclopédie* de Mell qui a vieilli sur bien des points. Elle sera recherchée par les travailleurs qui ne pourront guère s'en passer désormais.

P. V.

L'aveugle dans la Littérature contemporaine

Je voudrais sous ce titre continuer à vous entretenir des romans et des pièces de théâtre qui mettent en scène des aveugles. Nous en parlerons à bâtons rompus, sans ordre ni plan, à mesure qu'ils entrent à la Bibliothèque Valentin Haüy. C'est un sujet important pour nos études que de voir comment les écrivains se représentent la vie de l'aveugle.

A cet égard, vous serez déçu, je pense, par *Le Navire aveugle*, de Jean Barrère (édition Fast, 13, rue Royale). C'est l'histoire vraiment étrange d'un navire dont tous les hommes d'équipage perdent tour à tour la vue au cours d'un lointain voyage. Qu'est-ce que cette singulière maladie qui se déclare un jour à bord et rend aveugle un premier matelot, qui se propage ensuite de l'un à l'autre, si fatalement contagieuse qu'elle n'épargnera personne ? L'auteur serait bien embarrassé pour nous le dire. Nous sommes en pleine fantaisie ; et je veux fort bien qu'il en soit ainsi.

La réalité pourrait reprendre ses droits, semble-t-il, lorsque M. Barrère va nous peindre tous ces malheureux s'efforçant de reprendre chacun son poste. Il faut manger, le cuisinier devra se retrouver dans ses provisions et ses casseroles. Certaines manœuvres sont indispensables si l'on ne veut pas périr. Il y avait là un sujet qui, traité par un psychologue, pouvait ne pas manquer d'intérêt. Le sujet est à peine indiqué, aussitôt esquivé.

Quelques épisodes ne manquent pas de saveur : par exemple, le supplice cruel auquel est soumis le dernier voyant de l'équipage. Tous ont été frappés excepté un seul. Son tour viendra à lui aussi, nul n'en doute. Il faut qu'avant cette heure fatale, peut-être demain, peut être dans quelques minutes... il faut qu'il ait découvert un bateau à l'horizon, qu'il ait appelé au secours. Sans quoi tous périront. Leur vie à tous est dans sa main. Et voilà que tous le torturent, le harcèlent : pas une minute de sommeil ! Un bateau passerait juste à ce moment. Les jours, les nuits se succèdent sans que le malheureux ait droit à aucun repos. La cécité, qui survient enfin, sera pour celui-là presque une délivrance.

J'ai remarqué aussi la prodigieuse hâblerie du cuisinier. C'est un méchant petit homme bouffi de haine et de rancune contre tout le monde parce qu'il a l'âme gonflée d'ambitions inassouvies. Pour voir tout le monde à ses pieds, pour jouer à son tour le rôle du capitaine, n'imagine-t-il pas de faire croire un beau matin qu'il a recouvré la vue ? Quelques audacieuses affirmations ont convaincu l'équipage. Il jouit quelques heures de son autorité. Sur le point d'être découvert, il s'avise d'une dernière vengeance. Elle lui coûtera la vie. Qu'importe ? il déclare qu'il voit la terre, fait mettre les canots à la mer, puis, s'y jetant, il fait croire à tous les aveugles fous de désespoir qu'il veut se sauver seul et qu'il les laissera tous périr auprès du port.

Vous le voyez, les inventions imprévues ne manquent pas dans *Le*

Navire aveugle. Mais tout cela n'a pas grand chose à voir avec la psychologie des non-voyants. P. V.

Encore les Aveugles dans les usines en Allemagne

On apprend avec une grande satisfaction, par un article de Mlle Betty Hirsch publié dans le *Beacon* de novembre 1926, qu'en dépit de la crise de chômage qui a sévi en Allemagne, les positions acquises par des aveugles de guerre et des aveugles civils dans les usines d'Allemagne n'ont point été compromises. Mlle Hirsch, qui est Allemande, raconte comment ont été obtenus les premiers postes au cours de la guerre, en faveur d'aveugles de la guerre qui ne consentaient à reprendre du travail que dans leur ancienne profession ou dans des occupations analogues. Elle signale entre autres faits intéressants que beaucoup d'aveugles ont dû renoncer au travail dans les usines d'électricité en raison du bruit assourdissant des machines. Elle note que quelques aveugles sont employés dans les industries chimiques et que ce sont ceux-là qui jouissent actuellement des salaires les plus élevés. Mais on lira surtout avec intérêt l'aperçu numérique qu'elle donne des aveugles employés au 30 juin 1926 dans la région de Berlin. Elle n'a pas pu se procurer de statistiques pour les autres régions de l'Allemagne, mais les chiffres fournis par elle pour la capitale et les environs sont singulièrement encourageants.

Industries métalliques (machines, autos, plumes de métal, lampes, « lampes aphlogistiques », de poche, à incandescence, compteurs électriques, téléphones, télégraphe, et instruments d'optique) : 89 soldats aveugles, 209 civils aveugles.

Industrie chimique : 4 soldats aveugles, 12 civils aveugles.

Industries alimentaires (fabrique de chocolat, de bonbons, de tabac, cigares et cigarettes) : 20 soldats aveugles, 50 civils aveugles.

Industries de papier et carton : 1 soldat aveugle, 19 civils aveugles.

Indusrie du bois : 7 aveugles civils.

Textile et vêtements : 3 aveugles soldats, 28 aveugles civils.

Autres industries : 2 soldats aveugles, 10 civils aveugles.

Au total 119 aveugles de guerre et 335 civils (454 en tout).

Bruits de Londres

L'*Evening News* de Londres, a publié un piquant article d'un aveugle. L'auteur s'efforce de déterminer les bruits caractéristiques grâce auxquels il reconnaît un grand nombre des rues de Londres.

Il trouve par exemple que « Whitehall » a un son creux, rappelant la grosse caisse d'un orchestre, « Kingsway » un long et mystérieux écho ; le haut de Westminster a un son métallique, tandis que celui de Waterloo est un son de clapotis d'eau ; les abords de l'abbaye de Westminster ont un son mort, étouffé comme si les rues étaient en liège ou en caoutchouc, et comme préparées pour de grandes funérailles.

D'autres quartiers lui semblent pleins de joie et d'allégresse, et lui donnent envie de courir et de danser. « Ludgate Circus » aurait ainsi un bruit gai, léger, heureux, qui l'aide à se mettre à siffler ou à chanter quand il suit ce chemin. Oxford-Street serait la seule qui aurait un bruit de hâte fiévreuse, comme celui d'un tramway emballé ; Cheapside celui de fermeté et de solidité, avec celui de lenteur. Le sol lui donne une impression de vieillesse. Enfin, les sons du « Strand » et de Charing-Cross le rendent heureux. Ils sont aigus, triomphants autant qu'on en peut attendre d'une rue. C'est une joie pour lui de s'arrêter là et d'écouter.

Avis aux amateurs français qui voudraient de même nous aider à distinguer les rues de Paris.

L'aveugle au point de vue juridique et social

(Thèse de doctorat soutenue par M. Bouissou devant la faculté de droit de Toulouse, 1926) (1).

« Le but de ce travail, écrit l'auteur dans son introduction, sera d'exa-

(1) Edité par la *Société Anonyme du Recueil Sirey*, 22, rue Soufflot, Paris.

miner, au point de vue social et juridique, les divers moyens d'assistance organisés dans notre pays qui peuvent intéresser l'aveugle enfant, adulte, malade. »

Après un aperçu historique sur l'aveugle dans le passé aux diverses époques de l'histoire, on trouve cinq parties : 1° l'aveugle au premier âge ; 2° l'aveugle à l'école ; 3° l'aveugle adulte ; 4° l'aveugle malade ; 5° la capacité juridique de l'aveugle.

On voit par cette division l'objet que s'est proposé l'auteur de cette thèse ; il a étudié quelques lois qui lui paraissent intervenir avec une efficacité particulière pour protéger l'aveugle dans la société, et qui d'ailleurs pour la plupart ne sont pas des lois visant spécialement la protection de l'aveugle... Dans la première partie est étudiée la loi de 1904 sur les enfants protégés (enfants secourus, mis en dépôt ou mis en garde) et les enfants assistés ; dans la troisième, la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards et aux infirmes ; dans la quatrième la loi de 1893 sur l'assistance médicale gratuite obligatoire. Comme tout citoyen, en effet, l'aveugle peut naturellement faire appel à cette dernière loi, et comme il est souvent pauvre elle lui viendra fréquemment en aide.

La deuxième partie examine, en l'absence d'une législation qui assure l'enseignement aux aveugles, la situation actuelle des écoles spéciales en France, les principes qui dominent cet enseignement et les moyens de l'organiser. Il se prononce pour le maintien de l'instruction des aveugles à un département ministériel autre que celui de l'instruction publique, ministère de l'intérieur ou ministère de l'hygiène, et préconise une collaboration étroite de l'Etat avec la bienfaisance privée, l'Etat fournissant des bourses moins maigres pour les élèves boursiers, et des subventions aux écoles approuvées par lui. Nous louerons particulièrement M. B. du souci ardent qu'il manifeste de conserver aux professeurs aveugles l'enseignement des aveugles. Beaucoup d'autres questions sont d'ailleurs abordées par lui dans cette partie : âge auquel il convient que l'enfant aveugle fréquente l'école, programme des études à l'école spéciale de Toulouse, etc.

La cinquième partie, seule consacrée à la situation juridique de l'aveugle, passe en revue les questions traditionnelles en la matière : validité des actes sous seing privé et des actes authentiques faits par des aveugles, validité des actes testamentaires (testament olographe, authentique, mystique), droits civiques et politiques des aveugles, aptitude des aveugles à remplir des fonctions ou des charges publiques. Notons dans ce dernier chapitre, à propos de l'aptitude à remplir les fonctions judiciaires, deux arrêts du Parlement d'Aix sous l'ancien régime : l'un du 12 août 1645 interdisant à un juge devenu aveugle de procéder à l'avenir à l'instruction des causes criminelles, l'autre du 21 juin 1689, décidant, au sujet du sieur Sermet, lieutenant particulier civil au siège de Brignolles, qu'il pouvait continuer de remplir les fonctions de sa charge malgré sa cécité. Celui-ci, en effet, connaît d'affaires civiles. « Dans les affaires criminelles, la conviction du juge peut dépendre souvent des impressions de l'audience, qu'il ne peut acquérir que par le sens de la vue. Ainsi les mouvements qui échappent à l'accusé quand il entend le développement des charges qui pèsent sur lui ; l'attitude qu'il prend en répondant aux questions qui lui sont adressées ; l'expression qui se manifeste dans les gestes et sur la figure des témoins qui déposent sont autant de circonstances qui servent quelquefois à former la conviction... ». Tout ce que nous venons de dire s'applique aux jurés... Mais dans les matières civiles, où la conviction du juge se forme soit par la lecture des pièces du procès, soit par les plaidoieries des avocats ou les explications des parties à la barre ; dans ces matières où la physionomie de l'audience ne jette aucun jour sur la discussion, rien ne paraîtrait devoir s'opposer à ce qu'un magistrat aveugle fît partie du tribunal appelé à les juger. « Toutefois, il serait incapable de juger si sa conviction ne pouvait se former qu'au moyen des yeux, par exemple, dans les vérifications d'écriture, les inscriptions de faux, etc. »

Au total, il n'y a guère dans ce livre de recherches originales, mais ceux qui s'occupent de l'assistance aux aveugles y trouveront parfois des indications utiles.

Une solution du problème des transports

Lorsque les compagnies de tramways et omnibus se refusent absolument à accorder en bloc la gratuité de parcours aux aveugles voyageant avec leur guide, on peut essayer de procéder comme il a été fait à Copenhague. Le comité de l'union des aveugles danois a obtenu du conseil municipal de la capitale le don de 60.000 billets gratuits qu'elle distribue à ses membres travailleurs pour leur permettre de se rendre à leurs occupations. Les billets, de tout point semblables à des billets ordinaires, peuvent être utilisés pour payer la place du guide comme celle de l'aveugle (D'après *Esperanta Ligilo*, août 1926).

Nouvelles et Renseignements

— L'Association Valentin Haüy vient de publier un second supplément au catalogue général de la Bibliothèque Braille. C'est une forte brochure de 132 pages très denses où sont mentionnés tous les ouvrages entrés à la Bibliothèque depuis 1922. Le prix de vente en est de 3 fr., franco 3 fr. 30. Afin de faciliter aux lecteurs le choix de leurs livres, il a été décidé que tous les acheteurs du supplément qui prendront en même temps le catalogue général et le premier supplément payeront pour le tout 6 fr. 50 seulement (franco 8 fr.) au lieu de 11 fr. 25. Rappelons que le catalogue de la Bibliothèque Braille, liste de près de 600 pages de titres d'ouvrages en tous genres, contient des tables alphabétiques où les ouvrages sont classés par matières.

— Parmi les décorations du jour de l'an, nous relevons avec une particulière satisfaction la croix de chevalier de la Légion d'honneur de M. Grosjean-Maupin, directeur de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles. M. Monségut, professeur de chant à la même institution, est également au nombre des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur.

— Une cérémonie émouvante a eu lieu le dimanche 6 février, à la salle des fêtes de Neuilly-sur-Seine pour la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'ingénieur Lallemant, aveugle de guerre. Le président de la section des mutilés et réformés de Neuilly-sur-Seine lut plusieurs des citations décernées à « l'as incontesté de l'aéronautique maritime ».

— L'aveugle de guerre Charles Barrey, né dans la Calvados, blessé aux yeux en 1917 d'un éclat d'obus qui provoqua une cécité complète, a été opéré le 8 novembre dernier par le docteur Bonnefon, de Bordeaux. Il déclare avoir recouvré une vision atténuée de l'œil droit et une vision normale de l'œil gauche.

— Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs un éloge de M. Thiberge, le professeur aveugle bien connu, éloge paru dans un article de la Revue de l'Alliance française consacré à l'Ecole normale de musique de Paris et signé Henriette Bourdeau. On sait que M. Thiberge est chargé de l'enseignement du solfège à cette école. « Un remarquable professeur, M. Thiberge, étudie depuis de longues années les questions de la pédagogie de la musique, qui sont si rarement traitées. Mais il sait éviter l'écueil du pédantisme abstrait. « Le moins possible de théorie, de la pratique, de l'observation quotidienne », aime-t-il à répéter. Il faut suivre ses classes de solfège pour se rendre compte des progrès que peuvent accomplir les élèves les plus rebelles sous une direction suivie et intelligente. »

— L'Académie française a été autorisée à accepter un legs de 50.000 fr., à charge de fonder deux prix à décerner chaque année, dont l'un est

destiné à une femme, épouse ou veuve, dont le mari aura perdu la vue au service de la France, comme militaire des armées de terre ou de mer.

— Sœur Gabrielle Duvivier, supérieure de l'*Institution des jeunes aveugles de Clermont-Ferrand*, est décédée le 17 février, à l'âge de 64 ans. Des lettres émues nous disent combien sa disparition a profondément affecté ceux auxquels elle se donnait avec un entier dévouement.

—L'Académie française a décerné au Phare de France (14, rue Daru, Paris) le prix Dunant, pris de vertu. A cette occasion M. Georges Goyau a fait, le 23 décembre, sous la coupole, un éloge magnifique de l'œuvre accomplie par le Phare de France en faveur de nos militaires aveugles. Tous les amis des aveugles de guerre s'associent de grand cœur à ses nobles paroles.

— Le compte-rendu annuel de la *Société de placement et de secours* des anciens élèves de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles (59e assemblée générale, tenue le 24 mars 1926), se présente cette fois sous la forme d'une brochure très modeste de 22 pages seulement. Ici, comme dans toutes les œuvres, en raison des prix toujours croissant de l'impression, il a fallu se restreindre et ne donner aux membres de la société que les renseignements indispensables. Du moins, l'excellent rapport moral présenté par le président, M. Grosjean-Maupin, nous apprend que le placement des élèves sortant en 1925, a été relativement facile et s'est opéré dans des conditions satisfaisantes. Les recettes de la société se sont élevées en 1926, à 131.728 francs. Parmi les dépenses, signalons 27.557 francs de secours distribués aux patronnés, et 10.500 francs de subvention à la maison des ouvrières aveugles d'Argenteuil.

— Pour rendre son titre plus significatif, le *Radio-Club Valentin Haüy*, vient de prendre le nom de *Radio-Club des aveugles de France*. Son président est M. Roussel, secrétaire général de la *Société française d'étude de T. S. F.* à laquelle le *Radio-Club* est affilié. Rappelons que ce groupement publie un bulletin en braille, le *Radio-Braille*, et que son secrétaire est M. Pierre Henri (56, boulevard des Invalides, Paris).

— *L'Association des aveugles civils et militaires* des trois départements de l'Alsace et de la Lorraine a donné à ses membres sa fête annuelle à Strasbourg, dans la grande salle du cercle des officiers, place Broglie le 2 janvier. Concert, collation, distribution de cadeaux. Une troupe d'éclaireurs-unionistes s'était mise à la disposition des aveugles pour leur servir de guides.

—L'Association des aveugles d'Alsace et de Lorraine, après avoir obtenu l'autorisation du préfet du Bas-Rhin, a distribué à ses membres atteints de cécité un insigne consistant en un petit drapeau blanc revêtu du cachet de l'Association, insigne que l'aveugle agitera ostensiblement, chaque fois qu'il se trouvera dans la nécessité de solliciter l'aide de la police ou d'un passant, pour traverser la voie publique ou un carrefour dangereux. Des instructions ont été données à ce sujet par l'Administration au personnel de la police.

— Le 18 novembre, à Alger, a eu lieu l'assemblée générale de l'*Association pour le bien des aveugles de l'Afrique du Nord*. Ce groupement, qui a été fondé, voici bien des années, par l'Association Valentin Haüy de Paris et qui en a fait longtemps partie, tout en devenant autonome afin d'être en mesure de recueillir les importantes subventions du gouvernement général nécessaire au fonctionnement de l'école installée villa Scala, demeure filiale de l'Association Valentin Haüy.

— La *Société d'impression et de reliure pour les aveugles* a tenu son assemblée générale le 30 décembre. Elle a ratifié les nominations faites par le conseil de deux vice-présidents, M. le général Thévenès et M. Hamelin, et a nommé trésorier M. le colonel Hesse en remplacement de M. Levylier, démissionnaire.

— A l'occasion de son assemblée générale, tenue à Paris le 11 décembre,

l'*Union Nationale des aveugles civils* a pris l'initiative d'un congrès où un certain nombre d'aveugles et quelques typhlophiles ont étudié les problèmes que soulève l'organisation du travail des aveugles.

— M. Aussel, a été nommé président de l'*Union Nationale des Aveugles civils*, M. Marcel Bloch, a été nommé président d'honneur.

M. Malavaux, aveugle de guerre, a été nommé président de l'Amitié des Aveugles de France.

Allemagne. — Le 3e congrès de l'Association internationale des Etudiants aveugles se tiendra à Marbourg-Lahn les 11 et 12 septembre 1927. Il siégera à l'Institut des étudiants aveugles allemands, 11 Wörthstrasse, dont le Dr Karl Strepl est le directeur. Les membres de l'Association ou les autres aveugles intellectuels qui désireraient participer à cette réunion ou y envoyer des communications, sont priés de s'annoncer dès maintenant à l'adresse ci-dessus ou au secrétariat central à Genève, où tous renseignements leur seront fournis.

Rappelons que le 1er congrès de l'Association internationale des Etudiants aveugles s'est tenu à Paris, en 1925 et le second à Assise, en 1926.

Les congressistes pourront être nourris et logés à des conditions très avantageuses à l'Institut de Marbourg. L'Institut procurera, sur demande, aux aveugles, des demi-tarifs sur les chemins de fer allemands et des guides gratuits pendant leur séjour à Marbourg. Le programme détaillé du congrès sera mis prochainement à la disposition des aveugles et du public.

Angleterre. — Le comité des inventions du *National Institute for the blind* de Londres a décidé la transformation des machines à stéréotyper appartenant à cet établissement. Jusqu'à présent, elles étaient mises en mouvement par les pieds de l'opérateur. Il en résultait une fatigue pour celui-ci, et une dispersion de l'attention qui nuisait à la régularité du travail. Désormais, la force sera fournie par l'air comprimé, et l'impulsion donnée par le poignet. On transforme actuellement 12 machines selon le type nouveau.

— Le même comité, s'occupant de la question des jeux pour les aveugles, a construit des puzzles pour aveugles dans lesquels les images à reconstruire sont figurées en relief. Il a de même réalisé des balles et ballons munis d'appareils sonores qui se font entendre lors d'un choc quelconque, sous la pression de la main ou du pied. Ces balles et ballons sont en vente actuellement au *National Institute for the blind*, mais ils sont en usage depuis trop peu de temps pour qu'on puisse en mesurer la valeur pratique.

— On se souvient que l'*Association Valentin Haüy* avait, il y a quelques années, mis au concours la construction d'un thermomètre pour aveugles. La tentative eut un plein succès et plusieurs appareils vraiment intéressants furent primés. Mais le prix élevé de la construction empêcha que ces thermomètres pussent entrer dans le commerce. On informe que le *National Institute de Londres*, a réalisé de son côté un thermomètre pratique, qui se heurte d'ailleurs, au même écueil ; en raison du prix de fabrication, on ne construit le nouveau thermomètre que sur commande.

— Nous apprenons, avec regret, la mort de M. Illingworth, dont notre précédent fascicule annonçait la mise à la retraite.

Belgique. — La revue typhlophile en noir « Alexandre Rodenbach », paraissant en français et flamand, est remplacée depuis cette année par « Vers la Lumière », revue mensuelle rédigée en français qui devient l'organe de l'*Œuvre nationale des aveugles de Belgique*. Son premier numéro de janvier 1927 nous donne d'intéressants détails sur cette œuvre, jeune encore, mais déjà très active.

— M. Omer Billiet, qui s'était précédemment signalé par la publication d'un volume de vers, vient d'obtenir à l'Université de Louvain le grade de docteur en philologie romane, après la soutenance d'une thèse sur « Les

Aveugles dans le théâtre français ». C'est le premier aveugle qui ait obtenu le doctorat ès lettres dans une université belge.

— M. Eugène Melen, docteur en droit et avocat aveugle à Verviers, vient de fonder l'Union des aveugles de l'arrondissement de Verviers qui a déjà obtenu d'importantes réductions pour les spectacles et sur le réseau des tramways locaux. Elle encourage parmi ses membres le port du brassard jaune et noir, semblable à celui qui est en usage en Suisse.

— Nous apprenons la mort de Mlle Bonjean, aveugle depuis l'âge de 8 ans, fondatrice et bibliothécaire de la Bibliothèque Braille de la rue Haute, à Bruxelles. Beaucoup d'aveugles français ont rencontré Mlle Bonjean au congrès tenu à Paris en juillet 1922.

Egypte. — On apprend que le ministère de l'Instruction publique en Egypte, projette la création au cours de l'exercice prochain, d'un internat à Zeitoun, pour enseigner aux aveugles la lecture, l'écriture et divers métiers qu'ils sont en mesure d'exercer.

Etats-Unis. — On signale qu'au *Master Institute of united arts*, fondé à New-York voici cinq ans, les étudiants aveugles sont accueillis avec une faveur particulière et que trente environ d'entre eux ont déjà bénéficié de cette institution. Ils trouvent là non seulement des cours de musique, mais entendent des conférences sur l'histoire de la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, le théâtre, la critique d'art, la littérature.

Hongrie. — Les 11, 12 et 13 juin, l'institution des aveugles de Buda-Pest a célébré le centenaire de sa fondation. Elle a été fondée en 1826 par un élève du viennois Klein, Raphaël Beitl, qui avait su gagner à sa cause le Palatin Joseph. Elle est maintenant installée dans un vaste édifice, et est dirigée par M. Karl Herodek.

Russie. — Du 14 au 19 juin s'est tenu à Moscou, le deuxième congrès des associations d'aveugles de toute la Russie. Capacité de travail des aveugles, particulièrement dans les branches industrielles et agricoles, éducation professionnelle de l'aveugle, admission des aveugles dans les écoles de voyants et dans les universités, telles ont été les principales questions étudiées. Le congrès a émis le vœu que la pension de l'Etat versée aux aveugles incapables de gagner leur vie par le travail fût relevée.

Suisse. — La Bibliothèque Braille romande a fusionné depuis 1926 avec l'Association internationale des étudiants aveugles, et prendra désormais le nom de Bibliothèque Braille romande et universitaire. Cette fusion a permis l'échange de doublets avec d'autres bibliothèques. Elle a publié en noir un troisième supplément à son catalogue général comprenant les ouvrages reçus du 1er octobre 1921 au 31 mars 1926, formant un total de 2.207 volumes.

Courrier de l'Association

Dans les groupes locaux

(Extraits du rapport sur la situation matérielle et morale du Groupe de Bretagne de l'A. V. H. présenté au nom du Comité régional par M. Charles Bodin, à la réunion générale du 17 mai 1926.

Au cours de l'année 1925, le groupe régional de Rennes a patronné 790 aveugles, dont 550 civils et 240 mutilés de guerre. Il s'est occupé de la première éducation de 6 enfants et en a suivi une soixantaine dans les écoles. Il a mis 5 adultes en apprentissage et s'est intéressé à un grand nombre de ceux qui sont en cours de rééducation. Il a procuré à des aveugles éduqués 10 outillages et 7 installations complètes.

En outre, 34 travailleurs ont bénéficié de secours s'élevant à la somme de 4.741 fr. 35 et 50 ont reçu pour 16.184 fr. 75 de commandes destinées à notre magasin. Beaucoup d'autres ont trouvé du travail par notre inter-

médiaire, soit que nous ayons mis en rapport des travailleurs manuels avec des acheteurs de marchandises, soit que nous ayons développé la clientèle de musiciens, d'accordeurs de piano, etc...

Par ailleurs, 83 vieillards ou incapables ont reçu, à domicile, 3.497 fr. de secours et de multiples dons en nature ; une centaine d'autres ont été visités et assistés dans leurs hospices.

Notre vestiaire a distribué 350 pièces de vêtements, linge, chaussures, etc... à 55 aveugles et fait parvenir des colis spéciaux à plusieurs familles nombreuses.

Enfin, notre bibliothèque régionale, partiellement alimentée par celle de Paris, a mis à la disposition de plus de cent aveugles un millier de volumes imprimés en Braille, tandis que le *Courrier des Aveugles bretons* et le *Courrier de Sainte-Odile* continuaient à répondre, dans toute la région, à l'attente impatiente de nos patronnés.

Les Sous-Comités secondent toujours, avec autant de zèle que de bonheur, l'activité du Comité rennais. Le succès n'est pas partout le même, mais partout les bonnes volontés rivalisent. Les meilleurs résultats obtenus en 1925, l'on été, par ordre de mérite, à Brest, Quimper, Fougères, Morlaix, Saint-Nazaire, Dinan, Lorient et Vannes.

Aussi bien, les ressources que le groupe peut mettre à la disposition des aveugles sont, bien qu'insuffisantes encore, un sensible progrès. Notre magasin a vendu cette année des produits du travail des aveugles pour une somme de 19.278 fr. 25 ; nos cotisations se sont élevées au chiffre de 12.390 fr. 20, auquel il faut ajouter 1.850 francs provenant des versements des membres perpétuels. Nous avons reçu des dons et subventions représentant au total 3.545 francs et le produit des concerts et des fêtes a atteint 5.614 fr. 80.

Est-ce à dire, Mesdames et Messieurs, que les aveugles de Bretagne doivent à leurs bienfaiteurs une reconnaissance sans bornes et surtout sans compensation ? Certes, ils ont l'âme assez haute pour le proclamer à tout propos. Cependant, si l'on observe de près, sans fausse modestie comme sans vanité, les relations de l'aveugle et de celui qui l'assiste, on se demande souvent quel est, des deux, le véritable débiteur. Les exemples de résignation, de courage, de vertu et même de bonne humeur, ce parfum de la vertu, qui nous viennent de nos chers assistés, n'ont-ils pas fréquemment une plus grande valeur morale que les bienfaits matériels que nous nous efforçons de leur prodiguer ? Au hasard, recueillons en quelques témoignages parmi ceux que l'année 1925 nous apporta.

Ici, c'est une femme de 48 ans, aveugle depuis l'âge de 22 ans, qui entretient avec un soin méticuleux la modeste chambre où elle habite avec une amie âgée de 70 ans, trois fois opérée, presque impotente ; elles touchent, à elles deux, 60 francs par mois de l'Assistance ; l'aveugle travaille constamment, fait vivre sa compagne et s'étonne, joyeusement, qu'on la plaigne. Là, c'est l'épouse héroïque d'un pauvre pêcheur ; elle a perdu la vue à la naissance de l'un de ses neuf enfants, qui, presque tous, sont encore en bas âge ; elle voudrait travailler, mais il lui faut se résigner à remplir, sans y voir, cette tâche écrasante : garder neuf enfants ! Voici maintenant, dans un tout autre milieu, l'aveugle intellectuel, qui ne recule ni devant le labeur personnel et devient un érudit, ni devant l'effort de propagande et devient un apôtre ; qui, s'oubliant, faisant fi de son infirmité, travaille chaque jour à élargir les vues de son esprit et les perspectives de son cœur afin de se consacrer plus utilement et plus généreusement au service de ses semblables. Car, nous l'avons ici même, sans qu'il soit nécessaire d'aller très loin le chercher comme une sorte de phénomène humain, nous l'avons, l'aveugle savant, l'aveugle écrivain, l'aveugle orateur, l'aveugle directeur de conscience... Voilà quelques traits qui témoigneraient assez de la grandeur morale de la souffrance, si je n'avais hâte d'y ajouter une preuve éclatante de la charité qu'elle fait éclore. L'un de nos meilleurs copistes en Braille était voyant, mais sourd ; il est mort cette année en nous léguant un merveilleux

exemple de solidarité dans le malheur. On lui avait commandé la reproduction d'une grammaire latine ; la besogne était urgente... des aveugles attendaient ! Gravement malade, notre copiste s'acharne, voulant achever coûte que coûte sa tâche ; on l'en empêche ; il se résigne d'abord et s'alite ; mais, bientôt, en un suprême effort, il se relève furtivement pour besogner quand même... Au bout d'une heure, ses forces le trahissent ; il doit se recoucher et, cette fois, définitivement... Mais, jusqu'à la dernière minute, il recommande que l'on explique bien qu'il n'a pas pu finir sa transcription. Quelle leçon de pitié et quel admirable sentiment du devoir !

Vraiment, Mesdames et Messieurs, de quoi nous plaignons-nous ? Et que ne devons-nous pas à ces frères assaillis par les mêmes épreuves, les mêmes soucis, les mêmes chagrins que nous, et qui vivent, dans une interminable nuit cependant, sans murmurer ni se plaindre ? Oui, sachez-le bien, chers aveugles, si nous acceptons avec une émotion profonde le témoignage de votre reconnaissance, nous n'oublions pas que vous êtes nos professeurs d'énergie, nos maîtres en l'art de se résigner ; et nous n'admirerons pas seulement votre foi, votre soumission à la volonté divine, la noblesse de vos cœurs et l'élévation de vos âmes, nous prendrons l'énergique résolution de vous imiter, car, si nous y parvenons, nous ne vous aurons jamais assez donné pour ce que nous aurons reçu de vous.

Ch. Bodin.

Nouvelles diverses

Nous signalons à nos lecteurs, avec une très particulière gratitude, les initiatives généreuses prises récemment en faveur du patronage de l'Association Valentin Haüy par M. et Mme Eugène Querqui, dont le dévouement s'est déjà tant de fois manifesté envers notre œuvre. M. et Mme Querqui ont organisé au théâtre municipal de Fontenay-le-Comte deux concerts donnés par des artistes aveugles (piano, violon, flûte, chant) ; à Saumur, dans le jardin d'hiver de l'hôtel de Londres, mis gracieusement à leur disposition, une exposition-vente de travaux d'aveugles et d'ouvrages vendus à leur profit ; enfin à Luçon, dans la salle des fêtes de la mairie, offerte par la municipalité, une vente, avec tombola, buffet bien garni, audition de musiciens aveugles et clair-voyants. Concerts et ventes ont eu leur commentaire sous la forme d'une causerie substantielle, faite par un aveugle distingué, M. Etienne de Laubarède. « Nous ne connaissions pas les aveugles, a dit M. le maire de Luçon, en remerciant le conférencier ; à présent, que nous les connaissons, nous agirons en conséquence à leur égard. »

Nous ne saurions trop recommander aux amis de l'Association Valentin Haüy l'exemple donné par M. et Mme Querqui ; nous espérons qu'il aura beaucoup d'imitateurs, dans toutes les villes importantes, et particulièrement dans les villes d'eaux, les stations balnéaires et climatiques ; et c'est avec reconnaissance que nous seconderons ces entreprises au sujet desquelles les organisateurs voudront bien s'entendre avec l'Association Valentin Haüy pour régler les détails en vue d'un rendement pratique. Même lorsque les frais d'organisation absorbent la plus grande partie de la recette, il reste de ces manifestations un bénéfice matériel et moral considérable : une idée plus équitable de l'aveugle, qui permet à nos organistes de trouver plus facilement des places, à nos professeurs de musique de s'assurer des élèves, à nos ouvriers d'écouler leurs produits.

— Au Bazar de la Charité, installé du 14 au 17 décembre, à la Salle d'Horticulture, 82, rue de Grenelle, nos Dames vendeuses ont obtenu un véritable succès. Jamais les quatre comptoirs de l'Association Valen-

tin Haüy où étaient vendus les produits du travail des aveugles ne reçurent une telle affluence de visiteurs et jamais la recette n'a été aussi fructueuse : tout près de cinquante mille francs. Toutes les Dames acheteuses du Bazar de la Charité deviendront, nous l'espérons, des clientes pour nos magasins de la rue Duroc ou de l'avenue Victor-Hugo.

— Les auditions instituées sous le nom de « Heure de Musique », bien connues des habitués de la rue Duroc, attirent toujours à l'Association Valentin Haüy un public de choix. Celle du 25 novembre, qui a coïncidé avec la journée des enfants due à l'initiative de l'*Echo de Paris*, a permis d'applaudir trois élèves de l'Institution Nationale pleins de promesses, et un véritable virtuose du piano, M. Pergola, organiste du grand orgue de Saint-Germain-l'Auxerrois et professeur à l'Ecole de Musique de la Ville de Paris.

— On sait qu'une tradition touchante réunit chaque année au siège de l'Association Valentin Haüy, autour d'un arbre de Noël, les jeunes enfants des patronnés parisiens de l'œuvre. Guignol follement amusant, jouets, friandises, chauds lainages, rien n'a manqué, le dimanche 9 janvier, au bonheur d'une centaine d'enfants venus rue Duroc. Si la joie, ce jour-là, fut grande parmi eux, elle le fut plus encore au foyer où un père, une mère aveugles sont si tristes parfois de ne pouvoir gâter un peu les petits. Merci aux bonnes fées de l'Association Valentin Haüy qui, une fois de plus, ont offert cette douceur exquise à de pauvres et très intéressants ménages.

— Dans son beau discours sur les prix de vertu, prononcé sous la coupole le jeudi 23 décembre, M. Georges Goyau a rendu hommage à l'Association Valentin Haüy « dont le seul nom, dit-il, met une lumière dans les yeux des aveugles ». L'Association Valentin Haüy a été en effet honorée cette année par l'Académie Française d'un prix de 2.000 fr. sur le legs Davilliers.

— L'Association Valentin Haüy a souvent la visite de grands personnages étrangers appartenant aux nationalités les plus diverses. Parmi les visiteurs de marque qu'elle a reçus récemment, nous signalerons un ancien ministre de l'Intérieur à Pékin. Chu in-Kwang s'est vivement intéressé à nos divers services qu'il a examinés longuement et en grand détail.

ERRATUM

Dans notre dernier fascicule de 1926, p. 37, à propos du *Parfait Gentilhomme*, une note mentionnant l'éditeur de cet ouvrage, Perrin, 35, quai des Grands Augustins, Paris, est tombée à l'impression.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.30

AVRIL-JUIN 1927. — N° 2

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS

(7 francs pour les pays à change déprécié)

Les Cécités évitables

Conférence faite à la Commission d'études de l'Association Valentin Haüy

Par le professeur F. DE LAPERSONNE

Lorsque sur la recommandation de notre vénéré Président, M. Henri et le lieutenant Renaux sont venus me demander, au nom de la Commission d'études, de vous parler de certaines questions pouvant intéresser les aveugles et les typhlophiles, j'ai accepté très volontiers pour beaucoup de raisons, et surtout à cause de la cordiale sympathie que j'ai toujours eue pour les aveugles, et que je me suis efforcé de manifester pendant toute ma carrière, avant, pendant et après la guerre.

N'était-ce pas d'ailleurs un devoir pour moi, puisque j'ai l'honneur de faire partie du Conseil d'Administration de l'Association Valentin Haüy ? Et si je ne puis être d'un grand secours dans la lourde gestion des finances de notre Association, peut-être pourrai-je me rendre utile

en étudiant devant vous les mesures particulières ou générales, que nous devons faire connaître et répandre le plus largement possible dans le public pour combattre et surtout pour prévenir la cécité.

Ce n'est pas un sujet qui soit étranger à notre Association. Si son but, très noble et très élevé, est de rendre meilleure la condition des aveugles, de les distraire, de les instruire, de leur apprendre les métiers qui leur permettront de gagner dignement leur vie, de les aider de toutes les façons, elle n'a jamais manqué une occasion de montrer à quel point elle s'intéressait à tout ce qui pouvait contribuer à diminuer le nombre des aveugles.

Lorsqu'on veut parler de la cécité, il est tout de suite nécessaire d'établir une classification de ses causes. On peut les ranger dans cinq grandes catégories :

1° Une première comprend les affections congénitales, produites par des maladies constitutionnelles ou des malformations, entraînant la cécité dès la naissance, ou continuant à évoluer pour aboutir à la cécité au bout de plusieurs mois et même de plusieurs années.

2° Les défauts de conformation, les vices de réfraction, tels que la myopie, capables de produire des complications redoutables, comme le décollement de la rétine.

3° Des affections générales, aigües ou chroniques, qui ont de si fréquents retentissements sur les yeux, spécialement les maladies du système nerveux, cerveau et moelle.

4° Les traumatismes, blessures accidentelles, accidents du travail, et surtout blessures de guerre. Ces dernières sont venues hélas ! comme vous le savez, augmenter considérablement le nombre des aveugles. Songez que, pour la France seulement, il y a eu plus de 3.000 aveugles par blessures reçues pendant la Grande Guerre.

5° Enfin dans une dernière catégorie, la plus nombreuse, se placent les affections oculaires, dues à des infections contagieuses, par contamination plus ou moins directe.

On les range sous le terme générique d'ophtalmies; elles atteignent surtout la conjonctivite et la cornée; elles peuvent aboutir aux plus redoutables complications : telles sont les ophtalmies purulentes, les conjonctivites diphtéritiques, le trachôme, beaucoup de kératites, etc...

C'est particulièrement dans cette catégorie que se trouvent ce que j'appelle les *cécités évitables*. Non pas que les autres catégories ne contiennent beaucoup de cas curables ou évitables : grâce à Dieu ! ils deviennent de plus en plus nombreux avec les progrès de l'ophtalmologie, intimement unie à la médecine générale, avec les opérations conduites par une technique perfectionnée et par une asepsie toujours plus rigoureuse.

Si nous faisons une classe spéciale, c'est pour y comprendre les cas qui peuvent être évités, ou du moins très réduits, grâce à des mesures d'hygiène générale, en particulier à des précautions antiseptiques, faisant partie du grand problème de la prévention de la cécité.

Des statistiques nombreuses ont été faites pour établir la proportion des cécités évitables. Le pourcentage varie, suivant les auteurs, entre 30 et 40 %. Mais il est bien évident que les proportions varient surtout suivant les pays. Nous savons tous combien les aveugles sont plus nombreux, du fait de ces ophtalmies, en Egypte, en Algérie. L'année dernière, un médecin français du cadre colonial, M. Lossouarn, professeur à l'Ecole de Tien-Tsin, nous montrait, dans une très belle conférence, avec projections de films, la proportion énorme d'aveugles existant

en Chine. Quelques missionnaires et des médecins ont entrepris une véritable croisade pour la prévention de la cécité en Chine, avec un grand dévouement et dans des conditions, surtout à l'heure actuelle, vraiment dignes de notre respectueuse admiration.

Pour nous en tenir à ce qui se passe en France, les statistiques s'améliorent d'année en année, grâce aux mesures prophylactiques et aux traitements plus efficaces ; malgré cela, je crois qu'à l'heure actuelle, 20 à 25 % des malades de cette catégorie, presque un quart, devraient échapper à la cécité.

Je ne prendrai aujourd'hui que deux exemples, l'un dans les maladies aigües, l'ophtalmie purulente des nouveau-nés, l'autre dans les maladies chroniques, le trachôme, pour vous montrer combien, avec des mesures bien comprises et bien appliquées, on devrait arriver à diminuer le nombre des aveugles.

Il y a quarante ans à peine, l'ophtalmie des nouveau-nés figurait dans une proportion de 15 à 20 % sur le tableau général des causes de la cécité. Et le chiffre était beaucoup plus grand, si on n'envisageait que les jeunes sujets, au-dessous de 20 ans. Notre Association, à la suite d'une enquête, l'estimait à un tiers des aveugles, 18.000 pour un total de 49.000.

Dans les 20 dernières années du XIX[e] siècle, la proportion diminua assez brusquement, grâce à l'emploi d'un traitement prophylactique très efficace. Depuis longtemps, on avait cherché à empêcher les ravages de l'ophtalmie des nouveau-nés. On se doutait bien qu'elle était contagieuse, on isolait même les enfants, mais on ne connaissait pas l'agent de cette contagion et c'est seulement à partir de l'ère Pastorienne qu'on put connaître la cause véritable de cette maladie, la combattre et surtout la prévenir dans une large mesure.

En 1881, Crédé (de Leipzig) propose un ensemble de mesures qui méritent bien de porter le nom de Méthode de Crédé, bien que d'importantes modifications aient été apportées depuis. Cette méthode consiste à donner systématiquement des soins à la mère et à l'enfant. Pour celui-ci, le point le plus important est de mettre, dans chaque œil, une goutte d'un collyre de nitrate d'argent à 2 %, aussitôt après la naissance, même avant le bain. Le nitrate d'argent est, en effet, un des meilleurs antiseptiques, ou si vous préférez, un des meilleurs germicides contre les infections de la muqueuse conjonctivale.

Les résultats furent remarquables ; tandis que, dans certaines maternités, on pouvait compter jusqu'à 1 cas d'ophtalmie purulente pour 10 naissances, après l'application de la méthode de Crédé, on ne constatait plus qu'un cas sur 300 et même 400 enfants. Aussi ce traitement prophylactique fut-il appliqué rigoureusement dans toutes les maternités bien tenues. On lui reconnut cependant quelques inconvénients et même quelques dangers. Chez les mères, il y eut plusieurs cas d'intoxication, à cause de la solution trop concentrée et toxique des liquides antiseptiques employés. Chez les enfants, le nitrate d'argent à 2 % donnait lieu quelquefois à des irritations assez violentes de l'œil et même à des taches ou taies, par dépôts argentiques sur la cornée. On essaya alors de remplacer le nitrate d'argent par le jus de citron, par des solutions de permanganate de potasse, par des collyres moins irritants aux sels organiques d'argent, l'argyrol, le protargol. Mais les moyens se montrèrent insuffisants pour empêcher les formes les plus graves de l'ophtalmie des nouveau-nés.

Pendant quelque temps on constata, même dans les maternités, un

certain relâchement, qui se traduisit bientôt par une recrudescence de la terrible maladie. Nous pouvions le vérifier dans les services de crèche, annexés à notre clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu, où on nous conduisait les mères, avec leurs nouveau-nés atteints d'ophtalmie purulente.

Parmi les enfants nés chez les sages-femmes ou au domicile des parents, les précautions étaient moins bien prises encore et les cas les plus graves se produisaient et se produisent encore aujourd'hui, pour bien des raisons. Le manque de propreté et des règles les plus élémentaires d'hygiène facilitent la contamination. C'est aussi certains préjugés, certaines pratiques conservées dans les familles et appliquées par des matrones. C'est enfin cette crainte, qui paraissait justifiée par quelques rares exemples, de produire des brûlures de la cornée par des collyres trop forts.

A cet égard, les modifications apportées à la méthode de Crédé doivent éloigner toute crainte. Le médecin ou la sage-femme ne se servent plus aujourd'hui que d'un collyre au nitrate d'argent à 1 %, au lieu de 1 pour 50, et le collyre ne doit être employé qu'une fois, sauf indications spéciales, qui sont reconnues par le médecin.

Quand on constate les bienfaits de cette méthode prophylactique, on est étonné qu'elle ne soit pas plus fermement conseillée et même rigoureusement imposée. Diverses mesures administratives ont été appliquées, mais d'une façon trop irrégulière ; elles ne se sont pas généralisées et sont bientôt tombées dans l'oubli.

Aux Etats-Unis (ce pays de liberté, avec beaucoup de restrictions), les mesures sont très sévères. Non seulement tous les cas d'ophtalmie des nouveau-nés doivent être déclarés, mais 15 jours après la naissance, on est tenu de certifier, sous peine de sanctions pénales, que l'enfant n'a été atteint d'aucune maladie contagieuse des yeux.

En France l'ophtalmie purulente est classée dans les maladies à déclaration obligatoire ; malheureusement, comme pour beaucoup d'autres maladies contagieuses, la loi n'est pas appliquée.

On s'est attaché à mieux faire connaître les dangers de cette ophtalmie et la méthode prophylactique, par les leçons spéciales données aux sages-femmes, par des conseils aux familles. Il y a plus de 35 ans, lorsque, avant d'être professeur à la Faculté de Paris, j'étais doyen de la Faculté de Lille, j'avais obtenu de l'Administration Préfectorale que, dans chaque livret de famille, délivré à la Mairie au moment du mariage, il fût annexé une feuille détachée, un papillon, portant les instructions sommaires pour les soins à donner aux yeux de l'enfant au moment de la naissance. Cette mesure a été régulièrement appliquée pendant quelques années, je crains bien que, depuis mon départ de Lille, il y a 27 ans, elle ait été complètement abandonnée.

Notre Association s'est tout spécialement occupée, à plusieurs reprises, de faire connaître les dangers de l'ophtalmie des nouveau-nés. Il y a une trentaine d'années, elle a fait imprimer deux avis. Le premier appelle l'attention sur une maladie très dangereuse des yeux chez les nouveau-nés, l'ophtalmie purulente, qui doit être « examinée et soignée immédiatement, le jour même, par un médecin » : on indique les précautions à prendre en attendant son arrivée.

L'autre est intitulé « Conseils aux mères qui ne veulent pas que leurs nouveau-nés deviennent aveugles ». Et ce sont les soins à donner à la mère et à l'enfant dès la naissance : il a été rédigé par un des oculistes les plus distingués de cette époque, le Docteur Meyer.

Ce sont des avis très sages, très utiles que l'Association s'efforce de répandre, de faire connaître aux familles. Elle les adresse dans les mairies à Paris et en Province pour qu'un exemplaire en soit distribué aux parents au moment de la déclaration de naissance.

Il faut espérer que cette distribution est faite par les employés de l'état civil. Volontiers, j'émettrais le vœu qu'elle fût contrôlée et que l'Association voulût bien rappeler de temps à autre aux Maires toute l'importance de cette circulaire.

De plus, la distribution, au moment de la déclaration de naissance, me paraît avoir un inconvénient, c'est qu'elle arrive un peu tard ; 24 ou 48 heures trop tard. Pour être préventifs, les soins donnés à la mère doivent précéder la naissance et ceux de l'enfant doivent être appliqués aussitôt après la naissance. Je pense donc que ces instructions devraient être données également dans le livret de famille, au moment du mariage, ainsi que je l'avais proposé à Lille.

Mais c'est surtout les Dames patronnesses et les Dames visiteuses des pauvres ménages qui, avec leur dévouement admirable, ont un rôle capital dans cette propagande de l'hygiène. Elles savent donner les conseils les plus utiles à la jeune femme qui va devenir mère, et lui montrer la nécessité de ces soins. Jamais les instructions les mieux faites ne sauront remplacer ce que leur dicte leur bon cœur.

A côté de l'ophtalmie des nouveau-nés, affection à marche aigüe, qui peut en quelques jours entraîner la perte des deux yeux par fonte purulente, ou qui laisse des cicatrices et un état de désorganisation incompatible avec la vision, je voudrais prendre l'exemple d'une autre ophtalmie à marche essentiellement chronique, qui peut aboutir à la cécité après de nombreuses années, c'est le trachôme, ou conjonctivite granuleuse.

Pour cette maladie encore, à côté de traitements longtemps prolongés, difficiles, douloureux et qui, malheureusement, ne sont pas toujours efficaces, il est nécessaire de rechercher et de faire connaître toutes les mesures prophylactiques, susceptibles d'en diminuer la propagation.

Elle débute ordinairement d'une façon très insidieuse et, dans les pays les plus contaminés, on peut déjà la rencontrer chez des enfants de 2 ou 3 ans, de telle sorte que ces malheureux seront martyrisés toute leur vie par le trachôme. Il ne se traduit d'abord que par du larmoiement et de la secrétion. Les enfants ont les yeux sales ; mais si on retourne la paupière supérieure, on voit les petites saillies ou granulations. Plus tard, au cours de longues années, des complications se produiront et se reproduiront sur la cornée et finalement les taies qui la recouvriront empêcheront la vision. Ici encore, on trouvera tous les degrés, depuis la gêne pour le travail, jusqu'à la cécité complète. On a dit que le trachôme n'entraînait pas la cécité par lui-même ; c'est entendu, mais les complications cornéennes sont si fréquentes qu'elles font, pour ainsi dire, partie intégrante de la maladie.

Le trachôme est une affection contagieuse qui se transmet de mille façons : par le contact des mains, par les linges de toilette, par des pratiques malpropres. En Orient, et trop souvent en France, ne voit-on pas les mères essuyer les yeux de leurs enfants avec un mouchoir mouillé de salive, avec un coin de leur vêtement, avec leurs doigts. La cohabitation de toute une famille dans une seule pièce rend la contagion presque fatale. En Algérie et dans les pays chauds, la transmission par les mouches est nettement démontrée : il suffit de voir comment, dans

les rues du Caire, d'Alger ou de Tunis, chez les malheureux aveugles dormant au soleil, les mouches en grand nombre viennent se poser sur les paupières pleines de croûtes et de pus.

L'histoire même démontre que le trachôme est contagieux et épidémique.

Il a toujours été connu en Egypte et des documents plusieurs fois millénaires prouvent qu'il a de tous temps existé dans la vallée du Nil. De là, il s'est répandu dans le bassin méditerranéen, en Asie Mineure, dans l'Afrique du Nord, en Italie (déjà au temps des Romains), en Espagne. On le rencontre avec une grande fréquence dans toute l'Asie, aux Indes, en Chine et au Japon.

En Europe, et particulièrement en France, il semble que la maladie a été rapportée plusieurs fois par les armées d'Orient. Déjà au temps des Croisades, on signale de véritables épidémies d'ophtalmie; puis la maladie diminue petit à petit et paraît s'éteindre, sauf dans des foyers localisés.

De nouveau, les soldats de Bonaparte la rapportent après la campagne d'Egypte et, pendant la première moitié du XIXe siècle, elle sera connue sous le nom d'ophtalmie militaire. Elle se localise dans certaines contrées de la Russie, en Hongrie, et plus près de nous, en Belgique, d'où elle envahit le Nord de la France.

Bien entendu, dans les villes et les grands ports en relation constante avec l'Orient, la conjonctivite granuleuse vit à l'état endémique. Marseille est la ville de France où il y a le plus de trachômateux.

Enfin, pendant les quatre années de la grande guerre et pendant les années qui ont suivi, nous avons assisté à une recrudescence très marquée du trachôme, toujours pour les mêmes raisons, l'arrivée en France de nombreux contingents indigènes d'Afrique et d'Asie.

Pour l'armée Française, ce furent les Algériens, les Marocains, les Malgaches, les Indo-Chinois et les Annamites. Pour l'armée Anglaise, les contingents de l'armée des Indes et les travailleurs Chinois: à tel point que nos alliés furent obligés de faire de l'isolement, en réunissant les trachômateux par compagnies, dans des campements spéciaux.

Notre Ministère de la Guerre fut également obligé de prendre des mesures contre la diffusion du trachôme. Nous avons tous vu des cas de contagion chez des soldats de l'armée métropolitaine, qui n'avaient jamais quitté la France, mais qui avaient été en contact avec des contingents indigènes, soit aux armées, soit à l'intérieur. J'ai même signalé plusieurs cas de trachôme chez des hommes qui, sans avoir été en relation avec des Africains ou des Asiatiques, avaient été logés dans des casernements occupés antérieurement par des indigènes.

Les ophtalmologistes ayant signalé ces dangers à plusieurs reprises, pendant et après la guerre, le Ministre de l'Hygiène a demandé, en 1920, à l'Académie de Médecine, son avis sur l'opportunité de faire figurer le trachôme sur la liste des maladies à déclaration obligatoire. Sur le rapport que je lui ai présenté, l'Académie a donné un avis favorable et, en avril 1924, plus de trois ans après, paraissait un décret revisant cette liste et y portant le trachôme sous le n° 15.

On a critiqué mon rapport et le décret d'avril 1924, en donnant surtout pour raison qu'il était inopérant. Les malades atteints de trachôme, disait-on, sont des ambulants: ils viennent à la consultation et sont rarement hospitalisés; comment faire faire cette déclaration et quelles sanctions seront prises?

Ceci n'est pas tout à fait exact. Ces malades sont soignés dans les

hôpitaux ou à domicile lorsqu'il existe des complications et c'est à ce moment qu'ils sont le plus contagieux. C'est alors qu'il faut les déclarer.

D'ailleurs, cette loi de déclaration obligatoire donne aux Pouvoirs Publics la facilité d'édicter toute une série de mesures dont il me reste à vous parler.

a) Etant donné que la contagion est due surtout à l'immigration de sujets venant de pays très contaminés, comme l'Orient, la mesure la plus radicale est de refuser l'entrée aux indigènes atteints de trachôme. Au Brésil, les sujets soupçonnés d'ophtalmie sont placés en quarantaine dans les lazarets des îles des Fleurs, et sont surveillés et soignés avant d'être autorisés à débarquer à Rio-Janeiro. Aux Etats-Unis, les mesures sont encore plus rigoureuses. A l'arrivée des bateaux à New-York, si les immigrants présentent une affection oculaire suspecte, ils sont impitoyablement refusés et doivent être rapatriés aux frais des Compagnies de navigation. Celles-ci, à leur tour, pour éviter des frais inutiles, font examiner les immigrants avant de les embarquer ; au Havre, par exemple, pour la Compagnie Générale Transatlantique. Et il arrive ceci que les malades restent en France, alors qu'ils l'avaient traversée seulement pour s'embarquer, et refluent sur Paris, où aucune mesure restrictive ne s'oppose à leur séjour. Ils y séjournent pour se faire soigner et ils y végètent, misérablement entassés dans des logements, contre toute règle d'hygiène. Il y a quelques années, dans le quartier Saint-Paul, se trouvait une colonie d'Orientaux, tous trachômateux, qui venaient de temps en temps se faire soigner à l'Hôtel-Dieu.

Nous savons que, surtout depuis la guerre, on se préoccupe davantage de cette question. On fait examiner les ouvriers indigènes dans leur pays d'origine, au moment de l'embauchage, avant leur départ; une surveillance plus sévère est organisée à l'arrivée, dans nos grands ports, en particulier à Marseille.

Pour les frontières terrestres de la France, qui sont très étendues, la difficulté est plus grande. Voyez ce qui se passe, par exemple, à la frontière belge. Un grand nombre d'ouvriers habitent les villes et les villages voisins et viennent tous les jours travailler dans les usines françaises d'Armentières, Roubaix, Tourcoing. Une surveillance quotidienne est presque impossible ; aussi avais-je demandé autrefois que la surveillance se fît dans les usines même, aux frais des industriels, qui auraient tout avantage à faire soigner leurs ouvriers, sous le contrôle du bureau d'hygiène du département.

b) Avant d'empêcher le trachôme d'arriver chez nous, il faut le combattre dans ses pays d'origine. De louables efforts ont été faits et on est arrivé à quelques résultats, mais combien la lutte est longue et difficile! En Egypte, les Anglais, depuis 25 ou 30 ans, ont organisé des hôpitaux et des colonnes volantes de médecins et d'infirmiers. Il y a une quinzaine d'années, j'ai vu, aux pieds des Pyramides, un de ces hôpitaux installé sous des tentes, où le Docteur Mac Callan donnait, avec beaucoup de dévouement, ses soins et ses conseils à de nombreux Arabes.

Dans nos colonies et pays de protectorat, nous avons fait de même. Je vous citerai l'exemple de l'Indo-Chine, au Tonkin et en Annam, où M. Albert Sarraut a créé des Instituts ophtalmologiques, dirigés par des spécialistes distingués.

A Tunis, M. Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur, poursuit des études remarquables sur le trachôme, et des inspections sont faites par des spécialistes jusque dans le sud.

A Alger, notre Association, qui vient de créer une filiale, s'occupera tout spécialement de la lutte contre les cécités évitables.

Au Maroc, le grand colonisateur, qu'a été le maréchal Lyautey, s'est tout de suite occupé de ces questions d'hygiène, connaissant l'importance du médecin dans la pénétration pacifique. N'est-ce pas lui qui a dit « qu'en fait de conquête coloniale, le médecin vaut une compagnie ». Dans les principaux centres du Maroc, il a subventionné des oculistes, chargés des soins spéciaux aux indigènes.

c) En France, où les cas sont moins nombreux, les soins sont suffisamment bien donnés dans les hôpitaux et les cliniques spéciales. D'autre part, une ligue antitrachômateuse a été créée. Mais une surveillance plus étroite encore devrait être exercée dans les crèches, écoles maternelles, écoles et collèges, puisque nous savons que le trachôme atteint les enfants dès le jeune âge. Il y aurait donc la plus grande utilité à dépister et à isoler dès le début les enfants atteints. Ceci fait partie de tout un programme d'hygiène scolaire pour les yeux auquel l'Association Valentin Haüy s'intéresse au plus haut point. Tout récemment, elle a pris l'initiative d'adresser aux instituteurs et institutrices des instructions et des échelles typographiques pour la mesure de la vision des enfants. De même, elle pourrait, sous une forme très simple, leur donner quelques conseils pour dépister le trachôme ou toute ophtalmie contagieuse commençante, qu'ils signaleraient d'urgence au médecin inspecteur des écoles, ou qu'ils adresseraient à l'hôpital ou la clinique les plus proches, l'enfant ne pouvant rentrer à l'école qu'avec un certificat de médecin, ainsi que les règlements l'exigent.

Par les considérations que je viens de développer devant vous, j'espère vous avoir montré combien la question des cécités évitables, dont je n'ai abordé qu'une partie, mérite bien de rentrer dans le cadre des études de notre Association.

Le Placement des Musiciennes aveugles

Les typhlophiles savent tous comment nos musiciennes sont utilisées dans les maisons d'éducation, comment elles rendent aux écoles publiques ou privées des services excellents à titre de maîtresses de piano, de solfège, de violon, etc., ou d'organistes dans les chapelles et directrices des chants profanes et religieux. Or, le placement de ces jeunes filles, facile jusqu'à ces dernières années, semble avoir une tendance à se ralentir. Soit que les musiciennes clairvoyantes deviennent plus nombreuses, ou que les chefs d'établissements, par mesure d'économie, restreignent leur personnel, toujours est-il que nous recevons moins de demandes et que nos offres sont plus difficilement acceptées. Une nouvelle propagande s'impose donc. Nombre de nos lecteurs sont en relations avec des directrices de pensionnats. Ils nous aideront puissamment en recommandant nos musiciennes. La fin de l'année scolaire et les vacances sont des époques favorables pour faire connaître nos musiciennes. Souvent, à cette époque, des besoins se produisent.

Les pensionnats les plus éloignés des grands centres sont en général les plus accessibles à nos instances.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Mahaut qui, au siège de l'A. V. H., 9, rue Duroc, est à la tête de notre office.

M. Mahaut tient à la disposition de toutes personnes qui en désire-

raient, des notices explicatives sur la valeur technique des musiciennes aveugles et les divers services qu'elles peuvnt rendre.

La Législation anglaise sur les Aveugles

(suite et fin)

La nouveauté capitale, c'est que les œuvres en Angleterre sont mises en mesure d'organiser le travail des aveugles, de faire, au moyen de majorations de salaires, des conditions de vie tolérables à ceux qui ne sont capables que de petits métiers. Les ouvriers à domicile ont d'abord été moins atteints par les avantages de la loi que leurs camarades groupés en ateliers. Mais près d'un millier en bénéficient déjà, et ce nombre va s'accroître rapidement.

Dans l'application toutefois une erreur grave semble avoir été commise et, comme elle est de nature à compromettre le principe de la majoration des salaires, il n'est pas inutile d'examiner en quel sens ce principe doit être interprété.

Il est inadmissible que, comme nous l'avons constaté, sur les salaires versés à l'ouvrier, 29 % seulement représentent la part du salaire réel, tandis que la part de bonification est de 71 %. La méthode de rémunération adoptée en général est en grande partie responsable de cette situation.

Si vous dites à des hommes : Quelle que soit la qualité et la quantité de votre travail, bon ou mauvais, abondant ou rare, nous vous donnerons de toute façon un salaire satisfaisant, que va-t-il se passer? Infailliblement la production va baisser, et très vite. Pas n'était besoin d'être grand clerc pour prévoir cette conséquence. La plupart des ateliers se sont placés à un point de vue exclusivement philanthropique, négligeant le point de vue économique. La tendance a été en général d'adopter une sorte de salaire moyen, en d'autres termes de parfaire le salaire de tous les ouvriers bons ou mauvais jusqu'à un taux sensiblement égal pour tous. Cela faisait d'ailleurs le compte des ouvriers qui réclamaient un salaire minimum égal au salaire des ouvriers voyants, non qualifiés, de la même localité. Ces méthodes égalitaires sont déplorables : elles aboutissent à pénaliser les ouvriers les plus capables, à ne tenir que peu ou point de compte de leur capacité. N'étant pas soutenus par le sentiment qu'à un travail meilleur correspondrait pour eux une condition de vie meilleure, les ouvriers se sont découragés, ils se sont désintéressés de la production. Plus encore que d'assurer à l'aveugle des conditions de vie satisfaisantes, le but de la majoration des salaires doit être d'empêcher que l'aveugle ne soit détourné du travail par la pauvreté de ses gains Les commissions consultatives d'Ecosse et d'Angleterre ont constaté le mal ; pour y porter remède, elles ont recommandé aux œuvres l'adoption d'échelles dégressives de majoration qui leur semblent de nature à concilier les intérêts de la production et ceux de la charité. Selon ce système la bonification diminue à mesure que monte le salaire réel, de manière toutefois à laisser un avantage à ceux qui travaillent vite et bien. La commission écossaise a demandé une bonificaton de 20 shillings pour tout salaire réel de 10 shillings, de manière à assurer à tout ouvrier un minimum de 30 shillings par semaine ; la bonification diminuerait de 4 pence par chaque shilling gagné entre le 10e et le 20e, de 6 pour tout shilling entre le 20e et le 40e, de 8 enfin pour tout shilling

entre le 40e et le 50e, toute bonification disparaissant avec un gain de 50 shillings.

Mais à notre avis de pareilles dispositions, si elles sont adoptées, favoriseront encore beaucoup trop la paresse. Qu'est-ce donc que réduire de 8 pence la bonification quand le salaire réel monte du 40e au 41e shilling? Faites-vous l'âme de l'ouvrier; de son point de vue, c'est prélever deux tiers sur la juste rémunération due à ses efforts, méritée d'autant plus que dans sa classe ce 41e shilling est plus rarement gagné. L'effort auquel correspond ce 41e shilling coûte à l'aveugle plus qu'au voyant, et l'avantage qu'il déclenche sera réduit des deux tiers! Même l'échelle proposée par la commission anglaise, quoique s'inspirant davantage des besoins pratiques, me paraît donner trop de prise à cette critique. Dans son système, la bonification des moins douées serait seulement de 15 shillings. Elle serait accordée pour 10 shillings de salaire réel, et baisserait de 3 pence par shilling gagné au-delà du 10e jusqu'au 50e. A partir de 50 shillings de gain réel, la bonification serait uniformément de 5 shillings.

Nous serions tentés d'aller beaucoup plus loin. Le but devrait être de stimuler le travailleur à donner son maximum de production. Et puisque l'effort chez l'aveugle est plus grand pour un même travail que chez le voyant, la rémunération destinée à le provoquer doit être plus élevée. C'est donc, comme je l'ai rencontré dans l'Etat de Massachusetts, par exemple, une échelle d'abord progressive, que réclame l'intérêt économique; une échelle qui pourra d'ailleurs devenir dégressive seulement avec les salaires relativement élevés, auxquels n'atteignent que peu d'ouvriers. Si la philanthropie repousse l'échelle progressive comme trop dure aux maladroits, nous pensons qu'à tout le moins il faudrait, comme déjà le font quelques institutions, recourir aux majorations uniformes, ou tendant vers l'uniformité beaucoup plus que les échelles proposées.

Avec la majoration uniforme, nous voici ramenés, à peu de chose près, au système américain des pensions. Oui, mais, données à l'occasion du travail, par petites portions subordonnées chacune à un travail, ces pensions ne détournent plus de l'effort; elles donnent au contraire l'habitude de l'effort. La pension fixe serait concédée à ceux-là seulement dont l'incapacité de travail aurait été duement constatée.

***

P.-S. — Cet article était écrit lorsque nous est parvenu, dans le « Beacon » de janvier, le nouveau rapport de la Commission consultative anglaise. Nous en indiquerons ultérieurement tout l'intérêt. Mais il nous faut signaler tout de suite que l'erreur que nous relevons dans l'application du principe des majorations de salaires, et qui avait été signalée déjà en Angleterre par M. Ben Purse, n'a pas échappé à la Commission. Elle se décide enfin, dans ce nouveau rapport, à proposer une échelle beaucoup plus propre à stimuler la production des travailleurs.

La majoration serait de 15 shillings pour tout salaire réel ne dépassant pas 16 shillings par semaine; elle baisserait de un penny par shilling gagné au-delà du 16e jusqu'au 20e, de 2 pence par shilling entre le 20e et le 30e, de 3 pence entre le 30e et le 55e. A partir du 55e shillings, la majoration serait uniformément de 6 shillings 9 pence par semaine. Nous souhaitons vivement que les œuvres, si justement aidées par les subventions des pouvoirs publics, aient les ressources suffisantes pour

faire l'essai de cette nouvelle échelle. Nous souhaitons surtout qu'on puisse bientôt faire l'essai en France d'une méthode analogue.

P. VILLEY.

Sur le mouvement typhlophilique en Allemagne

A la suite de l'intéressante étude sur *Le Braille en Allemagne* qu'on a lue dans notre dernier fascicule, M. le Dr Karl Strehl nous a adressé sur le mouvement typhlophilique en Allemagne des informations qu'il nous paraît utile de reproduire.

I. — *Les Instituts allemands pour aveugles, les sociétés d'aide aux aveugles et les associations*

La première institution allemande d'aveugles à Berlin (1806) transférée plus tard à Steglitz, doit sa fondation à l'initiative de Valentin Haüy. Aujourd'hui, il y a en tout 26 institutions pour aveugles, à savoir : huit de l'Etat, une municipale, neuf provinciales et huit privées et en outre l'école supérieure d'aveugles de Marburg (Marburger Blinden Studienanstalt) subventionnée par l'Etat allemand et la Prusse.

Augsbourg, institut privé (1) ; Berlin, institut municipal ; Breslau, institut privé ; Chemnitz, institut municipal ; Düren, institut provincial ; Francfort-sur-le-Main, institut privé ; Frieberg (Hesse), institut d'Etat ; Gotha, institut d'Etat ; Halle, institut provincial ; Hambourg, institut d'Etat ; Hanovre, institut provincial ; Heiligenbronn, institut privé ; Ilvesheim, institut d'Etat ; Kiel, institut provincial ; Königsberg, institut privé ; Münich, institut d'Etat ; Neukloster, institut d'Etat ; Neuwied, institut provincial ; Nuremberg, institut privé ; Paderborn, institut provincial ; Soest, institut provincial ; Steglitz, institut d'Etat ; Steglitz, institut privé, israélite (2) ; Stettin, institut provincial ; Stuttgart, institut privé ; Würzbourg, institut provincial.

En dehors de ces établissements il existe des ateliers, foyers, associations et autres œuvres.

Il y a en Allemagne : le Deutsche Blindenverein (Association allemande des aveugles, 1920) et l'Union des instituts d'aveugles et des associations de secours d'Hambourg (1926). Le premier représente les intérêts de la pédagogie des aveugles ; son organe est le *Blindenfreund* (l'Ami des aveugles), Depuis 1873 il tient tous les trois ans des congrès où l'on traite toutes les questions d'éducation des aveugles, de secours et de placement. Les attributions de la seconde sont :

a) Organisation intérieure des instituts et associations et, le cas échéant, mesures concernant l'éducation et l'administration, l'exploitation du travail, l'instruction professionnelle et les secours.

b) Progrès de la publicité.

c) Représentation auprès des autorités de l'Etat.

d) Protection contre les nouvelles fondations superflues.

Il y a une catégorie de sociétés de secours pour aveugles qui, affiliées à des instituts ou à des associations, ont été fondées par des aveugles ou des professeurs d'aveugles et sont dirigées par eux.

II. — *Les sociétés d'entr'aide pour aveugles*

Il y a en Allemagne 5 principales Unions d'aveugles : 1° le Reichsdeutsche Blindenverband (1912) ; 2° l'Union des aveugles intellectuels (Akademiker) d'Allemagne, Marburg (1916) ; 3° l'Union des aveugles de langue allemande de Leipzig (1891) ; 4° l'Union des femmes aveugles d'Allemagne Edewecht Oldenburg (1912) et 5° l'Union des soldats aveugles, Berlin (1916). Les quatre premières associations se sont réunies cet été en un groupe d'études. Ce groupe publie depuis septembre la « Corres-

(1) Voir Grundriss des Blindenwesens, par le professeur supérieur d'aveugles H. Otto, Halle/S. 1926.

(2) Les aveugles sont logés dans l'Institut d'aveugles de l'Etat.

pondance des aveugles ». Par ces publications, les organisations d'entr'aide veulent susciter l'intérêt des œuvres publiques ou privées et une juste appréciation de leurs désirs et de leurs revendications légitimes. Les associations de professeurs, d'institutions, et d'œuvres de patronage indiquées au paragraphe précédent sous les numéros 1 et 2, et les associations d'entr'aide dont il est maintenant question se sont unies le 12 novembre 1921 en une Blindenwohlfahrtskammer (chambre pour le bien des aveugles) dont le but est suffisamment indiqué par son nom. Elle y travaille :

a) en concourant à la préparation de lois sociales et économiques, principalement par l'établissement d'assurances et l'établissement d'une statistique des professions d'aveugles et un recensement des aveugles ;

b) en suscitant la sollicitude générale pour les professions d'aveugles ;

et *c*) en plaçant des experts auprès des autorités.

Depuis 1924 toutes les associations tiennent tous les 3 ans session à la suite des congrès de professeurs d'aveugles et pour le bien des aveugles. Dans ces congrès, l'assemblée des représentants exprime son avis par 60 voix, dont 30 pour les associations de professeurs, d'institutions, et les œuvres de patronage et 30 pour les associations d'entr'aide. Au cours de ces sessions, les autorités, professeurs d'aveugles, typhlophiles et leurs amis, s'efforcent d'étudier dans des rapports documentés les questions les plus urgentes ayant trait à l'éducation des aveugles, à leurs professions et à l'aide à leur apporter, de scruter les problèmes généraux et particuliers et d'aboutir à des résolutions.

III. — *Législation*

La base légale de l'éducation, du patronage et de l'assistance pour les aveugles en Allemagne est la suivante :

1° La loi de dotation du 8 juillet 1875 et la loi prussienne de secours aux aveugles du 11 juillet 1891.

2° La loi scolaire du 7 août 1911 en Prusse, qu'ont précédée ou suivie des lois analogues dans d'autres pays.

3° La loi d'assistance du Reich (Reichsversorgunggesetz) du 31 juillet 1925 (avec sa 4e modification du 8 juillet 1926) qui protège les aveugles de guerre.

4° Le décret du 13 février 1924 pour le placement conforme aux directives de la loi du Reich du 4 décembre 1924, une loi du Reich, que suivirent dans les autres pays des dispositions légales correspondantes.

5° La loi pour les grands blessés du 6 avril 1920 dans sa rédaction du 13 décembre 1922, qui veille au placement des aveugles de guerre et des aveugles civils et les protège contre une exclusion injuste.

Pour les questions de détail, surtout celles qui concernent l'instruction et les professions, le Manuel du signataire de ces lignes : *Handbuch der Blindenwohlfahrtspflege*, qui a paru à la fin de cette année chez J. Springer à Berlin renseignera. Une statistique des infirmes qui a paru dans le cours de l'année donnera le nombre des aveugles du Reich et renseignera exactement sur toutes les questions qui se rattachent à eux, après remaniement par l'office de statistique du Reich en 1927. K. Strehl.

Journaux pour Enfants Aveugles

En présentant aux lecteurs du « Messager Suisse » la très vivante revue italienne pour enfants aveugles paraissant chaque quinzaine, depuis 1925, à Florence, 2 via Delle Carra, nous avions dit que « Gennariello » était à notre connaissance le seul journal Braille destiné à l'enfance. Cette affirmation téméraire nous a valu quelques protestations et la communication d'autres périodiques similaires, que nous sommes heureux de mentionner ici ; il en existe sans doute d'autres, que nous ignorons encore.

M. Guterbock, de Berlin, l'un des aveugles les mieux informés sur les publications Braille allemandes, nous signale une revue mensuelle, le « Kinderfreund », paraissant à l'Institution de Hanovre-Kirch-Rode, 22, Bleek strasse, l'abonnement est de trois marks et le rédacteur M. Prilop, professeur à cet Institut. Cette publication comprend deux parties distinctes, l'une en intégrale pour les petits, l'autre en abrégé pour les enfants plus âgés.

M. Swift, bibliothécaire du Canadian National Institute for the Blind, à Toronto, nous communique très aimablement un numéro d'une revue américaine: « The international Lions, juvenile Braille Monthly », publiée depuis 1923 à Cincinnati (Ohio), par l'International Lions Club, et imprimée au Clovernook home I. E. B. Ce périodique de cinquante pages en intégral, est fourni gratuitement aux enfants aveugles des Etats-Unis et du Canada.

Enfin, dans le catalogue du National Institute for the blind de Londres, nous avons trouvé la mention d'un School-Magazine, qui doit être sans doute destiné aux enfants.

Il existe donc en Allemand, en Anglais et en Italien, peut-être encore dans d'autres langues, des journaux spéciaux pour nos jeunes confrères, tandis qu'en Français, nous n'avons jamais eu connaissance d'une publication de ce genre. Pourrait-elle être tentée et aurait-elle quelque chance de succès? C'est la question que nous soumettons à nos lecteurs et aux éducateurs d'aveugles.

On objectera les dépenses occasionnées, mais si quelques œuvres pour la jeunesse, les instituts ou les enfants eux-mêmes collaboraient aux frais d'impression, on arriverait facilement semble-t-il à assurer financièrement l'entreprise.

Il serait plus malaisé de trouver un rédacteur compétent, car il est moins simple d'écrire pour les enfants que pour les adultes: Il conviendrait de prendre toutes les informations.

J.-J Monnier.

Un point d'histoire : Le plus ancien périodique en Braille

Le *Progress*, dans une série de lettres intéressantes, a retracé les origines de l'impression du Braille en Angleterre. Il a rappelé qu'elle a débuté en 1875, date à laquelle le docteur Armitage, empruntant le procédé Levitte de l'*Institution Nationale* de Paris, importa la stéréotypie. M. Ford, qui vit encore actuellement, fut le premier stéréotypeur de Braille en Angleterre, et pendant 21 ans il fut seul chargé de l'impression du *Progress* dont le premier numéro sortit en 1881. A ce sujet, M. Ford commet une légère erreur de fait qu'il me paraît bon de relever : il pense que le *Progress* est l'aîné de nos périodiques en Braille ; or, l'honneur de l'ancienneté revient à *Il mentore dei ciechi* que publia Dante Barbi-Adriani dès 1878 à Florence. Lecteur dès l'origine de ces deux publications, j'ai plaisir, tout en restituant ses droits de priorité au *Mentore*, à rendre hommage au soin avec lequel fut toujours rédigé le périodique anglais dont chaque numéro mensuel forme maintenant presque un volume.

Edg. Guilbeau.

BIBLIOGRAPHIE

Le problème de la protection sociale des aveugles

Sous ce titre, un aveugle, Mr. Bronne, vient de soutenir avec succès, devant la Faculté de Droit de Paris, une thèse de doctorat abondamment et excellemment documentée.

Marquer à la lumière des statistiques l'importance mondiale du « problème de la cécité », dénoncer le préjugé dont souffrent ses victimes en même temps que les inévitables difficultés dont elle est la source, montrer la possibilité de vaincre ces difficultés grâce à la suppléance des sens, exposer la situation actuelle de l'aveugle dans le cadre familial et social, préconiser les solutions que réclame cette situation, telle est la tâche assumée par Mr. Bronne.

Dans la première partie de son ouvrage, il s'attache d'abord à définir la cécité, dont le public mal renseigné se fait trop souvent une idée erronée, et montre qu'elle n'altère pas fatalement les facultés de sa victime ; il dit la nécessité d'éclairer l'opinion sur la véritable portée de cette infirmité, puis, après avoir examiné les statistiques actuelles qui, encore que très imparfaites, ne laissent pas que de fournir des indications très suggestives, il retrace à grands traits l'histoire des Aveugles à travers les siècles, constatant que l'amélioration des conditions de leur vie s'est développée parallèlement aux conditions sociales générales, mais que l'évolution pour eux se trouve aujourd'hui ralentie. Il envisage enfin les effets physiques de la cécité, son influence psychologique chez l'aveugle, l'impression qu'elle produit sur le clairvoyant.

La deuxième partie nous montre l'aveugle français aux différents âges de sa vie, les obstacles qui se dressent sur sa route, l'action des écoles et des œuvres créées en sa faveur, action dont l'auteur ne méconnaît pas les bienfaits mais qu'il voudrait plus soutenue, plus coordonnée, moins éparpillée. Les lecteurs du *Valentin Haüy* connaissent cette situation, nous n'y insisterons pas.

La troisième partie est un exposé des réformes qu'appelle cette situation : à diverses reprises déjà nous avons eu l'occasion de les signaler ; elles sont l'expression des vœux émis par les divers Congrès.

La réalisation de ces vœux exige en premier lieu l'effort des aveugles qui doivent être adaptés ou réadaptés à la vie utile et se trouver ainsi en état de justifier la confiance qu'ils réclament ; elle dépend du public à qui il faut les faire connaître, elle nécessite le concours des œuvres dont l'action doit être coordonnée et fortifiée, elle réclame enfin dans une très large mesure l'intervention de l'Etat. Mr. Bronne n'a pas dissimulé les multiples objections que ce dernier point soulève, il leur a prêté toute l'attention qu'elles méritent et s'est efforcé de les réfuter. Il ne pense pas que l'Etat doive substituer son action à celle de l'initiative privée, mais au contraire, il souhaite qu'il la seconde ; il voudrait que des représentants élus des aveugles et de leurs œuvres fussent en contact étroit avec l'administration publique pour la renseigner sur leurs besoins et lui suggérer les mesures propres à y remédier ; il ajoute même qu'à son avis, un groupe parlementaire représenterait efficacement les intérêts des aveugles au sein de nos assemblées législatives. On peut se demander si le nombre des aveugles français et si leur situation, si précaire qu'elle puisse être dans l'ensemble, font bien apparaître la nécessité d'un groupe parlementaire spécial. Mais la protection de l'aveugle est incontestablement comme le proclame Mr. Bronne à chaque page, un devoir social. L'Etat a le devoir d'assurer l'enseignement aux jeunes aveugles, il a, seul, l'autorité nécessaire pour coordonner les programmes spéciaux de cet enseignement, il a le devoir, — et c'est son intérêt — de protéger et de favoriser leur travail, les mesures de compensation dont on parle seraient une heureuse application des principes de solidarité qui inspirent notre législation sociale. On peut

espérer d'un ensemble de mesures législatives et administratives certaines atténuations à la rigueur du sort des aveugles : donc avec une sage circonspection, certes, et sans nous bercer de chimères, mais aussi avec persévérance, nous devons tendre à obtenir ces mesures.

En terminant son étude, Mr. Bronne préconise l'institution en faveur des aveugles d'un organisme international. Les divers congrès internationaux, la création de l'Association internationale des Etudiants Aveugles et celle du Centre international de Renseignements de Prague, la correspondance croissante de l'Association Valentin Haüy avec l'étranger, l'étude du problème des aveugles par le Bureau international du Travail de la Société des Nations, tout cela montre qu'une telle institution répondrait en effet à un besoin et serait un précieux agent de progrès pour la cause des aveugles.

On le voit, Mr. Bronne a envisagé la question des aveugles sous tous ses aspects, il a voulu démontrer que ce n'est pas là seulement et avant tout une question d'assistance, mais un problème scientifique, pédagogique, économique et social de solidarité humaine. Sans doute, l'étude de ce problème n'est point épuisée, et bien des solutions effleurées doivent être mûries. Quoi qu'il en soit, il faut savoir gré à Mr. Bronne d'avoir appelé de nouveau sur les aveugles l'attention des sociologues. DEHILLOTTE.

Rapport de l'Association des aveugles civils et des aveugles de guerre du Nord de la France

Le présent rapport est le rapport du septième exercice de cette association, pour l'année 1906, présenté à l'assemblée générale ordinaire le 18 février 1927. Mlle Laure Lefebvre, présidente de l'œuvre et correspondante officielle de l'Association Valentin Haüy, présidait la réunion.

Le travail de l'imprimerie a été assuré par 30 dames et jeunes filles qui ont imprimé notamment *La guerre des femmes*, d'Antoine Rédier ; *A la manière de Surcouf*, de Paul Chark ; *Dans ma nuit*, de Mme Galeron de Calonne, la célèbre poète sourde-aveugle.

L'œuvre, qui patronne 584 aveugles, collabore étroitement avec l'Association Venlentin Haüy dont elle imite les méthodes. C'est ainsi qu'elle a fondé cette année un vestiaire qui a envoyé 140 colis de vêtements, dont 45 lui ont été fournis par l'Association Valentin Haüy. En outre des 10.000 francs de secours qu'elle a distribués en son nom, elle a donné 7.600 francs pour le compte de l'Association Valentin Haüy.

Grâce à de nombreuses expositions auxquelles l'activité des membres de l'œuvre a permis de prendre part, le magasin a obtenu des résultats qui sont en progrès notable sur ceux des années précédentes : il a acheté pour 83.000 francs d'objets fabriqués aux aveugles de la région.

Un architecte aveugle

Le périodique américain en Braille, *Mathilda Ziegler*, dans ses numéros de décembre à février, conte fort longuement l'histoire d'Edouard Scruggs, qui naquit en 1855 à Franklin, village du Tennessee. Un accident de chasse lui enleva la vue à l'âge de 14 ans. Il donna des leçons de musique, mais sa santé l'obligea à renoncer à cette occupation.

Il était fort embarrassé de son avenir lorsque son oncle lui proposa de bâtir pour lui des maisons qu'il louerait pour vivre du revenu. Le père offrit d'avancer les fonds. « Je répondis que j'acceptais, écrit M. Scruggs, à la condition qu'il me remît l'argent et me laissât bâtir les maisons moi-même. Des plans se formaient déjà dans mon cerveau. Les notions de construction que j'avais acquises dans mon enfance me revenaient toutes à l'esprit. Mon père consentit à me prêter 4.500 dollars. C'étaient toutes ses économies. Je savais qu'il ne pensait jamais les revoir. Il pensait encore bien moins que j'allais trouver ma vocation dans la construction.

... Je pris un morceau de carton et,avec mon couteau, je le coupai pour en former le plan de ma première maison, un petit cottage de quatre pièces. Je fis des encoches pour marquer la place des portes et fenêtres. J'indi-

quai de la même façon la position des cloisons que ma mère traça ensuite avec un crayon, en inscrivant les dimensions que j'avais imaginées. Puis j'évaluai la quantité de matériaux nécessaires, ainsi que leur valeur approximatives et je conservai facilement ces chiffres dans ma mémoire. Avec un jeune garçon de couleur pour guide, je me rendis dans un quartier de la ville en voie d'extension pour y chercher un terrain convenable, et, après avoir acheté un lit, j'allai voir des entrepreneurs de charpente et de maçonnerie et je passai des contrats avec ceux qui me faisaient les prix les plus avantageux. Ma maison fut bientôt en construction. J'inspectais moi-même les travaux. Le toucher me disait plus exactement que l'œil si une surface était tout à fait polie, si le joint était bien fait, si le peintre avait exécuté de bon travail. La première année je construisis six petites maisons, et je les louai de suite. Avec l'argent des loyers, la deuxième année je bâtis plusieurs maisons l'une après l'autre. Suivant les occasions je vendais une maison ou je faisais échange contre une maison plus avantageuse. Au commencement de la troisième année j'avais acquitté toutes mes dettes, je payais comptant, et j'achetais des terrains dans les faubourgs, comme placement d'argent. »

C'est en 1882, que M. Scruggs construisit sa première maison. Il n'a pas cessé depuis d'être fort actif. Il construisit en 1916 sa première maison à appartements, nous dit-on : un bâtiment en briques, comportant trois étages, contenant douze appartements. Il passe pour avoir gagné par son travail une fortune de 200.000 dollars.

Il raconte comment un jour il eut à faire à un marchand de bois qui voulut lui vendre un stock de bois en mauvais état pour n'avoir pas été bien abrité et mis en meule. « Le marchand, dit-il, pensa pouvoir profiter de ma cécité pour se défaire de son bois avarié. Ses hommes le déchargèrent sur un de mes chantiers et furent très surpris quand je leur dis de remporter le tout et de me rapporter du bois de bonne qualité. Je m'étais aperçu que les pièces de bois rendaient un mauvais son en tombant sur le sol ; j'en palpai quelques-unes et je constatai qu'elles avaient de nombreuses fissures ; j'en poussai d'autres avec le pied, et, à la façon dont elles roulaient, je reconnus qu'elles présentaient des rugosités. »

« Une autre fois, j'étais présent tandis qu'une équipe d'ouvriers clouait les planches d'un parquet. « Vous ne mettez que la moitié des clous que vous devriez mettre, dis-je brusquement. Enlevez-moi ces planches, et reposez-les comme il faut. » Le contre-maître protesta d'abord faiblement, puis il refit le travail dans de bonnes conditions. Un peu plus tard, un ouvrier, avouant la supercherie, me demanda ; mais comment avez-vous pu le savoir ? On ne pouvait s'apercevoir de rien une fois le travail fait, et le patron avait bien soin de ne vous laisser inspecter une section qu'après qu'elle était terminée. Le patron oubliait que ses ouvriers faisaient le travail en la moitié du temps qui leur eût été nécessaire s'ils avaient employé le nombre de clous spécifié. Leur rapidité éveilla mes soupçons et mes oreilles me révélèrent la vérité d'après le nombre de coups de marteau. »

Il faut avouer que dans ce dernier cas le naïf patron a mis quelque complaisance à se laisser prendre. Au reste, les indications précises du genre de celles-ci sont rares dans la biographie qu'on nous présente, très rares. Il ne nous est vraiment pas facile de nous rendre compte de la manière dont M. Scruggs s'est improvisé architecte, et dont il a réussi dans sa paradoxale occupation. Sans doute il a l'esprit fort inventif. Il a, nous dit-on, fait breveter sept appareils imaginés par lui dans ses heures de loisir, notamment un crampon pour éviter le déraillement des trains dans les courbes, un ouvre-boîte à l'usage des grands hôtels et des restaurants etc... Mais tout cela ne nous renseigne guère sur ses moyens personnels de travail. Sans doute sa mère l'a aidé, mais si elle a exécuté sous sa direction des dessins, son rôle a été surtout de lui lire des livres spéciaux et des journaux techniques en lui expliquant les figures qu'elle y rencontrait. Sa femme ensuite a pris la place de sa mère devenue trop âgée. Mais sa part à lui, nous nous l'expliquons vraiment assez mal.

Le psychologue est tout à fait déçu en lisant cette biographie qui pique sa curiosité. Et je n'ai parlé de M. Scruggs que pour vous montrer combien sont souvent insuffisantes ces études sur l'habileté des aveugles qu'on propose à notre admiration. Nous ne demandons qu'à admirer, mais c'est à condition qu'on nous explique un peu ce que nous devons admirer. Et c'est ce qu'on oublie de faire.

P. V.

Œuvres pour les aveugles en Amérique

Sous ce titre : *Directory of activities for the Blind in the United States and Canada*, l'*American Foundation for the Blind* aux Etats-Unis vient de publier une sorte de guide général de l'assistance aux aveugles dans l'Amérique du Nord. 1.400 questionnaires ont été envoyés dans tout le pays aux institutions et œuvres diverses. A chacune on demandait des indications sur son siège social, son histoire, ses buts, le nombre des aveugles qu'elle assiste, son champ d'action, son administration, ses ressources etc. Ce sont les réponses à ces questionnaires que présente cet imposant volume de 348 pages. Les œuvres sont classées par Etats. Divers index fort bien compris en rendent le maniement facile.

En mars 1927, un premier supplément de 14 feuillets vient déjà de paraître apportant des renseignements complémentaires. Il sera suivi d'autres suppléments, grâce auxquels l'*American Foundation* tiendra le public au courant du mouvement typhlophilique dans l'Amérique du Nord.

Nouvelles et Renseignements

M. Pierre Villey vient de publier une nouvelle étude sur les aveugles : *L'aveugle dans le monde des voyants*, essai de sociologie (*Bibliothèque de philosophie scientifique*, chez Flammarion). En vente au prix de 12 fr. chez tous les libraires, et au siège social de l'Association Valentin Haüy, 9, rue Duroc ; franco 13 fr. La *Valentin Haüy* rendra compte de cet ouvrage dans son prochain numéro.

— Le grand organiste aveugle M. Louis Vierne, membre du conseil d'administration de l'Association Valentin Haüy, est rentré de son voyage en Amérique, où il a donné de nombreux concerts.

— Le ministre de l'agriculture a nommé chevalier du Mérite agricole E. Alquinet, ouvrier de ferme à Fleury-Merogis (Seine-et-Marne), aveugle depuis dix ans, et qui continue son métier de botteleur avec une remarquable dextérité.

—La presse a parlé de l'odyssée de deux aveugles partis le 18 février de Rouen pour se rendre à pied à Lourdes, en vue de demander leur guérison à la Vierge de Lourdes.

— Le *Conseil municipal de Paris* a voté le vœu suivant : que le gouvernement prenne toutes dispositions utiles pour que l'obligation légale inscrite dans la loi du 28 mars 1882 devienne effective à l'égard des jeunes aveugles et des jeunes sourds-muets, qu'à cet effet les établissements d'enseignement où sont instruits ces élèves soient rattachés au ministère de l'instruction publique, que les établissements privés soient soumis à un contrôle analogue à celui qui régit les institutions existantes pour les enfants normaux.

— L'American Braille Press informe qu'elle travaille à l'établissement d'une *machine à écrire le Braille* d'un type nouveau.

— *L'école des aveugles d'Angers* a été transférée de la Claverie à Montéclair. Ce nouvel immeuble, spacieux, bien aménagé, très aéré et ensoleillé, est en ville, et il dispose de vastes jardins et se trouve à proximité de grands champs.

— Le comité de l'*Aide mutuelle féminine*, dont la Présidente est Mlle Régnier, a organisé une vente dans les salons du Paris-Building. Grâce à l'activité intelligente des dames vendeuses, le succès a été grand. Aussi, la *Causette*, si chère aux abonnées, pourra être augmentée de quelques pages ; la laine sera cédée aux travailleuses à meilleur compte ; les indemnités seront versées moins parcimonieusement. Toutefois, le but de l'œuvre ne sera pas atteint tant qu'il ne sera pas possible de créer quelques bourses dans des maisons de retraite en faveur d'aveugles âgées.

— Le 26 mars a eu lieu la première réunion du nouveau groupement *Voix et lumière*. M. Alfred Pereire, président de la société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, et le général Balfourier, président de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, ont exposé le but de *Voix et lumière* : organiser des fêtes de charité, bals, des manifestations sportives dont le produit sera versé aux caisses des différentes œuvres secourant les sourds-muets et les aveugles. Le 15 juin, sera donné le premier bal de charité dans les salons du Cercle interallié, gracieusement offert aux organisateurs par le maréchal Foch.

— Le 11 avril, M. Fallières, ministre du travail et de l'assistance sociale, a inauguré la plaque commémorative érigée aux *Quinze-Vingts* en l'honneur des morts de la guerre de cet établissement. Elle ne comporte pas moins de 11 noms. Il a été reçu par M. Leredu, ancien ministre, président du comité des Quinze-Vingts, et par M. Chastenet, sénateur, président de la Société d'assistance aux aveugles.

Aussitôt après cette cérémonie, a eu lieu l'inauguration des nouvelles salles de travail créées à l'hospice par la Société d'assistance aux aveugles.

— Le 18 avril, en présence de M. le Sous-Préfet de Grasse, remplaçant le Préfet, et de M. le docteur Gazagnaire, adjoint au maire de *Cannes*, a eu lieu l'inauguration officielle du nouveau local, situé boulevard d'Alsace, de l'*Ecole Professionnelle* des aveugles de cette ville. L'archiprêtre Ghio a béni les ateliers de rééducation.

— Les 10, 12 et 13 une kermesse-vente a été organisée à Nancy avec grand succès au profit de l'Institution des aveugles, dirigée par M. le chanoine Bruneau.

— L'*Amitié des aveugles de France* a tenu son assemblée générale ordinaire le 24 avril 1927. Le foyer qu'elle a fondé portera désormais le nom de son donateur, J. Ph. Worth. Maître Hamelin, a été nommé délégué général de l'œuvre. Le président de l'Amitié est depuis le 16 mai Maître Marcel Bloch, les vice-présidents : MM. Barrué et Rossi, le secrétaire général M. Labbé, le trésorier M. Ph. Thomas.

— L'*Union des Aveugles de guerre* a reçu le samedi 12 mars la visite du général Greenlaw, délégué de la *Légion américaine* à Paris, et du major Thorn, président de l'American legion en France. M. Scapini, président de l'Union, a exposé les buts de l'œuvre. Le général l'a assuré de la sympathie et de l'aide de la Légion.

— En témoignage de reconnaissance pour les résultats obtenus par lui en faveur de nombreux aveugles de guerre, *l'Union des Aveugles de guerre* a nommé M. le docteur Bonnefon, de Bordeaux, membre d'honneur de l'Union.

— Le prochain *Congrès espérantiste* se tiendra à Dantzig, en août 1927. Les aveugles espérantistes y sont convoqués. Les membres du congrès bénéficieront de réductions sur les transports en bateau.

Allemagne. — Au *Congrès de musiciens et d'accordeurs aveugles* tenu à Halle l'automne dernier, il a été décidé qu'aucun accordeur aveugle ne devrait pratiquer sa profession sans avoir obtenu préalablement un diplôme.

— L'Union allemande des femmes aveugles fait éditer en Braille un

livre de cuisine comprenant 300 recettes de mets pouvant être facilement apprêtés sans le secours des yeux.

Angleterre. — Interrogé à la Chambre des Communes sur la fréquentation scolaire des aveugles et partiellement aveugles, le ministre de l'éducation a fait circuler le tableau suivant qui est relatif à l'exercice 1925.

	Aveugles	Partiellemt aveugles
Nombre total d'enfants aveugles et partiellement aveugles reconnus par les autorités d'éducation locale en 1925	2.000	4.692
Nombre de ceux qui fréquentent des écoles spéciales	1.642	2.258
Nombres de ceux qui fréquentent des écoles publiques élémentaires	63	2.069
Nombre de ceux qui fréquentent d'autres institutions	33	26
Nombre de ceux qui ne fréquentent aucune école..	262	339

— Dans un concours *d'échecs* du comté de Kent, l'aveugle Rupert Gross, sorti depuis peu de l'institution de Worcester, a obtenu un troisième prix, en concurrence avec huit joueurs de première classe.

— Le National Institute for the Blind de Londres a organisé des *cours de danse* pour les aveugles afin de stimuler chez eux le développement physique. Il veille à ce qu'ils soient fréquentés par les élèves du cours de massage pour lesquels l'aisance des mouvements est d'une si grande importance. Dans une séance publique, donnée aux environs de Noël, après dix leçons seulement on a été très frappé des résultats obtenus.

— Le National Institute for the Blind vient de faire établir un nouveau type de *mètre souple* pour aveugles, au prix de 1 shilling 9. Rappelons à ce sujet qu'on trouve des mètres souples et des mètres rigides pour aveugles rue Duroc, au prix de 2 francs.

— Une *Corporation de jardiniers aveugles*, affiliés au National Institute for the Blind, a été fondée en 1919 à Londres par une femme aveugle qui a compris que le jardinage peut être pour les aveugles une occupation fort agréable et lucrative. Elle organise des cours dans des écoles d'aveugles et de faibles de vue. Elle distribue à ses membres semences et outils à prix réduit ; elle donne gratuitement des conseils. La corporation a pris part en septembre à une exposition de fleurs et de légumes organisée par la société d'agriculture du Nord de l'Angleterre.

— A l'*Exposition des industries* du comté d'Essex tenue à Colchester, un potier aveugle, M. P. A. Fall, a exposé d'habiles travaux : vases, coupes, boîtes de fantaisie.

— Un *nageur aveugle* de Toronto, Micael Hambourg, aurait annoncé son intention de concourir pour le prix de 10.000 livres sterling proposé pour une traversée à la nage de 31 milles. Il se fait accompagner par une barque d'où son guide le dirige au moyen d'un bruit.

Etats-Unis. — Aux Etats-Unis un bill vient d'autoriser les compagnies de chemins de fer à transporter l'aveugle et son guide pour le prix d'une place seulement. Les compagnies qui jusqu'alors n'avaient pas le droit d'accorder cette faveur, seront désormais libres de décider dans quels cas elles en feront bénéficier les aveugles.

— Le Beacon nous apprend, non sans humour, que la Californie a découvert une nouvelle profession pour aveugles : depuis plus de 20 ans la maison Schilling and C°, de San-Francisco, emploie une aveugle Mlle Emma Mast pour *goûter ses cafés*. Elle a été choisie à dessein par le directeur, convaincu que la cécité aiguise le sens du goût.

— Grâce à un legs généreux, un *Home industriel* a été ouvert à *Bombay*.

La direction en a été confiée à la Blind relief association de cette ville, dont l'action bienfaisante s'étend sur toute la Présidence.

Italie. — Une revue polygotte, imprimée en Braille, va paraître en Italie, rédigée en cinq langues : italien, français, anglais, allemand et espagnol. Pour la première année quatre numéros paraîtront, à titre d'essai. L'abonnement annuel pour les cinq langues est de 22 lires, de 18 lires pour quatre langues, de 14 pour trois, et de 9 pour deux. Le but de cette publication étant de faciliter l'étude des langues, elle sera rédigée en façon de cours gradués. Pour tous renseignements et envois d'argent, s'adresser à M. Ettore Fornasa, via Santa-Croce, Vicenza, Italie.

— On dit que le gouvernement italien aurait décidé de réintégrer dans l'armée active tous les officiers devenus aveugles pendant la guerre.

Suisse. — L'Association internationale des étudiants aveugles, dont le siège est à Genève, vient de publier en Braille ses nouveaux statuts et son seizième rapport, relatif aux exercices 1925 et 1926. On peut se procurer ces deux publications au secrétariat de l'Association, 1, rue Etienne-Dumont, à Genève, moyennant le prix franco de 2 fr. suisses (rapport 1 fr. 25, statuts 0 fr. 75).

L'Association internationale des étudiants aveugles compte actuellement 73 sociétaires, dont 9 honoraires, répartis dans 10 pays. Son prochain congrès aura lieu à Marbourg, en Hesse, les 11 et 12 septembre 1927. Les aveugles intellectuels qui désireraient y participer ou y envoyer des communications, sont priés de s'inscrire sans retard.

Courrier de l'Association

Tableaux pour l'examen de la vision des enfants

M. Lucien Descaves, dans « l'Intransigeant », a fait un chaleureux appel en faveur de la campagne entreprise par l'Association Valentin Haüy pour l'examen oculaire des enfants dans les écoles. A la suite de son article, reproduit dans divers journaux, des tableaux optométriques nous ont été demandés en grand nombre pour être placés dans les classes et permettre aux maîtres de dépister les malades oculaires. Nous sommes heureux d'annoncer que le prix de ces tableaux optométriques a pu être abaissé à 0 fr. 75 (franco 0 fr. 90).

Nous prions les amis de l'Association Valentin Haüy de s'intéresser à cette campagne, dont l'intérêt capital ne leur échappera pas.

Dans les Groupes locaux

Nouvelles Formations de l'Association Valention Haüy en Province

L'A. V. H., continuant de développer son plan d'organisation en province, a, depuis 18 mois, créé deux Groupes complètement nouveaux et étendu sur un plus vaste champ l'action de plusieurs anciens Groupes.

Le Groupe d'Orléans, fondé en Avril 1926, est chargé de tout le département du Loiret. Grâce au zèle des membres du Comité directeur et des correspondants dont il s'est assuré le concours dans les localités où résident des aveugles, ce Groupe a pris contact avec tous les patronnés et leur a donné l'assistance correspondant à leurs besoins. Sa sollicitude s'est particulièrement manifestée à l'égard des aveugles brossiers dont plusieurs ont bénéficié de grands avantages. Toutes les demandes de vestiaire ont pu recevoir satisfaction.

Le Groupe de Troyes ne fonctionne que depuis mars dernier, et déjà il est en mesure d'assurer le patronage des aveugles de l'Aube,

sa propagande financière, menée avec autant de méthode que d'activité, lui donnant les ressources nécessaires.

Le Groupe d'Avignon, né en novembre 1925, s'est solidement installé en Vaucluse par la création de deux Sous-Comités bien vivants : Orange et Carpentras, et par la collaboration de correspondants à Cavaillon et à Apt. Il se prépare, pour une époque sans doute prochaine, à étendre son action au département des Basses-Alpes.

Notre Groupe de Nancy, un peu plus ancien et dont la vitalité s'est affirmée de si bienfaisante manière, a complètement achevé son installation dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle ; il possède maintenant les deux Sous-Comités qui lui manquaient : Toul et Longwy. De plus, il a pris pied dans la Meuse en instituant un Sous-Comité à Bar-le-Duc ; il en prépare un autre à Verdun, après quoi son domaine s'étendra sur toute l'ancienne Lorraine.

Le Groupe de Besançon, lui aussi, s'est agrandi. Opérant déjà avec le succès que l'on connaît dans le Doubs et le territoire de Belfort, il s'est annexé le Jura, qui lui revenait bien, puisque terre de Franche-Comté, et il y dispose de trois Sous-Comités : Lons-le-Saulnier, Dôle et Saint-Claude.

Enfin, Lyon, l'aîné de nos Groupes, s'organisant peu à peu comme ses plus jeunes frères, sur le modèle tout d'abord expérimenté par la Bretagne, multiplie les Sous-Comités sur le territoire qui lui est dévolu. A ceux qu'il possédait depuis 1924 en Saône-et-Loire, à Mâcon et à Chalon, s'en est ajouté un à Autun, créé il y a quelques mois sous les auspices les plus favorables. La Haute-Loire a, depuis quelques semaines, son Sous-Comité au Puy ; l'Ain aura le sien sans trop tarder, espérons-le, à Bourg, et la Savoie, à Chambéry, ce complément étant jugé indispensable par le Siège régional de Lyon pour assurer le plein rendement de l'Œuvre.

En résumé, depuis le 1er janvier 1926, cinq départements ont été organisés ; les voici par ordre chronologique : Vaucluse, Loiret, Jura, Haute-Loire et Aube. Trois départements sont en voie d'organisation : Meuse, Ain et Savoie. Le « filet aux mailles serrées » n'est pas encore jeté sur le pays tout entier, mais on y travaille, et, Dieu aidant, l'œuvre se poursuivra et s'achèvera.

Albert Mahaut.

Nécrologie

Mme la baronne Rébillot, dont la mort a été douloureusement ressentie a l'Association Valentin Haüy, était une de nos collaboratrices de la première heure. Elle avait organisé un des services de l'œuvre, le service du travail à domicile pour les femmes aveugles.

Elle commença, en 1892, par entreprendre des visites chez les patronnées, afin de se rendre compte par elle-même des genres de travaux que l'on pouvait demander à des femmes aveugles retenues chez elles par leurs obligations familiales : elle constata que beaucoup cousaient, d'autres tricotaient. Le service qu'elle mit en route prit rapidement une grande extension. Jusqu'en 1917, elle en garda la direction, mais elle avait dû s'adjoindre une personne pour l'administration.

Les aveugles qui ont connu son dévouement et sa grande bonté ont été très émues en apprenant sa mort. Quelques indiscrètes racontent que, depuis qu'elle avait dû se retirer, elle continuait à l'insu de tous à donner de petits secours aux ouvrières auxquelles elle s'était attachée.

Aujourd'hui les tricoteuses sont au nombre de 110. Mme Rébillot

faisait elle-même le « ménage » de ses lainages, parachevait de sa main les travaux quand il était besoin, donnait tout son temps à cette branche de l'Association qui, grâce à elle, a fait tant de bien depuis 25 ans.

— L'Association Valentin Haüy a fait encore d'autres pertes fort sensibles : à Alger, M. Darbéda, président de notre groupe de l'Afrique du Nord, à la grande activité et au zèle duquel ce groupe a dû son rapide développement au cours de ces dernières années ; le général Thévenet, gouverneur de Belfort pendant la guerre, qui, à la paix, était venu à nous et avait présidé notre section des soldats aveugles ; M. le colonel de Castries, qui fut un des collaborateurs de Maurice de la Sizeranne dans les débuts de l'Association Valentin Haüy.

Le Dimanche des Aveugles

Cette année, comme de coutume, les amis de l'A. V. H. ont assisté nombreux à la messe traditionnelle célébrée pour les bienfaiteurs et les membres de l'œuvre, le dimanche de la Quinquagésime, dans la chapelle des Petites Sœurs des Pauvres de l'Avenue de Breteuil, à Paris.

Au cours de la cérémonie, un prêtre aveugle, M. l'abbé Laty, a évoqué en termes émus le souvenir de tous nos disparus. Mme Marchal et M. Langlais, de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, ont magistralement interprété un fort beau programme musical, et l'une de nos Dames Patronnesses, Mme Chaudé, avec sa petite-fille, Mlle Alibert, avait bien voulu se charger d'une quête au profit de l'œuvre.

Tandis que se déroulait cette pieuse manifestation, par les soins des groupes locaux de l'A. V. H., la même cérémonie s'accomplissait dans d'autres villes. A Lyon notamment, les aveugles et leurs amis se réunirent en l'église Saint-François-de-Sales, puis au siège de l'Association, où une collation fut offerte aux aveugles.

Ainsi, chaque année, le jour où l'Eglise commémore la guérison de l'Aveugle de Jéricho, alors que beaucoup d'aveugles ont une pensée spécialement reconnaissante pour ceux qui contribuent à répandre parmi eux un peu de lumière et de joie, nombreux sont les typhlophiles qui se penchent plus affectueusement vers les victimes de la cécité.

Les Compères de Villon

Un groupement d'étudiants qui, sous ce titre, s'est constitué récemment dans le but de faire connaître au public les œuvres littéraires des jeunes, groupement que le Président de la République et M. Poincaré ont honoré de leur haut patronage et auquel le Théâtre du « Vieux Colombier » a spontanément ouvert ses portes, a eu la délicate pensée d'unir la charité à l'art : il a voulu que les aveugles soient les premiers bénéficiaires de son initiative, et c'est au profit de l'A. V. H. qu'a été donnée, le 26 Février, la séance inaugurale de la Société. Nous ne pouvons en donner ici un compte-rendu détaillé ; disons seulement que le gracieux concours de Mlle Caristie-Martel, de la Comédie-Française, et de M. Maxime Belliard, compositeur et violoniste de talent, vint en accroître le charme ; qu'un public sympathique et nombreux applaudit chaleureusement, à côté des « Deux Pierrots » d'Edmond Rostand, deux jolis actes de jeunes auteurs, MM. Elie Sachs, André Gain et Georges Lambeau. Le tout fut interprété avec un goût exquis par les auteurs ainsi que par Mmes Rietta, Poggi, Diamand, Vantieghem et M. Marcel Barrierre. La recette a été fructueuse pour l'A. V. H.

Mais les « Compères de Villon » ont compris que les Aveugles ne

vivent pas seulement de pain et ils leur ont offert dans leur « Maison » de la rue Duroc les prémices de leur effort.

Les lecteurs du « Valentin Haüy » connaissent les causeries mensuelles qui, le premier dimanche de chaque mois, réunissent au siège de l'œuvre un certain nombre d'Aveugles, heureux de se rencontrer et d'entendre, soit une conférence sur un sujet d'actualité, soit une heure de littérature ou de musique. Les « Compères de Villon » firent les frais de la matinée récréative du premier dimanche de décembre en donnant, après une conférence sur « l'Atlantide », écoutée avec l'intérêt le plus soutenu, quelques poésies également fort goûtées de l'auditoire. Leur succès fut tel qu'ils durent revenir un dimanche de Janvier. Cette fois, la renommée aidant, le nombre de leurs auditeurs fut presque triplé et l'assistance, d'abord captivée par une émouvante conférence sur Pierre Loti, applaudit avec infiniment de plaisir une spirituelle comédie.

Certes, si les « Compères de Villon » sont heureux de répandre de la joie, ils peuvent être satisfaits : nous sommes certains de traduire le sentiment des aveugles qui les ont entendus en leur exprimant ici notre gratitude.

Matinée musicale pour les aveugles

A propos des causeries mensuelles, nous devons une mention spéciale à la matinée musicale qui, chaque année, en tient lieu une fois à l'époque du Carnaval. La séance du premier dimanche de Mars fut, pour une centaine d'aveugles parisiens, un vrai régal artistique, grâce à l'initiative de M. Furstenberg, l'infatigable directeur de notre section d'enseignement à domicile, dont tous les travailleurs aveugles de Paris connaissent l'admirable dévouement et grâce aux éminents artistes dont il avait sollicité le concours.

Merci à M. Leleux, le distingué vice-président de notre Commission de Propagande, qui n'est pas seulement un propagandiste actif pour les aveugles, mais encore un violoniste de talent ; merci à Mme Jacquotin, une dame du monde dont le talent de soprano est digne de nos grands concerts, ainsi qu'à son excellente accompagnatrice.

Heures de musique, rue Duroc

Les deux dernières matinées artistiques de la saison, offertes par des Aveugles à l'A. V. H. sous le nom de « Heure de Musique », ont été particulièrement remarquables, l'une par l'excellent concours de trois artistes danois, Mme Ebba Bernstein, cantatrice ; MM. Karl Bjarrhoff, violoncelliste et compositeur, organiste de l'église Saint-Nicolas de Copenhague, et Jens Bjerre, pianiste, organiste de l'église danoise de Paris ; l'autre par un concert consacré aux œuvres de Beethoven, et donné par Mlles Chevalet et Croué et MM. Régulier et Eyzat, de l'Institution Nationale.

Mademoiselle de la Mairie

Au moment où nous corrigeons les épreuves, nous apprenons avec une profonde émotion le décès presque subit d'une des plus dévouées et des plus anciennes collaboratrices de l'Association Valentin Haüy, Mlle Yvonne de la Mairie. Le dimanche 22, ardente et jeune comme toujours, elle assistait encore à notre assemblée générale, et le surlendemain matin, mardi, j'avais avec elle un long entretien rue Duroc, au cours duquel elle se trouvait amenée par hasard à me raconter ses débuts

dans l'œuvre. Plusieurs fois déjà son père, les siens, avaient voulu lui faire lire le petit tract de Maurice de la Sizeranne « Les Aveugles utiles ». Elle avait toujours éludé : cette lecture ne la tentait point du tout ; elle préférati chaque fois de substantiels articles de revue. Fut-ce par ruse qu'un jour, au moment où elle allait prendre le train, une de ses parentes le lui glissa dans son sac? Le voyage était long, et les gares n'offraient point en ce temps-là la ressource des bibliothèques. Il lui fallut se résigner. Aussitôt, elle est conquise, et désormais sa vie appartient aux aveugles. Pour l'attacher, Maurice de la Sizeranne lui donne un soir, dans sa maison de l'avenue de Villars (nous sommes en 1888) une leçon de Braille et il la charge d'apprendre à lire à un petit aveugle de son village. Peu après, Mlle de la Mairie s'installait avec son père à Paris. Ce fut dès lors une collaboration presque quotidienne. Personne n'avait plus que Mlle de la Mairie la confiance du secrétaire général. Elle travaillait à la Revue Braille, au Valentin Haüy ; elle copiait les manuscrits de Maurice de la Sizeranne, corrigeait ses épreuves ; elle apprenait non seulement l'abrégé orthographique, mais la sténographie Ballu, que si peu d'aveugles savent, pour pouvoir l'aider plus efficacement. Un jour, Maurice de la Sizeranne eut la surprise de recevoir une petite note en sténographie signée de sa bénévole et si dévouée secrétaire. Très intelligente et d'une rare bonté, elle se mettait littéralement à toutes les besognes. Quand fut fondé en 1900 le comité de nos dames patronnesses, Mlle de la Mairie en fut la secrétaire. Nul n'avait plus qu'elle la tradition de la maison, et elle veillait jalousement à ce qu'on ne s'en écartât point.

Deux jours après notre entretien du 24 mai, elle était renversée par un tramway. Transportée à l'hôpital Boucicaut, elle y est morte le matin du 31, sans avoir repris connaissance, et peut-être, nous pouvons l'espérer, sans avoir trop souffert.

La bienfaitrice que nous perdons par un accident absurde est de celles qui ne se remplacent pas. Nous prions la Famille et les amis de Mlle de la Mairie d'agréer l'expression de notre respectueuse et très douloureuse sympathie. Nous nous sentons atteints aussi vivement qu'eux-mêmes par le coup qui les frappe.

Amis de l'œuvre, je vous le demande avec angoisse, veillez, et cherchez autour de vous : les vides se multiplient avec une effrayante rapidité. Si vous ne nous découvrez pas autour de vous des dévouements à la hauteur de ceux que nous perdons, comment continuerons-nous à remplir notre tâche?

P. V.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.30

JUILLET-SEPTEMBRE 1927. — N° 3

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugle

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs.— Étranger : 12 Francs
(7 francs pour les pays à change déprécié)

AVIS

Il y a encore des lecteurs du *Valentin Haüy* qui ne nous ont pas fait parvenir le montant de leur abonnement pour l'année 1927. Nous les prions de bien vouloir l'adresser en un chèque postal (Paris 28.314), en indiquant clairement l'objet de leur versement. Les abonnements qui ne nous seront pas parvenus vont être prochainement mis en recouvrement par la poste avec la majoration inévitable.

Le Cas singulier d'un Professeur aveugle

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître aux lecteurs du *Valentin Haüy* l'auteur de ces lignes. Ils verront par son histoire que le grand public ne

connaît pas encore assez les méthodes de travail pour les aveugles, ni l'Association Valentin Haüy et tout le bien qu'elle fait aux aveugles qui lui sont adressés. Et comme c'est à vous, chers lecteurs, qu'il incombe de faire connaître tout cela, j'espère que vous trouverez dans cet exemple un stimulant efficace.

M. l'abbé D. sentit sa vue baisser à l'âge de 24 ans, si rapidement qu'il ne put être ordonné prêtre. Demeuré dans la congrégation à laquelle il appartenait, il continua de remplir les fonctions de professeur. A 27 ans, il était complètement aveugle. Or, imaginez que cet aveugle intellectuel, professeur, et qui avait plus que la plupart des autres aveugles besoin de livres pour alimenter sa vie intérieure, est demeuré seize ans sans utiliser le Braille. Il est Français de la région de Lyon. Il a passé un an en Belgique, 14 ans en Hollande, puis de nouveau un an en Belgique, toujours enseignant, sans que personne l'ait mis au courant des méthodes qui pouvaient si considérablement simplifier sa tâche. Ce n'est pas qu'il n'eût jamais entendu parler du Braille, mais il s'imaginait que c'était là un procédé de lecture « horriblement difficile », et puis il ignorait tout de nos bibliothèques.

Un jour enfin, à Lourdes, il rencontra un ecclésiastique aveugle qui lui parla de la rue Duroc. Il se fixait en Suisse à cette époque. Là, il reçut alphabet, livre et tablette que son confrère lui fit adresser par l'Association Valentin Haüy. « En trois jours, dit-il, sans aide ni conseil, je sus lire et écrire, ce qui prouve l'extrême facilité de cette étude. Vous voyez d'ici ma joie de me trouver *ressuscité intellectuellement.* »

Mais voici l'autre face de cette histoire. Obligé d'instruire, lui aveugle, des enfants voyants, sans s'aider de livres en relief ni d'aucun concours étranger, M. l'abbé D. s'est fait une méthode de travail très personnelle, qu'il a modifiée sans doute depuis que le Braille est à sa disposition, mais qui reste originale. Laissons-lui la parole pour qu'il nous expose comment il s'y prend, mais n'oublions pas en l'écoutant les circonstances très spéciales dans lesquelles il s'est trouvé, et sachons bien que les aveugles familiarisés avec le Braille qui donnent un enseignement secondaire à des voyants procèdent en général tout autrement. Pour la correction des devoirs, en particulier, les aveugles qui sont dans l'enseignement public, se font aider d'un secrétaire qui leur lit à haute voix les copies des élèves. Le cas de M. l'abbé D. est intéressant comme un cas singulier d'adaptation.

Le cas présenté ici est très spécial : c'est celui d'un professeur aveugle appartenant à l'enseignement libre et placé dans des circonstances telles qu'il doit se tirer d'affaires tout seul, sans surveillant pour la discipline, sans secrétaire pour la correction des devoirs.

Or, l'auteur de ces lignes, devenu aveugle voici tantôt seize ans, alors qu'il était professeur d'humanités dans un petit établissement d'enseignement secondaire libre, est resté professeur comme si rien d'extraordinaire ne lui était survenu. Au gré des circonstances, à peu près tous les échelons de l'enseignement secondaire classique lui ont été confiés, toujours avec des élèves voyants. En ce moment, il est à la tête d'une classe de quatrième, et sa tâche n'a pas été ingrate, elle ne lui a pas paru lourde, au contraire. Il est d'ailleurs persuadé, à n'en pas démordre, qu'il n'est en aucune façon un phénomène, qu'il a fait et qu'il fait encore une chose toute simple, et certainement l'idée ne lui serait pas venue de publier le fruit de ses expériences pédagogiques si un ami, d'une haute compétence dans le monde des aveugles, ne l'en avait sollicité. Après mûres réflexions, il a cédé à cette sollicitation bienveillante, parce qu'il a entrevu la possibilité de servir la cause des aveugles en montrant comment ceux-ci, moyennant certaines conditions, peuvent être aptes à l'enseignement secondaire classique avec des élèves voyants.

La classe doit compter au maximum huit élèves : si ceux-ci étaient

plus nombreux, il serait malaisé d'assurer une bonne discipline, et surtout la correction des devoirs telle que nous la pratiquons serait difficile, sinon impossible. Ces élèves auront naturellement les petits défauts inhérents à leur âge, même un brin d'espièglerie ; mais ils doivent, appartenir à un établissement où l'on ne garde que les enfants et jeunes gens ayant bon esprit, où maîtres et élèves forment une famille avec l'affection et le respect mutuels comme bases principales de la discipline et de l'éducation. Dans ce milieu favorable, le professeur aveugle, s'il est éducateur dans l'âme, s'il gouverne sa peu nombreuse famille scolaire par la raison et surtout par le cœur, aura sans peine une classe bien tenue.

Pour la récitation des leçons, aucune difficulté : le professeur a le texte en Braille et le suit aisément. Nous lui conseillerions volontiers de transcrire lui-même ses livres (1), grammaires, littérature, histoire, géographie, sciences naturelles. Ce travail de copiste constitue pour lui une excellente préparation des matières à enseigner ; en outre, les volumes ainsi obtenus auront l'avantage d'être disposés matériellement selon ses goûts personnels : il s'y reconnaîtra facilement, les emploiera avec dextérité, évitera par conséquent, dans les questions à poser aux élèves, le manque de précision et les silences d'attente qui, chez le professeur voyant, trahissent l'insuffisance de préparation du cours.

Mais voici la grosse objection : les élèves, abusant de la cécité du professeur, ne vont-ils pas tricher à qui mieux mieux, lire sans vergogne la leçon au lieu de la réciter ? Eh bien non : une pareille conduite leur répugne, comme une bassesse et une lâcheté ; et si d'aventure le cas se produit, il les révolte, au point qu'un des enfants pourrait fort bien, dans un mouvement d'indignation, aller brusquement fermer le livre du tricheur. En règle très générale, seuls les tout jeunes élèves, entraînés par la légèreté de leur âge, succomberont parfois à la tentation, mais, à mille petits indices, le professeur s'en apercevra, et un simple rappel à la loyauté fera rougir le coupable, qui ne récidivera pas. Le professeur inscrit lui-même en Braille la note de récitation ou de devoir méritée ou, plus simplement, il confie cette comptabilité à l'un des élèves.

Pour expliquer la leçon suivante, pas de difficulté : il a le texte. Du reste, il lui est loisible, en certains cas, de faire lire cette leçon par un élève, il explique au fur et à mesure et termine par une vue d'ensemble, s'il y a lieu.

Reste la correction des devoirs. Ici nous touchons au point délicat. Comment s'y prendre pour corriger utilement thèmes, versions et exercices littéraires ? Avec une classe nombreuse, le problème serait embarrassant, insoluble peut-être. Avec huit élèves au maximum, élèves de confiance, le professeur aveugle qui est alerte et a sa classe bien en main obtient les mêmes résultats que son collègue voyant. Voici la méthode à employer : pour corriger un thème, le professeur lit à haute voix ou fait lire par un élève d'abord la première phrase du texte, l'élève le plus faible en lit la traduction sur sa copie, et le maître lui indique aussitôt le nombre de fautes commises (seulement le nombre), l'enfant inscrit ce nombre en marge sur sa copie ; ainsi pour chaque

(1) Est-il besoin de le faire remarquer, le professeur vraiment expérimenté dans la lecture du Braille ne suivra certes pas le conseil de l'auteur. Il n'a pas de temps à perdre, et les raisons qu'on lui donne pour le convaincre ne s'appliquent pas à son cas.

élève successivement, de manière à finir par le plus fort en thème, après quoi le professeur donne lui-même la meilleure traduction de la phrase et donne toutes les explications nécessaires. Puis il demande à chaque élève, en allant, cette fois, du plus fort au plus faible, de découvrir et de corriger les fautes dont il a inscrit le nombre. Il aide, explique, fait pour ainsi dire toucher du doigt. Toutes les phrases sont successivement traitées de la même façon. Dans les classes supérieures, le professeur peut très bien faire lire à chacun son thème d'un seul trait, en corriger les fautes et imperfections à mesure qu'elles se présentent et conclure par la critique et la note d'ensemble. Pour la correction des versions, le systhème employé est analogue. Dans les classes de sixième, de cinquième et même de quatrième, on procède phrase par phrase. Quelqu'un donne lecture du texte. Chacun lit à tour de rôle sa traduction, dont il entend et note aussitôt l'appréciation, puis, un élève, sous la direction du maître, fait la construction, la traduction littérale, la traduction définitive. Dans les classes plus élevées les jeunes gens donnent d'abord lecture de leur traduction *in-extenso*, le professeur corrige au fur et à mesure, et, pour chacun, conclut par l'appréciation et la note d'ensemble. Cela fait, on agit comme avec un professeur voyant : mot à mot, traduction parfaite.

Les exercices littéraires, de quelque nature qu'ils soient, sont corrigés, eux aussi, suivant le même procédé.

L'orthographe sera-t-elle négligée ? Non. Grâce aux dictées, que l'on corrige en faisant échanger les copies, le maître sait le point faible de chacun, et les occasions ne lui manquent pas pour fortifier ce point.

On pensera peut-être que le professeur aveugle est dans l'impossibilité de donner les toutes premières leçons de grec, et doit en l'occurence se faire suppléer. Or, l'expérience prouve qu'il lui suffit de distribuer quelques encouragements et conseils pratiques à ses enfants pour que ceux-ci, après trois leçons, possèdent l'alphabet grec, ce dont ils ne seront pas peu fiers.

Telle est notre méthode de correction des devoirs. Il est probable que le lecteur la trouve bien lente. Cependant, l'expérience nous permet d'affirmer qu'avec un peu d'entraînement chez le professeur et chez les élèves, aucun devoir ne reste en souffrance, tout est corrigé expliqué au jour le jour.

J.-M. D.

La Pédagogie musicale à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles

Le *Valentin Haüy* « octobre-décembre » 1926 a parlé des cours de Pédagogie à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles ; il ne nous paraît pas indifférent de montrer que, si cet enseignement remonte effectivement à 1912, sa création n'est que la résultante des efforts convergents des meilleurs musiciens aveugles et de leurs amis clairvoyants, en vue de notre perfectionnement professionnel.

En réalité, on s'est toujours préoccupé de pédagogie musicale à l'Institution Nationale, dans le quartier des jeunes filles surtout où les répétitions de chant, de solfège et de piano, faites par les grandes élèves aux petites sous la conduite de leurs maîtresses, étaient bien une excellente préparation pédagogique. Mais ce qui pouvait suffire, il y a quel-

que soixante ans, devenait de plus en plus insuffisant à mesure que l'enseignement musical, tout comme l'enseignement général, prenait une forme rationnelle et méthodique. Or, nous savons que, pour conserver notre rang dans le monde musical, il nous faut une forte technique et une parfaite conscience professionnelle.

A ces essais embryonnaires, on adjoignit, vers 1875, le cours de musicographie qui subsiste toujours. Le futur maître y apprend le système de lecture des clairvoyants, avec toutes ses rubriques ; des tableaux et des appareils imaginés successivement par MM. Balquet, Ducourneau et Thiberge, donnent au maître aveugle toute facilité pour enseigner et contrôler la lecture des élèves clairvoyants.

La fondation de l'A. V. H. donna le grand élan à notre vie artistique et professionnelle. Sa bibliothèque, son imprimerie, sont des auxiliaires si précieux, que nous ne saurions nous en passer aujourd'hui.

L'initiative de notre chère Association ne s'arrêta pas là : Un grand mouvement se dessinait pour l'amélioration des procédés d'enseignement ; la musique n'y échappait pas. Nous ne pouvions nous laisser devancer, submerger par les confrères clairvoyants ; notre regretté M. de la Sizeranne le comprit fort bien, et c'est alors que fut fondée une « école d'application » chez M. Thiberge, ancien élève de l'Institution Nationale, professeur de musique à Châtillon-sur-Seine, qui s'était spécialisé dans les questions techniques. Des stagiaires ont travaillé sous sa direction, même pendant la grande guerre. Si cette Ecole n'existe plus, c'est que M. Thiberge a été appelé à Paris où sa haute valeur musicale trouvait un champ d'action mieux approprié.

Professeur de solfège et de pédagogie à l' « Ecole Normale de Musique », M. Thiberge n'oublie pas ses condisciples aveugles ; c'est grâce à ses hautes relations qu'a été fondée la « Société Internationale des Amis des Artistes Aveugles » (Siège social, 51, rue de Prony, Paris 17ᵉ). Chaque année après concours, des bourses sont données par les généreux donateurs de cette Association, pour ladite Ecole Normale, où les aspirants aveugles peuvent obtenir les mêmes diplômes que leurs camarades clairvoyants ; diplômes qui les mettent à même de donner un enseignement véritablement supérieur.

C'est donc dans une ambiance de rénovation demandée par les aveugles eux-mêmes, que s'ouvrit en 1911, la « Conférence Pédagogique » réunie par M. Mirman, grand ami de notre cause. Le but général était : les améliorations qu'on pourrait apporter à l'enseignement des aveugles, sous toutes ses formes. Une des plus éclatantes constatations qui se fit jour au cours des travaux de la Conférence, fut que le cours de Pédagogie manquait à l'Institution Nationale. Dès l'année scolaire 1911-1912, on en fit l'essai ; on l'établit définitivement l'année suivante; un professeur fut nommé par le Ministère avec traitement spécial. Le cours exista dès cette époque sous sa forme actuelle : une heure de théorie par semaine complète les quelques heures d'application pratique qui servent d'exercice aux élèves-maîtres. En outre, un modeste budget fut alloué pour la création d'une bibliothèque. Des lectures de musique, raisonnées au point de vue pédagogique, furent également créées : faites primitivement par M. Verd, le distingué pianiste, premier prix du Conservatoire, elles furent continuées pendant la guerre, par Mᵐᵉ Devèze, élève de Bl. Selva.

Etablir ce cours, c'était créer « l'Ecole Annexe » à l'Institution Nationale qui est bien l'Ecole Normale des écoles d'aveugles, mais qui est

aussi une pépinière de professeurs de musique pour l'enseignement des clairvoyants de bonne volonté. Le recrutement nous en fut facilité par Mme Barbier, alors Directrice de l'École des filles de notre quartier ; elle nous procura les meilleures élèves de ses classes et les mieux élevées. Depuis la fondation, les demandes se font toujours plus nombreuses ce qui prouve le soin apporté à cet enseignement.

De leur côté, les élèves-maîtres s'y sont toujours intéressés ; ils en comprenaient toute l'importance. Le cours étant facultatif, comptait 9 aspirants en 1912 ; il y en avait 16 en 1920. Si le cours fut supprimé à cette date, M. Clavers fut chargé de le reformer dès 1922 dans le quartier des jeunes gens, et c'est bien à lui que revient tout le mérite de cette grande création.

Les jeunes filles bénéficient également de cet enseignement ; mais, chez elles, le cours est établi sur trois années pendant lesquelles on étudie successivement la technique de l'enseignement, son programme, puis l'interprétation sans oublier les questions connexes telles que : lecture braille des deux mains simultanément, déchiffrage à vue, dictée musicales à plusieurs parties, vérification des doigtés par le toucher (car il ne suffit pas de *toucher* il faut *savoir le faire* sans être une gêne ou un ennui pour l'élève).

« L'Application » comporte : leçons de piano, cours de solfège à des jeunes filles clairvoyantes de sept à dix-huit ans. Deux examens par an, avec concours et récompenses, sanctionnent les progrès de notre classe annexe ; ceci stimule le travail des enfants et le zèle des jeunes maîtresses. Après ce stage elles peuvent, comme les jeunes gens, obtenir prix et diplômes qui attestent la solidité de leurs connaissances.

Organistes, professseurs, chefs de chœur, organisatrices à tour de rôle, elles entrent ainsi dans le vif de la vie professionnelle ; et c'est à juste titre qu'à 21 ans, on leur donne le certificat d'enseignement qui leur permet de se présenter aux examens pour l'obtention du diplôme de « Professeur de musique dans les Ecoles de l'Etat », où elles sont reçues en général très brillamment non seulement au degré élémentaire mais au degré supérieur.

Autrefois, ces jeunes filles exerçaient presque exclusivement dans des pensionnats ; depuis quelques années plusieurs d'entre elles se sont installées dans leur famille où elles ont une clientèle souvent brillante ; toutefois, une petite minorité seulement peut entreprendre ce genre de vie, à cause des difficultés d'ordre matériel, auxquelles la femme aveugle est incapable de faire face.

Que nos lecteurs se rassurent donc sur la formation professionnelle des musiciens aveugles, et qu'ils sachent que nous tendons à la rendre toujours plus parfaite afin de continuer à mériter une confiance toujours croissante du grand public.

M. Moreau,

Professeur de Pédagogie à l'Institution Nationale.

Encore la question du transfert de l'Enseignement des Aveugles au Ministère de l'Instruction Publique

On lit dans le *Journal Officiel* du 8 mai : M. Tremintin, député, demande à M. le ministre du travail : 1° s'il est exact qu'il soit question

de rattacher les institutions de sourds-muets et d'aveugles — publiques ou privées — au ministère de l'Instruction publique ; 2° quelles raisons pourraient motiver cette réorganisation de services qui, par leur caractère général d'assistance, relèvent du ministère du travail et de la prévoyance sociale. (Question du 15 mars 1927). Réponse : il est exact que des négociations se poursuivent actuellement d'accord avec le gouvernement entre le ministère du travail et de l'hygiène et le ministère de l'instruction publique en vue de rattacher à ce dernier département les institutions nationales s'occupant de l'enseignement des sourds-muets et des aveugles. Mais ce rattachement ne pourra être effectué qu'avec l'assentiment des deux Chambres puisqu'un texte inséré dans la loi de finances de 1928 soumettra la question au Parlement.

Ainsi la question est nettement posée : le gouvernement a définitivement fait sien le projet de rattachement de l'enseignement des sourds-muets et des aveugles au ministère de l'instruction publique, et, selon toute apparence, il sera adopté par les Chambres à peu près sans discussion puisqu'il est inséré dans la loi de finances.

N'hésitons pas à dire que, au moins en ce qui concerne les aveugles, la question est mal posée. Tout le monde assurément dans cette affaire, ministres, directeurs, employés de tout grade, est animé des meilleures intentions. Et il est fort à craindre que de toute cette bonne volonté il ne sorte qu'une œuvre fort médiocre. S'il y a confusion dans les esprits, nous ne voulons point en être tenus pour responsables. A deux reprises, le 23 novembre et le 23 mai, nous avons exposé très nettement au ministère de l'Instruction Publique les conditions indispensables à nos yeux faute desquelles le transfert nous paraît présenter plus d'inconvénients que d'avantages.

A vrai dire, rien ne sera engagé définitivement par le vote de la loi de finances. Il ne s'agit que d'un principe. Nous avons assez répété en toute circonstance qu'en principe le rattachement à tel ou tel ministère nous paraît d'importance secondaire pour qu'il nous soit superflu d'affirmer qu'une décision de principe en la matière n'aurait pas en soi de quoi nous inquiéter.

Mais nous croyons savoir, et de la meilleure source, que déjà, au-delà des principes les ministères entrevoient des modalités d'application. La commission de hauts fonctionnaires qui s'est réunie pour délibérer de la question n'a pas été sans prendre position. Or, en automne dernier, on semblait envisager comme une solution vraisemblable le rattachement de l'instruction des aveugles à la direction de l'enseignement technique. Cette solution n'avait en somme rien d'irrationnel puisque nos écoles spéciales sont avant tout des écoles professionnelles, puisque l'enseignement professionnel doit y être le centre de toutes les préoccupations. Le premier devoir qui s'impose à ces écoles est, en effet, de réadapter l'aveugle à la vie sociale. D'ailleurs les enfants n'y entrent que tard, le plus souvent vers 10 ans, quelquefois après cet âge, et ils y demeurent en général jusqu'à 21 ans. Nous avons eu occasion de dire ici même pourquoi cette solution, rationnellement défendable, nous paraissait satisfaisante. Organisme jeune, les services de l'enseignement technique ont toute la souplesse désirable pour se plier à la tâche infiniment complexe qu'est la rééducation de l'aveugle. Surtout ces services ont coutume de traiter avec des écoles privées. Leur rôle est même essentiellement de contrôler et de coordonner, d'encourager et de soutenir des établissements privés. Or l'enseignement des aveugles est

en majeure partie dispensé encore à l'heure actuelle par des établissements privés avec lesquels il importe de s'entendre.

Mais depuis l'automne dernier, les projets se sont modifiés : comme l'enseignement primaire est donné dans les écoles d'aveugles conjointement avec l'enseignement professionnel, comme on y trouve des enfants de moins de 13 ans, on a décidé que les services de l'enseignement primaire, d'où relèvent en principe les enfants jusqu'à 13 ans, eussent part à l'administration. Il est donc entendu que la direction de l'enseignement technique et la direction de l'enseignement primaire gouverneront conjointement les établissements pour sourds-muets et pour aveugles. Et je veux fort bien admettre que ces deux administrations feront bon ménage entre elles. L'intervention de l'enseignement primaire n'en soulève pas moins les plus graves appréhensions.

Il ne faut point nous cantonner dans une opposition stérile. Il faut encore formuler, répéter, ressasser nos sujets d'inquiétude, convaincus de la bonne volonté de tous, et en tâchant de nous persuader qu'il n'est pas dit après tout que l'automatisme administratif l'emportera toujours sur les besoins pratiques. Le principe une fois adopté par les Chambres, s'il doit l'être, il appartiendra à des commissions d'en régler les applications. Il conviendra d'agir au sein de ces commissions, et d'endiguer les conséquences que nous redoutons.

Il y en a trois principales dont aucune ne doit être perdue de vue.

La première c'est que, à la différence de l'enseignement technique, les services de l'instruction primaire n'ont point coutume de traiter avec des établissements privés. Je crois même que d'après les règlements en vigueur ils ne doivent inspecter aucun établissement privé, du moins au point de vue de l'enseignement. Or, si même des raisons morales de première importance n'intervenaient pas, des raisons financières impérieuses empêcheraient de substituer brutalement des écoles publiques aux écoles privées qui assurent en ce moment l'enseignement de la grande majorité des anormaux sensoriels. Que feront les services de l'instruction primaire en présence de ces écoles privées qu'elles n'ont point d'organe pour contrôler ? Ils s'adapteront à des besoins nouveaux, dites-vous. Soit. Mais innover pour innover, ne vaudrait-il pas mieux laisser quelques enfants de moins de 13 ans à la charge de l'enseignement technique, dont c'est précisément la fonction ordinaire que de seconder les efforts d'entreprises privées, qui ne porterait ni inquiétude dans les esprits ni trouble dans les choses ?

Le second point est celui de la direction et de l'inspection. L'enseignement des aveugles demande une compétence spéciale. Surtout il importe pour en juger équitablement et pour l'orienter dans des voies pratiques d'être très familiarisé avec la vie des aveugles, avec les difficultés auxquelles ils se heurtent, en d'autres termes seuls des typhlophiles très avertis peuvent en décider judicieusement. Voilà pourquoi nous demandons qu'il constitue un service à part avec un conseil technique spécial et un corps spécial d'inspecteurs. L'enseignement technique est familiarisé depuis longtemps avec ces besoins de spécialisation. Il est au contraire fort à craindre qu'à l'instruction primaire il ne nous soit fort difficile d'échapper au contrôle des inspecteurs d'académie et des inspecteurs primaires qui, sans préparation spéciale, trancheront dans le vif à tort et à travers s'ils sont de tempérament autoritaire et dogmatique, ou n'oseront intervenir qu'avec timidité s'ils ont le juste sentiment de leur incompétence.

Le troisième point, c'est celui du choix des professeurs. Nous avons

en France cette chance singulière que, l'enseignement aux aveugles étant resté hors des cadres ordinaires de l'enseignement, a été réservé le plus habituellement à des aveugles. C'est une situation de fait qui présente des avantages pédagogiques, car pour certaines matières je crois que l'aveugle qui enseigne, se mettant en imagination à la place de l'élève plus facilement que le maître voyant, comprend mieux les obstacles qui l'arrêtent et peut mieux l'aider à les tourner ; je crois aussi que l'exemple du maître aveugle est souvent pour l'élève un très précieux encouragement : il est la preuve vivante que les difficultés de la route ne sont pas insurmontables. Elle présente surtout des avantages sociaux : ces débouchés qu'offre aux aveugles l'enseignement aux aveugles sont parmi les plus recherchés. Ce serait un grave dommage de les enlever aux aveugles pour les donner aux voyants. Ne doutez pas cependant que, aussitôt que l'enseignement des aveugles relèvera de l'enseignement primaire, ils deviendront l'objet des convoitises de nombreux instituteurs. Les postes en province seront peut-être relativement faciles à défendre ; à Paris ils seront l'objet d'âpres convoitises. Et quand il sera entendu que la condition pour y accéder sera de présenter tel parchemin, qui vous garantit que le parchemin du candidat aveugle sera préféré toujours au parchemin du candidat voyant ? Que même si l'administration est à cet égard remplie des meilleures intentions, quelque intervention parlementaire ou autre ne viendra pas lui forcer la main ?

Aucune de ces objections, je le sais, n'est irréductible. Sur chacun de ces points on peut parvenir a un accommodement qui, provisoirement au moins, sauvegardera les intérêts légitimes des aveugles. La commission devra demander ces accommodements avec insistance, et, encore une fois, comme tout le monde est rempli des intentions les meilleures, je pense qu'on les accordera. Ce ne seront jamais, je le crains, que des demi-mesures, ne donnant jamais, sans doute, que des demi satisfactions aux désirs de liberté contrôlée des écoles privées, et aux besoins d'autonomie de notre enseignement. Et puis surtout, comme toutes ces barrières seront fragile ! Nous essaierons d'en dresser ; elles seront toujours menacées. Un directeur peut s'engager, il ne peut pas engager son successeur. Ce qu'une décision a consacré, une autre décision peut le défaire. Nous serons trop entourés d'instituteurs voyants pour qu'un jour ou l'autre — quelles qu'aient pu être les promesses au début — il n'y ait pas grand risque que quelqu'un d'entre eux se glisse à la place d'un instituteur aveugle. Et le premier sera bientôt suivi de beaucoup d'autres. Si un corps spécial d'inspecteurs nous est donné à l'origine, un simple ordre de compressions budgétaires pourra nous l'enlever, car un jour viendra, sans aucun doute, où les services mal avertis n'en comprendront plus l'utilité.

En résumé, à l'enseignement primaire on ne voit pas comment s'organiserait une coordination des écoles sans de grandes dépenses qu'il paraît inopportun d'engager, et surtout nous serons trop près de l'enseignement des voyants pour que notre organisation spéciale ne risque pas de perdre son autonomie, qui lui est indispensable. A l'enseignement technique il semble bien que nous n'aurions pas couru les mêmes dangers. Nous rappellerons ces dangers en haut lieu. Nous tâcherons que des mesures les moins défectueuses soient adoptées pour y parer.

Malheureusement, les intérêts des aveugles ne coïncident pas sur tous les points avec ceux des sourds-muets. Or bien des raisons expli-

quent, si elles ne le justifient pas, que ces deux catégories d'infirmes soient assimilées l'une à l'autre et qu'on soumette à un même régime leurs établissements scolaires. Comme les aveugles enfants sont beaucoup moins nombreux que les enfants sourds-muets, il y a là une première condition désavantageuse qui compliquera les négociations. Il y en a une autre : c'est que l'opinion publique reste très mal informée, et que les légendes les plus ridicules continuent de courir dans la presse. On a pu lire encore dans des journaux au mois d'avril dernier que « l'enseignement est refusé au plus grand nombre des enfants aveugles », et encore « pour donner une idée exacte de la situation... il y a en France plus de 6.000 enfants aveugles de 6 à 18 ans ». Le plus grave des dangers toutefois c'est la foi simpliste et si répandue dans la vertu magique des formules : que de gens pour lesquels le transfert à l'Instruction Publique, sans conditions ni garanties, suffirait à préserver l'enseignement des aveugles de tous les maux présents et futurs ! P. V.

Pour l'Aide Mutuelle féminine

Si vous vous reportez à votre *Valentin Haüy* d'avril 1924, vous allez dire que je me répète. Qu'y faire ? Les besoins de la *Causette* sont les mêmes qu'en 1924, aussi pressants qu'alors, et il importe que la *Causette* vive.

Je vous ai dit que la *Causette* est une petite revue en Braille qui apporte dans les retraites des femmes aveugles, ces déshéritées parmi les déshérités, quelques pages d'une lecture distrayante et saine, un article de musique pour les musiciennes, un modèle d'ouvrage féminin, enfin une consolation en petits points, un lien entre ces isolées. La *Causette*, c'est l'amie fidèle qui ne manque jamais sa visite mensuelle.

Il faut que la *Causette* pénètre dans beaucoup plus de foyers solitaires. Or les 8 fr. que verse l'abonnée ne couvrent point les frais ; et puis 8 fr., savez-vous que pour beaucoup de femmes aveugles c'est une bien lourde dépense ? Je rêve souvent à tous le bien que fait la *Causette*, et aussi à tout le bien qu'elle pourrait faire encore si elle était plus riche, et qu'elle ne peut pas faire. Je rêve de voir venir à elle quelque généreux ami qui lui ferait un don magnifique ; ou bien encore beaucoup d'amis modestes dont chacun payerait un ou deux abonnements pour être servis sans frais à de pauvres âmes perdues dans le vaste monde. Trois, quatre de ces malheureuses se grouperaient pour profiter de l'aubaine. Elles se passeraient de l'une à l'autre chaque numéro en le commentant, en le vivant en commun. Car c'est ainsi qu'on use de la *Causette :* chaque exemplaire est le bonheur de tout un groupe. Que de bien on peut faire, et pendant tout une année, si on les emploie judicieusement, avec ces 8 fr. que le riche jette sans y penser, qui ne sont même plus pour lui le quart d'un billet de théâtre. P. Villey.

A propos du tableau optométrique de l'Association Valentin Haüy

Le 21 juin, à 8 heures et demie, M. Pierre Henri, professeur à l'Institution Nationale des jeunes aveugles, administrateur de l'Association Valentin Haüy, a fait au *Journal parlé* de la tour Eiffel une cau-

série par T. S. F. sur l'utilisation du tableau optométrique. Il en a recommandé tout particulièrement l'emploi aux instituteurs de l'enseignement public et de l'enseignement libre, aux prêtres, aux animateurs de patronages, aux pères et aux mères de famille, et il a suggéré que même les sociétés de secours mutuels et les associations philanthropiques, voire les associations sportives pourraient peut-être en tirer profit. Il a insisté sur son caractère essentiellement pratique et sur la simplicité de son emploi. L'objet principal en est assurément, a-t-il dit, l'examen de la vision, qui permet au maître de placer rationnellement le élèves dans la classe par rapport au tableau noir que tous doivent être capables de voir, et surtout de dépister les maladies des yeux qui si souvent restent ignorées pendant l'enfance, alors qu'elles devraient être l'objet de soins attentifs. Mais le tableau donne en outre d'utiles conseils sur la distance à laquelle il convient de lire, sur la tenue que doit observer le lecteur, etc..., et l'on y trouve l'adresse de l'Association Valentin Haüy que doivent connaître tous ceux qui s'intéressent aux aveugles en général ou à quelque aveugle particulier.

DEUX RETRAITES

Nos lecteurs apprendront avec regret la retraite de deux zélés serviteurs de la cause des aveugles : Mlle Extrait et M. Lafontaine.

On sait l'excellente besogne qu'ils ont faite l'un et l'autre à Lyon-Villeurbanne depuis bien des années.

Mlle Extrait s'était donnée entièrement à sa tâche d'éducatrice d'aveugles. Elle savait gagner à fond la confiance de ses élèves, et elle exerçait sur eux l'influence la plus salutaire.

Elle leur était trop attachée pour ne pas les suivre dans l'existence. Une ample correspondance, à laquelle elle ne ménageait point son temps, la tenait en rapport constant avec ses anciennes élèves. Correspondance en Braille, bien entendu, qui était pour ces aveugles un élément de force et de lumière. Dans un esprit de confiante collaboration avec le service compétent de l'Association Valentin Haüy, elle étudiait avec ce service tous les problèmes relatifs à la situation de ses anciens élèves.

La part active qu'elle a prise aux Congrès d'aveugles de 1910 et de 1922, comme aussi à la Conférence pédagogique organisée par M. Mirman, en 1911, a montré qu'elle avait acquis une véritable autorité en matière d'éducation des aveugles comme de patronage.

Sans aucun doute, sur ce dernier point son rôle n'est pas achevé. Si Mlle Extrait quitte l'école, elle est trop prise par son œuvre de patronage pour pouvoir l'abandonner. Elle lui donnera certainement les loisirs forcés de sa retraite, et nous comptons bien que nous continuerons, comme par le passé, de collaborer régulièrement avec elle.

M. Lafontaine a excellé comme administrateur de deux œuvres importantes : l'école des aveugles et sourds-muets de Lyon-Villeurbanne, et l'atelier des aveugles dit atelier Galliéni.

La parfaite entente qui a régné toujours entre lui et Mlle Extrait a assuré la marche excellente de l'école de Villeurbanne. Tous deux étaient d'accord pour envoyer à l'Institution Nationale leurs meilleurs sujets, les plus doués au point de vue musical, et à Paris, comme d'ailleurs plus tard dans la vie, ceux-ci demeuraient les enfants de Villeurbanne.

Sous son action persévérante, l'atelier Galliéni n'a pas cessé de se développer et il est en voie de s'agrandir encore. Nombre d'aveugles sans famille trouvent là une vie laborieuse, où le confort moral et matériel leur est assuré.

M. Lafontaine a été un grand militant dans toutes les questions d'ordre général touchant à l'instruction et au travail des aveugles. On se

rappelle la part active qu'il a prise dans les congrès, au Comité permanent, au Comité de réalisation des vœux du Congrès de 1922. Partout il a affirmé sa compétence.

S'il quitte la direction de l'école de Villeurbanne, il conserve, pour le plus grand bien de ses pupilles, celle de l'atelier Galliéni. Nous le conservons donc parmi les typhlophiles agissants, de même que M[lle] Extrait, et nous souhaitons qu'une parfaite santé permette à l'un et à l'autre de nous continuer longtemps leur collaboration.

Désormais les directions de l'école des sourds-muets et de l'école des aveugles sont entièrement séparées. M. Roux est nommé à la première, M[me] Chaloux à la seconde.

BIBLIOGRAPHIE

L'Aveugle dans le monde des voyants

Le troisième ouvrage que M. Pierre Villey vient de consacrer aux aveugles ne le cède en rien à ses deux précédents livres et les dépasse même en intérêt et en originalité. L'auteur nous expose clairement le sujet de cette nouvelle étude. « Dans un premier ouvrage, qui est un essai de psychologie (1), je me suis proposé, nous dit-il dans son avant-propos, de montrer que l'aveugle est capable d'un plein développement intellectuel et moral. Dans un scond, un essai de pédagogie (2), j'ai indiqué par quelles méthodes on peut assurer ce développement. Il me restait, après avoir étudié le monde des aveugles, à replacer l'aveugle dans le monde des voyants, à étudier, après la cécité en elle-même, les réactions de la société au phénomène de la cécité.

Dans l'organisme social l'aveugle est une cellule anormale. Qu'a fait la société aux diverses étapes de son développement pour éliminer ou pour assimiler cette cellule disparate, par quelles croyances, quelles légendes, quelles œuvres d'imagination se révèle à nous le trouble provoqué par sa présence, dans quelle mesure et par quels moyens l'aveugle est parvenu à s'adapter au milieu social et à s'y faire une place, voilà proprement le sujet que je me propose de traiter. »

M. Villey a pleinement atteint son but dans ce remarquable ouvrage, fruit de patientes recherches et de minutieuses enquêtes qui s'étendent à tous les pays du globe et aux divers âges de l'humanité. Le lecteur reste confondu de la masse de lectures en toutes langues, anciennes ou modernes, de textes et de documents ignorés que l'érudit secrétaire général de l'A. V. H. a consultés et mis en lumière. Nous lui devons une infinie reconnaissance d'avoir pris le temps, en plus de ses multiples travaux littéraires, professionnels et administratifs, de consacrer à quelques-uns des problèmes vitaux de la cécité une étude aussi laborieuse et documentée. M. Villey est trop scrupuleux pour avoir deux méthodes. Il appliquera aux aveugles les mêmes procédés de documentation minutieuse qu'à nos grands humanistes, et nous parlera de ceux de l'antiquité ou de la Chine avec autant de précision que de Montaigne ou de Rabelais. Cette méthode d'investigation confère à ses études sur les aveugles un caractère très personnel et une incontestable valeur. Il est rare, en effet, de rencontrer chez les auteurs qui ont parlé de nous,

(1) *Le monde des aveugles* (Bibliothèque de philosophie scientifique, Flammarion, 1914).

(2) *La pédagogie des aveugles* (Alcan, 1922).

un esprit ainsi rompu par une longue préparation universitaire aux procédés de la critique littéraire et de la documentation historique.

Il est malaisé d'analyser en peu de mots cet ouvrage si substantiel qui pourrait avoir pour sous-titre : l'évolution du préjugé envers les aveugles ou des multiples préjugés dont ils furent les victimes dans tous les pays et aux diverses époques de l'histoire. « C'est en somme la monographie d'un préjugé que j'ai tenté d'écrire, nous dit M. Villey. Une société est un composé d'individus qui passent, et de préjugés qui demeurent. Vrais ou faux, les préjugés moulent la condition des individus. Plus que par son infirmité, la condition sociale de l'aveugle a été façonnée par l'idée fausse que les voyants se sont faite de cette infirmité. Les réactions des voyants au phénomène de la cécité, voilà donc ce qu'il nous faut étudier. Or, le préjugé de la cécité — et c'est par là que son histoire est instructive — n'est point de ceux qui, par leur nature, échappent plus ou moins au contrôle de l'expérience : à tout moment il pouvait être corrigé par les faits. Il a vécu pourtant, narguant les faits, évoluant, se transformant avec les états de la sensibilité collective, conditionnant l'adaptation de l'aveugle ou milieu social ».

Dans une première partie générale, M. Villey étudie les aveugles dans le monde, leur nombre, leur répartition et la genèse de l'idée de la cécité. On lira avec intérêt ses recherches sur la statistique des aveugles et le calcul des probabilités, pour les voyants, de perdre la vue aux divers âges de leur existence.

Dans la seconde partie, il étend son enquête hors d'Europe et nous parle en détail des aveugles chez les peuples noirs ou jaunes, en Afrique et en Extrême-Orient. Non seulement il a compulsé les témoignages des anciens voyageurs de ces contrées lointaines, mais il a adressé, à de nombreux missionnaires et diplomates un questionnaire détaillé sur la façon dont les aveugles étaient traités et considérés dans leur milieu. C'est un chapitre tout nouveau qui enrichit d'observations les plus curieuses l'histoire de la cécité. Chez les peuples primitifs ou à demi-civilisés, le traitement infligé aux aveugles variera beaucoup selon l'état social, la situation économique et les difficultés de l'existence. Les enfants nés aveugles seront le plus souvent supprimés, usage qui se maintint longtemps à Sparte et à Rome. On se montrera plus clément pour ceux qui ont perdu la vue à l'âge adulte, mais, dans les heures critiques, on ne craindra pas de les laisser mourir d'inanition, de même que les vieillards. Avec les progrès de la civilisation, les aveugles subiront un traitement moins sauvage ; l'antiquité s'intéressera bien peu à leur sort, et il faut attendre la propagation du christianisme pour voir la charité se pencher sur leur infortune. Au Moyen-Age, l'aveugle vivra un peu partout d'expédients et de mendicité, bafoué par la population, dépravé, ivrogne, courant les routes et les cabarets. M. Villey nous parle aussi de l'aveuglement officiellement commandé, pratique courante dans le monde musulman pour les prisonniers de guerre et, à la Cour de Perse, pour les candidats éventuels au trône. Néanmoins, à toutes les époques, il s'est rencontré quelques aveugles d'élite privilégiés, artistes, poètes, savants, considérés par leurs contemporains. Diverses confréries d'aveugles jouirent de la générosité du public et de la faveur du pouvoir comme nos Quinze-Vingts, des fondations analogues en France, en Allemagne et en Italie, et les associations de masseurs aveugles dans l'Ancien Japon.

Par le miroir des lettres, soit en étudiant les aveugles dans la littérature, M. Villey entreprend ensuite une seconde enquête et met en

lumière les impressions de la société à leur égard. Il étudiera dans ce but les auteurs de l'antiquité et du Moyen-Age, les philosophes du XVIIIe siècle et les littératures modernes. Nous trouverons l'aveugle romantique chez Lamartine, Dickens et Victor Hugo, l'aveugle du naturalisme chez M. Lucien Descaves, qui, dans *Les Emmurés*, fut le premier romancier à se documenter méthodiquement sur la cécité ; enfin, le personnage moins fantaisiste de l'aveugle dans le roman et le théâtre contemporains. Ainsi, et surtout depuis la guerre, nous trouvons dans les littératures française et étrangères divers types d'aveugles, âmes d'artistes ou de femmes, chez Marcel Prévost, André Gide, Paul Margueritte, Charles Géniaux et, parmi les étrangers, Korolenko, Kipling, Florence Barclay, pour ne citer que quelque-unes des œuvres récentes si finement analysées. Cette troisième partie se termine par un suggestif chapitre sur la cécité au miroir de l'histoire du droit.

Si l'évocation de l'aveugle paria nous laisse une impression déprimante, la dernière partie, au contraire, réconfortera le lecteur en lui montrant les résultats de la régénération des aveugles dûs à Valentin Haüy. Grâce à lui, ils triomphèrent, peu à peu, des préjugés tenaces, en gagnant la place qui leur fut si longtemps refusée dans la société.

M. Villey conduira une troisième enquête en recherchant, à l'aide de statistiques et de rapports récents, les résultats obtenus par les aveugles dans les professions manuelles et libérales qui leur sont aujourd'hui accessibles. Il nous parle des métiers, des aveugles de guerre, du travail dans les usines, de l'aide privée et de celle de l'Etat, en analysant la nouvelle loi anglaise sur la protection des aveugles et conclut son magistral exposé en ces termes optimistes : « Maintenant enfin l'aveugle a cessé d'être un réprouvé et cet être mystérieux qui entretenait avec les puissances naturelles je ne sais quel commerce trouble. Il a même cessé d'être un déficient mental en même temps qu'un déficient sensoriel. Redevenu un être normal, l'aveugle de toute son âme aspire à la vie normale : il veut travailler comme les autres, autant que possible au milieu des autres.

L'histoire de l'aveugle à l'époque actuelle, c'est l'histoire de cette réalisation progressive. D'admirables œuvres l'ont entreprise : par elles, à l'ère de la bonne volonté généreuse et incompétente, a succédé l'ère de l'aide rationnelle et méthodique. Mais la bienfaisance privée plie sous le faix. Les pouvoirs publics se décideront-ils à la seconder efficacement ? Au sortir de cette douloureuse histoire, on se plaît à évoquer, comme épilogue, le jour, peut-être proche, où partout la loi, comme en Angleterre, proclamera un devoir nouveau pour la société, celui d'assurer à l'aveugle une aide appropriée à sa nature, des conditions de vie acceptables en échange du travail dont il est capable. »

Je n'ai su donner qu'une idée incomplète de toutes les questions qui ont été abordées par l'auteur de cette originale étude, qu'il faut lire et surtout méditer. Avec l'autorité qu'il a en ces matières, M. Villey nous apporte nombre d'aperçus captivants sur la psychologie collective et de subtiles déductions qui nécessiteraient un examen plus approfondi.

Félicitons-le et remercions-le de tout cœur de ce beau livre qui ouvrira dans le grand public des horizons nouveaux et dissipera bien des préjugés survivant encore dans le monde. A notre tour, et ce sera là ma conclusion personnelle, rappelons-nous que les aveugles travailleurs demeurent, malgré tout, une minorité dans la grande famille des non-voyants et efforçons-nous de mettre en œuvre toutes nos énergies individuelles pour nous assimiler à la société qui nous a si longtemps tenus

à l'écart. A nous, enfin, de lui prouver par des exemples concrets plus sensibles au public que les pages les plus convaincantes, que l'utilisation de nos capacités n'est pas une utopie, mais une réalité sociale.

J.-J. MONNIER.

Manuel d'assistance aux Aveugles

Un peu partout paraissent des manuels d'assistance aux aveugles. Nous avons longuement rendu compte ici du beau livre de Mlle de Geyer et de M. Mahaut : *L'Association Valentin Haüy, son extension en province*, qui constitue le guide le plus sûr, le plus complet, et en même temps le plus vivant que l'on puisse rêver sur la matière. Il est fort apprécié dans nos groupes de province, de tous ceux qui ont le souci de donner à leurs efforts leur maximum d'efficacité. Nous avons parlé aussi du manuel de home-teaching, ou visites à domicile, publié par le *National Institute* de Londres. Voici qu'en Allemagne, M. Karl Strehl, directeur du centre de hautes études pour les aveugles à Marburg-sur-Lahn, vient de publier à son tour un *Handbuch der Blinden Wohlfahrtspflege*. Ce livre de 300 pages, bien qu'écrit spécialement pour des Allemands, auxquels il fait connaître les ressources qu'offrent aux aveugles les lois allemandes et les établissements spéciaux d'Allemagne, contient des renseignements d'un intérêt international. Il est en vente au prix de 12 marks chez l'éditeur Julius Springer (Linkstrasse, 23, Berlin).

L'esprit de cet ouvrage est toutefois tout différent de celui qui a présidé aux ouvrages français et anglais ci-dessus mentionnés. Il vise à être une véritable encyclopédie du mouvement en faveur des aveugles qui a son origine dans la généreuse initiative de Valentin Haüy.

On y trouve une masse considérable de renseignements de tous genres qui constitue une documentation de premier ordre à la fois par la richesse et par la sûreté de l'information. 28 collaborateurs se sont partagé la besogne, chacun traitant la partie ou les parties dont il avait une connaissance spéciale. M. Strehl a, pour sa part, écrit plusieurs chapitres, et il a réuni et unifié les apports de tous.

Il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur la table des matières et d'indiquer le contenu des cinq parties dont se compose cet ouvrage afin de donner une idée de la variété des informations qu'on y peut trouver.

La première, traitée par le docteur Bielschowski, de Breslau, est intitulée : l'organe de la vue et les maladies qui causent la cécité. Elle est fort courte (une dizaine de pages seulement), et constitue comme une sorte d'introduction. On y remarquera tout spécialement les chapitre II sur les causes de la cécité, et III : statistique des causes de la cécité.

Les quatre autres parties traitent respectivement les sujets suivants : l'instruction ; les métiers ; droit, patronage et assistance ; le livre Braille.

Donnons une idée seulement de la partie relative à l'instruction. Elle se subdivise en sept sections, qui comprennent 25 chapitres. Chaque section est l'œuvre d'un collaborateur particulier. L'école dans le Reich, Education et instruction des aveugles, institutions, ateliers et Heims pour aveugles, livres et établissement pour les études supérieures, organisation pour les faibles de vue, outillage scolaire, les congrès de professeurs d'aveugles.

Chaque section est suivie d'une bibliographie très soignée.

De nombreuses tables, fort clairement disposées, permettent d'utiliser aisément cet ouvrage extrêmement dense.

Ce premier volume, qui nous renseigne sur les pays de langue allemande, sera suivi de deux autres qui traiteront de l'aide aux aveugles dans les autres pays. Lorsque l'ouvrage sera complet, il remplacera fort heureusement l'encyclopédie de la cécité de Mell qui, vieille d'un quart de siècle, demeure utile à consulter pour la documentation historique, mais qui, pour les institutions actuelles, est nécessairement devenue tout à fait insuffisante. Le travail de M. Strehl comblera donc une lacune, et nous devons le remercier de l'avoir entrepris.

Nouvelles et Renseignements

L'*American Braille Press*, dirigée par M. Georges Raverat, continue avec une admirable activité ses distributions gratuites de musique en Braille aux aveugles. En moyenne par mois 2.000 morceaux de musique sont ainsi envoyés aux aveugles musiciens du monde entier. L'excellent choix des œuvres imprimées par l'*American Braille Press* rend ces largesses exceptionnellement précieuses aux professionnels. L'œuvre fournit d'excellents instruments de travail les institutions, écoles, bibliothèques où viendront puiser des générations d'aveugles, et en outre elle sert très copieusement les particuliers qui lui fournissent la preuve qu'ils sont en mesure de faire de ses dons un bon usage. Parmi les richesses qu'elle a mises ainsi récemment à la disposition des aveugles, citons le *Traité d'harmonie* de Th. Dubois qui comprend en Braille deux gros volumes de théorie, plus un volume de réalisations, tous les trois fort denses, en interpoints.

Rappelons que l'*American Braille Press* publie neuf revues, dont trois en français, deux en anglais, une en serbe, une en italien, une en polonais, une en roumain. On devine aisément de quel prix sont ces revues non seulement pour distraire et instruire des aveugles, mais pour propager la connaissance du Braille dans le monde entier.

— M. Sala, a obtenu le diplôme de licence de professeur de musique, mention très bien, et Mlle Picard a obtenu le même diplôme à l'*Ecole normale de musique de Paris.*

— Sur la proposition de M. le conseiller général Doussain, le conseil général de la Seine a décidé la suppression d'une classe créée en 1920 à l'école mixte annexée à l'*Institut départemental des aveugles*. Cette suppression est motivée par la diminution du nombre des cas d'ophtalmie des nouveaux-nés, qui a réduit à environ 50 la population scolaire de cette école.

— Le *Comité de réalisation* des vœux du congrès de 1922, réuni le 12 juillet, a décidé en principe de demander au gouvernement la création d'un comité permanent tripartite, constitué de fonctionnaires, de représentants des œuvres pour aveugles, et de représentants de la fédération des groupements d'aveugles actuellement en formation. Les congressistes doivent être consultés sur la question de savoir, si, comme, il avait été prévu, ils désirent se réunir avant la fin de l'année, ou s'ils préfèrent envoyer par écrit leurs suggestions.

— Le 25 février a eu lieu l'assemblée générale de la *Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets et les aveugles du département du Rhône et des départements voisins*. On sait que cette société patronne spécialement l'école municipale de Lyon pour sourds-muets et aveugles, située rue Jean-Jaurès, et l'école Galiéni qui, fondée en 1912, comptait en 1926 69 aveugles civils et 3 militaires. Le budget de la Société s'est élevé pour l'exercice 1926 à la somme de 47.987 francs. Les deux principales dépenses sont : 18.514 fr. 55 pour frais d'assistance et de trousseau ; 11.665 fr. pour subventions diverses versées aux écoles.

— Nous avons indiqué antérieurement que l'école des aveugles de Poitiers a entrepris l'éducation des aveugles sourds-et-muets. On sait les beaux succès obtenus à Larnay pour les filles atteintes de cette triple infirmité; aucune école n'existait encore en France pour les garçons. Poitiers a maintenant trois élèves. La société d'encouragement au bien a décerné une plaquette de vermeil à l'école de Poitiers pour honorer ses efforts dans ce domaine.

— A la suite d'une circulaire envoyée par l'*Union nationale des aveugles civils*, dont le président est M. Aussel, plusieurs départements ont voté un crédit spécial en vue de porter au minimum de 50 francs l'allo-

cation mensuelle que touchent les aveugles indigents assistés au titre de la loi du 14 juillet 1905. Tels sont les départements des Alpes-Maritimes, Charente, Cher, Doubs, Haute-Loire, Haute-Vienne, Landes, Saône-et-Loire, territoire de Belfort. Partout où elle a pu intervenir utilement auprès des conseils généraux, l'Association Valentin Haüy est intervenue dans le même sens et elle continuera de le faire, car on a tout lieu d'espérer que d'autres départements suivront cet exemple. Remarquons que le relèvement de l'allocation (actuellement de 20 à 30 fr. dans la plupart des endroits) au minimum de 50 fr. est loin de rétablir la situation d'avant-guerre puisque le coefficient 2 se trouve ainsi appliqué à l'allocation alors que le coefficient de cherté de vie est de près de 6. Il convient d'ajouter que le taux de 50 fr. était depuis quelque temps déjà dépassé à Paris et dans le département de la Seine où les aveugles indigents touchent une allocation de 70 francs. Le département du Rhône de son côté vient de voter un crédit supplémentaire de 55.000 francs en faveur des aveugles assistés, si bien que dans la ville de Lyon les aveugles touchent une allocation mensuelle de 100 francs.

— La soirée organisée le 16 juin à l'*Union interalliée* par *Voix et Lumière*, l'œuvre en faveur des aveugles et des sourds-muets qui est présidée par MM. le général Balfourier et Alfred Péreire, a obtenu un magnifique succès. Beaucoup de notabilités du monde politique et diplomatique, et le maréchal Franchet d'Esperey avaient répondu à l'appel des organisateurs. Après le concert, auquel participaient les artistes des grands théâtres, un bal prolongea cette brillante fête de bienfaisance. M. le lieutenant Renaux, aveugle de guerre, secrétaire général adjoint de l'Association Valentin Haüy, a mis en vente aux enchères, au cours de cette soirée, une photographie du maréchal Foch munie de la signature du maréchal, qui a été adjugée aux prix de 2.200 francs.

— Le dimanche 26 juin, à 10 heures, dans la salle des fêtes de la mairie du 12e arrondissement, la *Société d'assistance pour les aveugles* a tenu son assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Dubranle, directeur honoraire des établissements nationaux de bienfaisance, inspecteur des écoles de rééducation des aveugles de guerre. Au cours de la cérémonie, diverses récompenses en argent ont été distribuées. Les chœurs de l'école Braille se firent entendre sous la direction de M. Théveneau.

Allemagne. — La *Ligue des aveugles de Bavière*, a inauguré à Marquartstein, au pied des Alpes, une maison où les aveugles provenant de toutes les parties de l'Allemagne pourront venir prendre quelques semaines de repos dans des conditions analogues à celles qu'offrent les maisons de ce genre déjà créées par l'*Association des aveugles du Reich*. Le prix est de 2.50 marks par jour pour les membres de l'Association et pour leurs proches parents.

Angleterre. — Nombre d'aveugles anglais ont été déjà largement pourvus par la générosité publique d'appareils de T. S. F. Aussi le *National Institute for the Blind* commence la publication sous le titre de *Braille radio-times* d'un périodique hebdomadaire en Braille qui donne les programmes des émissions par T. S. F. Cette publication est susceptible d'intéresser les aveugles français sans-filistes. Le prix en est de 6 shillings 6 pence par an. Un spécimen est envoyé gratuitement sur demande.

— La *Bibliothèque Braille d'Oxford*, composée d'ouvrages classiques, scientifiques et littéraires, vient d'être réunie à la Bibliothèque Nationale pour les aveugles de Londres. Elle a été fondée voici une trentaine d'années par M. Dixson, un aveugle qui a vécu et enseigné longtemps à Oxford. Organisée particulièrement pour les étudiants aveugles d'Oxford, elle a prêté des livres non seulement dans toute l'Europe, mais jusqu'au Japon. Félicitons les administrateurs de cette belle collection d'avoir subordonné leur intérêt parculier à l'intérêt général, et d'avoir compris qu'il serait préférable pour les étudiants aveugles,

à quelques université qu'ils appartiennent, d'adresser leurs demandes à une seule bibliothèque.

— Dans les trois *Homes pour bébés* qu'entretient le *National Institute for the Blind* le nombre des enfants a été cette année de 99.

Autriche. — Mort à Vienne du Docteur Rosenstein qui, devenu aveugle à 27 ans, dirigea l'école d'aveugles du Caire. Parlant huit langues, il avait adapté un système d'écriture spéciale en relief pour l'arabe.

Colombie. — On annonce la création à Bogota d'une école pour aveugles.

Etats-Unis. — Le *Ziegler's Magazine* nous apprend que le Kentucky est entré dans la liste des Etats qui accordent une pension à leurs aveugles dépourvus de ressources.

Chaque comté de cet Etat doit désormais fournir une allocation ne dépassant pas 250 dollars par an à tout aveugle nécessiteux et digne d'intérêt dont le revenu est inférieur à 400 dollars, sous la réserve de certaines conditions de résidence. N'ont pas droit à la pension ceux qui possèdent une propriété de plus de 2.500 dollars, ceux qui se livrent à la mendicité et ceux qui sont hospitalisés dans un établissement de l'Etat ou de la charité privée.

— La presse a annoncé que le docteur japonais Hideye Moguehi, universellement connu pour ses recherches et ses découvertes scientifiques, a fait savoir le 19 mai au Congrès de l'*American medical association de Washington* qu'il avait réussi à isoler le trachome, le terrible germe qui cause dans le monde tant de cas de cécité complète. Le docteur Hubert Work, secrétaire de l'intérieur et président de l'Association, montrant toute l'importance de la communication du docteur japonais, a ajouté : « Si nous avons trouvé la cause du mal, nous en découvrirons bientôt le remède ». Pour tous les grands fléaux contre lesquels on a lutté à la fin du siècle dernier, l'isolement du germe a marqué le premier pas de la science vers un traitement efficace.

— Une *Commission* a été constituée aux Etats-Unis en vue de rechercher les méthodes permettant de réduire le prix de production des *livres Braille*. Cette Commission a envoyé en Europe une délégation qui a particulièrement remarqué les installations de France et d'Angleterre. Aucune presse européenne toutefois, assure-t-on, n'égale la rapidité de la presse avec laquelle est tiré à New-York le *Ziegler's Magazine*. Cette presse permet de tirer jusqu'à 32.000 feuilles à l'heure. Une imprimerie où vont être tentées diverses expérimentations, est placée sous la direction du bureau de recherche et d'éducation ayant à sa tête M. Irving. Les frais en sont supportés en parties égales par l'*American Foundation* et par l'*American library Association*. Nous nous tiendrons au courant de ces expérimentations et nous y tiendrons nos lecteurs.

Suisse. — Nous avons annoncé en son temps l'ouverture, voici un an et demi, d'une maison d'éducation pour aveugles de religion catholique au Sonnenberg, près de Fribourg. Son développement a été rapide. Elle compte aujourd'hui 22 enfants, dont 16 garçons, venus de divers cantons du pays, et elle s'est ainsi placée au second rang des institutions suisses pour aveugles.

Courrier de l'Association

Pour l'action des groupes locaux

L'Association Valentin Haüy recherche partout des Amis et des Correspondants

Aider tous les aveugles, dans la France entière, ce fut dès son origine le but de l'A. V. H. Elle comprit cette aide de la façon la plus

large, voulant en faire un élément de relèvement moral et social. Nombreux sont les moyens qu'elle employa pour atteindre son but ; je n'en retiendrai qu'un dans cette petite étude, celui qui prime tous les autres : le patronage.

L'Association Valentin Haüy, pour exercer une action efficace sur les aveugles qu'elle cherchait à relever, voulut, en les entourant d'amis, mettre auprès de chacun de ses patronnés le protecteur vigilant qui le suive en toute circonstance et prenne en main ses intérêts. Que d'obstacles à vaincre pour secourir de la sorte des êtres aussi dispersés, la plupart résidant en pleine campagne, et par conséquent difficilement accessibles ! Bien plus simple eût été d'apitoyer les gens charitables sur la pauvreté des victimes de la cécité, de proclamer leur misère, leur insécurité, et d'employer les ressources ainsi obtenues en distributions d'aumônes aussi abondantes que possible, que l'on eût envoyées par la poste. L'effort eût été moindre, mais de peu de valeur.

D'ailleurs, s'agit-il de donner aux aveugles français assez d'argent pour assurer complètement leur subsistance, apporter la sécurité aux travailleurs dont le gain est insuffisant ? Non, car aucun budget n'y suffirait, pas même vraisemblablement un budget d'Etat... Qui ne sait que les besoins croissent avec les ressources ? Où devrait-on s'arrêter ? Il ne faudrait pas non plus décharger les familles d'un devoir qui leur revient.

Tel n'est donc pas l'objectif de l'Association Valentin Haüy qui, pourtant, voudrait sauver ses patronnés de la famine et de la nudité. Elle s'y est toujours efforcée, et par ses propres ressources, et par ses démarches auprès des pouvoirs publics pour faire bénéficier les aveugles des mesures légales d'Assistance.

Mais se nourrir, se vêtir n'est pas tout. L'homme a tant d'autres besoins ! Il est ainsi fait que sa sécurité matérielle, non due à son effort, l'amoindrit presque toujours, endort son activité, se retourne contre ses véritables intérêts. Quand bien même, par bonheur, l'Etat serait en mesure de subvenir aux frais d'existence des aveugles et des autres infirmes, tout par là ne serait pas résolu, le principal resterait en question. C'est à la solution de cette partie la plus délicate du problème que l'A. V. H. s'est surtout attachée. L'Assistance qui ne moralise pas, ne rehausse pas l'assisté,, est stérile. Le vrai bienfaiteur est celui qui sait faire naître l'énergie, qui apprend à ceux qui fléchissent comment, malgré tout, on reste debout. Certes, il faut de l'argent, et le plus possible, pour aider les aveugles, mais il faut d'abord des distributeurs de force, de courage, de confiance. L'argent qui ne se transforme pas en tout cela est inefficace.

L'Association Valentin Haüy a donc cherché à créer autour de ses enfants une atmosphère de sympathie, pour que chacun d'eux ait aux heures difficiles une main tendue vers lui, un soutien dans sa marche pénible, un ami qui l'excite au travail et s'ingénie à rendre ce labeur fructueux.

Trouvera-t-on partout des personnes dévouées capables de comprendre l'aveugle et de remplir utilement cette mission ? Cet espoir n'est pas une chimère. Nos groupes de province, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, d'après des directions très précises, prouvent que la chose est possible. L'aide directe, efficace, donnée aux aveugles ressortissant du Groupe, en quelque lieu qu'ils se trouvent, commence à devenir un fait accompli. Nombre de nos chefs de Groupes considèrent n'avoir rien fait tant qu'ils n'ont pas trouvé sur place le visiteur responsable devant

l'A. V. H., l'appui vivant sur qui ils puissent se reposer pour le soin de chacun de leurs patronnés. Tous les ans, ces présidents zélés nous font connaître le nombre des aveugles ainsi pourvus d'un visiteur particulier, et, tous les ans, on voit ce nombre se rapprocher de la totalité des aveugles inscrits au Groupe.

On connaît le fonctionnement d'un Groupe régional de l'A. V. H. Il est administré par un Comité siégeant au centre le plus important de la région. Ce Comité directeur est secondé par une Commission de patronage au siège du Groupe et par des sous-comités dans les principales villes de son ressort. Exemple : le Comité Régional de Nancy administre les trois départements de l'Ancienne Lorraine : Meurthe-et-Moselle, Vosges et Meuse, en collaboration avec les sous-comités de Lunéville, Toul, Longwy, Epinal, Saint-Dié, Remiremont, Bar-le-Duc et Verdun (La Meuse n'est pas encore en plein exercice). Ces sous-comités, ainsi que la Commission instituée au siège régional, sont dans le Groupe les vrais organes du patronage. C'est à eux que revient la mission d'établir le contact avec les aveugles, de placer auprès de chacun d'eux le distributeur de forces que l'A. V, H., appelle de tous ses vœux.

On voit donc l'importance considérable de nos sous-comités. Certes, leur tâche n'est pas aisée, tout le monde n'est pas un excitateur, tout le monde n'a pas inné le sens du diagnostic qu'il faut posséder pour découvrir le point améliorable d'une situation, trouver le remède à appliquer selon les cas très divers qui se produisent dans la vie des aveugles. Le patronage que nous proposons comporte une technique un peu spéciale, elle est facile à acquérir, mais enfin il faut la connaître. Pour vulgariser cette technique parmi nos nouveaux amis, j'ai écrit un livre en collaboration avec Mlle de Geyer, présidente de notre Groupe de Bretagne, très versée dans toutes nos questions. Ce livre contient la doctrine de l'Association Valentin Haüy. Personne ne m'en voudra d'en recommander la lecture, elle n'est pas aride, peut même intéresser tous les esprits généreux.

Pour le sujet qui nous occupe, je signale particulièrement le chapitre consacré aux visites, il est important : visiter un aveugle est tout autre chose que de visiter un pauvre. D'ailleurs, il y a des aveugles riches ou aisés, beaucoup se sont fait par leur carrière un sort très honorable : musiciens, accordeurs, commerçants, masseurs, professionnels divers, ils ne sont pas du tout à éviter, au contraire. Il faudrait donc citer intégralement tout le chapitre des visites, mais puisqu'on peut le lire dans l'ouvrage même, je passe et m'attacherai maintenant à rechercher les moyens pratiques de constituer de bonnes équipes de visiteurs et de visiteuses.

Le point de départ, c'est un choix judicieux des membres qui composent la Commission de patronage au Siège Régional et les Sous-Comités. C'est parmi eux que doivent se trouver nos visiteurs-chefs, si je puis dire, ceux qui paieront de leur personne pour dépister les aveugles, s'en approcher, orienter leur vie suivant leur âge, leur milieu, leurs aptitudes (je renvoie encore au livre d'instruction déjà cité). Ces visiteurs peuvent facilement adopter les aveugles de leurs localité. Mais nos protégés sont le plus souvent à la campagne, un peu partout, avons-nous dit, et à ceux-là, plus encore peut-être qu'aux patronnés rapprochés, doit aller la sollicitude de l'œuvre. Nos travailleurs habitant les villages sont ordinairement beaucoup moins favorisés que ceux des villes pour l'écoulement de leurs produits. Il faut donc les aider par des conseils et assez souvent par des subsides, leur procurer les moyens

d'étendre leur activité, les mettre en mesure de se déplacer, de vendre sur les marchés. (Combien d'amis d'aveugles s'improvisent placiers pour le compte de leurs pupilles, leur rendant ainsi le service le plus apprécié).

N'oublions pas la tâche la plus pressante et aussi la plus délicate de notre œuvre : la recherche des enfants aveugles qu'il faut diriger sur des écoles, l'influence à exercer sur leurs parents. Bien souvent ces enfants sont au fond des campagnes et appartiennent à des familles peu averties.

Comment atteindre ces aveugles dispersés ? Nous avons fréquemment la bonne fortune de posséder dans nos comités ou sous-comités des propriétaires d'automobiles, et nous voyons de véritables randonnées organisées pour porter les bienfaits de l'œuvre aux hameaux les plus reculés. Merci à nos nombreux collaborateurs automobilistes qui accroissent considérablement l'action de l'Association par leurs charitables tournées auprès de nos très intéressants protégés des campagnes. Merci, plus encore peut-être, à nos collaborateurs qui, sans automobile, arrivent au même résultat en employant les transports publics : chemins de fer, tramways, etc., complétés par des marches à pied ou des courses à bicyclette.

Malgré tout, les membres d'un sous-comité ne peuvent visiter eux-mêmes tous les aveugles de leur ressort. Ils doivent faire appel à des correspondants dans les cantons de leur circonscription. Même dans les endroits où ils peuvent se transporter, il est bon qu'ils puissent, dans l'intervalle de leurs visites forcément rares, s'appuyer sur des amis tout proches de leurs aveugles.

Recruter de dévoués correspondants, les instruire de leur mission, voilà donc ce qui incombe à nos sous-comités pour parachever l'œuvre de l'Association. Cette découverte des correspondants ne se fait pas sans quelque peine, mais les résultats qu'on en obtient compensent amplement cet effort. Et d'ailleurs, il ne faut pas s'en exagérer la difficulté.

Voulez-vous assister, comme je l'ai fait moi-même, à l'une des séances de début d'un de nos sous-comités ? Il s'agit de chercher dans l'arrondissement des correspondants présumés capables de bien remplir la tâche confiée par l'œuvre. Une douzaine de personnes sont présentes, parmi elles se trouvent un médecin, un notaire, un avocat, ou leur femme ; ils ont des clients un peu dans tous les environs. Certains membres du sous-comité ont une maison de campagne. On prend une carte du pays ; chacun donne une indication, ayant dans la contrée des relations d'affaires ou d'amitié. Les membres du sous-comité mettant ainsi leurs connaissances en commun, presque toutes les localités se trouvent pourvues d'un corerspondant éventuel. Le président en dresse la liste. Mais il faut pressentir ces correspondants avec les meilleures chances de succès. Les personnes qui les ont indiqués s'engagent ordinairement à obtenir leur assentiment.

Le président en prend note et convie ; à la réunion suivante on rendra compte des résultats. Généralement, ils sont satisfaisants. Là où l'on n'aboutit pas, on cherche de nouveau. Les premiers correspondants conquis rendent déjà d'immenses services. Puis il faut compter sur la contagion, sur l'entraînement des uns par les autres... et les cadres se complèteront.

Prenez garde, pour ces nouveaux collaborateurs, de ne pas leur présenter l'œuvre d'une façon trop abstraite, trop générale. Vous serez d'autant mieux compris que vous vous en tiendrez à un point particu-

lier et précis : indiquer tel aveugle à visiter, tel service à rendre, telle manière de faire la propagande. Peu à peu leur initiation se fera, l'expérience les y aidant.

Ainsi, par la méthode et la persévérance, arriverons-nous à doter chaque aveugle d'une sorte de parrainage qui sera à la fois son bras et son œil. Plus un coin de terre où l'Association Valentin Haüy ne soit vivante, agissante. L'œuvre de Maurice de la Sizeranne ne donnera tout son plein que le jour où, grâce à cette méthode généralisée, elle sera partout visible, palpable, accessible à ceux qui ont le soin d'elle.

Nous n'aurons de repos ni de trêve tant que notre chère Association n'étendra pas ainsi ses rameaux dans tout notre pays de France.

Albert Mahaut.

Notre Assemblée générale

Le dimanche 22 mai, à 15 heures, a eu lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel Continental, l'assemblée générale de l'Association Valentin Haüy.

M. Pierre Henri, le dernier venu et le plus jeune des membres du Conseil d'administration, a présenté un excellent rapport sur la marche de l'œuvre pendant l'exercice 1926. Dans un exposé clair et d'un débit agréable, où il a su éviter la monotonie ordinaire du genre, le rapporteur a montré la vie de l'œuvre dans ses diverses commissions. Il s'est attaché à faire ressortir, en particulier, que si l'Association Valentin Haüy donne des secours en argent à des vieillards et à des incapables parce qu'elle ne peut négliger la partie la plus nombreuse des aveugles, son but est avant tout, comme elle l'a toujours affirmé depuis ses origines, de venir en aide aux travailleurs en leur fournissant soit l'instruction, soit des outillages de toute nature, de l'ouvrier jusqu'aux livres de l'intellectuel, soit des commandes, soit des avances ou des secours pour traverser les périodes difficiles. Son rôle est donc avant tout un rôle social, puisqu'elle se propose d'adapter l'aveugle au milieu, de lui faire sa place, ou mieux de l'aider à se la faire lui-même dans la société des voyants. Les chiffres qu'il a cités à cet égard sont très significatifs. Rappelons seulement qu'au cours de l'année 1926, les deux magasins de la rue Duroc et de l'avenue Victor Hugo ont ensemble écoulé pour plus de 1.200.000 francs d'objets manufacturés par des aveugles.

Avec beaucoup d'esprit. M. le général Balfourier a remercié M. le Duc de la Force, de l'Académie Française, d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette assemblée. Puis il a évoqué avec émotion le souvenir de nos morts de l'année : Chassery d'abord, dont le dévouement a été si précieux à notre œuvre, et à la mémoire duquel tous les membres du conseil gardent une si chaude reconnaissance ; puis tous ceux qui venaient, coup sur coup, et presque en quelques jours, de nous être enlevés : Mme la baronne Rébillot, M. Darbéda, d'Alger, le général Thévenet, le colonel de Castries.

M. le duc de la Force, qui a pris alors la parole, appartient à bien des titres à l'Association qu'il a éloquemment servie ce jour-là : non seulement il est depuis bien des années membre de notre conseil d'administration et du comité de patronage de la Bibliothèque Braille, mais beaucoup d'autres liens de reconnaissance nous attachent à sa personne. Comment oublier tout ce que bien des membres de sa famille ont fait pour l'Association ? Non seulement Madame la duchesse de la Force est vice-présidente de notre comité de dames patronnesses,

mais nul ne perdra le souvenir rue Duroc du marquis et de la marquise de Raigecourt, ses oncle et tante, dont la générosité s'est tant de fois manifestée envers nous et sous des formes si diverses, et dont le souvenir est perpétué dans la maison des aveugles par la plus grande des salles de réunion, qui porte leur nom.

Avec une extrême délicatesse de sentiments et une grande pénétration de pensée, M. le duc de la Force a évoqué les grands noms d'aveugles de l'histoire littéraire, ceux d'Homère et de Milton en particulier, et rappelé comment les poètes et les écrivains ont jugé la cécité. Il a rendu un éclatant hommage à l'œuvre de l'Association Valentin Haüy qui, forte de ces souvenirs, parvient d'année en année à élever le niveau social des aveugles, et à les arracher en plus grand nombre à la mendicité pour les occuper à un travail fécond. Comme chaque année aux assemblées générales, le nom de Maurice de la Sizeranne a été acclamé avec une respectueuse ferveur.

Le rapport financier a fait ressortir une situation dont les perspectives sont un peu plus favorables que les années précédentes. Quelques auditeurs pas au courant de l'œuvre ont été tentés de dire cette fois encore que l'Association est une personne fort riche puisque ses recettes s'expriment par une somme qui dépasse trois millions. Mais regardez de plus près les éléments qui la composent : beaucoup de ces éléments ne sont guère inscrits là que pour ordre ; ainsi la somme des recettes du magasin de vente, dont nous sommes particulièrement fiers, ne représente point une recette puisque la somme correspondante a été exactement versée à des ouvriers aveugles en échange d'objets manufacturés par eux. Et puis, il ne faut pas oublier combien les aveugles sont nombreux, et qu'une somme de l'ordre de celles dont il s'agit représente bien peu de chose par tête d'aveugle.

Nécrologie

Tout le monde a lu avec une sympathie mêlée d'horreur les circonstances tragiques de la mort de M. l'intendant Deverre, mais les aveugles les ont apprises avec une particulière émotion. Voici en quels termes le journal des *Débats* a rendu hommage à la mémoire de la victime :

L'horreur du crime s'accroît de toute la valeur morale de la victime.

Le monstrueux assassinat du rapide Grenoble-Paris plonge dans le deuil l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles. Quel désarroi, jeudi matin, parmi les aveugles et les clairvoyants de la maison, où on attendait l'intendant Deverre à son heure habituelle, lorsque se répandit l'incroyable nouvelle. A peine libéré par la retraite de ses occupations professionnelles, l'intendant Deverre avait été attiré par les nobles buts de l'Association Valentin Haüy, que préside le général Balfourier : faire instruire les aveugles, leur procurer du travail, les réadapter à la vie sociale. Il avait conservé toute l'ardeur d'un dévouement encore jeune. Nommé membre du Conseil d'administration, il avait assumé, avec un complet désintéressement, les fonctions de trésorier adjoint, auprès de notre trésorier, l'intendant général Cavaillon. Chaque matin, avec la ponctualité qu'il avait contractée durant sa vie de haut fonctionnaire, il quittait sa demeure de la rue de Bellechasse pour se rendre à pied au siège de l'œuvre, 9, rue Duroc, et là, alignant des chiffres, recevant ses subordonnés qui avaient appris à l'aimer, tapant à la machine des circulaires, il travaillait pour les infirmes de la vue avec le même amour qu'il avait travaillé si longtemps pour l'armée. Sa culture juridique lui donnait, au-delà de sa trésorerie, une compétence fort appréciée et qui fut souvent mise à contribution par ses collaborateurs. Il s'était, en outre, attaché spécialement au développement des filiales que l'Association Valentin

Haüy organise en province pour y étendre son action; et là, il ne se contentait point de la besogne administrative, il lui arrivait de voyager pour aller voir sur place le fonctionnement de ces filiales.

Que de fois il m'est arrivé de prolonger bien au-delà de midi, avec lui et l'intendant général Cavaillon l'examen d'une question. « Mon temps est à l'Association », répondait-il quand je m'en excusais; et, de fait, il n'y avait point d'heure pour son dévouement. Pourtant, nous savions qu'après son déjeuner il partirait de nouveau, cette fois pour le « Souvenir français », dont il était le secrétaire général, et où il se remettait au travail avec la même foi que le matin, pour des morts, pour des tombes chères à son cœur de Français et de soldat.

Nous comptions sur son concours pendant bien des années encore. Jamais, si vous ne l'aviez su à la retraite, vous n'auriez donné ses soixante-sept ans à cet homme en pleine vigueur de l'esprit et du corps, qui s'était depuis peu découvert une passion d'alpiniste, et qui, chaque année, allait, par de longues excursions en montagne, vérifier la parfaite conservation de ses forces, dans ce Dauphiné d'où il rentrait justement lors de la lâche agression de l'autre nuit. Les aveugles disaient : « A la voix, l'intendant Deverre n'a pas cinquante ans. » Que deviendraient nos chères œuvres, dépouillées d'une partie de leurs ressources par la baisse du franc, si elles ne pouvaient s'appuyer sur des concours généreux comme celui-là, si des exemples comme l'exemple donné par l'intendant Deverre ne suscitaient pas des imitateurs ? Mais que deviendra notre société si, faute de répression, elle laisse ses meilleurs serviteurs à la merci de brutes qui n'attendent même plus pour frapper à coups de marteau de s'assurer que leur victime a de l'argent en poche ?

P. Villey,
Secrétaire général de l'Association Valentin Haüy.

Nouvelles diverses

— M. Dupont, aveugle, organiste à Carentan, a organisé une kermesse qui, d'assez gros frais déduits, a rapporté à l'Association Valentin Haüy plus de 13.000 francs. Nous ne saurions trop lui exprimer notre gratitude pour ce magnifique résultat. Cette somme a été versée au service des travailleurs de province.

— M. Maurice Déhillotte, qui remplit depuis de longues années déjà les fonctions de secrétaire auprès de notre secrétariat général, a été nommé officier d'académie. Les services importants que nous rend chaque jour M. Déhillotte avec autant de dévouement que d'intelligence, ont fait accueillir cette nouvelle avec une particulière satisfaction rue Duroc.

Avis important

Le secrétaire général adjoint de l'A. V. H. reçoit tous les matins (jours fériés exceptés), de 10 h. à 11 h. 30, et le mercredi de 2 h. à 5 h.

Pour toute question concernant les aveugles ou le fonctionnement de l'œuvre en général, pour toute démarche n'ayant pas uniquement pour objet des détails de services (achats à faire, travail à recevoir ou à livrer, abonnement à acquitter, copies à remettre, permis de chemins de fer, prêts de livres ou secours à demander) on est prié de s'adresser directement au secrétariat général.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.30

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1927. — N° 4

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 12 FRANCS

(7 francs pour les pays à change déprécié)

AVIS

En priant nos lecteurs de bien vouloir nous adresser d'eux-mêmes, sans attendre le recouvrement par la poste toujours onéreux, le montant de leur abonnemeunt 1928, nous devons rappeler que quelques personnes n'ont pas acquitté encore leur abonnement pour 1927. Nous leur serions obligés de s'acquitter en même temps pour les deux années.

REMERCIEMENT

Nous sommes très reconnaissants aux personnes qui, répondant à notre appel, nous ont adressé des dons pour la *Causette*. Grâce à leur générosité, des femmes aveugles, jusqu'alors isolées, sont par la lecture de leur journal mensuel rapprochées de leurs compagnes, fortifiées, et adressent à Mlle Régnier des lettres vibrantes de gratitude dont il faudra de toute nécessité, chers bienfaiteurs, que nous vous donnions quelque jour des spécimens, car c'est à vous proprement qu'elles sont destinées.

P. VILLEY.

A propos du Congrès de Marbourg

L'Association Internationale des étudiants aveugles avait convoqué ses membres, les 11 et 12 septembre dernier, à Marbourg sur la Lahn. Marbourg est une vieille ville infiniment pittoresque : son université, qui venait justement de fêter le quatrième centenaire de sa fondation, son vieux château riche de souvenirs historiques, son site ravissant, bien des raisons devaient attirer là les congressistes. Nous verrons tout à l'heure qu'il y en a d'autres encore, et qui les touchent plus directement.

Le fait est que le congrès a eu un plein succès. J'imagine que notre ami Jean-Jacques Monnier, qui en qualité de fondateur et de secrétaire général de l'Association en avait pris l'initiative, n'était pas sans quelques appréhensions. Viendrait-on de Suède, de Suisse, d'Italie, de France, dans ce lointain lieu de réunion ? Il a pu de suite être rassuré. On regretta l'absence de MM. Henri (Paris), Lickefett (Madrid), Rugani (Florence), Salvaneschi (Bruxelles), qui s'excusèrent par dépêche ; mais l'assistance fut nombreuse et choisie.

La France, en particulier, était représentée, outre Jean-Jacques Monnier, lui-même, le Français de Genève, par Ferdinand Lotz, professeur à l'Institution des jeunes aveugles de Paris et membre du conseil d'administration de l'Association Valentin Haüy, par Jean Bronne, notre nouveau docteur en droit, enfin par le signataire de ces lignes.

Dans une séance préparatoire, tenue le samedi 10, l'assemblée fixa son ordre du jour et nomma son bureau. Elle désigna comme président le Dr Karl Strehl, directeur du Blindenanstalt de Marbourg qui nous recevait dans les murs de son établissement ; comme vice-présidents : MM. Monnier, Thulin, de Stockholm, et Villey ; comme secrétaires : MM. Bronne (France) et von Jedina (Autriche).

Les interprètes, mesdemoiselles Schaffer (Suisse) et Hoelters (Allemagne) s'acquittèrent de leur tâche avec autant de bonne grâce que d'intelligence ; mais en vérité on put se demander s'il était vraiment besoin d'interprètes tant tout le monde à Marbourg parlait excellemment le français.

Des rapports furent présentés par M. Monnier sur le passé et l'avenir de l'Association des étudiants aveugles et sur les mesures à prendre pour intensifier son action ; par M. Jean Bronne, sur l'action des bureaux internationaux en faveur des aveugles ; par M. von Jedina, sur les moyens de rapprocher les systèmes abréviatifs des langues modernes ; par M. Henri (France), sur les méthodes de notation en Braille pour les mathématiques et pour les sciences en général ; enfin par M. Güterbock (de Berlin), sur l'alphabet Braille dans le grec ancien, l'hébreu et les langues orientales et sur la question de l'abrégé latin.

Parmi les résolutions sorties des discussions, nous signalerons les suivantes :

On essaiera, au moyen d'une propagande appropriée, d'attirer à l'Association des membres actifs dans les pays anglo-saxons qui jusqu'alors ont presque complètement échappé à son influence ; et comme le moyen de recruter des adhésions serait la publication de livres appréciés par les étudiants, on s'efforcera d'obtenir quelque riche donation qui permette de l'entreprendre.

On suscitera un comité d'hommes compétents choisis dans les différents pays en vue de préparer, avec un programme soigneusement élaboré et nettement défini, un grand congrès international qui reprendra, vers 1931, la tradition de collaboration interrompue par la guerre.

On invitera les pays qui n'ont point encore d'abrégé à se concerter entre eux afin que les abrégés constitués à l'avenir reposent autant que possible sur des bases communes et se rapprochent des abrégés déjà en vigueur. On espère ainsi faciliter leur besogne aux étudiants et particulièrement à ceux qui, originaires de petits pays, sont obligés de chercher dans les idiomes étrangers les éléments de leur culture.

La grosse question était évidemment celle de l'unification des divers alphabets et modes de notation. Elle ne pouvait guère être que posée. Pour certaines branches, comme les mathématiques, la chimie, les membres compétents étaient en trop petit nombre, et peut-être n'y avait-il personne parmi les membres présents, qui pût donner un avis autorisé sur les alphabets hébreu et arabe. Surtout une résolution quelconque adoptée sans une entente préalable avec de nombreux pays qui n'étaient pas représentés au congrès, et notamment des pays anglo-saxons, courait le grand risque de rester lettre morte. Un excellent rapport présenté par M. Güterbock, aussi judicieusement pensé que solidement documenté, a eu du moins le mérite de poser avec précision le problème. Et le congrès a résolu de charger M. Güterbock de poursuivre son enquête, de constituer une commission où entreront des représentants de tous les pays, travaillant en étroite union avec leurs imprimeries et bibliothèques respectives, en vue d'aboutir le plus tôt possible à une solution unanimement agréée.

Pour l'abrégé latin, nous avons cru devoir attirer l'attention sur une distinction qui n'est point faite d'ordinaire. L'Association Valentin Haüy a élaboré et mis en pratique à la Bibliothèque Braille un abrégé latin qu'elle a tenu à faire aussi voisin que possible de l'abrégé français. C'est que cet abrégé est destiné avant tout aux prêtres aveugles. Pour eux la langue latine est en quelque sorte une langue vivante. Il importe sans doute de réduire le plus possible le nombre des abréviations qui diffèrent de celles auxquelles ils sont accoutumés en français. C'est dans cet abrégé que nos dévoués copistes ont transcrit non seulement toutes sortes de prières latines, mais encore des ouvrages considérables comme la *Somme* de St-Thomas qui n'est guère demandée que par des prêtres. L'Association Valentin Haüy ne saurait renoncer à cet abrégé sans porter un grave préjudice à ses patronnés. Mais à côté de cet abrégé, en quelque manière d'usage pratique, rien n'empêche d'en employer un autre pour le latin classique, universel celui-là, afin que les ouvrages classiques, en quelque pays qu'ils soient imprimés, puissent être utilisés partout.

En ce qui regarde la notation du grec, plusieurs alphabets sont actuellement en usage, alphabets dont chacun a servi déjà à la transcription de nombreux ouvrages si bien que leurs tenants sont peu disposés à les abandonner. Il y a l'alphabet adopté en Angleterre, le plus ancien, qui a le tort de ne pas comporter l'accentuation. Il y a les alphabets de l'Association Valentin Haüy et de Genève, différents l'un et l'autre, mais qui présentent ce trait commun de partir de l'alphabet de Marbourg qui diffère sensiblement de l'alphabet anglais et de l'enrichir de voyelles accentuées. Enfin il y a l'alphabet de Marbourg qui diffère sensiblement de l'alphabet anglais, et qui comporte son système propre pour la notation des accents : tandis qu'à Paris et à

Genève on figure par un signe spécial chaque voyelle surmontée d'un accent, à Marbourg on inscrit l'accent à côté de la voyelle, dans une case spéciale de la tablette Braille. En dépit de cette confusion très regrettable, il ne nous semble pas difficile de parvenir à un accord. L'apprentissage d'un alphabet est toujours pour une personne cultivée une chose extrêmement simple. Une même personne peut sans trop de peine (j'en ai fait l'expérience) utiliser deux alphabets différents pour une même langue. L'étudiant qui ferait usage d'un alphabet nouveau arrêté par la commission ne serait donc point pour cela privé des ouvrages grecs écrits dans son propre pays avec un autre alphabet. Je serais pour ma part assez disposé à me rallier aux deux principes que voici : 1° adopter un système dans lequel l'accent fait corps avec la voyelle, car la dépense supplémentaire d'une case par mot — quelquefois deux — pour figurer les accents, représente une perte de place intolérable. 2° Cette réserve faite, adopter le système dans lequel il y a le plus de volumes déjà transcrits, surtout de volumes déjà imprimés, afin d'imposer le moins souvent possible la gymnastique peu attrayante du double alphabet dont nous parlions tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit, ces questions essentielles à l'activité de l'Association, étant confiée à M. Güterbock, sont entre bonnes mains. Nous ne doutons pas qu'avec sagesse et prudence il saura les conduire à une solution satisfaisante.

*
* *

Mais un congrès, vous le savez, est intéressant beaucoup moins par les rapports et les discussions que par les rencontres qu'on y fait, par les conversations qui se nouent un peu partout, entre deux portes, à table, après le dîner. Jean-Jacques Monnier ne dédaigne pas un bon verre de vin du Rhin qui stimule les curiosités et délie les langues. Une franche gaieté a régné durant les deux soirées du congrès. On a dansé. On a chanté. Mais aussi on a parlé fort utilement, et de graves sujets.

Voici Mlle Marguerite Schaffer, de Berne. Elle dirige les ateliers d'aveugles de cette ville. Le *Valentin Haüy* vous a appris en temps opportun que la fusion était enfin réalisée entre les diverses œuvres bernoises occupant des aveugles. Le développement de l'organisme nouveau, un peu lent au gré de Mlle Schaffer, se poursuit pourtant dans des conditions satisfaisantes. L'œuvre prend à sa charge les frais généraux de l'entreprise. A cette réserve près, elle fonctionne à la manière d'une affaire industrielle : les ouvriers reçoivent leur juste salaire, et ce salaire varie entre 60 et 140 fr. suisses par mois. La plupart, suivant le type classique de ces organisations, que nous avons en France à Bordeaux, sont logés dans un Heim où des conditions compensatrices sont faites à ceux dont les gains sont trop insuffisants. La principale préoccupation de la directrice à l'heure actuelle vient de la concurrence faite aux brossiers, là-bas comme chez nous, par le travail des usines. Elle est sur le point de faire expérimenter dans ses ateliers l'emploi de machines, et nous ne manquerons pas de suivre son expérience.

Voici Mlle Hoelters, directrice du Patronage de München-Gladbach, en Rhénanie, bien connue de nombreux aveugles parisiens. L'œuvre toute nouvelle dont elle est chargée par les autorités locales et dont elle nous explique le fonctionnement, est sigulièrement intéressante. Mais je ne vous en dirai rien. Mlle Hoelpers a bien voulu me promettre un article tout prochain pour les lecteurs du *Valentin Haüy*.

M. von Jedina, de Graz, était lieutenant-colonel dans l'armée autrichienne. Courageusement, il s'est remis à l'étude, et il prépare un livre

sur l'organisation de l'Etat. Sa culture française est très poussée. Il aime particulièrement nos philosophes.

M. Pothoff, de Bielefeld, a mérité le titre de docteur, voici quelque 35 ans, avec une thèse sur les archaïsmes dans La Fontaine. Il a séjourné en Angleterre, en France, en Espagne. N'ayant pu se faire admettre comme professeur dans l'enseignement public, il a donné des leçons particulières de langues vivantes, et jamais les leçons ne lui ont manqué. Il corrige ses devoirs avec l'aide de Mme Pothoff qui l'accompagne au congrès. Il me parle du prix des leçons au temps de la chute verticale du mark, à cette époque, dit-il, où le grand problème était de dépenser chaque jour tout ce qu'on avait d'argent, en achetant n'importe quoi, avant midi, l'heure du nouveau cours, qui marquait toujours une nouvelle et considérable dépréciation de la monnaie.

M. Gueterbock, de Berlin, muré dans sa double infirmité d'aveugle et de sourd, nous donne un grand exemple de l'activité et de l'aménité que peut conserver une âme dans une inexprimable détresse. Je prends une tablette Braille pour converser avec lui, ou bien sa charmante interprète lui traduit ma pensée sur les doigts. Il me répond en un français aussi riche que correct, et j'ai grand profit à sa conversation, car il est fort informé de la typhlophilie de son pays. M. Gueterbock suit toutes les séances du congrès ; on lui interprète en sa langue tactile, au fur et à mesure, rapports et discussions ; et il y prend part d'une voix un peu gutturale, qui surprend d'abord, mais à laquelle on a tôt fait de s'habituer, qu'on écoute avec sympathie.

M. Staub, de Zurich — je nomme mes interlocuteurs sans souci de préséance, au fur et à mesure que je les rencontre — est le conservateur du musée d'aveugles de cette ville. Son rêve est d'aller de musée en musée, la main tendue, toucher tout ce qui se peut toucher. Il est d'une érudition prodigieuse en histoire naturelle. Allez me dire après cela que les aveugles ne s'intéressent point aux sciences d'observation ! Chez lui, ce n'est pas de l'intérêt, c'est de la passion. Et les aveugles profiteront de sa passion, grâce aux magnifiques collections qu'il leur prépare avec amour dans le musée de Zurich.

La conversation de M. Rosenstiel m'a bien vivement intéressé. M. Rosenstiel, aveugle de la guerre, qui a fait ses études de théologie à Marbourg, est pasteur dans un petit village des environs de Cassel. Sa nomination n'a pas été sans difficulté. Heureusement, ses études terminées, il a eu l'occasion de remplacer un pasteur obligé de prendre un congé. Heureusement encore, le congé du pasteur a dû être prolongé de trimestre en trimestre, tant et si bien que jamais le pasteur n'est revenu. Après que M. Rosenstiel eut fait le service sans honoraires pendant longtemps, on dut bien se convaincre qu'il s'en tirait à son honneur, et se décider à le titulariser. Je l'interroge sur les difficultés que rencontre un aveugle dans l'exercice du ministère protestant. L'aveugle, me répond-il, ne peut se tirer d'affaire que dans un tout petit village, ou bien au rebours dans une grande ville, où, grâce à la division du travail, on pourra lui réserver les besognes auxquelles il est apte. Au demeurant, l'avis de M. Rosenstiel est tout à fait conforme à celui de M. Klügel, lui-même ancien élève en théologie de Marbourg et pasteur dans un petit village, qui a traité ce sujet dans les *Beitraege*, et dont le *Valentin Haüy* a récemment résumé l'article. Il me cite six pasteurs aveugles qui exercent actuellement en Allemagne.

Mais j'ai eu plaisir surtout à rencontrer M. Thulin, de Stockholm. C'est un aveugle singulièrement distingué, qui a beaucoup voyagé, notam-

ment en France et en Italie, et qui parle le français comme vous et moi. Bien des aveugles de France le connaissent. Il s'informe d'eux, de ce qui se fait de nouveau à l'Association Valentin Haüy, à l'Institution Nationale. On sent qu'il est de chez nous. Je l'interroge à mon tour. Il nous donne des nouvelles de M. Lundberg, qui, à Stockholm, à l'imitation de Maurice de la Sizeranne, a fondé une sorte d'Association Valentin Haüy; de Thilander, qui imprime toujours avec activité. Son œuvre, à lui M. Thulin, c'est l'œuvre du Livre de l'aveugle, dont M. Guilbeau a entretenu les lecteurs du *Valentin Haüy* dans son récent article. Je suis heureux d'apprendre que les dons sont venus à l'appel de M. Thulin. Le Livre de l'aveugle possède aujourd'hui un capital de 140.000 couronnes. Il vit de ses revenus. Il imprime chaque année quelques 800 pages nouvelles, et il fait pour 600 couronnes de dons à des aveugles instruits. L'œuvre ne s'occupe que de favoriser les études secondaires et supérieures. Non seulement les livres de distraction, mais même les ouvrages d'enseignement primaire ne sont pas de son ressort. N'y a-t-il pas dans la délimitation précise de son objet un signe des temps bien caractéristique ?

Mais je m'aperçois que je ne vous ai pas encore parlé du docteur Karl Strehl. Secondé avec beaucoup de bonne grâce par Mme Strehl, notre hôte se multiplie. Il est à la fois auprès de chacun de nous. Il répond sans se lasser à toutes nos questions. Elles tendent pour la plupart à lui demander des compléments d'information sur cet établissement d'aveugles de Marbourg dont il est le directeur.

(à suivre.) P. Villey.

Ma tournée d'Amérique

Condenser en quelques pages les impressions éprouvées durant un voyage de trois mois au Nouveau-Monde, n'est pas chose aisée. Je vais le tenter cependant pour les lecteurs du « Valentin Haüy », avec tout le plaisir qu'ils peuvent deviner et en les priant, en outre, d'excuser les citations qui leur paraîtront manquer de modestie, mais que la véracité de mon récit, seul intérêt de celui-ci, m'oblige à insérer.

Parti du Havre le 19 janvier à bord du paquebot « La France », j'arrivai à New-York le 27, après une traversée mouvementée qui nous valut un jour de retard. Tout de suite, je fus saisi par la vie intense, le mouvement frénétique qui caractérise la grande cité. Nous n'avons, en Europe, aucune idée d'une semblable agitation ni de l'effet produit sur le voyageur brusquement mis en contact avec elle. Ce qui surplombe, c'est le vacarme effrayant que font les véhicules. Paris est silencieux à côté. Le soir même de mon arrivée j'étais convié à une « réception ». Elle consista en un banquet de 800 couverts donné en mon honneur par la « General guild of organists », vaste association professionnelle comprenant 4.500 membres actifs, organistes d'église, de concert, de cinéma et de théâtre et facteurs d'orgues. Quand le Président m'introduisit dans la salle, un tonnerre d'applaudissements, de hourras, de cris de « Vive la France ! » accueillit mon entrée et je ne serais pas sincère si je n'avouais la poignante émotion qui m'étreignit alors. Après les souhaits de bienvenue, on dîna « à la française », puis ce furent soixante discours

auxquels je dus répondre dans un anglais... à faire frémir. En substance, les orateurs retracèrent ma carrière depuis mon entrée à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles jusqu'à 1926. « Nous savons combien vous avez dû réfléchir avant de nous accorder le grand privilège de votre présence au milieu de nous. En Amérique, votre musique est jouée depuis vingt-cinq ans par tout ce que le pays compte d'interprètes de toutes catégories : nous vous appelons ici « le Maître des Maîtres ». Avec celle de Widor, votre œuvre d'orgue est la plus significative de cette époque. Du grand César Franck, pour qui nous savons votre culte passionné, vous êtes l'héritier direct et le continuateur incontesté. Nous vous souhaitons longue vie, fécondité toujours renouvelée, et nous pensons que tout notre grand pays va vous aimer comme nous vous aimons, vous glorifier comme nous vous glorifions ».

Je vous assure qu'un Français, habitué comme moi à la solitude méditative et laborieuse dans l'ombre, ne sait que devenir en recevant soudain et à bout portant une déclaration aussi explicite et péremptoire. Je dus pourtant faire bonne contenance et me mettre au diapason pour remercier. Je fus « reçu » de même à Philadelphie, qui m'a élû membre d'honneur de sa section de la « Guild » ; à Boston, Montréal, Toronto, Cleveland, Chicago, Winnipeg, Edmontown, Victoria, Portland, Spokane, Ontario, Los Angeles, Stoctown, San-Francisco, Saint-Louis, Louis-Ville, Rochester et Utica. J'ai donné cinquante concerts d'orgue, huit séances de musique de chambre, six concerts avec orchestre, fait 40.000 kilomètres de voie ferrée, — le tour de la terre — couché vingt-huits nuits en wagon-lits, fait 12.000 kilomètres en mer, le tout en quatre-vingt-sept jours.

On se figure assez difficilement l'effort physique (surtout nerveux), que représente une pareille randonnée. En général, les artistes ne font la « Grande tournée » qu'au second voyage; la première fois, ils ne dépassent pas l'Etat de New-York mais, comme j'ai mis sept ans à me décider, on m'a fait brûler l'étape. Ce qui m'étonne encore aujourd'hui, c'est d'en être sorti indemne. Un aveugle ne pouvait risquer cette aventure fantastique qu'à la condition d'avoir près de lui un autre lui-même, capable d'un dévouement et d'une endurance à toute épreuve, doué d'un esprit d'initiative et d'un sens pratique hors pair. J'ai trouvé ce miracle en la personne de ma chère élève, interprète, secrétaire et fille spirituelle, Mlle Richepin, qui remplace auprès de moi mon frère tué à la guerre, dans l'aide visuelle qu'il apportait à ma vie intellectuelle et matérielle. Je dois à cette jeune fille le plus éclatant triomphe de ma carrière artistique, et c'est pour moi le plus doux des devoirs comme la plus élémentaire des justices de le proclamer.

L'orgue, en Amérique comme en Angleterre, est roi. Il est partout. Il jouit d'une popularité immense. A New-York, j'ai joué devant 9.000 personnes; à Philadelphie, devant 11.000; les assemblées de deux, trois, quatre mille auditeurs sont choses banales dans ce pays. En tout, plus de 200.000 Américains ont assisté à mes concerts. Et sur quels instruments les ai-je donnés ! Des merveilles de mécanisme, d'harmonie, de souplesse, d'obéissance, de vivants orchestres maniés avec aisance par un seul homme.

Ils sont tous électriques, pas un accident, pas une défaillance sur les soixante-quinze que j'ai vus. Il y en a de formidables : Philadelphie a 240 jeux (c'est le plus grand du monde) ; New-York 120, 130 et 150 jeux; Toronto 116; Boston 120 et 112; Andover 110, tous les autres avaient de 60 à 100 jeux. Le petit orgue est à peu près inconnu sur

le Nouveau Continent. Grâce à une élite de facteurs, dont M. Skinner et les frères Casavant sont les plus éminents représentants aux Etats-Unis et au Canada, la fabrication des orgues a pris là-bas sur la nôtre, jadis la première du monde, une avance d'un demi-siècle comme progrès de mécanique et de construction. Il nous faudra fournir un rude labeur si nous voulons reprendre notre place dans cette industrie et ressusciter la gloire du vieux Cavaillé-Coll, qui, d'ailleurs, jouit en Amérique du prestige qui auréole les hommes de génie.

Ce qui caractérise l'orgue américain, c'est l'impression de sécurité qu'on éprouve en le jouant. Elle provient d'une mise au point du système qui atteint la perfection. Là où nos facteurs tâtonnent (sur le dos du client, bien entendu), ceux d'outre-Atlantique procèdent avec une maîtrise infaillible, grâce à quarante années d'expériences ayant eu le laboratoire pour point de départ et, pour aboutissement, la réalisation pratique la plus consommée. Ce résultat magnifique est dû à quatre causes: 1° l'incessante collaboration des organiers qui construisent avec les organistes qui jouent les instruments; 2° la compétence technique et l'entraînement des ingénieurs-électriciens; 3° la qualité et la conscience professionnelle d'une incomparable main-d'œuvre ; 4° enfin — et ceci est d'une importance capitale pour réussir l'orgue électrique —, la sélection sévère des matériaux de construction, ceux-ci étant tous de premier choix. Les prix sont élevés, soit, mais en aucun cas l'orgue ne saurait être un instrument bon marché, on en a toujours pour son argent, c'est là une vérité chaque jour plus évidente.

L'Amérique possède les plus beaux orchestres du monde; elle peut se permettre, grâce au concours pécuniaire de riches amateurs, de rétribuer grassement les musiciens qui composent ces phalanges; de ce fait, elle peut exiger d'eux un travail de répétitions interdit désormais à nos gens d'orchestre, en raison des salaires de famine qui leur sont alloués. On ne peut se faire une idée, sans l'avoir entendu, du raffinement d'exécution de sociétés telles que « Philadelphie-Symphony », « Chicago-Orchestra », « New-York-Philharmonic », « San-Francisco-Symphony », etc... J'ai joué avec trois de ces orchestres, six concerts dont je garderai un impérissable souvenir.

Le public qui s'intéresse à l'orgue, au pays du dollar, est à la fois nombreux et fanatique. Quand ce qu'on lui expose lui plaît, il manifeste son enthousiasme de façon inconnue sur le vieux continent (et j'en puis parler à coup sûr, ayant roulé ma bosse dans tous les pays européens où l'on peut jouer de l'orgue). Au Canada parcouru d'est en ouest, aux Etats-Unis parcourus de New-York à San-Francisco, j'ai connu d'indescriptibles ovations: six rappels à mon premier concert de New-York, six à Boston, six à Philadelphie, dix à Chicago où l'on a dû éteindre la lumière pour faire partir le public et me soustraire aux bis, après quatre pièces supplémentaires et trois improvisations. A l'issue de mon concert de Philadelphie j'ai dû signer 480 programmes, j'ai laissé dans tout le pays plusieurs milliers d'autographes, j'ai bien failli aussi y laisser le peu de vue qui me reste...

L'éducation de ce public se fait surtout par les grands collèges, presque tous pourvus d'immenses auditoriums dans lesquels trônent des orgues monumentales. Chaque année, les élèves sont astreints à assister à six ou huit concerts d'orgue, donnés par des Américains ou par des étrangers; ils doivent exprimer leur opinion par critiques écrites. Cette formation a pour résultat, d'abord, de développer chez les races voisines, le goût de l'orgue naturel aux Anglo-Saxons, ensuite de familiariser

avec le style de l'orgue, les enfants d'aujourd'hui qui seront le public de demain. Si j'ajoute que l'Amérique compte présentement un nombre respectable de grands virtuoses mais que ses compositeurs sont encore trop largement tributaires de l'Europe, j'aurai résumé de mon mieux l'objet de cet article, à savoir, de donner une idée d'ensemble de la production instrumentale et des mœurs artistiques d'un pays, appelé, je crois, à un avenir glorieux, et peut-être aussi à préserver la civilisation Occidentale contre la menace de l'Orient. La jeune Amérique commence à apercevoir cet horizon; après l'étourdissement passager produit par son incroyable ascension matérielle, son élite se ressaisit et se prépare aux grandes choses avec le mot d'ordre: « Si c'est pour être Carthage, cela ne vaut pas la peine... ».

Louis VIERNE,
Organiste de Notre-Dame de Paris.

(Un article plus développé est paru dans le « Courrier Musical » des 1er juin, 15 juin et 1er juillet 1927).

Journal Braille pour les Enfants

En tout pays et en toute langue les périodiques Braille sont maintenant très nombreux. En français, cependant il en manque encore un : le journal pour enfants. Mlles Olga Huber et Julia Eterwod, de Lausanne, vont essayer de combler cette lacune. Elles ont l'intention de publier pour les enfants aveugles de langue française, comme on le fait pour leurs camarades anglais, allemands et italiens, une revue mensuelle qui leur soit spécialement consacrée et dans laquelle ils trouveront des articles faits pour eux, bien à leur portée, des lectures instructives et récréatives qui stimuleront leur intérêt et leur réflexion, des concours, des devinettes, de petits problèmes à résoudre, etc. Des dessins en relief et des images tactiles pourraient même y figurer et seraient aux doigts de l'écolier aveugle ce que les illustrations, les gravures et les tableaux sont aux yeux de l'enfant clairvoyant.

Les institutions, les professeurs, les amis et les parents de jeunes aveugles ne peuvent manquer de s'intéresser à cette publication, de la répandre, de la recommander, de l'offrir en manière de cadeau, de récompense ou d'encouragement. Un numéro specimen sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

Ce nouveau périodique sera également très utile aux enfants étrangers étudiant le français. Si cette initiative, digne de l'appui de tous, rencontre un accueil favorable, notre revue enfantine paraîtra très prochainement. Le prix de l'abonnement annuel sera de trois francs suisses ou de neuf francs français. Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Olga Huber, 14, place Chauderon, Lausanne.

Le Braille en Italie

L'écriture Braille parut assez tard en Italie et s'y fit connaître lentement : retard et lenteur dûs à la situation politique du pays, engagé, pour la plus grande partie du siècle dernier, dans les luttes de sa renaissance et uniquement occupé d'atteindre son indépendance et son unité nationale. Les divisions du pays, avant et pendant les guerres de l'indépendance, portaient au morcellement des initiatives sociales et culturales. Chaque région pourvoyait à ses besoins. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la typhlologie se soit ressentie de cette situation, tant que

l'âme nationale, créatrice de grandes providences, était encore à l'état latent.

Le premier hospice fut dans l'ordre du temps, *l'Ospizio dei Santi Giuseppe e Lucia*, fondé à Naples en 1818 ; vinrent ensuite l'institut de Padoue, fondé en 1838 par l'abbé Configliachi, avec but éducatif, et celui de Milan, fondé en 1840, où l'histoire de l'écriture Braille prend ses origines en Italie.

Ces trois instituts s'occupèrent seuls des aveugles pendant plus d'un quart de siècle, depuis 1840 jusqu'en 1868. Cette année vit surgir l'Institut de Rome, sur le Mont Aventin, et celui de Gênes. Ces deux derniers hospices, et ceux qu'on fonda par la suite, trouvèrent le système Braille déjà introduit et pratique. Il avait été introduit et mis en valeur par un aveugle, M. Antoine Ascendo, professeur vénérable et sympathique, encore vivant.

« Je dois dire — raconte-t-il — que j'avais commencé mon instruc-
« tion à l'institut des aveugles de Marseille, où l'on se servait exclusi-
« vement du système Braille. Lorsque, vers la fin de l'année 1863, à la
« suite de nécessités de famille, je dus passer à l'institut de Milan, j'y
« trouvai un directeur résolument contraire à cette méthode, sous le
« prétexte spécieux qu'elle *isolait l'aveugle de la société des voyants*.
« Il m'enjoignit donc de n'introduire à l'institut ni livres ni tablettes
« Braille et je dus naturellement obéir. »

Quelques mois après il arriva de Paris, à l'adresse de l'institut de Milan, une lettre en caractères Braille. C'étaient des hiéroglyphes. Mais voici le jeune Ascenso prêt à les déchiffrer. La lecture courante qu'il en fit ne prouva pas seulement la bonté du système mais encore éveilla un véritable enthousiasme.

« — Tout le monde comprit de suite — nous dit encore Ascenso —
« de quel secours puissant le Braille pouvait être pour l'enseignement. »

Bientôt tablettes et livres proscrits furent admis dans la communauté et l'apprentissage s'y développa rapidement, sous la direction du jeune apôtre.

« J'enseignai, ensuite, la notation musicale, qui devait peu à peu
« se substituer complètement à l'enseignement de vive voix. Et lorsque,
« en 1865, je quittai l'institut — conclut-il — la bonne graine avait
« été jetée et elle donna ensuite les bons fruits qu'on avait lieu d'en
« attendre. »

Les instituts italiens pour l'éducation des aveugles qu'on fonda par la suite dans les différentes régions, suivirent l'exemple de Milan et adoptèrent le Braille sans le discuter.

C'est donc une histoire de 62 ans qu'il nous faut rappeler ici : histoire précieuse pour les aveugles italiens qui, grâce au Braille, purent entrer en communion avec leurs frères du monde entier.

En Italie, comme partout ailleurs, les développements du Braille ont été différents et en quelque sorte, parallèles. Pour la chronique, il convient de se reporter aux fondations successives d'instituts d'éducation pour aveugles. Aux hospices déjà nommés vinrent s'ajouter l'institut Vittorio Emanuele de Florence en 1870, l'institut Principe di Piemonte de Naples en 1873, l'institut de Turin en 1877, celui de Bologne en 1881, l'institut Florio e Salomone de Palerme en 1888 et enfin l'*Asilo* Rittmeyer de Trieste, que la guerre apporta à l'Italie. A côté de ceux-ci, qui sont les principaux, on en trouve de moins importants dans les petites villes : une trentaine en tout. Parmi ces derniers, quelques-uns seulement sont bien installés, au point de vue de leur fonction éducative,

L'Italie Méridionale surtout, n'est pas très pourvue. Toutefois, l'activité typhlologique s'est assez développée et a sensiblement accéléré le rythme de sa marche dans les années qui ont suivi la guerre, ainsi qu'on verra tantôt.

La chronologie de ces fondations est un peu aussi celle du Braille. Chaque institut a sa petite chronique. Nous allons reprendre à Milan le fil conducteur de ce mémoire, l'écriture Braille.

*
* *

En 1864, on adopta à l'institut de Milan l'écriture avec points en relief. Les tablettes étaient commandées à Paris. Trois ans après on y installait un modeste atelier typographique, toujours avec matériel acheté à Paris. On n'avait d'autre but que de préparer les livres d'usage courant ou, pour ainsi dire, domestique. Pendant plusieurs années la production fut très faible ; nous voyons paraître en 1869 un livre religieux par Tommaseo, et plusieurs petits traités à l'usage des écoles. Après 1880, la production se fit plus régulière et visa particulièrement les publications musicales. On publia, au cours des années successives, l « *Imitazione* » par Kempis, « *Le mie prigioni* » et « *I doveri degli nomini* » par Pellico, quelques volumes de vers, par Monti, Parini, Toscolo, Leopardi et Manzoni. Dans le genre musical le « *Metodo gregoriano* » par Bottazzo e Ravanello — « *L'organo in chiesa* » par Brune et Pierre. *Il prontuario dell' organista* par F. Fiorentini ; pour le piano le *Gradus* par Clementi, les cours de Czerny, Duvernoy, Bertini, Berens, Cramer, Wolff, Gurlitt, Pozzoli, 23 morceaux par Bach-Mugellini ; les œuvres, enfin, qui servent à l'étude régulière du piano.

L'imprimerie était au service de l'institut, mais on tâchait de satisfaire en même temps les demandes d'autres instituts. Sous le point de vue de la technique, aucune nouveauté : composition à la main, faite par des aveugles, corrections très soignées. Depuis cinq ans on se sert aussi d'une machine *Hintze*. Le travail d'imprimerie ne subit aucune interruption : en dehors des ouvrages déjà nommés on fait quelque chose aussi dans le domaine de la presse périodique, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Ailleurs aussi on voyait surgir de bonnes initiatives isolées. Un essai des plus sympathiques et des mieux réussis, vu la pauvreté des moyens, est celui de M. Benedetto Ascenso, père de l'initiateur déjà nommé, qui projeta et installa à La Spezia, aux environs de 1870, un petit atelier typographique avec système Braille ; il procédait en introduisant sur des plaques de cuivre des pointes fixées de manière à former une véritable planche stéréotype. L'amour paternel et les bons conseils d'Antoine, son fils, avaient guidé M. Ascenso, dont le système fut breveté. On put alors composer des livres d'école, de musique et de lecture pour les quelques instituts qui existaient en ce temps.

Dans le but de rendre l'Italie indépendante de l'étranger, l'atelier de M. Ascenso fabriquait aussi des tablettes pour écriture Braille. A ces essais vraiment louables et, en somme, réussis, on attribua une médaille d'or à l'exposition régionale. M. Ascenso céda plus tard son imprimerie particulière à l'Institut des Aveugles de Turin, fondé en 1877, qui en profita pendant quelque temps, avant d'adopter les types mobiles, achetés à Milan. Quelques années après, le Ministère des finances dotait la typographie de Turin d'une presse ; la production servait uniquement à l'Institut.

Nous pouvons voir pareille activité à l'Institut de Padoue. Plusieurs

années durant, on s'y était servi de la transcription à la main, faite par les plus âgés des aveugles, selon le système Klein ; en 1880 on adopta à leur usage l'imprimerie à la main avec types mobiles et en 1915 on introduisit une machine spéciale, genre *linotype*, inventée par l'aveugle Egio Vincentini, qui dirige actuellement l'imprimerie. Il s'agit d'un appareil à planche verticale, actionné par un clavier de 25 touches avec 4 pédales, qui commandent les caractères mobiles et les mouvements du coussin. Cette disposition n'existe qu'à Padoue. La production est à peu près la même qu'ailleurs : livres d'école, traités de musique, tels que le *Gradus*, le *Metodo per Organo* par Bottazzo et Ravanello, le *Contrappunto* par Cherubini, *le Metodo per Organo* par Bossi, un *Trattato d'Armonia* par Bernardi et autres ouvrages de ce genre. A Naples, dans l'ancien hospice des Saints Joseph et Lucie, le système Braille avait été introduit par feu M. Martuscelli alors que celui-ci y était professeur. Lorsqu'il fut nommé directeur de l'Institut Principe di Napoli, qu'il avait lui-même fondé en 1873, il adopta de suite la nouvelle écriture, et l'année d'après on y vit fonctionner une typographie à Caractères Braille, avec types de fusion locale, qu'on remplaça, dix années plus tard, par des types achetés à Paris. On y imprima des livres d'école, pour les cours élémentaires, et quelques œuvres de musique, pour servir à l'étude du piano et du violon. A rappeler une édition de l'*Enfer* et du *Purgatoire* de Dante. La production servait surtout aux écoles locales. Au début de la guerre cette typographie suspendit son travail, qu'on n'a, par la suite, jamais repris.

A Rome, l'Institut S. Alessio commence *chez soi* en 1878 un travail régulier de composition Braille et nous donne d'abord une *Dottrina Cristiana* par Bettarnimo, suivie par quelques éditions de livres d'école pour les cours élémentaires et pour les classes de musique ; une centaine de publications, destinées presque exlusivement à subvenir aux besoins de l'Institut.

De même pour l'institut Chiossone de Gênes, où le travail typographique avec système Braille commence en 1884 avec activité modérée, selon les exigences de la maison. On y donne la préférence aux éditions musicales, telles que les « *Cento Studi* » par Czerny, les « *Trenta studi della Velocità* », le « *Metodo per pianoforte* », par Lebert et Stark, en trois volumes. L'activité de cet atelier ne dura pas longtemps, mais s'eteignit lentement et cessa tout à fait dès le début de la grande guerre.

En dehors des Instituts d'éducation il nous faut encore nommer le « *Faro d'Italia* », association américaine au profit des aveugles, fondée à Rome après la guerre, sur le modèle du *Phare de France* et du *Phāre d'Amérique* dont elle dépend. Cette société entretint un laboratoire, créé longtemps auparavant par le professeur Menschüler, eut une certaine activité prophylactique et s'occupa aussi de publier quelques livres pour les écoles primaires.

Depuis la fondation de l'imprimerie de Florence son activité typographique est réduite à la publication d'une revue musicale, dont nous parlerons tantôt. Dernièrement, la presse Braille s'est vigoureusement développée, par suite de la création d'une « *Stamperia Nazionale Braille* » à Florence dûe particulièrement à l'initative du lieutenant Aurelio Nicolodi, aveugle de guerre. L'entrée en action des soldats aveugles a donné au problème typographique une importance que ce dernier n'avait jamais eue auparavant et a pu obtenir aussi une certaine coordination des nombreuses activités. L'ouverture officielle de l'impri-

merie a eu lieu en mai 1926 ; mais déjà deux années à l'avance le travail typographique y était commencé, avec de bons espoirs de réussite. Les fonds, qui touchent aujourd'hui à plus de 800.000 francs ont été rassemblés par un Comité florentin pour l'assistance aux aveugles de guerre, avec l'aide d'une contribution du Ministère de l'Intérieur. La plus grosse partie de la somme a été rassemblée par des souscriptions à un sou faites en 1923 et en 1925 parmi les écoliers de toute l'Italie. L'imprimerie dispose de sept machines : une machine Hall, deux Hintze et quatre Walker-Bros pour la préparation des plaques, et d'une presse allemande (Victoria) avec les modifications apportées à Londres par Walker-Bros. Elle possède aussi des machines pour couper le papier et pour la couture mécanique. Elle emploie onze ouvriers, dont deux aveugles ; le lieutenant Nicolodi en est le directeur et M. Auguste Bianchini, aveugle, le dirigeant technique. L'imprimerie a pour but de fournir les livres à tous les instituts d'Italie. Chacun de ceux-ci passe ses commandes pour les volumes en cours d'imprimerie et les factures sont soldées par le Ministère. Une Commission spéciale surveille l'imprimerie et fait le choix des textes. On a jusqu'ici donné la préférence aux ouvrages pour écoles primaires, mais on a tout de même publié quelques œuvres importantes, telles que les « *Promessi Sposi* » par Manzoni, « *Le mie prigioni* » par Pellico, « *Cuore* » par De-Amicis. L'imprimerie se propose d'entreprendre par la suite la publication d'ouvrages de culture supérieure. Cette imprimerie a aussi donné ses soins à la presse périodique, dont nous parlerons tout à l'heure. Son œuvre a été une véritable providence pour les instituts qui n'avaient pas d'imprimerie propre et manquaient complètement de livres didactiques dans les écoles primaires pour aveugles. Une centaine d'ouvrages, petits et grands, ont paru par ses soins.

Les instituts qui possédaient un atelier particulier l'ont naturellement conservé, ainsi que les maisons de Rome, de Padoue et de Milan, où l'Institut s'occupe, par-dessus tout, de publications musicales.

*
* *

Presse périodique

Quoique le système typographique Braille se soit, ainsi que nous venons de le voir, modérément developpé en Italie, on a tout de même su l'appliquer à la presse périodique.

La première des revues fut « *Il mentore dei Ciechi* », publication mensuelle qui parut à Florence en 1875 par les soins de M. Dante Barbi Adriani, ouvrier en typographie, devenu aveugle à un âge avancé. Ce dernier s'était fabriqué un matériel assez primitif, mais toutefois suffisant pour les personnes qui avaient déjà quelque expérience de composition. Le but de cette publication était d'abolir l'isolement, alors très sensible, des aveugles ; elle avait des abonnés un peu partout, quoique en petit nombre. Pour subvenir aux dépenses du journal, M. Barbi Adriani fondait, peu de temps après, une Société de patronage pour les aveugles, intitulée « *Società Tommaseo* » ; cette revue, en caractères Braille, en était l'organe officiel. Quelques années plus tard, le patronage changea de nom et s'appela « *Società Margherita* » en l'honneur de la reine d'Italie, tout en gardant les mêmes buts et en étendant son action au pays entier.

Le congrès des aveugles, réuni à Padoue en 1888, vota ce changement, qui eut lieu en 1892. Il faut encore ajouter, à l'honneur de M. Barbi, qu'il fonda aussi la première bibliothèque roulante, dont nous parlerons

par la suite. Le « *Mentore dei Ciechi* » parut plusieurs années durant. En 1897, à la mort du fondateur, le professeur Pietro Landriani fut chargé de la direction et les publications cessèrent seulement en 1924, lors de la fondation de l'*Unione Italiana dei Ciechi* qui, à Florence particulièrement, parvenait à ressembler toutes les activités typhlologiques.

Avant d'arriver aux manifestations des tous derniers temps, on aime à rappeler l'existence d'une curieuse revue Braille, « *La Lucciola* », dont l'action sympathique commença en juillet 1907 et qui s'éteignit au début de la guerre. Ce petit journal paraissait mensuellement, à un seul exemplaire, qui faisait le tour des abonnés ; ceux-ci en étaient en même temps les rédacteurs. Le groupe le plus nombreux d'abonnés était à Milan ; une aveugle de Villa Lagarina, dans le Trentin. Anna Ambrosi, en était le point de départ et « *La Lucciola* » lui revenait après avoir fait son tour de Milan à Turin, et poussé jusqu'à Lecce, dans l'Italie méridionale.

Après la guerre, les premiers soins de l'U.I.C. (*Unione Italiana Ciechi*) furent donnés à une revue mensuelle, « *Il Corriere dei Ciechi* », fondée en 1919. Cette publication a été jusqu'ici et avant tout, l'organe officiel d'une classe, avec, parfois, des intentions de polémique. Depuis le mois d'octobre dernier, la revue a modifié son programme et un fascicule littéraire alterne avec un autre de genre typhlologique. Les publications ont été commencées avec une machine Hall. L'abonnement est donné à prix de faveur. Dernièrement l'imprimerie de Florence a donné la vie à une autre revue bi-mensuelle, le « *Gennariello* » destiné aux enfants aveugles : on l'envoie gratuitement aux élèves des instituts et les fonds nécessaires sont fournis par la fédération des institutions pour aveugles.

Actuellement la lecture périodique a fait un grand progrès avec l'édition italienne du « *Progresso* » qui est envoyé gratuitement, sur demande. Les abnnnés sont plus de mille. Mais les publications périodiques musicales ne pouvaient manquer dans un pays où le culte de la musique a toujours eu une si grande place dans l'éducation des aveugles. Nous en avons un premier essai en 1901 avec le « *Mondo Musicale* » entièrement dû à M[lle] Pia Tolomei qui l'écrivait personnellement et en multipliait de jour en jour les copies. Cette revue paraissait à Milan, une fois par mois. Une autre publication, « *La Gazzetta musicale* » vit le jour à Come au commencement de l'année 1903. Elle était composée par trois aveugles : MM. Carozzi, Salvade et Brignoli.

Quelques mois après ces deux périodiques se réunirent en un seul, publié à l'Institut de Milan, sous la direction de M[lle] Tolomei. La composition était faite avec caractères mobiles. Vers la fin de l'année 1906, M. Brignoli inventa une nouvelle machine de stéréotypie avec presse. Les plaques étaient préparées à la main, d'une façon encore primitive, à l'aide d'un poinçon. « *La Gazzetta musicale* » continua de paraître jusqu'à l'année suivante : à cette époque elle fut supprimée, pour plusieurs motifs. Mais en juillet 1907, pour répondre aux demandes de nombreux aveugles, M[lle] Tolomei faisait reparaître l'ancien journal sous le nouveau titre de « *Repertorio del Musicista Cieco* » toujours avec l'aide de l'Institut de Milan, qui fournissait le nécessaire, dans un but de patronage. La revue se composait de trois parties ; musique de chambre, musique sacrée, musique d'amusement. M. Ascendo fut le précieux conseiller de cette publication. Le « *Repertorio* » parut douze années durant et cessa à la fin de l'année 1919. Après cette date, les publications musicales ont complètement cessé. Aujourd'hui, cependant, cette activité vient d'être reprise. La « *Voce della Musica* » paraît à Rome depuis le

commencement de 1926, par les soins d'un aveugle, M. Coppola ; à Milan, sous les auspices de la « Società Pro Ciechi Lombarda » on publie depuis quelques mois à l'Institut les « *Novità danze moderne* ». Ces deux publications sont l'une et l'autre destinées aux nombreux aveugles qui trouvent dans la musique récréative leurs moyens d'existence : s'ils ne se tenaient pas au courant, ils ne pourraient soutenir la concurrence des professionnels.

*
* *

Bibliothèques roulantes

La première de ces institutions fut la « *Biblioteca Fiorentina* » à propos de laquelle il nous faut nommer encore une fois M. Barbi-Adriani ; en 1875 ce dernier avait envisagé la constitution d'une société de patronage ayant pour but de favoriser l'instruction des jeunes aveugles et la culture des adultes. Il donna à cette société, qui était patronnée par un comité d'écrivains connus, le nom de Nicolo Tommaseo, l'écrivain illustre, dont il avait gagné la confiance et l'affection. L'organe officiel de cette Société était le « *Mentore dei Ciechi* », déjà nommé, qui avait été fondé en 1875 et qui paraissait en noir pour les voyants et en braille pour les aveugles. M. Barbi se chargeait personnellement de la rédaction du journal. En 1888, au deuxième congrès des amis et éducateurs des aveugles, M. Barbi, mû par sa foi d'apôtre, avançait l'idée d'une *imprimerie nationale* pour pourvoir les aveugles de livres en relief — proposition qui n'eut alors aucune suite — et fondait la « *Biblioteca circolante* » qui devait commencer la série des bibliothèques braille italiennes. Au même congrès, on avait décidé de fonder, sous le patronage de la reine d'Italie, la *Società Nazionale Margherita*, société de patronage, destinée à étendre l'action de la « *Tommaseo* ». La constitution définitive de cette nouvelle société n'eut lieu que le 20 novembre 1892, à Florence ; la « *Tommaseo* » continua cependant son activité comme section florentine de la société nationale. Son activité visait particulièrement la publication du « *Mentore* » et le développement de la bibliothèque existante. En 1897, après la mort de M. Barbi, la direction de la « *Società Margherita* » fut confiée au professeur Pietro Landriani. Actuellement la collection florentine, qui s'abrite rue Paudolfini, 22, se compose de mille volumes environ, ainsi que nous en informe le mémoire très soigné du docteur Rugani. La transcription a été, le plus souvent, faite à la main par des aveugles rétribués, ou par des jeunes filles, collaboratrices gracieuses.

On eut plus tard la *Biblioteca Romana*, fondée en 1895 par une jeune fille anglaise, M[lle] Dora Bulwer, qui, avec l'aide de quelques amies, put recueillir les premiers fonds et commencer la transcription des premiers volumes braille. Plus tard, M[lle] Bullwer confia ce travail à des aveugles, qui étaient rétribués en raison de 20 centimes la page ; on atteignait ainsi au double but de donner du travail aux aveugles et d'enrichir la collection des lectures. En juin 1920, cette collection a été transportée à l'institut des aveugles Sant'Alessio. Cette bibliothèque, qui prête ses volumes aux aveugles de Rome et en envoie aussi dans les autres régions, compte environ 2.000 numéros, dont plusieurs œuvres d'importance littéraire et historique.

En 1910, on fonda une association spéciale entre professeurs aveugles, organisée par M[lle] Clelia Allegri et par les maîtres d'école Grixoni et Falqui Maurizio, sarde, dans le but de resserrer les liens entre professeurs, surtout par l'échange de livres. On pensa naturellement aussi à une bibliothèque sociale, mais celle-ci, formée surtout d'ouvrages donnés

par les associés, ne se trouva pas très homogène. Elle fut d'abord installée à Ferrara où M. Bargellese, ingénieur aveugle et secrétaire de la « *Pro Cultura* » habitait. Depuis trois ans elle a été transportée à Naples et réunie à une petite bibliothèque locale de la même société : elle se trouve à l'institut « Principe di Napoli » et compte environ 500 volumes. M. le professeur Giannini la dirige. En 1914, après l'installation du directeur actuel à l'institut de via Vivaio, on a entrepris de former à Milan une bibliothèque braille : l'une, particulière à l'Institut, admet aussi à la lecture les aveugles externes et peut être considérée comme la collection la plus moderne et complète, puisqu'elle compte environ 2.500 volumes de genre littéraire, historique, instructif, avec drames et poésies, auxquels s'ajoute une collection musicale d'environ 1.200 numéros. L'autre partie, qui constitue la véritable bibliothèque roulante, se trouve aussi à l'Institut et a été formée par la « Società Lombarda Pro Ciechi » à l'usage des aveugles de la Lombardie : elle compte environ 1.200 volumes de plusieurs genres et plus de 500 numéros de musique, constituant ainsi une aide précieuse pour les aveugles qui ont fait de la musique leur profession.

Pour la collection musicale on a fait de nombreux achats à Paris : pour la collection littéraire le directeur, qui est en même temps le président de la Pro Ciechi, s'adresse à une organisation qui se compose de bienfaiteurs, de dames et d'aveugles.

A côté des bibliothèques principales de Milan, Florence, Rome et Naples, il faut nommer quelques petites collections, telles que celle de Gênes, commencée d'abord pour les aveugles de guerre et transformée ensuite en bibliothèque roulante pour tous, et celles qui appartiennent aux instituts. On voudrait parvenir à constituer une bibliothèque *Nationale* qui rassemblerait les collections existantes, ou, du moins, la plus grande partie d'entre elles. Mais l'idée n'a pas encore été exécutée, à cause des difficultés que présente la constitution du pays, à forme de presqu'île allongée. Peut-être est-il préférable, dans l'intérêt des aveugles, que chaque région ait sa bibliothèque et qu'on fasse tout au plus des échanges de livres entre l'une et l'autre. Autrement les volumes, toujours les mêmes, devant être confiés à la poste, finiraient par être la plupart du temps en voyage. En développant au contraire les bibliothèques régionales, on peut exploiter davantage les ressources des grandes villes, sans compter que cela faciliterait la circulation des volumes et que l'émulation pousserait à créer de nouvelles œuvres. Car il ne faut pas oublier que l'augmentation des bibliothèques roulantes est dûe — sauf pour la musique — à la transcription à la main, plutôt qu'à l'imprimerie.

Des *bureaux de copistes* pour aveugles il n'y a pas beaucoup à dire. A l'exception du bureau de transcriptions musicales fondé à Vicenza par le professeur aveugle Fornasa, qui fonctionne depuis plusieurs années — et des copies de musique qu'on fait sur commande à l'institut de Milan pour venir en aide aux aveugles éloignés dans l'exercice de leur profession, il n'y a aucune initiative qui mérite le nom de bureau de copiste.

Un bon système de sténographie serait précieux pour les aveugles : tout ce qui abrège et simplifie l'écriture représente pour eux, bien plus que pour les voyants, une ressource de premier ordre. Une sténographie complète manque, jusqu-ici, en Italie. Celle qu'on adopta au congrès de l'Union des Aveugles, à Bologne, est l'œuvre de M. Umberto Trani,

de Milan, typhlologue modeste, autant qu'habile, véritable compétence dans le domaine de la technique. La sténographie Trani est aujourd'hui adoptée dans toute la nation, quoique son application actuelle ne corresponde pas de tous points au système de l'inventeur. Puisqu'elle se fonde sur des principes essentiellement pratiques et susceptibles de développements, elle pourrait être perfectionnée et parvenir à répondre aux besoins des aveugles et à leurs différents degrés de culture.

L'imprimerie de Florence l'a adoptée pour quelques publications et pour quelques parties du *Corriere dei Ciechi*.

En résumé, l'histoire de l'écriture Braille en Italie n'offre peut être aucune nouveauté, au point de vue de la technique, mais nous montre depuis son début jusqu'à nos jours, un progrès continuel. L'excellence de la méthode et, par-dessus tout, sa magnifique simplicité, ont réussi à s'imposer peu à peu dans l'éducation des aveugles et dans leurs habitudes de culture et d'étude. On a donc abandonné tout exercice de lecture avec caractères communs en relief, procédé qu'on employait il y a quelques années, sous le nom d'expérience du toucher. Lorsqu'un aveugle a fait connaissance avec l'alphabet des points en reliefs, il a trouvé le bon chemin et ne l'abandonne plus.

Dans le domaine de la musique l'écriture Braille représente une vraie trouvaille, on pourrait même dire une révélation pour les aveugles. Pour cela aussi — pour cela particulièrement — les aveugles italiens qui ont au plus haut degré le sentiment musical et qui font souvent de la musique leur profession utile autant qu'agréable, auront pour Louis Braille une reconnaissance perpétuelle.

Professeur Pietro Stoppani.

Directeur de l'Institut des Aveugles de Milan.

Rapport du Comité consultatif d'Angleterre

pour l'Exercice 1925-1926

La lecture des rapports de ce comité consultatif est toujours d'un haut intérêt. On y suit d'année en année les progrès dans l'application de la loi des aveugles dont le *Valentin Haüy* entretenait récemment ses lecteurs.

Il y a là beaucoup d'enseignements à recueillir pour les pays qui, comme la France, n'ont point encore une législation appropriée aux besoins des non-voyants.

On constate dans le rapport de 1926 que le nombre des aveugles pour l'Angleterre et le Pays de Galles, qui n'était que de 35.618 en 1924, passe brusquement à 42.140. N'en concluons point que la cécité se développe rapidement chez nos voisins. L'explication est plus simple ; les avantages de la loi sont de mieux en mieux connus des intéressés : il en résulte que beaucoup, qui négligeaient autrefois de se faire connaître, s'inscrivent aujourd'hui comme aveugles pour en bénéficier. Un autre facteur intervient encore : avec les progrès de l'hygiène la durée moyenne de la vie s'allonge ; il y a donc plus de vieillards, par suite plus de candidats à la cécité sénile. De fait c'est surtout et presque exclusivement parmi les vieillards, que l'augmentation des cécités se manifeste. Il est probable que les deux causes jouent ici : si l'augmentation numérique est sensible surtout entre 50 et 70 ans, c'est sans

doute que dans la population totale il y a beaucoup plus d'individus entre 50 et 70 ans, mais c'est surtout parce que la loi a créé pour les aveugles âgés de 50 à 70 ans des pensions généreuses, de 10 shillings par semaine, payables intégralement à quiconque ne possède pas des revenus supérieurs à 15 shillings par semaine.

Les statistiques anglaises n'en posent pas moins un angoissant point d'interrogation. Songez qu'en 1919, pour l'Angleterre et le Pays de Galles, on comptait seulement 1 aveugle pour 1.396 habitants ; et nous voici, après six ans d'application de la loi, à la proportion de 1 pour 911 habitants, soit une augmentation effroyable de 50 % environ. Faut-il admettre que chez nous, comme dans l'Angleterre de 1919, les aveugles sont beaucoup plus nombreux que nous ne le supposons ; que, tandis que nous en comptons quelque 30.000 dans les recensements, il y en a peut-être 45.000, et qu'il suffirait d'une loi des aveugles assurant des avantages pour nous révéler une situation dont nous ignorons la gravité. Il y a là une question capitale. Elle est de nature à faire hésiter certains législateurs dévoués aux aveugles, qui, partisans d'une législation semblable pour la France, redoutent, dans notre situation financière, les dépenses élevées qui peuvent en résulter.

Heureusement je ne pense pas du tout que nous ayons à craindre une pareille statistique. Chez nous non plus sans doute tous les aveugles ne sont pas connus, mais la proportion des inconnus est, je crois, beaucoup moins considérable qu'en Angleterre. D'abord c'est parmi les vieillards surtout que se rencontrent les aveugles qui négligent de se faire connaître : les autres échappent beaucoup moins aux statistiques. Pour tous les observateurs avertis la proportion des vieillards dans les anciennes statistiques anglaises était anormalement faible. Or, en France, elle est encore supérieure à celle des plus récentes statistiques anglaises, même à celle de la statistique de 1926. Et puis surtout nous avons, à défaut d'une loi sur les aveugles, une loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes qui oblige pratiquement tous les indigents infirmes à se déclarer. Donc il n'y a pas lieu de tirer des statistiques anglaises des conclusions trop pessimistes pour la France.

Outre un recensement plus exact des aveugles, condition indispensable pour les secourir avec efficacité, je retiendrai trois points principaux par où se marque le progrès dans l'application de la loi anglaise.

D'abord, d'année en année les sacrifices consentis en faveur des aveugles grandissent avec une remarquable rapidité. Nous avons dit dans notre numéro de janvier-mars qu'au cours de l'exercice précédent les dépenses des autorités locales s'étaient élevées à environ 90.000 livres sterling, qui s'ajoutaient à 94.000 livres de subventions versées par le ministère de l'hygiène aux œuvres privées. Dans ces sommes ne rentrent point les pensions payées directement par l'Etat aux aveugles âgés et indigents qui s'élèvent à environ 300.000 livres, ni les subventions aux écoles spéciales. Or, au cours de cette année dernière la participation des autorités locales s'est élevée de 90.000 à plus de 127.000 livres. Durant la première année d'application de la loi, en 1921-1922 les dépenses des mêmes autorités locales avaient été inférieures à 15.000 livres. On appréciera par ces nombres la rapidité des progrès réalisés.

On craignait que l'afflux des largesses publiques ne vînt à tarir la source des générosités privées. Les particuliers ne se lasseraient-ils point de donner à des œuvres si abondamment subventionnées par l'Etat et par les autorités locales ? Il semble que cette crainte n'était pas fondée. Les générosités paraissent au contraire avoir été stimulées par

l'essor nouveau qu'ont pris les œuvres à la faveur de la loi de 1920. La raison en est que la loi a compté sur l'activité des bénévoles. Elle l'encourage en la rendant plus efficace. Il y a là un grand enseignement à retenir : une œuvre de bienfaisance entièrement entre les mains de l'Etat n'attire guère les générosités des particuliers parce qu'ils pensent qu'il est inutile d'apporter de l'eau à la rivière ; mais il en va tout autrement d'une œuvre de bienfaisance privée qui reçoit des subventions, même très considérables, de l'Etat.

Un second signe intéressant c'est l'augmentation progressive du nombre des home-teachers. Vous savez ce que nos voisins désignent sous ce vocable de home-teachers qui signifie au sens propre « instituteurs à domicile » : ce sont de véritables visiteurs à domicile. Leur fonction consiste sans doute, lorsqu'il y a lieu, à enseigner à l'aveugle le Braille et quelques petites occupations, mais avant tout ils se proposent de l'encourager, de le conseiller, de lui faire connaître les avantages que la loi lui assure ou qu'il peut tirer des diverses institutions en faveur des aveugles. Nous avons, nous aussi, des visiteurs à domicile, et tout patronage sérieux en comporte nécessairement, tant il est vrai que c'est la forme de la visite individuelle que prend naturellement un patronage d'aveugles bien compris. Mais chez nous la fonction de visiteur à domicile est remplie par des bénévoles. Elle est rétribuée en Angleterre, et elle est confiée à des personnes dont la compétence est de plus en plus souvent contrôlée par un examen. Comme les aveugles sont particulièrement appréciés dans cet office elle permet de fournir des postes à de nombreux aveugles. L'Etat fournit une subvention de 76 livres par an à tout home-teacher aprouvé par lui, à condition que l'œuvre privée qui l'emploie fournisse une somme égale pour parfaire sa rétribution qui se trouve ainsi portée à 156 livres. Or, le nombre des home-teachers subventionnés par le ministère de l'hygiène, nombre qui n'a pas cessé de croître rapidement au cours de ces dernières années, est aujourd'hui de 343, pour l'Angleterre et le Pays de Galles. De ce nombre 93 sont diplômés, et 129 sont dispensés du diplôme parce que leur nomination est antérieure aux règlements qui en ont prescrit l'obtention.

Mais le point capital à signaler, c'est l'accroissement du nombre des aveugles au travail, j'entends par là travaillant pour une rémunération. Au cours de l'exercice précédent, ils étaient 8.296 ; ils sont cette fois 8.840, soit une augmentation de 544 unités. Il y a là un effet normal et attendu des majorations de salaires. Beaucoup de ceux qui ne se décidaient point à travailler pour un salaire misérable sont déterminés à le faire maintenant que les subventions de l'Etat et des autorités locales permettent de leur assurer un gain raisonnable. Que le progrès se poursuive ainsi d'année en année, et la loi de 1920 aura produit une magnifique besogne, beaucoup plus belle au point de vue moral encore qu'au point de vue économique. Il reste, nous dit-on, 1.142 aveugles éducables qui n'ont pas été instruits ; ceux-là devront se décider en raison des avantages qui leur sont offerts. Nous ne nous étonnerons pas que le nombre des inemployables soit supérieur à 26.000 (26.826, dit le rapport), car nous savons combien est élevée toujours parmi les aveugles la proportion des vieillards (24.913 parmi les 42.000 recensés ont passé 50 ans) et aussi la proportion des infirmes (5.681 dans ce recensement).

Nous pensons qu'il est intéressant de donner parallèlement la répartition des aveugles selon les professions d'après les deux derniers rapports. On y remarquera d'une façon frappante les progrès de la rééducation. Ce n'est pas seulement le nombre des « divers » (gens aux occu-

pations souvent vagues) qui baisse très sensiblement ; le nombre des domestiques, celui des fermiers sont également en décroissance. On remarquera, au contraire, une augmentation significative pour presque tous les métiers d'aveugles : vanniers et canneurs, réparateurs de chaussures, brossiers, tricoteurs, masseurs, fabricants de paillassons, etc... Nous notons avec un particulier intérêt les progrès réalisés par les accordeurs, qui passent de 382 à 507, montrant combien les résultats obtenus en France dans cette profession tendent à se propager chez nos voisins ; l'augmentation du nombre des commerçants, qui est de si excellent augure ; enfin on sera frappé de voir que les Anglais parviennent à découvrir des postes pour leurs téléphonistes (ils sont 39 cette année au lieu de 19), et aussi pour leurs dactylographes (139 au lieu de 103) : nous savons tous, en effet, combien les progrès dans ces professions coûtent de peines, et qu'ils sont d'un prix inestimable.

Répartition des Aveugles d'Angleterre et du Pays de Galles

selon les Professions qu'ils exercent

MÉTIERS	RAPPORT POUR 1925	RAPPORT POUR 1924
Agents, quêteurs etc.	241	216
Vanniers et canneurs	1.847	1.644
Réparateurs de chaussures	294	245
Brossiers	419	378
Menuisiers	41	37
Clergymen	36	35
Employés dactylographes	139	103
Commerçants (boutiquiers, repésentants en thé, etc.)	715	627
Domestiques	211	230
Fermiers	59	71
Colporteurs	292	265
Home teacher	134	120
Tricoteurs	946	872
Hommes de peine, ouvriers	173	200
Brasseurs	120	90
Fabricants de nattes ou paillassons	599	487
Matelassiers	50	44
Musiciens et professeurs de musique	303	327
Fabricants de filet	39	26
Marchands de journaux	241	214
Eleveurs de volaille	202	145
Maîtres d'écôles	48	47
Couturières et tapissiers	29	39
Fabricants de sac en paille ou en ficelle	86	83
Accordeurs de pianos	507	382
Divers	1.018	1.350
Total	8.840	8.296

BIBLIOGRAPHIE

Rémy Clavers. — **Cours de pédagogie musicale pour l'enseignement du piano.** (Paris, Henry Lemoine, 17, rue Pigalle)

Nous ne faisons qu'annoncer aujourd'hui la publication de cet important ouvrage dont un de nos collaborateurs rendra compte avec compétence aux lecteurs du « Valentin Haüy ». M. Clavers est professeur de pédagogie musicale à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris. Ce livre, où il a résumé son expérience de maître, fera connaître sa méthode, et rendra de grands services aux musiciens voyants et aveugles. Mais il nous intéresse à un autre titre encore : il répandra bien loin la réputation des aveugles musiciens et leur préparera des amis. De cela nous tenons tout spécialement à remercier M. Clavers.

Le rapport de l'American Foundation for the Blind. *(Exercice 1926)*

Nous suivons avec un vif intérêt les rapides progrès de cette œuvre qui semble destinée à prendre une très grande extension. Trop longtemps les Etats-Unis ont manqué d'un organisme central de typhlophilie, propre à coordonner les efforts des œuvres particulières. Maintenant la grande nation transatlantique a son Association Valentin Haüy ou son National Institute for the Blind. Les demandes d'aide ou de conseils qu'elle reçoit de tous les coins du territoire prouvent assez combien le besoin s'en faisait sentir.

Le budget de l'œuvre a été cette année de 63.048 dollars : on prévoit pour l'exercice 1927 une augmentation de 25.000 dollars. On sait la généreuse campagne entreprise par miss Helen Keller, la femme aveugle-sourde, pour lui obtenir des ressources. Le fonds Helen Keller s'élevait à la fin de l'année 1926 à 235.545 dollars. Helen Keller suspend cette campagne en 1927, mais elle compte la reprendre en 1928.

Parmi les formes d'activité de l'American Foundation nous signalerons : une vaste propagande en vue de faire connaître les aveugles et partant de décider le public à les faire travailler — il n'a pas été donné moins de 250 conférences dans de grands centres au cours de l'année ; la création de quelques bourses d'apprentissage pour des aveugles adultes ayant besoin d'être rééduqués — le nombre de ces bourses sera porté en 1927 de 5 à 15 ; un bureau de placement qui a provoqué une réunion d'agents de placement des divers états en vue d'entreprendre une enquête générale sur les emplois des aveugles ; des publications d'un intérêt pratique et théorique : nous avons rendu compte déjà du guide du typhlophile, vaste répertoire de toutes les activités américaines en faveur des aveugles ; le manque de place nous oblige à remettre au prochain numéro le compte-rendu que nous pensions donner cette fois du « Dalton laboratory plan ». Le Valentin Haüy étudiera les autres brochures, qui sont en grande partie l'œuvre de miss Kathleen Maxfield, préposée au bureau de recherches psychologiques de la fondation. Signalons aujourd'hui sans y insister sa brochure sur l'application des tests dans les écoles d'aveugles, et celle sur l'état actuel de l'enseignement de la lecture dans les mêmes écoles.

Nous avons mentionné déjà la création par l'American Foundation, en commun avec une autre société, d'une imprimerie d'expérimentation. Nous apprenons que depuis la fin de juin cette imprimerie est maintenant organisée et fonctionne.

L'œuvre se préoccupe beaucoup de la diffusion de la Télégraphie sans fil parmi les aveugles. Il paraît qu'elle a distribué déjà 2.500 appareils, et que 500 nouveaux sont actuellement en répartition. On projette d'organiser, grâce à l'une des grandes stations d'émission, une « heure des aveugles », durant laquelle il serait donné lecture des principales nouvelles contenues dans le journal du jour.

La richesse et la générosité américaines nous permettent d'espérer un vaste développement pour l'American Foundation for the blind, et sa sœur aînée de France, l'Association Valentin Haüy, lui adresse tous ses souhaits de prospérité. Elle se réjouit de voir triompher au-delà de l'Atlantique un principe qu'elle a toujours affirmé et qui a été sa propre raison d'être, à savoir qu'en chaque pays une œuvre centrale doit organiser le patronage général. Si elle exprime un regret, c'est de constater que dans la direction et l'organisation de l'American Foundation les aveugles semblent tenir bien peu de place. A Londres comme à Paris, on avait jugé utile de réserver à des non-voyants la moitié des sièges dans les conseils d'administration, et la direction de tous les services de caractère techique. Ces exemples eussent été, croyons-nous, suivis avec avantage. Les œuvres européennes ont incontestablement gagné en compétence à cette pratique, et ce n'est pas un profit négligeable pour elles que d'illustrer par leur activité même la thèse qu'elles ont comme première tâche de faire triompher, je veux dire la thèse de la valeur sociale de travail de l'aveugle.

Une profession imprévue

L'*Outlook* de juin nous raconte l'occupation singulière d'un ancien mécanicien de chemins de fer devenu aveugle, M. Dayt Hampton. Sa femme raconte que les premiers temps de se cécité furent fort pénibles. Le caractère du malheureux s'aigrissait. Mais un jour, il eut l'idée de se livrer à la fabrication, devinez de quoi ? de maisons pour oiseaux. Des maisons pour oiseaux en liberté s'il vous plaît, non pas pour des esclaves, mais pour de francs citoyens de la république des airs. Pour les martins, M. Hampton, qui connaît leur humeur sociable, construit des habitations qui contiennent de 6 à 18 logements, où, nous dit le plus sérieusement du monde l'auteur que nous citons, « beaucoup de familles habitent heureuses toutes ensemble ». Ajoutons : grâce à M. Hampton. De petites fenêtres, semblables à celles d'un pigeonnier, donnent accès aux divers logements dont chacun dispose de son entrée spéciale. Le roitelet, au contraire, veut sa maison particulière, à un logement unique, et s'installe là en compagnie de son épouse. Mrs. Hampton se charge des peintures et de l'ornementation. Vous vous demandez si tout ce petit monde est fort exact à payer son loyer ? Le fait est qu'en matière de réclame des maisons pour roitelets et martins sont exposées auprès de la demeure de M. Hampton. Et voici que M. Ford, en faisant l'acquisition de l'une d'elles, a créé comme une manière de renommée au constructeur. Il paraît qu'en deux ans M. Hampton a fondé un commerce vraiment prospère, et que des commandes lui viennent de cent lieues à la ronde.

Ce n'est pas à dire que j'engage les aveugles de chez nous à tenter l'aventure.

Des aveugles employés dans l'industrie de la soie artificielle

C'est le numéro d'avril du *Blindenwelt* qui nous apporte cette nouvelle. Une usine de Pirna, près de Dresde, a commencé en 1923 par admettre deux aveugles de guerre ; et depuis cette date elle a accuelli en outre quatre aveugles civils. On assure que ces ouvriers aveugles n'ont besoin d'aucun outillage spécial, et qu'ils s'acquittent de leur travail aussi bien que leurs camarades voyants.

L'extension considérable que prend dans le monde en ce moment l'industrie de la soie artificielle nous invite à suivre de très près cette expérience. Peut-être y aura-t-il là un débouché intéressant dans l'avenir.

La loi des Aveugles en Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a institué, en 1924, une pension en faveur des aveugles. Le *Beacon* d'avril 1927 nous donne toutes les indications relatives à la loi promulguée sur ce sujet en 1926.

L'octroi de la pension est subordonné à certaines conditions de durée de résidence, du moins pour tous ceux qui ne sont pas nés aveugles ou devenus aveugles dans le pays. De plus, pour que la pension puisse être allouée, il faut que la famille du bénéficiaire n'ait pas les moyens de sub-

venir à ses besoins, et que lui-même soit sobre et de bonne conduite. Le montant de la pension est de 45 livres 10 shillings par an. De plus, une allocation supplémentaire hebdomadaire, égale à 25 % de sa moyenne hebdomadaire de gain pendant l'année, sera payable à tout aveugle répondant aux conditions indiquées. En aucun cas toutefois, les ressources totales de l'aveugle ne devront dépasser 3 livres, 12 shillings, 6 pence par semaine. Bien entendu, aucun aveugle résidant dans une institution dirigée par l'Etat ou un Département, ne recevra de pension, et en cas de résidence à l'étranger, l'aveugle perd sa pension pendant le temps de son absence.

Le directeur de l'Institution d'Oakland explique, dans son commentaire de la loi, que désormais un aveugle ne disposant pas de ressources personnelles, reçoit de ce fait 17 shillings 6 pence par semaine. S'il travaille, il reçoit en plus une majoration de salaire de 25 % de son salaire normal, jusqu'au maximum de 3 livres 12 shillings 6 pence. Supposons un homme gagnant 2 livres 4 shillings, il recevra en outre 17 shillings 6 pence de pension, et 11 shillings de majoration de salaire. Tout en se félicitant du progrès considérable que représente l'octroi d'une pension, le directeur regrette que tout bénéfice réalisé par l'aveugle, au-delà de 2 livres 4 shillings par semaine, soit rigoureusement compensé par une diminution égale de la pension, que les accordeurs, masseurs, etc., qui parviennent à force d'énergie à des gains de 4 et 5 livres par semaine, soient ainsi privés de toute majoration de salaire.

Nouvelles et Renseignements

— M. Bolli, moniteur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris, a subi avec succès les épreuves de la première partie du baccalauréat latin-langues vivantes. Il a obtenu la mention « bien ».

— M. Bastien, élève à l'Institution des aveugles de Nancy, a obtenu le premier prix d'orgue au Conservatoire de cette ville.

— M. Simon (Maurice), ancien élève des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, professeur de musique à Bellême, directeur de l'harmonie musicale de cette ville, a obtenu, avec sa société, le 31 août, au concours musical de Barfleur, un prix d'honneur, un prix de lecture à vue et un prix de direction.

— Le dimanche 18 septembre, l'American Legion fut reçue au Phare de France (14, rue Daru). Au cours de cette émouvante cérémonie, à laquelle assistaient notamment le maréchal Foch, le général Gouraud, M. Jusserand, ancien ambassadeur de France aux Etats-Unis, le général Pershing, au nom de l'American Legion, procéda à la remise des drapeaux français et américains aux aveugles de la guerre.

— *L'Assistance aux blessés nerveux de la guerre*, a organisé des consultations gratuités destinées aux enfants nerveux, retardés ou instables. Ces consultations, données par M. le Docteur Gilbert Robin, ancien chef de clinique psychiatrique à la Faculté de Paris, ont lieu 35, avenue de Saint-Ouen, à Paris, le mardi de 9 heures à 11 h. 30 et le vendredi de 16 heures à 18 heures 30.

Les examens de laboratoire, les recherches biologiques, les cures de traitement, l'orientation professionnelle sont faits au dispensaires. Les enfants justiciables d'un placement sont envoyés soit dans une des maisons qui leur sont consacrées à travers la' France, soit à l'Institut Clamageran de Limours (S.-et-O.), maison de perfectionnement dépendant de l'œuvre.

Allemagne. — D'après la statistique de 1925, publiée dans les *Beitraege* de juillet, le nombre des aveugles en Allemagne, non compris le territoire de la Sarre, la ville libre de Lübeck et le Wuertemberg, s'élève à 34.708, dont 20.471 hommes, et 14.232 femmes. Cela donne respectivement pour 10.000 habitants les proportions de 5,8 en moyenne : pour les hommes 7,1 mais pour les femmes seulement 4,6. Nous sommes habitués à constater partout

une proportion plus faible d'aveugles chez les femmes. La différence est cette fois beaucoup plus considérable que d'ordinaire, sans doute en raison des aveugles de la guerre.

— La nouvelle maison de repos, ouverte à Meschede (Westphalie) le 1er septembre dernier pour les aveugles de cet état contient 44 lits. La dépense, qui est de 180.000 marks a été couverte par deux loteries qu'ont organisées l'association des aveugles, par des subventions du Reich, de la province, de diverses sociétés, enfin par des dons importants de la ville.

— La Saxe possède depuis une vingtaine d'années un établissement pour aveugles sourds-muets, fondé par le Père Gocht à Zwickau. Il a célébré une fête émouvante, où ont assisté les aveugles sourds-muets venus de tout le pays.

Angleterre. — La statistique de 1925 donne pour l'Angleterre et le pays de Galles un total de 42.140 aveugles, dont 21.519 hommes, et 20.621 femmes. Cela fait une proportion extrêmement élevée : un aveugle pour 911 habitants. A Londres, qui compte 4.485 aveugles, la proportion n'est que de un aveugle pour 999 habitants. Dans le Northumberland, au Nord du Pays, on ne trouve qu'un aveugle pour 2.301 habitants, tandis que dans le bourg d'Exeter, dans la région la plus défavorisée, la proportion est de un pour 422 habitants.

— Les insignes pour aveugles ont fait leur apparition aussi en Angleterre. Dans une ou deux grandes villes, les aveugles sont munis de bâtons blancs qu'ils lèvent pour demander l'assistance d'un policeman ou de quelque autre personne lorsqu'ils ont à traverser quelque passage difficile.

Danemark. — Il paraît qu'au Danemark les aveugles pour le même usage se servent d'un tube long de dix centimètres dans lequel se trouve une pile électrique fournissant la lumière à une lampe fixée à l'extrémité du tube. Cette lampe éclaire une plaque métallique peinte en bleu sur laquelle se lit très visiblement le mot « aveugle » écrit en lettres rouges.

Etats-Unis. — On annonce que dans l'Etat d'Ohio (Etats-Unis d'Amérique) une loi vient de faire passer l'enseignement des aveugles du ministère de l'hygiène au ministère de l'instruction publique.

Finlande. — L'Association des aveugles d'Helsingfors organise chaque année une journée des aveugles. Elle possède à son siège social un petit atelier pour métiers manuels, et dispose de chambres qui sont louées à bon marché aux aveugles. Il y a en outre en Finlande diverses associations locales qui sont généralement dirigées par des aveugles.

Italie. — Le congrès national de l'*Union des Aveugles italiens* s'est déroulé avec un grand éclat à Rome le 9 octobre et jours suivants. Le V. H. reviendra sur cette importante manifestation.

Lettonie. — Un congrès d'aveugles lettons s'est tenu le 1er janvier dernier. Sur 119 membres, 88 étaient aveugles. Il paraît que le nombre des aveugles dans le pays est de 3.500. Outre les appels ordinaires à l'Etat pour les travailleurs, l'aide aux travailleurs, l'assistance sous forme de pension aux incapables et aux vieillards, la gratuité des soins médicaux et des transports, on remarque des vœux relatifs à la gratuité de la radiotéléphonie, à la diffusion de l'esperanto parmi les aveugles, à la création d'une Bibliothèque Braille.

Suisse. — Nous avons appris avec plaisir qu'à l'imitation du concours de jouets pour enfants aveugles, organisé avec tant de succès l'an dernier par l'*Echo de Paris*, sur la demande de l'Association Valentin Haüy, la *Gazette de Lausanne* a invité les enfants suisses à un concours de vacances ayant le même but (Voir la *Gazette de Lausanne* du 11 juillet)

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.30

JANVIER-MARS 1928. — N° 1

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES
Fondé en 1883
Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et. 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL
ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS
(7 francs pour les pays à change déprécié)

AVIS

En priant nos lecteurs de bien vouloir nous adresser le montant de leur abonnement pour 1928, nous nous excusons de rappeler que certains d'entre eux n'ont pas encore réglé leur abonnement de 1927, et nous leur demandons de le joindre à celui de 1928. Nous rappelons le prix élevé des recouvrements par la poste auxquels nous voudrions éviter de recourir. Indiquer sur le chèque-postal la destination de l'envoi.

La Société de Placement et de Secours

en faveur des élèves sortis de l'Institution Nationale des jeunes aveugles

Ses origines, son développement, ses rapports avec l'Association Valentin Haüy (pour le bien des Aveugles)

Conférence faite par Albert MAHAUT, le 5 Avril 1927, à la Salle des Fêtes de l'Institution Nationale

MESDAMES,
MESSIEURS,

Le 14 mai 1877, voici donc cinquante ans, pour la première fois, élève nouveau dans cette maison, j'assistais à une assemblée générale

de la Société de Placement et de Secours. J'entends encore la voix du rapporteur, M. Petit, racontant comment une situation avait été conquise pour l'ancien élève Legrand. Un marchand de pianos, à Lorient, cherchait un accordeur : la Société en fut avisée, offrit son pupille, mais ne reçut qu'une mauvaise réponse ; on refusait de croire à la capacité d'un aveugle. Sans hésiter, le délégué de la Société, M. Siou, lui-même aveugle, prend le train, se rend sur place, se présente au patron ; par sa parole et son exemple, il enlève tous les doutes et obtient le poste pour Legrand. Ce trait me frappa et, ce soir-là, j'eus certainement la première révélation des bienfaits de la Société de Placement ; l'impression que j'en ressentis ne s'effacera jamais.

A cette époque, notre Société de Placement et de Secours était encore jeune. Nous avons grandi, elle et moi, vieilli ensemble comme deux amis. Ne convient-il pas, au terme de ce demi-siècle, et devant ce bel auditoire, que je fasse un retour vers le passé ? J'essaierai de mettre en lumière l'action de l'œuvre depuis son origine jusqu'à nos jours, vous dirai comment son nées, se sont développées ses aspirations, de quelle manière elle a réalisé la tâche magnifique qu'elle s'est assignée ; je vous montrerai aussi en quoi elle se rapproche d'autres œuvres pour aveugles, tout en restant distincte de ces œuvres et gardant sa physionomie propre (1).

La Société de Placement n'est pas la plus importante de nos œuvres, car elle ne patronne qu'une seule catégorie d'aveugles, les anciens élèves de l'Institution Nationale. Elle n'opère donc que sur un domaine limité ; mais s'il est limité, ce domaine, il est riche, il est particulièrement brillant. Tout le monde connaît la valeur professionnelle des musiciens et accordeurs formés dans cette école. Notre Société, par son patronage, tient vraiment dans sa main l'élite des travailleurs aveugles de France, élite très nombreuse, car depuis sa fondation, c'est par centaines (j'allais dire par milliers) que se comptent les hommes, les femmes atteints de cécité, mis complètement à même de gagner leur vie.

Au reste, l'action de la Société de Placement dépasse de beaucoup son cadre officiel. Seuls, il est vrai, les fils de l'Institution Nationale peuvent bénéficier de ses richesses matérielles, mais ses richesses morales vont bien au delà, atteignent quantité d'aveugles sortis d'autres écoles françaises, nous le verrons au cours de cette étude. Notre œuvre a su mêler sa vie à la vie d'autres œuvres ; elle a donné d'elle-même au dehors et elle a reçu du dehors. Cet échange de ressources entre elle et ses sœurs a fait sa force et sa prospérité.

Le savez-vous, d'ailleurs, cette œuvre au but restreint est née d'une conception beaucoup plus large : elle s'appela d'abord « Société Nationale de Patronage pour les aveugles de France ». Dufau, qui la créa en 1841 (il était alors directeur de notre institution), prétendait bien aider tous les aveugles : « Que dans toute l'étendue du territoire, écrivait-il deux ans plus tard, partout où un aveugle avancera la main en marchant dans les sentiers si rudes de la vie, il en rencontre une tendue vers lui pour le soutenir et le guider ». Grande et belle était l'idée, mais tout à fait prématurée. Pour exercer une action si générale, nous savons aujourd'hui ce qu'il faut d'argent, de relations, de ressources de toute nature, et d'expérience aussi ! Le temps seul pouvait amasser pareil capital.

(1) Pour cette étude, j'ai consulté les rapports des premières assemblées générales et les notices sur l'Institution nationale, spécialement celle de M. Guilbeau.

Dès 1849, Dufau comprit qu'il devait abandonner son trop vaste programme et le limiter à la protection des aveugles élevés à l'Institution du boulevard des Invalides. L'œuvre prit donc le titre que nous lui connaissons encore : « Société de Placement et de Secours en faveur des élèves sortis de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles ».

Faisons quelques pas en arrière. Lorsque, sous Louis XVIII, fut rétablie l'Institution des aveugles (elle avait été fermée pendant la Révoluion peu après sa fondation, par Valentin Haüy), il semble que Dieu ait voulu peupler notre école d'hommes prédestinés pour y donner les grandes impulsions. Maîtres et élèves furent des êtres choisis. Voici Guillier, le premier directeur ; épris de musique, heureux de découvrir en ses élèves une aptitude marquée pour cet art, et particulièrement pour l'orgue, il favorise de tout son pouvoir l'enseignement musical à son école. Pignier lui succède ; ancien médecin de Saint-Sulpice, il était tout particulièrement en relations avec le clergé dont l'appui sera d'un prix inestimable. Et parmi les aveugles, des génies se révèlent : Braille, l'illustre inventeur de l'écriture en points, que les non voyants du monde entier bénissent ; Gauthier, Roussel, musiciens prodigieux, véritables créateurs ; Montal, l'accordeur qu'aucun clairvoyant ne dépassa. Retrouverons-nous jamais dans nos annales une époque aussi brillante ? Ajoutons qu'en ce temps-là, au lendemain des guerres napoléoniennes, l'étude de l'orgue était à peu près abandonnée. Quelle heureuse nouveauté que les Organistes Aveugles, et de si excellents organistes ! Pignier les fit entendre aux Sulpiciens, ses amis, et sur-le-champ notre école fut connue, réputée comme une magnifique pépinière d'organistes.

Dès 1833, quatorze buffets d'orgues sont confiés à des aveugles. Deux ans plus tard, nous en comptons 19 : sept à Paris et douze en province, dont quatre orgues de Cathédrales. Au même moment, Montal force les portes des grandes manufactures de pianos, pour lui et pour ses camarades ; il deviendra lui-même fabricant, et sa marque est encore connue.

Tels furent les premiers succès des aveugles dans leur vie professionnelle avant que n'existât la Société de Placement dont la nécessité ne devait pas tarder à s'imposer. En effet, si grande que fût la renommée de nos classes d'orgue et d'accord, cette réputation ne pouvait suffire pour assurer un sort à tous les fils de Valentin Haüy. Les circonstances favorables dont j'ai parlé ne devaient pas durer : bientôt furent créées, à Paris et en province, de nombreuses écoles de musique où les concurrents clairvoyants affluèrent ; la lutte devint de plus en plus âpre. Sans un puissant organe de patronage, beaucoup de nos sujets seraient fatalement restés en détresse, ne trouvant dans leur savoir, dans leur talent sans emploi, qu'une cause de déception, une source d'amertume. C'est ce que comprirent si bien les promoteurs de la Société de Placement appelés à les soutenir, les introduire, les mettre en valeur de toutes les façons.

A peine l'œuvre constituée, une commission composée de trois membres se tint en permanence afin de pourvoir à cette question vitale : le placement. Evidemment, nos devanciers n'étaient pas armés comme nous le sommes pour la propagande, mais les aveugles candidats étaient moins nombreux qu'aujourd'hui, et les postes beaucoup moins concurrencés. Nul doute, cependant, que ces ouvriers de la première heure n'aient rendu des services considérables. Durant toute cette période de début l'âme du patronage fut Adolphe Sion. Aucune démarche ne lui

coûtait. Le voyage de Lorient que j'ai relaté n'est pas le seul qu'il eût à son actif. Dès 1868, nous le voyons partir avec l'élève Boivin ; il l'emmène à Beaune, en Côte-d'Or, le présente comme organiste et ne le ramène pas. Boivin eut à Beaune une fort jolie carrière : il y arriva pauvre et y mourut propriétaire de sa maison, demeure confortable que j'ai visitée.

Quant aux musiciennes, dès la première assemblée générale, en 1857, le rapporteur mentionne plusieurs placements, non seulement en France, mais aux Colonies, en Grèce, au Brésil. Ces prompts et beaux résultats étaient dus à une circonstance toute providentielle, comme il y en eut souvent dans nos affaires d'aveugles. Une personne remarquable, dont le nom fait encore battre le cœur de ses élèves survivantes, Mlle Cailhe, dirigeait alors le quartier des jeunes filles à notre Institution. Elle était sœur d'une Supérieure Provinciale des Filles de la Charité et, de ce fait, avait ses entrées dans les Maisons de St-Vincent-de-Paul du monde entier.

Beaucoup de ces maisons, communautés enseignantes, nous offraient le meilleur débouché. Nos élèves étaient pour ainsi dire casées d'avance. La Société procurait un trousseau à celles dont les familles ne pouvaient y pourvoir, et n'avait plus à intervenir, sinon pour maintenir le lien formé entre nos jeunes filles et leurs maîtresses.

Mlle Cailhe mourut en plein labeur, en octobre 1883. Ce fut une désolation ! Malgré tout, le placement n'en souffrit pas ; l'élan était si bien donné, nos musiciennes si bien cotées, que la tâche de toutes les dévouées directrices succédant à Mlle Cailhe put être continuée aussi fructueusement.

Cependant, il est à remarquer que la sollicitude de tous les fondateurs d'œuvres pour aveugles se porte en premier lieu vers les ouvriers, les plus désavantagés de nos travailleurs. Dufau ne fit pas exception à la règle et tenta par deux fois d'ouvrir un atelier, en vue d'assurer un travail régulier aux aveugles : d'abord à Paris, ensuite à Versailles. Hélas ! autant d'échecs que d'initiatives. Pour faire vivre un atelier d'aveugles, il faut être riche. Croire qu'on peut en équilibrer le budget par la simple exploitation industrielle est une illusion. L'aveugle travaille solidement mais lentement. Menant une vie modeste au milieu des siens, écoulant ses produits au prix de détail, il peut gagner assez pour n'être à charge à personne. Mais, réunis en atelier, les aveugles coûtent cher et rapportent peu. Une entreprise de ce genre reste toujours une œuvre charitable qui doit pouvoir compter sur des ressources indépendantes du travail des ouvriers.

Toutefois, l'expérience servit et, de 1858 à 1870, on organisa prudemment et méthodiquement la trésorerie. Le nouveau directeur, Boué du Verdier, aidé de plusieurs membres dévoués de son personnel, Siou, Guadet, Delagnaux, Levite, apporta dans son administration la plus stricte économie. Le grand souci des nouveaux dirigeants était de constituer un capital assurant l'avenir. Ils se livrèrent à la plus active propagande financière : assemblées générales très solennelles, quêtes à la chapelle de l'Institution aux jours de fête, sermons de charité dans les plus grandes églises de Paris, concerts, loteries, appels aux membres participants et honoraires, on ne négligea rien pour augmenter les ressources. Une riche bienfaitrice, dont le nom ne fut connu qu'à sa mort, Mme de Corneille, fera d'incessantes libéralités ; elle donnera quarante mille francs en une période de dix ans.

Après la Reconnaissance d'Utilité Publique obtenue en 1868, de petits

legs commencèrent à venir. En 1868, le capital atteignait 84.000 fr. et l'on avait pu distribuer dans l'année jusqu'à trois mille francs de secours.

Mais vint l'année terrible, 1870. Après la guerre, l'œuvre repartira péniblement ; il n'y aura qu'une assemblée générale en six ans. Enfin, en 1877, l'année même du discours Petit et du placement Legrand si bien restés en ma mémoire d'enfant, commencera pour notre Société de Placement une nouvelle étape. Car voici l'apôtre au grand cœur, celui qui donnera l'élan décisif, affermira l'œuvre sur ses bases : Maurice de la Sizeranne. Il est dans toute l'ardeur de la jeunesse, il a hâte de se dévouer et d'agir. Tout de suite il prend en main les intérêts de la Société, renforce l'action du Conseil d'Administration par un comité de dames patronnesses indispensable à la prospérité financière. Il enrôle d'abord six dames : sa mère (elle est encore aujourd'hui notre Présidente honoraire), ses deux sœurs, les deux filles de Montal, l'illustre accordeur aveugle dont j'ai parlé, et Mme Tavernier. Ces dames en amèneront d'autres et, après quelques années, l'œuvre disposera d'un puissant patronage brillamment recruté dans l'entourage du jeune typhlophile aveugle.

(*à suivre.*) ALBERT MAHAUT.

Le Congrès des Aveugles italiens au Capitole de Rome

Depuis 1920, par l'initiative et la volonté d'un aveugle de guerre, le lieutenant Aurelio Nicolodi, l'Union des aveugles italiens, groupant tous les aveugles en une puissante organisation, marche à pas rapides vers la réalisation de leurs désirs appuyés et encouragés par le gouvernement fasciste.

Le 9 octobre dernier, l'Union (U. I. C.) ouvrait son troisième Congrès National à Rome, sur le Capitole. Fait d'une importance exceptionnelle, car il ne s'agissait pas d'une cérémonie officielle sans valeur et sans signification, mais d'une affirmation de force et de volonté des aveugles Italiens qui étaient encore, il y a dix ans, de pauvres épaves n'obtenant que l'aumône de la pitié, sinon de la charité... Nous verrons tout à l'heure dans le résumé du rapport fait par le président M. le Dr Aurelio Nicolodi, quels progrès et quelles victoires d'U. I. C. a obtenus du gouvernement et du public pour ses associés.

Mais je veux d'abord faire connaître à l'étranger quels sont l'esprit et l'ardeur animatrice de notre organisation.

Le matin du 9 octobre dernier, de bonne heure, quand à peine la Ville éternelle s'éveillait à sa vie tumultueuse, de la grande cour de l'Université de Rome — la Sapienza — sortait un long et bien caractéristique cortège, se dirigeant vers la place de Venise. Il y avait une musique militaire en tête, suivie par une grande couronne de laurier soutenue avec peine par quatre petits « Balilla » — l'Association Nationale qui réunit toute l'enfance et la première jeunesse italiennes — à côté de laquelle se trouvaient tout le Conseil Central de l'Union et quelques délégations d'aveugles étrangers. Venaient ensuite les mutilés de guerre, les mères et veuves des héros morts au champ d'honneur, avec leur drapeau tricolore ; mais le gros du cortège était constitué par plus de deux cents aveugles représentants des quatorze sections régionales de l'U. I. C. et par de nombreux amis voyants venus de tous les coins de l'Italie pour le congrès.

Le cortège traversait les belles rues de Rome devant une foule émue qui saluait et suivait, touchée par ce spectacle exceptionnel. Les aveugles, avant d'ouvrir leur congrès, voulaient déposer leur laurier sur le Tombeau du Soldat Inconnu qui repose au monument de Victor Emmanuel, Autel de la Patrie. M. Aurelio Nicolodi, et M. Auguste Romagnon, au nom de tous les aveugles, déposèrent la couronne de laurier sur la tombe sacrée tandis qu'un coup de clairon donnait le signal du silence ; tous se recueillirent en une pensée pieuse et les mains se tendirent dans le symbolique salut romain.

Après ces quelques minutes de recueillement, le cortège reprit sa marche en se dirigeant vers le Capitole, où sur le vieil escalier du Palais du Sénat, les sergents de ville, les pompiers et les militaires faisaient escorte d'honneur aux aveugles qui montaient rapidement au salon pour y entendre la parole d'un de leurs confrères, après que le représentant du Gouverneur leur eût souhaité la bienvenue.

L'orateur officiel fut le capitaine Gian Emilio Canesi, avocat, aveugle de guerre, qui remercia d'abord en quelques paroles simples et élégantes, au nom de ses camarades, les aveugles civils qui leur avaient apporté le trésor de leur expérience et de leurs efforts au moment où la nuit était tombée sur eux. Il exposa ensuite en peu de mots mais très clairement, le but, les efforts de l'U. I. C. et les résultats obtenus, dont le mérite principal revient à la volonté puissante et à l'âme fraternelle de M. Aurelio Nicolodi qui prit les rênes de l'Association et la fit marcher de son pas énergique de soldat sans peur. Il ne manqua pas de faire remarquer aussi la haute valeur morale et politique d'un congrès d'aveugles inauguré sur le Capitole, la Roche éternelle.

Les travaux du congrès se développèrent à l'Université de Rome sous la présidence de M. Augusto Romagnoli et commencèrent par la lecture et la discussion du rapport du Président de l'U. I. C. Le manque de place nous oblige à ne donner qu'un court résumé de ce rapport.

La guerre, ayant renforcé le contingent des aveugles italiens de glorieux blessés aux yeux qui tous avaient le désir de se refaire une nouvelle vie par le travail, porta le problème des aveugles sur un plan plus haut et lui apporta un élément d'énergie qui se traduisait par un esprit de réalisation pratique.

Eléments qui parurent d'abord révolutionnaires à plusieurs aveugles qui se méfiaient un peu d'une activité trop nouvelle. Car M. Nicolodi assimilait, dans son idée, la cécité à toute autre infortune sociale, même et surtout en ce qui concerne le travail. Il pensait que pour résoudre le problème très compliqué, il ne fallait pas se porter du cas particulier au général, mais, par la solution des questions générales, arriver à résoudre automatiquement les différents cas particuliers. C'est pourquoi l'Union fondée en 1920 avait un caractère qui la distinguait complètement des anciennes Associations d'aveugles. Sa caractéristique principale était dans la forme absolument nationale de l'association, grâce à laquelle l'U. I. C. put, en 1923, être reconnue par l'Etat comme mandataire officielle des aveugles d'Italie. En décembre de la même année, on obtint qu'un aveugle proposé par l'Association fût nommé dans le Conseil d'Administration de chaque Institution d'aveugles.

Voilà deux victoires assez remarquables, car la première donnait, pour la première fois, à une Association d'aveugles une place parmi les organisations reconnues par la loi ; et l'autre montrait pratiquement que l'aveugle, jadis considéré comme incapable d'administrer ses pro-

pres biens, était désormais jugé capable d'administrer les biens des autres.

De telles victoires et le fait de se sentir liés par une association, ne tardèrent pas à relever le moral des aveugles, tandis que l'U. I. C. étendait et intensifiait son activité. Et son influence se fait sentir toujours davantage grâce à la fermeté de sa conduite, à ses justes requêtes et procédés très corrects des démarches qu'elle fait toutes les fois qu'il y a à défendre les intérêts des aveugles. Car, il ne faut pas croire que tout se fasse très aisément et que les vieux préjugés ne se fassent pas encore sentir pour entraver le progrès, d'autant plus que quelquefois ce progrès menace et trouble des intérêts qui ne sont pas exactement ceux des aveugles...

Quoique l'U. I. C. n'ait pas dans son programme l'assistance particulière, elle s'y intéresse et obtient plus que les anciennes associations qui avaient ce but principal. Il y a, en cet ordre, un but fort important que l'Union s'est efforcée d'atteindre : c'est d'obtenir l'admission dans les différentes Institutions des aveugles désireux d'apprendre un métier ou une profession. Plusieurs centaines d'entre eux y sont maintenant logés et instruits, et ils en sortiront étant à même de gagner honorablement leur vie.

Bientôt, ces aveugles travailleurs, pourront obtenir beaucoup plus, grâce à la nouvelle convention établie, sous les auspices de M. Mussolini, entre le Président de l'Association des Mutilés de guerre italiens, M. Charles Delcroix, et le Président des Syndicats Nationaux, M. le député Edmond Rossoni. Par cette convention, les invalides de guerre reconnaissent comme héritiers légitimes de leurs propres conquêtes morales et législatives, tous ceux qui ont perdu la vue par accidents de travail ou par maladie. C'est là un exemple magnifique de généreuse solidarité entre les mutilés de guerre et ceux que la vie et le travail ont rendus inaptes à leur ancienne activité ; c'est encore une preuve donnée au monde entier de la nouvelle âme italienne qui sent profondément la fraternité humaine.

Quant à ce qui concerne l'activité laborieuse des aveugles l'U. I. C. a obtenu qu'elle pût s'exercer dans presque tous les métiers et professions où la vue n'est pas indispensable. Nous avons ainsi des professeurs, des musiciens, de maîtres d'école, des employés, des masseurs, des accordeurs de piano, des ouvriers qui profitent largement des nouvelles victoires obtenues par l'œuvre continuelle, intelligente de l'Association qui se préoccupe toujours de mettre en valeur les capacités auparavant méconnues des aveugles.

Mais la plus importante des réformes obtenues par l'Union est certainement celle qui tient à l'instruction. Après avoir obtenu que l'instruction fût déclarée, par un article de loi, obligatoire pour tout enfant aveugle de l'âge de six à quatorze ans, elle a encore pu obtenir la spécialisation des Institutions. Grâce à cette nouvelle disposition législative, les jeunes aveugles désireux de se préparer une place dans le monde par leur travail, sont délivrés de l'avilissante vie commune avec des camarades faibles d'esprit, idiots ou malades, ce qui arrivait bien souvent jadis, et envoyés dans des Institutions spécialisées où ils apprennent le métier où l'art pour lequel ils ont le plus d'aptitude et qui leur est enseigné par les méthodes les plus modernes.

Nous pensons sans flatterie que ces réformes mettent l'Italie à l'avant-garde des pays les plus civilisés et nous en sommes un peu fiers... Ces victoires dans le champ de la typhlophilie ainsi que tant

d'autres progrès de notre pays, sont dus au gouvernement fasciste et plus particulièrement à l'esprit clairvoyant de M. Mussolini qui en peu de temps obtint la solution de problèmes que de longues années et de nombreux congrès, où l'on avait étalé beaucoup d'éloquence, n'étaient pas encore parvenus à résoudre, tant soit peu.

Pour rendre plus complète cette large réforme, le gouvernement a aussi institué à Rome une Ecole Normale pour les professeurs des aveugles — R. Scuola di Metodo per gli Educatori dei ciechi — dont on a confié la direction au plus éminent des pédagogues aveugles d'Italie, M. Augusto Romagnoli qui y donne passionnément tout son amour et tout son temps.

Dans le but d'élever la culture des aveugles l'U. I. C. a contribué avec ses fonds à la constitution de l'Imprimerie Nationale Braille qui publie des livres d'école, des livres de culture classique et scientifique, des volumes de littérature variée et de musique, imprimés tous avec une perfection de caractères et de reliure qui n'a rien à envier aux imprimerie les plus anciennes de l'étranger. Dernièrement, on a aussi entrepris l'impression d'un Atlas Géographique en deux volumes et de cartes géographiques en relief grâce à l'activité personnelle de M. Oreste Poggiolini qui a étudié à fond la question; ces ouvrages ont obtenu un diplôme d'honneur au dernier congrès géographique de Milan qui a eu lieu au mois de septembre.

Un compte rendu financier a été brillamment présenté et expliqué par le Trésorier de l'Union, M. Oreste Poggiolini, le seul clairvoyant qui appartienne au Conseil Central de l'Union ; cet excellent ami des aveugles a été nommé associé d'honneur.

Par le compte-rendu nous apprenons que l'Union, constituée en 1920 avec un capital de quelques dizaines de milliers de lires — héritées de l'ancienne association « Pro culture » de professeurs d'aveugles, qui s'était unie à la nouvelle — compte maintenant un capital de plus de deux millions de lires, dû presque entièrement à l'activité personnelle du président M. Aurelio Nicolodi qui a pris l'initiative et la direction d'une Loterie nationale.

Dans sa conclusion, M. Nicolodi, après avoir exprimé la conviction que dans peu de temps tous les problèmes de l'Union auront reçu une solution satisfaisante, adresse son remerciement à ses habiles collaborateurs, particulièrement à M. Charles Delcroix, le plus illustre de ses confrères, aveugle et mutilé des deux bras, député au Parlement italien, qui lui a toujours donné le puissant appui de sa situation politique pour l'aider à résoudre les questions les plus délicates et difficiles, ainsi qu'à tous ceux qui ont travaillé dans le même but. Après quoi, il exprime sa ferme intention de quitter la présidence de l'U. I. C. à cause de ses nombreuses et absorbantes occupations. Mais le congrès ne lui permet pas d'achever, et proteste à l'unanimité contre cette proposition, le déclarant « capitaine des aveugles » à vie, et affirmant l'impossibilité de le remplacer par quiconque. Devant cette manifestation touchante et unanime, M. Nicolodi retire sa démission.

Le Congrès, après avoir approuvé à l'unanimité le rapport du président, examine et approuve plusieurs propositions, entre autres celles de la fondation d'une Revue typhlophile en noir, d'un bureau de propagande et de presse et d'un autre pour l'assistance et le travail.

A ce sujet, M. Nicolodi expose dans un magnifique discours ses idées sur un programme pour le placement des aveugles. Voilà en résumé sa pensée très nette et très claire :

M. Nicolodi met en évidence le droit des aveugles à entrer dans les Syndicats Nationaux car ils sont parfaitement à même de donner leur activité individuelle et même de participer à la direction. Mais il fait remarquer que le problème des travailleurs aveugles intéresse plus encore que les syndicats le Patronage d'assistance et de travail duquel dépend directement l'assistance des ouvriers. Or, comme les industriels doivent passer par le Patronage pour le recrutement du personnel ouvrier, c'est sur le Patronage qu'il faut s'appuyer.

D'après une statistique qu'on peut considérer exacte, nous pouvons compter en Italie quatre mille aveugles en âge de travailler. C'est un devoir sacré du pays de mettre ses aveugles dans la possibilité de gagner leur vie. Selon M. Nicolodi, le problème des aveugles devrait être considéré à trois points de vue.

1°) Entrée des aveugles dans les Syndicats Nationaux.

2°) Dès que les représentants des mutilés seront nommés dans les Patronages — à la suite de la Convention exposée dans le rapport du président — ils donneront tout leur appui aux aveugles pour leur procurer du travail.

3°) Quand les conditions économiques du pays le permettront, il faudra obtenir du gouvernement une loi qui oblige l'industriel à engager *un* aveugle sur un nombre fixe d'ouvriers voyants.

Le président Nicolodi s'engage au nom du Conseil Central de l'Union, à faire toutes les démarches possibles pour que ces trois points aient une prochaine réalisation.

Après les discussions graves et profondes le Congrès se termina en toute cordialité sur une note amicale, apportée par ces congressistes qui avaient été amenés à Rome par le seul amour des aveugles et de leur cause.

On entendit la voix douce et sereine de M. Nino Salvaneschi qui, avec sa verve presque française, parla à ses nouveaux camarades. M. Salvaneschi est aveugle depuis trois ans seulement et il continue sa carrière de journaliste, bien connu en Italie et à l'étranger. M. Salvaneschi aime d'un amour vraiment fraternel ses compagnons de ténèbres et il a raconté quelques faits des premiers temps de sa cécité qui pourront apprendre bien des choses à ceux qui s'occupent d'assistance aux aveugles adultes et de leur éducation. Il termina en unissant aveugles et voyants, dans un sentiment très vif de reconnaissance envers les aveugles de guerre : il fit, en effet, remarquer la beauté du geste de ces derniers qui, seuls dans le monde entier, ont pris les devants pour le triomphe d'une cause dont les bénéfices allaient presque entièrement à leurs camarades civils. C'est un rare exemple de fraternité qu'il ne faut pas oublier.

Après ces discours, on remit à M. Nicolodi, entre autres objets, un parchemin avec une éloquente dédicace, et tout le monde se sépara dans l'attente des deux visites annoncées pour le lendemain : une au Pape et l'autre au premier Ministre, M. Mussolini.

Le lendemain matin à sept heures, les congressistes se trouvaient tous réunis au Vatican dans la chapelle privée du Pape, qui par un privilège spécial, avait offert aux aveugles d'assister à sa messe quotidienne. Ce fut une touchante cérémonie, car, après le Saint Sacrifice, le Pape, avec une délicatesse exquise, voulut faire entendre sa voix aux aveugles dans un discours tout à fait paternel et familier.

Dans l'après-midi, M. Mussolini daigna recevoir les aveugles au Palais Chigi (ministère des affaires étrangères). Il les reçut seuls, sans

témoins, car tous les guides furent renvoyés. Au discours de M. Delcroix qui, lui présentant ses camarades, fit remarquer que c'était probablement la première fois que des congressistes se présentaient au Chef du gouvernement sans rien demander, car ils avaient tout obtenu, M. Mussolini répondit que ce que le Fascisme et le Gouvernement avaient donné aux aveugles n'était que leur droit et qu'il était bien heureux de cet acte de justice. Voilà comment le grand Ministre montra une fois de plus, sa large compréhension de tous les problèmes sociaux qui intéressent les temps modernes.

Ernesto Soleri.

Le Pape parle aux Aveugles

Signe des temps, non moins que les réceptions des ministres : un congrès d'aveugles au Vatican ; 250 aveugles admis à la messe du pape, recueillant sa parole.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire un extrait de cette allocution papale qui marque une date dans l'histoire morale des aveugles. Ils la trouveront tout entière publiée par le *Messager Suisse* dans l'élégante traduction qu'en a donnée notre collaborateur aveugle, M. l'abbé Desprat. Avec la permission de M. L'abbé Desprat, nous en transcrivons les dernières lignes :

« Le monde, fils bien-aimés, peut se méprendre parfois, au point de ne voir dans votre endurance que de la passivité ; mais Dieu, lui, n'ignore pas la somme de courage, de force et d'énergie que votre âme dépense dans la lutte : il connaît vos mérites, il les pèse avec équité, ayant lui-même, par un dessein providentel, renfermé dans l'intérieur de votre âme toute la substance de votre vie et les inestimables trésors de sa bonté.

Tels sont les sentiments qui débordent du père commun des fidèles, en accueillant ses enfants de prédilection. Il les bénit et désire que sa bénédiction descende sur chacun d'eux, sur l'âme et sur le corps. Il fait sienne, en la commentant, la sublime prière que l'apôtre semble avoir formulée pour eux : *det vobis Dominus illuminatos oculos cordis vestri* » « que Dieu en compensation, illumine les yeux de votre cœur », c'est lui qui l'a créé, et lui seul le connaît, qu'il en illumine les yeux déjà si clairvoyants et si perspicaces eux-mêmes ; qu'il les pénètre des radieuses clartés de la foi afin que votre cœur jouisse surabondamment des trésors infinis qu'il est venu apporter au monde, et que lui-même, vraie lumière, nous manifeste ; que cette bénédiction descende sur les maisons, les personnes et les choses que chacun d'entre vous porte dans sa pensée et dans son cœur. Que cette bénédiction (et nous sommes en ceci l'interprète de vos propres sentiments), que cette bénédiction descende encore, avec la reconnaissance du père comblé de bienfaits en la personne de ses enfants préférés, sur chacun de ceux qui vous prodiguent leur dévouement et mettent en œuvre toutes les ressources d'une charité véritablement chrétienne pour alléger votre peine et vous rendre moins difficile le chemin de la vie. »

La Méthode de Dalton dans une école pour Aveugles

Peut-être ne savez-vous pas ce que c'est que la méthode de Dalton. Vous en êtes tout à fait excusable, et je vous avouerai tout simplement que j'en étais au même point que vous lorsque miss Maxfield a eu l'amabilité de m'envoyer de l'*American Foundation for the Blind* la petite brochure dont je voudrais vous dire un mot et qui est intitulée : *The Dalton Laboratory plan in a school for the Blind*.

Sachez donc que Dalton est une ville de l'Etat de Massachusetts, aux Etats-Unis et qu'il ne s'agit ici nullement du physicien Dalton ni du daltonisme. A Dalton, voici quelques années, exactement en 1920, miss Helen Parkhurst imagina une nouvelle méthode pédagogique qu'elle a exposée en divers ouvrages, et qui a fait en 1922 l'objet d'une importante étude de miss Evelyn Dewey. Désignée d'abord sous le nom de laboratory plan, cette méthode est appelée un peu partout maintenant Dalton plan, ou Dalton laboratory plan.

Je dis un peu partout, car miss Maxfied m'apprend que cette méthode a été adoptée dans 500 écoles en Angleterre, 1.450 au Japon, 1.250 en Chine, 50 dans l'Inde ; qu'elle est la méthode officielle en Hollande et à Moscou ; que des essais ont été tentés en outre en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Norvège, en Espagne. Les écrits de miss Parkhurst n'ont pas été traduits en moins de douze langues.

Maintenant que vous voilà remplis de considération pour le Dalton Plan, je vous en indiquerai brièvement les principes. Ils sont au nombre de trois. 1° la liberté ; 2° développer le travail collectif, car c'est en commun avec d'autres hommes que l'élève devenu adulte devra travailler dans la société ; 3° pour habituer l'enfant à proportionner son travail à ses forces, le laisser lui-même distribuer son horaire en vue d'une tâche déterminée, et, comme dit spirituellement miss Parkhurst, établir chaque semaine ou chaque mois le « budget de son temps » (Budgeting time). Et voilà tout. Le premier de ces trois principes n'est point nouveau ; il est commun à bien des méthodes pédagogiques qui toutes ont reconnu l'importance de la culture du caractère, et il est singulièrement en faveur dans les pays anglo-saxons. Ce qui est original, c'est l'application particulière que fournissent de ce premier principe les principes 2 et 3. Nous sortons ici des généralités vagues, difficilement saisissables par les éducateurs, et nous sommes en présence non d'un programme à proprement parler, mais d'une méthode pédagogique qui peut s'appliquer à une grande variété de programmes.

Deux idées principales la dominent, si j'ai bien compris l'exposé de miss Parkhurst. Au lieu de suivre des classes, les élèves travaillent dans les laboratoires où se trouvent réunis les livres et tous les appareils dont ils peuvent avoir besoin ; ils y travaillent individuellement, chacun à sa guise, bien que sous la direction du maître et ils s'entendent entre eux pour s'aider mutuellement. En second lieu, une tâche globale étant donnée, soit pour la semaine, soit pour le mois, comprenant toutes les matières enseignées selon une proportion qu'il appartient au maître de déterminer, chaque élève sera libre d'établir son emploi du temps comme il l'entendra, et en se basant sur ses aptitudes personnelles. Ainsi au travail passif d'absorption on espère substituer le travail actif et personnel, au gavage de la mémoire une culture progressive de toutes les facultés, spécialement du caractère et de la volonté.

De quel prix seraient de pareils résultats dans l'enseignement des aveugles, c'est ce que miss Maxfield expose d'une manière fort pertinente dans son avant-propos. L'aveugle est particulièrement menacé de manquer d'initiative, et l'on reproche, non sans quelque apparence de raison, aux horaires trop remplis, peut-être, trop méticuleux des institutions pour aveugles d'entretenir en lui cette apathie qu'il serait essentiel de secouer. Trop souvent aussi on leur reproche de faire des individus inadaptables à la société parce qu'ils ne savent pas coopérer à un travail collectif.

Si toutefois il n'y avait que ces généralités dans la brochure de

miss Maxfield, je crois bien que je ne vous en aurais point entretenu. Mais la méthode de Dalton a été expérimentée dans une école d'aveugles, en Angleterre, et c'est le résultat d'une expérience qu'elle nous apporte. Deux articles la composent après l'avant-propos de miss Maxfield : un exposé technique du système par miss Parkhurst ; un jugement du docteur Ritchie sur les résultats qu'il a obtenus lui-même au cours d'une expérience de trois ans entreprise à Londres, dans son école d'aveugles de Swiss-Cottage.

Parmi les vues que développe M. Ritchie, j'en retiendrai deux qui m'ont frappé.

La première, c'est que l'application de la méthode, très simple affirme-t-il avec insistance dans les écoles pour élèves normaux, se heurte à des difficultés particulières dans les écoles pour aveugles. Ces écoles sont souvent trop pauvrement équipées de livres et d'appareils de toute nature pour que l'organisation des laboratoires ne soit pas parfois fort malaisée. Surtout trop d'élèves lisent et écrivent lentement. Le travail personnel dans les laboratoires ne devient vraiment fructueux que lorsque l'élève n'est plus retardé par les difficultés de la lecture, que lorsque, vraiment maître des instruments de travail, il peut effectivement travailler. Même dans les écoles pour voyants on n'introduit le système des laboratoires que pour ceux qui ont franchi les premiers degrés et sont sortis de la période préparatoire. Trop d'aveugles commencent tard la lecture et l'écriture, et en deviennent incomplètement maîtres.

En revanche, M. Ritchie semble estimer que pour les bons élèves, les résultats sont plus favorables encore que dans les écoles de voyants. Il y a, dit-il, en effet, une inégalité plus grande parmi les aveugles que parmi les voyants, et cela signifie que les meilleurs sont, dans les écoles d'aveugles beaucoup plus encore que dans les écoles de voyants, retardés par le poids lourd des queues de classe. Pour cette raison et pour d'autres encore l'enseignement a toujours eu dans ces écoles un caractère quelque peu individuel : le maître est obligé d'adapter individuellement son enseignement à chaque enfant. Le Dalton plan a justement, selon M. Ritchie, le grand mérite d'organiser l'enseignement sous la forme individuelle, d'en proposer une formule pratique. Grâce à lui chaque élève marche à son pas, sans être entravé par ceux qui demeurent en arrière. Et il est spécialement approprié à des écoles qui, en raison de ce caractère individuel de l'enseignement, sont condamnés à ne compter que des effectifs restreints.

Ce que j'en dis n'a nullement pour objet, vous m'entendez bien, d'engager les maîtres d'aveugles à adopter dès demain dans leurs écoles le Dalton Plan. Ne nous précipitons pas tête baissée vers toutes les méthodes pédagogiques qui apparaissent à l'horizon. Nous n'avons vu hélas que trop d'exemples de légèreté dans ce domaine : que trop de changements, suivis d'autres changements, et souvent de retours en arrière. Mais s'il ne me déplaît pas de voir que la France n'est point à l'avant-garde des pays qui ont adopté le Dalton Plan, il me semble qu'elle serait inexcusable de ne pas se tenir au courant des expériences qui se tentent ailleurs. Et le but unique que je me suis proposé c'est d'inviter nos maîtres à s'informer du Dalton Plan, des essais qui semblent bien devoir en être poursuivis à Swiss-Cottage et de ceux qui en seront sans doute faits dans d'autres écoles d'aveugles. Réfléchissons sur toutes les méthodes afin de retenir ce qu'il y a de bon dans leur esprit, lors même que nous ne jugeons point à propos de les appliquer à la lettre.

P. Villey.

Permis de Chemins de Fer

A la suite d'une requête de l'Union Nationale des Aveugles Civils auprès des grands Réseaux, le Ministre des Travaux publics a bien voulu transmettre à l'A. V. H. la décision prise par ces réseaux sur son initiative. La grande presse ayant semé dans le public des idées parfois inexactes sur les facilités nouvelles qui sont ainsi accordées aux aveugles, il ne sera pas inutile de reproduire ici la lettre du Ministre au Président de l'A.V.H., en date du 17 janvier 1928 :

« Monsieur le Président,

« Vous m'avez demandé de vous faire connaître dans quelles conditions les aveugles civils sont susceptibles de bénéficier de facilités de circulation sur les chemins de fer.

« Les grands Réseaux viennent, à la suite d'une requête dont ils avaient été saisis par les soins de mon administration, de me faire connaître qu'ils avaient décidé d'accorder à tous les aveugles, sans condition de métier ni limitation de parcours, voyageant en troisième classe, une carte qui leur permettra, en ne payant que le prix de leur place, d'obtenir la gratuité du transport, sans franchise de bagages, pour la personne ou pour le chien qui leur sert de guide.

« Ces cartes, qui pourront être délivrées à partir du 1er janvier 1928, seront exclusivement valables en troisième classe, étant entendu par là qu'un aveugle qui désirerait occuper avec son guide une classe de voiture supérieure, aurait à payer l'intégralité de la différence entre le prix de deux billets à plein tarif de cette classe, et ce qu'il aurait déjà payé le cas échéant.

« Les demandes justifiant de l'infirmité de l'aveugle et de sa qualité de Français, devront être adressées à chacun des Réseaux sur lesquels il désire voyager et pourront être formulées, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une Association. Les cartes périmées devront être retournées au Réseau qui les aura délivrées, et le renouvellement n'en sera accordé qu'après accomplissement de cette formalité.

« En ce qui concerne les aveugles voyageant seuls, les administrations n'ont pas reconnu la possibilité d'envisager l'attribution, d'une manière générale, de facilités de circulation aux intéressés. Mais, pour ces derniers, les Réseaux continueront à examiner avec bienveillance, comme ils l'ont fait jusqu'ici, les demandes de demi-tarif formulées par les aveugles civils de situation nécessiteuse pour des voyages dûment motivés.... »

Les typhlophiles doivent être informés que l'A. V. H. continuera à transmettre aux Réseaux les demandes de cartes permanentes duement justifiées qui lui seront transmises, non moins que les demandes de faveur particulières.

C'est en 1886 que, pour la première fois, la direction du Louis Braille obtint, pour un aveugle qui voyageait pour son travail sur le réseau du P. L. M. la faveur de ne payer qu'une place pour lui et son guide. La nouvelle fut accueillie avec joie par les lecteurs du Louis Braille, et avec un tressaillement d'espérance. Puis, cédant aux instances de Maurice de la Sizeranne, l'un après l'autre, les autres Réseaux imitèrent le P. L. M., et c'est ainsi que le service des permis de chemins de fer, chaque année plus encombré de demandes, a pris peu à peu à l'Association Valentin Haüy l'importanc capitale qu'il a aujourd'hui.

Nous nous réjouissons du nouvel acte de libéralité des Compagnies de chemins de fer, qui consolide et généralise une partie des faveurs qu'elles ont, peu à peu, pris l'habitude de nous accorder.

Il importe de veiller à ce que ces nouvelles largesses ne soient pas l'occasion d'abus qui risqueraient d'avoir les plus funestes effets, non seulement pour leurs auteurs, mais pour la collectivité.

Chaudius Démonet

La dernière fois que nous vous avons entretenus de Démonet, c'était en 1923 : il avait entrepris la construction de pianos automatiques et nous enregistrions un magnifique succès dans ce domaine. L'énergie et l'intelligence de Démonet sont un encouragement si précieux pour ses confrères en cécité qu'il nous faut suivre sa rapide ascension.

Déjà beaucoup de nos lecteurs qui fréquentent Vichy ont visité sa magnifique installation, rue de l'Intendance. Ils savent que Démonet fabrique désormais non plus des pianos automatiques, mais des pianos à clavier. Mais savent-ils que c'est lui-même qui a conçu le plan de son usine jusque dans les détails, qu'il a été son propre architecte et son ingénieur? On peut voir la maquette de son usine, à l'échelle de 1/20e, telle qu'elle est sortie de ses mains.

Voici en quels termes un journal de Vichy a rendu compte d'une visite de cette usine.

« Quelle ne fut ma stupéfaction en me trouvant en présence d'un superbe immeuble de quatre étages tout en ciment armé, clair et gai, où le soleil se joue dans les vitres qui en forment la façade et au travers desquelles on voit s'agiter de nombreux ouvriers qui travaillent à la fabrication des pianos ! Peut-on visiter ? dis-je à un jeune homme qui traversait la cour. Et je fus introduit au bureau auprès d'un Monsieur d'allure distinguée, au front intelligent et à la physionomie très sympathique : c'était M. Démonet, le créateur de cette belle industrie. Avec la meilleure grâce il me fit visiter sa magnifique installation.

Les quatre étages furent rapidement gravis dans un ascenseur qui me déposa sur une grande terrasse d'où je pus admirer un superbe panorama de Vichy. Ensuite, guidé par le maître, je parcourus étage par étage, les différents ateliers où s'exécutent les diverses phases de la fabrication.

Au quatrième étage, sont alignées soigneusement toutes les pièces détachées et usinées des pianos. Au troisième se trouve l'atelier de tablage, très important, où l'on voit successivement toute la fabrication de la table d'harmonie, partie essentielle du piano, et qui se termine par son montage en cordes. Au deuxième, l'atelier d'ébénisterie nous présente des instruments de styles différents et d'essences de bois diverses, tous très élégants et d'un fini irréprochable. Au premier plan, atelier de finition, accord, égalissage, et l'on peut voir le piano entièrement terminé. Au rez-de-chaussée, un grand hall où nous trouvons de nombreuses machines nouvelles très perfectionnées ; et au sous-sol une grande presse à plaquer et deux chaudières alimentant le chauffage industriel et le chauffage central. »

Plus de deux mille pianos droits sont sortis de l'usine créée et dirigée par Démonet.

Le 17 septembre dernier, une grande fête, dont la presse locale a parlé avec émotion, réunissait ses ouvriers et ses amis : un premier piano à queue venait d'être achevé. Ce qui nous intéresse au point de vue typhlologique, c'est que ce piano, d'un type tout nouveau, original m'assure-t-on, est la création de M. Démonet, que Démonet en a fait tout le plan lui-même avec une pointe à tracer sur un grand panneau de bois. Les plus flatteuses attestations ne nous permettent point de douter de la haute valeur artistique de l'instrument.

La marque Démonet est aujourd'hui connue dans toute la France. Elle est en voie d'acquérir un renom nouveau, grâce à ses pianos à queue. N'oublions pas d'ajouter que Démonet a le souci d'aider ses camarades d'infortune. Il occupe actuellement six aveugles dans son usine, il me promet qu'il en occupera bientôt davantage. A bien des reprises, il a accueilli parmi son personnel des aveugles à titre d'appren-

tis, et il leur a donné les moyens de faire chez lui un stage, grâce auquel ils ont pu s'aventurer avec confiance dans leur existence d'accordeurs et de facteurs de pianos.

Le monde des aveugles a appris avec une bien vive satisfaction que Claudius Démonet, en janvier dernier, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Légitime récompense de l'énergie et des rares facultés d'initiative dont a fait preuve ce courageux aveugle.

(D'après V. Peressin).

BIBLIOGRAPHIE

Fabrique de jouets et articles en bois dirigée par un aveugle à Attingen (Bavière)

Il faut signaler aux psychologues toutes les monographies précises qui permettent d'étudier les procédés par lesquels les aveugles suppléent à l'absence de la vue. A cet égard, nous recommandons la lecture d'un long article paru dans le *Blindenbote* de septembre et d'octobr 1927 sous la signature Dr O. Meyer, et intitulé : Existe-t-il un équivalent de la vue ?

L'auteur expose comment, devenu aveugle, il a pu néanmoins continuer à diriger son industrie et ses ateliers : comment, petit à petit, par l'emploi judicieux des sens qui lui restaient, il est parvenu à la longue, à apprivoiser pour ainsi dire chacune de ses machines à travailler le bois et à en mettre en service de nouvelles, dont il a pu même confier la conduite à des ouvriers inexpérimentés ou à des apprentis grâce aux appareils de protection qu'il avait créés. L'intérêt principal de cet article réside dans la description minutieuse faite par un homme aimant son métier de la lente et progressive rééducation qu'il s'est imposée, dans l'exposé des innombrables difficultés qu'il a rencontrées et vaincues, et des moyens par lui employés pour arriver à ce but.

On sera captivé aussi par l'étude de la transformation morale de l'auteur, dont on saisit sur le vif le profond découragement au début de sa cécité, et que l'on voit renaître peu à peu à la confiance au fur et à mesure que les résultats qu'il obtient s'améliorent, jusqu'à la fin de l'article qui s'achève sur un ton presque triomphal.

Situation scolaire en Allemagne

Les *Mitteilungen* de juin publient sur ce sujet un extrait d'un rapport intéressant présenté au Congrès de Stuttgart, par M. Kühn, directeur de l'établissement des aveugles de Kiel. On y voit qu'au lieu de 32 avant la guerre, les établissements d'enseignement en Allemagne ne sont plus qu'au nombre de 25. Quatre, en effet, sont hors des frontières actuelles : à l'Ouest, ceux d'Illzach et de Stille, tous les deux en Alsace ; à l'Est, ceux de Bromberg et de Dantzig. Bien que les aveugles de Dantzig et de Memel, en vertu de conventions spéciales, continuent à recevoir l'instruction en Allemagne, trois établissements ont été fermée : celui de Brunswick, dont les élèvs ont été transférés à Hanovre, celui de Wiesbaden, dont le personnel est passé à Francfort, enfin le petit établissement de Leipzig.

C'est que, à très peu d'exceptions près, les écoles, surtout celles de l'Allemagne du Nord, constatent un fléchissement considérable du nombre de leurs élèves. Au lieu de 2.634 en 1914, on n'en compte plus que 1.910 aujourd'hui.

On signale aussi un fléchissement général et très manifeste du niveau intellectuel Le recul de l'ophtalmie des nouveau-nés pourrait bien être la principale cause de ces deux phénomènes. Toutefois l'auteur du rapport insiste particulièreemnt sur les difficultés économiques traversées par l'Allemagne, et sur l'absence d'une loi uniforme réglant les devoirs

des collectivités à l'égard des enfants aveugles. Dans la situation difficile où se trouvent beaucoup de ces collectivités, elles tardent parfois trop à prendre à leur charge les frais d'écolage des enfants, qui entrent trop tard à l'école, y font figure d'arriérés et y séjournent souvent durant un temps insuffisant.

La proportion élevée des arriérés oblige de nombreuses écoles à constituer pour eux des sections spéciales. On signale aussi la création de nombreuses classes pour faibles de vue dans l'intérieur des écoles d'aveugles ou mieux à côté d'elles.

L'Ecole de Montpellier

A l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation, qui tombait en 1925, l'institution des aveugles et des sourds-muets de Montpellier vient de publier une élégante brochure de 36 pages, avec illustrations, où ses amis auront plaisir à trouver le résumé de l'œuvre accomplie par elle en ces trois quarts de siècle.

Les débuts de nos écoles de province sont mal connus des typhlophiles. Nous détachons pour nos lecteurs le passage qui a trait à l'origine de la maison.

« L'Institution des sourds-muets et des aveugles de Montpellier fut fondée en 1850, au numéro 16 de la reu Saint-Vincent de Paul. C'est là que nous la retrouvons encore en cette année 1925...

C'est en 1840 que la sœur Chagny, supérieure de l'hôpital suburbain, alors St-Eloi, fut l'ouvrière dont Dieu se servit pour entreprendre à Montpellier l'instruction et l'éducation des aveugles et des sourds-muets.

Frappée de l'intelligence d'un jeune sourd-muet, du nom de Bénézet, qu'elle avait dans ses services, la sœur Chagny se mit en mesure de le faire instruire, et, dans ce but, l'envoya à l'institution de Rodez. Revenu, après huit ans d'absence, auprès de la sœur Chagny, le jeune Bénézet faisait l'étonnement de tous par son savoir et son éducation. La sœur n'hésite pas à faire de lui un professeur.

L'école des sourds-muets était fondée. On l'établit dans la maison de convalescence des hospices, à l'endroit même où elle existe encore. Oh! ce n'était pas, alors, la maison d'aujourd'hui, aérée, spacieuse, aux grandes cours et vastes jardins.

Bénézet avait connu à Rodez un aveugle, Théron, qui, ses études terminées, s'était retiré à Claret, son village, et, sans situation, vivait à la charge de sa famille. En digne fille de St-Vincent de Paul, la sœur Chagny n'enjambait pas sur la Providence, mais une fois connue la volonté de Dieu, elle n'hésitait pas à entreprendre une œuvre, même au prix des plus grandes difficultés. Elle fait appeler Théron, et une école d'aveugles est annexée à l'école des sourds-muets. Soutenue, encouragée par le bienveillant concours des municipalités, des préfectures et des bienfaiteurs, qui constataient sont utilité et le bien déjà accompli, l'Institution vit grandir le nombre de ses élèves des deux sexes et bientôt le local devint insuffisant. Dans l'enclos attenant à la campagne, sur un terrain appartenant à l'administration des hospices, et sans l'agrément de cette dernière la sœur Chagny construisit un vaste bâtiment. Si la bonne sœur connaissait à fond les articles du code du Christ, elle ignorait ceux du code Napoléon. Pensant prévenir les difficultés qui pouvaient naître de son regrettable oubli, la sœur Chagny abandonna aux administrateurs les immeubles achetés ou bâtis par elle, et renonça, en outre, à la jouissance perpétuelle de la campagne, premier berceau de l'œuvre, moyennant une jouissance trentenaire du local alors existant. Les difficultés ne furent pas supprimées, mais simplement retardées. On le vit bien, quand à l'expiration du délai de jouissance, la sœur Reverdy dut, pour la seconde fois, racheter l'immeuble. »

Les divers chapitres sont intutilés : origine, fonctionnement de l'œuvre ; enseignement des aveugles ; enseignement des sourds-muets ; demi-sourds ; enseignement professionnel ; résultats et améliorations projetés. Les fêtes du 75e anniversaire de la fondation de l'Institution.

Dans les Congrès

Une décision de principe avait été prise en vertu de laquelle dorénavant les divers congrès allemands pour aveugles doivent se tenir à la même époque dans une même ville. Au mois d'août dernier, à Kœnigsberg, ont eu lieu en même temps le 8e congrès de la fédération des aveugles allemands, le 2e congrès d'assistance aux aveugles, et le 17e congrès des instituteurs d'aveugles.

Le congrès des fédérations d'aveugles s'est surtout occupé d'une pension pour aveugles qu'on espère obtenir des pouvoirs publics. En chargeant sa commission de poursuivre l'étude de cette question, le congrès a affirmé qu'il devient de plus en plus difficile aux aveugles allemands de gagner leur vie par leur seul travail, sans aide pécuniaire de l'Etat, en raison de la concurrence des voyants et des progrès de l'industrie. Au même congrès, on a annoncé que le ministre des chemins de fer avait accordé une réduction de 50 % sur les tarifs ordinaires en troisième et en quatrième classes en faveur des aveugles voyageant pour l'exercice de leur profession; de plus, lorsque l'aveugle est accompagné par un chien-guide, celui-ci sera transporté gratuitement.

Parmi les rapports lus aux autres congrès, nous signalerons un rapport présenté par un oculiste pour établir que les progrès de la civilisation réduisent progressivement le nombre des aveugles, et qu'il est à tout le moins prématuré de fonder de grandes espérances sur la greffe des yeux d'hommes ou d'animaux à l'homme; un rapport du directeur Bauer de Halle, sur l'emploi progressivement développé des aveugles dans des occupations autres que les petits métiers: dans l'accord, la musique, et à l'usine, insistant tout particulièrement sur la dure condition de la femme aveugle, incapable de concurrencer les machines, et sur la nécessité de trouver pour elle aussi de nouvelles professions.

Au congrès international espérantiste de Dantzig, tenu du 28 juillet au 3 août, 38 aveugles des deux sexes étaient présents, venus de sept pays: Allemagne, Angleterre, (10 représentants chacune), Finlande 6, Tchéco-Slovaquie 6, Hongrie 3, Norvège 2, Danemark 1.

Nouvelles et Renseignements

Grâce à une nouvelle initiative de l'*American Braille Press*, les aveugles sans-filistes recevront désormais gratuitement chaque samedi le programme en Braille des émissions de la semaine suivante. Ce nouveau bienfait est hautement apprécié des intéressés qui deviennent de plus en plus nombreux.

— Nous avons annoncé précédemment que le Comité de réalisation des vœux du Congrès de 1922, parvenu au terme de son mandat, avait consulté par circulaire les membres du Congrès sur l'opportunité d'un prochain Congrès national ainsi que sur une proposition à soumettre au Gouvernement, en vue d'obtenir la reconstitution du Comité permanent de prévention de la cécité et de protection des aveugles, créé par le ministère de l'Intérieur en 1909. La majorité s'est prononcée contre la réunion d'un congrès, et pour la reconstitution du comité permanent. Le Comité de réalisation a, en conséquence, chargé son bureau de faire les démarches nécessaires auprès du ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance soaciale.

— Maître Marcel Bloch, avocat aveugle près la cour d'appel de Paris, a été nommé président de la Société d'étude des Jeunes Avocats.

— Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Dubranle, directeur-adjoint et trésorier de la Société d'Assistance aux Aveugles. Il avait été directeur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Chambéry, puis inspecteur des écoles de sourds-muets. Lorsque sonna pour lui l'heure de la retraite, les aveugles, qu'il avait appris à connaître au cours de

ses inspections dans les écoles qui abritent leur enseignement avec celui des sourds-muets, l'attirèrent. On lui doit notamment l'organisation et l'aménagement des nouveaux ateliers des Quinze-Vingts.

— M. Dupré, directeur des Quinze-Vingts, qui a pris sa retraite, a été remplacé à la tête de cet établissement par M. Gérardin.

— Nous avons appris avec un vif regret la retraite de sœur Reverdy, qui était attachée depuis 71 ans à l'Institution des aveugles de Montpellier où elle fut d'abord institutrice et qu'elle dirigea ensuite pendant de longues années avec un dévouement admirable. La sœur Larcher, qui depuis longtemps déjà connaît et aime les aveugles, lui succède.

— Au budget de 1928, l'allocation journalière des pensionnaires des Quinze-Vingts a été portée de 8 fr. à 10 fr.

— L'association *Assistance générale aux aveugles* (siège social, 187, avenue du Maine) a été reconnue d'utilité publique par le décret du 4 décembre 1927.

— Grâce à l'initiative de l'*Association internationale des étudiants aveugles*, qui a son siège à Genève, et dont le secrétaire général est notre ami J.-J. Monnier, les aveugles disposent maintenant d'un dictionnaire français-allemand et allemand-français imprimé. Il comporte 12 volumes. Les 7 premiers avaient été réalisés avant 1914; mais la guerre interrompit ce beau travail, qui vient d'être achevé à Vienne.

Allemagne. — La tablette Patz (en vente au prix de 6,50 marks, chez Gust. Patz, 18 Lüntzner Platz, Leipzig) est une sorte de guide-main constitué d'une planchette sur laquelle se déplace un cadre en laiton. Des bâtonnets munis de ressorts permettent à l'aveugle de donner aux différentes lettres leurs dimensions respectives.

Angleterre. — Les inondations de Londres au mois de janvier dernier, ont causé de graves dégâts à la *National Library*; 8.000 volumes Braille ont été détériorés. Les dommages sont évalués à 5.000 livres sterling.

— Depuis juillet 1927, l'*Association pour l'amélioration du sort des aveugles* « Incorporated association for promoting the general welfare of the blind » publie un nouveau journal mensuel « Blind industry », destiné à faire de la publicité en faveur des marchandises fabriquées par les aveugles.

— Le 3 novembre, un banquet de 500 couverts a été offert par ses électeurs au capitaine Fraser, l'aveugle qui a dirigé l'école de St-Dunstan pour les aveugles de la guerre en Angleterre, et qui maintenant est membre de la Chambre des Communes où il défend les intérêts des aveugles.

— Le capitaine Pierson-Weser, mort récemment en Angleterre, avait été le premier parmi les aveugles anglais à entreprendre l'élevage de la volaille. Frappé de cécité il y a 25 ans et voulant se faire une occupation utile, il eut l'idée de tenter celle-là. Grâce à lui, pendant la guerre, de nombreux aveugles ont appris cette profession.

— Une notation phonétique en Braille a été élaborée au National Institute.

— L'enseignement musical continue de se développer en Angleterre. On indique que l'année dernière de nombreux récitals d'orgue et des concerts ont été organisés, auxquels ont pris part 9 organistes et 36 chanteurs aveugles.

— Le *Progress* de février annonce la formation, en Angleterre, d'une « Association pour l'aide aux aveugles-sourds ». Etrangère à toute préoccupation politique et religieuse, elle se propose de procurer à ces infirmes des distractions et des secours.

— Une troupe d'éclaireurs aveugles a été constituée à Newcastle (école Victoria). On assure que Sir Baden Powell y a pris un grand intérêt.

— Dans la colonie du Cap, une école spéciale vient d'être ouverte près de Capetown.

— Le *Daily Express* a conté les aventures d'une aveugle, professeur à Cleveland, miss Alamada Adams, qui a fait son tour d'Europe en touriste. Elle a traversé la Manche en aéroplane, a fait l'ascension de la Jungfrau a visité les catacombes, s'est fait recevoir en audience par le Pape. Elle a obtenu des directeurs des musées d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie l'autorisation de toucher les objets d'art.

Ecosse. — A Glasgow, une société vient de se constituer pour les aveugles catholiques : *Catholic guild of the Blind.* Des réunions, tous les quinze jours, au Catholic Institute, sont occupées par des lectures, des conférences, etc. On se propose de fonder une bibliothèque Braille de livres catholiques.

Russie soviétique. — Le commissaire à l'instruction publique, à titre d'expérience, fait instruire 9 aveugles dans une école de voyants, à Rostov et 5 voyants dans une école d'aveugles, à Smolensk. Expérience beaucoup moins nouvelle que ne semblent le penser ses auteurs. Elle ouvre les voies à un projet d'instruction en commun des aveugles et des voyants.

Suisse. — Le journal pour enfants que nous avons annoncé précédemment, *L'Amitié*, a donné son premier numéro. Nous le recommandons spécialement aux directeurs d'écoles. Prix : 12 fr. en français, 3 fr. 50 suisses. S'adresser 33, rue de Bourg, Lausanne.

— Pour l'obtention du diplôme de l'Ecole sociale pour femmes, Mlle Edith Herzog a présenté le 23 juin, à Genève, un mémoire très documenté et consciencieux sur « La situation des aveugles genevois ». Son enquête, concernant 60 cas (la moitié environ des aveugles habitant Genève), a porté principalement sur les occupations, les métiers, l'emploi du temps, les distractions, les desiderata des aveugles, puis sur leur situation dans leur milieu et leurs rapports avec leur entourage. On ne saurait trop recommander aux professeurs de sciences sociales d'encourager leurs élèves à entreprendre de tels travaux, si précieux pour les typhlophiles.

— Le 18 décembre, la Bibliothèque Braille romande et universitaire, dont nous avons souvent signalé la bienfaisante activité, a commémoré, à Genève, le 25e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, les lecteurs aveugles ont remis un bel album-souvenir à Mlle L. Bonnant, directrice de la bibliothèque, et à ses dévouées collaboratrices. Sa bibliothèque compte actuellement 7.300 volumes et en a prêté 4.280, en 1927, à 164 lecteurs.

— A Genève, s'est ouvert un secrétariat romand de l'Association suisse pour la protection des anormaux. Il est dirigé par M. Edouard Junod, 4, rue Charles-Bonnet, et comprend, dans son champ d'action, la pédagogie des aveugles.

— L'Ecole des jeunes aveugles, ouverte à Fribourg, en 1903, a suspendu récemment son activité. Le seul établissement pour jeunes aveugles catholiques, dans la ville de Fribourg, reste désormais l'Institut du Sonnenberg, fondé il y a deux ans.

— L'assemblée générale de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles s'est tenue à Olten, le 1er mai dernier. M. Altherr, l'actif secrétaire de l'Union, y a parlé de ses recherches sur les aveugles-sourds et Mlle Maillefer a entretenu l'assemblée de l'Institution de Chailly pour aveugles anormaux qu'elle dirige depuis 27 ans avec tant de dévouement.

— A l'Asile des aveugles de Lausanne, Mlle Louise Meystre, professeur de musique pendant 42 ans, et M. Albert Harnisch, l'organiste bien connu, viennent de prendre leur retraite.

Le même établissement a célébré, en 1926, le 25e anniversaire du directorat de M. Constançon, de l'entrée à l'Asile de Mlle Campart, comme institutrice, et de celle du professeur Gonin actuellement médecin-chef de l'hôpital ophtalmique.

— Les nouvelles machines Braille-Constançon sont fournies par l'Asile de Lausanne, au prix de 60 francs suisses.

— La Suisse alémanique a eu la douleur de perdre 4 excellents typhlophiles sur la carrière desquels nous reviendrons sous peu : M. G. Kull, directeur de 1892 à 1918 de l'Ecole cantonale des aveugles et sourds-muets de Zurich ; M. Gottlieb Germann, décédé le 2 mai à Bâle ; qui dirigeait le « Blindenheim » de cette ville depuis sa fondation, en 1898 ; Mlle Marie Bürkli, fondatrice en 1902 et directrice des ateliers pour femmes de Dankesberg, décédée le 29 mai à Zurich. Enfin M. Edouard Riggenbach, aveugle dès son adolescence, le très érudit professeur de théologie de l'université de Bâle, décédé le 4 octobre dernier.

— On annonce que Mlle Huber, à Lausanne (14, place Chaudron) vient de constituer un club de correspondance pour aveugles sourds-muets.

Yougoslavie. — Nous souhaitons longue et heureuse vie au nouveau périodique en noir, *La Voix des Innocents*, que vient de fonder pour les anormaux, M. Ramadanovic, le distingué directeur de l'école d'aveugles de Zemun. Voici en français le sommaire du 1er numéro, janvier 1928 : V. Ramadanovic: Notre programme.— Dr P. Villey: Une question qui renaît sans cesse. — M. V. Matic : Jozef Zeman. — Jozef Zeman: Un salut de tchécoslovaquie. — J. Bauer : La place qui revient à l'instruction des aveugles dans la pédagogie générale. — J. F. Jovanovic : La susceptibilité chez les aveugles. — M. V. Matic : Histoire de l'éducation et de l'instruction des sourds-muets. — B. Thollon : Le langage usuel à l'école des sourds-muets. — Demoor : Biologie des enfants faibles d'esprit. — Ce qui se fait chez nous et à l'étranger (par V. Ramadanovic et R. V. Matic). Bibliographie par M. V. Matic.

Le premier numéro contient un alphabet Braille adapté à la langue serbe.

Courrier de l'Association

Pour des copistes de Musique

On sait combien sont précieuses les transcriptions musicales en Braille. Souvent des musiciens, des professeurs ont besoin d'un morceau, d'une partition qui n'existe pas encore en relief. Le copiste qui le leur procure leur apporte l'aide professionnelle la plus précieuse, parfois leur donne le moyen de conserver ou d'étendre leur clientèle.

Il nous faut rappeler que le musicographie Braille, sans être difficile à proprement parler, exige beaucoup d'attention et d'assiduité. Seuls y réussissent les copistes qui peuvent consacrer un temps régulier à ce travail, car toute interruption prolongée entraîne l'oubli de la méthode et généralement de graves imperfections dans l'exécution. Mais tout copiste qui peut fournir des transcriptions musicales d'une manière régulière, fût-ce en petite quantité, est assuré de rendre d'inappréciables services à une catégorie de travailleurs singulièrement intéressants.

M. le comte de Dalmas, qui est très expert en musicographie Braille, veut bien se tenir chaque vendredi, de 17 à 18 heures, au siège de l'œuvre, 9, rue Duroc (parloir n° 2), à la disposition des personnes qui désirent s'initier à la musicographie. Nous espérons que son appel dévoué sera entendu de nombreux typhlophiles.

L'Aide Mutuelle Féminine

Dans sa séance du 9 janvier, le conseil d'administration a, sur la demande de l'*Aide Mutuelle Féminine*, décidé le rattachement de cette œuvre à l'Association Valentin Haüy. Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de l'Aide Mutuelle Féminine, fondée voici 7 ans par Mlle Régnier,

et nous leur avons dit le grand bien moral qu'elle apporte aux femmes aveugles par le lien qu'elle a créé entre elles, par les conseils et l'assistance qu'elle est toujours prête à leur donner, et par son périodique, *La Causette*, qui porte à ces isolées le réconfort d'une lecture saine et récréative. M[lle] Régnier, qui a été la collaboratrice de Maurice de la Sizanne pendant 40 ans, a été à bonne école, et il y paraît : fondée modestement, son œuvre a progressé avec prudence, et la voilà maintenant assise sur des bases solides. Elle conservera son autonomie financière et continuera à recueillir ses cotisations propres, si bien que les personnes qui ont été touchées par son but élevé et pratique à la fois et qui s'intéressent à sa prospérité, voudront bien comme par le passé lui apporter les ressources qui lui sont nécessaires. Et cependant, assimilée aux divers services de patronage de l'Association, l'Aide Mutuelle Féminine est assurée désormais de vivre. Elle trouvera un appui constant dans la grande œuvre avec laquelle elle a toujours collaboré, qui l'accueille aujourd'hui et l'abrite sous son toît. M[lle] Régnier demeure la présidente de l'Aide Mutuelle Féminine, et M[lle] Moreau en est toujours secrétaire.

Des nouvelles de notre imprimerie

Grâce à une importante libéralité, un perfectionnement d'un grand intérêt a pu être apporté à notre imprimerie. Elle est maintenant pourvue d'une presse automatique, fonctionnant à l'électricité, et permettant de tirer 600 feuilles à l'heure. C'est avec cette presse que seront désormais imprimés les six périodiques publiés par l'A. V. H. : le Louis Braille, la Revue Braille, la Revue Braille musicale, le Claude Montal (pour les accordeurs), le Radio-Braille (pour les sans-filistes), la Causette (pour l'aide mutuelle féminine). Le 22 décembre, pour célébrer l'inauguration de la presse nouvelle, le grand public fut invité, par la voie des journaux, à la voir fonctionner. En même temps, une exposition du livre en relief avait été organisée au premier étage, par les soins du conservateur de notre Musée, M. Pierre Henri. On y pouvait voir, depuis le premier livre imprimé en caractères romains par les élèves de Valentin Haüy, tous les progrès réalisés jusqu'aux perfectionnements actuels. Saisissant coup d'œil rétrospectif sur un travail de 140 années.

Le succès a dépassé notre attente : les visiteurs sont venus en grand nombre et se sont intéressés aux moyens de culture et de récréation intellectuelle dont disposent les aveugles. La grande presse de toute couleur a consacré à notre exposition de très nombreux articles qui ont répandu de saines notions dans le grand public.

Nul doute que ces articles nous attireront de nouveaux copistes. Que nos chers copistes, en effet, ne se méprennent pas sur la nature du progrès réalisé : la machine nouvelle est précieuse pour tirer nos journaux dont les abonnés se font de plus en plus nombreux. Pour les livres, de récréation ou de culture générale, que l'aveugle ne peut acheter, qu'il ne pourrait pas même, faute de place, conserver si on lui en faisait cadeau, qu'il lui faut donc emprunter pour les lire, la nouvelle presse ne change rien à la situation d'hier. De plus en plus l'activité des poinçons de nos copistes nous devient nécessaire, à mesure que les journaux multipliés répandent le goût et l'habitude de la lecture en Braille parmi les aveugles.

Je tiens à indiquer que les ingénieurs de la nouvelle installation ont été deux aveugles, deux membres de notre conseil d'administration, MM. Lotz et Pérouze, ceux-là mêmes qui avaient présidé à la première installation de l'imprimerie de l'Association, en 1910, et qui déjà, à

cette date, l'avaient dotée d'une machine à stéréotyper originale. Nous ne saurions trop les remercier pour l'ingéniosité, la hardiesse dont ils ont fait preuve, les lourds soucis qu'ils ont assumés, et plus encore peut-être pour l'encourageant exemple qu'ils donnent au monde des aveugles. Nos remerciements vont également au dévoué directeur de notre imprimerie, M. Maurice Blazy.

*
* *

Depuis leur origine, le Louis Braille et la Revue Braille étaient imprimés par les sœurs de Saint-Paul, au moyen d'un matériel que nous leur avions confié à cet effet. Cela fait pour le Louis Braille une collaboration de 45 ans, et de 44 pour la Revue Braille. A ces deux journaux, les sœurs avaient, depuis quelques années, ajouté la Causette. Nous ne pouvons pas nous défendre d'une vive émotion au moment où, obligés de recourir à des procédés d'impression plus modernes et plus rapides, nous exprimons notre vive gratitude aux sœurs de Saint-Paul pour toute la diligence et la parfaite exactitude dont elles n'ont pas cessé de faire preuve. Elles savent que dans l'avenir, comme dans le passé, les deux maisons de la rue Denfert-Rochereau et de la rue Duroc, étroitement unies par l'œuvre commune de Chilly-Mazarin et par des échanges quotidiens de services mutuels, ne cesseront point de collaborer sous les formes les plus diverses.

Notes sur la presse nouvelle

Le matériel, et principalement la presse, qui servait depuis plus de 20 ans au tirage de nos périodiques, le *L. B.* et la *R. B.*, était si fatigué qu'il nous a fallu le remplacer. Mais au lieu de renouveler purement et simplement notre outillage, nous l'avons transformé en mettant à profit les progrès réalisés par l'industrie mécanique. Nous sommes revenus ainsi au procédé que nous avions utilisé antérieurement, à la stéréotypie. Ce procédé était alors le seul qui permît les impressions recto verso, interlignes d'abord, interpoints ensuite, dès que Ballu eut imaginé le dispositif qui donnait le moyen d'utiliser les deux côtés de la feuille. Nos journaux furent les premières publications imprimées en interpoints.

L'exécution des plaques stéréotypées à l'aide de la tablette et du poinçon constituaient un travail lent et délicat : aussi, dès l'apparition des caractères mobiles interpoints, imaginés par M. Balquet, nous nous étions outillés pour utiliser ce procédé qui a marqué une phase curieuse dans le développement de l'imprimerie Braille. Depuis, la mise au point de la machine à stéréotyper a complètement retourné la situation et fait perdre aux caractères mobiles la majeure partie de leurs avantages.

Pour le choix et l'équipement de la nouvelle presse, nous nous sommes attachés, outre la qualité de l'impression, à trois points principaux : la rapidité du travail, la complète sécurité du personnel, enfin la possibilité de conserver cette besogne aux aveugles, point capital dans une Œuvre, qui, comme la nôtre, a pour but essentiel de venir en aide aux travailleurs aveugles et qui ne cesse de répéter à tous : Donnez du travail aux aveugles et non des aumônes.

Conformément à ces désirs, le constructeur nous a fourni une robuste presse de gaufreur actionnée par un moteur électrique et munie d'un dispositif spécial. Les imprimeurs n'ont plus qu'à introduire et à extraire les feuilles à la main, le papier, placé sur une bobine, passe entre deux plateaux qui portent les clichés et qui se rapprochent et s'écartent successivement. A sa sortie, la bande est entraînée d'une quantité convenable pour présenter à l'impression une nouvelle portion de papier blanc, cependant que la partie imprimée est coupée automatiquement et que les feuilles tombent sur une sorte de tapis roulant où l'on n'a qu'à les ramasser. A part cette dernière partie, tout l'ensemble est enfermé

dans une enceinte où l'on ne peut pénétrer qu'en provoquant l'interruption du courant, c'est-à-dire l'arrêt de la machine.

Pour compléter notre installation, nous avons également fait l'acquisition d'une presse hydraulique, appareil tout à fait commode et aussi sûr à conduire, mais bien moins rapide, qui nous sert à l'impression des publications autres que les périodiques, publications qui n'exigent pas la même rapidité.

Nous spérons que ce nouvel outillage, qui nous permet dès maintenant d'obtenir une amélioration dans la qualité de nos impressions, nous donnera le moyen de faire mieux encore par la suite, lorsque les quelques perfectionnments de détail qui nous restent à réaliser, et notamment l'emploi d'une qualité de papier bien appropriée, seront tout à fait au point.

M. Paul Roux

L'A. V. H. a perdu en M. Paul. Roux un de ses plus précieux collaborateurs. Comment cet ancien élève de l'école centrale, dont la carrière s'était passée entièrement dans la sucrerie, administrateur d'une affaire importante en Egypte, puis de plusieurs raffineries en France, était-il venu à nous ? L'histoire est bien touchante. Le fils d'un de ses meilleurs amis perdit la vue à la guerre en 1916. M. Roux voulut s'initier au Braille pour correspondre avec lui et lui copier des livres. Ajoutons qu'une de nos dévouées copistes, qui, comme M. Roux, habitait Lizy-sur-Ourcs, Mme Roy-Benoist, lui parla de l'œuvre. Que nos chers copistes peuvent donc faire de bien à l'Association !

Il vit Maurice de la Sizeranne. Et dès lors il nous appartint. Point de service qu'il ne connût, où il ne fût prêt à s'employer avec compétence. A sa retraite, en 1923, il vint s'établir avenue de Ségur, tout près de nous. Dès lors son temps tout entier est à nous. Il débrouille les affaires les plus compliquées de nos patronnés. Il est l'homme des imprévus, de tous les cas difficiles. A sa mort, survenue brusquement le 5 septembre dernier, il copiait pour la Bibliothèque Braille son 57C^e^ volume. C'était un traité de pathologie à l'usage des masseurs. Quelque spécial que fût un livre, en quelque langue quil fût écrit, on pouvait toujours s'adresser à M. Roux, et toujours l'ouvrage était transcrit à la date qu'il avait indiquée. Non content d'être l'homme de toutes les tâches à l'Association, il fut encore pendant les trois dernières années de sa vie le trésorier-adjoint de la Société de Placement et de Secours des anciens élèves de l'Institution. S'agissait-il d'organiser une vente, une tombola, une fête, toujours M. Roux était le metteur en œuvre. Il est difficile de dire de quel prix est pour une œuvre la collaboration d'un homme de bien et d'expérience comme celui-là, qui donne à la fois tout son savoir et tout son temps. Et comme il le donnait avec une parfaite bonne grâce, un oubli total de soi-même, et que son commerce était charmant, on devine quels regrets, quels chagrin, laisse sa disparition prématurée. Sa femme et ses enfants restent nôtres. Nous les en remercions, et nous les assurons de notre vive et reconnaissante sympathie.

Nouvelles diverses

— Une heure de musique avait été réservée aux aveugles à l'occasion de la « Semaine de la Bonté », instituée à Paris, du 12 au 19 juin dernier.

Ajournée en raison de certaines circonstances, cette manifestation artistique a été offerte aux aveugles au siège de l'A. V. H., le dimanche 17 novembre. Un programme varié, où figurait de la musique ancienne et moderne, permit à l'auditoire d'apprécier successivement les brillantes exécutions de Mme Suzanne et M. Yvan Englebert, Mlles Eliette et

Suzanne Meynieu, Mlle Béatrice Colton et M. Winson Petty, deux jeunes artistes américains, qui avaient spontanément accepté de prêter leur beau talent à cette matinée musicale, dont le succès fut très vif.

— La vente d'objets manufacturés par des aveugles au Bazar de la Charité, de la Salle d'Horticulture, fut un succès magnifique; elle a produit cinquante-cinq mille francs.

— Sur l'initiative de la Commission d'Etudes, maître M. Bloch, l'avocat aveugle bien connu, a donné, rue Duroc, le 8 décembre, une conférence fort documentée sur la situation juridique des aveugles, et, le 2 février, l'éminent professeur de Lapersonne est venu entretenir un public nombreux du sujet toujours si actuel des « Cécités évitables ».

— La traditionnelle et si touchante réunion de l'Arbre de Noël a fait encore cette année bien des heureux.

— Les « Causeries Mensuelles » du premier dimanche de chaque mois attirent au siège de l'A. V. H. un nombre croissant d'aveugles. Il faut dire que les organisateurs de ces réceptions, toutes pleines de cordialité, ne négligent rien pour les rendre attrayantes et pour s'assurer les plus précieux concours. C'est ainsi qu'en février, nous avions la bonne fortune d'entendre une conférence de M. Duval-Arnould, député de Paris.

— Notre secrétaire général a présenté, au Congrès national d'assistance de Nancy, un rapport documenté sur l'activité de l'Association Valentin Haüy en faveur des aveugles. Il a fait, à la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, le 30 novembre, une conférence sur l'assistance légale aux aveugles en France, et le 13 décembre, au Musée Social, une conférence, présidée par le général Gouraud, gouverneur de Paris, et à laquelle assistait M. Doumer, président du Sénat, sur l'adaptation de l'aveugle à la vie sociale. Ces deux conférences ont été publiées, l'une dans la Revue Philanthropique (janvier 1928), l'autre dans le Bulletin du Musée Social (numéro de mars).

INFORMATION

Pour répondre au désir de certains correspondants, l'A. V. H. serait disposée à faire fabriquer des tablettes in-4° et in-16°, fond aluminium, cadre métal à coins ronds, guide cuivre à trois lignes. Le prix serait de cinquante à soixante francs pour les premières et de quinze à vingt francs pour les secondes.

L'A. V. H. ne pouvant entreprendre la fabrication de ce matériel, si elle n'est assurée de sa vente, les personnes qui seraient susceptibles d'acheter des tablettes de l'un de ces formats, sont priées de se faire inscrire au bureau des « Publications ». Les prix sont approximatifs et les inscriptions ne constituent pas des commandes fermes.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.30

JANVIER-MARS 1928. — N° 2

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs.— Étranger : 12 Francs
(7 francs pour les pays à change déprécié)

AVIS

Nous nous excusons de rappeler encore une fois que des abonnements pour 1928 et même pour 1927 ne nous sont pas encore parvenus. Nous voudrions, en leur rappelant le numéro de notre compte de chèques postaux (Paris, 28.314) épargner à nos lecteurs les frais d'un recouvrement par la poste. Prière d'indiquer sur le talon du chèque l'objet du versement.

RAPPORT

sur le travail des Copistes de la Bibliothèque BRAILLE pendant les années 1926 et 1927

Le Valentin Haüy nous procure un très grand plaisir en nous donnant ainsi périodiquement l'hospitalité de ses pages pour causer avec nos chers Copistes, leur ouvrir notre cœur reconnaissant et les tenir au courant du bien qui se fait par eux. Nous voudrions que ce rapport fût

(1) Notre prochain numéro donnera la suite de la belle conférence de M. Albert Mahaut, sur la Société de Placement et de Secours, que l'abondance des matières ne nous a pas permis, à notre grand regret, d'insérer cette fois.

un lien entre eux tous et les aveugles qu'ils secourent: chacun se trouverait ainsi plus fort, et aucune bonne volonté, si petite fût-elle, ne se découragerait, voyant quelle somme magnifique de travail représente l'effort commun.

Notre dernier appel a été entendu et compris, puisqu'en 1927 le nombre des volumes copiés est remonté à 3.849 ; c'est une augmentation de près de 300 sur le chiffre de l'année précédente, et nous nous rapprochons tout doucement de celui des belles années, que nous ambitionnons d'atteindre à nouveau. Nous savons apprécier pleinement l'effort généreux que proclame ce résultat, en raison des difficultés matérielles de la vie, du prix du papier et des tablettes. 558 personnes ont transcrit au moins un volume en 1927; leurs noms figureront suivant l'usage au tableau d'honneur du Rapport général de l'Association. Nous avons inscrit 294 nouveaux Copistes en deux ans; que nos amis se hâtent de nous en amener 6 autres pour atteindre 300. Il faut nous venir en aide: 4 de nos meilleurs Copistes ont été enlevés depuis le dernier rapport; l'un d'eux avait transcrit 576 volumes, ouvrages fort arides pour la plupart, plusieurs en grec et en latin; un autre ne se contentait pas de couvrir les frais de reliure de ses volumes, mais trouvait moyen de faire à l'œuvre des dons généreux et de lui fournir des matières premières à des conditions très avantageuses; il avait su intéresser sa famille à la cause des aveugles avec une telle délicatesse, que les siens restent tout dévoués à la Bibliothèque Braille.

Bien des Copistes semblent prendre à cœur de redoubler d'activité pour combler ces vides; l'un d'entre eux se lève à 5 heures pour prendre son poinçon, il en est à son 340e volume depuis dix ans, lui et sa femme en ont envoyé 66 l'an passé. Une dame de 91 ans continue sa transcription, une autre qui atteint sa 86e année, ne termine jamais sa journée sans avoir achevé sa « tâche » en Braille avant de prendre son repos.

Amenez-nous beaucoup d'amis pour suivre de si beaux exemples. Vous pouvez entraîner tant de personnes parmi les isolés, les désœuvrés qui vous entourent: initiez-les au Braille, parlez de la copie, distribuez des feuilles de propagande (nous en tenons à votre disposition). Ce travail n'est pas assez connu, dans certaines contrées on l'ignore complètement et dans de très grandes villes nous ne comptons parfois que de très rares poinçons. Un Copiste fait connaître l'écriture Braille en montrant sa tablette et un livre en points à une exposition régionale. Il faut que partout, au Hâvre, à Cambrai comme à Marseille, à Lyon, à Reims, à Strasbourg, comme dans les plus humbles villages de campagne, vous parliez des aveugles et des livres qu'ils aiment tant. Ne vous découragez pas, ce n'est pas la première tentative qui réussit, mais l'idée germe et fait du chemin. Il faudrait aussi que jamais un Copiste n'abandonnât son travail sans trouver un remplaçant pour le « relever » à ce poste d'honneur.

Nous avons été bien touchés de voir, à l'occasion de circulaires envoyées aux personnes dont nous n'avions plus de nouvelles, combien est grand l'attachement à l'œuvre. « Je vis de mon travail, nous écrit-on « du Midi, c'est pourquoi j'ai peu de temps à consacrer au Braille; « mais j'ai le profond désir de venir en aide aux aveugles... et j'espère « aussi par ce moyen combler ma solitude. Je suis sûre que pouvant « m'occuper un peu chaque jour de leur procurer la joie profonde d'une « plus grande expansion intellectuelle, dont nous pouvons nous autres « clairvoyants si facilement jouir, je ne me sentirai plus seule. Aussi « je vous demande malgré le peu de temps dont je dispose de bien « vouloir maintenir mon inscription parmi les copistes: ainsi des aveu-

« gles me feront une bien plus grande charité que je ne pourrai leur « faire par ma copie, deviendrait-elle aussi rapide que possible: Je res- « terai toujours leur débitrice. »

De bien des côtés c'est la même note: « Je n'oublierai jamais que « j'ai commencé ma carrière de copiste dans un moment bien doulou- « reux de ma vie, et les consolations que ce travail m'a procurées... « J'étais sur le point de renoncer au Braille, trouvant que je ne pou- « vais y consacrer que trop peu de temps, mais je me suis aperçue que « cela me manquait et m'y suis remise avec plaisir. » ...« Voilà 12 mois « que j'ai abandonné mon poinçon et cela pour quelques misérables « douleurs de dos quand tant d'autres souffrent et que je pourrais, en « me dominant un peu, mettre de la joie dans votre grande famille. »

« Ne me remerciez pas, nous dit une amie dévouée de Paris. Vous « n'ignorez sans doute pas mon état: amputation de tout le côté droit, « bras et jambe; aussi c'est un véritable contentement pour moi de « pouvoir faire œuvre utile, et chaque matin je n'ai pas cette angoisse « de me dire: que vais-je encore faire aujourd'hui? — puisque la tâche « de 4 pages en Braille, que je me suis donnée quotidiennement, m'at- « tend. C'est moi l'obligée. »

Tel n'est pas l'avis de ceux pour qui elle travaille avec tant de déli- cate bonté. « Il n'est pas de charité plus *humaine* (a écrit Paul Bourget « en parlant de la Bibliothèque Braille) que celle qui aide les aveugles « à augmenter leur vie intellectuelle, ni de plus *chrétienne* puisque saint « Augustin dit « intellectum valde ama ». Nos Copistes apportent à ceux qui sont privés de lumière une précieuse distraction, un grand réconfort moral; ils viennent au secours de ceux qui, sans eux, ne pour- raient continuer leurs études. Un jeune aveugle a été reçu bachelier avec la mention Assez Bien, un autre, pour qui de nombreux ouvrages de droit et d'économie politique ont été transcrits, a été brillamment reçu au Doctorat. Un professeur de mathématiques nous témoigne sa satis- faction de la façon remarquable dont le copiste a su mettre en Braille des formules de logarithmes, et pour prouver sa reconnaissance à l'Asso- ciation, il lui envoie une petite somme représentant ses privations de tabac et de café à cette intention.

Nous cherchons toujours des Copistes pour ces difficiles ouvrages de sciences, et aussi pour les langues mortes. Ces travaux demandent une grande perfection d'exécution ; que ceux qui ont les connaissances requises ne manquent pas de se proposer.

Un Copiste a mené à bonne fin la transcription de l'*Histoire de la musique* de Combarieu (73 volumes) ; une autre, en fournissant une grammaire supérieure polonaise à un professeur aveugle de lycée, lui a permis de faire à un groupe d'étudiants de cette langue un cours pour leur faire connaître et aimer notre littérature. Le même but a été poursuivi par un aveugle étranger qui, avec la seule aide d'une trans- cription en Braille et de sa machine à écrire, a traduit dans sa propre langue le roman d'un de nos académiciens. Un Monsieur a eu la patience de transcrire en Braille, à lui seul, un dictionnaire italien en 150 volu- mes: Il a été copié aussi plusieurs ouvrages d'économie politique pour un candidat aux élections législatives.

En éclairant l'esprit des aveugles, le Braille éclaire aussi leur âme. Nous avons fourni, ou plutôt le dévouement admirable de nos Copistes a fourni la *Somme théologique de saint Thomas d'Aquin* en entier à un religieux aveugle: 127 gros volumes en abrégé latin. Les prêtres aveu- gles sont très encouragés et aidés dans leur ministère par les ouvrages que nous mettons à leur disposition. Nous voudrions maintenant leur

procurer la Somme théologique *en français* et nous comptons sur le zèle de copistes sérieux pour s'offrir à transcrire pour eux des fragments de ce gros ouvrage. Nous voudrions aussi leur accorder enfin ce qu'ils nous demandent : le catalogue des ouvrages religieux de la Bibliothèque Braille. Il est tout prêt à être imprimé... la somme nécessaire nous fait encore défaut ; il en est de même pour plusieurs autres catalogues par matières : livres d'études, ouvrages pour la jeunesse, questions historiques, littérature musicale ; tous seraient fort utiles aux lecteurs, tous sont réclamés par eux. Nous espérons que des dons généreux nous permettront de les faire paraître.

La copie de l'**Année liturgique** va être achevée ; la lecture suivante montrera combien ce livre est apprécié par nos lecteurs :

« Grâce à ceux qui ont la bonté d'écrire en Braille pour nous, nous « sommes réjouis, réconfortés, vivifiés et consolés. Pour ma part, depuis « que je connais l'**Année liturgique** je ne peux plus m'en passer ; et « cependant je n'ai lu que trois tomes. Vous saurez qu'il est des cœurs « reconnaissants qui apprécient le bien que vous faites généreusement « et sans compter. Nous ne savons pas exprimer la joie que vous nous « causez. Que Dieu vous récompense puisque vous nous donnez plus « qu'un verre d'eau ! »

Oh ! oui, que Dieu récompense nos chers Copistes ! Ils sont si ingénieux lorsqu'il s'agit de chercher un moyen de rendre service à l'œuvre. Une typhlophile a apporté un jour une provision de timbres pour la correspondance du Bureau. Beaucoup d'entre eux tiennent très délicatement à nous défrayer du prix de reliure de leurs volumes, et glissent toujours un timbre dans leurs lettres pour la réponse ; nous les en remercions très vivement. Nous leur recommandons aussi le catalogue de la Bibliothèque Braille dont le deuxième supplément a paru en 1926 (il est en vente au prix de 6 fr. 50 avec ses deux suppléments) : qu'ils se le procurent et le fassent connaître autour d'eux.

A l'île de la Réunion une jeune fille a su être si éloquente qu'elle a initié beaucoup de ses amies à l'écriture Braille et nous avons là-bas un beau groupe d'excellents Copistes. « On est pourtant bien paresseux ici, nous écrivent-elles... ». Nous ne nous en douterions pas !

Quelques copistes s'étaient un peu découragés en apprenant que l'Association possède maintenant des machines à imprimer ; il n'y a là rien de nouveau, si ce n'est un plus grand perfectionnement des procédés. Il y a très longtemps que l'Association imprime des journaux et quelques manuels scolaires ; pour la généralité des livres on sait que la copie au poinçon reste seule nécessaire, un aveugle ne pouvant, à cause de l'encombrement et du prix des livres Braille, posséder une bibliothèque personnelle, or l'impression n'est avantageuse que pour un fort tirage, ce qui, on le voit, est rarement utile aux aveugles. Que nos Copistes continuent donc leur travail avec plus d'entrain et de soin que jamais ; nous leur recommandons de faire très scrupuleusement une table des matières à chaque volume, d'écrire lentement et de se relire : l'aveugle a, plus que le voyant, besoin d'être aidé et guidé dans sa lecture. Nous rappelons également que la marge côté pli doit avoir 2 centimètres et celles du bout des lignes, du haut en bas des pages, 1 centimètre ; ajouterons-nous que les transcriptions sont en général mieux soignées et plus exactes qu'autrefois ? elles font ainsi de plus en plus plaisir à ceux qui, sans elles, vivraient dans la nuit, et qu'elles viennent éclairer et réchauffer. C'est là, n'est-il pas vrai, le but de tous nos efforts, de tous les vôtres : exaucer le désir de ceux qui, avec le grand poète mourant, poussent ce cri : « Plus de lumière ! »

N. B. — Nous rappelons que les Dames Secrétaires prenant leurs vacances annuelles du 15 juillet à fin septembre, les demandes de titres, de papier, de renseignements, doivent être adressées au Bureau avant le milieu de juillet. Ensuite, il ne pourrait y être répondu.

Les volumes copiés sont reçus *tout l'été* par les correctrices aveugles, mais il ne **pourra** en être accusé réception qu'à la rentrée.

Le Nom du Copiste

Je viens de recevoir mon paquet de livres de la Bibilotheque. Il est arrivé à point nommé; il est gros à souhait. Je lui souris. J'en caresse les flancs solides, les tâte, les palpe, oh! une seconde. Déjà l'extrémité de mon pouce et celle de mon index droit s'attaquent au nœud de la ficelle. Le nœud est complaisant; il se relâche, cède. Voilà l'enveloppe béante! Avides, mes mains plongent, elles saisissent l'un des deux volumes, le premier qui se présente. Et maintenant, arrière l'ennui avec son escorte lugubre! La cécité a beau gêner mes mouvements et contrecarrer ma volonté en ses décisions, mon activité intellectuelle n'a subi aucune entrave; et le livre que « l'ange de la Charite » m'envoie, ce livre dont les caractères, pauvres points rugueux et incolores produisent un effet hiéroglyphique sur l'œil du profane clairvoyant, va être pour moi un champ d'azur, radieux et fertile, où mon cœur, dilaté et vibrant, retrempera ses énergies, où mon imagination moissonnera dans l'allégresse. Néanmoins, il a un extérieur des plus modestes: c'est un in-quarto massif, dont la reliure ne vise pas l'élégance et n'affiche aucun luxe. Pourquoi? Un peu de luxe et d'élégance y seraient-ils dépensés en pure perte? Ceux qui lisent avec le doigt demeurent-ils insensibles à la finesse et à l'harmonie des livres, comme ils demeurent insensibles au chattoiement des couleurs? Oh! non, du tout. Seulement, notre petit monde des Aveugles est tenu à une grande circonspection dans ses rapports avec la balance budgétaire. De plus, le trésor de ses bibliothèques affronte des voyages redoutables, qui rendent nécessaire la protection de cuirasses particulièrement résistantes.

Mais je continue la description de mon petit manège bibliophile.

Voyez, j'ai appuyé sur ma table le large dos du volume. J'ouvre au hasard. Ma main effleure les deux pages qui s'offrent à elle: c'est mon premier « coup d'œil ». Si d'aventure le texte se trouve en position renversée, ce premier coup d'œil m'en avertit. En outre, il y relève certaines nuances d'ordre matériel; ces nuances minimes, insignifiantes en soi, sont toutes l'empreinte que le copiste a mise de sa personnalité dans son humble travail. Une telle empreinte est bien faible, certes, et bien peu révélatrice. Elle me frappe, cependant. Je lui découvre des charmes. Elle laisse échapper comme un parfum de mystère et de violette, car le copiste a donné son dévouement, le meilleur de son cœur, pour un inconnu dont les ondes d'une nuit sans fin enveloppent l'existence; elle évoque à mon imagination les copistes du bon vieux temps, de ce bon vieux temps où, penchés opiniâtrement sur leur parchemin, ceux qui savaient écrire entretenaient, par un miracle de foi et de patience, la flamme des sciences divines et humaines qu'avait failli étouffer l'invasion barbare; et, devant les yeux de mon cœur, (ceux-là restent bien ouverts), voici que défile, en un tableau de féeeries, la phalange de nos copistes à nous, des copistes volontaires qui, par un autre miracle de foi et de patience, ont créé les Bibliothèques Braille, dont les mille et mille volumes sont autant de flambeaux illuminant quand même les ténèbres de la cécité. Cette Vision m'a traversé l'esprit; et sans doute une douce émotion m'emplit l'âme. Poussée et agitée par cette émotion, ma main feuillette hâtivement le volume. Que cherche-t-elle? Vous l'avez sans doute deviné; elle cherche la première page, le titre, l'auteur; je veux savoir lequel de ces flambeaux bénis m'est envoyé. Je l'ai d'ailleurs choisi moi-même; je l'ai demandé: à moins que l'un de mes frères ne le détienne, mon choix a été ratifié; mon désir satisfait.

Chers copistes, que de fois j'ai puisé ainsi dans l'immense trésor accumulé par vous ! J'y ai puisé comme s'il était le mien. Il ne m'a rien refusé, et libéré par lui des chaînes qui m'eussent été les plus cruelles, j'ai pu vivre, intellectuellement et moralement une vie pleine. Professeur, je lui ai demandé ma bibliothèque scolaire : français, latin, grec, langues vivantes, grammaires, manuels, textes d'auteurs, il me l'a donnée. Aimant l'étude, je lui ai demandé les choses de l'histoire, de la philosophie, d'autres encore ; il me les a données. Musicien et organiste, je lui ai demandé les œuvres des Maîtres ; il me les a données. Membre de la famille des aveugles, je lui ai demandé l'histoire de cette famille, son organisation, sa psychologie, ses méthodes ; il me les a données.

Aujourd'hui encore, ce que je lui ai demandé, il me le donne. Voici, en effet, le titre et l'auteur de ce volume : ils sont bien ceux que j'attendais. Toutefois, avant d'en savourer les charmes, il me reste un devoir à remplir ; et c'est la raison pour laquelle mon index, « doigt liseur », va maintenant au bas de la première page, chercher le nom du copiste ; le nom de ce bienfaiteur ou de cette bienfaitrice qui, sans me connaître, a créé pour moi du bonheur, est là. Mon cœur le grave dans ma mémoire. Mais comment m'acquitter ? Je me sens insolvable. Je puis seulement me tourner vers la Divine Lumière, vers le Christ, qui durant sa vie mortelle fut si bon pour les aveugles, et le supplier de solder lui-même ma dette, de la solder au centuple.

J.-M. DESPRAT.

Maître SCAPINI à la Chambre

M. Scapini, aveugle de guerre, candidat d'Union républicaine, a été élu député dans le XVIIe Arrondissement de Paris. Arrivé en tête de liste au premier tour, il a réuni au second tour 10.550 voix.

Cette élection est accueillie avec une joie très vive dans le monde des aveugles. M. Scapini y est très connu et estimé. Glorieusement frappé à l'âge de 20 ans, il a entrepris ses études de droit, et il est inscrit comme avocat au barreau de Paris. Il a fait ses preuves comme président de « l'Union des Aveugles de Guerre ».

Comme la Chambre italienne avec Delcroix, comme la Chambre anglaise avec le capitaine Fraser, la Chambre a désormais elle aussi un aveugle de guerre. Maître Scapini y entrera avec tout le prestige que lui assure sa glorieuse infirmité. Orateur, il ne tardera pas à s'y faire une place de premier plan.

La cause des aveugles sera maintenant bien défendue au Parlement.

Les Cécités évitables

Défendons les Yeux de nos Enfants

Conférence faite à l'Association Valentin Haüy le Jeudi 9 Février, par le Professeur F. de LAPERSONNE

Il y a quelques mois, dans une précédente conférence, je vous disais que le nombre des cas, pour lesquels la cécité devait être évitée, allait toujours en augmentant grâce aux progrès de l'ophtalmologie, intime-

ment unie à la Médecine générale, grâce à l'Hygiène et à la prophylaxie des maladies des yeux. Dans ce domaine, les médecins ont besoin de la collaboration de tous, des parents qui doivent être mieux instruits de leurs devoirs envers leurs enfants, des administrateurs et des pouvoirs publics qui doivent édicter et faire exécuter des mesures indispensables. A cet égard, ils ont toujours trouvé l'appui le plus efficace auprès de l'Association Valentin Haüy, dont le but très noble et très élevé, n'est pas seulement de rendre meilleure la condition des aveugles, mais aussi de s'associer à toutes les initiatives généreuses relatives à la prévention de la cécité.

Comme type de maladies des yeux pouvant bénéficier grandement des mesures prophylactiques, je vous citais l'ophtalmie purulente des nouveau-nés : je vous disais que, grâce à une méthode de traitement préventif, la méthode de Crédé, qui date de 1881, une proportion considérable d'enfants avaient été sauvés de cette grave maladie, cause peut-être la plus fréquente de cécité : tandis qu'avant ce traitement la proportion d'enfants, atteints d'ophtalmie purulente, était de 1 sur 10, elle n'était plus que de 1 sur 400 ou même 500, après son application rigoureuse. Depuis plus de trente ans, notre Association s'est efforcée de mieux faire connaître les dangers de l'ophtalmie purulente et les moyens de l'éviter, par des tracts, par de courtes instructions qu'elle fait distribuer à profusion dans les familles.

Malgré cela, si la méthode de Crédé modifiée est toujours bien appliquée dans les Maternités de nos hôpitaux, dès avant la guerre, mais surtout pendant et depuis la guerre, nous avons pu remarquer, dans les familles et chez les sages-femmes, un certain relâchement dans son application rigoureuse pour des raisons diverses : négligence, préjugés, crainte d'accidents par l'emploi du nitrate d'argent sur les yeux de l'enfant qui vient de naître. Et ce relâchement se traduit par l'augmentation du nombre des jeunes aveugles admis dans nos Institutions pour cécité relevant de l'ophtalmie purulente.

Par cet exemple, j'ai voulu vous rappeler avec quelle persévérance nous devons surveiller l'emploi d'un procédé très simple, dont l'efficacité a été complètement démontrée et qui est capable d'empêcher la cécité chez un grand nombre de nouveau-nés.

Mais ce n'est pas seulement à la naissance que nous devons défendre les yeux de nos enfants, cette lutte doit être continuée, poursuivie méthodiquement pendant toute la jeunesse, spécialement pendant toute la scolarité ; le terme de scolarité doit être entendu ici dans son sens le plus large et comprendre toutes les réunions d'enfants, depuis l'âge de 3 ou 4 ans, Ecoles Maternelles ou jardins d'enfants, jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans, quand le jeune homme termine ses études secondaires ou professionnelles.

Dans cette longue période de la scolarité, pendant la croissance et le développement physique et intellectuel de l'enfant, alors qu'une vision correcte est un des principaux facteurs d'une bonne éducation scolaire, il importe grandement de se rendre compte d'une façon précise de l'intégrité de ses yeux, de corriger dans la mesure du possible les défauts d'acuité visuelle, de mettre l'enfant dans les meilleures conditions pour que le travail scolaire ne compromette pas sa vision pour toute la vie.

Or les troubles visuels peuvent provenir de maladies très diverses, les unes générales comme la rougeole, la variole, comme la scrofulo-tuberculose ou l'hérédo-syphilis, d'autres locales par contagion directe. Elles se traduisent par des conjonctivites ou des kératites, dont le

diagnostic doit être précoce, pour que l'enfant soit immédiatement isolé, s'il y a lieu, et pour qu'un traitement efficace empêche des lésions régressives cicatricielles, taies de la cornée, cataracte partielle, lésions de la rétine, strabisme qui diminueraient d'une façon définitive la vue de l'enfant. Dès l'arrivée à l'Ecole ou au Collège, comme au moment de l'incorporation du soldat au régiment, il faudrait que le médecin oculiste établît d'une façon précise l'état de chacun des yeux, le degré exact d'acuité visuelle. Et ses observations devraient être consignées sur un livret scolaire, mis à jour de temps en temps.

D'ailleurs, les troubles visuels résultent fréquemment de défauts ou vices de réfraction qu'il est difficile de dépister. Pour pouvoir vous en rendre compte, permettez-moi d'entrer ici dans quelques explications très succinctes.

Vous savez que l'œil peut être comparé grossièrement à un appareil photographique. Les rayons lumineux parallèles qui pénètrent dans l'œil sont déviés par la lentille du cristallin, comme par un objectif, et viennent se réunir, ou former foyer, sur un écran d'une sensibilité exquise, la rétine. L'image obtenue est transmise au cerveau, par l'intermédiaire du nerf optique. Pour que cette image soit nette, il faut que le foyer corresponde mathématiquement à l'écran rétinien, que la réfraction soit parfaite. Il s'en faut de beaucoup que ces conditions soient toujours remplies ; tantôt l'œil est trop court et le foyer se formant en arrière de l'œil, les images sont floues, c'est l'hypermétropie ; tantôt il est trop long et les rayons se réunissent en avant de la rétine, c'est la myopie ; tantôt enfin les rayons verticaux et horizontaux ne se réfractent pas de la même façon et l'image est confuse, c'est l'astigmatisme. Si vous ajoutez que le trouble visuel se traduit d'une façon différente pour la vision éloignée ou rapprochée, qu'il peut y avoir une inégalité entre les deux yeux, vous jugerez de la complexité du problème et vous comprendrez cette boutade d'un grand physicien, Helmoltz, disant que si son fabricant lui avait livré un instrument d'optique aussi imparfait, il n'aurait pas manqué de le lui renvoyer.

Il est vrai, pour les degrés peu élevés de vices de réfraction, nous possédons un admirable appareil de correction, qui est l'accommodation. Grâce à un petit muscle contenu dans l'œil, le muscle ciliaire, nous pouvons à chaque instant faire varier la force de la lentille cristallinienne et faire converger exactement les rayons luminux sur l'écran rétinien, de même que, dans un instrument d'optique, nous mettons au point au moyen d'un vis micrométrique. Si l'accommodation est ou devient insuffisante, par suite de convalescene de maladie, de faiblesse générale, ce qui est si fréquent pendant la croissance, il faut avoir recours à ds verres correcteurs, lentilles concaves ou convexes, suivant le degré de myopie ou d'hypermétropie, suivant la distance à laquelle il est indispensable de voir nettement.

De ces défauts de réfraction, l'hypermétropie et l'astigmatisme simple entraînent des troubles fonctionnels parfois très gênants, lecture difficile, maux de tête, inaptitude au travail, mais ils n'arrivent pas à produire des complications définitives allant jusqu'à la cécité.

Il n'en est malheureusement pas de même pour la myopie. C'est une croyance trop répandue, et habilement entretenue d'ailleurs par des charlatans, prétendant la guérir par toutes sortes de pratiques extra-médicales, que la myopie est un simple défaut de réfraction. C'est une erreur absolue, il s'agit d'une véritable maladie, qui a ses causes, son évolution et trop souvent sa terminaison fatale. Elle mérite donc d'être traitée

médicalement. L'allongement de l'axe anterio-postérieur de l'œil est très souvent progressif ; il résulte de l'affaiblissement de la mince enveloppe de l'œil, la sclérotique, qui cède en arrière, autour du nerf optique : de même que dans un ballon de caoutchouc bien gonflé, une partie de l'enveloppe devenant plus mince, il se forme une hernie qui augmente de plus en plus. Les causes de cet affaiblissement de la paroi oculaire, déjà signalées il y a plus d'un siècle par Scarpa, sont nombreuses : elles dépendent de prédispositions héréditaires et familiales, de maladies constitutionnelles, congénitales ou acquises. Les lésions peuvent évoluer rapidement et produire des complications dès le jeune âge : tel a été le cas chez un homme, que nous aimons et que nous admirons tous, qui est devenu aveugle à l'âge de 4 ans, par suite d'un double décollement myopique de la rétine.

Ces lésions peuvent évidemment progresser en dehors de tout travail scolaire, chez des illettrés. Le professeur Tscherning (de Copenhague) a signalé plusieurs exemples de myopie excessive, avec grosses lésions du fond de l'œil, chez des conscrits danois qui ne savaient pas lire. Mais ces cas sont relativement rares. Ce que l'on voit beaucoup plus fréquemment c'est l'augmentation de la myopie pendant la période scolaire. On a beaucoup discuté sur le point de savoir, si le travail de près, dans des conditions défectueuses, pouvait à lui seul engendrer la myopie, ou seulement favoriser une prédisposition congénitale. Ces discussions scientifiques ont peu d'importance en pratique. Ce qu'il y a de certain c'est que la myopie progresse d'autant plus que le travail scolaire est plus intense. Toutes les statistiques sont là pour le démontrer. Un auteur Allemand, le professeur Cohn (de Breslau) trouve que la myopie existe dans une proportion de :

5, 2 % dans les écoles de village,
20 % dans les écoles élémentaires,
24 % dans les écoles supérieures,
31, 7 % dans les gymnases ou collèges,
59 % dans les universités.

Bien entendu, le pourcentage varie sensiblement suivant les pays, suivant les races. Et l'on sait que la race germanique a une prédisposition toute particulière pour la myopie.

En France, de nombreuses statistitiques ont été également publiées et le professeur Truc (de Montpellier) a tenté de les comparer, de les coordonner.

Examinant tous les élèves d'un lycée, il trouve :

68 % de réfractions normales,
32 % de réfractions anormales,
dont 12.6 % de myopie,
6,5 % d'hypermétropie,
5,6 % d'astigmatique simple,
5,3 % d'astigmatique compliqué,
1,6 % d'amblyopie par lésions externes.

Enfin, en répétant les examens d'année en année, chez les mêmes élèves, on est arrivé à calculer que la myopie s'accroît approximativement d'un demi degré, ou d'une demie dioptrie, tous les ans. Et c'est d'une observation courante de rencontrer des élèves, se préparant à l'Ecole polytecnique par exemple, qui se servaient de verres concaves de 3.50 ou 4 dioptries, à 12 ans, et qui sont obligés de porter des verres de 7 ou 8 dioptries à 17 ou 18 ans.

Je m'excuse d'être entré dans quelques détails techniques, mais ils

m'on paru indispensables pour vous montrer toute la complexité et l'importance du problème qui nous occupe.

*
* *

Voyons maintenant ce qui a été fait pour protéger les yeux de nos enfants contre les fatigues, et même les dangers du travail scolaire, et demandons-nous s'il n'y a pas encore mieux à faire.

Une première condition c'est d'avoir des locaux scolaires amplement pourvus d'air et de lumière.

Le bon éclairage des classes est la question qui se pose la première en hygiène scolaire. Il faut qu'une lumière suffisante, mais non aveuglante, constante et uniforme, soit distribuée à toutes les places.

En Allemagne, Cohn (de Breslau) dont je vous parlais tout à l'heure, avait montré que le nombre des myopes, chez les écoliers, variait suivant l'éclairage des salles d'étude entre 2 et 15 %. Pour les écoles établies dans les rues larges, on trouvait un nombre de myopes moindre que pour les écoles situées dans les rues étroites de la vieille ville. On était même allé plus loin et on avait dit que la myopie était plus forte chez les enfants placés habituellement dans une partie obscure de la classe, que chez ceux placés près d'une fenêtre. Je ne puis dire si pareilles statistiques reposaient sur un grand nombre d'observations et si, par conséquent, elles avaient quelque valeur. Mais il ne faut pas oublier que la progression et la gravité de la myopie dépendent également, je vous l'ai dit, de facteurs multiples, tels que l'hérédité et les maladies constitutionnelles. Et à envisager la question au seul point de vue de l'éclairage, on risquerait de tomber dans de grossières erreurs. En présence de telles arguties, on ne peut s'empêcher de songer au conseil de notre sage Rabelais : « et surtout méfiez-vous des gens qui regardent par un petit perthuis ».

En France, on a depuis longtemps étudié ce problème. Après des séries d'études et de rapports, paraissait, le 17 juin 1880, un Règlement Ministériel sur l'édification et la disposition des écoles, en rapport avec les conditions hygiéniques modernes. C'est le point de départ de tout ce qui a été fait. En 1881, une Commission, composée en partie de médecins, était nommée : Gariel, professeur de physique à la Faculté de Médecine, Javal, ophtalmologiste de haute valeur, étaient spécialement chargés de la question de l'éclairage.

Sans entrer dans des détails, dont quelques-uns sont encore en discussion, on peut dire, d'une façon générale, que les salles d'étude doivent être exposées à l'Est, au Nord-Est, ou au Sud-Est. Cette règle souffre d'ailleurs des exceptions suivant les contrées. Dans les pays du Nord, souvent brumeux, il y aurait avantage à orienter les salles vers le Sud, et dans les régions méridionales à les exposer au Nord.

L'éclairage bilatéral par de grandes fenêtres a été souvent préconisé et adopté pour beaucoup d'écoles. S'il a des avantages au point de vue de l'aération, il peut donner lieu à des faux jours à certaines heures. C'est pour cela que l'éclairage uninatéral semble préférable : les bancs parallèles sont disposés pour que les élèves reçoivent la lumière de larges baies situées à leur gauche : la formule de Javal est que 1 mètre carré de fenêtre, doit éclairer 5 mètres carrés du sol. Une condition essentielle c'est que les bâtiments voisins soient à une distance suffisante pour qu'aux places les plus éloignées des fenêtres, on puisse voir un coin du ciel, même dans les salles du rez-de-chaussée. Pour cela une construction de 20 mètres de hauteur devrait être à une distance de 40 mètres de la

façade de l'école. Voilà une condition facile à réaliser pour des écoles rurales, mais très difficiles dans les grandes villes. Et de fait, je connais à Paris telles écoles, de construction récente, pour lesquelles cette disposition n'a pu être réalisée.

Pour l'éclairage artificiel, la question ne se pose plus du pétrole ou du gaz, qui avaient de si sérieux inconvénients. On peut envisager le moment où l'éclairage électrique sera installé, dans tous les locaux scolaires, même dans les écoles de village. Il devra être assez intense et les lampes suffisamment multipliées pour qu'à toutes les places, l'éclairement soit sensiblement le même qu'en plein jour. Il devra, de plus, être diffusé pour que le filement incandescent ne vienne pas impressionner désagréablement les yeux.

Cet éclairage nécessaire et suffisant peut être réglé et contrôlé une fois pour toutes au moyen d'appareils spéciaux, les photomètres : ils ont pour objet de mesurer l'éclairement des locaux scolaires, des tableaux, des planches murales, ainsi que des places individuelles des maîtres et des écoliers. Un des photomètres les plus pratiques est celui imaginé par le Professeur Truc (de Montpellier) dont les travaux sur l'hygiène oculaire et l'inspection des écoles font autorité. Etant donné que la distance régulière pour la lecture et l'écriture doit être de 30 centimètres environ, pour des yeux normaux, le photomètre indiquera exactement si l'éclairage est suffisant pour cette distance.

Comme corollaire, le mobilier scolaire devra être adapté à l'âge de l'enfant pour qu'il travaille dans une bonne attitude. Déjà ils ont une tendance naturelle à regarder de trop près, ce qui entraîne la fatigue des yeux. Ils y sont souvent obligés par la hauteur de tables trop élevées pour leur petite taille. J'ai reçu hier une lettre de M. Henry, instituteur à Epinay-sur-Orge qui, préoccupé de cette question de l'attitude de l'enfant, a fait éditer une gravure représentant les bonnes ou mauvaises positions à la table de travail. Cette gravure est reproduite sur la couverture des cahiers et rappelle constamment à l'enfant la bonne tenue qu'il doit avoir : je vous en fait passer quelques exemplaires. Cet enseignement par l'image illustre une fois de plus les soins dévoués que nos instituteurs apportent à leur mission. Une foule d'autres questions ont été étudiées : la couleur du papier, les caractères d'impression (n'a-t-on pas dit que l'emploi des caractères gothiques entraînait la fréquence de la myopie scolaire en Allemagne), la durée du travail de près, lecture ou écriture.

Les classes sont trop longues, on le reconnaît : que du moins les exercices de lecture ou d'écriture soient coupés tous les quarts d'heure par des explications au tableau, par des exercices de mémoire, par de courtes récréations ou par la gymnastique : que soient le plus possible limitées les heures de travail à la maison, avec un éclairage souvent défectueux. Mais alors, comment s'accorder avec la surcharge des programmes scolaires ? Il y a plus de 50 ans, on se plaignait déjà qu'ils étaient accablants. Que dirait-on aujourd'hui pour les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, qui se rejoignent déjà par ce côté... en attendant l'école unique ?

Pour l'application de ces principes d'hygiène, une surveillance médicale a été reconnue nécessaire depuis longtemps. En 1876, le Conseil général de la Seine créait l'inspection médicale des écoles, et cet exemple était suivi par les grandes villes. Malheureusement, ces services improvisés manquaient souvent de méthode et de cohésion et, dix ans après, un grand médecin pouvait dire « que l'inspection sanitaire et médicale

des écoles n'existait en France que de nom et les plus louables efforts finissaient malheureusement par être paralysés. »

Il est de fait que très jeune docteur, au sortir de l'internat, je fus nommé médecin inspecteur des écoles de mon arrondissement et j'apportais pour remplir ma mission, dont j'étais fier, un juvénile enthousiasme. Mais bientôt cette fonction devait être une honorable sinécure, par suite de l'absence complète de bonne volonté que je rencontrais pour me faciliter l'accès des écoles.

Depuis, heureusement, de grands progrès ont été réalisés ; l'inspection médicale des écoles a été régulièrement organisée non seulement dans les grandes villes, mais même dans les campagnes et nos confrères accomplissent tous les jours une précieuse besogne.

Pourrait-on faire mieux encore et confier l'inspection de l'hygiène oculaire à des médecins oculistes ? Cette organisation n'existe que dans quelques grandes villes. Tout en souhaitant de la voir se généraliser, nous reconnaissons que dans beaucoup de moyennes et petites villes, ou dans les communes rurales, il serait difficile de faire assurer ce service par des médecins spécialistes.

Mais ici nous trouvons une aide précieuse, une collaboration très efficace auprès des Directeurs de collèges et d'écoles, auprès des professeurs, instituteurs et institutrices : nous savons que nous pouvons compter sur leur dévouement. Déjà en 1907, Liard, recteur de l'Université de Paris, et Bedorez, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, prescrivaient au personnel enseignant des écoles de Paris de faire un premier triage et de signaler aux médecins inspecteurs les élèves dont la vue paraissait défectueuse.

Pour faciliter aux maîtres ce premier examen, notre Association a fait éditer, l'année dernière, un *Tableau de lettres pour la mesure de la vue*, d'après l'échelle typographique de Monoyer, généralement employée par les oculistes français. Ce tableau est suspendu, à hauteur d'homme, sur un mur bien éclairé ; le sujet est placé à 5 mètres et chaque œil est examiné séparément. Suivant la ligne du tableau lue facilement, on dira que l'acuité visuelle est égale à l'unité, ou seulement à 8 dixièmes, 0,6, 0,4 ou 0,2 dixièmes. Au revers de ce tableau, quelques conseils sont rappelés aux maîtres pour la surveillance de la vue, pour l'éclairage, pour l'attitude de l'enfant devant la table de travail.

Tout écolier ayant une acuité visuelle inférieure à huit dixièmes d'un côté, à six dixièmes de l'autre, devra être adressé au médecin ophtalmologiste le plus voisin, à la clinique ou à la consultation spéciale de l'hôpital. L'oculiste remplira une fiche indiquant le degré d'acuité visuelle, les verres prescrits, pour la distance et le travail de près ; si les yeux sont malades, il ordonnera le traitement et, s'il y a lieu, l'isolement de l'enfant.

Envoyée d'abord à quelques établissement d'enseignement secondaire et primaire, ces tableaux ont eu le plus grand succès. Ils ont été demandés par centaines, à Paris et dans les départements, je citerai spécialement la Seine et Oise, le Nord, l'Indre-et-Loire, la Saône-et-Loire, etc... Il devrait être dans toutes les écoles. Pour nous aider à le faire connaître, il vous suffit de le demander à l'Association Valentin Haüy, 9, rue Duroc, qui vous l'adressera moyennant la très modique somme de 85 centimes, port compris. C'est un cadeau utile que vous pourrez faire aux écoles de votre département.

En terminant, je voudrais vous dire quelques mots d'un problème vraiment angoissant et dont la solution est très difficile. Que doit-on

faire des enfants qui ont une mauvaise vue, les demi-voyants ? Si on les laisse dans les classes ordinaires, ils suivent très péniblement ou pas du tout, et on risque d'aggraver leur mal. Si on les place avec les aveugles, ils sont une grande gêne pour le maître, dont les méthodes sont toutes spéciales ; ils peuvent avoir une influence démoralisante sur leurs camarades complètement aveugles.

Cette question a été magistralement exposée par notre éminent et si dévoué secrétaire général, le professeur Villey, dans un rapport présenté au Conseil supérieur de l'Assistance publique de France.

M. Villey a rappelé qu'aux Etats-Unis une stastistique, portant sur une population scolaire de 1.200.000 enfants, avait fait reconnaître une proportion de 9,4 à 10 % de vision défecteuse.

A la suite du Congrès d'Hygiène Scolaire de Londres (1907) le Docteur Bishop Hermann a fondé une classe spéciale pour les faibles de vue et bientôt 36 classes semblables existaient à Londres et dans les grandes villes d'Angleterre. Dix ans après, il y en avait 178 aux Etats-Unis, dont 50 à New-York. Le Canada en avait 5, en 1918, et depuis ce nombre a beaucoup augmenté. Ces classes existent également en Allemagne ; et déjà avant la guerre, Strasbourg et Mulhouse avaient chacune leur école spéciale.

Etant donné la proportion que je viens d'indiquer, ces écoles ou ces classes ne pourraient être utilement organisées que dans les grandes villes ayant 100.000 habitants.

Dans ces écoles, que M. Villey voudrait appeler *Ecoles pour la préservation de la vue*, on admettrait les enfants dûment examinés par des médecins oculistes ; elles seraient dirigées par des maîtres ou des maîtresses, spécialemnt choisis. L'enseignement, qui serait distribué, aurait toujours pour objectif de ménager la vue des écoliers : repos fréquents, rès bon éclairage, livres imprimés en gros caractères. On éviterait de diriger les enfants vers des professions nécessitant une très bonne vue de près, telles pour les garçons, que les mathématiques, la comptabilité, la musique, pour les filles la couture.

Le Conseil supérieur de l'Assistance publique a émis un vœu favorable en 1924.

Tout de suite s'élève contre ce projet le terrible obstacle financier, que nous ne pouvons méconnaître, hélas ! Nous demandons cependant que l'expérience soit faite. Comme le Docteur Bishop Hermann, à Londres, que l'on commence, à Paris, modestement par une école, par une classe même : les heureux résultats sont tellement certains que petit à petit ces écoles se multiplieront. Et puisque noblesse oblige, la Ville Lumière a le devoir de faire cette expérience.

L'Association Valentin Haüy, avec sa haute autorité, sa puissante documentation sur la prévention de la cécité, avec les hommes dévoués qui la dirigent, ne manquera pas d'aider l'Administration Universitaire de tout son pouvoir.

A propos du Congrès de Marbourg

(*Suite*)

Le clou du Congrès, c'était naturellement la visite de l'école. Le « Valentin Haüy » a déjà parlé de cette école à bien des reprises. Essayons seulement de dégager l'impression qu'elle nous a laissée l'autre jour. J'ai eu l'occasion dans un ouvrage récent d'insister sur la

nécessité d'élargir le champ d'action des aveugles, de leur ouvrir des débouchés nouveaux. Les petits métiers, après avoir connu pendant la guerre et au lendemain de la guerre une prospérité relative, voient leurs salaires réduits de plus en plus sous diverses influences, notamment l'extension du machinisme qui a atteint si cruellement la brosserie. Dans les domaines de la musique et de l'accord, on voit monter une concurrence de plus en plus redoutable; le jour vient où les instituteurs d'aveugles devront se montrer beaucoup plus rigoureux dans le choix des sujets qui se destinent à ces professions. Il faut donc en expérimenter de nouvelles. L'école de Marbourg me paraît être à cet égard, avec les usines de la Siemensstadt de Berlin, peut-être la tentative la plus intéressante qui ait été faite dans ces dix dernières années. Berlin a poussé son expérience dans la direction de l'industrie; Marbourg dans la direction de la culture intellectuelle.

L'établissement est divisé en deux parties, qui se prêtent main forte assurément, et qui ont bien des points communs, mais qui occupent deux bâtiments distincts, et même un peu éloignés l'un de l'autre. Il y a d'abord un home pour les étudiants, qui est situé 11, Woerthstrasse; et puis, Am Schlag, 1, une école pour les élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur. La première compte actuellement 14 étudiants, la seconde 28 élèves. Les étudiants suivent les cours de l'Université; les élèves de l'école « Am Schlag » reçoivent dans l'établissement même l'instruction de six professeurs dont trois sont aveugles. Ils sont répartis en deux sections, sensiblement égales comme nombre: la première prépare, par un enseignement primaire supérieur, aux professions commerciales; la seconde conduit au baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Les bâtiments nous ont paru beaux et fort bien entretenus. A l'école Am Schlag, les élèves couchent trois par trois dans des chambres vastes à souhait pour donner toute satisfaction aux hygiénistes. A la Woerthstrasse, l'étudiant a sa petite chambre individuelle, sobrement meublée, avec une bonne table de travail, large et bien conditionnée, une grande armoire, quelques rayons pour les livres. Mais la place manque: il n'y a que sept chambres: le surplus des étudiants doit être logé en dehors. On parle activement de projets d'agrandissement.

Le problème du secrétaire est résolu par chacun selon ses moyens. Il est facile, paraît-il, de trouver des lectrices à raison de 50 pfennig l'heure, et pour 80 marks par mois on peut avoir quelqu'un à sa disposition environ 8 heures par jour. En argent français cela fait 3 fr. l'heure et 500 fr. par mois.

Mais, bien entendu, on s'efforce de supprimer, ou de réduire au minimum, la nécessité du lecteur. Aussi la préoccupation centrale, si je puis dire, c'est celle de la production des livres.

L'imprimerie, qui a fourni déjà quelque 40.000 clichés, est outillée en vue de la production d'ouvrages savants. Les stéréotypeuses, qui sont des voyantes, sont choisies parmi des diplômées de l'Université: elles doivent être préparées par leurs études à la tâche qu'elles ont à remplir. La correction des clichés est assurée avec un soin extrême: un voyant lit à haute voix l'ouvrage à corriger, et la lecture est suivie par un aveugle qui fait les corrections. J'ai spécialement remarqué quelques appareils pour la production des figures: une pince à poinçonner pour tracer les lignes courbes sur les clichés; une roue dentée pour les lignes droites. L'imprimerie coûte annuellement, me dit-on, quelque 30.000 marks, dont 10.000, il est vrai, sont récupérés par la vente de livres.

La production d'ouvrages scientifiques manuscrits est poussée, elle aussi, avec une grande activité, et d'autant plus qu'en 1918 l'Allemagne n'était pas favorisée à cet égard. Est-ce parce que la dépréciation de la monnaie, totale en Allemagne, a ruiné la bourgeoisie plus encore que dans d'autres pays? Toujours est-il qu'on ne trouve plus ici, paraît-il, de main-d'œuvre bénévole pour la copie en Braille. On se défie d'elle d'ailleurs pour les ouvrages savants dans lesquels on exige une parfaite exécution. Le travail est soigneusement préparé par une étude de l'ouvrage à transcrire, et des dispositions appropriées à la matière sont arrêtées. Puis l'ouvrage, transcrit par des copistes rétribués, est corrigé avec le même soin scrupuleux que les clichés d'imprimerie. Il paraît que chaque page ainsi préparée et corrigée revient en moyenne à 40 pfennigs, c'est-à-dire à environ 2 fr. 50. On voit par là quelle somme représente un volume de 120 pages. Tandis que nous passions dans les salles de correction l'autre jour on était en train de revoir le 27e tome du premier volume de Karl Marx. Calculez un peu combien coûtera la transcription de Karl Marx. Et mesurez en passant, aveugles français, quelle gratitude vous devez aux chers copistes de la Bibliothèque Braille qui transcrivent, avec un dévouement que rien ne rebute, les ouvrages les plus austères. La bibliothèque du Blindenanstalt ne compte encore que 10.000 volumes dont 6.000 manuscrits; mais les énormes crédits dont on dispose promettent qu'elle se développera rapidement.

Voici d'ailleurs, non loin de là, le catalogue sur fiches des douze bibliothèques Braille circulantes d'Allemagne. Il est tenu à jour avec une extrême régularité, et c'est là, pour les étudiants, un instrument de travail de premier ordre. Ce catalogue sera imprimé en noir au cours de l'année 1928.

Imprimés et manuscrits, tous les livres sont reliés à l'établissement même. Mais ici comme à l'imprimerie nous trouvons des employés voyants. J'aime mieux notre habitude française de mettre partout où cela est possible des employés aveugles, de partir de ce principe que l'aveugle est capable de nombreux travaux.

Ce qui a par-dessus tout, au cours de la visite, excité mon envie, ce sont les ateliers de recherche. Il y en a deux, l'un pour la grosse mécanique, l'autre pour la petite. Voilà ce qui nous manque tout à fait en France. Quel généreux bienfaiteur nous dotera de cet instrument incomparable pour étudier et réaliser les appareils spéciaux nécessaires à l'activité des aveugles? On nous montre ici toutes sortes de projets de machines. Voici l'ébauche de la *Marburgia*, la nouvelle machine à écrire le Braille, mise en construction depuis bien des mois déjà. L'élasticité du papier a causé des surprises et il a fallu modifier les premiers projets. On s'occupe beaucoup aussi de machines à sténographier, et plusieurs modèles très réduits nous sont montrés qui ont dû être abandonnés pour être remplacés par de nouveaux. Voici un appareil qui semble être sur le point de sortir: c'est une sphère, à l'intérieur et à la surface de laquelle se déplacent des cercles et des plans permettant d'illustrer pour le toucher d'une manière tout à fait expressive la leçon de cosmographie. J'attends beaucoup de ces laboratoires de recherche qui comblent une lacune dans l'organisation de la typhlologie, et c'est une aubaine pour moi de les visiter en compagnie de M. Lotz, qui est si remarquablement compétent en tout ce qui touche à la mécanique.

Jugeons l'arbre à ses fruits: les résultats obtenus par l'école de Marbourg sont extrêmement remarquables. Sur 220 élèves qui sont passés à l'établissement, 120 sont actuellement pourvus d'occupations qui les

font vivre. La plupart des autres ou sont morts, ou continuent leurs études.

Chose curieuse, le massage n'a à peu près pas donné de résultats: les médecins allemands, jusqu'à présent, n'acceptent guère la collaboration du masseur aveugle. Bien peu de postes de téléphoniste aussi: les standards sonores ont presque partout fait place, paraît-il, aux standards lumineux ou au procédé des communications automatiques. Le dictaphone, goûté des Américains, n'a pas pris en Allemagne plus qu'en France.

En revanche, il y a des postes pour les sténographes, et même, ce qui nous étonne, pour les simples dactylographes. Il paraît que, dans certaines maisons, les chefs aiment à dicter à une vitesse qui n'excède pas celle de la dactylographie, et que les aveugles sont facilement agréés dans ces postes. Chez nous, les tentatives faites pour trouver de l'emploi à des dactylographes non sténographes, sont à peu près toujours demeurées sans succès.

Nul ne s'étonnera que quelques commerçants se soient fait de bonnes situations. Nous avons, on le sait, de très nombreux succès dans cette branche en France.

Mais l'originalité de Marbourg est d'avoir trouvé des emplois pour ses étudiants en théologie, en droit, en économie politique, en philologie. Il y a notamment, parmi les anciens de Marbourg, des pasteurs, des ingénieurs-conseils, des conseillers juridiques d'entreprises industrielles, une douzaine d'avocats-avoués.

Les femmes sont admises à Marbourg, mais jusqu'à présent fort peu s'y sont présentées.

Ces résultats, extrêmement favorables, et sur lesquels il convient que les typhlophiles de tous les pays aient les yeux fixés, ont besoin d'être consolidés par l'expérience et étendus. Mais l'affaire est en de bonnes mains. La tâche est certes fort complexe. Mais, qu'il s'agisse d'administration, de pédagogie, de direction, d'imprimerie, de mécanique, le Docteur Carl Strehl, par la clarté de son esprit et la vigueur de sa pensée, nous a paru être remarquablement à la hauteur de cette tâche. Et il est dévoué entièrement à l'œuvre, qu'il a fondée, et qui est proprement sienne.

*
* *

Y a-t-il pour nous Français quelques conclusions pratiques à tirer de cette visite? Il y a toujours quelque chose à apprendre d'expériences nouvelles pour les esprits qui ne sont point paresseux.

Ce n'est pas qu'à mon avis il soit temps d'organiser en France un grand établissement d'enseignement élevé pour les aveugles à la manière de celui de Marbourg. Nous n'aurions sans doute pas assez de sujets pour l'alimenter. La France a eu sa solution originale du problème de l'adaptation sociale de l'aveugle. Les débouchés de la musique et de l'accord, grâce à une longue tradition, restent plus favorables chez nous en général pour ceux qui y sont aptes que des professions nouvelles, mal expérimentées, où il reste à tout le moins à forcer les barrières du préjugé.

Mais, dans notre peur bien justifiée de faire des ratés, peut-être n'avons-nous pas assez songé à ceux qui, bien doués intellectuellement, sont rebelles à la culture musicale. Il nous faut faire davantage pour eux. Leur nombre grandira d'ailleurs, nous l'avons montré. Nous avons déjà à leur usage notre admirable section spéciale des étudiants à la

bibliothèque Braille. Grâce à elle, le livre ne leur manquera point, et c'est peut-être aux efforts combinés des pouvoirs publics et des œuvres privées, qu'il appartient de mettre sur pied une organisation appropriée, en utilisant les merveilleuses ressources de notre Institution Nationale de Paris. M. le sénateur Daraignez avait proposé un système de bourse que nous lui devrons demander de reprendre et de mener à bien.

N'hésitons pas à rappeler aux Pouvoirs publics qu'ils doivent largement collaborer à cette tâche. L'école de Marbourg reçoit tant du Reich que des Etats, sans parler des bourses individuelles des élèves, presque tous indigents, montant à 1.200 et 1.500 marks par an, une subvention annuelle d'environ 80.000 marks. Voilà un chiffre qu'il nous faut rappeler à l'occasion. 80.000 marks, c'est près de 500.000 fr. Nous n'en demandons pas tant. Nous n'aurons besoin, ni d'un personnel nombreux — il y a 57 employés à Marbourg — ni, tant que la générosité publique ne nous fera pas défaut, de ruineuses organisations pour la transcription des livres. Cependant il faut que chez nous aussi l'aide soit efficace et proportionnée au considérable effort que nous avons à produire.

Il est de l'intérêt moral de la France que la patrie de Valentin Haüy, de Louis Braille et de Maurice de la Sizeranne, après avoir été l'initiatrice de tout ce qui s'est fait dans le monde en faveur des aveugles, ne se laisse pas, pour des raisons financières, distancer dans ce domaine (1).

P. VILLEY.

La Statistique des Aveugles en Algérie

Sur notre demande, M. le Gouverneur de l'Algérie a eu la bienveillance de nous faire parvenir l'état du recensement des aveugles dans la colonie.

Il est tel qu'on pouvait l'attendre étant donné le climat, c'est-à-dire qu'il fait apparaître une tâche considérable aux typhlophiles. Pour une population totale de 5.522.640 habitants, on ne compte pas moins de 11.258 aveugles, dont 6.447 du sexe masculin et 4.811 du sexe féminin. Cela fait une proportion effroyable de 2.040 aveugles pour 1.000.000 d'habitants, soit un aveugle pour 490 habitants.

Si l'on songe qu'en Angleterre, pays que nous aimons à prendre comme point de comparaison, parce que la statistique des aveugles y est dressée avec un soin particulier, la proportion des aveugles est de 1 pour 911 habitants, on mesure combien la condition de l'Algérie, comme celle d'ailleurs des pays de l'Afrique du Nord en général, est sévère.

Il est spécialement douloureux de constater que la proportion des mineurs est très élevée. Ils sont 2.009 d'après la statistique. Cela fait une proportion de 18 %. Dans les pays de l'Europe Occidentale, la proportion des mineurs ne dépasse pas habituellement 10 à 12 %. Evidemment, les maladies infectieuses de l'enfance sévissent encore d'une manière redoutable.

Voilà qui laisse apparaître l'importance du rôle que doit jouer là-bas l'école fondée par l'Association Valentin Haüy, et aussi et surtout la tâche capitale qu'ont à effectuer nos médecins et nos hygiénistes.

(1) Voir notre article *La Législation anglaise sur les Aveugles* dans le V. H. de l'année dernière, nos de janvier-mars et d'avril-juin.

DEPARTEMENTS	NOMBRE TOTAL de la population au 1er Janvier 1927	NOMBRE D'AVEUGLES				
		SEXE masculin	SEXE féminin	ADULTES	MINEURS	TOTAL
Alger	1.866.714	2.136	1.794	3.132	798	3.930
Oran	1.380 801	1.675	1.195	2.357	513	2.870
Constantine	2.275.125	2 636	1.822	3.760	698	4.458
TOTAUX	5.522.640	6.447	4.811	9.249	2.009	11.258

P. VILLEY.

La Question du W dans l'Alphabet Braille

Que de fois avons-nous entendu demander, en France, et surtout à l'étranger, pourquoi dans le Braille le W n'occupe pas sa place ordinaire entre le V et le X? La cause en est anecdotique et je tiens l'anecdote de la bouche d'Henri Hayter, mon professeur d'anglais, il y a de cela bien près de soixante ans. La voici. Quand Louis Braille à l'âge de seize ans, combina son alphabet ponctué, il était élève de l'Ecole de Paris où l'on n'enseignait que le français. Or, en français, le W n'est pas usuel. L'inventeur qui, faute de livres, lisait peu, l'oublia dans sa combinaison de quatre séries de lettres. Parmi ses enthousiastes condisciples, se trouvait l'Anglais Hayter. Celui-ci désirant adapter le système ponctué à sa langue mère où pullulent les W, demanda à son ami comment s'y prendre. Aussitôt l'inventeur assigna à cette lettre désirée la seule place qui était vacante, la dernière de ses quatre séries. Cette adjonction eut lieu dès le début puisque le W est marqué à sa place insolite dans la première édition du procédé de Louis Braille, en 1829. Six ans après, l'école de Woluwe prit le système français dès sa fondation, y compris le W, bien que dans le nom de Woluwe il se trouve deux fois. Les Américains furent moins accommodants puisque la place anormale du W les amena en 1868 à combiner un alphabet ponctué dissident, le New-York point, qui prévalut aux Etats-Unis pendant une cinquantaine d'années. Par contre les Anglais, grâce à une commission composée d'aveugles, adoptèrent intégralement l'alphabet français, et si dans leur Braille il y a aujourd'hui de légères divergences, elles ne se produisirent qu'en 1907. Les Allemands firent comme les Anglais après le congrès international de 1878 et leur congrès particulier de Berlin, l'année suivante. Il est regrettable que les adaptateurs du Braille à l'esperanto aient substitué à la place anormale du W une autre place anormale faisant ainsi une scission absolument inutile.

E. GUILBEAU.

BIBLIOGRAPHIE

Assurance contre la Cécité

On lit dans le *Blindenbote* de septembre 1926 que la Société générale d'assurance à Berne a, depuis peu, établi l'assurance contre la cécité. Elle est la première en Suisse à l'avoir instituée.

Un nouveau progrès vient d'être réalisé : jusqu'à présent les borgnes étaient exclus de l'assurance. Or, particulièrement menacés, ils désiraient tout spécialement y participer. C'est maintenant chose faite dans tous les cas où l'œil conservé est tout à fait sain. La prime est versée non seulement en cas de cécité complète, mais lorsque la puissance visuelle a diminué au point que dans un bon éclairage l'assuré ne peut plus compter les doigts à deux mètres de distance .

Edouard Meystre

Les aveugles-sourdes américaines, Laura Bridgeman et Helen Keller, sont désormais fameuses dans le monde entier ; on commence à connaître aussi, grâce au beau livre de M. Louis Arnould, Marie Heurtin, l'aveugle-sourde de Larnay ; mais on a peu entendu parler d'Edouard Meystre, l'aveugle-sourd de Lausanne, qui est presque un contemporain de Laura Bridgeman, puisqu'il est né en 1826. Il perdit l'ouïe à l'âge d'un an à la suite de la petite vérole, et fut privé de la vue à 7 ans par un coup de feu maladroit. C'est M. Hirzel, le directeur bien connu de l'asile des aveugles de Lausanne, qui entreprit son instruction selon les principes établis par le docteur Howe, l'éducateur de Laura Bridgeman.

On lira avec intérêt l'article que consacre Paul Ketterer, dans le *Messager Suisse* de mai, à Edouard Meystre qu'il a fort bien connu, qui fut son condisciple à l'asile de Lausanne. Il y expose en détail les habitudes de Meystre, ses sensations, ses plaisirs, ses goûts, ses occupations, ses moyens de communication. Il fut un habile tourneur en bois en un temps où ce métier était pratiqué non sans profit parfois par nombre d'aveugles.

On trouvera surtout dans l'article de Paul Ketterer une bibliographie sur Meystre qu'il est utile de reproduire ici. « Hirzel raconte l'instruction de Meystre dans le premier rapport de l'asile des aveugles de Lausanne, publié en 1847, dans un article de la *Bibliothèque universelle*, donné la même année, et dans une monographie qui fut traduite en allemand ; M. Secrétan nous l'expose en partie dans son rapport de 1899, année de la mort de Meystre, et B. Van Muyden, qui fut syndic de Lausanne et historien, reprend le même sujet dans le journal *La Famille*, en 1905.

Maisons de repos pour Aveugles en Allemagne

La Bibliothèque Valentin Haüy a reçu une brochure intitlée « *Zehn Jahre Blindenerholung des Reichsdeutschens Blindenverbandes* » (1925), qui nous renseigne sur la création et la situation actuelle des maisons de repos pour aveugles en Allemagne.

Il y a maintenant trois de ces maisons : à Wernigerode dans le Harz, à Klebnis-Lamm bei Freudenstadt dans la Forêt Noire ; à Timmendorferstrand dans la baie de Lubeck, près de la Baltique. Elles sont ouvertes seulement l'été, du 1er mai à la fin d'octobre. Les prix de séjour sont très modérés pour les membres de l'Association.

Ces maisons poursuivent un triple but : donner aux aveugles un repos d'autant plus nécessaire que le travail est pous eux plus pénible ; leur assurer l'occasion de rencontres et d'entretiens entre aveugles qui semblent leur être particulièrement chers et profitables ; enfin les faire échapper à l'isolement moral dans lequel trop d'entre eux sont condamnés à vivre, et qui les déprime souvent.

La première tentative de ce genre fut faite par le directeur de l'Institut de Berlin, E. Kull, qui, avec l'aide financière d'amis et de donateurs, envoya, dès 1890, chaque année, quelques jeunes filles aveugles au bord de la Baltique. Puis fut fondée l'Association *Le Repos des Aveugles*, par un certain nombre d'artisans aveugles berlinois. Cette Association procurait chaque année à ses membres un voyage de vacances. En 1908, une riche dame de Leipzig, Mme Keilberg, créa une colonie de vacances pour aveugles à Grimma qui, organisée en principe pour les aveugles de Leipzig, accueillit bientôt des aveugles provenant de toutes les contrées d'Allemagne. Mais la nombre des colons n'était que de 12. En 1911, on conçut

le premier plan d'une entreprise beaucoup plus vaste, grâce à deux aveugles qui constituèrent une société et organisèrent des plans. La guerre en interrompit la réalisation.

La première des maisons actuelles date de 1915 et fut ouverte pour les soldats aveugles. L'œuvre n'a pas cessé de prospérer et de s'étendre depuis cette époque, manifestant par les résultats obtenus sa très grande utilité.

Il nous a paru intéressant de signaler chez nous ces institutions. Il serait très souhaitable que nous en ayons de semblables pour les aveugles français. De plus, on peut se demander si des aveugles français désireux d'apprendre la langue allemande n'obtiendraient pas, en payant le prix de journée à plein tarif, l'autorisation de séjourner dans ces maisons et n'y trouveraient pas des conditions très favorables à leur dessein.

P. V.

Les cas de Cécité douteuse et la loi anglaise

Le *Beacon* de février aborde la question fort intéressante des cas de mauvaise vision qui sont à la limite de la cécité. Elle se pose d'une manière aiguë en Angleterre en raison de la loi des aveugles de 1920. Il a bien fallu, pour réserver aux seuls aveugles le bénéfice de la loi et prévenir les abus, donner une définition officielle de la cécité. Or dans beaucoup de cas, il y a hésitation. Les œuvres sont partagées entre le désir de se conformer strictement aux instructions officielles, et l'humanité qui les pousse à se montrer un peu larges à l'égard de certaines cécités douteuses. Lorsqu'elles se trouvent en présence d'un individu qui est empêché par son état oculaire d'occuper une situation normale dans la société, la tentation est grande, on le conçoit, de lui octroyer les avantages de la loi.

Le texte officiel est une certaine circulaire 681 qui paraît avoir été rédigée dans un esprit très libéral. Elle pose naturellement comme critérium le degré de vision, mais elle ne s'en tient pas à une constatation numérique brutale et elle admet que tous les facteurs contribuant à la vision, doivent être pris en considération. Est regardé comme aveugle et apte par conséquent à bénéficier de la loi, tout individu dont la vision n'excède pas un vingtième sans exception, et aussi, sauf exception, celui dont la vision est comprise entre un dixième et un vingtième. Pratiquement, les exceptions ne se rencontrent point, et tous les individus n'ayant qu'un dixième de vision, peuvent se faire reconnaître aveugles. Le problème devient très délicat lorsque la vision est supérieure à un dixième. En principe, il n'y a pas alors cécité, mais d'autres facteurs peuvent intervenir, par exemple, l'étendue insuffisante du champ visuel, et dans ce cas, l'administration ne refuse pas absolument d'admettre au bénéfice de la loi les individus qui seraient reconnus incapables de s'adapter à la vie sociale selon les méthodes des voyants. Elle tient seulement à ce que, conformément à la volonté du législateur, seuls les facteurs de vision interviennent, et qu'on ne tienne compte ni du degré d'intelligence de l'individu, ni du métier qu'il exerce, pour créer une présomption en sa faveur.

L'Union des Associations d'Aveugles a étudié ce grave problème. Dans l'état actuel de la législation, elle n'a pu que demander aux œuvres d'examiner avec une grande bienveillance les cas douteux, afin de faire valoir auprès de l'administration toutes les circonstances favorables à une interprétation équitable. Elles pourront avoir un rôle à jouer dans des cas où les pouvoirs publics, Ministère de l'Hygiène, Ministère de l'Instruction publique, autorités locales, jugeront ne pas pouvoir intervenir. P. V.

L'Oiseau en cage

Ceux qu'intéressent les romans, sans cesse plus nombreux, où des aveugles sont mis en scène, liront peut-être avec intérêt dans le *Blindenbote* de janvier, la causerie de M. Bosshart, sur un roman de Mme Lisa Wenger, *L'Oiseau en cage*. Une fois de plus le critique s'élève contre la conception *a priori* de la cécité qui s'impose si souvent aux romanciers aux dépens de la réalité : on admet que la perte de la vue amène une

diminution des capacités corporelles, mais que par contre l'aveugle possède une tension d'esprit constante supérieure à celle d'un voyant. Le héros du roman vit comme une larve, incapable de rien faire par lui-même, assis dans un fauteuil, ne songeant et ne sortant que guidé, suivant toujours le même itinéraire dans sa promenade, et redoutant tous les obstacles. Cependant il est l'arbitre de tout le village et rien ne se fait sans son conseil.

N'est-il pas singulier que, près de cent cinquante ans après Valentin Haüy, des romans aussi puérils, contredits par l'expérience quotidienne, trouvent encore des lecteurs ?

Les Aveugles dans l'industrie en Tchécoslovaquie

De Tchécoslovaquie comme de tous les pays, c'est le même cri d'alarme qui nous arrive : les anciens métiers d'aveugles, brosserie, vannerie, ne peuvent point résister à la concurrence des usines, ils ne donnent plus de salaires suffisants aux ouvriers. Il faut absolument trouver autre chose.

Grâce à l'excellent rapport présenté par M. Steiskal de Prague au congrès espérantiste de Dantzig, nous sommes renseignés sur ce qui se tente là-bas en fait d'expériences nouvelles.

Certes, les résultats obtenus ne sont pas comparables à ceux qu'on signale en Allemagne. Nous avons parlé maintes fois des aveugles à l'usine dans la région de Berlin. A Nuremberg aussi, 40 aveugles sont occupés dans une usine. Des mesures protectrices sont prises à leur intention contre les machines dangereuses. Des dispositions particulières ont été adoptées en leur faveur : c'est ainsi qu'ils arrivent un quart d'heure avant l'entrée des ouvriers voyants, et repartent également un quart d'heure avant la sortie, pour que leurs mouvements ne soient point gênés par la foule de leurs camarades. Dans la cour de l'usine des niches sont disposées où leurs chiens-guides les attendent pendant tout le temps que dure leur travail, et où ils reçoivent leur nourriture.

Sur une échelle beaucoup plus modeste, des essais intéressants ont été tentés avec succès, en Tchécoslovaquie. A l'usine Kolben, à Prague, quelques aveugles sont occupés à des travaux similaires à ceux qui sont pratiqués le plus habituellement en Allemagne : ils fabriquent des pièces pour appareils électriques, assemblent, vissent des pièces de métal ou de porcelaine. Dans la ville d'Ulin (Moravie) une fabrique de chaussures occupe 22 jeunes filles aveugles, depuis un an : elles collent à la machine des feuilles de papier blanc sur des boîtes de carton destinées à contenir une paire de chaussures. Quelques-unes sont, en outre, occupées à passer des lacets dans les œillets et à ranger les chaussures par catégories. Leurs gains sont de 150 à 200 couronnes par semaine. On pourra apprécier la valeur de ce salaire quand on saura que leur chambre leur revient à 6 couronnes par semaine, et leur nourriture, pour les trois repas, prise à la cantine de l'usine, à 31 couronnes et demie.

A Caska Budejovice, au sud de la Bohême, dans une manufacture nationale de tabac, deux femmes aveugles sont occupées à la fabrication des cigares. L'industrie du tabac étant monopole de l'Etat, elles auront droit à une retraite comme les employées voyantes.

Une confiserie de Prague emploie des femmes aveugles à l'empaquetage des sucreries.

On signale aussi dans une chocolaterie, au nord de la Bohême, une jeune fille aveugle dactylographe, employée à faire le courrier à l'aide du dictaphone. On connaît cet appareil, répandu aux Etats-Unis, mais qui a si peu de succès en France, et généralement en Europe : le patron parle le courrier dans un grammophone, par lequel la secrétaire se le fait répéter autant de fois qu'elle le désire. La cire est ensuite égalisée, et peut servir aussitôt pour une nouvelle impression. On ne signale aucun autre secrétaire aveugle en Tchécoslovaquie, si ce n'est à la *Société des aveugles subvenant à leurs propres besoins*, association qui emploie une dactylographe.

Des cours d'orientation professionnelle pour les aveugles

C'est d'Amérique, vous le pensez bien, que nous vient une pareille proposition. L'orientation professionnelle est là-bas en singulier honneur. On en voudrait faire une science. Et la maladie menace de gagner chez nous depuis que M. le Ministre de l'Instruction publique a créé, tout récemment, une inspection générale de l'orientation professionnelle.

De fait, il y a beaucoup d'observations intéressantes à relever dans l'article qu'un aveugle, M. Edward Campbell, consacre à cette question dans l'*Out-look* de juin dernier. Il est excellent d'entretenir cette idée qu'on doit chercher sans cesse de nouveaux débouchés, et que c'est par des tentatives individuelles, par des essais d'adaptation à des circonstances particulières que pourra se faire la pénétration des aveugles dans la société des voyants sous des formes plus variées que dans le passé. Lectures d'articles parus dans les journaux spéciaux et discussions en commun à leur sujet, causeries d'aveugles ayant fait des tentatives originales, et couronnées de succès, conversations de jeunes aveugles avec ces pionniers, et aussi avec les clair-voyants de bonne volonté qui sont disposés à se prêter à des expériences, tous ces moyens sont fort recommandables, et comme M. Campbell je conseille instamment qu'on les mette en œuvre, avec beaucoup d'autres d'ailleurs, dans les cercles d'étude où l'on peut se livrer utilement à ces recherches.

Mais que dites-vous de l'idée de chercher ici la matière d'un enseignement régulier, normal, obligatoire, dans toutes les écoles, un enseignement d'un semestre entier, pour lequel l'auteur réclame autant d'heures que pour n'importe quel autre enseignement ? Vous allez vous demander, comme moi, si l'on a vraiment beaucoup de loisir dans les écoles spéciales des Etats-Unis. Je me vois proposant cette branche nouvelle aux professeurs de notre Institution Nationale des Jeunes Aveugles ! Songez que les élèves ont beau y travailler onze heures par jour, ils ne parviennent que bien difficilement à parcourir leurs programmes.

Recommandons instamment aux professeurs et aux directeurs de nos écoles de se montrer plus attentifs, plus scrupuleux encore pour des aveugles que pour des voyants à diriger leurs élèves dans la voie qui leur convient, mais que l'orientation professionnelle ne soit pas un prétexte à gâcher un temps précieux dans nos écoles où le temps coûte si cher.

Ame d'aveugle

Le journal *Radio aux Aveugles*, dont nous annonçons par ailleurs la publication, donne l'analyse suivante d'une pièce radiophonique, *Ame d'Aveugle*, qui a été diffusée à un concert de Radio-Vitus. « La scène se passe dans un asile d'aveugles. Un « ancien » est conduit par une infirmière dans un jardin et s'asseoit sur un banc, sur son banc, il le reconnaît, il le voit avec ses mains ; et l'on assiste là à un soliloque émouvant en sa simplicité. Un « nouveau » arrive ; il vient s'asseoir à côté de l' « ancien », et c'est une leçon de philosophie profonde. Chacun des deux hommes raconte sa vie et... l'accident. L' « ancien » a été vitriolé ; le « nouveau » a perdu la vue par suite de l'éclatement d'un obus alors qu'il était employé à la récupération des engins sur les anciens champs de bataille. Les deux hommes se reconnaissent, ils aiment la même femme, ils ont souffert tous deux par elle, et la fatalité les a réunis dans la même maison. L' « ancien » sent la colère le prendre ; il a là, à côté de lui, celui qui est la cause de son malheur. Ses mains saisissent le cou de son infortuné compagnon et serrent... des cris, des appels, la peur, un râle. L' « ancien » desserre son étreinte. Il comprend que cela est inutile et qu'il lui faut pardonner... et il pardonne ».

Nouvelles et Renseignements

La Société des Transports en Commun de la Région Parisienne a décidé récemment l'extension aux aveugles civils porteurs d'une carte

verte spéciale le bénéfice des tarifs de faveur appliqués aux mutilés 100 %. Ces tarifs, en première comme en deuxième classe, sont ainsi fixés :

Parcours intra-muros : une section, 0 fr. 30 ; deux sections, 0 fr. 40 ; plus de deux sections, 0 fr. 50.

Parcours extra-muros : Seine, 0 fr. 30 ; Seine-et-Oise, 0 fr. 45.

Le guide de l'aveugle est transporté gratuitement ; c'est l'aveugle, accompagné ou non, qui paie le prix du transport.

— Nous avons parlé déjà de la commission, qui se réunit à l'American *Braille Press*, en vue de préparer l'unification et l'internationalisation de notation musicale Braille. Ses travaux sont en excellente voie. M. Blazy, délégué par l'Institution nationale, et M. Clavers, délégué par l'A. V. H. ont grandement maintenu le point de vue français relatif à l'enseignement par les aveugles et au développement de leurs études musicales.

— Un nouveau groupement vient de se constituer en faveur des sans-filistes aveugles : *Radio aux aveugles*, qui publie chaque dimanche une petite revue en Braille en supplément au *Radio-Braille* (direction 89, rue Lepic, à Paris). Outre cette publication, le groupement se propose les trois buts que voici : faire connaître des artistes aveugles, qui participeront, moyennent rémunération, aux concerts radiophoniques organisés régulièrement à leur intention, dans les différents postes-émetteurs ; offrir gratuitement à tous les aveugles, à la suite de souscriptions qui seront réalisées prochainement, des postes récepteurs qui leur permettent d'écouter les radio-concerts ; mettre à la disposition des sans-filistes aveugles un laboratoire d'essais où ils trouveront des pièces détachées, où ils pourront venir essayer leur dextérité dans la construction des postes récepteurs et où des ingénieurs leur feront des cours et leur donneront des conseils.

— La *Société de patronage de l'établissement professionnel et climatique d'aveugles*, dont le siège est à Cannes, rue Louis Braille, a été reconnue d'utilité publique par décret en date du 21 janvier 1928.

— Le 10 février, M. Charles Lambert, député du Rhône, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à « instituer pour les bénéficiaires des allocations à domicile de la loi du 14 juillet 1905 ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne des majorations spéciales destinées à porter pour eux le secours d'assistance à un chiffre égal au prix payé pour le placement des assistés chez les particuliers ».

— La presse a annoncé en avril que le docteur Bonnefon de Bordeaux a opéré avec succès son 44e aveugle de guerre. La *Gazette des sciences médicales de Bordeaux* a publié, le 12 février, un article du docteur Bonnefon, intitulé « Les cécités de guerre curables, examen des faits ».

Allemagne. — On annonce qu'il existe à Leipzig 29 maisons industrielles où sont employés 49 aveugles concurremment avec des employés voyants. De ce nombre sont 16 accordeurs, employés par 7 facteurs de pianos.

Angleterre. — Au congrès optique international qui eut lieu à Oxford en septembre dernier, le président, M. Sutcliffe, a traité des cas de cécité, causés par l'abus du tabac en combinaison avec l'abus de l'alcool. On trouvera un compte-rendu sommaire de son exposé et de la discussion qui a suivi dans le *Beacon* d'octobre.

Danemark. — En vertu de la loi d'invalidité, qui date de 1921, tout invalide qui a perdu les deux tiers de sa capacité de travail bénéficie d'un subside annuel de 800 couronnes. Les aveugles, à l'exception de ceux qui ont une situation stable, comme les organistes, touchent en général ce subside. Lorsque deux époux sont aveugles, ils touchent pour eux deux 1.200 couronnes. Mais il est question de réduire de 800 à 200 couronnes l'allocation versée au titre de la loi d'invalidité.

Etats-Unis. — Un certain nombre de jeunes filles aveugles de l'école de Watterton, près de Boston, suivent les cours de la Croix-Rouge, reçoivent le même enseignement que leurs camarades clairvoyantes, et exécu-

tent, nous dit-on, les mêmes travaux. Elles sont fort gênées de ne pas pouvoir lire le thermomètre.

— L'*Out-look* de septembre annonce que, l'*Université de Pensylvanie* vient d'accueillir un aveugle comme professeur : c'est M. Francis J. Commings, devenu aveugle à l'âge de 12 ans par suite d'une méningite cérébro-spinale, qui, grâce au Braille, fit de brillantes études, et vint étudier les langues romanes à la Sorbonne et à l'université de Nancy. Il est professeur assistant de langue française.

Inde anglaise. — Nous avons signalé déjà l'existence d'une active association en faveur des aveugles et en vue de la prévention de la cécité à Bombay. *The Blind Relief Association*. Elle a été fondée en 1919. D'après son rapport pour l'année 1926, ses médecins parcourent la région pour dépister particulièrement les conjonctivites et les ophtalmies des nouveau-nés dont les cas sont très nombreux ; son dispensaire distribue gratuitement les médicaments et les soins aux indigents, les incurables reçoivent une instruction professionnelle, et l'Association entretient un atelier pour les ouvriers. 40.000 malades ont été soignés pendant l'année, et plus de 6.000 opérations ont été faites.

Courrier de l'Association

M. Eugène QUERQUI

Un des actifs collaborateurs de l'Association Valentin Haüy en province, M. Eugène Querqui, est décédé le 22 décembre 1927.

Il était fils et petit-fils d'aveugle. Sa grand' mère, Mme Moeller, décédée le 7 novembre 1918, était atteinte de cécité depuis de longues années. Tout de suite elle avait fait de l'A. V. H. son œuvre à elle. M. de la Sizeranne l'estimait infiniment et lui rendait de fréquentes visites durant ses séjours d'hiver à Paris. Très vite initiée au Braille elle s'intéressa spécialement à notre patronage et devint la providence des aveugles qui l'entouraient.

M. Eugène Querqui avait perdu une partie du bras droit à l'attaque de la ferme de Fouvent (Pas-de-Calais) le 7 juin 1915. Avide d'utiliser les forces qui lui restaient, il devint, avec le concours d'une compagne qui s'associait pleinement à son ardente charité, le modèle de ces correspondants que l'A. V. H. souhaite de posséder sur tous les points du territoire de la France.

Partageant leur vie entre leurs deux résidences, Saumur et Chassenon, M. et Mme Querqui s'instituèrent les deux grands ministres de notre œuvre dans l'arrondissement de Saumur et dans toute la Vendée. Ils parcouraient ces deux régions, découvrant les aveugles, les adoptant, pourvoyant dans la plus large mesure possible à leurs besoins matériels et moraux. Ils organisaient, au nom de l'A. V. H., des concerts, des ventes, des loteries, et le succès de ces manifestations leur permettait d'exercer d'une manière parfois royale leurs libéralités, toujours distribuées avec discernement. Aussi leur influence sur leurs protégés était extrêmement bienfaisante parce qu'ils possédaient leur confiance et leur affection.

Avec son unique main, M. Eugène Querqui était, pour cette œuvre de patronage, le secrétaire de sa femme, aussi bien à la plume qu'au poinçon, car il maniait le Braille avec aisance. Son dernier travail avant de s'aliter pour mourir fut de réviser tous les dossiers des aveugles dont il s'occupait.

Mme Querqui reste fidèle à l'œuvre de son mari, avec un zèle redoublé par son affliction, zèle que soutient sa propre mère, anglaise d'origine, qui avec autant d'exquise bonté que de parfait jugement, est devenue aussi l'amie des aveugles.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.80

JUILLET-SEPTEMBRE 1928. — N° 3

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugle

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : France : 6 Francs. — Étranger : 12 Francs

(7 francs pour les pays à change déprécié)

M. le Docteur Fabre, Chevalier de la Légion d'honneur

Voilà un décoration qui vient bien tard à notre gré. Depuis de longues années, l'Association Valentin Haüy souhaitait de voir la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine de notre cher docteur Fabre. Nous nous réjouissons d'autant plus qu'elle soit enfin venue. Je suis sûr que le nouveau légionnaire sera particulièrement sensible à l'accueil que font à cette nouvelle ses élèves et anciens élèves, ses amis, tant d'aveugles qui, sans le connaître, admirent son œuvre magnifique, et l'aiment pour tout le bien qu'il a fait.

Savez-vous qu'il y a bientôt 25 ans que le docteur Fabre se dévoue à notre cause ? Après s'être refait, avec une énergie qui servira d'exemple, sa carrière brutalement brisée par la cécité, — ou plutôt sans même attendre qu'elle fût refaite — il a voulu venir en aide aux aveugles de France en leur ouvrant la profession de masseur. Il a mis à leur service son autorité, son savoir, son temps. Et voici bientôt 25 ans qu'il professe avec un complet désintéressement, et un zèle qui ne s'est jamais

ralenti, le cours que lui-même a fondé à l'Association Valentin Haüy. Il a continué, en dépit d'une clientèle bientôt nombreuse, brillante, de choix, qui le sollicitait, refusant de se laisser absorber par elle pour pouvoir se donner à son enseignement. Il était, et il est demeuré, l'ami, le conseiller, le guide de ses élèves masseurs. Combien aujourd'hui, façonnés par ses soins, lui doivent leur situation ! Et dans le nombre il y a de fort belles situations, parmi les plus belles qu'aient jamais occupées des aveugles, et qui ouvrent pour l'avenir du massage par les aveugles de magnifiques espérances.

Tout cela, vous vous en doutiez un peu. J'aimerais à vous dire d'autres choses que vous ne savez pas, que personne presque ne sait, tant le Dr Fabre est habile à les tenir secrètes : combien d'aveugles, en dehors même des masseurs, ont constamment recours à la science et à la bonté dévouée du docteur sans jamais trouver sa porte close ni son cœur indifférent ; et quel rôle d'abnégation il a joué pendant la guerre, venant, au prix d'un travail quotidien forcené, au secours d'une population civile privée de médecin ! Mais la modestie de mon ami ne me pardonnerait pas d'insister. Je retiendrai seulement — car, ceci vous touche tous directement, aveugles et typhlophiles — qu'il a fait en cette occasion la preuve publique de ce que peut un médecin aveugle quand il est doublé d'un homme de grand cœur.

Si le docteur Fabre est trop modeste pour être bien sensible à l'honneur qui lui est fait, il y verra du moins avec joie la consécration de ses efforts et des résultats obtenus et nous voulons qu'il trouve sa récompense dans notre reconnaissance, dans notre respectueux et affectueux attachement.

P. VILLEY.

La Société de Placement et de Secours

en faveur des Élèves sortis de l'Institution Nationale des jeunes Aveugles (1)

Conférence faite par Albert MAHAUT
le 5 Avril 1927, à la Salle des Fêtes de l'Institution Nationale
(*Fin*)

Alors put être réalisé le rêve de Dufau qui n'avait cessé de hanter ses continuateurs. Ceux-ci, en gens prudents, possédant à haute dose le sens des possibilités, se bornaient à exprimer des vœux, mais ce vœu revenait à chaque assemblée générale comme un « leitmotiv » de plus en plus suppliant, dans l'espoir qu'une fée bienfaisante enverrait la dot nécessaire. On demandait en grâce la fondation d'un atelier-asile, pour les femmes d'abord, beaucoup plus handicapées que les hommes ; rien ne venait. On y remédiait comme on pouvait : la plupart des secours allaient aux ouvriers.

La fée bienfaisante... elle se présenta donc sous les traits de Maurice de la Sizeranne. Il obtint de la famille Claugenson, en 1886, le prêt d'un immeuble, à Illiers (Eure-et-Loir), pour y installer un atelier de jeunes filles aveugles. Cet atelier, grâce aux dons et legs spécialement affectés à son entretien, put vivre sans que le budget de la Société de Placement fût gravement obéré.

En vérité, les grands efforts et les grands progrès commencèrent avec Maurice de la Sizeranne. C'est lui qui entreprit le véritable com-

(1) Voir le *Valentin Haüy*, 1928, p. 1.

bat contre les préventions des ignorants ou des incrédules repoussant les travailleurs aveugles. Il avait le génie de la propagande; il créa un journal que vous pourriez lire avec intérêt : le « Valentin Haüy » ; il écrivit et répandit à profusion tracts, brochures, livres, en vue d'éclairer le grand public sur la valeur sociale de ceux qu'il connaissait si bien. J'étais encore très jeune lorsque parut la plaquette intitulée « Les Aveugles Utiles » ; on nous en donna lecture en classe. Tout émus, nous écoutions ce vibrant appel en faveur du travail de l'aveugle et nous sentions planer sur nous comme une force tutélaire qui nous entraînait et nous donnait la foi en l'avenir.

De la Sizeranne lui aussi voyagea, et non seulement pour conquérir des postes immédiats, mais en vue de préparer des placements futurs. Il voyait les Curés, les Présidents de Fabrique, créait partout une atmosphère de sympathie pour les organistes, professeurs de musique, accordeurs de pianos, tous ses camarades de l'Intitution Nationale. L'Institution Nationale est vraiment le cadre où il s'est préparé à la mission qui fit de lui notre grand bienfaiteur.

Tandis qu'il parcourait la France, il apprit à connaître d'autres aveugles ; il visita nos écoles de province et plus tard celles de l'étranger. Il eut alors la révélation des besoins immenses de ses frères en cécité. Il comprit que l'heure était venue de reprendre l'idée initiale, l'idée de Dufau visant au patronage général, au relèvement de tous les aveugles de France. Chacun connaît l'œuvre gigantesque qu'il créa, l'Association Valentin Haüy, synthèse de toute la bienfaisance à l'égard des aveugles. C'était en 1889. Qu'allait devenir notre Société de Placement à côté de la nouvelle Association, un peu son enfant, mais enfant redoutable, semblait-il, tant sa croissance était rapide? L'œuvre de Maurice de la Sizeranne attirait à elle tous les regards, tout l'intérêt du grand public. La Société de Placement n'en prit pas ombrage et elle fit bien. Sachant qu'elle était de la même famille, elle comprit très vite le parti qu'elle pouvait tirer de ses relations avec sa grande voisine. Gardant chacune leur indépendance matérielle, administrative, financière, les deux œuvres mirent en commun leurs richesses morales, et cette union spirituelle favorisa plus qu'on ne le peut dire leur expansion à toutes deux.

De cette intime collaboration, notre Société de Placement fut la première bénéficiaire, car jamais elle ne prit un plus grand essor. Le grand foyer de vie qui lui manquait, elle le trouva en l'Association Valentin Haüy. Avions-nous besoin d'un appui sur un point quelconque du territoire? immédiatement, par l'Association, nous le découvrions. Stimulés, excités par Maurice de la Sizeranne, notre inlassable animateur, toujours près de nous, toujours nôtre, nous devînmes nous-même d'ardents propagandistes. A partir de 1891, nous entreprîmes à travers la France une vaste campagne : Auditions, conférences, tournées de visites, démarches dans toutes les directions, tel fut notre programme, et programme réalisé. Partout, au nom de la Société de Placement, aidés par l'Association Valentin Haüy, nous nous mîmes à moissonner les sympathies, à gagner les cœurs ; et, dès lors, ce fut une conquête de postes qui ne s'arrêta plus. A l'imitation de l'Association, la Société de Placement organisa méthodiquement son patronage. Dans toutes ses branches, elle intensifia son action.

Un atelier avait pu être fondé pour nos ouvrières — vous vous en souvenez — à Illiers, chez les Claugenson. En 1894, il fut transféré dans un immeuble beaucoup plus vaste, à Argenteuil, où la proximité

de Paris constitua un très grand avantage. Ce nouvel immeuble nous avait été légué par M. Ziem, peintre orientaliste. Une subvention de 50.000 francs du Pari Mutuel nous permit de le réparer et de l'aménager sans un débours dépassant nos capacités.

Cette maison d'Argenteuil existe toujours, pour le plus grand bien de nos ouvrières; elles peuvent y être au nombre de vingt. De leur salaire (environ 3 francs par jour), l'atelier retient la moitié pour leur pension. On comprend que cette somme dérisoire ne couvre pas les frais. La caisse d'Argenteuil est annuellement en déficit d'une vingtaine de mille francs que la Société de Placement doit combler. Du moins, pouvons-nous assurer ainsi l'existence de filles aveugles dont la destinée, sans nous, eût été un inextricable problème.

Sort anormal, dira-t-on, contraire à la vocation habituelle des femmes destinées à la maternité. C'est là, certes, le côté tragique de la vie des femmes aveugles, quelle que soit, d'ailleurs, leur situation. Il leur est à peu près impossible de tenir au foyer la place qu'y occupent leurs compagnes clairvoyantes, la cécité étant un obstacle continuel à l'accomplissement de leur tâche; elles ne doivent donc pas songer au mariage. Nous ne pouvons changer la nature des choses, mais loin de nous désespérer, nous traitons la question virilement. Par une éducation forte, nous voulons tremper leurs âmes assez solidement, développer en elles des aspirations assez hautes, pour que cette vie d'ici-bas, misérable pour tant d'autres femmes, leur offre, à elles, un idéal supérieur. Oui, il faut que nos chères filles sentent passer sur elles le grand souffle du « Sursum corda »... Si elles n'élèvent pas leurs regards, si leurs yeux privés de la lumière visible ne s'ouvrent pas très grands aux clartés d'en haut, c'en est fait de leur bonheur, et, le bonheur, elles ne veulent pas le perdre. Le cherchant là où il est, elles le trouvent infailliblement, comme tous ceux qui croient et espèrent...

Si la Société de Placement résout de la façon la plus favorable la situation des ouvrières, elle n'a pas moins réussi pour leurs sœurs musiciennes. Soigneusement préparées à l'enseignement de la musique dont elles ont approfondi la technique plus que ne le font d'habitude les clairvoyantes, elles sont très appréciées dans les maisons d'éducation, comme professeurs de piano, de chant, de violon, etc. Leur utilisation est donc assez facile. Presque toujours, elles sont internes, vivant comme en famille dans l'établissement qui les emploie. On devine la place qu'occupe une bonne musicienne au milieu de toute une gaie jeunesse... En dehors des leçons à donner — tâche parfois aride — il y a les solennités, les fêtes, les réjouissances, où la musique est en si grand honneur. Ces joyeuses réunions, longtemps attendues et préparées, notre jeune fille aveugle en est l'âme. Aussi peut-elle se sentir vivre, s'épanouir, dans un milieu correspondant si bien à ses besoins et à ses aptitudes. Mais ces postes, il faut les trouver, il faut y faire admettre nos candidates. Les temps sont bien changés depuis Mlle Cailhe! Nous crûmes à un désastre au moment où les congrégations se virent retirer le droit d'enseigner. Les pensionnats se réorganisaient sans lien entre eux; c'est un par un désormais que nous devions les conquérir; nous fîmes donc énergiquement campagne. Dès l'année 1906, le placement de nos jeunes filles reprit son allure régulière pour ne plus s'arrêter; grâce à nos efforts persévérants, aujourd'hui comme hier, la situation est excellente pour nos sympathiques musiciennes.

Mlle Martin, à l'une de nos dernières assemblées générales, nous introduisit à fond dans la vie de ses élèves, nous les fit voir actives;

utiles, heureuses. Pour plus de détails sur l'intéressante question des femmes aveugles, je vous renvoie à son joli rapport et vais tâcher de vous montrer maintenant comment notre Société de Placement a créé des vies d'hommes.

Le fond de leur existence, à nos hommes, c'est la lutte. Nos musiciens, nos professeurs, nos accordeurs, savent qu'ils leur est possible de se faire un sort dans le monde. Ils peuvent, eux aussi, tenir leur place, entrer dans le concert de l'activité humaine; mais pour cela, que d'obstacles n'ont-ils pas à surmonter, à vaincre!... Faire preuve d'initiative, de talent, de capacité professionnelle, et, plus encore de valeur morale, voilà ce qui est indispensable pour qu'ils réalisent leurs ambitions, fondent un foyer, conquièrent leur pleine indépendance.

Et notre part à nous, quelle est-elle? D'abord nous les précédons dans le combat, faisons pour eux les premières brèches, découvrons le terrain favorable au déploiement de leurs aptitudes, les installons au lieu propice, là où nous savons qu'ils auront du travail, peu importe l'endroit! Nous les munissons d'outils, d'argent; surtout nous les entourons d'amis. Puis, par la correspondance, par de fréquentes visites, nous nous tenons à leurs côtés. Nous sommes là pour les soutenir, les guider aux jours difficiles, aux jours d'hésitation et de défaillance, et parfois pour rétablir une situation compromise.

Cette sollicitude permanente caractérise notre patronage; c'est elle qui le rend attachant, efficace. Non, jamais nos enfants ne se sentent seuls: dès le jour de leur sortie, ils sont enrôlés dans nos rangs; un pacte d'adoption est implicitement signé entre eux et nous. La certitude qu'ils ont de trouver le soutien nécessaire à l'heure voulue est pour beaucoup dans leur persévérance, dans leur victoire.

On le voit, l'Association Valentin Haüy, qui a grandi à côté de notre Société de Placement et l'a dépassée de beaucoup, loin de l'amoindrir et d'entraver sa marche, a décuplé ses forces, lui a permis de donner son plein rendement.

Mais qu'avons-nous donné en retour à l'Association Valentin Haüy? Nous lui avons donné beaucoup. Discrètement, mais très efficacement, nous lui prêtâmes notre concours, nous la fîmes profiter de nos méthodes et procédés perfectionnés, lorsqu'elle même se mit à placer les élèves sortis de toutes nos écoles de France. (Aucune, sauf l'Institution Nationale, ne possédait de patronage officiel). Souvent, et de plus en plus, nos courses en province servaient à l'une et à l'autre œuvre; nos démarches se combinaient, s'unissaient, se confondaient tellement que, bien des fois, une opération commencée au nom d'une des deux œuvres se terminait à l'avantage de l'autre. Il est tout à fait bienfaisant de le constater: mieux on s'entend et plus on fait de bonne besogne; mais pour cela, il ne faut poursuivre qu'un seul objectif: le bien; il faut savoir s'oublier. Lorsque, vers 1910, nous avons commencé à élargir notre mission, à prêter la main aux protégés de l'Association, nous pouvions craindre de nuire à ceux dont nous avions directement la charge, aux vrais nôtres. Eh bien, le contraire arriva: jamais notre activité n'a été plus féconde que depuis qu'elle s'étend à tous les musiciens français; plus nous grossissons nos objectifs, plus nous multiplions nos moyens d'action. En travaillant pour tout le monde, c'est tout le monde qui nous aide. Plus nombreux sont les gens bien servis, employeurs et employés, plus augmente notre prestige, plus nous trouvons de débouchés, plus enfin nous sommes en mesure de mettre chacun à sa vraie place.

Telle fut l'action directe et indirecte de notre Société de Placement et de Secours ; elle a été le nœud de toute la question du placement des aveugles. Partie d'une idée générale conçue trop tôt, elle dut d'abord se restreindre. Puis en faisant sa tâche toujours grandissante, à mesure que ses ressources le lui permirent, surtout ses ressources morales, elle rendit possible la reprise et la réalisation de l'idée primitive. Non seulement elle fut la première initiatrice de Maurice de la Sizeranne, mais elle fit croître d'autres aveugles qui, eux aussi, sont devenus des chefs. Chacun le sait : la première cause du succès de l'Association Valentin Haüy tient à ce que sa haute direction fut toujours assurée par des aveugles d'élite adjoints à une élite de clairvoyants. Sans l'appui des clairvoyants, il est vrai, les aveugles seraient restés impuissants, mais leur part est considérable dans le beau développement de l'œuvre de leur maître, Maurice de la Sizeranne.

Et savez-vous comment il se poursuit, ce développement? En ce moment même, l'Association s'organise en province, par la création de Groupes Régionaux. L'objet de ces Groupes, l'aveugle Pierre Villey, avec sa haute autorité, le définit ainsi : « Nous préparons, dit-il, un vaste filet aux mailles serrées, pour le jeter sur le pays tout entier, afin qu'un jour aucun aveugle n'échappe à l'action bienfaisante de l'Association Valentin Haüy ». N'est-ce pas la pensée même de Dufau citée au début de cet entretien, « Que partout où un aveugle avancera la main, il en trouve une tendue vers lui » Seulement, Dufau était prophète tandis que Villey voit les temps s'accomplir. Les Groupes de l'Association Valentin Haüy mettent effectivement à côté de chaque aveugle « la main qui le guide, le soutient dans les sentiers si rudes de la vie ». Mais entre les deux formules, près d'un siècle a passé, et il y eut l'action souveraine de l'Institution Nationale et de la Société de Placement et de Secours.

Et maintenant, quel sera l'avenir de notre œuvre? Comment continuera-t-elle à prospérer, car il faut qu'elle prospère encore? Jeunes hommes, mes amis, vous qui, dans cette maison, sous la direction de maîtres éminents, vous préparez à la vie, c'est à vous d'abord que je m'adresse. L'avenir de notre Société de Placement est entre vos mains. Son avenir et le vôtre, cela ne fait qu'un. Une œuvre très vivante est à votre disposition ; mais elle ne peut rien sans vous. Si vous n'êtes les dignes fils de vos pères, de ceux qui vous ont ouvert la voie, c'est en vain que nous travaillerons, que nous nous dépenserons pour vous.

Vous attendez impatiemment, je le sais, l'heure de votre sortie, l'heure de la liberté. La liberté! voilà le mot qui vous grise... Ecoutez-moi bien. Ecoutez-moi comme jadis, quand nous étions ensemble dans nos classes. Il n'est rien en effet de plus beau que la liberté. Mais prenez garde de vous méprendre, Etre libre, ce n'est pas s'affranchir de toute discipline, c'est, au contraire se gouverner, se maîtriser soi-même. C'est se placer en face de la vie et dire : ce don que j'ai reçu, la vie, je ne dois pas en mésuser, mais le respecter, le faire fructifier, le consacrer. Cette liberté-là est la seule qui vraiment libère, que fera de vous des hommes. Apprenez à l'être dès maintenant. Ce n'est pas demain qu'il faut commencer, mais tout de suite.

Pensez plus au travail qu'au plaisir ; à l'ordre, non à la fantaisie. Pensez qu'un jour vous aurez de grandes obligations à remplir : vous pourrez devenir des chefs de famille ; mais là encore, prenez garde. Ne les traitez pas à la légère, ces obligations. Autant elles vous grandiront si vous savez vous éprouver vous-mêmes, êtres sages, patients, attendre

d'être assez forts pour soutenir les autres, autant elles risquent de tout perdre si vous suivez uniquement vos instincts qui vous pressent et vous trompent. Le mariage est un noble but qu'il peut vous être donné plus tard de poursuivre, mais il comporte une longue, très longue préparation. Pour l'instant, je le répète: travaillez et ne rêvez pas. J'ai évoqué le souvenir de vos aînés; ils n'étaient pas favorisés, gâtés comme vous l'êtes aujourd'hui. Elevés pauvrement, sévèrement, ils n'avaient pas de caisse ouverte pour les secourir. S'ils ont réussi, ces vaillants, c'est que, croyez-le, ils ont pris la vie très au sérieux. Comme eux, revêtez-vous de force; souvenez-vous qu'un aveugle ne peut tenir, résister, qu'en s'appuyant sur l'indestructible roc — la lutte, pour lui, est si dure! — il a besoin de toute sa vie d'âme pour triompher. Vous triompherez, je ne puis en douter. Mais vos succès, à vous, il ne faut pas qu'ils s'arrêtent à vos personnes; il faut au contraire qu'ils vous dépassent. Vous élèverez vos ambitions, vous apprendrez à sortir de vous-mêmes, à penser aux autres. Qu'adviendrait-il si les sources de dévoûment allaient se tarir chez nos jeunes générations d'élèves? La Société de Placement perdrait son principal élément de vie. Ce qui donne à notre œuvre le caractère le plus touchant, c'est la ferveur des aveugles à s'occuper d'autres aveugles.

De ces hommes, de ces femmes que nous mettons debout, nous obtenons un concours efficace. Ils ne ménagent ni leur temps, ni leur peine, quand la cause commune est en jeu. Ainsi réalisons-nous la solidarité, non la fausse solidarité faite pour grogner, revendiquer, mais la solidarité féconde basée sur l'entr'aide et l'amour. Entrez, vous aussi, dans cette voie; imitez vos devanciers en ce qu'ils ont eu de meilleur et de plus haut; faites honneur à vos maîtres et à vos protecteurs. Vos protecteurs, ils sont venus nombreux vous entourer aujourd'hui. A côté de ceux qui reçoivent, il y a ceux qui donnent.

Ne dois-je pas maintenant me tourner vers vous qui avez des yeux pour aider ceux qui n'en ont pas? Faudra-t-il un appel très pressant pour vous décider à participer effectivement à notre effort? Tous, vous en avez compris la nature, la haute portée morale; insister serait faire injure à vos cœurs excellents tout prêts à s'ouvrir.

Je vous ai montré la progression de nos ressources. Notre capital actuel dépasse un million; mais nos charges ayant augmenté dans les mêmes proportions, nous sommes encore et toujours au-dessous de nos besoins. Chaque année, nos dépenses grossissent de façon inquiétante. Qu'il s'agisse de notre Maison d'Argenteuil pour les ouvrières ou du placement des musiciens et accordeurs comportant les frais d'installation et d'outillage; qu'il s'agisse encore des prêts, de la propagande, des secours devant atténuer les rigueurs du chômage si fréquent ces derniers mois, le budget doit toujours prévoir un chiffre supérieur au chiffre de l'année précédente.

J'ai rendu hommage au dévoûment de nos dames d'autrefois composant nos premiers Comités de patronnesses. Je veux me réjouir plus encore des bienfaits de notre Comité rajeuni, animé d'un zèle toujours croissant. Grâce à vous, Mesdames, nous pouvons vivre et quelque peu prospérer. Vous nous avez apporté des recettes impressionnantes: il y a deux ans, la loterie a donné 18.000 fr. nets, la vente de l'an dernier 15.000 francs.

Cette année, nous n'aurons ni vente, ni loterie, ni autre manifestation que la réunion d'aujourd'hui. Nous avons pensé que le meilleur moyen de provoquer de nouveaux dons, de nouvelles souscriptions, était

de convier ici un public d'élite, de le mettre en présence des résultats de notre action, de faire vivre l'œuvre en quelque sorte devant vous tous, Mesdames, Messieurs.

Adhérer à notre Société implique le versement d'une cotisation annuelle, au taux minimum de 10 francs. N'êtes-vous pas tentés de vous inscrire? Je sens que nous pouvons tout attendre de vous: votre offrande dès aujoud'hui, et, les années suivantes, votre cotisation. Cette année, je le répète, en dehors de nos ressources fixes, nous n'aurons d'autre recette que la quête de ce jour. Dans un instant, nos dévouées quêteuses vont donc vous tendre la main: vous leur donnerez largement, puis d'aimables jeunes filles suivront; elles vous présenteront un bulletin d'adhésion, dans l'espoir que vous voudrez bien le signer et vous enrôler dans l'œuvre. C'est seulement en février prochain que nous vous enverrions notre appel de recouvrement de cotisation.

Ainsi vous perpétuerez vos relations avec ces aveugles que ma causerie, je l'espère, vous aura appris à aimer. Et s'élargira encore la belle solidarité dont j'ai parlé, celle qui rapproche tous les enfants du même royaume, qui nous fut révélée par un mot tout divin, en une des plus belles pages de l'apôtre saint Jean: « Afin que tous ils soient un. Comme vous, mon Père, Vous êtes en moi et moi en Vous, qu'ils soient de même un en nous. » Albert MAHAUT.

La rapidité de la lecture Braille

A propos d'une Statistique

C'est bien la rencontre d'une statistique qui, m'a déterminé à revenir sur un sujet dont je me suis occupé ici-même, il y a longtemps déjà. Dans cet intéressant document publié par l' « Outlook », numéro de mars 1925, j'ai trouvé, en premier lieu, la pleine confirmation des règles formulées dans mon article sur « L'Enseignement de la lecture et de l'écriture aux enfants aveugles » (1), et, en second lieu, un argument à l'appui d'une idée sur laquelle j'ai dû alors observer un silence prudent. Il s'agit du développement du toucher, que j'ai mentionné, mais sans y insister, sans le définir, parce que j'aurais été bien en peine de le faire, tandis qu'aujourd'hui je crois être en mesure d'exposer, avec une clarté suffisante, comment je conçois ce développement et le rôle qu'il joue dans la rapidité de la lecture.

A vrai dire, la concordance des conclusions n'a rien de très surprenant; il est néanmoins curieux et instructif de constater que les résultats fournis par une vaste et méthodique enquête faite aux Etats-Unis, sont absolument indentiques à ceux obtenus chez nous, ce qui démontre de façon irréfutable l'excellence des pratiques conseillées par l'expérience, d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique. Aussi, avant d'aborder l'objet principal du présent travail, je vais transcrire les plus importants passages du compte-rendu fait dans la revue américaine par Miss Maxfield, psychologue d'études à « l'American foundation for the Blind ».

Les douze cents aveugles soumis aux épreuves de la lecture orale

(1) V. H., septembre, octobre et novembre 1907; *idem* Revue : *Etudes Pédagogiques*, N- 29, page 113.

ont été répartis en deux groupes: le groupe des lecteurs rapides, ou groupe rapide, comprenant 434 sujets, qui ont atteint ou dépassé la vitesse de 104 mots par minute (174 mots en 100 secondes) ; et le groupe lent, comprenant les 766 sujets qui sont restés au-dessous de cette vitesse. En même temps que la vitesse, les examinateurs ont noté différentes particularités intéressantes : tenue du livre, position des doigts, emploi des mains, etc., dont les plus significatives sont données dans le résumé de Miss Maxfield.

« Miss Maxfield remarque qu'une très grande proportion des sujets examinés (85 % des lecteurs les plus lents et 90 % des plus rapides) tiennent le doigt lecteur relâché, formant un angle aigu (petit) avec le plan du papier. Il semble donc bien que la position correcte du doigt lecteur soit nettement déterminée.

« Sur les 759 lecteurs qui emploient les deux mains, 43 % sont du groupe le plus rapide. Plus du tiers des 1.200 personnes lisent avec la main droite seule, et 32 % seulement de celles-ci sont du groupe le plus rapide (donc la majorité de « mains droites seules », lit lentement. Très peu emploient la main gauche seule, et, parmi elles, il n'y en a que 19 % dans le groupe rapide.

« Un tiers des lecteurs par l'index droit seul tiennent avec la main gauche le début de la ligne, et 67 % de ceux-ci sont du groupe lent. Les lecteurs qui suivent la ligne jusqu'au bout avec les deux mains apparaissent également dans le groupe lent et dans le groupe rapide. Il n'y en a que 15 qui lisent d'avance sur la ligne suivante, mais les quatre cinquièmes d'entre eux sont parmi les lecteurs rapides. Ceux qui lisent autrement, ceux qui semblent guider une main avec l'autre, ceux qui n'emploient pas du tout la main gauche, ou pas du tout la droite, prédominent dans le groupe lent, naturellement.

« Plus de 92 % des 1.200 lecteurs tiennent le livre presque parallèlement au bord de la table ou du pupitre. Plus des quatre cinquièmes de ceux qui le tournent à un degré sensible sont du groupe lent.

« On a souvent dit que les femmes lisent mieux que les hommes. On a trouvé en effet 0,5 % seulement de femmes en plus que d'hommes sur le total des 1.200, et 14,3 % de plus dans le groupe rapide des 434.

« Environ un tiers des étudiants, professeurs, ouvriers manuels et gens sans profession sont dans le groupe des rapides, et deux tiers dans le groupe lent: comme le groupe rapide est environ le tiers du groupe total, ces chiffres prouvent que les personnes exerçant les professions ci-dessus sont en nombre à peu près égal parmi les lecteurs lents et rapides ».

Pour ceux de mes lecteurs qui s'intéressent particulièrement à cette question et qui ne peuvent se reporter à mon article sur l'Enseignement de la lecture, je rappelle brièvement que j'y recommande expressément l'utilisation active des deux mains: la main gauche revenant à la ligne du dessous pour en déchiffrer le début, tandis que la droite achève seule la ligne en cours, pour revenir aussitôt rejoindre l'autre d'un mouvement rapide; j'y recommande également de tenir les mains ouvertes, les doigts légèrement recourbés, de façon à ce qu'ils glissent sur la page, à l'aller comme au retour, sans jamais sauter. Les chiffres qu'on vient de lire disent exactement la même chose: tout commentaire me paraît donc superflu.

Il n'en va pas de même pour la dernière constatation, d'où il résulte que les travailleurs manuels ne se montrent pas du tout en état d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades. Parmi les appréciations qui accom-

pagnent la statistique, il s'en trouve une dont l'auteur laisse clairement entendre que ce résultat est de nature à dérouter quelque peu certaines des personnes qui s'occupent de la question. Je n'ose pas répondre qu'en France il ne se trouvera personne pour en être surpris; et je dois convenir qu'à mes débuts j'aurais éprouvé de l'étonnement devant une semblable constatation, car, tout en ne répondant pas dans mon esprit à une idée précise, l'expression du développement du toucher me portait à considérer la finesse du tact comme une condition essentielle de la lecture rapide.

Ensuite, j'ai dû reconnaître assez vite que la délicatesse du toucher n'avait pas, tant s'en faut, l'importance qu'on paraissait lui attribuer et que j'étais tenté de lui accorder moi-même. De nombreuses observations, souvent fortuites, m'ont conduit, presque à mon insu, à rectifier peu à peu et à préciser ma manière de voir sur ce sujet. Toutes ces remarques peuvent se ramener à trois principales:

1° Les enfants qui lisent mal, et même très mal, ne sont pas plus gênés sur un relief faible que sur un relief bien accusé.

2° Les enfants passent sans difficulté, et presque toujours sans le remarquer, d'un livre dont les lettres ont les dimensions ordinaires sur un livre dont les lettres ont des dimensions un peu plus petites.

3° Les enfants se plaignent parfois du relief, avec ou sans raison: avec raison, lorsqu'il y a des lettres totalement ou partiellement effacées, et sans raison, lorsque cette plainte sert simplement d'excuse à une faute, voire à une faute d'assemblage.

Je néglige pour le moment les erreurs communes des débutants, erreurs qui sont manifestement des défauts d'attention ou de mémoire, sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure.

Ces observations, maintes fois renouvelées, m'ont imposé la conviction que la finesse du toucher ne pouvait pas jouer en tout ceci un rôle considérable, car, autrement, les faits cités demeureraient inexpliquables et il me serait impossible, pour mon compte, de concevoir comment un enfant qui lit mal, et même très mal, c'est-à-dire qui, par définition, possède un toucher défectueux, peut ne pas éprouver un surcroît de gêne lorsqu'il lit des caractères de faible relief ou de dimensions réduites.

D'autre part, je n'ai pu déterminer, dans l'acuité du toucher, que les différences nettement marquées qui m'ont été révélées par un indice très apparent; elles se rapportent aux enfants qui tâtent les lettres en imprimant au doigt un mouvement de va-et-vient de haut en bas et de bas en haut, comme s'ils ne percevaient les caractères que par parties successives. Cette habitude, qui s'atténue souvent ou disparaît par la suite, indique, lorsqu'elle persiste, un toucher peu délicat, à tout le moins un champ tactile fort restreint. En dehors de ces constatations, mes recherches sont restées vaines, sans doute parce que les inégalités d'acuité du toucher sont peu sensibles d'ordinaire, et que la perception des caractères Braille exige seulement une délicatesse tactile moyenne (1), qui ne fait défaut que très exceptionnellement. Personnellement, je n'en connais aucun exemple, car je ne parle pas de quelques sujets franchement arriérés dont on ne peut rien affirmer.

Une fois mon opinion bien établie, une fois convaincu que le développement du toucher, entendu comme une augmentation de l'acuité sensorielle, n'avait qu'une part fort peu importante dans le progrès, quel qu'il soit, j'ai dû me demander quelle pouvait être alors la véritable cause de

(1) Voir notes à la fin de l'article.

ce progrès. Après avoir tâtonné longtemps, après avoir tourné et retourné la question dans tous les sens, en m'aidant de mes lectures et de mes conversations, je suis enfin arrivé à me dire que le toucher possède, outre la sensibilité, une autre faculté, celle de conserver le souvenir des sensations perçues, et que cette seconde faculté, la mémoire tactile, était seule capable de remplir le rôle refusé à la première.

Que la mémoire soit indispensable à l'étude des lettres, cela ne fait pas l'ombre d'un doute et nul n'y contredira ; mais que la mémoire ait ensuite une influence sur la vitesse de la lecture courante, voilà qui n'est pas aussi apparent et demande à être prouvé. Toutefois, pour peu qu'on envisage avec quelque attention ce qui se passe dans la mémoire, dans la mémoire tactile en particulier, l'assertion paraît moins surprenante et l'on s'aperçoit qu'elle est extrêmement plausible. Il est, en effet, bien évident que nous ne pouvons rien changer à la nature de notre mémoire, mais que c'est à nous qu'incombe la charge de l'organiser, de l'aménager au mieux de nos intérêts. Nous devons y fixer, en les choisissant et en les classant, les connaissances utiles que nous désirons pouvoir y retrouver en temps voulu, ce qui suppose une double opération : la fixation des souvenirs et leur évocation. En d'autres termes, nous devons apprendre et apprendre à reconnaître. Cette reconnaissance peut se faire de deux manières : il suffit, pour certains de nos souvenirs, que nous puissions les retrouver par un acte de reconnaissance consciente ; pour un très grand nombre d'autres, au contraire, pour tous ceux qui doivent rester pour ainsi dire à portée de la main, et qui ne sont utilisables qu'à la condition de reparaître immédiatement et sans effort, il faut que la reconnaissance se fasse machinalement, il faut créer par la répétition ce qu'on nomme fort bien des « automatismes ».

Précisément, l'étude des lettres consiste à fixer dans la mémoire les images tactiles des signes de l'alphabet, et à les reconnaître ensuite le plus promptement possible, opération qui comporte la création d'automatismes, puisque ces images tactiles sont au nombre des souvenirs que l'on doit évoquer sans délai et sans effort. Tant que ce résultat n'est pas atteint, la lecture reste lente et pénible, lente parce qu'il se produit à tout moment des hésitations, des arrêts imperceptibles, dont l'accumulation finit par engendrer un retard très sensible ; pénible, parce que la multiplicité des actes d'attention amène la fatigue. Au contraire, à mesure que les automatismes se forment, à mesure que la reconnaissance devient plus prompte et plus aisée, les doigts peuvent se déplacer de plus en plus vite le long des lignes et le nombre de caractères perçus en un temps donné devient plus considérable : la rapidité augmente.

L'intervention de la mémoire ne soulève aucune difficulté sérieuse et, coïncidence singulière qui fournit une présomption en faveur de l'hypothèse, il n'y a qu'un seul et unique moyen de perfectionner la mémoire et de faire des progrès en lecture : la répétition. Pour bien lire, pour lire vite, il faut lire beaucoup, c'est-à-dire répéter beaucoup.

Enfin dès qu'on transfère à la mémoire le rôle attribué à la délicatesse du toucher, les contradictions qui ont éveillé mon attention disparaissent. Il est tout naturel qu'un enfant qui lit très lentement, très péniblement, chez qui, par hypothèse, les automatismes sont encore insuffisamment formés, n'éprouve pas un surcroît de gêne à identifier des images plus faibles ou plus petites, du moment que ces images restent nettes et que relief et dimensions ne descendent pas au-dessous des limites de la sensibilité commune.

Ce déplacement d'influence, bien qu'il ne provoque aucun boulever-

sement, a, cependant, un peu plus qu'un intérêt purement spéculatif; il entraîne une conséquence pratique qui n'est pas négligeable.

Dès qu'on admet l'influence prépondérante de la mémoire tactile, tous les efforts doivent tendre, si l'on veut obtenir des progrès dans la rapidité et l'aisance de la lecture, à transformer en automatismes les actes de reconnaissanse consciente, transformation qui ne peut s'effectuer que sous l'action prolongée de la répétition, à laquelle il faut toujours revenir, quelle que soit la forme qu'on lui donne suivant les besoins particuliers. A force de lire, à force de répéter, les actes de reconnaissance consciente se font de plus en plus facilement, et finissent par devenir automatiques.

Il est intéressant de noter en passant que l'évocation la plus prompte n'est jamais tout à fait instantanée. D'après Ribot (1), l'acte de discernement le plus bref, le plus voisin du réflexe, a une durée de 2 à 4 centièmes de seconde. Il ne semble pas que la mémoire tactile puisse atteindre à une pareille rapidité, quoiqu'elle s'en rapproche sensiblement. En prenant la vitesse exceptionnelle de 150 pages « in octavo » à l'heure, soit deux pages et demie par minute, ou un millier de caractères en 60 secondes, on a 60 divisé par 1000, soit à peu près 6 centièmes de seconde pour la durée moyenne de l'évocation d'un signe tangible.

Les sujets bien doués sous le rapport de la mémoire tactile peuvent se contenter de la pratique pure et simple. A leur insu et comme en se jouant, ils organisent leurs automatismes et obtiennent des résultats satisfaisants, auxquels les individus moins favorisés n'arrivent pas toujours, même au prix d'un pénible et persévérant labeur, parce que les aptitudes naturelles demeurent, quoi qu'on fasse, un des facteurs essentiels du succès. Pour ces derniers cas, qui sont la majorité, il y a grand avantage à renforcer l'action trop lente de la lecture courante par des exercices plus énergiques, afin de hâter la formation des automatismes et d'aider l'enfant à vaincre des difficultés dont il ne viendrait pas seul à bout, même s'il les soupçonnait. Quand la rapidité n'est pas possible, il faut au moins tâcher de parvenir à l'aisance, sans laquelle la lecture ne peut être ni profitable ni attrayante.

(A suivre). G. Pérouze.

BIBLIOGRAPHIE

Les aveugles dans l'Evangile

La Bibliothèque Braille de l'Association Valentin Haüy vient de recevoir un ouvrage inédit, en deux volumes Braille, intitulé « Les Aveugles dans l'Evangile, étude d'après le texte sacré et les commentateurs, avec notes complémentaires ». L'auteur en est M. l'abbé J. M. Desprat, de la Congrégation du T. S. Sacrement, que nos lecteurs connaissent déjà par les intéressants articles qu'il a donnés au « Valentin Haüy ».

M. l'abbé Desprat étudie successivement les quatre scènes des évangiles où des aveugles recouvrent la lumière. Après une introduction qui traite de la cécité en Orient, et du rôle joué par les aveugles dans les textes sacrés, il passe en revue les guérisons: 1° des deux aveugles de Capharnaüm; 2° de l'aveugle de Bethsaïda; 3° de l'aveugle-né de Jérusalem; 4° des deux aveugles de Jéricho. On remarquera la délicatesse psychologique et le mouvement grâce auxquels il a su ressusciter devant nous ces scènes admirables de simplicité et d'émotion.

(1) Th. Ribot : *Les Maladies de la Mémoire.*

On souhaitera sans doute que l'auteur fasse imprimer quelque jour en noir cet opuscule. En attendant, les aveugles qui y puiseront le réconfort de sa pieuse résignation lui sauront gré d'avoir pris la peine d'en établir une copie de sa propre main à leur intention.

P. V.

A travers le Roman contemporain

Les Yeux fermés, par M. Thierry Sandre

Voici en quels termes M. Franc Nohain a rendu compte de cet ouvrage dans « l'Echo de Paris » du 28 juin 1928 :

« Il apparaît que nos romanciers ne se soucient plus d'écrire leurs livres « comme si la guerre n'avait pas eu lieu », ainsi que cela se passa le plus généralement pour la production littéraire qui suivit immédiatement l'armistice.

« Les deux romans, que je viens d'analyser, prennent leur source dans la guerre, et c'est encore la guerre qui fournit son sujet à M. Thierry Sandre et à ses « Yeux fermés ».

« Sujet poignant entre tous ; le héros de M. Thierry Sandre est un aveugle de guerre, il a réellement les yeux fermés.

« Mais la charmante Michelle, son infirmière de vingt ans, qui l'a épousé, — il faut aimer les yeux fermés, ceux qu'on aime, — ne doit-on pas craindre pour elle le désastre, la catastrophe, le jour où ses yeux s'ouvriraient :

« Vais-je avoir la fatuité d'écrire que l'amour poussa Michelle irrésistiblement vers moi ? Elle m'avait résisté quand je la tenais sous le regard de mes deux yeux. Il faut plutôt parler, sans doute, de dévouement et de service. Servir, se dévouer, ce sont des mots que Michelle prononçait avec ferveur avant mon accident. Je dois, toutefois, noter qu'après mon accident elle ne les prononça plus jamais : elle avait trop de délicatesse. Est-ce une autre preuve d'amour ? Il ne m'appartient pas d'en décider. Mais il m'appartient de croire que, très jeune, très ignorante, et très généreuse, Michelle m'a tendu ses petites mains en fermant les yeux. »

« Oui, va-telle, un jour, les rouvrir ?

« Angoisse pathétique de cet instant où le mari de Michelle aura l'impression, l'intuition, que Michelle a cessé de « tout » lui dire, qu'elle ne lui dit rien, ar exemple de ce Jacques, leur ami. La jalousie est une torture, mais réfléchissez à quel point un aveugle jaloux doit, plus que tout autre, être torturé :

« J'essayais, parfois, d'imaginer la figure de Jacques. J'aurais voulu savoir s'il était beau. C'est sottise commune à tous les hommes. Quand ils ont peur d'un rival, ils redoutent moins les qualités de l'intelligence ou du cœur que les attraits physiques... Mais la beauté des hommes, aux yeux des femmes, en quoi consiste-t-elle ?

« Un homme ne le saura jamais. Et Michelle, je ne sais pas ce qu'elle pensait de Jacques. Si elle m'avait parlé de lui, je serais moins inquiet sans doute. Pendant tout l'hiver, elle ne m'a point parlé de lui. Qu'ai-je le droit d'en conclure ? Rien et rien. »

« Peu à peu, cette angoisse deviendra trop forte, insoutenable vraiment ; et, d'un commun accord, Michelle et son mari décideront de se séparer durant un mois, — une expérience, — le temps de s'apaiser, de se ressaisir, et que Michelle voie clair, non plus seulement dans son devoir, mais dans son cœur... Mais, le mois écoulé, reviendra-t-elle ?

« Un beau livre, sobre, émouvant, d'une tenue parfaite, d'une qualité rare... ».

Franc-Nohain.

Le beau succès de Gustave Guillemoteau

Dans le grand concours international de musique organisé par une firme américaine, la « Columbia Phono » pour commémorer le centenaire de Schubert, le premier prix a été décerné pour l'une des dix zônes du Concours, la zône France-Suisse-Belgique, à un aveugle, ancien élève de

l'Institution de Nantes et de l'Institution Nationale de Paris, M. Gustave Guillemoteau, organiste à Saint-Raphaël.

A l'occasion de ce brillant succès, M. Bérenger Miramon Fitz-James a consacré dans le « Temps » un émouvant article au « roman » de ce jeune musicien. Nous en extrayons à l'intention de nos lecteurs le passage que voici :

« Gustave Guillemoteau eût renoncé à trouver en lui-même et en l'appui intermittent que lui prêtaient quelques amis, la confiance qui lui faisait défaut si, en 1922, un événement providentiel n'était venu transformer sa vie.

« Une famille américaine hivernant à Saint-Raphaël voulait un piano juste et quelques divertissements musicaux. On fit appel à l'accordeur et au musicien du cru. Et un jour qu'il venait — épris récemment de folk-lore — de chanter quelques airs populaires, d'une voix de compositeur, intelligemment expressive, une jeune Américaine, attachée à cette famille en qualité de gouvernante d'enfants, conçut le dessein évangélique de réaliser auprès de cet artiste obscur et abandonné le besoin de dévouement qu'elle portait en elle. Elle s'exila définitivement de sa patrie. Ils s'épousèrent. Et trois ans après, revenant à Saint-Raphaël, j'étais reçu dans leur maison, sans m'y être annoncé.

« Comment exprimer l'émotion douce, l'admiration attendrie que j'éprouvai à l'aspect de ce modeste appartement de la rue Gounod et en présence de ses hôtes ? Pendant dix-sept ans, j'avais vu le pauvre musicien confiné dans une chambrette obscure où le soleil n'entrait jamais. Un lit dans une alcôve, une armoire, une table, deux chaises, un petit Erard bien fatigué en constituaient le mobilier. Aujourd'hui, le soleil, l'air marin entrent dans la nouvelle maison. Une main féminine a drapé sur les mêmes meubles quelques étoffes légères, a accroché aux murs quelques images, a mis dans cet humble logis le sourire discret d'un goût économe et ingénieux. Et le même petit Erard à la mécanique vieillie, aux feutres usés, à l'accord instable reste le confident des inspirations et des travaux de Gustave Guillemoteau. Car il a suffi « qu'une robe eût passé dans sa vie » pour qu'il fût délivré d'un doute stérilisant, et qu'ayant quelque chose à dire, il se décidât à l'exprimer.

« Pour le compositeur aveugle, la difficulté d'écriture se double de la nécessité et de la cherté d'une transcription intelligible aux clairvoyants. Dans sa compagne, qui n'avait aucune connaissance de la musique ni de la notation usuelle, Gustave Guilllemoteau a trouvé la copiste attentive et zélée qui lui faisait défaut. La ténacité de cette femme admirable, soutenue par une foi ardente dans le talent et la destinée artistique de son époux, a suppléé aux dons que la nature et l'éducation première lui ont refusés. A voir les pages minutieusement et clairement ouvragées où sont transcrites des œuvres modulantes, polyphoniques, rythmiquement variées, on reste interdit devant le résultat acquis par cette amoureuse persévérance.

« L'an dernier, mon excellent ami Max d'Ollone, auquel j'avais soumis quelques pièces de piano qui gisaient depuis vingt ans dans le mystère de l'écriture Braille, et que le « Ménestrel » a bien voulu graver, me disait : « Que mon éditeur serait content si je lui présentais des manuscrits de cette clarté ! ».

« Mais il ne suffisait pas à l'ambition de cette courageuse compagne de mettre au jour des productions anciennes. Il fallait du nouveau : il fallait une consécration à la mission qu'elle avait assumée. Sur son insistance, Gustave Guillemoteau a participé au concours Schubert, et, sur les soixante-douze partitions présentées par des musiciens de la zone France, Belgique, Suisse, son œuvre a été classée première « ex-æquo » avec celle d'un autre musicien français, M. Henri Ryder, déjà primé dans plusieurs concours, résidant, par une coïncidence extraordinaire, à Saint-Raphaël et inconnu de son émule !

« Dans une lettre adressée à M. René Duhamel, organisateur du concours, par Gustave Guillemoteau, au lendemain de la proclamation de

son succès, je relève ces lignes que l'on ne pourra lire sans émotion tellement elles sont empreintes de fierté simple et de dignité :

« La morale de cette aventure est celle-ci : ce que femme veut, Dieu le veut ! Et surtout quand cette femme est de Baltimore ! C'est elle, en effet, qui m'incita vivement à prendre part à ce concours, me disant qu'en ma qualité de franco-américain, je me devais cela ; mais c'est elle aussi qui ecrivit inlassablement toute la copie de l'orchestration. Je ne rougis certes pas de mon état de non-voyant, je suis même très fier d'avoir pu contribuer à renverser les principes dont, hélas ! nous sommes trop souvent victimes... Vous m'avez certainement compris. Ce qu'il nous faut à nous, c'est le dévouement actif et non une sensiblerie prolixe et inopérante. »

Je n'ai pas écrit ces lignes dans la vaine pensée qu'elles pourront faire bénéficier le héros de cette aventure d'une sentence de pitié.

Bérenger de Miramon Fitz-James.

Le nouveau Rapport du Comité Consultatif d'Angleterre

Nous ne reviendrons pas en détail cette année sur le rapport du Comité Consultatif. C'est un document d'un haut intérêt, mais nos lecteurs ont été trop tenus au courant des rapports précédents pour qu'il y ait lieu de les en entretenir longuement. Il faut indiquer seulement que la loi anglaise continue de produire ses excellents effets. Le nombre des pensions de vieillesse s'est encore accru cette année. Toutefois, le but essentiel de la loi est de moraliser l'aveugle en assurant du travail au plus grand nombre possible de bénéficiaires. Or le nombre des aveugles travailleurs a passé de 8.233 en 1923 à 9.159 en 1927, soit une augmentation de plus de 11 % en 4 ans (1). L'amélioration du sort des travailleurs par des sursalaires réguliers en est évidemment la cause. Le nombre des ouvriers sans emploi passe dans le même temps de 880 à 635. Mais voici des chiffres bien autrement significatifs encore : voyez les statistiques des aveugles en cours d'apprentissage : le nombre des apprentis était de 1246 en 1923 ; il passe à 1704 en 1927, soit une augmentation de 37 %. C'est dans quelques années que la loi aura produit son plein effet, et nous pouvons pressentir dès aujourd'hui quels seront alors ses résultats.

De leur côté, les ateliers pour aveugles sont stimulés par cette activité et par les ressources qui leur viennent de la bienfaisance publique. Ils cherchent à secouer la torpeur de la routine, et aux anciens métiers ils s'efforcent d'en ajouter de nouveaux, qui peut-être, après expérience, pourront les supplanter entièrement. Ainsi le Comité se félicite que dans certains ateliers on ait introduit des travaux qui semblent devoir être parfaitement accessibles aux aveugles : fabrication d'aiguilles à tricoter, de tringles d'escalier, etc. Il importe qu'en France nous suivions de très près ces tentatives qui, peut-être, devront un jour prochain être imitées de ce côté de la Manche.

On ne s'étonnera pas que le nombre des aveugles inemployables grandisse plus vite encore que le nombre des employables. De 20.759 en 1923, il est passé à 31.667 en 1927. Qu'est-ce que cela prouve ? Simplement qu'il y a toujours dans un pays beaucoup plus d'aveugles que les statistiques hâtives ne le donnent à penser, et qu'il suffit de distribuer des secours réguliers pour qu'aussitôt des cécités ignorées se révèlent en grand nombre. Cette augmentation porte naturellement sur les vieillards de 50 à 70 ans auxquels la loi anglaise a constitué des pensions régulières de 26 livres par an, soit 10 shillings par semaine, accessoirement aussi sur les aveugles de moins de 50 ans incapables de travail, que les œuvres sont en mesure de secourir moins chichement depuis que, soulagées par les

(1) Le pourcentage serait considérablement plus élevé si nous prenions comme point de comparaison l'année 1920, c'est-à-dire l'année de la promulgation de la loi, mais il nous paraît prudent de considérer une époque où, grâce à trois ans d'application de la loi la situation des aveugles était déjà bien connue des autorités anglaises.

subventions de l'Etat et des Conseils, elles peuvent ne plus consacrer qu'une part moindre de leurs ressources propres aux travailleurs.

Le coût de la loi grandit rapidement, cela va de soi, d'année en année, à la fois du fait de l'augmentation du nombre des travailleurs, et de l'augmentation du nombre des pensionnés. C'est le revers de la médaille, revers douloureux pour ceux qui souhaitent de voir une loi analogue à la loi anglaise introduite en France. Plus de 650.000 £ versées l'année dernière par l'Etat et par les autorités locales, c'est gros.

N'oublions pas toutefois que cela ne fait pas 650.000 livres de plus à demander chez nous à l'Etat et aux départements et communes, car l'œuvre d'assistance est déjà commencée chez nous, beaucoup plus poussée qu'elle ne l'etait en Angleterre lors de la promulgation de la loi. Et puis, pensons surtout à tant de misères atroces que personne autrefois ne secourait, et qui maintenant sont soulagées, à tant de vies de travailleurs restaurées et rendues à la dignité.

Les « jours du géranium » en Angleterre

Nous avons eu l'occasion de mentionner cette institution. Pour alimenter en Angleterre les œuvres des ressources qui leur sont indisensables, on a de plus en plus recours en Angleterre à des journées de quêtes, ce qu'on dénomme là-bas les « jours du drapeau ».

Le « jour du géranium », qui est spécialement affecté aux œuvres d'aveugles, a lieu dans les différentes localités à des époques différentes et pour des œuvres différentes. En mai 1927, on a recueilli à Londres par ce moyen, plus de 8.000 livres sterling, qui ont été distribuées par les organisateurs entre diverses institutions nationales et locales.

Une visite aux Institutions d'Aveugles du Sud des Etats-Unis

M. Holmes, directeur du « Ziegler's Magazine », raconte, dans trois numéros de sa revue, un voyage de six semaines qu'il a fait cet hiver à travers les écoles et organisations d'aveugles du sud des Etats-Unis. Il a vu notamment les institutions de Richmond (Virginie), de Raleigh (Caroline), Columbia (Caroline du Sud), St-Augustin (Floride), Mobile (Alabama), La Nouvelle-Orléans (Louisiane), Bâton-Rouge (Louisiane), Louisville (Kentucky) et on trouvera dans sa relation d'intéressants renseignements sur ces divers établissements.

Parmi les écoles, j'ai particulièrement remarqué ce qu'il dit de celle de Raleigh. Elle comporte de magnifiques bâtiments, de construction récente, situés au milieu d'un vaste parc de 140 acres. Il paraît que chaque jour les élèves, qui sont au nombre de 150, filles et garçons, sont tenus de faire une heure de natation dans la pièce d'eau de la propriété, sous la direction du professeur de gymnastique. Tous sont d'excellents nageurs. M. Holmes estime que cet exercice contribue beaucoup à donner aux enfants l'aisance et la grâce qu'on remarque dans leurs mouvements. La matelasserie et l'accord semblent être enseignés avec grand succès.

Je note au passage que, aux Etats-Unis comme ailleurs, la séparation entre aveugles et sourds-muets paraît en général être désirée dans les écoles. A propos de l'école de Staunton, où le mélange subsiste, M. Holmes écrit : « Les aveugles et les typhlophiles souhaitent vivement la séparation des deux catégories, comme dans la plupart des autres états. Les enfants sourds étant toujours plus nombreux que les aveugles, ces derniers croient que la réunion des uns et des autres dans une même école, se fait à leur détriment. »

On constatera encore, en lisant ces articles, qu'aux Etats-Unis comme partout, les aveugles jouent un rôle important comme promoteurs du mouvement d'émanciation de leurs congénères. C'est un aveugle, M. Moïse Schwartz, frère du maire de la ville, qui a fondé récemment l'atelier d'aveugles de Mobile. C'est l'histoire commune : Schwartz, ayant perdu la vue, est gâté, choyé par sa famille qui le juge incapable de rien faire

de bon. Une typhlophile le rencontre, lui fait honte, l'engage à apprendre le Braille. Sauvé, il en veut sauver d'autres à son tour. Voici encore à la Nouvelle-Orléans deux organisations d'aveugles qui unissent fort heureusement leurs efforts : la Commission de la Louisiane pour les aveugles et l'Association des travailleurs aveugles qui, tous, gagnent ou ont gagné leur vie par leur travail.

On trouvera beaucoup d'autres indications fort intéressantes dans les articles de M. Holmes auxquels nous nous contentons de renvoyer.

Une Médaille de sauvetage décernée à un Aveugle

C'est un jeune hongrois, âgé de 18 ans, élève de l'école d'aveugles de Buda-Pesth, qui est le héros de cette histoire. Il se nomme Kiss Illes.

Pendant les vacances, il venait de prendre un bain, et il se reposait sur la berge, auprès de la ville de Yulavar. Il entendit soudain les appels au secours d'une jeune fille que le courant entraînait. Il osa se jeter à l'eau, atteignit la malheureuse et la ramena, guidé vers le rivage par les cris de la foule En arrivant, il tomba sans connaissance, épuisé.

Le Président de la République hongroise a décerné la médaille de sauvetage en argent à Kiss Illes.

Nouvelles et Renseignements

— Les aveugles ont accueilli avec une joie particulière la nouvelle de l'élévation au grade de commandeur de la Légion d'honneur de M. le docteur Truc, de Montpellier. C'est le savant surtout qui fut honoré dans la cérémonie du 16 mai où M. Sarraut attacha la cravate au nouveau commandeur. Mais nous ne pouvons pas oublier que le grand ophtalmologiste, qui a tant publié et tant honoré la science française dans sa longue carrière de professeur et de praticien, est encore un admirable philanthrope. Il préside depuis plus d'un quart de siècle, avec un remarquable dévouement, le groupe local de patronage fondé par l'Association Valentin Haüy, à Montpellier, et qui s'étend sur huit départements. Le 3 juin, les ouvriers et ouvrières des écoles-ateliers d'aveugles de la région de Montpellier se sont réunis pour porter leurs félicitations à M. le professeur Truc. Le contremaître, M. Marius Ricard, a exprimé les sentiments de gratitude et d'admiration des aveugles. M. le professeur Truc a répondu en des paroles empreintes d'amitié et d'émotion, ajoutant que de toutes les manifestations dont il avait été l'objet, celle de ce jour lui était particulièrement précieuse. Il a rappelé les débuts de l'œuvre et son histoire et parlé de projets d'avenir.

— M. Vieuille, censeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Le Conseil général de la Seine, sur la proposition de M. Lallemant, a décidé de porter de 70 à 100 fr. l'allocation mensuelle des aveugles bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1905. Cela porte à vingt-cinq le nombre des départements ayant admis le principe d'une majoration de l'allocation aux aveugles assistés au titre de la loi du 14 juillet 1905, savoir : Alpes-Maritimes, Basses-Pyrénées, territoire de Belfort, Cher, Charente, Doubs, Eure-et-Loir, Haute-Loire, Haute-Vienne, Landes, Loiret, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Marne, Mayenne, Meuse, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Tarn, Vaucluse. Nous prions nos amis de retenir cette liste afin d'intervenir, lorsque l'occasion leur sera offerte, auprès des Conseils généraux, qui ont fait jusqu'à présent la sourde oreille.

— On annonce que l'*American Legion* a désigné M. G. Scapini, député aveugle, comme invité d'honneur à la Convention de la Legion, qui se tiendra en octobre, à San Antonio. M. G. Scapini, se rendra quel-

que temps avant la Convention aux Etats-Unis. Il se propose de faire un long voyage, s'arrêtant dans les grandes villes, où il prendra la parole dans les associations d'anciens combattants et dans les réunions des sociétés franco-américaines.

— Dans sa séance du 21 juillet, « l'Académie des Sciences Morales et Politiques » a décerné à M. P. Villey le prix Georges Picot, de la valeur de 3.000 francs.

— M. Marc Blanchard, professeur de quatrième au lycée de Nancy, a prononcé le discours d'usage à la distribution des prix de cet établissement.

— Nous avons reçu le discours prononcé à la distribution des prix du collège de Fécamp, l'année dernière, par M. Bernard Husson, professeur de lettres aveugle à cet établissement. M. Husson a eu l'originale idée d'offrir à ses auditeurs un discours en vers, et il y a fait preuve d'un remarquable talent.

— M. Juliani, aveugle, a passé avec succès l'examen de première année de droit devant la faculté de Lyon. Il a été reçu avec la mention « bien », et une moyenne générale de 16,16 sur 20.

— M. Vermeire, pianiste-compositeur, organiste à St-Pierre et St-Paul d'Ivry, a donné, salle Gaveau, avec un plein succès, un concert en grande partie composé de ses œuvres.

— Le 3 juin, les pensionnaires de *l'Hospice National des Quinze-Vingts* ont fêté le cinquantenaire de la nomination d'un des leurs comme maître de chapelle de l'établissement, M. Emmanuel Cotteverte, ancien élève de l'Institution Nationale de Paris.

— Il y a quelques mois, nous annoncions en même temps la retraite de sœur Reverdy, supérieure de *l'Institution de Montpellier*, et la désignation pour lui succéder de sœur Larcher. Par une douloureuse coïncidence, il nous faut associer dans un suprême hommage sœur Reverdy, qui vient de s'éteindre dans sa 88e année, et sœur Larcher, qu'un mal soudain vient d'emporter à l'âge de 40 ans.

— M. Preiss, en raison de son état de santé, a dû abandonner la direction de l'école des aveugles d'Illzach, poste qu'il occupait depuis plus de dix ans. Les pensionnaires regretteront en lui un grand bienfaiteur qui, avec dévouement, s'est toujours préoccupé de leur instruction et de leur éducation. Il a été remplacé par M. Heizmann.

Etats-Unis. — Dans son dernier livre, intitulé *Ma religion*, Helen Keller expose comment, jeune fille, elle fut initiée à la religion de Swedenborn, qui est demeurée sa religion, par Mr John Hitz, ancien consul général de Suisse aux Etats-Unis. Ce vieillard, âgé de 70 ans, qui avait appris le Braille tout exprès, consacra pendant plus de deux ans chaque jour quelque temps à transcrire pour sa jeune élève les textes nécessaires à son initiation.

— On annonce que Mr. Aug. S. Massa, aveugle depuis l'âge de 10 ans, vient, à 29 ans, d'être admis au « New-York State Bar » : il a ouvert une étude et il exercera à la cour fédérale. Sa carrière a été curieuse : ancien élève de l'Institution des aveugles de New-York, il a gagné sa vie depuis la sortie de l'école comme joueur d'échecs professionnel, et en vendant son sang dans les hôpitaux. C'est grâce aux ressources ainsi obtenues qu'il lui a été possible de suivre les cours de droit au Columbia-College.

— Le *Braille Courrier* nous apprend que le sénateur aveugle Shall (Minesota) a renoncé à l'homme-guide pour le « chien-guide » dressé à l'école allemande des chiens-guides pour aveugles. On assure que pendant les séances du Sénat son chien-guide se tient dans une niche, à ses pieds. Rappelons à ce sujet que le *Valentin-Haüy* a parlé récemment d'une usine allemande où travaillent 40 aveugles amenés par des

chiens-guides qui attendent leurs maîtres pendant la durée du travail, dans des niches situées dans la cour de l'usine.

Italie. — On signale que dans une importante fabrique de tricot, à Poggio Imperiale, 7 jeunes filles aveugles, après un temps d'essai, ont été définitivement engagées comme ouvrières parmi les voyantes. Cette tentative d'emploi d'aveugles dans l'industrie est tout à fait nouvelle en Italie. On assure qu'une machine à tricoter pour aveugles vient d'être inventée, permettant aux aveugles d'exécuter tout genre de tricot sans l'aide des voyants. L'expérimentation aurait été faite avec plein succès à l'asile Marguerite de Savoie, le 25 février dernier.

— *La Société d'Assistance aux Aveugles* a tenu son assemblée générale le 8 juin. Pendant l'année écoulée, cette œuvre a accordé notamment des secours particuliers à un certain nombre de ménages chargés d'enfants et dont le chef est aveugle.

— Le 24 avril a eu lieu, sous la présidence de M. Maurice Donnay, l'assemblée générale de *l'Union pour le foyer du soldat aveugle.* Cette œuvre, ainsi que l'a exposé la secrétaire-générale, Mme Lévy-Dhurmer, continue la tâche qu'elle s'est assignée dans ces dernières années, de fournir des ressources régulières aux aveugles de guerre à pension retirée ou diminuée, et d'intervenir de façon temporaire dans les foyers visités par quelque infortune : maladie, opérations, etc.

— A la dernière assemblée générale de la *Société de placement et de secours* des anciens élèves de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, M. Pimoule, professeur à cette institution, a présenté le rapport d'usage. Il a dit que sur 20 élèves sortis de l'École en 1927, savoir 6 jeunes filles et 14 jeunes gens, 16 ont été pourvus d'emploi, et que l'utilisation des 4 autres semblait prochaine. Il est à noter que sur ces 16 postes, 4 sont des postes nouvellement occupés par des aveugles.

— Les institutions d'aveugles de Paris ont reçu la visite de M. José Ulises Codine, directeur de l'*Institut national des aveugles de Buenos-Ayres*, envoyé par le Gouvernement de la République Argentine en Europe, en vue d'un vaste plan de réorganisation. M. José Ulises Codine arrivait d'Italie.

— Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs un intéressant article paru dans le *Mercure de France* du 15 juin 1928, sous la signature du docteur Maurice Benoit : *La vision de l'aveugle.* Il étudie les moyens dont dispose l'aveugle pour se faire une idée du monde extérieur et pour agir sur lui.

— On nous prie d'indiquer que le *Cours de piano des aveugles de la Ville de Paris*, cours gratuit, est devenu accessible aux femmes aveugles et demi-voyantes. Il a lieu, 27, rue de Poissy, pendant l'année scolaire, les lundis, mercredis et vendredis après-midi. On peut se faire inscrire pour la rentrée d'octobre en adressant une demande, accompagnée d'un extrait d'acte de naissance et d'un certificat de cécité, à M. Roger Ducasse, inspecteur principal de l'enseignement musical des écoles de la Ville de Paris, 4, rue Le Châtelier, XVIIe.

Allemagne. — Mort de M. Reiner, président aveugle de la Fédération des aveugles allemands.

— Dans la plupart des pays, les aveugles trouvent des compagnies d'assurances qui acceptent de les assurer sur la vie aux conditions ordinaires des voyants. Il en était autrement en Allemagne jusqu'à présent: la majoration de prime imposée du fait de la cécité était, en général, paraît-il, fort élevée. Désormais. grâce à la Société d'Assurance créée par l'assistance populaire de Hambourg, les aveugles pourront s'assurer à des conditions raisonnables.

— Le professeur Kurt Beringer, de l'Université de Heidelberg, est en train d'étudier une plante mexicaine fort curieuse, sorte de cactus qui porte parmi les Indiens mexicains le nom de « pezotla ». Elle a, paraît-il, la propriété de rendre la vigueur au nerf optique, et, sans endommager le système nerveux, agit sur les centres optiques et principalement sur la vision des couleurs. Un aveugle, frappé de cicité depuis quarante ans, sur lequel cette substance curieuse a été expérimentée, aurait, paraît-il, progressivement distingué le jour de la nuit, puis vu en gris, en jaune sombre, en jaune clair. On attend avec curiosité la fin des expériences du professeur Kurt Beringer et le volume qu'il annonce pour un prochain avenir.

— Au sein de « l'Association des aveugles du Reich », vient de se constituer un *Groupement de possesseurs de chiens-guides.* Il s'agit surtout, pour ces possesseurs de chiens-guides, de mettre en commun leurs expériences et de se communiquer leurs désirs mutuels. Dans la séance de l'Union Westphalienne, en date du 3 juin, le président exprima le regret qu'un grand nombre d'aveugles soient incapables de bien soigner leurs chiens et de les maintenir dans un bon état de dressage, et il demanda que les examens que l'on fait subir tant aux maîtres qu'à leurs animaux eussent lieu dorénavant dans des rues inconnues des uns et des autres.

Angleterre. — Nous avons annoncé précédemment la constitution d'un fonds par souscription en vue de commémorer la méroire de Henry Stainsby, secrétaire général du National Institute for the Blind, décédé en 1925. La souscription a fourni 1.437 livres sterling. Après prélèvement d'une somme destinée à une plaque commémorative du défunt, il restera un capital qui produira un revenu de 63 livres, avec lequel seront achetés, chaque année, des appareils (machines à écrire, montres) et livres pour être distribués aux élèves des écoles d'aveugles.

— Une *Ligue des aveugles-sourds*, vient de se constituer, dont le but est d'apporter à ses membres des distractions et des adoucissement à leur dûre destinée.

— On trouvera dans le « Beacon » de janvier une intéressante biographie de William Moon, l'inventeur du système d'écriture pour les aveugles qui porte son nom Cet article annonce la publication d'un ouvrage de Moon : **« Light for the Blind », qui est** une histoire des origines et du succès de son système, et aussi la publication d'un ouvrage sur William Moon et ses travaux en faveur des aveugles, ouvrage de John Rutterford (éditeurs Hodner et Stoughton).

—. W. Mc G. Eagar a été nommé secrétaire et directeur du *National Institute for the Blind*, en remplacement de sir Alexander Diack, obligé de se retirer pour raison de santé.

— Le « Beacon » annonce que les jeunes filles du *Charly Wood College* (école secondaire pour filles aveugles) publient une petite revue dont elles rédigent elles-mêmes les articles. Ce périodique fait pénétrer le lecteur dans la vie de l'école et dans l'âme de ces jeunes filles.

Russie — On annonce qu'un professeur de Leningrad a cronstruit, voici deux ans, une « nouvelle machine à lire pour les aveugles ». Le principe est celui de l'optophone que nous avons plusieurs fois décrit. Mais l'optophone représente chaque lettre en noir par un son distinct. La variété des sons qu'il faut produire complique la construction de l'appareil et la lecture suppose un sens de l'ouïe développé. C'est à ce double inconvénient que l'inventeur a voulu porter remède. Sa machine ne rend,nous dit-on, qu'un son unique, et les différents caractères sont représentés par la répétition de ce même son, tantôt bref et tantôt prolongé, à la manière des traits de l'alphabet Morse, et des signaux de la T. S. F. Toutefois, les traits longs et courts ne sont pas ici, comme dans l'alphabet Morse, combinés arbitrairement; ils rappellent par

leur disposition la forme même de la lettre : les traits verticaux, en effet, sont figurés par des sons longs, et les traits horizontaux par des sons courts. Il paraît qu'à l'expérience une lecture lente est possible. Signalons à ce propos que, d'après les renseignements qui nous viennent d'Angleterre, la rapidité de lecture obtenue avec l'optophone récemment perfectionné serait d'environ 60 mots à la minute.

— La *Ligue des aveugles de toute la Russie*, qui est organisée en cellules, occupait à la fin de 1926, 1.261 ouvriers aveugles. Parmi les occupations qu'elle préconise, signalons la fabrication des moteurs électriques, la préparation des confitures, la reliure, le capitonnage des meubles et des matelas. Elle développe la collaboration des aveugles et des voyants, ce qui permet d'étendre le nombre des occupations confiées aux aveugles : le nombre des ouvriers voyants qu'elle employait à la fin de 1926 était de 403. Grâce à cette répartition du travail entre voyants et aveugles, les métiers préférés paraissent être la matelasserie et le capitonnage des meubles.

Suisse. — Le 18 février, l'*Association suisse romande* pour le bien des aveugles a tenu sa 19e assemblée générale, résumant l'activité des années 1926 et 1927. Elle patronne 105 aveugles, dont 30 ouvriers au profit desquels elle a écoulé pour 24.000 fr. de travaux. 34 aveugles reçoivent une pension mensuelle régulière. 4.500 fr. de primes au travail ont été distribués à titre d'encouragement aux ouvriers. La séance officielle a été suivie d'une conférence fort intéressante de notre collaborateur, M. l'abbé Desprat, sur ce sujet : *Les aveugles dans l'Evangile.*

— Nous avons annoncé la mort de M. Riggenbach, décédé à Bâle le 4 octobre 1927. Devenu aveugle à l'âge de 13 ans, il avait réussi à faire ses études et à suivre avec succès les cours de théologie à l'Université de Bâle. Nommé professeur à cette faculté, il s'était conquis un renom comme prédicateur et surtout comme lecteur et commentateur des textes de l'Ecriture.

Tchéco-Slovaquie — Grande déception des aveugles de guerre : seuls ont droit à une pension ceux que leur infirmité empêche d'atteindre à un certain salaire. On demandait le relèvement de la pension et son extension à tous les aveugles de la guerre ; et l'on espérait que le dixième anniversaire de la proclamation de la République serait une occasion favorable pour obtenir satisfaction. Le Parlement a rejeté ces demandes.

Courrier de l'Association

NÉCROLOGIE

Madame de la Sizeranne, la mère de Maurice de la Sizeranne,, qui s'était retirée à Tain depuis de longues années, y est décédée le 25 juillet dernier. Cette nouvelle a vivement ému les amis de l'Association Valentin Haüy.

Née La Sizeranne, elle était la fille de Henri Monnier de la Sizeranne, qui fut sénateur sous l'Empire, et créé comte héréditaire, et la petite-fille du marquis de Cordoue, qui fut pair de France.

Elle a toujours secondé très efficacement son fils dans la création et le développement de sa grande œuvre, qu'elle aimait. Il serait vain de chercher à déterminer sa part de collaboration. Je voudrais seulement rappeler, parce que ce sont des faits déjà lointains, ceux-là, que, lorsque tout au début de sa carrière de typhlophile, Maurice de la Sizeranne organisa auprès de la Société de Placement et de Secours des

anciens élèves de l'Institution nationale un comité de dames patronnesses qui devait lui être d'une aide inappréciable, Mme de la Sizeranne en fut l'âme avec sa fille, la baronne de Séréville. Un peu plus tard, lorsque, pour préparer l'Association Valentin Haüy, il dut recevoir beaucoup chez lui, ce fut Mme de la Sizeranne qui organisa ses réceptions, auxquelles elle assistait habituellement. Avec une grande bonté, elle s'intéressa spécialement aux femmes aveugles dont elle savait la condition exceptionnellement dûre. Elle tenta d'organiser à Tain l'ouvroir qui fut depuis transféré à Illiers ; elle plaça dans sa région, grâce à son influence, un grand nombre de musiciennes ; elle aimait à réunir chez elle celles qui vivaient à Tain et aux environs, et à leur donner, autour d'un goûter cordial, le moyen de se rencontrer. J'ai lu une lettre singulièrement touchante d'une femme aveugle, qui exprime, au lendemain de la mort de Mme de la Sizeranne, la reconnaissance émue qu'elle conserve de ses bontés.

Nous prions M. Robert de la Sizeranne d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie. Nous exprimons également nos condoléances à tous les membres de cette famille si bienfaisante à l'Association et qui continue à veiller généreusement sur l'œuvre de Maurice de la Sizeranne, tout particulièrement à M. Pierre du Chayla, notre vice-président si actif et dévoué.

P. V.

Dans les Groupes locaux

Nouvelles formations de l'A. V. H en Province

Le développement de l'A. V. H. en province se poursuit avec un succès croissant. Depuis la note qu'a publiée à ce sujet le Valentin Haüy, en juin 1927, de nombreux départements où notre patronage n'était pas encore méthodiquement organisé sont maintenant, pourvus de Comités ou Sous-Comités, à la plus grande satisfaction des aveugles intéressés.

Voici les villes où ont été créés ces nouveaux Comités et les Groupes auxquels ils se rattachent : Le Puy (Président, docteur Chevalier), Chambéry (Présidente, Mme de Jubécourt), Bourg-en-Bresse (Présidente, Mne Nodet), le Creusot (Présidente, Mme de Séville), rattachés au Groupe de Lyon ; Bar-le-Duc (Président, Colonel Lhuillier), Verdun (Présidente, Mlle de la Ruelle), reliés au Groupe de Nancy ; Vesoul (Président, Colonel Faivre d'Arcier), Gray (Président, docteur Chomel), Eure (Présidente Mme Crad), dépendant du Groupe de Besançon ; Elbeuf (Présidente, Mme Olivier), prolongeant l'action du Groupe de Rouen. Nîmes (Président, M. Ernest Arnaud).

Enfin, un nouveau Groupe Régional, plein de promesses, vient d'être institué à Reims. A peine né, ce Groupe a déjà transformé la situation de plusieurs aveugles travailleurs de la Marne. Profitant de l'Exposition qui s'est tenue à Reims durant tout juin dernier, nos nouveaux amis Champenois ont déployé un zèle admirable pour faire valoir les talents de leurs patronnés, artistes ou artisans. Accordeurs, brossiers, chaisiers, vanniers, tricoteuses, confectionneuses de couronnes en perles, tous ont reçu d'importantes commandes. Le gros succès a été pour l'aveugle cordonnier Raulet, qui est en passe de devenir célèbre à Reims. Le jury a décerné, au titre « Œuvres Sociales », une médaille d'or au groupe régional de l'A. C. H. de Reims, puis, dans le palmarès des exposants, une médaille d'or à Marcel Raulet, cordonnier, Victor Person, brossier, Mme Hecquet, perlière et Mlle Mathey, tricoteuse.

D'une façon générale, le grand effort des Groupes, des nouveaux com-

me des anciens, a pour objet de faciliter l'écoulement des produits d'aveugles. Organisations de dépôts chez des commerçants, de stands dans les foires-expositions, de ventes de charité, démarches personnelles des dirigeants des divers Comités, dont plusieurs s'improvisent eux-mêmes placiers, rien n'est négligé pour épuiser les stocks des ouvriers.

Les aveugles des régions non pourvues de Groupes, régions encore trop nombreuses, réclament instamment les mêmes avantages, puissions-nous ne pas tarder à les leur offrir.

Nouvelles Diverses

Séance particulièrement brillante cette année à l'occasion de notre assemblée générale, tenue à l'Hôtel Continental le 20 mai.

M. le général Weygand nous avait fait l'honneur d'en accepter la présidence. L'émotion du général Balfourier, notre président, à retracer la carrière magnifique du vainqueur de Varsovie, entraîna une salle vibrante de patriotisme. Les applaudissement ne se ralentirent pas lorsque le général Weygand rappela les éminents services rendus au pays pendant la guerre par le général Balfourier : tous lui savaient gré d'exprimer une bonne fois, d'une voix si autorisée, ce que chacun pense et sent à l'Association, d'un chef aussi aimé que respecté, et que chacun est tenu de taire. Au demeurant, le général Weygand, dans un discours net, précis, et chaud, montra tout l'intérêt qu'il avait pris à notre œuvre, à laquelle Mme Weygand veut bien apporter une aide si précieuse, et il plaida la cause des aveugles en des termes qui porteront loin.

Le rapport d'usage, présenté par notre actif vice-président de la Commission de propagande, M. Leleux, sans épargner aucune des précisions, aucun des chiffres que les fervents de l'œuvre avaient droit de connaître, et sans manquer à aucune des règles d'un genre austère, sut être vivant et agréable.

29 enfants placés dans les écoles, 35 adultes rééduqués, 1.135.000 fr. de marchandises fabriquées par des aveugles, écoulées dans nos magasins, ce sont là des chiffres éloquents. Mais il a été question surtout, on le pense bien, de notre imprimerie réinstallée avec un outillage perfectionné — c'est le fait saillant de l'année — et de notre action en province qui s'étend méthodiquement sous l'impulsion de M. Mahaut, par la création de groupes nouveaux.

Au cours du concert fort applaudi, qui termina la séance, on entendit des artistes aveugles, comem le pianiste Jacques Mamy, peu connu encore de nos amis et qui mérite de l'être, et des artistes voyants, notamment Mme Suzanne Balguerie, de l'Opéra-Comique, Mlle Marouna, M. Jean François de la Bretonnière, le neveu de notre éminent collaborateur, M. de la Bretonnière, qui, membre de notre Conseil d'administration, se dévoue à notre service de patronage depuis l'origine de l'œuvre.

— Le 20 mai, l'Association Valentin Haüy a été représentée par son secrétaire général à la réunion commémorative du 20e anniversaire de la mort de François Coppée. Au cimetière Montparnasse, sur la tombe du poète, qui fut, pendant plus de dix ans, le président de l'Association, M. P. Villey a pris a parole. Il a dit à peu près ceci :

Eux aussi, les aveugles de l'Association Valentin Haüy, cher et délicieux poète, ont tenu à vous apporter, en ce jour, leur gerbe d'admiration et de gratitude. Et qui donc, mieux qu'eux, peut porter témoignage devant le monde de la générosité et de la bonté de votre cœur. C'était un soir. Vous en souvient-il ? Vous étiez dans cette Fraisière qui vous était si chère :

vous vous premeniez, à la nuit tombante, dans le parfum de vos résédas, lorsque Maurice de la Sizeranne vint vous demander de vous asseoir en chef au foyer de la grande famille des aveugles qu'il avait fondée.

Il vous pria au nom de ces aveugles distingués que vous aviez connus à vos débuts dans le salon littéraire de Guadet ; il vous pria surtout au nom de ces infortunés que vous rencontriez chaque jour dans votre quartier de la rue Oudinot, vos voisins, des amis. Il en voulait, l'importun, au bien le plus précieux que possède un poète, à vos chers loisirs. Et pourtant, vous n'avez pas hésité. Prenez-moi seulement, avez-vous dit, le moins possible de mon temps. Et ce temps, vous nous l'avez donné sans compter. Toujours exact à nos réunions, toujours le plus accommodant pour en fixer les heures, toujours affable à tous, ayant chaque fois, pour chacun de vos aveugles un mot personnel, vous n'avez pas été seulement le président modèle, mais l'ami dévoué, qui, après avoir accepté sa tâche, se laisse conquérir par elle, puis absorber. Chaque année, à nos assemblées générales, la foule de ces Parisiens qui vous adoraient, se pressait aux portes de l'Hôtel Continental, pour voir, pour entendre Coppée. Et quelles choses exquises, chaque année nouvelle, vous trouviez à leur dire pour ouvrir le chemin de leur cœur, et nous attacher quelques nouveaux fidèles à notre œuvre ? « Pour qu'il n'y eût plus un seul de ces infortunés aveugles laissé dans la misère et dans l'abandon, disiez-vous, il suffirait pourtant que chacun de nous, en regardant les yeux pleins de vie et de clarté d'un être chéri, pensât quelquefois à ceux qui sont privés de cette ineffable joie. Pensez aux aveugles, vous qui puisez tout votre bonheur au fond de chers regards. Pensez aux aveugles, époux qui vous mirez dans les yeux l'un de l'autre ; mères, à qui les yeux purs d'un enfant ouvrent tout un ciel. »

Laissez-moi espérer, cher et délicieux poète, que dans cet au-delà, dont votre âme avait d'ici-bas scruté si ardemment les mystères, où les bonnes actions pèsent, dans la balance éternelle, autant que les plus beaux vers, la gratitude de vos chers aveugles vous touche plus que celle de vos plus fervents admirateurs voyants !

— L'ingénieur Arthur Good, connu du public sous le nom de Tom Tit, l'auteur de *La Science Amusante*, qui a passé le 100e mille, vient de disparaître. Cet homme qui a amusé les enfants avec tant d'ingéniosité, était — le sait-on ? — un cœur généreux. Dans les débuts de l'Association Valentin Haüy, il s'était donné avec beaucoup de dévouement à notre œuvre. Il venait souvent à nos réunions, et il rendit des services inappréciables dans la présentation des travailleurs aveugles lors des expositions organisées jadis par l'Association au *Petit Journal*. *L'Illustration* lui a consacré un article que ceux qui ont connu Arthur Good à l'A. V. H., liront certainement avec émotion.

AVIS

On nous prie d'annoncer que M. Yves Guégan, (Tréveurden, Côtes-du-Nord), aveugle-sourd fort habile dans les travaux manuels et dont le Valentin Haüy a dépà entretenu ses lecteurs, se charge de la réparation des tablettes Braille, soit à cadre en bois, soit à cadre en métal.

On trouve à l'Association Valentin Haüy (bureau des publications) des tablettes format in-16, à fond et cadre en aluminium à coins ronds, 15 lignes de 18 rectangles; franco, avec guide de 3 lignes en cuivre, 21 fr. 25; avec guide nickelé, 23 fr. 25. On trouve également des réglettes nickelées à 3 lignes de 25 rectangles avec fond en aluminium, franco 12 francs.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.30

OCTOBRE-DECEMBRE 1928. — N° 4

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS

(7 francs pour les pays à change déprécié)

Ce qu'on peut donner comme Etrennes a[ux Av]eugles

On nous dit que beaucoup de personnes ayant des aveu[g]les dans leur famille ou dans leur entourage sont embarrassées pour leur donner des étrennes, qui leur soient utiles ou agréables. En effet, tout ce qui surgit, au moment du jour de l'an, de jouets nouveaux, de menus objets de luxe, est plutôt pour la joie des yeux. Cependant, il ne manque pas de jouets ou petits ustensiles qui feraient le bonheur des enfants aveugles.

Nos grands magasins sont pleins de multiples objets qui ravissent les aveugles. Pour les enfants : ménages et ustensiles de cuisine, ménageries, jeux de constructions et de cubes (ces objets sont pour eux des leçons de choses), cordes à sauter, poupées (choisissez-les plutôt un peu grandes), coffrets, sacs à ouvrage et sacs à main. Pour les adultes : porte-monnaie, porte-billets, porte-cartes, cartables, serviettes à papiers, métronomes, casiers à musique, épingles de cravate, boutons de manchettes, cannes, ustensiles de fumeurs, montres avec chaînes, appareils de T. S. F., piles et pièces s'y rapportant, réveille-matin, surtout pendulettes sonnant les heures, jeux de dominos, que l'on croirait vraiment inventés pour les aveugles. Pour les tricoteuses, jeux d'aiguilles, en os, celluloïd et acier, jauges pour apprécier la grosseur des aiguilles.

Et qu'on ne croie pas que la femme aveugle soit indifférente à la coquetterie. Elle recevra avec grand plaisir, peignes, colliers, bijoux de toutes sortes..

Dans les magasins de l'A. V. H., on peut acheter des objets fabriqués par les aveugles : petits paniers, corbeilles à ouvrage et toutes sortes d'objets de vannerie, et remarquez qu'ici vous faites coup double : cadeau à l'aveugle qui reçoit, et, sinon cadeau, du moins encouragement précieux à l'aveugle qui a fabriqué ces articles.

Mais vous serez tentés, j'imagine, de choisir de préférence des objets qui soient spécialement destinés à des aveugles ; l'A. V. H., il faut l'avouer — hélas — est — avec regret — bien dépourvue de jouets. Pourquoi n'y peut-on acheter ni jeu de dames, ni jeu d'échecs appropriés aux aveugles ? Quelques donateurs généreux devraient bien lui donner le moyen de combler cette regrettable lacune. On y trouve, du moins, sinon pour les tout petits, au moins pour les adolescents qui savent lire, les Contes de Perrault, de Schmid, et aussi de Coppée, de Theuriet, qui sont vendus à des prix minimes. On y trouve aussi pour les adultes une jolie nouvelle d'Adolphe Ribaux : Missa Solemnis, et plusieurs volumes de fragments littéraires des mieux choisis.

C'est également à l'A. V. H. que l'on se procure les tablettes in-octavo et in-16. (Cette dernière petite tablette fait la joie notamment des femmes aveugles, qui peuvent la mettre dans leur sac), les jeux de cartes, marqués en Braille, le mètre de ruban perforé, le guide Wagner, permettant aux aveugles qui savaient écrire avant de perdre la vue de correspondre avec les clairvoyants. Ce guide eut auprès des soldats aveugles de la guerre un succès qui émut beaucoup leurs rééducateurs. Tout de suite, ils écrivirent à leur famille, à leur fiancée et furent tout heureux quand ils entendirent lire couramment ce qu'ils avaient tracé.

Pensez à nos périodiques, surtout qui maintenant sont nombreux. On est sûr d'être très utile aux aveugles, surtout à ceux qui vivent loin des grands centres, en les abonnant aux journaux publiés par l'A. V. H. et par d'autres œuvres en faveur des aveugles. Le *Louis Braille*, qui leur donne les nouvelles de leur petit monde spécial ; le *Courrier Braille*, bi-hebdomadaire, qui leur apporte les nouvelles politiques et les dispense de la lecture des grands quotidiens ; la *Revue Braille*, le *Braille Magazine* ; la *Lumière*, etc... ; pour les femmes aveugles, la *Causette*, dont chaque numéro contient un ouvrage manuel et un courrier de la musique.

Et puisque insensiblement nous en sommes venus aux étrennes sérieuses — oh ! n'en ayons pas peur — on trouve chez les sœurs aveugles de Saint-Paul, 88, rue Denfert-Rochereau, un certain nombre de livres religieux, grand et petit format.

Et sachez bien que vous pouvez mettre entre les mains de l'aveugle qui vous intéresse, tout ce que vous désirez lui faire lire ; il y a à l'A. V. H. un service de copistes aveugles qui transcrivent sur commande des livres de la bibliothèque Braille, pour les personnes qui veulent les avoir en toute propriété.

Bien que les aveugles ne fassent pas fi des bonbons et des gâteaux, ils ne nous désapprouveront pas si nous affirmons qu'ils préfèrent le moindre objet à toute friandise.

M. Regnier.

La rapidité de la lecture Braille

A propos d'une Statistique

(Fin)

Les moyens efficaces ne sont pas nombreux. Avant de les passer en revue, j'écarte, pour n'avoir plus à y revenir, les quelques procédés qui ne peuvent avoir aucune action sur le développement de la mémoire. Lès plus connus sont l'usage des gants, l'application, sur l'extrémité des doigts, de savon sec, de poudre de talc, etc., ou l'emploi de la pierre ponce. Ces procédés sont bons tout au plus, et encore faut-il en exclure la pierre ponce, à atténuer l'irritation produite dans les débuts par le frottement. Je leur préfère, pour ma part, les repos fréquents entre de courtes séances d'étude, pratique qui n'a pas l'inconvénient, comme le port du gant, d'augmenter une difficulté déjà assez grande, ni de retarder la formation, sur le bout du doigt, de la légère pellicule cornée, qui permet de lire pendant des heures sans ressentir d'irritation.

Le principal service qu'on doit demander aux exercices que je qualifie volontiers d'auxiliaires, c'est de compléter l'œuvre de la pratique, de contraindre pour un instant seulement à une application attentive, condition favorable et nécessaire pour augmenter la sûreté et la promptitude de l'évocation.

Un de ces exercices trouve son emploi dans l'étude de l'alphabet, surtout si cette étude, à cause du manque de sûreté de la mémoire, se prolonge indéfiniment et doit être poursuivie même lorsque l'enfant commence à lire couramment. Il y a profit à faire répéter quotidiennement le nombre de la position des points de chaque signe, soit à l'aide de la numérotation généralement adoptée, soit à l'aide, et c'est ce que je préfère, des mots haut, milieu et bas, droite et gauche ; exemple: n: quatre points, 2.3.4.6. ; ou: deux en haut, un au milieu à droite et un en bas à gauche. La répétition à haute voix ou à voix basse fait jouer la mémoire auditive et la mémoire musculaire, lesquelles peuvent, en vertu des relations qui existent entre les différentes branches de la mémoire, venir au secours de la mémoire tactile (1).

On pose ensuite des questions, telles que celle-ci: de quels points se compose telle lettre ? La recherche est faite à l'aide de l'alphabet jusqu'à ce que les réponses viennent de mémoire ; alors on retourne la question et l'on demande : quelle est la lettre formée de tels points ? Ces questions forcent l'enfant à déployer plus d'attention qu'il n'en met lrosqu'il est abandonné à lui-même.

Les appareils ne sont pas indispensables ; mais je ne vois aucune raison d'en déconseiller l'emploi quand les circonstances y invitent. Dans une classe, notamment, le cubarithme et l'alphabet à points mobiles donnent la faculté d'occuper utilement les instants pendant lesquels le maître doit laisser l'enfant travailler seul.

Le soin apporté à faire apprendre convenablement l'alphabet n'empêche pas toujours, il s'en faut, les enfants de commettre de fréquentes erreurs, dues à la confusion des signes symétriques semblables (e accent grave pris pour z, par exemple) à la confusion des lettres de la première série avec les ponctuations (a pris pour une virgule et inversement), à la réunion de deux signes différents en un seul (le groupe

(1) Voir note 2 à la fin de l'article.

formé par l'a précédé du signe de majuscule pris par la lettre m, et réciproquement). Ces fautes sont uniquement, ainsi que je l'ai noté au passage, des défaillances de mémoire, défaillances sur lesquelles il convient de s'arrêter. Le toucher n'y est pour rien ; il suffit, pour s'en convaincre, d'arrêter sur la faute commise et d'interroger ; souvent on provoque une rectification spontanée ou l'on obtient une réponse correcte, preuve que le nombre et la disposition des points sont nettement perçus.

Toutes ces erreurs, principalement les confusions entre signes symétriquement semblables, sont tenaces. Sans doute la similitude des figures oppose un obstacle à l'assimilation des souvenirs exacts ; mais la persistance du mal me paraît tenir davantage au fait que, dans la lecture courante, la plupart du temps, et fatalement, le sens du texte donne le moyen de suppléer inconsciemment à la défaillance de mémoire : le signe passe inaperçu, comme un caractère omis ou effacé. L'enfant, si peu observateur qu'il soit, a vite fait de remarquer, lorsqu'il confond le z et l'e accent grave, que dans les mots très, près, etc., il ne peut pas avoir affaire à un z.

Pareilles conditions sont très défavorables au progrès et rendent précieuse l'aide, si modeste soit-elle, apportée à la lecture courante par les moyens auxiliaires. Rien n'est à dédaigner : il faut, en premier lieu, profiter de l'occasion, chaque fois qu'elle se présente, de bien faire constater la faute commise et en quoi elle consiste ; en second lieu, poursuivre, tant qu'il est nécessaire, les exercices dont il vient d'être question (répétitions et interrogations) ; en troisième lieu, user, au besoin, de petits « trucs », analogues aux procédés recommandés dans les méthodes mnémo-techniques, comme faire remarquer à l'enfant qui confond les lettres n et e tréma, par exemple, que la partie inférieure de cette dernière donne précisément la figure d'un e. Enfin et surtout, il convient de recourir à un petit exercice simple et commode, tout aussi utile pour venir à bout des méprises de signes que pour hâter la formation des automatismes en général.

Il y a fort longtemps que j'ai eu connaissance de ce petit exercice et je l'ai signalé autrefois, mais sans lui prêter l'attention qu'il mérite. Depuis que je me suis rendu compte du parti vraiment excellent qu'on peut en tirer, je le pratique régulièrement avec grand profit. Il consiste à faire, au début de la leçon, par exemple, retourner le livre de lecture, ce qui donne des rangées de signes incohérents. On fait alors déchiffrer quelques-uns de ces signes par chaque enfant, qui désignee les caractères non alphabétiques par le nombre et la disposition des points ou par leur valeur en musicographie. Prolongé ou exécuté lentement, l'exercice absorbe trop de temps, fatigue l'attention et perd, par suite, une notable partie de sa valeur éducative ; bref et rondement mené, il donne, au contraire, de très bons résultats, parce qu'il présente, sous les doigts, des signes en quelque sorte isolés, situés hors des groupements dans lesquels on a l'habitude de les rencontrer : la mémoire, ainsi privée de tout secours étranger, doit faire effort pour reconnaître les caractères seulement d'après leur figure ou la position des points.

Simultanément, on procède, pour l'étude des règles de la lecture, à la formation, dans la mémoire auditive et dans la mémoire musculaire, des automatismes nécessaires pour que l'assemblage des lettres en syllabes et des syllabes en mots devienne, lui aussi, quasi machinal, seul moyen de ne pas augmenter le nombre des erreurs et des hésitations. A

cette fin, il est tout indiqué de faire concourir l'écriture et l'étude des éléments de la langue parlée et écrite. En exerçant à épeler et à écrire réellement ou oralement les mots usuels, on fait exécuter une gymnastique dont bénéficient vraisemblablement, à des degrés divers, les différentes parties de la mémoire, y compris celles qui ne sont pas directement intéressées. Le retour fréquent du nom et du son des lettres doit bien de temps à autre faire revivre dans la mémoire le souvenir de l'image tactile.

L'ensemble de ces moyens, peu considérables à tout prendre, ne constitue pas une recette infaillible, car le succès, je le répète, dépend, pour une large part, des aptitudes naturelles, entre autres de l'âge, dont il est à propos de dire un mot. Tous les lecteurs très habiles, ou presque tous, ont débutés jeunes ; et, bien que la réciproque ne soit pas toujours vraie, bien qu'on puisse tardivement,et même fort tardivement, apprendre le Braille et s'en servir utilement, il est certain qu'il est avantageux, sous ce rapport, de commencer de bonne heure. La mémoire tactile, sans doute parce qu'elle est une mémoire organique, semble posséder sa plus grande souplesse, sa plus grande plasticité dans l'enfance ; ensuite, les automatismes acquis se conservent ou reparaissent aisément, mais les automatismes nouveaux sont de plus en plus difficiles à former et n'atteignent pas d'ordinaire à la perfection de ceux établis dans le jeune âge. Aussi, tout en apprenant l'alphabet avec assez de facilité, mais d'une façon en quelque sorte mentale, abstraite, les adultes éprouvent une plus grande difficulté à l'utiliser pratiquement.

Si le meilleur maître, avec la meilleure méthode, ne peut se flatter de suppléer aux aptitudes absentes, il peut, du moins, aider efficacement les aptitudes moyennes à donner leur plein rendement. Persuadé que, dans un enseignement sur lequel repose en grande partie la formation ultérieure des enfants, une minime amélioration est de quelque importance, je me suis efforcé, ainsi que je viens de l'exposer, de préciser la cause prochaine qui conditionne les progrès de la lecture, afin d'être à même de porter plus sûrement et plus promptement remède à un mal mieux connu.

G. Pérouze.

Notes complémentaires

(1) La limite de la sensibilité moyenne a été mesurée de façon assez précise. Au moyen de l'esthésiomètre, compas à pointes mousses, on constate que bien des personnes ne distinguent plus nettement les deux pointes, à l'extrémité du doigts, dès que leur écartement devient inférieur à 2 mm. D'autre part, beaucoup d'aveugles sont hors d'état de lire, ou tout au moins de lire couramment, les caractères Braille de dimensions très réduites, c'est-à-dire ceux dans lesquels l'écartement entre les points d'un même signe est égal ou inférieur à 2 mm. L'écartement de 1,8 mm. adopté en quelques endroits, donne des lettres qui ne sont lues facilement que par les sujets ayant commencé très tôt l'étude du Braille.

Bien moins précise est la limite à donner à la hauteur du relief. A ma connaissance, aucune mesure n'a été déterminée jusqu'à présent, mais il semble bien que cette limite soit fort basse, surtout si les saillies apparaissent sur une surface très lisse, comme un papier bien glacé. Un de mes amis, qui s'est mis tardivement au Braille et qui est resté un lecteur plutôt lent, ayant rencontré un jour, dans un livre en noir, un spécimen d'écriture Braille dont la presse du relieur avait presque totalement aplati le relief, eut la curiosité de chercher à déchiffrer ce texte et y parvint, tandis qu'un autre aveugle, bien meilleur lecteur, n'y réussit pas. Ce petit fait, très significatif, n'a pas peu contribué à me démontrer que l'acuité tactile ne joue qu'un rôle très restreint dans la rapidité de la lecture.

Au moment où je publie ce travail, l'ami en question tente d'évaluer, au moins approximativement, la hauteur que doit avoir un relief pour être tangible. A titre d'indication, et sans prétendre à une exactitude rigoureuse, voici le résultat qu'il obtient : 16 cartes à jouer,

portant des signes faibles, mais parfaitement perceptibles, ayant été convenablement placées, on mesure au moyen d'une jauge l'épaisseur de l'ensemble, successivement dans une partie non marquée et dans une autre où les signes sont superposés. On trouve ainsi une différence d'épaisseur d'environ 5 dixièmes de millimètres, ce qui, on le voit, donne pour la hauteur de chaque relief une fraction d'environ 3 centièmes de millimètres, correspondant à l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette. Même si cette évaluation est inexacte, elle donne une idée du faible relief qui suffit pour que les signes Braille demeurent tangibles.

(2) Les différentes branches de la mémoire, ou, si l'on préfère, les différentes mémoires organiques, n'atteignent pas, chez un même sujet, il s'en faut souvent de beaucoup, un égal degré de développement. Ces parties jouissent donc d'une très large autonomie, mais d'une autonomie relative, car elles restent en rapport les unes avec les autres, comme le prouve ce qui nous arrive fréquemment lorsqu'en cas de défaillance de l'une des partie de la mémoire nous faisons appel au secours d'une autre. La lecture met en jeu plusieurs des parties de la mémoire organique, puisque la reconnaissance du signe par la mémoire tactile doit être accompagnée pour ainsi dire simultanément d'abord de l'évocation du son correspondant à ce signe par la mémoire auditive et ensuite de l'exécution, ou tout au moins de l'ébauche du mouvement que la mémoire musculaire doit opérer pour prononcer ce son.

Avant d'avoir analysé cette opération complexe, j'étais quelque peu surpris par la remarque que m'avait faite un de mes anciens camarades, à qui je demandais ses observations relatives à la lecture ; ce camarade, qui enseigne dans une école d'aveugles, me dit alors avoir remarqué que tous les bons lecteurs de sa connaissance étaient des sujets bien doués sous le rapport de la mémoire. Tout en notant cette observation et en constatant qu'elle était fort juste, d'une façon générale, j'étais alors incapable d'en fournir une explication, qui maintenant se présente d'elle-même. G. P.

EN BELGIQUE

Une Exposition très réussie, groupant les activités des aveugles belges et des œuvres qui leur sont consacrées, vient de se tenir dans la salle de la Grande Harmonie, à Bruxelles, du 19 au 31 mai dernier. Je l'ai visitée avec un vif intérêt. Presque toutes les organisations typhlophiles belges y étaient représentées, ce qui permettait de se faire une idée d'ensemble des résultats obtenus chez nos voisins. L'Exposition, placée sous le patronage de S. M. la Reine, était due à l'initiative de la récente Association « L'Aveugle », dont le siège social est 65, avenue Plasky, Bruxelles. Le but de cette Association est de servir de trait d'union entre les diverses fondations belges et le « Comité consultatif permanent pour l'amélioration du sort des aveugles », créé au Ministère de la Justice par l'arrêté royal du 21 août 1925.

Des concours d'élèves et de travailleurs et des concerts d'artistes aveugles étaient organisés à l'Exposition. Celle-ci me donna l'occasion de mieux connaître les œuvres typhlophiles sans prétendre dans mes rapides séjours en Belgique, avoir pu les étudier à fond. Mes impressions ne sont que celles d'un voyageur toujours intéressé par les progrès réalisés en faveur des aveugles dans tous les pays qu'il traverse.

J'ai complété ces notes en utilisant les renseignements publiés par la revue « Vers la lumière » (mai 1928, n° 17). Ce périodique mensuel, en noir, dont les principaux rédacteurs sont deux aveugles, M. Debuck et le R. P. Agnello, est l'organe de « l'Œuvre nationale des aveugles de Belgique ». Dans un aperçu rétrospectif, « Vers la lumière » distingue trois phases pour la typhlophilie belge :

La première, de 1835 à 1902, voit se fonder en Belgique les premières institutions pour aveugles, grâce à l'impulsion du patriote Alexandre Rodenbach qui fut l'élève de Valentin Haüy et, comme on sait, un des plus grands aveugles typhlophiles du siècle passé.

La deuxième phase, de 1902 à 1914, s'ouvre avec le Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles, réuni à Bruxelles, qui provoque en Belgique la création de nombreuses œuvres de patronage.

Enfin la troisième phase est celle de l'après-guerre où, depuis la libération de son territoire, malgré ses plaies et les difficultés de sa

reconstitution matérielle, la Belgique a fait preuve en faveur des aveugles, tant militaires que civils, d'un élan généreux et d'une remarquable sollicitude.

Bien qu'il n'existe pas de statistique complète sur les aveugles habitant le royaume, on peut évaluer leur nombre à 5.000 environ. 8 institutions sont ouvertes aux enfants aveugles. Les institutions royales, fondées en 1835, de Woluwe-Saint-Lambert (110 garçons) et des Remparts-des-Moines, à Bruxelles (70 filles), dirigées respectivement par les Frères et les Sœurs de la Charité. Cette même congrégation possède encore deux écoles à Maeseyck dans le Limbourg ; l'une, avec 25 filles, datant de 1840, l'autre ouverte en 1862 comptant 20 garçons.

Les autres institutions provinciales sont celles de : Berchem-Sainte-Agathe, près Bruxelles, pour le Brabant, fondée en 1903 (27 garçons) ; de Ghlin-les-Manz, pour le Hainaut, fondée, en 1876, par M. Simonon (82 élèves) ; de Bruges pour les Flandres (55 élèves) et de Liège (31 élèves), toutes deux fondées en 1836.

Ajoutons que l'O. N. A. B. se propose d'ouvrir à Duisbourg une école-asile pour les aveugles arriérés et débiles, établissement encore inexistant dont la création semble urgente.

La législation scolaire belge, concernant les aveugles paraît plus avancée qu'en beaucoup d'autres pays. Elle oblige l'Etat, les provinces et les communes à participer conjointement aux frais d'instruction des enfants aveugles, lorsque les familles ne peuvent y subvenir.

D'après les chiffres que nous avons indiqués, les écoles belges comptent 420 élèves des deux sexes, soit le dixième environ de la totalité des aveugles du royaume, proportion très honorable. Mon incompétence en typhlopédagogie m'empêche d'étudier ici les méthodes et programmes d'enseignement suivis en Belgique.

Les imprimeries et bibliothèques Braille rentrent mieux dans mon domaine. La plupart des écoles possèdent de petites presses où elles publient leurs manuels scolaires dont beaucoup étaient présentés à l'Exposition de Bruxelles. Mon attention y a été retenue par les ouvrages en pointillé belge de Woluwe, et par les belles reproductions géographiques dues à M. J. Cramer, l'entreprenant professeur de l'Institution de Berchem-Sainte-Agathe. Un journal mensuel en Braille « L'Ami », typhlophile et littéraire, est publié à Liège, en types Vaughan, par l'œuvre « La Lumière ». Il existe aussi à Bruges un périodique, en langue flamande.

Pourtant la Belgique est encore dépourvue d'une grande imprimerie nationale à fort tirage, munie d'un outillage moderne et capable de fournir des ouvrages intéressants sur le pays et ses écrivains. Le fait que les aveugles reçoivent de France ou des Pays-Bas, une production abondante de publications variées, ne me semble pas exclure la possibilité de créer chez eux une imprimerie Braille centrale qui rendrait les plus grands services.

La même observation peut s'appliquer aux bibliothèques belges. Il existe plusieurs dépôts de livres Braille ne comptant chacun que quelques milliers de volumes. La ville de Bruxelles entretient, rue Haute 255, une bibliothèque municipale pour aveugles fondée, et dirigée jusqu'à son décès, par une aveugle cultivée, Mlle Louise Bonjean, ancienne institutrice de Ghlin-les-Monz. La plupart des œuvres possèdent des bibliothèques à l'usage de leurs patronnés. Ne serait-il pas avantageux de centraliser les livres de tous ces dépôts disséminés, en créant deux grandes bibliothèques, l'une française et l'autre flamande ? La Belgique pourrait en cela s'inspirer de l'exemple de la Suisse où deux seules bibliothèques circulantes (à Genève pour le français et à Zurich pour l'allemand) suffisent largement aux besoins du pays.

Je n'ai pu obtenir de statistique exacte sur le nombre des ouvriers et le chiffre d'affaires des ateliers d'aveugles installés dans diverses localités. Les métiers ne paraissent pas beaucoup différer de ceux généralement exercés ailleurs. Bornons-nous à citer : à Bruxelles, la Maison de

l'aveugle, 40, rue de Ruysbroeck, dépendant de la société « Aide et protection », et les ateliers en voie de réinstallation de « l'Œuvre nationale », 90, avenue Dailly ; à Liège, 99, rue Saint-Gilles, ceux de « La Lumière » ; à Anvers, 66, rue de l'Escaut, ceux de la « Société protectrice des aveugles », fondée en 1903 par le regretté Mulder. Il en existe d'autres moins importantes à Schaerbeck, Saint-Gilles, etc.

Je n'ai pas manqué l'occasion de me rendre au Musée mondial du Parc du Cinquantenaire dont j'ai déjà entretenu les lecteurs du *Valentin Haüy* (n° 1, 1927). Depuis ma dernière visite en 1925, le Musée s'est enrichi de beaucoup de maquettes et de constructions en relief. J'ai admiré, dans les séries modernes, nombre de nouveaux modèles, d'une parfaite compréhension au toucher, relatifs aux inventions, à l'aviation, à la navigation, etc., notamment d'intéressants types de vaisseaux et des plans sur l'aménagement des canaux et des ports. Je ne saurais trop recommander aux aveugles de passage à Bruxelles une visite au Musée mondial dont les collections uniques sont pour nous d'un si grand intérêt didactique et social.

Les études universitaires n'ont jusqu'ici que peu attiré les aveugles intellectuels de Belgique dont deux seulement ont obtenu le doctorat : M. Eugène Melen, docteur en droit de l'Université de Liège, en 1899, avocat à Verviers et M. Omer Billiet qui, l'an dernier, est devenu docteur en philosophie romane à l'Université de Louvain. M. Billiet, qui est aussi l'auteur de deux recueils de vers juvéniles, vient d'être nommé professeur de phlosophie à l'Athénée (lycée) de Louvain. Sans parler du grand Rodenbach, quelques aveugles belges ont complété leurs études à notre Institution nationale de Paris ; tel fut le cas de M. Desagher, licencié en droit, fixé à Paris, et de M. Gorlia, vice-président de la Ligue Braille, organiste à Tongres-Notre-Dame, dont les lecteurs du V. H. ont souvent apprécié les correspondances.

Parmi les typhlophiles qui ont perdu la vue à l'âge adulte, j'ai déjà nommé les actifs promoteurs de l'O. N. A. B., le R. P. Agnello van der Bosch et M. Debuck. Le Père Agnello, aveugle de guerre, de l'Ordre des Franciscains, entreprend chaque dimanche, dans des localités différentes, des tournées de propagande avec sermons de charité, conférences, projections, concerts et exposition de travaux d'aveugles, mettant tout en œuvre pour intéresser le public à leur cause. Son auxiliaire, M. Debusk, licencié en sciences commerciales, s'occupe particulièrement de l'Office « Typhlos » pour faire vendre au détail, par les aveugles, les produits les plus variés des firmes belges.

M^lle^Cécile Douard, notre compatriote, présidente de la « Ligue Braille », fut brusquement privée de la vue alors qu'elle donnait de grands espoirs comme artiste peintre. Sans avoir rien perdu de son enthousiasme, elle se dépense largement pour les aveugles, donne aux clairvoyants des cours très appréciés d'histoire de l'art et de littérature française et a révélé au public son âme d'artiste dans un livre plein de délicates observations : « Impressions d'une seconde vie ».

C'est aussi à Bruxelles où il devint aveugle il y a cinq ans, que réside généralement M. Nino Salvaneschi. Il n'en a pas moins poursuivi sa carrière de publiciste et ses correspondances très goûtées aux journaux italiens. Il est en outre un orateur émouvant et a publié, depuis sa cécité, plusieurs columes et romans : Sirenide, 1926. L'Anima del Belgio, 1927. Il brevario della felicità, 1927. Il fiore della notte, 1928.

Il y aurait encore en Belgique à citer d'autres aveugles distingués, surtout parmi les musiciens dont beaucoup sont des virtuoses. Mais mon ignorance complète des questions musicales me ferait commettre à leur égard trop d'oublis et d'erreurs. Je laisse à de plus qualifiés le soin d'apprécier et de faire connaître leurs talents artistiques.

Il me reste à parler des œuvres de patronage qui ont réalisé de grands progrès en Belgique, surtout pendant cette dernière décade. Mais hélas, comme ailleurs, il y a entre elles trop peu d'entente et de cohésion,

en raison des divergences linguistiques, sociales ou religieuses qui divisent l'opinion.

L' O. N. A. B. fut formée, il y a trois ans, par la concentration de divers organismes constituant aujourd'hui ses principales sections : la Caisse de prêts aux travailleurs, l'Office commercial Typhlos, l'Aide aux aveugles de guerre, la propagande, la Bibliothèque Braille, etc. Au printemps dernier, elle s'est installée, 90, avenue Dailly, dans un vaste immeuble où elle est entrain d'aménager ses services. Pour lui permettre de réaliser son programme, elle a organisé une loterie-tombola nationale qui s'est tirée le 1er juin. Son journal mensuel en noir « Vers la lumière » fournit d'abondants renseignements sur le fonctionnement, les projets d'avenir et les progrès rapides de l'Œuvre. Elle possédait des filiales à Bruges et à Verviers qui sont devenues récemment des groupements indépendants.

« La Ligue Braille », fondée à Bruxelles en 1923, transférée depuis peu 72, rue Hôtel des Monnaies, publie chaque année un rapport sur ses diverses activités. Elle convoque ses patronnés aveugles à des réunions récréatives et artistiques, leur procure des appareils, de l'outillage, des livres Braille et se charge d'écouler leurs travaux.

« La Lumière », fondée en 1921 à Liège, 99, rue Saint-Gilles, possède des ateliers très actifs pour hommes et femmes aveugles et publie, en Braille, le journal « L'Ami ».

Outre ces trois grandes sociétés, il s'en trouve de moins importantes à Charleroi, Jemmapes, Tournai et autres lieux dont je n'ai pu découvrir les compte rendus.

Parmi les groupements d'aveugles, le plus ancien, datant de 1886, est la « Fédération nationale des aveugles belges », 24, Grand'Place, Bruxelles, formant une mutualité avec une caisse de maladie et chômage, et possédant une bibliothèque Braille à Gand. La Fédération publie un rapport annuel en relief. Mentionnons aussi l' « Association des artistes musiciens aveugles », à Bruxelles et l' « Association générale des aveugles de la Flandre », 29, chaussée de Lille, Anvers.

Les aveugles de guerre belges, militaires ou civils, ont été rééduqués à l'Institut de Boitsfort, ouvert, sous l'actif patronage de la Reine, de septembre 1919 à août 1922. « L'Œuvre des aveugles de guerre de S. M. la Reine » pensionne 87 grands mutilés des yeux atteints d'une invalidité de 100 pour 100. Les autres blessés aux yeux d'une invalidité inférieure, ne pouvant faire partie de cette œuvre, sont aidés par « l'Œuvre nationale des Invalides de la guerre » ou par les sociétés de patronage déjà citées qui ne leur marchandent pas leur généreux appui. Il en résulte pour les aveugles de guerre d'assez grandes variations dans leurs pensions qui peuvent osciller entre 7.000 et 21.000 francs belges.

En résumé, dans son territoire restreint, la Belgique compte une trentaine d'institutions et d'œuvres pour aveugles et, dans ce dédale, surtout pour un étranger, il n'est pas facile de se reconnaître. Comme l'indique l'article de « Vers la lumière », « y a-t-il vraiment dans cette complexité une sorte de fatalité où l'on ne changera rien ou fort peu et à laquelle il faut se résigner, quitte à en tirer le meilleur parti possible ? »

Il ne m'appartient pas de résoudre ce délicat problème qu'on retrouve aussi compliqué dans d'autres pays. Je me borne à souhaiter, qu'avec le temps, une concentration plus étroite des forces et des énergies en faveur des aveugles se réalise chez nos amis belges. Quoiqu'il en soit de cette situation, on ne peut qu'admirer la Belgique qui, paralysée pendant quatre ans par l'occupation étrangère, a pu depuis la paix entreprendre un si courageux effort dans le domaine de la typhlophilie. Bien d'autres pays, beaucoup moins éprouvés par la guerre mondiale, n'ont pas montré à leurs aveugles autant de sympathie et de sollicitude.

Une remarque en terminant : Les aveugles et typhlophiles belges, à l'exception de quelques-uns d'esprit très ouvert sur les choses de l'étranger, m'ont semblé un peu particularistes et ne pas suffisamment s'intéresser au mouvement de la typhlophilie mondiale. La Belgique, située entre la

France, l'Angleterre et l'Allemagne, ne serait-elle pas un admirable champ pour expérimenter et synthétiser les progrès réalisés dans ces trois pays de typhlophilie avancée ? Pour cette tentative, nos voisins trouveraient un précieux stimulant dans leur esprit d'entreprise et dans leur législation très souple, laissant toute liberté d'action aux initiatives privées. En retour, les typhlophiles étrangers auront grand profit à suivre avec attention tout ce qui s'entreprend en Belgique pour le bien des aveugles. Ils y remarqueront des conceptions originales et d'intéressantes innovations qui pourraient être utilement expérimentées ailleurs.

J.-J. Monnier.

BIBLIOGRAPHIE

Les Aveugles et le Tabac

La *Revue internationale des tabacs* qui compte des abonnés dans 40 pays, a ouvert une enquête sur cette question : « Pourquoi n'éprouve-t-on en général aucun plaisir à fumer dans l'obscurité ? et même s'aperçoit-on à peine qu'on fume ? »

Ceux que passionne ce petit problème psychologique trouveront une ample matière à satisfaire leur curiosité dans les nombreuses réponses de personnalités qu'a publiées la revue au cours des mois d'été. La plupart déclarent qu'il n'y a aucun plaisir effectivement à fumer la nuit si la lumière est éteinte.

Nous publions la réponse donnée par M. Pierre Villey, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, dans le numéro du 15 juin .

« Vous pouvez rassurer pleinement vos lecteurs : leur passion n'est point une duperie. Sa Joséphine (c'est ainsi qu'il nommait sa pipe) ne séduisait certes pas mon vieux maître Petitjean par des charmes empruntés ; c'était pour ses vertus propres qu'il l'aimait, et il eut bien raison de lui être fidèle jusqu'à la mort.

La preuve péremptoire en est fournie par les aveugles : ils fument tout comme les voyants et comme eux jusqu'à l'esclavage. Serait-ce m'avancer beaucoup de soutenir qu'il y a une proportion aussi forte de fumeurs parmi les aveugles, que parmi les voyants ? A vrai dire, je n'ai pas tenté de statistique. Le respect de la vérité scientifique m'oblige à ne pas me prononcer en une matière aussi grave. Du moins, je puis affirmer que quelques-uns des fumeurs les plus passionnés que j'aie connus étaient des aveugles.

Mais que penser alors de la fameuse expérience du tunnel, sous lequel le tabac perd soudainement toute saveur ?

Vous supposez bien que je ne la mets pas en doute. J'ai trop de témoins qui l'attestent et qui semblent bien n'être pas tous gens à se laisser berner aisément.

Il faut donc concilier : l'aveugle aime son tabac, — le voyant qui cesse d'apercevoir la fumée de son cigare ne tient plus à son cigare. Comment accorder cela ?

Nous heurtons ici un exemple bien curieux d'un phénomène très général : la prépondérance de l'élément visuel dans les sensations complexes. La vue est un usurpateur. Quand elle entre en rapport avec les autre sens, elle les assujettit ; elle s'arroge toute la place ; elle les domine au point de tout absorber. Les autres sensations semblent se fondre dans la vision et n'exister plus que par elle.

C'est bien le goût qui attache le fumeur à sa pipe. Mais la vision de la fumée prend dans sa sensation globale une place si considérable que, elle disparue, toute sensation lui paraît éteinte. Il suffira qu'il prolonge un peu l'expérience pour reconnaître l'illusion dont il est dupe.

Cette illusion, elle est de croire que le goût disparaît quand disparaît la sensation visuelle qui l'enveloppe dans la conscience ; elle n'est pas de s'imaginer qu'on jouit par le goût alors qu'on jouirait par la vue.

Le mécanisme de la sensation que j'analyse ici apparaît manifestement dans toute la psychologie de l'aveugle. L'aveugle, pour agir, pour se conduire, ne dispose point du tout de sensations spéciales que la nature lui concéderait par compensation. Il met en œuvre des sensations que possèdent tous les voyants, mais qui sont chez les voyants le plus souvent masquées, effacées par la vue. Si les voyants savaient en prendre conscience, ils ne s'étonneraient plus du tout de l'activité indépendante de l'aveugle qui les émerveille sans raison.

Le cigare qui nous révèle tout cela, et qui nous fait pénétrer dans le mystère des âmes, devient, savez-vous ? un personnage singulièrement philosophe.

J'ai bien mérité de vos lecteurs : je rassure leur conscience d'honnête homme et je leur propose un sujet de méditation pour les prochaines pipes. J'y ai quelque mérite : je ne fume pas. »

Le Frère Jean de SAINT-SAMSON

La Bibliothèque Valentin Haüy a reçu récemment un ouvrage sur un religieux aveugle du XVIe siècle et du début du XVIIe, qui est fort peu connu. Il s'appelait Jean Dumoulin, naquit à Sens en 1571, et perdit la vue au berceau. Entré comme convers parmi les Carmes, le frère de Saint-Samson eut une sérieuse influence sur la réforme de l'ordre. Il fut chargé par son supérieur d'instruire ses frères, et il dicta divers ouvrages mystiques. Il tenait l'orgue au couvent de Rennes. Malheureusement, nous ignorons tout des méthodes qui furent employées pour l'instruire. Il mourut en 1636.

Annie BERCHSON

Annie Berchson, qui vient de s'éteindre à un âge avancé, en Angleterre, avait perdu la vue à 20 ans, brusquement, un soir, à l'Opéra de Paris, tandis qu'elle assistait à une représentation de « Faust ». « Pourquoi éteint-on les lumières ? » demanda-t-elle tout à coup. Ses parents la regardèrent avec stupeur. Elle était aveugle, et jamais les lumières ne devaient se rallumer pour elle Elle se réfugia dans le travail, et pendant près de 50 ans, elle a écrit en Braille des ouvrages d'imagination très variés, respirant le courage et l'amour de la vie. Le « Messager Suisse » termine ainsi l'article qu'il consacre à la mémoire de cette femme de bien : « Nul au monde ne pourra donner une idée de tout le bien qui s'est fait entre ces quatre murs pendant un demi siècle de labeur. La paix acquise par la jeune aveugle au prix de luttes secrètes s'est répandue sur ses semblables au moyen d'œuvres vibrantes qui toutes enseignent le courage, la résignation dans l'épreuve, la beauté et la valeur de la vie, de la lutte et de la souffrance. Dieu seul a pu compter les misères matérielles soulagées par ses mains charitables ; mais des milliers de lettres, ardentes ou naives, sont venues dire à l'auteur inconnue le bien accompli dans le monde des aveugles. Elle a appris à remplir sa solitude, à la peupler pour ainsi dire de l'amour du prochain et de la pitié active qu'elle exerça envers ses frères de misère. Annie Berchson a légué son immense fortune, sa riche collection de livres Braille aux institutions nombreuses qu'elle a fondées. Son nom est synonyme de charité et de bonté. »

Encore la statistique des Aveugles

On sait que l'Angleterre seule à l'heure actuelle nous offre des statistiques vraiment précises de la cécité, et cela grâce à la loi des aveugles de 1920 dont l'application suppose un contrôle exact des bénéficiaires. Ainsi que nous l'avions prévu d'année en année croît le nombre des aveugles inscrits. En 1928, il a fait un nouveau bond en avant, atteignant 46.822. Cela signifie seulement que, la loi prévoyant des pensions pour les aveugles âgés de plus de 50 ans, beaucoup de demi-aveugles, qui jadis hésitaient à se déclarer infirmes, se laissent tenter maintenant par l'attrait de la pension. La proportion qu'on constate ainsi pour les aveugles âgés de plus de 50 ans n'est nullement inattendue puisqu'elle dépasse

de peu celle que font connaître les statistiques pour la France, et rejoint à peine celle des statistiques pour les Etats-Unis, mais elle est instructive assurément : 29.190 appartiennent à cette catégorie, soit plus de 62 %.

Mais voici le point capital, celui sur lequel nous n'insisterons jamais trop car il ne permet pas aux gouvernements de méconnaître un devoir impérieux qui leur incombe. Tandis que croît constamment le nombre absolu des aveugles connus en Angleterre et au pays de Galles, le nombre des enfants décroît non moins constamment. Entre 1925 et 1927 la diminution pour les aveugles âgés de moins de 21 ans est encore de 177 unités. Ce progrès est dû avec évidence à l'efficacité des mesures prophylactiques et de l'hygiène. Les améliorations réalisées dans les méthodes de la lutte contre les maladies vénériennes en sont assurément le principal facteur. Comment cette évidence n'imposerait-elle pas l'obligation de poursuivre énergiquement dans la voie où l'on s'est engagé ?

La Clinique ophtalmique de Liebenstein

Les *Mitteilungen der deutsch redenden Blinden* ont entretenu leurs lecteurs des méthodes originales employées par le docteur Wiser à la clinique ophtalmique de Liebenstein, en Allemagne. Cette clinique reçoit jusqu'à 200 malades des yeux. Le docteur Wiser paraît peu favorable aux operations dont il fait usage le moins possible (l'opération de la cataracte exceptée).

Une place essentielle paraît être faite à des exercices méthodiques et progressifs de la vue, répétés matin et après-midi, et interrompus par des repos plus ou moins longs lorsque la fatigue du patient le réclame. On assure que les résultats sont très souvent intéressants, et parfois surprenants.

J'ai été particulièrement frappé par la méthode de cure appliquée à la myopie. Le docteur Wiser est très défavorable aux verres concaves, et semble leur faire porter dans bien des cas la responsabilité de l'aggravation du mal. Il y substitue chez ses malades des verres convexes. Il paraîtrait que ceux-ci s'y habituent et s'en trouvent bien. Le docteur a exposé sa méthode dans un ouvrage récemment paru.

Les sursalaires en Pensylvanie

Nous avons dit les raisons pour lesquelles, parmi les diverses méthodes envisagées à l'heure actuelle pour émanciper les aveugles, la meilleure à notre gré est celle des sursalaires, qui est si largement pratiquée en Angleterre depuis la loi de 1920.

Il faut suivre de près les tentatives qui sont faites dans cet ordre d'idées, et non seulement en Angleterre, mais un peu partout, et notamment aux Etats-Unis. Dans le *Beacon* de juin M. Latimer, secrétaire-général de l'association pour les aveugles de Pensylvanie nous expose une méthode dont il a été l'initiateur en 1922, et dont l'application s'est poursuivie progressivement depuis cette date. Nous essayerons d'en indiquer les principaux aspects.

Tout apprenti reçoit, pendant la durée entière de son apprentissage, une somme de 20 cents par heure de travail, soit 9 dollars pour la semaine de 45 heures. Au bout de cette période, on a éprouvé ses facultés : on décide s'il sera classé parmi les ouvriers proprement dits, ou s'il sera placé à la charge de l'assistance. Dans le second cas, il pourra continuer à travailler sans doute, mais à des conditions exceptionnelles, que les œuvres détermineront selon ses besoins et ses capacités. Dans le premier seulement le système régulier des sursalaires lui sera appliqué.

D'après ce système, il sera payé au tarif syndical, et touchera en outre un sursalaire de 9 dollars diminué des 3/5 de son salaire réel. Supposons un ouvrier aveugle qui, pour sa semaine de 45 heures, gagne effectivement 5 dollars. Il touchera, en plus de ses 5 dollars, 9 dollars moins les 3/5 de 5 dollars, c'est-à-dire moins 3 dollars, ou 6 dollars. En tout il aura donc 5 plus 6 ou 11 dollars. Si son gain est de 10 dollars;

il touchera en outre 9 dollars moins les 3/5 de 10 ou 6 dollars, c'est-à-dire plus 3 dollars. En tout 13 dollars. Il va de soi que d'après ce système, le jour où son salaire réel atteindra 15 dollars, il ne touchera plus aucun sursalaire car son sursalaire sera diminué des 3/5 de 15, c'est-à-dire de 9 dollars, il sera donc réduit à 0.

Pourtant, le salaire de 15 dollars n'est pas encore un salaire élevé. Aussi des avantages restent assurés à l'ouvrier qui gagne 15 dollars et davantage : des secours fixes en cas de chômage et de maladie ; le payement pendant deux semaines de vacances chaque année.

Il semble, d'après M. Latimer, que l'augmentation de salaire corrélative à une augmentation dans le rendement soit suffisante pour stimuler l'activité. Pour prévenir toutefois les abus, on a soin de donner au chef d'atelier le droit de supprimer le sursalaire. S'il arrive qu'un paresseux se contente de donner une production notoirement très inférieure à celle dont il est capable, le chef lui supprime le sursalaire et l'oblige ainsi à travailler davantage.

Il ne semble pas que dans l'ensemble le système diffère sensiblement de celui que nous avons vu en application dans de nombreuses œuvres anglaises. Nous avons cru toutefois devoir le signaler à nos lecteurs parce qu'il est bon d'examiner des méthodes concrètes de rémunération, mises à l'épreuve depuis plusieurs années. L'assurance d'une paye régulière pendant tout l'apprentissage, l'application des tarifs syndicaux qui permettent à l'ouvrier aveugle de se comparer avec ses collègues voyants, l'application régulière de secours de maladie, de chômage et de vacances, enfin la sanction placée entre les mains d'un chef d'atelier qui en use, toujours, il faut l'espérer, avec circonspection, paraissent être d'excellentes dispositions.

P. V.

En Suisse

On trouvera dans le *Blindenbote* du mois d'août une étude d'ensemble sur la situation des aveugles en Suisse. Nous y relevons les résultats du recensement de 1920 en ce qui concerne la cécité. Le nombre des aveugles était de 2.260 pour près de 4.000.000 d'habitants. Si l'on compare avec les résultats antérieurement obtenus il y a lieu de croire à une régression du mal, là comme ailleurs, régression due notamment au recul de la cécité chez les enfants.

L'article donne une longue liste d'œuvres et d'institutions en faveur des aveugles. A peu près tout jusqu'ici, constate l'auteur, a été fait par l'initiative privée. Les législations fédérale et cantonales s'occupent peu des aveugles. Il en résulte une regrettable incoordination dans les efforts, mal que la diversité des langues et la dualité de religion dans un pays fort peu étendu aggravent encore singulièrement.

Nouvelles et Renseignements

— Maître Scapini, député de Paris et président de l'Union des Aveugles de guerre, a été, ainsi que nous l'avons annoncé, l'invité de l'American Legion à son Congrès annuel. Au cours de son voyage, qui a duré deux mois, Maître Scapini a pris fréquemment la parole en français et en anglais, dans des réunions d'anciens combattants et dans plusieurs réunions franco-américaines. Il s'est efforcé de faire connaître à nos amis d'outre-Atlantique les aspirations pacifiques de la France, qui sont, là-bas, souvent contestées ou mises en doute. Son voyage aura grandement servi la cause de l'amitié franco-américaine.

— L'association des membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie a élu à l'unanimité pour son président, Me G. Scapini.

— Nous avons annoncé le projet de fondation d'une « Cité des aveugles
Pétain a visité cette cité dont l'édification est maintenant fort avancée :
de guerre des Alpes-Maritimes ». Le 28 octobre dernier, le maréchal

il a pu voir 8 villas complètement achevées et habitées par des aveugles et leurs familles ; 4 autres villas étaient en construction.

— Mlle Adam, monitrice à l'Institution Nationale, a subi avec succès les épreuves du brevet supérieur.

— Nous signalons avec une particulière satisfaction les succès obtenus par des aveugles au certificat d'aptitude pédagogique pour l'enseignement de la musique dans les écoles de l'Etat. Le degré élémentaire a été obtenu par Mlles Varlet, Clauzon, Guilloud, Andron et Chignier.

Abyssinie. — D'une mission en Abyssinie, on apprend qu'un jeune Abyssin aveugle d'Addis-Ababa, ayant appris à lire le Braille, a entrepris de l'enseigner à quatre de ses compatriotes. Espérons que c'est là le commencement d'un mouvement qui pourrait être très bienfaisant. Le *National Institute for the Blind* a reçu la méthode de Braille appliquée aux langues de l'Abyssinie. On ose à peine parler d'alphabet: dans la plupart des langues du pays, les signes de l'écriture représentent non des lettres, mais des syllabes; chaque son-consonne peut être figuré par 7 signes différents; 6 d'entre eux correspondent à 6 voyelles distinctes; le septième à trois autres voyelles.

Angleterre. — Sait-on qu'il y a en Angleterre des scouts aveugles ? Les garçons de l'école royale Victoria pour les aveugles à Newcastle, qui formaient une patrouille d'éclaireurs, ont été enrôlés récemment et forment la 20e troupe de la division de l'Ouest de Newcastle. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette fort intéressante expérience.

— Nous avons annoncé la publication d'un manuel pour home-teachers en 1925. Une seconde édition de ce manuel vient d'être donnée. Quatre chapitres nouveaux y ont été ajoutés : le travail du home-teacher ; — l'assurance nationale sur la santé, l'assurance à tout âge et les pensions de veuves, orphelins et vieillards ; — conseils aux professeurs et quelques conseils pour la prévention de la cécité. En outre, un appendice donne une bibliographie spéciale fort utile aux home-teachers.

— Signalons aux vanniers français la publication en Angleterre d'un journal spécial pour la vannerie et les commerces annexes. Le prix est de 6 shillings par an.

— Nous avons annoncé la mise en pratique au National Institute for the blind de nouvelles machines à stéréotyper pneumatiques. Il paraît qu'à l'expérience, la vitesse du travail s'est révélée la même qu'avec les anciennes machines, mais la fatigue est beaucoup moindre pour le stéréotypeur.

— On a construit un nouveau modèle de la machine à sténographier Stainsby-Wayne, d'un volume réduit, moins lourde et meilleur marché que celle qui était en usage jusqu'à présent.

— Le « National Institute » a créé cette année une bibliothèque Braille musicale du genre de celle de l'Association Valentin Haüy. Les partitions sont prêtées gratuitement aux musiciens aveugles. L'Institut étudie un projet en vue de former une société d'amis des artistes aveugles destinée à veiller sur les intérêts des musiciens aveugles à tous les points de vue. Ces faits soulignent heureusement les progrès de la culture musicale parmi les aveugles anglais.

— On discute souvent dans les congrès de l'utilité des pouponnières pour aveugles. Beaucoup de typhlophiles contestent que les parents soient disposés à y envoyer leurs bébés. Il n'est pas superflu de signaler à ce sujet que l'an passé dans les trois *Sunshine homes* organisés par le National Institute for the Blind le nombre des pensionnaires s'est élevé à plus de 80. Le nombre des entrées a été de 33 contre 35 sorties.

— D'après le dernier rapport annuel du National Institute le nombre des employés aveugles qu'occupe cette œuvre monte actuellement à 165, et les dépenses effectuées en leur faveur s'élèvent à 37.130 livres sterling.

Belgique. — Au congrès d'espérantistes d'Anvers tenu du 3 au 11 août, la commission des espérantistes aveugles fut active. Elle comprenait des représentants de 4 pays : Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne et Hongrie. Des questions d'assistance aux aveugles furent agitées ; on s'inquiéta notamment de la situation misérable des aveugles bulgares. On se réunira l'année prochaine à Buda-Pest où se trouvent, paraît-il, beaucoup d'aveugles espérantistes fervents.

Cuba. — Mr Allen, le directeur bien connu de l'Institution de Boston, a visité l'Iinstitution d'aveugles de La Havane, fondée voici deux ans. Elle compte aujourd'hui une vingtaine d'élèves. Les appareils viennent d'Espagne.

Ecosse. — Le rapport du *Comité consultatif institué auprès du ministère de l'hygiène* signale une fois de plus, en conformité de ce que nous indiquions indiquions plus haut au sujet de l'Angleterre (v. p. 83, la décroissance rapide du nombre des enfants aveuglés, résultat d'une campagne méthodique contre l'ophtalmie purulente des nouveau-nés et contre les maladies vénériennes. Les enfants aveugles de moins de 16 ans n'étaient déjà plus que 399 en 1925 ; leur nombre est tombé à 359 en 1926, et 340 en 1927, soit une réduction de 15 % en deux ans.

La loi de 1920 ayant, ici comme en Angleterre, révélé un nombre important de vieillards et d'incapables qu'on ne connaissait pas, la porportion des aveugles inemployables est de 64 %.

Etats-Unis. — La Croix-Rouge américaine a entrepris depuis 1918 la transcription d'ouvrages en Braille. Nous sommes heureux d'apprendre que pour la polycopie elle a adopté le procédé Garin importé de France. Les volontaires de la Croix-Rouge ont de même entrepris la reliure des livres Braille.

— A l'American Foundation for the Blind, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, on vient de constituer un comité consultatif d'orientation professionnelle pour étudier la question, angoissante là-bas, comme chez nous, des débouchés professionnels pour les aveugles. Dans une de ses premières réunions ce comité s'est occupé notamment de la profession d'ostéopathe, qui, comme on le sait, est suivie avec succès par quelques aveugles américains, de la question des assurances et de l'emploi du dictaphone.

— L'American Foundation a commencé en mars dernier la publication d'un journal, le *Teacher Forum*, destiné aux professeurs d'enfants aveugles. L'expérience est intéressante et mérite d'être suivie avec attention.

— L'Etat du Missisipi vient de créer par une loi une commission d'Etat pour les aveugles. Remarquons que c'est le 22e Etat de l'Union qui établit une pareille législation.

— A Cleveland, on signale qu'on a confié à deux aveugles le soin de tenir de petits magasins dans les hôpitaux. Ils vendent aux malades des sucreries, du tabac, des journaux et revues et toutes sortes de petits objets. L'expérience est un peu récente encore pour qu'on puisse la juger. Il ne semble pas d'ailleurs qu'elle soit bien nouvelle. Ce sont, dans des conditions un peu favorables peut-être, des essais de petit commerce.

— *L'Outlook* de mars raconte la formation et le succès d'un cordonnier aveugle dans l'Etat de Connecticut. Il paraît s'être fait une fort belle clientèle. Ceux qui s'intéressent à la question de la cordonnerie pour les aveugles feront bien de s'informer de son outillage, qui semble perfectionné.

— Une biographie de sir Francis Campbell, le célèbre aveugle qui a fondé le collège secondaire de Norwood pour les aveugles, a paru dans l'*Outlook* de mars 1928. On la consultera avec intérêt.

La Jamaïque. — L'armée du salut a fait un appel en faveur des aveugles de La Jamaïque. Elle a ouvert une école pour eux à Kingstown où

elle a recueilli déjà 20 élèves. Elle se tient en contact avec 100 aveugles de l'île, et elle a organisé une association de 300 membres pour leur enseigner la lecture, l'écriture, et un métier. Enfin elle a fondé un vestiaire et une bibliothèque Braille. L'inauguration de l'école et de la bibliothèque eut lieu le 3 juillet dernier sous la présidence du gouverneur de l'île.

Trinité. — Dans l'île de la Trinité une élève du Royal Normal College de Londres a fondé une institution d'aveugles, où M. Allen a rencontré, au cours de son voyage aux Antilles, 9 enfants, 26 adultes hommes et 11 femmes. Tout ce monde est noir. Les hommes font de la vannerie et des tapis-brosses, les femmes font des tapis de table en rafia et des articles analogues.

Courrier de l'Association

Pour nos Groupes locaux

Quelques Conseils aux nouveaux Typhlophiles

A mesure que s'organise notre patronage en Province et que se multiplient nos comités régionaux, aidés de leurs sous-comités locaux, nous sentons la nécessité de donner à nos dévoués collaborateurs des notions toujours plus exactes sur la nature de leur mission. Elle est tellement spéciale, l'œuvre qu'ils ont si généreusement adoptée, l'Association Valentin Haüy, tellement différente des autres œuvres de bienfaisance, que, pour faire entrer nos nouveaux collaborateurs plus avant dans son esprit, il nous faut sans cesse la présenter sous son vrai jour et bien en dégager le caractère.

Sans doute, nous tenons à la disposition des typhlophiles un livre d'instruction très complet, contenant, croyons-nous, la pure doctrine de Maurice de la Sizeranne : « l'Association Valentin Haüy, son extension en Province par la création de Groupes Régionaux ». Mais il nous paraît utile de mettre plus particulièrement certains points en lumière. Nous publierons donc une série de courtes études que nos nouveaux amis, et les anciens aussi, liront dans cette Revue. Dans l'attention qu'ils y apporteront, nous avons pour garant leur empressement à recevoir nos visites et l'intérêt qu'ils veulent bien prendre à nos avis.

N'allons-nous pas, d'ailleurs, au devant du désir des nouveaux patronnants en leur donnant ces articles faits vraiment pour eux ? Ce sera une manière de nous retrouver ensemble. Ma pensée et mon cœur se portent si souvent vers vous, amis de Province, que toute occasion de nous entretenir m'est une nouvelle joie. Je crains seulement que, parfois, il ne me faille espacer ces causeries, faute de temps.

Est-il des aveugles qui n'aient besoin de rien ?

J'assiste à la réunion d'un sous-comité récemment fondé : on a déjà travaillé, pris contact avec un certain nombre d'aveugles ; les personnes présentes rendent compte de leurs visites. J'écoute et j'applaudis à tant de zèle fructueux... Mais voici que j'entends une phrase brève, qui me fait légèrement froncer les sourcils : « Tel aveugle n'a besoin de rien ». Et l'on passe au patronné suivant.

« Tel aveugle n'a besoin de rien » ?... En êtes-vous bien sûr ?... En déduisez-vous que vous ne devez plus vous occuper de lui ?... Ce serait mal comprendre votre rôle et n'en voir qu'un petit côté.

Vous avez voulu dire qu'aucun secours en argent n'est utile à votre patronné, qu'il ne réclame aucune aide absolument définie : il jouit d'une aisance suffisante, sa famille pourvoit à ses besoins, ou bien il se tire d'affaire par son travail. N'importe, il faut aller à cet aveugle,

vous intéresser à lui, entrer discrètement dans sa vie : tous les aveugles doivent être connus de l'Association Valentin Haüy. Si l'un d'eux n'a rien à recevoir, il peut toujours donner. Beaucoup seront en situation de recevoir et de donner tout à la fois.

C'est peut-être par ses relations avec cette catégorie de patronnés non indigents que l'A. V. H. rend les plus grands services. Loin de réduire son rôle à distribuer des aumônes, elle veut être un foyer de vie pour l'aveugle. C'est cela dont je voudrais vous pénétrer, chers collaborateurs, car, cette vie, vous devez la répandre. Ne croyez pas nécessaire de vous présenter à l'aveugle un don d'argent à la main.

Beaucoup d'entre vous éprouvent une sorte de timidité à pénétrer sans motif précis chez un aveugle qui n'a pas besoin de secours matériel. Le prétexte pour entrer en relations n'est cependant pas difficile à trouver : parmi les richesses intellectuelles et morales de l'Association Valentin Haüy, n'aurez-vous pas quelque chose à proposer ? Il importe donc que vous connaissiez à fond les ressources merveilleuses de notre œuvre : sa bibliothèque (lettres et musique), ses périodiques, ses publications, ses appareils. Un catalogue est dressé de ces objets que l'on trouve à la rue Duroc. Lorsqu'il s'agit d'un ancien voyant, le guide-main Wagner sera le bienvenu. Pour un aveugle, écrire une lettre soi-même, comme autrefois, grâce à ce petit appareil ingénieux, très simple et point coûteux, quel rêve !... Bien accueilli aussi serait le mètre spécial, qui permet à la dame dont les regards se sont éteints, de mesurer son ouvrage, si elle se distrait à tricoter encore un peu. Le jeu de cartes pointées procure d'agréables moments avec quelques partenaires complaisants, à moins que l'aveugle ne fasse tout seul une « réussite ».

Enfin, bien des petits services sont à lui proposer : l'aveugle a-t-il dans son entourage une personne qui lui fasse la lecture ? Ne manque-t-il pas d'un guide, à certains jours ?... Sur tous ces points, et sur bien d'autres, ne peut-on chercher à lui venir en aide, à lui donner des indications, des adresses ?

La première visite faite, les relations continueront tout naturellement. Du moins, voulons-nous parler d'aveugles intéressants. Faisant ici abstraction des aveugles indésirables, rares heureusement (l'A. V. H. doit les connaître sans les patronner), nous admettons qu'on puisse trouver aussi quelques aveugles particulièrelment sauvages et rebelles à toute influence. Si, exceptionnellement, le cas se présentait que vous soyez éconduit, vous n'insisteriez pas.

Revenons aux aveugles sociables : Vos visites seront plus ou moins fréquentes, suivant les circonstances. Il faut y apporter le tact le plus délicat (1). N'entrez pas chez votre aveugle avec l'air protecteur d'une personne qui apporte l'aumône, faites-lui comprendre que l'A. V. H. s'intéresse aux aveugles riches comme aux autres et qu'elle a des ressources intellectuelles et morales dont il peut profiter.

Dirai-je toute ma pensée ? l'appréciation que vous avez donnée sur une situation qui, en apparence, ne sollicitait pas votre concours, ne provenait-elle pas d'un examen trop superficiel de cette situation ?

Voulez-vous l'approfondir, faire un effort pour gagner la confiance de votre aveugle, devenir son ami (en vérité, c'est là le nœud de la question) ? Vous ne tarderez pas à découvrir ce qui lui manque et en quoi vous pouvez améliorer son sort.

(1) Voir le livre d'instruction, fin du chap. XIX, depuis la p. 160.

Nous allons examiner le cas de quelques-uns de ces aveugles auxquels, de prime abord, rien ne semble manquer.

Est-ce un travailleur qui subvient à ses besoins et fait même honneur à ses affaires ? Cherchez cependant s'il obtient de son métier tout le rendement souhaitable. Au prix de quelles luttes, terribles parfois, se maintient-il en équilibre ?

Certes, il est bien naturel que la misère de nos petits artisans brossiers, chaisiers, vanniers, vous ait frappé davantage et qu'elle ait attiré votre sollicitude ; nous ne pouvons que vous en féliciter ; vous ne saurez trop vous dépenser pour eux : leur sort est si précaire, ils ont tant besoin de votre appui ! Tout est difficulté pour eux : l'approvisionnement en matières premières, l'écoulement de leurs travaux, l'insuffisance de leurs bénéfices. Vers ces pauvres petits travailleurs aveugles, se porte avec ardeur la pensée de nos nouveaux comités ; qu'ils soient remerciés de tout le bien qu'ils font par leurs heureuses initiatives.

Mais nos groupes doivent représenter intégralement l'Association Valentin Haüy et celle-ci a des aspirations plus étendues. Elle s'intéresse également aux aveugles qui forment l'élite de nos travailleurs : musiciens, accordeurs, commerçants, masseurs, téléphonistes... Croyez-moi, aux heures si difficiles que nous vivons, il en est peu qui n'aient besoin d'appui et d'encouragement.

Un bon professeur de musique, un accordeur facteur de pianos peut donner l'impression d'un homme arrivé... En réalité, il vit dans une perpétuelle angoisse du lendemain. Sa carrière dépend d'une clientèle instable qu'il faut sans cesse renouveler. Lisez cette lettre d'un de nos meilleurs organistes (détail intéressant : l'instrument qui lui est confié contient des vestiges du premier orgue venu d'Orient en France, sous Pépin le Bref, et resté depuis lors à Compiègne). « Je suis fier, écrit-il, d'être arrivé à subvenir aux besoins des miens jusqu'à ce jour, mais quelle lutte ! Après 32 ans de carrière, je rencontre encore des hésitations chez mes nouveaux clients. Ce n'est pas seulement au début que j'ai dû être patient et persévérant ; les difficultés reviennent sans cesse et sous des formes différentes. »

Le pauvre musicien aveugle ! Tout le jour durant, il a fait jouer des gammes et corrigé des fausses notes ; le soir, malgré sa fatigue, il songe au programme qu'il doit fournir à un prochain concert ; il se met au piano, prend ses cahiers Braille, apprend par cœur toute une collection d'arides accompagnements. Et quand vient le temps des vacances, repos pour tout le monde, c'est pour lui la disette, la morte-saison, désespoir de nos artistes. Pour peu que ceux-ci aient des charges de famille, toutes leurs économies de l'année y passeront. Et que donnera la rentrée ? C'est la question terrible qui les hante...

Protéger ces vaillants, s'impose à vos obligations de typhlophile. Il faut le faire avec infiniment de tact, sans que votre assistance risque de diminuer le prestige nécessaire à leur succès. Vous y parviendrez et d'abord vous prêcherez d'exemple en étant vous-mêmes, autant que possible, leurs clients les plus fidèles. Pour tout ce qui regarde la musique : leçons, soirées ou matinées, achats de partitions, achats ou entretien d'instruments, ne recourez aux clairvoyants qu'à défaut de ressources chez les aveugles. Vous n'ignorez pas que beaucoup d'entre eux tiennent un commerce de pianos et de musique. L'A. V. H., rue Duroc, possède la liste de tous les accordeurs et marchands aveugles de France ; il ne tient qu'à vous de vous la procurer.

Grâce à Dieu, il existe un assez grand nombre de professionnels

aveugles, dont la carrière, suffisamment solide, assure la sécurité. Mais, gardez-vous bien de les ignorer : outre les mille services que vous pourrez rendre à ces travailleurs privilégiés, vous gagnerez à les connaître. C'est en fréquentant les actifs, les débrouillards, les intelligents, ceux qui marquent dans notre petit monde, que vous acquerrez la compréhension totale des aveugles.

Et puis, vous, les représentants de l'Association Valentin Haüy, ne devez-vous pas être le lien qui unit les diverses catégories d'aveugles ? Vous vous servirez des uns pour aider les autres.

Depuis que Maurice de la Sizeranne a lancé l'idée féconde qu'il a concrétisée par ces mots : « la Ligue des Aveugles », l'entr'aide parmi ceux-ci s'est considérablement développée, a donné les plus heureux résultats ; appuyez-vous sur cette force, mais vous n'en tirerez bon parti qu'en connaissant le fort et le faible de chacun. Si l'entr'aide des aveugles est un bien, elle a aussi ses dangers. Veillez à ce qu'elle ne dévie pas, ne tourne pas à la démagogie, ainsi que peuvent le faire craindre certaines organisations tapageuses. Soyez avertis de ces tendances, ne vous en effarouchez pas, mais à l'esprit de récrimination à outrance, opposez l'esprit d'amour... Les meilleurs des aveugles, les plus compétents vous suivront.

Recherchez les aveugles de condition supérieure, pour leur être utiles d'abord, puis aussi pour les associer aux travaux de votre Comité, surtout en ce qui regarde la direction technique de l'œuvre. A ce sujet, lisez dans le livre d'instruction le chapitre XXIII, page 216, sur la collaboration des aveugles de l'A. V. H.

Lisez encore (ceci nous amène à considérer les non professionnels), le paragraphe B du chapitre VI, page 34, qui concerne les aveugles fortunés, ceux dont, à première vue, les personnes non initiées sont tentées de dire : « ils n'ont besoin de rien ». Mais si ! du fait qu'ils sont aveugles, ils trouveront, tout comme les autres, d'inappréciables ressources dans leurs relations avec l'A. V. H. Nous en avons déjà parlé au début de cet entretien.

Enrôler les aveugles riches dans notre œuvre n'est pas toujours facile : certains y adhèreront avec empressement et lui donneront spontanément leur intérêt, non seulement pour le profit moral qu'ils seraient à même d'en tirer, mais aussi pour les nombreux services qu'ils pourront lui rendre — leur situation les désigne tout naturellement comme bienfaiteurs de l'Association. Quelques-uns, au contraire, se méfieront, éprouveront une sorte de honte à avouer leur infirmité ; il leur répugne d'être mêlés à d'autres aveugles. Ces fâcheuses dispositions ne durent pas toujours, heureusement. Ne vous découragez pas : à défaut de l'intéressé, vous pouvez essayer de gagner son entourage ; il y a beaucoup de chances pour que vous y trouviez des alliés. Joignez la persévérance à la discrétion, vous ne regretterez pas votre peine. Si vous arrivez à vaincre la résistance qu'on vous oppose, vous aurez la joie d'arracher un malheureux au terrible mal qu'est l'ennui, rendant à sa vie un intérêt, une raison d'être. Le jour où l'aveugle consent résolument à utiliser nos procédés spéciaux, à lire avec ses doigts, à recourir à nos bibliothèques, à s'abonner à nos nombreux périodiques, consent, en un mot, à entrer sans arrière-pensée dans la famille de Valentin Haüy, ce jour-là est celui de sa libération.

On peut en dire autant des aveugles qui, sans posséder à proprement parler de fortune, n'exercent pas de profession et donnent l'impression de ne manquer de rien. N'en négligez aucun. Plus vous leur donnerez

de votre sympathie, plus vite vous découvrirez en quoi vous pouvez améliorer leur existence.

Il s'en trouve à tous les degrés de l'échelle sociale, et certains ont un bien-être plus apparent que réel. Il y a tant de besoins cachés dans ces vies d'infirmes ! Alors, si les ressources de l'œuvre le permettent, vous pouvez, sous une forme délicate, appuyer votre assistance morale par quelques dons qui causeront de la joie. Gardez-vous bien cependant de proposer de l'argent là où il n'y a pas nécessité ; l'œuvre ne doit pas gaspiller ses ressources. Il y a bien d'autres façons de venir au secours de ces aveugles sans emploi. Surtout, ne les laissez pas inoccupés : qu'ils remplissent leurs heures par des lectures, des distractions, par de petites besognes utiles. Pour tous, le Braille sera une grande ressource. S'ils ne le pratiquent pas, qu'ils s'y mettent ou s'y remettent, car beaucoup ont essayé sans avoir persévéré. Encouragez les femmes à travailler manuellement, au tricot, au crochet, aux soins du ménage (1). Les hommes, eux aussi, peuvent s'employer aux travaux de la maison. Si, d'eux-mêmes, ils ont su se créer une vie laborieuse, félicitez-les, intéressez-vous à leurs efforts, à leur ingéniosité. Certains ont à cœur de montrer leur adresse ; exploitez ce petit sentiment d'amour-propre pour obtenir de leur activité un rendement meilleur encore.

Nul doute que chez ces aveugles, ni complètement riches ni complètement pauvres, vos visites ne fassent le plus grand bien. Nous en connaissons dont la joie est si grande de se sentir l'objet d'une attention spéciale, qu'ils insistent pour que leurs visiteuses emportent un souvenir de chez eux : des fleurs, des fruits, parfois même la volaille qu'ils élèvent. Et voici que se créent presque des amitiés : la fillette d'une des dames de l'œuvre se fait une fête d'accompagner sa mère chez un brave campagnard aveugle ; dans la maison de celui-ci, chacun s'empresse d'organiser jeux, goûters, excursions, de sorte que la visite est une vraie partie de plaisir pour tout le monde.

Les natures fines ne sont pas rares chez les aveugles. Des ouvertures d'âme, pour peu que vous sachiez les provoquer, ne manqueront pas de se produire de la part de vos patronnés. Profitez-en pour élever le ton de vos entretiens. Ne craignez pas d'aborder, au cours de vos visites, des sujets d'ordre un peu général; parlez d'un bon livre, de quelque événement édifiant. Plus que d'autres les aveugles vivent par la pensée, il leur faut un aliment, et un aliment sain. Leur vie intérieure étant plus riche appelle une nourriture plus substantielle. Apercevez-vous quelque aspiration religieuse : cultivez cette heureuse disposition. L'aveugle qui a de la piété est un aveugle sauvé.

Que conclure? Votre mission de typhlophile comporte beaucoup plus qu'un simple geste, mais bien, je ne crains pas de le dire, le *don de soi*. L'action superficielle ne suffit pas ; il faut l'action profonde. Rien n'est plus attachant que de suivre une destinée humaine, mais pour y prendre goût, il faut y mettre tout son cœur. C'est ce que font tant de nos patronnants que je connais, qui m'édifient et que je remercie.

La race des apôtres n'est pas éteinte dans notre pays de France, notamment dans les rangs des typhlophiles, c'est pourquoi je n'ai pas craint de demander beaucoup à nos nouveaux amis. Une vue rapide sur une situation ne révèle rien ; mais considérée de plus près, elle apparaît avec ses insuffisances et ses misères. A tout homme, il manque quelque chose, à un aveugle il manque toujours beaucoup. Votre

(1) Voir *Livre d'instruction*, ch. VII, fin de la p. 55 et p. 56.

raison d'être est de découvrir les besoins cachés. Ne soyez satisfait qu'après avoir efficacement travaillé au réconfort non seulement matériel, mais moral de votre patronné et lui avoir procuré, j'aime à le redire, un accroissement de bonheur et de vie.

Albert MAHAUT.

Une émouvante Cérémonie

C'est dans notre salle du Musée, rue Duroc, que, le 18 octobre, à 4 heures, M. le général Balfourier a remis au docteur Fabre la croix de la Légion d'honneur. Les anciens élèves du docteur, ses amis, de nombreux aveugles assistaient à cette fête tout intime.

M. le docteur Monthus, au nom des amis du docteur Fabre, et M. Léon Rossi, au nom de ses anciens élèves, ont exprimé, en termes émus, leurs félicitations et leur gratitude au nouveau légionnaire. Regrettant de ne pas pouvoir, faute de place, reproduire ici tout ce qui s'est dit dans cette journée, nous tenons du moins à publier les allocution prononcées par le général Balfourier et par le docteur Fabre, car elles soulignent la haute signification morale de cette fête, et parce qu'on y trouvera d'intéressants souvenirs sur l'histoire du cours de massage de l'Association Valentin Haüy.

Allocution du Général BALFOURIER, Président

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce me fut toujours un très grand honneur d'avoir à remettre la croix à quelque nouveau légionnaire ; et cet honneur n'allait pas le plus souvent sans une poignante émotion, soit qu'il s'agit d'un camarade qui l'avait conquise par sa bravoure sur le champ de bataille, soit que j'eusse, sur un lit d'ambulance, à l'attacher à la poitrine d'un malheureux blessé, que la vie et la mort se disputaient encore. Ceux-là n'avaient pas à me choisir : j'étais leur chef : ils m'étaient, officiers ou soldats, très chers à mon cœur.

Aujourd'hui, l'honneur qui m'est fait est non moins grand, l'émotion non moins vive.

Honneur très grand, parce que l'élu, qui me voulut comme parrain, est un homme de bien dans la plus haute acception du terme, parce qu'alors que cette croix est sollicitée, implorée, quêtée par tant d'hommes au mérite contestable, lui, dans sa modestie, a toujours cherché à se dérober à cette distinction, à laquelle il avait tant de droits, et qui lui a été, en quelque sorte, imposée.

Emotion très vive, au souvenir de tout ce que cet homme, durant sa carrière déjà longue, a répandu de bienfaits autour de lui.

Bonté, Charité, Désintéressement sans limite, devraient en lettres lapidaires, être inscrits au fronton de cette existence uniquement consacrée au soulagement des misères, des souffrances de ses frères en humanité, et, en particulier, de ses frères en cécité.

Lorsque la terrible épreuve l'atteignit, sans se laisser aller au découragement, sans permettre au désespoir de le frôler, même une minute, en homme d'énergie, il se raidit devant la grandeur du mal, il rechercha les voies qui lui restaient ouvertes, et choisit noblement celle que vous savez, celle qui lui permettait d'être utile à ses semblables et de mettre à leur service, toutes les qualités, toutes les vertus, dont la nature l'avait doté, toutes les connaissances, tous les talents qu'il devait à son travail.

Et pendant 25 an, on l'a vu, sans interruption, sans répit, inlassablement, se vouer à la tâche qu'il s'était fixée. Pendant 25 ans, son labeur continu, éclairé, désintéressé, fit de tant d'élèves des hommes utiles à leurs pareils, en même temps que conscients du rôle qu'ils pouvaient jouer encore. Et pendant 25 ans, il travailla au bon renom, à la grandeur de notre Association. M. de la Sizeranne avait trouvé un collaborateur digne de lui, un homme vraiment à sa taille. Sa réputation avait franchi nos murs : ses élèves étaient recherchés. Des offres flatteuses, pressantes lui furent

alors faites ; en vain. Dans sa fidélité, si précieuse à notre Association, il demeura sourd à toutes les instances. Les seules récompenses qu'il ambitionnait, c'était l'affection de ses élèves, c'était notre respect attendri ; il les obtint sans peine : il conquit notre admiration, et quand il fut question de cette croix, qui lui vient aujourd'hui, vous savez quels refus vrais il opposa tout d'abord, puis l'explosion de joie, dont tous dans cette maison l'ont accueillie.

Et je suis bien sûr, Mesdames, Mssieurs, que vous partagerez tous mon émotion, l'émotion jaillissant du cœur, quand j'attacherai la croix sur la poitrine de ce soldat d'une si noble cause, de ce soldat de l'humanité souffrante.

Réponse du Docteur FABRE

Mon Général,

Je vous remercie de tout cœur du grand honneur que vous venez de me faire, en me nommant chevalier de la Légion d'honneur. Je vous suis infiniment reconnaissant d'avoir bien voulu accepter d'être mon répondant auprès de la grande Chancellerie, et je suis heureux d'avoir reçu cette Croix de vos mains, au sein même de cette maison où, depuis près de 25 ans, j'ai la bonne fortune de pouvoir me rendre utile à mes confrères en cécité.

Si cette distinction signifie qu'un aveugle, un infirme parmi les infirmes, comme on nous appelle communément, peut par le travail et la persévérance arriver à se frayer un chemin dans les sentiers difficiles de la vie, je m'en félicite et je souhaite que mes camarades se pénètrent de cette vérité : que dans notre cas particulier, si nous voulons nous faire une situation, nous assurer une existence convenable, nous n'y parviendrons qu'au prix d'un labeur opiniâtre et d'une probité morale absolue.

Et me tournant vers vous, mon Général, je vous demande si ce n'est pas là votre sentiment, à vous qui nous avez apporté ici l'exemple de toutes les vertus civiques, vous qui avez été un méneur d'hommes, qui avez façonné tant de consciences, vous dont le nom honore tout un pays et évoque tout un passé ! Au nom de nos Aveugles, je vous salue et vous prie d'agréer l'expression de notre gratitude.

Puisque aussi bien vous venez de rappeler le souvenir déjà lointain de la fondation de notre Ecole, permettez-moi de vous dire en quelques mots comment elle fut créée et quelle en a été l'évolution.

Je vins à l'Association pour la première fois il y a un quart de siècle. Comme cela nous vieillit ! C'était au moment même où je commençais à me constituer une clientèle dans la pratique du massage par l'application d'une méthode qui m'était propre et qui m'avait donné déjà de très beaux résultats. Je pensais qu'un enseignement pourrait être créé en vue d'orienter les Aveugles vers cette nouvelle profession.

Je m'ouvris de cette idée à M. de la Sizeranne, qui l'accueillit très favorablement et grâce à son bienveillant appui, nous constutuions, tout de suite, M. de la Sizeranne, M. Villey et moi, une association morale à laquelle venait s'ajouter le concours le plus actif, le plus généreux, le plus désintéressé, celui d'une des femmes qui ont fait le plus pour cette œuvre, j'ai nommé : Mlle Larroche.

Dès lors, l'Ecole était fondée. Mlle Larroche en fut toujours l'âme et M. Villey l'animateur.

Bon nombre d'élèves vinrent à nous, ils avaient eu confiance et espéraient fermement trouver à la fin de leurs deux années d'études, la situation, le gagne-pain que je leur avais fait entrevoir.

J'avoue que je n'étais pas sans appréhension sur ce qui allait se passer à la fin de cette première expérience. Je savais que nous n'avions à compter à peu près sur personne ; le corps médical, à de rares exceptions près, était méfiant ou hostile, et je me rappelais mes multiples démarches, mon insistance, mes prières mêmes, toujours inutiles et vaines, auprès de ceux qui auraient pu nous aider et faciliter notre réussite.

Combien de fois l'ai-je entendue cette phrase : « comment voulez-vous

qu'un aveugle puisse faire du massage? Ce n'est pas là un métier d'infirme, les voyants eux-mêmes n'y réussissent pas! »

Malgré tout, je persistais à avoir foi en notre succès et je pensais qu'avec les bons amis qui m'avaient soutenu de leurs encoragements, j'arriverais tout de même à donner à chacun de mes nouveaux élèves, quelques clients et à leur mettre, petit à petit, le pied à l'étrier.

Mes prévisions ne m'avaient pas trompé; à la fin de leurs études, j'avais la grande joie de mettre entre les mains de nos diplômés le moyen d'exercer leur art et de commencer à gagner leur vie.

Je suis heureux de remercier ici de toutes mes forces, mon vieil ami le Dr Monthus, qui dès les premiers jours nous aida de ses conseils, de sa grande expérience et qui fut depuis la fondation de notre Ecole le président de notre jury d'examen, tâche dont il s'aquitta toujours d'une manière parfaite et pour le plus grand bien de la majeure partie des élèves, qui lui doivent un peu de leur situation.

Pendant plusieurs années, j'assumai l'enseignement général du massage et de l'anatomie ; puis, les exigences de ma clientèle devenant plus impérieuses, je fus contraint d'en abandonner une partie à mon camarade, le Dr Boüisson, aveugle lui aussi, qui, très aimablement, accepta de me suppléer et fit le cours d'anatomie jusqu'au jour où la maladie implacable le terrassa.

Ce fut alors le Dr Ferrier, médecin principal de l'armée, que la cécité venait d'atteindre au moment le plus brillant de sa carrière, qui voulut bien prendre sa suite. Qu'il me soit permis de rendre ici un public hommage à mon excellent confrère et ami, car c'est lui qui a créé le véritable enseignement de l'anatomie pour les aveugles; il a été mon collaborateur assidu et tout dévoué. Malheureusement, son état de santé l'obligea d'abandonner un moment l'Association et c'est le Dr Schneider, médecin voyant et grand typhlophile, qui le remplaça: il fut un professeur émérite et un excellent administrateur; il géra notre clinique avec beaucoup de compétence et lui donna un grand essor. Mais hélas, son activité devait être de courte durée, car la guerre nous le ravit et l'emporta après quelques mois de campagne.

Fort heureusement pour nous, le Dr Ferrier allant mieux, put reprendre ses cours et les continua d'une façon ininterrompue jusqu'en 1926 où décidement l'état de sa santé l'obligea à prendre une retraite bien gagnée. Néanmoins, nous pouvons compter sur son entier dévouement chaque fois que les circonstances nous demandent d'y faire appel.

Notre éminent confrère le Dr Alquier, aveugle et ami des aveugles, nous offrit sa collaboration à ce moment-là et très gracieusement vint à nous. Je ne saurais trop le remercier de tout ce qu'il a fait pour nos élèves et de la compétence qu'il a apportée dans ce difficile enseignement des aveugles. Je regrette très sincèrement qu'il n'ait pu continuer à nous donner son concours et ses conseils.

Il me reste à adresser des remerciements au docteur Richard, qui n'a pas craint, au début d'une clientèle, de distraire une partie de son temps, pour faire le cours durant la dernière année scolaire.

L'Ecole de massage des aveugles de l'A. V. H., reconnue définitivement par l'Etat, en vertu du décret ministériel du 28 février 1924, délivre tous les ans à ses élèves le diplôme de masseur-aveugle de l'Etat Français, qui consacre leur valeur professionnelle et leur donne le droit d'exercer dans toute l'étendue du territoire national.

Qu'il nous soit permis de dire que c'est grâce à nos démarches et à nos demandes réitérées auprès des pouvoirs publics que la création de ce diplôme a été obtenue.

Actuellement, notre enseignement, absolument au point, peut rivaliser avec celui de toutes les écoles massothérapiques étrangères et nous permet de mettre à la disposition du corps médical des masseurs instruits, possédant une technique parfaite et une pratique éprouvée du massage, qui sont les auxiliaires les meilleurs et les plus précieux pour le praticien.

Je ne saurais terminer ce trop long exposé sans exprimer, au nom de l'A. V. H. et au mien, nos remerciements les plus chaleureux à tous les membres de notre jury qui n'ont cessé de manifester à nos élèves la plus grande bonté et la plus bienveillante sympathie.

Quant à vous mes chers élèves, mes chers amis, c'est de tout cœur que je vous dis un grand merci pour toutes les marques d'estime que vous venez de me donner aujourd'hui et pour les affectueux sentiments qu'en toutes circonstances vous m'avez témoignés.

Vous pouvez compter sur ma cordiale amité, toujours et en toutes circonstances.

En prononçant quelques mots émus, M[lle] Cabuzel, doyenne des anciens élèves du docteur Fabre, remit au vénéré professeur, en son nom et au nom de tous ses camarades, une croix de soirée, comme un témoignage de leur fervente gratitude. L'Association Valentin Haüy avait tenu, elle aussi, à offrir un souvenir à son fidèle collaborateur, mais elle connaît trop le dévoué professeur pour n'avoir pas deviné que le don qui lui irait au cœur serait une aide financière apportée à quelqu'un de ses élèves au moment de son installation.

M. Villey, secrétaire général de l'Association Valentin Haüy, retenu à Caen par la session des baccalauréats, exprima ses vifs regrets dans un télégramme, qui apporta à l'Assemblée le témoignage de sa gratitude et de son amicale admiration pour le nouveau légionnaire.

NOUVELLES DIVERSES

Grâce à des dons généreux, nous avons pu faire imprimer un catalogue qui était désiré et demandé depuis longtemps : le catalogue de nos ouvrages religieux. Il sera particulièrement précieux à nos prêtres aveugles qui, comme l'on sait, continuent en grand nombre, partiellement au moins, leur activité dans le saint ministère. Mais aussi les nombreux aveugles qui s'alimentent à la bibliothèque de lectures pieuses en accueillant la publication avec une extrême satisfaction. Ce catalogue n'est point vendu, il est donné à ceux qui en font la demande. Toutefois, tant pour éviter les demandes abusives que pour rendre possible l'impression en Braille, à un petit nombre d'exemplaires, de ce même catalogue, l'A. V. H. prie les lecteurs qui en solliciteront un exemplaire, de verser un franc (avec les frais d'affranchissement 1.50 pour la France, 2 fr. pour l'étranger), en vue de constituer un masse destinée à couvrir les frais d'impression.

— A la suite de démarches faites par l'A. V. H., la Direction des magasins de la Samaritaine consent, sur toutes les marchandises, une réduction de 10 % aux aveugles munis d'un certificat spécial, délivré par le Secrétariat Général et revêtu de la signature du Président, ainsi que du cachet de l'Œuvre.

— La première des réunions mensuelles offertes aux aveugles par l'A. V. H. chaque année, de novembre à juin, avait attiré rue Duroc, le dimanche 18 novembre, une assistance particulièrement nombreuse. Pendant une heure et demie, un orateur des plus réputés, le Père Dieux, de l'Oratoire, a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole par le récit vivant d'un voyage en Palestine, et un brillant concert, donné par des artistes distingués, a été chaleureuseemnt applaudi.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.80

JANVIER-MARS 1929. — N° 1

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS
(7 francs pour les pays à change déprécié)

Sommaire. —

AVIS

L'époque est revenue déjà de demander à nos lecte[illegible]e bien vouloir acquitter le montant de leur abonnement. Nous les [illegible]s de le verser le plus tôt possible à notre compte de chèques postau[illegible]aris 28314), en indiquant l'objet de leur versement. Nous voudrions éviter entièrement les recouvrements par la poste, plus encore dans l'intérêt de nos abonnés que pour nous épargner un lourd travail.

Mémoire relatif à l'emploi des signes dans nos cartes de géographie

Le « Progress » en Angleterre, « Matilda Ziegler » en Amérique, « Esperanto Ligilo », le « Louis Braille », ont été illustrés par des cartes, usage excellent puisque les cartes situent les événements, et par cela même sont un aide-mémoire. Mais, pour remplir leur but, il faut que les cartes soient méthodiquement dressées. En examinant celles que nous a données le Louis Braille, je me suis demandé si les procédés employés sont les meilleurs, si les indications sont à la portée de la majorité des lecteurs.

Avant de résumer mes impressions et d'apporter des aperçus, je me permets de condenser un petit historique d'une question qui m'est

familière depuis plus de soixante ans. Ayant étudié les cartes en relief comme élève, puis comme professeur, j'ai suivi attentivement toutes les tentatives faites depuis quarante-cinq ans, j'ai même conseillé quelques-unes d'entre elles et j'ai eu la chance de pouvoir réunir au Musée Valentin Haüy une collection que je crois unique au monde.

Les premières cartes pour aveugles furent exécutées à la main et seulement pour l'enseignement individuel. L'allemand Niessen semble avoir fait les plus anciennes pour son élève Weissembourg à Mannheim, Valentin Haüy en parle dans son livre ; il avait été renseigné à ce sujet par la viennoise Mlle de Paradis, qui les avait touchées. Valentin Haüy prit l'idée et transforma le procédé. Il fit pour ses élèves des cartes grandes et solides assez simples pour que tout doigt pût s'y reconnaître. Le docteur Guillié imita sur ce point comme sur bien d'autres Valentin Haüy sans toutefois le nommer, et dans les visites-réclames de l'Institution Royale de Paris, la seule existant en France, les jeunes gens étonnaient le public par leur connaissance des cartes. Mais par leur prix élevé ces cartes, dont il reste un spécimen à l'Institution, étaient un objet de luxe, et il fallait être la riche lady Lother pour en emporter une de Paris à son fils en 1825. Lorsque Pignier, successeur de Cuillié, eut acheté l'énorme globe qui a beaucoup plus servi à l'ornement de la Bibliothèque de l'Institution que pour l'enseignement, il fit faire par Boher-Keller un cliché qui est l'origine de nos cartes. Mais cette première carte construite en série est tellement couverte de cercles qu'elle était à peu près inutilisable. Cependant l'impulsion était donnée, et quelques années plus tard, sous le directorat de Dufau, un jeune homme voyant, élevé avec les aveugles, Laas d'Aguen, se mit à l'œuvre.

A partir de 1847 il clicha un atlas de cinq cartes pour lesquelles il combina les signes représentatifs qui sont restés la base de notre cartographie. On applaudit à cet atlas. Pourtant les cinq cartes qui le composent sont bien touffues. L'œil, comme trop souvent, avait cru pouvoir agir au nom du toucher. Elles étaient si confuses par surabondance de signes que les aveugles n'en ont pas fait grand usage. Il me souvient qu'en 1862, Dufour, notre professeur, ne nous montrait que le littoral de l'Europe, et, aux plus adroits il ne fit connatre que Ceylan, en Asie, et Madagascar en Afrique. Comme à cette époque on ne faisait toucher qu'individuellement, cela prenait beaucoup de temps, et la discipline des classes s'en ressentait. Il me fallait l'aide de voyants pour étudier les cartes d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

En 1885, une dizaine d'années après Laas d'Aguen, Feuquières présenta à l'Institution deux cartes d'Amérique qui n'étaient pas sans valeur comme procédé, mais qui contenaient tant de matières qu'elles dépassaient de beaucoup le cadre des classes, et je crois bien être le seul qui les ai étudiées, avec l'aide d'un voyant, quand je devins professeur.

Dans les cartes de Feuquières, les fleuves étaient en creux comme les lacs dans celles de Laas d'Aguen, et je suis porté à croire que cette disposition, étant conforme à la réalité, est excellente, à condition toutefois qu'il n'y ait pas complexité de signes.

En 1868, le surveillant général Levitte clicha une carte de France par départements qui était facile à suivre. Mais cliché et exemplaires furent anéantis dans le désordre de l'ambulance pendant lee sièges de Paris. Malgré ses recherches il ne put me la procurer pour en faire bénéficier mes élèves. En 1872 quand je fus chargé de l'enseignement de la géographie à l'Institution nationale, je n'avais donc à ma disposition que les cartes médiocres de Feuquières et l'atlas suranné de Laas

d'Aguen qui me fut de fort peu d'utilité. Pendant plus de dix ans je demandai à cor et à cri des cartes pour mes classes, car la géographie sans cartes est une surcharge presque inutile pour la mémoire. En 1876, j'eus recours à la complaisance de mon ami Boissicat qui me clicha une carte très simple de la France physique dont je fis grand usage. Je devais attendre une douzaine d'années avant d'avoir un atlas satisfaisant. Dès 1877, le directeur Piras fit faire à ma demande un petit globe en carton très pratique mais, à la suite de l'exposition de 1878, il fut presque remplacé dans les classes par un globe en métal beaucoup moins approprié au toucher. Pendant qu'à l'Institution on ajournait la réalisation et qu'on restait dans la stagnation, ailleurs on prenait des initiatives : en Angleterre, à Londres et à Brighton ; en Alsace, à Illzach ; en Allemagne, à Berlin ; aussi à Paris chez les Sœurs de Saint-Paul et chez les Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Le docteur Armitage, qui était venu apprendre le Braille à l'Institution de Paris avait eu connaissance des cartes de Laas d'Aguen. Grand voyageur, il tint à doter l'Angleterre d'un atlas qui fut composé d'une douzaine de cartes d'un format commode et présentant chacune des chiffres auprès des principaux accidents géographiques, dont un index, au moyen de chiffres correspondants, indiquait les noms. L'emploi d'un index marquait un véritable progrès. Armitage modifia sans les rendre plus clairs, les signes de Laas d'Aguen. Ce qu'il y a à retenir de ces transformations c'est la suppression des stries de la mer et la surélévation des continents. J'ai utilisé dans mes classes la carte d'Australie et je me réfère encore parfois aux cartes de l'Inde et de la Chine. Le Musée possède cette collection qui a disparu d'Angleterre.

Le Suisse Kunz, directeur de l'école d'Illzach, cartographe par inclination, exposa au congrès d'Amsterdam en 1885 un certain nombre de cartes d'un mérite inégal. En une quinzaine d'années il publia un atlas d'une centaine de cartes. J'utilisai dans mes classes la carte d'Europe. Dans leur ensemble Kunz conserva les signes de Laas d'Aguen, ce qui ne l'empêcha pas de faire de nombreux essais dont quelques-uns heureux. Le plus frappant est la représentation du relief du sol, chose excellente en théorie, mais d'une application fâcheuse pour la clarté sous le doigt. Sur la plupart de ses cartes, Kunz marquait les noms en noir, ce qui m'a permis de faire placer nombre d'initiales en Braille par quelques-uns de mes élèves voyants. Plusieurs de ces cartes ainsi modifiées me servent encore.

C'est à la suite du Congrès d'Amsterdam que fut ouvert notre Musée. L'un de ses premiers visiteurs fut le marchand de pianos Oury qui avait le souci de l'application du Braille à tous les objets de notre outillage. Il m'apporta un jour une carte faite à la main avec en Braille la lettre initiale des villes comme aide-mémoire. Cette idée me sourit fort et j'en fis part autour de moi. C'est alors que le comte de Beaufort fit imprimer chez les Sœurs de Saint-Paul un atlas par département avec initiales de toutes les villes.

Le jeune Vivier, élève des Frères Saint-Jean-de-Dieu, se mit à l'œuvre dès 1886 pour doter l'établissement d'un atlas rendu commode par l'impression des initiales. Le seul inconvénient de cet atlas était la dimension des cartes que les tables de nos classes ne pouvaient contenir, cela les rendit peu utilisables pour nous.

En cette année 1886, je passai un mois à Brighton et j'y fréquentai Moon, qui se disait le rival de Braille. Là, je trouvai des cartes du ciel, bon marché, d'un format commode, très claires sous le doigt, avec des

initiales en relief linéaire. J'ai toujours regretté qu'on ne fît pas en France usage des cartes du système solaire, des phases de la lune, des éclipses, des comètes, qui eussent évité aux professeurs de longues explications pas toujours saisies par les élèves.

Deux ans plus tard, au Congrès de Cologne, je trouvai deux cartes avec initiales des villes, exposées par Kull, de Berlin. Le mouvement semblait donc dirigé de ce côté, et l'école de Woluwe-Bruxelles publia bientôt un atlas avec initiales, bien moins clair d'ailleurs que celui des Frères Saint-Jean-de-Dieu.

Au congrès de Cologne, je fus chargé d'exposer les nouvelles cartes de l'Institution, car on avait enfin trouvé un cartographe à la maison Blanc-Cabrésis qui publia une collection de neuf cartes. Quelques-unes d'entre elles étaient trop chargées parce que l'œil n'avait pas consulté le doigt. Pourtant les deux cartes de France et la carte d'Europe pour lesquelles je fus consulté ont été précieuses dans les classes pendant une dizaine d'années. C'est pour elles que je fus chargé de faire des index à l'instar de ceux du docteur Armitage. Ces index auraient dû, pour rendre leur plein effet, être simples. Mais je n'étais pas le seul professeur de géographie et je fus entraîné à faire de véritables petites géographies qui, malheureusement, furent tirées à un tel nombre d'exemplaires que les cartes furent désuètes ou transformées avant que les livres fussent épuisés. Cependant ces index ont rendu de réels services pendant une vingtaine d'années au moins.

Les cartes Blanc-Cabrésis étaient en staf et le staf est friable; aussi en peu de temps se trouvèrent-elles détériorées à cause surtout de leur déplacement presque journalier. Il fallut apporter un remède à cet inconvénient. C'est à cette époque que se présenta Champmars qui proposa de faire le même atlas en celluloïd. Le celluloïd est propre et agréable à l'œil. On accepta. Neuf cartes furent ainsi faites et utilisées pour la plupart dans les classes. Mais plusieurs de ces cartes furent mal dessinées et on constata bientôt que le celluloïd, se gondolant, n'est pas d'un usage de longue durée.

Sur ces entrefaites j'eus la chance de pouvoir faire entrer Vivier comme maître d'études à l'Institution. Comme Kunz à Illzach et comme aujourd'hui M. Holmes en Angleterre, Vivier était cartographe par vocation. J'en profitai pour faire revenir aux cartes en papier beaucoup moins coûteuses. On fit d'abord des essais. Vivier améliorant peu à peu sa manière, j'arrivai à le faire adopter comme le cartographe de l'Institution. Il faut dire que Vivier, comme les autres, surchargeait beaucoup trop quand il était livré à lui-même et qu'il faisait des cartes pour son propre compte. Remarquant que les cartes simples rendent seules de véritables services parce qu'étudiées et réétudiées rapidement, j'obtins du Directeur Robin qu'on s'engageât dans cette voie. L'atlas de Vivier comprend une quinzaine de cartes dont quelques-unes sont les meilleures qu'on ait encore faites. Le plan de Paris commandé par l'Association Valentin Haüy après consultation de la Commission d'Etudes est assurément son chef-d'œuvre. Il en vient aux fleuves en creux comme Feuquières et comme Kunz dans sa carte du bassin du Pô.

Dans ses bonnes cartes, Vivier supprima les stries et suréleva les continents comme le docteur Armitage, enfin dans ses cartes simples il multiplia les initiales.

Les traités qui ont suivi la grande guerre et certaines modifications administratives en France appellent de nouvelles matrices et je souhaite ardemment que Vivier ait un successeur. En somme nous avons en

France un atlas aussi parfait que possible mais il faudrait de nouvelles cartes pour l'Europe politique, l'Asie et la France administrative.

Je signale en passant que pour la carte d'Océanie j'empruntai aux cartes stellaires de Moon l'idée de l'entourage des constellations qui me sembla convenir pour marquer le groupement des archipels de la Micronésie et de la Polynésie.

Peut-être me suis-je trop étendu sur l'historique de notre cartographie classique ; un tel résumé n'ayant jamais été fait, j'ai pensé que ce document spécial pourrait être consulté si besoin était. Je tiens en terminant à présenter ma gratitude à ma seconde collègue en géométrie qui n'a cessé de m'encourager dans mon œuvre de simplification.

La grande guerre survenant, le « National Institute » d'Angleterre, fit faire pour son journal « The Progress » une douzaine de cartes des différents théâtres des hostilités. Pour ces cartes, les signes furent simplifiés et toutes les indications fournies au moyen de chiffres dont la clef était intelligemment placée dans un index très court, ce qui constitue une heureuse innovation. Le chiffrage des cartes a, me semble-t-il, l'inconvénient de rendre confuses dans la mémoire les images topographiques par l'application des mêmes chiffres à des localités différentes. Il parut dans le « Progress » une douzaine de cartes dont deux inédites ; celles de Serbie et de Mésopotamie sont un complément aux atlas classiques.

« Esperanta ligilo », qui pénètre dans tous les pays civilisés, publie assez fréquemment des cartes sous l'intelligente impulsion du Suédois Thilander. D'abord il a adopté le procédé anglais des chiffres, mais pour les dernières parues, celles de Norvège et des Etats-Unis, il en est arrivé au système des initiales judicieusement appliqué. Souhaitons que l'atlas projeté d'une trentaine de cartes augmente notre richesse cartographique et que M. Holmes, qui les dessine, imagine encore de nouvelles améliorations. Cet atlas avec index en esperanto compris à travers le monde civilisé profitera à un grand nombre d'étudiants et de curieux.

Pour finir, qu'on permette à ma longue expérience quelques suggestions, car il me semble que le temps est arrivé d'unifier les signes employés pour faciliter le travail des cartographes et des personnes qui s'intéressent à la géométrie. Je les puise chez les cartographes antérieurs. Une commission composée de spécialistes aveugles et voyants pourra, je l'espère, en tirer parti.

Employer pour les villes, les frontières, les montagnes et les petites îles, les points de Laas d'Aguen ; les creux de Feuquières pour les fleuves ; les mers unies, les continents surélevés, les chiffres indicateurs des degrés de latitude et de longitude sur deux côtés des cartes d'Armitage, et des cartes régionales de Kunz, les lignes lisses pour les chemins de fer, l'échelle et à côté des continents la carte proportionnelle de France de Vivier, les index très courts et les initiales d'Holmes.

J'ajoute qu'il serait bon de ne pas mettre sur la même carte fleuves et chemins de fer pour ne pas l'encombrer au détriment de la clarté comme il a été fait dans la carte du Maroc ; de ne pas représenter une montagne et un lac par un chiffre comme dans la carte de Syrie, de n'employer le procédé Hannequin que pour les cartes qui ne doivent pas être conservées ; d'indiquer dans les représentations d'édifices à plusieurs étages comme par exemple le plan de l'A. V. H. les locaux superposés au moyen de mêmes chiffres. L'oubli de cette précaution a rendu dans ce plan la correspondance des étages à peu près inintelligible

pour la plupart des lecteurs du « Louis Braille », bien que chaque étage pris en particulier soit bien dessiné.

Un procédé qui me réussit pour suivre les cartes occasionnelles et que j'indique à qui connaît bien les cartes générales consiste à me faire indiquer le nord par un voyant puis à me faire poser l'index droit sur la localité la plus connue, puis pendant que cet index reste immobile, l'index gauche sur les autres localités ; l'imagination comblant les vides je saisis rapidement ainsi les cartes de petites dimensions. Il me paraît d'une importance capitale de bien savoir où est le nord et pour cela de toujours marquer le nom de la carte au septentrion. On a fait autrement parfois, mais c'est au détriment du lecteur.

GUILBEAU.

Une initiative à encourager

Un groupe d'aveugles de l'Institution Nationale et de l'Association Valentin Haüy (MM. Le Guevel, Dalphin, Caudemont), a entrepris sous le nom de *Poesia*, la publication d'une petite revue « esthétique et poétique mensuelle », en Braille, qui est imprimée par les soins de l'Association Valentin Haüy. (Administration : 73, boulevard de Grenelle).

Le but de nos jeunes poètes est double : faire mieux connaître et goûter la poésie aux aveugles, et publier les œuvres de quelques poètes aveugles.

On fera connaître, cela va sans dire, surtout la poésie contemporaine. Le dernier numéro que j'ai lu, contenait une étude, fort bien faite, ma foi, sur Mallarmé, et quelques vers du maître, pour lesquels je ne professe pas, je l'avoue, une admiration sans mélange, mais qui n'en étaient pas moins fort bien choisis pour donner une juste idée de sa manière. Très judicieusement les rédacteurs de la Revue publieront, pour les répandre, des œuvres qui ne sont pas imprimées en Braille et qu'on ne peut guère se procurer même dans les bibliothèques circulantes.

Quant aux vers de poètes aveugles, je ne vous dirai pas que tous sont hors de pair, et vous ne me croiriez pas d'ailleurs, si je vous le disais. Mais, s'ils sont inégaux, l'effort est intéressant et mérite d'être suivi.

Aussi bien le succès a tout de suite répondu aux espérances : dès aujourd'hui une soixantaine d'aveugles se sont abonnés, tant à l'étranger qu'en France, et nous sommes persuadés que ce nombre s'accroîtra vite. N'oublions pas que beaucoup d'aveugles ont un penchant marqué pour la poésie. C'est un trait de psychologie que l'initiative dont je vous parle mettra une fois de plus en évidenc.e Faites-la connaître aux aveugles autour de vous.

Le Braille en Espagne

Une requête de notre éminent confrère, M. P. Villey, et l'appel formulé par M. J.-J. Monnier dans son remarquable article « Le Braille en Suisse », m'engagent à collaborer à l'enquête instituée sur l'extension du Braille.

De quelle époque date la connaissance du Braille à Madrid et quand a-t-on commencé à l'employer ? Mes recherches à cet égard, quoique diligentes, n'ont abouti à rien de précis. Au Colegio Nacional, on n'a

pu me renseigner sur ce point, et les rapports que j'ai consultés ne m'ont guère éclairé à ce sujet. Nous lisons dans un exposé de Don Juan Ballesteros publié en 1853 : « Je fis, à mes frais et par mes propres démarches, l'acquisition de livres en relief, de tablettes (tablas), de poinçons et d'autres objets propres à l'enseignement des aveugles, et, après avoir fait quelques essais d'un résultat encourageant, je pris le parti de présenter à la « Sociedad Economica Matritense de Amigos del Pais » (Société économique madrilène d'amis du pays) pour y faire connaître mes travaux et le but que je poursuivais en faveur des aveugles. Ce fut le 13 juillet 1834 que je lus mon rapport au siège de la dite société, sous l'égide de laquelle je m'engageai à donner gratuitement l'instruction à un certain nombre d'enfants aveugles, leur apprenant lecture, écriture, arithmétique, géométrie et géographie. » Et Ballesteros répète dans un autre opuscule : « Je résolus d'introduire l'enseignement des aveugles, et je me pourvus à mes propres frais des livres, des tablettes, des poinçons et des autres objets que je savais nécessaires à cela. Je renonce à retracer ici les vicissitudes éprouvées par mon projet pour sa réalisation, depuis le jour, (13 juillet 1834) où je le soumis à la Sociedad Economica Matritense), jusqu'à ce jour mémorable (20 février 1842), où nous voyons enfin ouverte aux aveugles l'Ecole Publique. » L'enseignement des aveugles espagnols est, en effet, grandement redevable à l'altruisme et à la persévérance de Ballesteros, et, d'après ce que nous venons de lire, on serait tenté d'affirmer que cet enseignement avait débuté à Madrid au moyen du Braille, car la mention qu'il fait de « livres, tablettes, et poinçons » semble impliquer l'idée de l'écriture en points et non pas celle de l'écriture linéaire en relief. Cependant, ne nous hâtons pas de conclure et attendons la fin. La Sociedad Economica Matritense partagea et adopta après quelques hésitations les vues de Ballesteros et s'unit à lui pour faire auprès du Gouvernement des démarches afin d'obtenir la fondation d'un Colegio (Institution) d'Aveugles, démarches qui durèrent plusieurs années avant d'être couronnées de succès. Sur ces entrefaites, Don Juan Ballesteros fut nommé sous-directeur, puis directeur du Colegio Nacional de Sordomudos, circonstance qui l'obligea à chercher le concours de Don Francisco Villabrille, pour ne pas négliger la tâche qu'il s'était imposée à l'égard de quelques élèves aveugles, dont l'un était Gabriel Abreu, alors tout jeune enfant, le futur auteur de la musicographie qui porte son nom. Le 20 février 1842, dit Ballesteros, fut enfin installée publiquement et solennellement dans le salon du Colegio Real de Sordomudos, la première école d'aveugles ouverte en Espagne, la première hormis celle de Barcelone, comme nous le verrons tout à l'heure. Comme Ballesteros était chef de l'enseignement au Colegio de Sordomudos et qu'on voulait le mettre aussi à la tête de celui des Aveugles, à la veille d'être fondé officiellement, on fut naturellement amené à réunir les deux établissements sous la même direction et cet exemple fut suivi en général par les fondations ultérieures.

Don Juan Ballesteros était un homme de grande valeur, il était médecin et avait été fait chevalier de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique, il devint membre de la Société d'Horticulture de Paris et de Versailles. Il fut, à deux reprises, envoyé officiellement à l'étranger, avec la mission d'y visiter les principaux établissements d'aveugles et de sourds-muets. Son premier voyage eut lieu en 1841, et son second en 1855.

Ballesteros, dans le même ouvrage, dit encore : « Grâce à la nouvelle fonderie de caractères que je rapportai en 1841 de Paris, où j'eus besoin de faire « ouvrir » (*abrir*, expression étrange) des poinçons et des

matrices parce qu'il n'y en avait pas là-bas, nous pûmes aborder l'impression d'ouvrages en relief. » Ballesteros, en outre, dans un autre livre, publié en 1856, où il rend compte de son second voyage à Paris et ailleurs, dit, en parlant de sa visite à l'Exposition Universelle de 1855 : « L'Institut d'Aveugles d'Amsterdam expose entre autres choses des livres en relief imprimés en caractères romains, achetés à Paris et semblables à ceux que nous avons à Madrid, dont nous fîmes ouvrir les poinçons pour la première fois à Paris en 1841. » Cette citation est la plus explicite, elle nous fait comprendre dans quel sens Ballesteros mentionnait l'écriture en relief, imprimée ou non.

D'autre part, feu Don Eugenio Canora, dans son traité sur la musicographie Abreu (1915), dit : « La musicographie Abreu fut adoptée officiellement au Colegio Nacional, où elle commença à être pratiquée en 1856. Grandes furent les vicissitudes de l'enseignement musical des aveugles durant la première période qui suivit son instauration officielle au Colegio Nacional. Bien que l'on connût déjà le système anaglyptographique de Louis Braille, on ne l'employait à cet Institut que pour la lecture et l'écriture des Aveugles. » D'après ce qui précède, nous ne savons pas s'il y a réellement contradiction entre Ballesteros et Canora ou si cette contradiction n'est qu'apparente et signifie que, aux premiers temps du Colegio Nacional, on pratiquait simultanément l'écriture linéaire en relief et l'écriture Braille. Quoiqu'il en soit, nous ignorons toujours quand et comment furent introduites à Madrid la connaissance et la pratique du Braille.

A Barcelone, l'enseignement des aveugles existe depuis 1820. « Vers 1837, nous dit Don Antonio Rispa, dans une brochure de 1865, Don Jaime Bruno Berenguer fit un voyage à Paris dans le but de connaître les procédés employés pour instruire les aveugles. De retour à Barcelone, il fit adopter à l'école d'aveugles plusieurs mesures de progrès, notamment l'écriture conventionnelle en points saillants que venait de perfectionner le professeur aveugle de l'Institution de Paris, M. Louis Braille.

En 1856, don Pedro Lorens fut nommé professeur de l'école d'aveugles. Il imagina un procédé de lecture et d'écriture représentant, en relief linéaire, caractères, signes arithmétiques et notes musicales. Ce système a pour base la décomposition des lignes qui entrent dans un carré. Le système LLorens fut adopté à l'école spéciale de Barcelone. Le Braille est cependant tenu très généralement pour un chef-d'œuvre, étant composé uniquement de points, il est très favorable au toucher. Le système Llorens est de moins en moins employé à Barcelone, surtout pour la musique où le Braille a supplanté complètement toute autre notation. L'école de Barcelone est municipale, et c'est un externat. En 1858, elle fut incorporée à celle des sourds-muets.

Revenons à Madrid. Le Braille y a subi des modifications, tant pour la notation des paroles que pour la musicographie. Le système Abreu est un système de notation musicale, caractérisé par l'addition d'une ligne ou sillon à chaque rectangle du guide de la tablette Braille, ce qui permet d'y faire huit points au lieu de six. La musicographie Abreu a été adoptée dans toute l'Espagne, sauf à Barcelone. Ses partisans en sont très épris ; ils en prônent « la richesse, la clarté, et la simplicité. »

Gabriel Abreu naquit à Madrid, le 26 janvier 1834 et perdit la vue dès le berceau à la suite d'un refroidissement causé par l'eau baptismale. Il devint professeur au Colegio Nacional des classes de solfège, d'harmonie, de piano et d'orgue. Il mourut le 16 juillet 1881.

Le Braille littéral, tout en conservant les *Six Points*, a été modifié à plusieurs reprises, sans raison plausiblee; cela maintenait une certaine anarchie d'écriture dans le pays. Pour mettre fin à cette incertitude, les aveugles espagnols en général, d'un commun accord, ont adopté la pratique de ce qu'ils appellent « Le Braille pur », c'est-à-dire l'emploi des caractères et des signes du Braille français, d'après l'exposé de Levitte sauf les particularités qui découlent de la différence entre les deux langues.

Les impressions braille ont été rares à Madrid, consistant en quelques manuels élémentaires, impressions qui étaient faites à l'aide d'une imprimerie à caractère mobiles. Tout récemment, l'on a entrepris, au Colegio Nacional, d'imprimer le *Don Quichotte*, de Cervantès, en le stéréotypant au moyen d'une machine Picht, renforcée pour lui permettre de faire le clichage plus aisément, procédé ingénieux, mais assez fruste. On édite aussi au Colegio Nacional, depuis 1924, une revue mensuelle en Braille : « Ayùdate » (Aide-toi). A Palma de Majorque, de 1909 à 1915, fut éditée la revue bi-mensuelle « Revista Braille Espanola ». Cette revue était stéréotypée : l'aveugle Pedro Sureda écrivait au poinçon sur la tablette braille les feuilles métalliques qui devaient former les clichés.

A Barcelone, de 1902 à 1907 ou 1908, il y eut la revue hebdomadaire « La Literatura », publiée par les soins de l'aveugle Ramon Dominguès qui, en outre, édita en ce temps-là quelques ouvrages littéraires, entre autres « La Gitanilla » de Cervantès et « El Clavo » de Alarcon. Toutes ces publications barcelonnaises étaient imprimées en interpoints, ce qui fait supposer l'emploi à ce moment d'une machine à stéréotyper. En tous cas, c'est le procédé appliqué aux publications faites ces dernières années à Barcelone. En effet, Don Ramon Dominguez, de retour dans sa ville natale après un séjour d'une quinzaine d'années à Buenos-Aires, a été nommé directeur de « l'Instituto Catalan Para Ciegos », organisme de bienfaisance sociale de la « Caisse de pensions pour la vieillesse et d'épargne ». Or, cet institut, depuis 1922, publie une revue mensuelle « Revista Braille Hispano-Américana », et édite, en outre des ouvrages littéraires et des pièces de musique dont le catalogue a été publié en braille en 1926.

Ailleurs, rien à relever. Mentionnons cependant à Bilbao le « Bulletin des aveugles », revue mensuelle en braille qui n'est pas imprimée, mais écrite à la main, par un typhlophile clairvoyant, Don Joaquin Ugena, qui s'est imposé bénévolement cette obligation altruiste et fait circuler gratis chaque numéro de ladite revue parmi les aveugles dans tout le pays.

On estime que, des 25.000 aveugles que compte environ l'Espagne, 25 % seulement savent lire et écrire le braille.

L'Instituto Catalan, le Colegio Nacional et l'une des deux écoles municipales de Madrid ont respectivement une bibliothèque braille non-circulante ; le « Centro instructivo y protector de Ciegos » de Madrid possède une bibliothèque braille circulante fondée le 12 juillet 1907 et inaugurée le 23 février 1908 ; elle prête ses livres aux lecteurs de la capitale et des provinces.

On a donc éprouvé en Espagne les bienfaits du braille : espérons que les circonstances permettront à cet admirable système de rendre des services toujours croissants.

LICKEFETT.

L'Assistance aux Aveugles en Espagne

Nous avons dit ici à diverses reprises que la question de l'assistance aux aveugles, sous la poussée de divers facteurs, que nous avons eu l'occasion d'analyser, se pose en ce moment, dans beaucoup de pays avec une acuité particulière. Les pouvoirs publics, en bien des endroits, s'éveillent à la notion de devoirs qui ne leur apparaissaient point, hier, avec la même évidence. Les diverses conceptions traditionnelles que la bienfaisance privée a élaborées et expérimentées, s'affrontent aujourd'hui beaucoup plus qu'hier dans le domaine de l'assistance publique. Dans certains pays, en Angleterre par exemple, des tentatives très nouvelles ont été faites au cours de ces dernières années, qui présentent le plus vif intérêt et ont produit d'inappréciables résultats.

Nous voudrions, dans les prochains numéros, pour faire suite à cet article, apporter ici un certain nombre de monographies qui permettent de voir quel est l'état de la question dans plusieurs grandes nations. On lira dans notre numéro de juin une conférence du docteur Strehl sur l'assistance aux aveugles en Allemagne.

En Espagne, la vieille tendance à isoler les aveugles dans des groupements spéciaux, paraît avoir en ce moment de chauds partisans. On pouvait la croire définitivement condamnée. Or, voici qu'une loi parue au *Journal Officiel* du 3 février 1928, prévoit l'organisation d'asiles pour les aveugles.

Souvent chez nous et ailleurs, des œuvres privées ont été tentées par le rêve de constituer des phalastères, voire des cités d'aveugles groupant des non-voyants de toute catégorie et de tout âge, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. Les résultats n'ont pas été, en général, bien satisfaisants. Il semble bien que les aveugles, au moins les plus courageux, désirent autre chose, qu'ils veulent avant tout, autant que cela est possible, vivre au milieu des voyants. Le rapprochement de l'école et de l'asile constitue toujours un grave danger. Il tue l'initiative chez l'enfant, qui se sent assuré d'un abri pour le reste de ses jours.

La loi espagnole du 3 février 1928 stipule cependant qu'il sera créé des établissements qui auront pour objet de recueillir, assister et rééduquer, instruire et patroner les aveugles pauvres de l'un et l'autre sexe, et ceux qui, sans être dans l'indigence, manquent de moyens suffisants pour se procurer une préparation spéciale qui les mette à même de faire front aux nécessités les plus impérieuses.

On lira avec intérêt sur cette question un article, paru en novembre dernier, dans le journal madrilain Ayùdate, dont nous devons la communication et la traduction à notre ami M. Lickefett.

*
* *

La Résidence pour aveugles en Navarre sera sous peu un fait consommé. Le projet pour l'adaptation des bâtiments indispensables, ainsi que l'affectation de crédits à cet effet s'élevant à un million cinq cent mille pesetas, ont déjà l'approbation ministérielle ; par conséquent, et étant donnée la tenacité bien intentionnée de M. Martinez Anido (le ministre de l'Intérieur), on aboutira à la réalisation totale du plan qu'on s'était tracé. Ceux qui ont collaboré à cette œuvre agissent de bonne foi, et se figurent qu'on a trouvé un remède approprié à la situation pénible des aveugles miséreux ; ils auront lieu de se détromper lorsqu'ils verront que le problème social de la cécité demeure non moins aigu en dépit du système des résidences.

Ne parlons pas de la disproportion énorme entre le nombre des aveugles qui sont dans le besoin et celui des aveugles qui pourront être assistés dans la Résidence. Si pour ceux-ci, même en petit nombre, la solution du problème avait été atteinte, il ne s'agirait plus que de multiplier le nombre des résidences, et tous les aveugles d'Espagne seraient un jour, assistés convenablement par l'Etat.

Malheureusement, le problème est beaucoup plus complexe que cela. « L'homme ne vit pas seulement de pain ». Cet aphorisme trouve ici une application frappante. Même en supposant qu'il puisse être subvenu à la plupart des nécessités matérielles des aveugles hospitalisés, les besoins de l'esprit, et surtout ceux du sentiment, resteraient à satisfaire : un aveugle n'est pas, naturellement, un être dépourvu d'affections, isolé dans le monde, et que l'on peut facilement déraciner de la société où il vit. A la rigueur, cette séparation serait raisonnable et rationnelle, à la condition d'être temporaire, et d'avoir pour but une période de préparation, précisément en vue de permettre une réintégration pleine et définitive dans la vie sociale. Le retranchement de la société ne doit nullement être un fait impliquant un état définitif ou permanent : il constituerait un attentat de l'ex-personnalité.

Deux principes fondamentaux régissent aujourd'hui les problèmes d'assistance : l'abolition du parasitisme et la solidarité. Double aspiration qui est tout le contraire du système (que quelques-uns vantent, le croyant praticable) consistant à bâtir des villes pour les aveugles, où ils seraient isolés à la manière de lépreux et cela justement au moment où, pour la lèpre elle-même, les spécialistes les mieux informés préconisent déjà le maintien dans la vie sociale.

Persister dans les systèmes surannés, dont l'inefficacité est d'ailleurs établie, c'est heurter les deux principes fondamentaux que nous avons mentionnés. L'aveugle, hospitalisé ou non, s'il consomme sans produire, est un parasite, et, par conséquent, un fait inadmissible en économie. L'aveugle veut et peut travailler, et il importe à la société qu'il ne soit pas exempté de cette loi d'économie, mais qu'il travaille et produise autant qu'il consommera, si cela est possible, ou, du moins, la majeure partie de cette consommation.

L'idée de l'invalidité absolue a régné pendant longtemps ; toutefois, depuis un certain nombre d'années elle est tout à fait rejetée : personne n'est absolument inutile en tout, comme personne n'est non plus universellement utile ; chercher les plus grandes possibilités d'adaptation des aveugles au milieu ambiant, c'est là un problème technique qui devrait être regardé comme primordial. Ce n'est que lorsque cet aspect du problème aura été résolu, que ses autres parties pourront recevoir une solution satisfaisante ; et par bonheur tout fait penser que cette solution sera aisée car chaque progrès dans la recherche d'aptitudes utilisables chez l'aveugle invite de plus en plus à l'optimiste.

Quant à l'adaptation définitive des aveugles à la vie sociale, elle sera l'effet naturel de leur activité industrielle.

Un autre principe fondamental moderne touchant l'assistance aux nécessiteux, c'est celui de l'assistance par le travail : il faut enseigner à travailler, et ensuite faciliter la mise en œuvre de cet enseignement.

Tout système qui ne répondra pas à ces principes arrachera l'aveugle à son foyer, et aucune loi de bienfaisance ne peut lui imposer l'annulation de ses affections familiales. A. G,

---

Encore les Maisons de vacances en Allemagne

Diverses lettres nous ont exprimé l'intérêt suscité parmi les aveugles et les typhlophiles par l'article que nous avons publié sur cette question. Elles nous engagent à compléter les indications que nous avons données, indications que le rapide développement des faits a vite dépassées.

La fédération des aveugles d'Allemagne possède aujourd'hui quatre maisons de vacances qui ont reçu en 1928 1033 pensionnaires, dont 306 hommes et 727 femmes. Il y a lieu de signaler en outre 252 guides voyants, venus pour accompagner des pensionnaires aveugles et admis à séjourner auprès d'eux.

Deux de ces maisons ne sont ouvertes que l'été: ce sont celles de Timmendorferstrand, sur la côte de la Baltique, et celle de Oppelsdorf en Saxe, qui est un lieu de cure d'eaux. Les deux autres, celle de Wernigerode, qui est auprès d'une forêt, celle de Kniebis près de Freudenstadt, à 1.000 mètres d'altitude dans la Forêt Noire, sont ouvertes mêmes l'hiver. A Wernigerode, pendant la mauvaise saison, on fait de la rééducation: brosserie, chaiserie, chaussons de lisière, machine à écrire, sans parler de l'étude du Braille. A Kniebis, dans la mesure des places disponibles, on accueille des touristes voyants se livrant aux sports d'hiver, et c'est une des ressources qui contribuent à l'entretien de l'établissement.

En outre de ces quatre maisons, qui appartiennent à la Fédération des aveugles d'Allemagne groupant 11.000 aveugles à l'heure actuelle, il y en a cinq autres qui sont la propriété soit de fédérations régionales, soit d'œuvres pour aveugles. Tels sont les établissements de Rohr, sur le Fieldern, près de Stuttgart (appartenant à la Fédération du Wurtemberg), celui de Meschede, en Westphalie (appartenant à la Fédération bavaroise), celui de Gimma (qui dépend d'une œuvre de Leipzig), celui enfin de Wertheim, près du Main, (qui dépend également d'une œuvre). Les pensionnaires reçus par ces cinq maisons de vacances s'ajoutent au nombre de 1.033 donné ci-dessus, qui représente seulement le contingent des quatre maisons dépendant de la Fédération des aveugles d'Allemagne.

Vous vous demandez comment tant d'aveugles peuvent en Allemagne bénéficier de vacances au bord de la mer ou à la campagne ? La vérité est qu'un quart à peine, au moins dans les quatre maisons de la Fédération générale, font eux-mêmes les frais de leurs villégiatures. Les caisses d'assurance-maladie envoient dans ces établissements quelques-uns de leurs convalescents. Pour le reste, pour la très grande majorité, ce sont les caisses des Fédérations générale ou régionales et les caisses des œuvres qui interviennent.

Voilà des faits qui prêtent à réfléchir en France où nous n'avons encore rien ou à peu près rien dans cet ordre d'idées.

Beaucoup d'aveugles français se demanderont peut-être s'ils pourraient se faire admettre dans ces maisons allemandes où ils trouveraient d'excellentes ressources pour apprendre la langue. En fait, l'été ce serait difficile, car à cette époque de l'année, tout est plein, et même des centaines de postulants ne peuvent pas recevoir satisfaction. En septembre cependant, à Kniebis où à cette date, en raison de l'altitude les demandes se font beaucoup moins nombreuses, un étranger serait accueilli très probablement Le prix de journée serait de 4,50 marcks, environ 27 francs.

Nous tenons à rappeler que, pour apprendre l'allemand, notre ami M. Jean Bronne, a fait l'été dernier un séjour au Blindenanstalt de Marbourg. Il a reçu le meilleur accueil, a rencontré les conditions les plus favorables au but qu'il se proposait, et donnerait volontiers toutes références utiles à qui les lui demanderait.

BIBLIOGRAPHIE

Le Bréviaire du Bonheur
Par Nino SALVANESCHI (1)

Je ne juge pas, j'expose.

Croirez-vous ce petit livre? Qu'un aveugle parvienne à se réconcilier avec son destin, et se résigne à l'inévitable, vous trouverez, n'est-ce pas, que c'est déjà un bien beau résultat. Au fond, vous vous demandez même comment ce résultat peut être obtenu, et vous doutez qu'il le soit jamais tout à fait. Eh bien, voici un aveugle qui vous déclare que non seulement il est résigné, mais qu'il est heureux, qu'il doit son bonheur à la cécité. Il s'offre à vous enseigner les chemins de la félicité à vous voyants.

Remarquez que Nino Salvaneschi n'est pas un aveugle-né: il connaît la lumière. Il a vu jusqu'à 37 ans. Romancier, il a par tous ses sens grands ouverts sur le monde, bu sous toutes ses formes la vie intense qu'il voulait traduire dans son œuvre. Journaliste, il a couru l'Europe, ouvrant ses yeux sur les plus magnifiques spectacles que la nature ait préparés pour des cerveaux voyants. Naples, le Righi, comme des éclairs, des visions féeriques sillonnent encore sa nuit d'aveugle. Vous ne direz pas que celui-là, quand il parle de la lumière, ne sait pas ce dont il parle.

Il n'est pas fait autrement que vous: il a vêcu la détresse que vous imaginez, rien qu'à penser que vous pourriez devenir aveugle. Il l'a longuement savourée. Il a touché le fond du désespoir. Mais enfin la lumière a lui de nouveau, une autre lumière, comme disait Paul Margueritte: et la victoire est venue, prétend-il, complète, triomphante.

C'est cette victoire sur les ténèbres qui est le sujet du Bréviaire. Mais n'attendez pas un récit des événements, avec le détail des circonstances et l'historique des progrès réalisés au jour le jour. C'est une série de réflexions, d'allure philosophique et poétique, où je crois sentir, pour ce qui est de la manière littéraire, une lointaine influence de Maeterlink. Quant à la pensée, le thème répété comme un leitmotiv en tête de chacune des trois parties, vous en donnera la clef: « Beaucoup d'hommes sont contraints de fermer les yeux pour voir. Je dois m'avouer à moi-même que je n'ai jamais si bien vu que depuis que je suis aveugle »; ou bien: « je dois m'avouer à moi-même que non seulement je ne me sens pas malheureux, mais que j'ai des moments de bonheur prsque complet, que je n'aurais jamais pu imaginer ». Ou encore, en parlant de ce printemps à la flore insoupçonnée qu'il a vu surgir en lui à mesure qu'il descendait dans les ténèbres, l'auteur dira: « Je me surprends bien souvent à remercier Dieu de m'avoir donné avec la cécité le moyen de devenir meilleur. »

La première partie, intitulée: « Impressions d'une seconde vie », nous montre l'auteur en face de l'épreuve qui l'a d'abord terrassé. Il descend en lui-même et découvre là un personnage étrange, ignoré jusqu'àlors, ignoré du voyant que sa vie extérieure retient au dehors de lui-même, un moi intérieur qu'il lui faut aborder, qui l'intimide très fort Enfin, il reconnaît que ce personnage, s'il peut devenir un tyran redoutable, est aussi capable d'être pour chacun de nous l'ami le plus intime. Il n'est que de l'apprivoiser, de le gagner à notre cause. Dix minutes de colloque quotidien avec soi-même, nous assure M. Salvaneschi, enseigneraient sans doute une philosophie plus humaine que celle qui est contenue dans beaucoup de livres. Je ne suivrai pas l'auteur dans la description de sa vie intérieure. Il vous expliquera, si vous le voulez, comment il a trouvé dans les odeurs, dans les sons et dans les contacts, l'équivalent des couleurs, ou plutôt par quel jeu mystérieux odeurs, sons, contacts, ont maintenu éveillées en lui constamment actives les couleurs qui continuent d'embellir sa demeure intérieure. Il vous dira, par exemple, que pour lui les cloches du soir sont des gouttes d'or sur un fond de noir de velours et que chaque créature vivante a pour lui en quelque sorte une couleur. Il vous

(1) Breviario della Felicità. Edizioni Corbaccio, Milano.

expliquera encore l'étrange prestige qu'ont pris dans sa nuit les paysages-âmes qu'il a appris à contempler, et comme ils le dédommagent des paysages de la nature. Je ne retiendrai que son idée du destin. Le destin, ce n'est pas l'accident absurde, produit brutal de chaînes infinies de causes, qui survient un jour à l'improviste dans notre moi. Non, le destin c'est, avec cet accident, la réaction personnelle et libre de notre moi. L'épreuve salutaire est celle qui nous oblige à nous révéler à nous-même, à prendre connaissance de ce moi intime que nous ignorions. L'épreuve qu'il nous faut, c'est un obstacle si puissant qu'il nous abattra si nous ne le dominons point, et que nous ne pouvons dominer qu'en l'intégrant en quelque sorte, en le faisant passer dans notre substance. Il faut « que la fusion entre notre âme et l'obstacle soit totale et que l'un pénètre l'autre ». C'est cela le destin. « Il n'est pas question de combattre l'obstacle, mais, devenu nôtre par la vertu de l'amour et de la compénétration, il faut qu'il vive avec nous et que nous vivions avec lui jusqu'aux dernières limites de la vie ». Rencontrer un pareil obstacle dont il dépend de nous de faire une échelle pour monter plus haut et découvrir de plus vastes horizons, est, peut-être, aux yeux de M. Salvaneschi, l'unique raison d'être que nous ayons.

La seconde partie, intitulée « l'Amour et le Destin », nous montre justement comment, grâce à l'amour, l'épreuve a pu être intégrée, entrer dans le moi et le grandir, devenir l'instrument béni du destin. J'en aime mieux les motifs poétiques que la pensée philosophique. Ecoutez ceci, et rappelez-vous que le livre est dédié « alla sorella del mio bel destino » : « à la sœur de mon beau destin ».

Quand, au début de mon crépuscule, je commençais à « voir avec mes autres yeux, les incorporels, quand de mon poinçon aigu, retenant mon souffle dans ma peur de me tromper, je cherchais les sillons dans chaque petit rectangle creux pour y graver les quatre lettres de ton nom, et que je sentais sur moi tes yeux si profonds, que je voyais voilés d'une larme silencieuse pour ne pas me faire de peine, déjà j'étais heureux. Puis je te regardais en souriant pour que tu me souries aussi, et je pleurais de ta tristesse derrière mes lunettes noires. Et toi, tu pleurais, de mon sourire, convaincue que je ne te voyais pas. Et chacun de nous était bien sûr de son secret. »

La troisième partie, enfin, nous décrit les horizons que découvre l'aveugle parvenu à cette plate-forme supérieure où, marche à marche, l'ont conduit l'épreuve et le destin. Elle est intitulée « les Horizons ». « Je dois m'avouer à moi-même, reprend l'auteur, que je n'ai jamais si bien vu que depuis que je suis aveugle ». Il ajoutait tout à l'heure : « J'ai vu alors que ce que je cherchais loin de moi était si proche que je n'avais qu'à tendre la main pour le posséder : c'était l'amour de la compagne de ma vie que le destin avait placée à mon côté. » Et cette fois, il continue : « c'est alors que je me suis aperçu que je puis découvrir tout un infini dans lequel je sentais déjà le souffle de Dieu. Et je me suis aperçu encore, que là où sont la bonté, l'amour, le sacrifice, là est le signe de Dieu. Et j'ai béni avec sérénité le Tout-Puissant, qui, en m'ôtant la vue, a voulu me donner le germe de ma nouvelle félicité. » La philosophie que M. Salvaneschi découvre de ces hauteurs est un optimisme radical, issu d'une immense indulgence décidée à voir partout le bien, et un spiritualisme ardent et large dans lequel se rejoignent toutes les religions positives et les inextinguibles aspirations de l'âme humaine en tous les temps. Ce que vous demanderez à cette philosophie, je pense, ce n'est pas d'être bien neuve. Là n'est pas son affaire. C'est d'être convaincue, chaude, consolante. Quoi, répliquerez-vous à M. Salvaneschi : c'est là tout le profit que vous avez fait ? J'ai mes deux yeux, moi : je n'ai pas eu besoin de la cécité pour conquérir votre philosophie. « Mais d'abord, qu'en savez-vous ? Adhérer par l'intelligence à une philosophie n'est rien ; ce qu'il faut voir, c'est jusqu'où elle vous descend dans le cœur, la chaleur, la force qu'elle y apporte, en un mot la mesure dans laquelle elle est pour vous un principe de vie. Et puis, que vous dit M. Salvaneschi ? Ceci seulement : si la grande épreuve

survient un jour, ne croyez pas que tout est perdu ; il suffit que, au lieu de vous laisser écraser par elle, vous sachiez l'exploiter, la faire passer en vous, pour que, à quelque degré que vous soyez parvenu dans l'échelle du bien, vous soyez assuré de gravir un échelon de plus, et pour que, dans le panorama qui s'ouvrira alors devant vous, vous découvriez des sources insoupçonnées de bonheur. Je vous l'ai dit: j'expose, je ne juge pas. A tout le moins, le livre de M. Salvaneschi est un témoignage psychologique de première main.

Seulement, pour nous autres gens du Nord, à la tête froide, je ne sais si les autobiographies de ce genre, même infiniment discrètes comme celle-ci, même voilées d'une épaise draperie de méditation philosophique, n'ont pas quelque chose toujours qui nous désoriente. C'est peut-être un défaut congénital: nous sommes les fervents de la nuance. Nous craignons, d une peur invincible, que l'auteur, sans le vouloir et sans le savoir, ne stylise un peu son attitude, qu'il ne soit un peu la dupe de son imagination et de sa propre volonté de bonheur. C'est peut-être pour ce motif que je préfère au « Bréviaire du Bonheur » un autre ouvrage de M. Salvaneschi. Au fait, c'est la même expérience personnelle qui en fait la matière, mais présentée sous une forme tout objective cette fois, dans le cadre d'un roman. Il s'appelle « La fleur de la nuit », « Il fiore della notte ». Je vous en parlerai la prochaine fois. P. V.

Pour les Aveugles-Sourds

Depuis un an, paraît à Lausanne, grâce à l'initiative et sous la direction de Mlle Olga Huber, une très intéressante publication: « Le Club de Correspondance » entre les aveugles-sourds. De chez Mlle Huber, part une enveloppe-sac qui, d'adresse en adresse, passe entre les mains des aveugles-sourds de langue française; chacun peut y ajouter, sur pages volantes, ses souhaits, ses aspirations, et d'une façon générale ce qu'il désire communiquer de son expérience à ses compagnons d'infortune. Cette publication a pour titre « Le Porte-Bonheur ».

D'autre part, Mlle Yvonne Pitrois, qui, depuis quinze ans, donne tout son cœur à ses sourdes-muettes, publie depuis quelques mois un nouveau journal plein de promesses. « Le Rayon de Soleil », qu'elle offre aux aveugles-sourds.

Grâce à Mme Ziegler, directrice de l'imprimerie Braille de Mulhouse, ce journal sera imprimé en Braille intégral en autant d'exemplaires qu'il sera nécessaire et envoyé gratuitement à tous les aveugles-sourds qui y trouveront renseignements, articles, poésies, échanges de lettres, en un mot, tout ce qui pourra servir entre eux de trait-d'union.

Adresser les demandes à Mlle Pitrois, villa Simplette, à Royan (Charente-Inférieure), ou à Mme Ziegler, 7, avenue du Maréchal-Foch, à Mulhouse (Haut-Rhin), pour le « Rayon de Soleil » et à Mlle Huber, 14, place Chaudron, à Lausanne (Suisse) pour « Le Porte Bonheur ».

Le chien-guide en Allemagne

Il existe en Allemagne une Fédération d'œuvres (Arbeitsgemeinschaft) formée par :

L'Association allemande pour chiens sanitaires (Deutscher Verein für Sanitätshunde) — siège à Oldenburg ;

L'Association des Aveugles de l'Allemagne (Reichsdeutscher Blindenverein) — siège à Berlin ;

Et la première Association des Chiens de Police (Deutscher Polizeihunde Verein) — siège à Duisburg ;
qui a bien voulu mettre à la disposition de la Fédération son expérience et son organisation.

Cette Fédération est présidée par le Maire Dr Jung, à Göttingen. De concert avec les œuvres d'Assistance publique, elle se consacre au Bien des Aveugles dans l'Allemagne entière.

Sa tâche consiste principalement à fournir à l'aveugle ayant une profession un chien-guide, dressé à cet effet et ensuite par une assistance

permanente et bien entendue à maintenir et à intensifier la bonne intelligence entre l'aveugle et son chien. Le chien le mieux dressé a besoin d'une surveillance constante, d'un post-dressage. Parfois, il faut le remplacer; à cet effet, la collaboration de l'Association des Chiens de Police est précieuse.

Le 13 novembre 1926, une Assemblée générale fut tenue à Hanovre, assemblée à laquelle assistèrent pour la première fois des Représentants de l'Allemagne du Sud (Bavière, Bade, Wurtemberg) et un représentant du Ministère du Travail ainsi que le Président de l'Administration permanente des œuvres d'Assistance allemandes.

Dans la discussion, il fut établi que selon circulaire du Ministère allemand, un grand nombre d'Associations communales d'Assistance, s'étaient déclarées disposées à travailler à procurer des chiens-guides aux Aveugles civils et à prendre à leur charge une partie des frais.

Il fut établi en outre que les essais faits en Wesphalie pour suivre et assister l'Aveugle civil possédant un chien ont donné d'excellents résultats, sans entraîner des frais importants et d'autres œuvres communales envisagèrent l'Assistance sous cette même forme.

On discuta ensuite le projet d'un dressage de chien dans le Sud de l'Allemagne.

Ce projet a été réalisé par la suite et actuellement la Fédération dispose pour le dressage des chiens :

1° Des Etablissements modèles de grande envergure de l'Association allemande pour chiens sanitaires, à Oldenburg. Cette organisation jouit d'une grande faveur en raison de sa grande expérience.

2° De l'Etablissement de Dressage organisé à Breslau par l'Association des Aveugles de l'Empire allemand. Très estimé surtout dans l'Allemagne Orientale.

3° D'un Etablissement de Dressage que la Fédération a établi à Francfort-sur-le-Main (selon le projet de l'Assemblée mentionnée ci-dessus pour l'Allemagne du Sud.

Tous les Etablissements de Dressage dépendent de la Fédération. De cette façon, il y a garantie de direction unique, tant pour le dressage des chiens que pour l'éducation de l'Aveugle nécessaire pour qu'il sache tirer parti de son chien.

Dans une Assemblée de la Fédération en novembre 1927 (à laquelle prirent part les Représentants du Ministère du Travail et des Associations d'Assistance), on émit le vœu de mettre fin aux agissements des dresseurs irréguliers et, seules, les Ecoles de Dressage ci-dessus mentionnées doivent avoir le droit de remettre des chiens aux Aveugles.

Malheureusement, la Fédération ne dispose pas de moyens financiers lui permettant de remettre gratis des chiens-guides à l'Aveugle. Le gouvernement et les Associations d'Assistance des districts et Communes reconnaissant l'importance sociale des efforts de la Fédération, ne lui ménagent, ni encouragements ni aides, et des subsides assez importants lui ont été fournis pour procurer des chiens-guides. Cependant, les frais y afférents sont très élevés, ils consistent en l'achat du chien, son dressage, l'éducation de l'aveugle, les frais qui incombent à celui-ci : voyage, entretien, pour habituer le chien ; et une grande partie des aveugles nécessiteux qui, sans contredit, forment la majorité, se voient dans l'obligation d'avoir recours à des œuvres d'assistance. Il est regrettable de constater, comme on l'a fait à l'Assemblée mentionnée ci-dessus de novembre 1927, que nombre d'œuvres d'assistance ne reconnaissent pas tous les bienfaits que représente le chien-guide et refusent à l'aveugle leur aide, si bien que les Ecoles de Dressage ne donnent pas le rendement qu'elles pourraient.

On ne peut assez insister sur le bienfait social que représente le chien-guide : il libère l'aveugle de tout autre conducteur, le rend indépendant et lui permet d'utiliser la capacité de travail qui lui reste, c'est donc pour la suite une décharge pour l'Assistance.

Le chien-guide devient toujours le meilleur ami de l'aveugle et a une

influence libératrice et encourageante. Son utilité a d'ailleurs été reconnue par la Loi d'Assistance qui a accordé un chien-guide aux aveugles de guerre et d'après le vœu émis à l'Assemblée de novembre 1927, il faudrait que le chien-guide soit reconnu comme obligatoire pour l'aveugle et que celui-ci y ait droit et que l'Assistance publique suive l'aveugle muni d'un chien.

Il faut dire que les moyens financiers manquent souvent aux œuvres qui ne disposent que de ressources réduites et en tous cas, elles ne peuvent que fournir une aide et non prendre à leur charge tous les frais découlant du chien-guide. Il faut avoir recours à d'autres moyens si la majorité des aveugles nécessiteux ne doit pas être privée de chiens-guides. C'est pourquoi, en avril 1928, une collecte fut faite par l'Association allemande pour chiens sanitaires, dans le but de fournir gratis des chiens-guides avec l'autorisation du gouvernement.

Pour que les efforts de la Fédération soient couronnés de plein succès, il faut que tous les intéressés travaillent en commun : les Administrations des Œuvres d'Assistance Publique, les Représentants de l'Assistance privée et finalement les Aveugles eux-mêmes.

(D'après divers articles de la « Blindenkorrespondenz. »)

L'enseignement à domicile aux Etats-Unis

Un intéressant article de miss Anne Conely, institutrice à domicile des aveugles pour l'Etat de Virginie, publié il y a quelque temps par le « Mathilda Ziegler's magazine », a donné d'intéressantes indications sur le développement rapide de l'enseignement à domicile pour les aveugles aux Etats-Unis.

Importé d'Angleterre à Philadelphie en 1882, le « Home-teaching for the Blind » est organisé maintenant dans 25 états de l'Union. Dans beaucoup de ces états, ce mode d'assistance est encouragé par des subventions des gouvernements. Parfois, l'enseignement de la lecture est donné par une institutrice, et l'enseignement manuel par une autre : le plus souvent cependant, la même institutrice remplit les deux emplois.

Dans les régions où l'assistance aux aveugles est peu organisée, l'institutrice doit s'occuper de toutes les questions d'ordre social concernant ses élèves. Là, au contraire où il y a des associations bien organisées, elles disposent d'employés spéciaux pour cet office et les institutrices n'ont plus à veiller qu'à l'enseignement.

Le plus souvent les institutrices, pour des raisons d'économie, sont choisies parmi les voyantes. L'auteur de l'article le déplore, et constate qu'une aveugle a sur ses élèves aveugles une action beaucoup plus efficace. On sait qu'en Angleterre de plus en plus les home-teachers sont choisis parmi les aveugles. On désigne de préférence des femmes pour cet emploi. L'auteur estime toutefois que dans toute association il devrait y avoir un ou plusieurs instituteurs hommes, car il y a des cas où un homme préférera de beaucoup être instruit par un homme. Elle pense que l'instituteur ou l'institutrice qui jouissent de la vue, au moins partiellement, doivent être préférés pour l'instruction des personnes qui perdent la vue progressivement.

La formation des institutrices fait de grands progrès. Il y a peu de temps encore, toute ancienne élève d'une école d'aveugles ayant fait des classes satisfaisantes, obtenait assez facilement un emploi de ce genre avec un salaire de 4 à 5 dollars par jour, et elle allait distribuer une science dont elle était elle-même fort mal assurée. On a conscience maintenant des qualités que requiert l'emploi. Non seulement, l'institutrice doit avoir des connaissances techniques approfondies, être capable d'enseigner tous les systèmes d'écriture employés par les aveugles et les divers métiers qui leur sont accessibles, mais de nombreuses qualités morales lui sont nécessaires : un jugement sûr, beaucoup de tact, de la patience, de la persévérance, un caractère gai, sans parler d'une robuste santé. Dans les écoles, aujourd'hui, des cours spéciaux sont organisés où

cette branche de pédagogie est enseignée à fond et les candidates obtiennent un diplôme après un examen contrôlé par l'Etat.

Souvent l'institutrice à domicile doit s'occuper de questions relatives à la prévention de la cécité, et dans ce domaine encore il importe qu'elle soit solidement documentée. L'auteur raconte comment un jour elle fut conduite dans une famille désespérée dont le père venait de perdre la vue d'un trachome qui contaminait peu à peu sa femme et ses quatre enfants, comment elle put les résoudre à consulter et à se laisser soigner ; elle fut assez heureuse pour assister à la guérison de toute la famille.

Actuellement, miss Conely est chargée de 50 à 60 élèves. Comme elle parvient à faire seulement de 4 à 8 leçons par jour, selon la facilité des communications, elle voit trop rarement ses élèves pour soutenir comme il conviendrait les courages. Aussi estime-t-elle qu'il y aurait lieu de prévoir des groupements d'élèves dans les grandes villes, d'organiser de petites classes, où elle pense que certains d'entre eux seraient heureux de se retrouver.

Elle insiste sur le rôle des institutrices à domicile pour la propagande en faveur des œuvres. Beaucoup parviennent à recueillir des sommes importantes. Lorsque elle-même entra dans la carrière, l'association qui l'embauchait ne disposait de ressources que pour faire face à trois mois de dépenses. Non seulement l'institutrice fournit la classe pendant deux ans, mais lorsqu'au bout de ce temps elle renonça à ses fonctions, l'association, grâce à elle, disposait de douze cents dollars.

Après avoir indiqué les services que les institutrices à domicile peuvent rendre pour les aveugles-sourds, pour les aveugles arriérés, pour les enfants antérieurement à l'âge scolaire ou pour ceux qui fréquentent l'école des voyants, Miss Conely en vient à parler de la situation matérielle des institutrices à domicile. Elle la juge tout à fait insuffisante : 50 dollars par mois plus la nourriture, ou 100 dollars sans la nourriture. Ajoutez que les institutrices aveugles doivent prélever là-dessus le salaire de leur guide qui oscille entre 25 et 40 dollars. Dans l'Etat de Virginie toutefois, grâce à un généreux donateur, les institutrices sont mieux traitées et peuvent tenir leur rang social. Miss Conely estime que pour que la cause des aveugles reçoive des institutrices à domicile toute l'impulsion désirable, il serait bon que l'exemple de ce bienfaiteur fût suivi dans d'autres états et que des retraites fussent assurées aux institutrices après de longues années de service.

Nouvelles et Renseignements

— Ernest Vaughan, qui est mort récemment à l'âge de 89 ans, a été directeur des Quinze-Vingts, de 1904 à 1920. Amené ainsi à s'occuper des questions de typhlophilie, il a imaginé une presse à bon marché qui a été fort employée pendant la guerre et au lendemain de la guerre, et qui rend encore d'appréciables services. Il a dirigé pendant quelques années une revue en Braille : « La Tribune des Aveugles ». Il a porté dans cette partie de son activité, comme dans les autres, cette ardeur, à l'occasion combative, qui était un des traits caractéristiques de sa personnalité.

— Le récent débat sur les affaires d'Alsace a donné lieu à une intervention particulièrement remarquée de M. Scapini. C'était la première fois que le député aveugle du XVIIe arrondissement de Paris montait à la Tribune de la Chambre. Toute la presse a souligné avec le plus sympathique intérêt l'aisance avec laquelle M. Scapini, dans son discours, a tiré parti de ses notes écrites en Braille.

— M. le chanoine Bouissou, directeur de l'Institution des Jeunes Aveugles de Toulouse, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

— Un aveugle, M. Maurice Simon, ancien élève de Saint-Jean-de-Dieu, chef de l'Harmonie municipale de Bellême (Orne), a obtenu au Concours

de Bagnoles, un prix de direction, outre les prix d'exécution, de lecture à vue et d'honneur décernés à sa société.

— L'Etat vient de relever de dix francs par mois les allocations de l'*Assistance obligatoire*. Déjà, au cours de l'année écoulée, grâce aux démarches de l'Union Nationale des Aveugles Civils, appuyée par l'A. V. H. auprès du Conseil Général de la Seine notamment, un certain nombre de départements avaient adopté le principe d'une majoration portant à cent francs l'allocation mensuelle.

Voici la liste des départements qui ont déjà accordé la majoration :

Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Basses-Pyrénées, Territoire de Belfort, Charente, Cher, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Eure-et Loir, Gironde, Hautes-Alpes, Haute-Loire. Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Haute-Vienne, Jura, Landes, Loiret, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Marne, Mayenne, Maine-et-Loire, Meuse, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Tarn, Vaucluse, Yonne.

Nous avons donné cette liste afin que nos amis sachent quels sont les départements auprès desquels il est désormais inutile d'intervenir, et surtout pour que, en toute occasion où ils le pourront, ils interviennent auprès des Conseils généraux qui ont jusqu'ici fait la sourde oreille.

— On peut voir et expérimenter au Musée de l'Association Valentin Haüy un appareil imaginé et construit récemment à l'Institution de Saint-Gall (Suisse) en vue de faciliter la conversation avec les aveugles-sourds, et plus spécialement entre aveugles et *aveugles-sourds* : ils consiste essentiellement en un clavier de six touches, disposé à la manière du clavier des machines à écrire le Braille. Ces six touches actionnent six poinçons qui affleurent au centre d'une pièce de bois où l'aveugle-sourd pose son doigt. Il lit ainsi directement, par la perception des poinçons qui apparaissent et disparaissent, ce que l'aveugle écrit au clavier. C'est un procédé fort simple. On lui reprochera sans doute d'être plus lent que les alphabets manuels dont on fait généralement usage ; mais il a le grand avantage de ne nécessiter pour l'aveugle aucun apprentissage nouveau. Le prix de l'appareil est de 40 francs suisses.

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l' « American Braille Press (74, rue Lauriston, à Paris, XVI[e]), met en vente des *jeux de dames et d'échecs* pour aveugles. Le prix des jeux de dames est de 20 fr., celui des jeux d'échecs, de 30 fr. La même œuvre met en vente des jeux de loto (10 fr.), des appareils pour mots croisés, des tablettes pour l'écriture braille avec cuvettes au lieu de rainures (15 fr.).

— L'Association des Aveugles d'Alsace-Lorraine a été classée hors-concours à la dernière *Foire-Exposition de Strasbourg*. En 1926 et 1927, à cette même exposition qui prend chaque année plus d'extension, elle avait obtenu deux grands prix pour les travaux de brosserie et de vannerie de plusieurs de ses membres.

— Depuis le 1[er] février fonctionne, au siège de l'Amitié des Aveugles de France, 58, avenue Bosquet, à Paris, sous la direction du Docteur Montlaur, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis, un *service médical gratuit*, destiné aux aveugles et à leurs familles. les consultations ont lieu aux jours et heures ci-après : médecine générale, mardi, 11 heures ; ophtalmologie, vendredi, 17 h .30 ; maladies de la peau, samedi, 11 heures, maladies des enfants, samedi, 11 heures.

— On lit à l' « Officiel » que l'*Union Nationale des Aveugles Civils* vient de prendre pour titre « *Fédération Nationale des Aveugles Civils* ».

— Nous rappelons que le pré-congrès destiné à organiser un grand congrès international de typhophilie prévu pour l'année 1931, se réunira à Vienne le 14 juillet prochain.

Amérique du Sud. — Le nombre des aveugles est évalué à 158.000, dont 38.295 au Brésil.

Angleterre.— Le journal « Daily Express » a organisé un *grand concours national de piano*, ou plus exactement quatre concours, selon les âges des

concurrents. Sur les 20.000 concurrents, 200 aveugles se présentèrent. Les candidats étaient soumis à des épreuves éliminatoires successives de plus en plus élevées. Plusieurs aveugles n'ont été écartés qu'aux dernières épreuves. Au concours le plus élevé (candidats de plus de 18 ans), un aveugle, ancien élève de l'Institution de Worcester, M. Templeton, obtint le second prix, qui lui a valu un piano à queue d'une marque anglaise très réputée. Le lauréat, âgé de dix-huit ans et demi, est aveugle de naissance. Il donne des concerts fort appréciés et commence à se faire connaître aussi comme compositeur.

— Un aveugle âgé de 14 ans, élève de l'Ecole des Sourds-Muets et Aveugles de Leeds a subi avec succès l'*examen de capacité de natation* de la *Royal Life-saving society* (société royale de sauvetage), et mérité une médaille d'argent. L'examen impose de nager 600 mètres tout habillé, puis de sauver une personne qui se noie, enfin de se déshabiller sans sortir de l'eau, le tout sans aucun repos.

— Une œuvre pour aveugle vient d'ouvrir une *maison de repos* pour vacances destinée aux aveugles des deux sexes à Blackpool. Elle est située à proximité de la mer, comporte des salles de jeux pour hommes et pour femmes, avec gramophones, pianos, appareils de T. S. F.

Egypte. — D'après le rapport annuel publié par l'**Ecole de Zeitoun,** (qui a été fondée en 1901 par Mme T. R. Armitage), les métiers enseignés dans cette école sont : le cannage, la vannerie, le tissage des tapis, l'impression et la reliure de livres Braille en langue arabe. Trois des anciens élèves sont actuellement professeurs dans une école pour aveugles koptes, et l'on prépare des instituteurs pour d'autres écoles, dont on espère la prochaine création dans le pays. Le nombre des élèves est de 50. L'instituteur a pu s'annexer, en 1926, une clinique pour soigner les maladies des yeux qui sont si fréquentes en Egypte.

Etats-Unis. — L'Outlook annonce que l' « American Foundation for the Blind », en conjonction avec l' « Association des Instituteurs d'Aveugles » et l' « Association des œuvres en faveur des aveugles », ainsi que divers autres groupements s'intéressant aux aveugles aux Etats-Unis, étudient l'organisation d'une *Conférence internationale* qui se tiendrait en 1930, peut-être à New-York. On propose d'examiner des questions, telles que : l'échange international de livres et de musique en Braille ; l'emploi des aveugles ; l'éducation des aveugles ; l'assistance, en se référant spécialement aux pensions d'Etat ; appareils divers : machines à stéréotyper, à imprimer, etc.; avec comme objectif principal les moyens d'obtenir rapidement l'échange de renseignements concernant toute nouvelle amélioration ; la direction d'ateliers d'aveugles, et les types de produits fabriqués ; les programmes des écoles pour aveugles ; le transport par chemin de fer à prix réduit pour les aveugles ; la publicité en faveur des aveugles, etc. On pense que les grands progrès réalisés ces derniers temps aux Etats-Unis et dans d'autres pays rendraient une conférence internationale profitable à tous.

On a lu d'autre part qu'un pré-congrès doit se tenir à Vienne au mois de juillet prochain, en vue de préparer une semblable conférence internationale, dont l'Association des Etudiants Aveugles a pris l'initiative lors de sa réunion à Marbourg en 1927. Pourra-t-elle se tenir à New-York, comme on semble le désirer aux Etats-Unis ? Nous le souhaiterions pour notre part : la visite des institutions américaines serait d'un haut intérêt pour les Congressistes européens. Mais il est fort à craindre que des difficultés d'ordre financier ne mettent obstacle à la réalisation de ce projet.

Suisse. — On annonce la retraite prochaine, au mois d'avril, de M. Maurice Constançon, directeur depuis 28 ans de l'asile des aveugles de Lausanne. On sait que M. Constançon, qui dirige personnellement la Revue en Braille « La Glaneuse », a rendu de grands services dans divers domaines ; il s'est occupé notamment d'une manière spéciale de machines à écrire le Braille, de cartes de géographie et de l'imprimerie de Lausanne, qu'il a dotée d'un outillage moderne.

Courrier de Suisse

La Bibliothèque circulante pour aveugles de Zurich (68, Kreuzstrasse), fondée le 5 mars 1903, a commémoré son 25e anniversaire. A cette occasion, son président, le Dr Beyel, en a retracé l'histoire en rendant un juste tribut de reconnaissance à l'infatigable labeur de son fondateur et bibliothécaire aveugle, M. Th. Staub. Au cours de son dernier exercice, la bibliothèque a prêté 3.045 volumes à 192 lecteurs aveugles et envoyé 1.593 colis de livres. Elle contient une section musicale, mais n'envoie malheureusement pas ses livres à l'étranger.

— L'Association Internationale des Etudiants aveugles a publié en noir son Bulletin pour 1926-27. Elle compte, dans 11 nations, 73 membres aveugles, dont 9 honoraires, au nombre desquels M. Albert Mahaut a récemment été élu. M. Jean Bronne, docteur en droit, 15, rue de Siam, Paris XVIe, a été désigné comme délégué français de l'Association en remplacement de M. Pierre Henri, trop absorbé par ses divers travaux.

— Le compte-rendu du 3e congrès de l'A. I. E. tenu il y a un an à Marbourg-Lahn, et dont M. Villey a entretenu nos lecteurs, a été publié en noir, en deux éditions française et allemande. On peut se procurer l'édition française au secrétariat de l'Association, 1, rue Etienne-Dumont, Genève, contre envoi de 2 fr. en timbres-poste français. Le 4e congrès de l'Association aura lieu en 1929 à Genève ou à Vienne.

— Me Marcel Bloch a donné le 25 juin à l'Athénée de Genève, sous les auspices de l'Association Suisse Romande pour le bien des aveugles, une conférence très applaudie, ayant comme sujet : « Pour comprendre les aveugles et permettre leur adaptation à la vie normale ».

— L'Exposition nationale suisse du Travail féminin a attiré à Berne, en août et septembre, une grande affluence de visiteurs de Suisse et de l'étranger. Le stand des femmes aveugles, organisé par un comité dirigé par Mlle Schaffer, a obtenu un très vif succès. On y présentait les travaux des ouvrières aveugles des ateliers de Bâle, Berne, Lausanne, Chailly, St-Gall, Zurich, etc., et ceux des dames bénévoles qui assurent, à Genève, le fonctionnement de la Bibliothèque Braille Romande et Universitaire. Dans ce stand, trois demoiselles aveugles, une tricoteuse, une chaisière et une dactylographe, démontraient leur remarquable dextérité à un public très intéressé par leurs travaux.

— M. Louis Minner a présenté à l'Association Suisse Romande pour le bien des aveugles, dont il est l'actif secrétaire, un intéressant rapport sur les maisons d'aveugles qu'il a récemment visitées dans la Suisse orientale. A St- Gall et à Zurich, le prix d'entretien des aveugles hospitalisés (frais d'administration compris) est en moyenne de 3 fr. 50 par jour. On recommande pour les logements d'aveugles la chambre individuelle ; dans les anciens bâtiments transformés en Blindenheim, les chambres à 2 places ont été divisées en deux chambres à un seul lit. Saint-Gall possède pour aveugles âgés deux maisons que l'on aimerait réunir en construisant un nouvel immeuble. Un généreux anonyme zurichois a fait don d'une somme de 600.000 francs pour la construction d'une maison de retraite en faveur des vieillards aveugles du canton. Cet établissement, l'Emilienheim, pouvant loger 24 aveugles, vient d'être édifié dans les environs de Zurich.

— Nous extrayons quelques renseignements du 24e rapport de l'Union Centrale Suisse pour le bien des aveugles pour 1927-28. M. Hepp, directeur de l'Ecole cantonale des aveugles et sourds-muets de Zurich, constate qu'un essai d'enseignement de la gymnastique rythmique dans son institut n'a pas réussi auprès des aveugles, mais a obtenu un vif succès chez les sourds-muets. L'Association bernoise, grâce à l'activité de sa secrétaire aveugle, Mlle Schaffer, a lancé une souscription généreusement accueillie pour la construction, à Berne, d'un nouveau Blindenheim, celui de la Neufeldstrasse étant devenu absolument insuffisant aux besoins des travailleurs aveugles. On trouvera dans le même rapport, dont un résumé est

publié en français, le travail du secrétaire de l'Union Centrale, sur les aveugles-sourds, M. Altherr (Langgasse, St-Gall) et celui de Mlle Maillefer sur l'Institution de Chailly, présentés à la 12e assemblée générale d'Olten.

— Le Comité suisse en faveur des Arméniens, dont le siège est 213, Batterieweg, Bâle, a assumé l'entretien de l'Institution des orphelins aveugles arméniens, fondée depuis quelques années à Ghazir, station du Liban, au-dessus de Beyrouth, dans la Syrie française. Elle a publié en français une très intéressante brochure sur cet établissement dirigé par un Suisse, M Th. Wieser. L'école, doublée d'un atelier, compte 95 aveugles, enfants et adultes des deux sexes, auxquels on enseigne le Braille, la musique, la fabrication des nattes et des objets usuels dans la contrée. Quelques-uns de ces travaux importés d'Orient sont vendus à Bâle, au profit de l'œuvre, chez Mme Elsa Wächter, 122, Dornacherstrasse. S. J. MONNIER.

Courrier de l'Association

Nécrologie

L'Association Valentin Haüy vient d'être une fois encore frappée dans la personne d'une de ses plus anciennes et plus dévouées collaboratrices. Elle aussi, comme Mlle de la Mairie, Mme Barazer nous appartenait depuis les origines de l'œuvre. Elle aussi lui a été fidèle et dévouée jusqu'à la mort. Nous avons demandé à l'une de ses amies, Mme Galeron de Calonne, de bien vouloir parler d'elle aux lecteurs du Valentin Haüy.

J'écris ces lignes à la mémoire vénérée de Mme Barazer, de cette amie qui me fut si infiniment douce et fidèle, et qui, dans sa vie surchargée, trouva le temps de me donner son aide, pour laquelle elle était toujours prête, toujours diligente ; cette aide qui consista à me transcrire en Braille la plus grande partie de ma correspondance très étendue, que ne pouvaient ni lire ni entendre ma cécité et ma surdité, ce qui, pendant plus de 18 années, a mis mon cœur entre ses mains si discrètes.

Pour témoigner de la sollicitude de Mme Barazer pour les aveugles, et de la conscience avec laquelle, jusqu'à la fin, elle s'est dépensée tout entière à l'œuvre de Maurice de la Sizeranne, il m'est nécessaire de reproduire ici les renseignements biographiques donnés sur elle par la Revue Braille, cette même Revue où sa collaboration fut si précieuse pour les fondateurs, voici 45 ans, et dont, depuis 13 ans, elle était l'âme. Cette femme, d'une intelligence et d'une âme si hautes, que rehaussait encore une profonde simplicité, modeste autant que dévouée, a travaillé pour nous sans bruit, dans sa retraite de Versailles, où, longtemps, elle partagea sa vie entre le maniement du poinçon en faveur des aveugles et les tendres soins dont elle entourait un époux bien-aimé, assailli, mais non vaincu par la cécité. Quand la mort eut ravi celui dont elle était la compagne de labeur, elle assuma seule la tâche qu'ils avaient accomplie ensemble durant plus de 30 années.

Pour mesurer l'effort de Mme Barazer, il faut savoir quels soins éclairés exige la préparation d'une revue en Braille, qui s'est donné pour mission de présenter à ses lecteurs un résumé concis, mais aussi fidèle, aussi complet que possible de toutes les questions d'actualité, de tous les événements mondiaux susceptibles d'intéresser des esprits cultivés ; constamment penchée sur les livres nouveaux, sur les journaux et les revues, avec une grande sûreté de jugement et une largeur de vues peu commune, avec un goût exquis, elle en extrayait la substance, choix souvent malaisé parmi les productions multiples et infiniment variées de toutes les activités contemporaines. Ce n'était pas tout : ces documents et ces faits si patiemment recueillis au jour le jour, si mé-

thodiquement classés, il fallait les transcrire en Braille pour l'impression. Mme Barazer ne confiait ce travail à personne : elle s'en acquittait avec une connaissance parfaite de notre écriture, avec minutie. Combien d'heures absorbantes représentent les milliers de pages sorties des mains de Mme Barazer ? Dieu seul les a comptées.

Ce que nous savons c'est que, pour toute la joie, pour toute la lumière qu'elle a répandues, des centaines d'aveugles béniront sa mémoire.

Hélas ! comme elle revenait de l'une de ses multiples bonnes œuvres, le 1er décembre, elle a pris dans le glacial brouillard ce refroidissement mortel qui nous l'a enlevée. Ils sont nombreux ceux qu'elle secourait et qui la pleurent. Dans ce Versailles où il y a beaucoup d'aveugles, tous la connaissaient. A l'un d'entre eux, elle a donné son piano, et elle a procuré de la musique et des leçons. A d'autres, elle faisait enseigner des métiers ; j'ai sous les mains la lettre d'une aveugle qui a été sa secrétaire pour le Braille, pendant sa maladie et qui lui a fermé les yeux. « Mme Barazer, écrit-elle, s'est retirée chez les Augustines, six mois avant sa mort, elle y est venue pour se consacrer plus complètement à huit femmes aveugles. Elle les promenait, leur faisait la lecture, raccommodait leurs vêtements, se chargeait de leurs courses au dehors ; mais, principalement, elle avait sur toute une influence très précieuse : elle relevait leur courage, elle écoutait leurs confidences, et trouvait pour chacune toujours le mot qui apaise. » Ce touchant témoignage de sa sollicitude pour les aveugles ne donne-t-il pas à la physionomie morale de Mme Barazer un suprême rayonnement ? Ah ! vraiment, elle leur a continué son dévouement sans limites à son mari aveugle ! Cette femme providentielle eut le génie du bien.

Combien de malheureux pour qui c'est un désastre,
Quand Dieu permet que de tels cœurs cessent de battre ;
Ses bienfaits derrière elle ont surgi par essaims ;
Et nous ne perdons pas tout entiers ceux qui meurent
Lorsqu'ils ont été bons, lorsqu'ils ont été saints :
Quand nous disparaissons, nos actions demeurent.

Bertha Galeron de Calonne.

Nos groupes régionaux en deuil

Trois de nos groupes régionaux viennent de perdre des chefs dont la mort est douloureusement ressentie par l'œuvre tout entière. — Le colonel Morel, appelé à la présidence du groupe de Marseille, par sa fondatrice, Mme Banasse, fit bénéficier notre œuvre Marseillaise du prestige de sa haute honorabilité. Sa parfaite courtoisie le faisait beaucoup rechercher par les dirigeants du groupe autant que par les aveugles qui appréciaient sa bonté. Malgré de pénibles infirmités dues à son âge, il aimait à rendre visite à notre Maison de la rue Perrier, devenue rue Aldebert, s'y intéressait, et, avec infiniment de bonne grâce, prodiguait à tous d'aimables encouragements. Nos amis de Marseille, clairvoyants et aveugles, gardent de lui un souvenir ému et plein de gratitude.

— En janvier dernier, mourait Mme Casati, sœur de Mme Ollier-Chatin, la grande animatrice de l'œuvre de rééducation créée à Caluire par notre groupe lyonnais en faveur des Aveugles de guerre et d'où sont sortis réconfortés, réadaptés, un si grand nombre de blessés aux yeux ; elle fut en tous points son bras droit, puis, après la mort de notre si regrettée Mme Ollier-Chatin, d'abord en collaboration avec l'éminent Docteur Chatin, et seule enfin quand son beau-frère eut été lui aussi brusquement emporté en décembre 1925, elle prit la direction du très important patronage des Aveugles de guerre dans toute la région du Sud-Est et apporta dans cette

tâche un zèle, une bonté, une délicatesse que sa modestie seule pouvait égaler. Elle connaissait à fond tous ceux que notre groupe lyonnais avait rééduqués durant les années terribles, les suivait, leur écrivait, entreprenait de longues tournées d'automobile dans l'unique but de leur rendre visites. Sa sollicitude pour les aveugles civils n'était pas moindre.

— Le professeur Truc, en même temps qu'un grand savant qui laisse une œuvre scientifique considérable, commandeur de la Légion d'honneur, fut un typhlophile de la première heure. Dès 1898, il invitait M. de la Sizeranne à faire une conférence à Montpellier, conférence à la suite de laquelle le groupe fut formé. Pendant plus de 30 ans, le professeur Truc fut l'âme de ce groupe, l'un des plus importants par son étendue. En 1900, il fonda l'atelier pour la rééducation des aveugles adultes, d'abord pour les hommes seulement, puis depuis quelques années, pour les femmes aussi en faveur desquelles il créa une organisation de vie absolument distincte de celle des hommes. Le professeur Truc fut mêlé à toutes les manifestations typhlophiles, congrès, etc. Il contribua puissamment à intéresser d'une façon efficace à l'A. V. H. le corps des ophtalmologistes. Il se fit maintes fois le porte-parole de l'A. V. H. par la plume ou la parole. Aucune question concernant les aveugles ne lui était étrangère : éducation, rééducation, patronage à domicile ou en collectivité, assistance sous toutes les formes, il avait sur tout des idées claires et pratiques.. Un des premiers, il préconisa le régime des Groupes Régionaux pour permettre au patronage de l'A. V. H. de donner son plein rendement. Sa perte est d'autant plus sensible que, malgré son âge, il restait jeune, plein d'entrain et tout faisait prévoir, de sa part, une collaboration encore longue et fructueuse.

Nouvelles diverses

La messe traditionnelle du « Dimanche des Aveugles » a été célébrée le 10 février. L'inclémence de la température avait retenu chez eux de nombreux amis. Un programme musical fort bien composé a été interprété brillamment par des artistes aveugles. Un prédicateur aveugle, le père Antonin, a fait entendre de réconfortantes paroles et rendu un pieux hommage aux bienfaiteurs et aux membres disparus de l'Association.

Avis important

L'Association Valentin Haüy intensifie son action en vue du placement de téléphonistes aveugles. De nouvelles circulaires viennent d'être imprimées qui, non seulement, donnent toutes les informations utiles aux employeurs, mais indiquent un bon nombre d'entreprises publiques et privées qui emploient déjà des téléphonistes aveugles et auprès desquelles on peut prendre des renseignements. Nos amis sont instamment priés de se munir de ces circulaires et de les répandre partout où cela peut être profitable, notamment d'en remettre aux patrons de grandes entreprises employant un téléphoniste, et dans les bureaux de placement. Ils doivent savoir en particulier que dans le cas où le standard doit subir une petite modification, toujours peu importante d'ailleurs, l'Association Valentin Haüy en assume la charge, et qu'elle est, en outre, disposée à faire les frais d'une période d'essai pour ses patronnés.

L'expérience prouve qu'il n'y a peut-être pas de métier plus propice à l'aveugle que celui de téléphoniste, aucun où il puisse plus complètement s'acquitter de sa besogne et avec aussi peu d'infériorité sur son collègue voyant.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.80

AVRIL-JUIN 1929. — N° 2

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles

7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉTRANGER : 12 FRANCS

(7 francs pour les pays à change déprécié)

Louis BRAILLE

Tandis que flagellés par le mépris des cieux,
Noirs pèlerins sans but que le Destin renie,
Ils erraient à tâtons dans la nuit infinie,
Damné comme eux pourtant, tu t'égalais aux dieux.

Car ton cœur, éclairé d'un matin radieux,
Recélait le trésor de la pitié bénie,
Et chez toi la pitié suscitant le génie,
A ceux que l'ombre étreint tu recréas des yeux.

O Braille, gloire à toi, doux vainqueur de ténèbres !
Tu livras le combat sans lendemains funèbres,
Et l'ange du Malheur recula devant toi,

Quand, cri d'amour surgi du profond de l'abîme,
Hymne de l'espérance, hosanna de la foi,
S'éleva dans l'azur ton « fiat lux », sublime !

« Le Frisson des Heures » Félix-Edme NOEL.

Une émouvante Manifestation

On n'a pas oublié les solennités organisées, un peu partout, et particulièrement à Paris, pour commémorer, en 1925, le centenaire de l'écriture Braille. S'il faut en croire la tradition, c'est en 1825, en effet, que Braille, alors âgé de 16 ans, fit connaître ses premiers essais, mais ce fut en 1829 que son procédé entra dans la phase des réalisations pratiques, et qu'un premier livre fut imprimé.

On s'en est souvenu et, de divers côtés, depuis le début de l'année en cours, la grande Presse a, de nouveau, rappelé le nom de Louis Braille à la gratitude de notre génération. Mais, parmi les événements qui marqueront ce centenaire, l'un des plus importants sera sans contredit la conférence internationale qui vient de se réunir à Paris, dans les bureaux de l'American Braille Press, sur l'initiative et sous la présidence de son Secrétaire général, Mr. G. Raverat, en vue de réaliser l'unification de la musicographie Braille.

Le « Valentin Haüy » a entretenu ses lecteurs de cette question et parlé en temps opportun de la commission française de musiciens aveugles qui a fait le travail préparatoire. A la conférence du 22 avril, les Etats-Unis étaient représentés par Mr. Rodenberg, envoyé de l'American Foundation for the Blind de New-York ; la Grande-Bretagne par MM. Watson et Mayhew, du National Institute for the Blind de Londres ; l'Allemagne par MM. Reuss, de Bade, et Czychy, de Kœnigsberg ; l'Italie, par MM. Nicolodi, Président de l'Union Nationale des Aveugles, et Fornasa, de Vicenze ; la France, par MM. Blazy, délégué de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, Clavers, délégué de l'A. V. H. et Dupas, délégué de l'American Braille Press. De nombreuses nations avaient, en outre, adhéré aux décisions de la conférence.

Seize séances ont été tenues au cours desquelles toutes les combinaisons de points susceptibles de donner satisfaction ont été examinées. D'un accord unanime, des modifications ont été réalisées. Nous en reparlerons à l'occasion de notre commission d'études qui s'est occupée de la question dans sa séance du 23 mai. Nous voulons seulement aujourd'hui rendre hommage à la persévérance de M. Raverat et à la générosité américaine, qui ont permis de mener à bien une entreprise aussi épineuse qu'utile. Nous voulons aussi signaler le geste d'une exquise délicatesse par lequel la conférence a tenu à clore ses travaux. Les délégués étrangers n'ont pas voulu quitter la France sans avoir visité le pays natal de Louis Braille et déposé sur le socle du monument érigé à sa mémoire une palme de bronze avec une inscription rappelant leur visite.

Le lundi 29 avril, le petit village de Coupvray (Seine-et-Marne), était en fête pour les recevoir. Tous les membres de la conférence s'y rendirent, accompagnés de M. Grosjean-Maupain, Directeur de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, et de M. Renaux, secrétaire général adjoint de l'Association Valentin Haüy.

Au pied du monument pavoisé, M. Bouffault, maire de Coupvray, les attendait, assisté de son Conseil municipal et entouré des enfants des écoles. En termes heureux, il salua ses hôtes et dit la légitime fierté de ses concitoyens. M. Grosjean-Maupain rappela ensuite l'œuvre admirable de l'illustre élève de l'Institution Nationale, puis, tour à tour, un délégué de chacune des nations représentées vint apporter l'hommage ému de son pays à l'immortel aveugle de Coupvray.

A l'issue de la cérémonie, le Maire présenta à l'assistance un arrière-petit-neveu de Braille, habitant la commune, et le pieux pèlerinage s'acheva par la visite de l'humble chaumière où naquit cet aveugle à qui tant d'autres, de tous les pays civilisés, doivent d'avoir pu triompher des ténèbres intellectuelles et de l'isolement moral.

L'Œuvre accomplie depuis un siècle aux Etats-Unis en faveur des Aveugles

Du 21 au 25 juin 1926, a eu lieu à Nashville (Etats-Unis), le 28ème Congrès bi-annuel de « L'American Association of Instructors of the Blind ». M. Edward Allen, directeur de la Perkins Institution for the Blind de Boston, y a fait l'historique de l'œuvre accomplie aux Etats-Unis en faveur des aveugles. Il nous a paru intéressant de résumer ici le travail de M. Allen en intercalant çà et là quelques réflexions personnelles que sa lecture nous a suggérées.

I

Les Pionniers Américains de l'Education des Aveugles

C'est aux environs de 1830 que les pionniers américains de l'éducation des aveugles commencèrent leur œuvre. Comme l'impulsion venait de France, c'est tout naturellement les provinces de l'Est qui connurent les premières écoles : Russ s'établit à New-York, Howe à Boston, Friedlander à Philadelphie.

Les débuts furent difficiles, car il s'agissait d'acclimater une idée nouvelle, d'y accoutumer les populations et de persuader les gens riches des capacités des aveugles. La foi qui animait les pionniers et le principe énoncé que « Les aveugles peuvent faire ce qu'ils croient pouvoir faire » ne suffissaient pas à résoudre tous les problèmes. En particulier, il fallait racoler les élèves et pourvoir à leur subsistance. Et ici nous rencontrons des procédés, concerts, tournées de propagande, exhibitions publiques, qui font un peu songer à ceux qu'employait Valentin Haüy en pleine Révolution Française pour subvenir aux besoins de ses jeunes élèves. Ces exercices et leur préparation, qui entraînaient une grande perte de temps et d'efforts, étaient tout aussi pénibles aux maîtres qu'aux élèves. N'est-ce pas des nécessités identiques de propagande qui, aujourd'hui encore, sont invoquées pour justifier, à l'Institution nationale de Paris, l'entretien d'un orchestre dont le rendement pédagogique ne paraît pas en rapport avec le temps qu'y consacrent les professeurs et les élèves ?

Parti des bords de l'Atlantique, le mouvement gagna rapidement le Sud et l'Ouest, trop rapidement même, car cette précipitation eut deux conséquences.

La première fut le mélange des aveugles et des sourds-muets, sans souci de la diversité de leurs besoins, de leur psychologie et de leur pédagogie. Quinze des écoles d'aveugles actuelles des Etats-Unis commencèrent par être des établissements mixtes. En 1886 encore, l'Association des éducateurs d'Aveugles protestait contre le mélange de ces deux catégories d'infirmes. Plus récemment même, il s'est rencontré des personnes pour soutenir l'opinion que la présence côte à côte des sourds-muets et des aveugles tendait à neutraliser la conscience de classe qui ne manquait pas de se manifester lorsqu'on séparait les deux groupes. Il est vrai que l'on attribuait la même vertu à la co-éducation d'internes voyants et d'internes aveugles, et que l'expérience qui en a été tentée au Collège d'Iowa ne s'est pas révélée très concluante.

La deuxième conséquence, c'est que chaque Etat voulant avoir « son » école et n'ayant pas toujours le personnel ou les fonds nécessaires à son organisation, beaucoup des nouveaux établissements connurent les diffi-

cultés qu'avaient rencontrées les pionniers de la première heure, et furent voués aux mêmes tâtonnements. Le typhlophile américain loue les Etats (il en existe encore six aujourd'hui) qui ont évité ces erreurs, en envoyant leurs aveugles dans les écoles mieux organisées des Etats voisins. C'est une leçon que devraient méditer ceux qui, chez nous, pour des intérêts électoraux ou autres, préfèrent garder les jeunes gens dans leur département, alors qu'un peu plus loin se trouve une école mieux outillée et plus appropriées aux aptitudes de ces jeunes gens.

Un autre fléau dont souffrirent les écoles dans la démocratie américaine et dont la nôtre n'est assurément pas exempte, résidait dans le fréquent changement des directeurs, dont la nomination et la suspension étaient vouées aux fluctuations de la politique. Par deux fois, Frank Hall lui-même, l'éminent inventeur de la machine à écrire et de la machine à stéréotyper en Braille, fut victime de ce déplorable système qui n'était pas pour apporter de la continuité dans les études des élèves.

II

La Question du Type de Caractères en Relief

Avant de rechercher par quelles phases est passé l'enseignement des aveugles en Amérique pour en arriver enfin à sa formule actuelle, suivons M. Allen dans l'examen d'une question qui domine pendant quatre-vingts ans l'histoire de la typhlophilie américaine : je veux parler du choix du type de caractères en relief.

Valentin Haüy avait posé en principe qu'il faut autant que possible rapprocher les aveugles des clairvoyants. S'appuyant sur l'autorité du grand bienfaiteur et donnant à sa pensée un sens exclusif qu'il aurait peut-être lui-même désavoué, les pionniers américains ne voulurent entendre parler que de l'écriture linéaire en relief. Exception faite pour quelques essais tentés par Russ, tous leurs efforts devaient porter sur des tentatives d'amélioration des caractères vulgaires. Samuel Howe, le fondateur de l'école de Boston, était arrivé, paraît-il, à des résultats surprenants de lecture.

Il faut croire que ces résultats ne se rapportaient qu'à certains privilégiés du toucher, car, lorsque William B. Wait se livra à une enquête auprès des élèves des écoles d'aveugles, il découvrit que 34 pour 100 seulement des usagers se déclaraient pouvoir lire avec profit et plaisir les caractères linéaires. Au principe d'Haüy, Wait opposa alors son principe que le véritable rapprochement avec les voyants ne consistait pas à employer les mêmes caractères qu'eux, mais à atteindre une vitesse de lecture qui pût être comparée à la leur. Wait lança son système qui, comme on sait, a pour base un alphabet de caractères ponctués de deux points de haut.

En 1870, un nouveau concurrent, le Braille américanisé, entre dans l'arène. Les progrès de ce système, qui n'est qu'une simple adaptation de l'alphabet Braille aux besoins particuliers de la langue anglaise, ne furent guère appréciables qu'à partir de 1890-1892, époque à laquelle Frank Hall inventa sa machine à écrire et sa machine à stéréotyper.

A ces créations qui menaçaient d'assurer le succès du Braille américanisé, les partisans du Wait ripostèrent en brandissant leurs kleidographe et leurs machines à sténographier. La lutte se poursuivit jusqu'à ce que les aveugles eux-mêmes, plus sages que les personnalités entre les mains de qui se trouvaient remises leurs destinées, aient réclamé le retour au Braille original. Les légers avantages que tel ou tel système paraissaient présenter, du point de vue américain, devaient fatalement s'effacer ainsi devant l'immense bienfait de posséder un système unique, non seulement national, mais encore universel.

Le Congrès de Little Rock, en 1910, qui paraît marquer un tournant décisif dans cette histoire du choix des caractères en relief, a ainsi une signification particulière. Libérée de cette querelle, l'Amérique allait pouvoir s'adonner à une fructueuse discussion d'autres affaires (placement

des élèves, patronage des adultes, etc.) qui avaient aussi leur importance.

La conséquence immédiate de l'unification de système d'écriture fut une meilleure utilisation des fonds. Ceux-ci ne firent pas défaut. Dès 1879, une subvention fédérale de 10.000 dollars étaient attribuée à l'Imprimerie de Louisville. En 1919, elle a été portée à 50.000 dollars, soit 1.250.000 de nos nouveaux francs, et ceci, bien entendu, n'empêchant en rien les fonds particuliers d'affluer. Quelle est donc l'imprimerie française qui peut fait état d'un pareil budget ?

Les libéralités du gouvernement ne devaient pas s'arrêter à subventionner les imprimeries. En 1904, était accordé le port gratuit des publications en relief. De là, l'important développement pris par certains magazines, le *Matilda Ziegler*, par exemple, qui tirait, je crois bien, à quelque dix mille exemplaires. Sans doute, un grand nombre d'entre eux ne connurent jamais les honneurs de la lecture. Pourtant M. Allen nous dit que cette expansion des imprimés en relief a été, principalement pour les aveugles adultes, quelque chose de comparable à ce qu'est aujourd'hui la Radio-diffusion.

M. Allen n'en parle pas, mais nous pouvons le dire, l'unification du système de lecture en Amérique aura sa répercussion en Europe. N'est-ce pas son influence qui a commencé à se faire sentir dans la création de l'« American Braille Press » établie à Paris ? Maintenant que le Braille est imprimé de la même façon des deux côtés de l'Atlantique, rien ne s'oppose plus à ce que la générosité américaine vienne au secours des aveugles de la vieille Europe.

III

Les diverses Formules Américaines de l'Education des Aveugles

La pédagogie américaine des aveugles n'est pas arrivée d'emblée à sa formule actuelle. Autant qu'on peut établir des distinctions tranchées là où il y eut en fait filiation et copénétration, il semble qu'elle ait successivement participé de deux principes en quelque sorte opposés.

Par la nature même du recrutement de leurs élèves, les premières écoles d'aveugles tenaient le milieu entre l'école et l'asile : les élèves normaux y recevaient l'instruction côte à côte avec les déficients et les arriérés intellectuels. La première conférence des directeurs d'écoles d'aveugles, qui eut lieu en 1853, avait décidé que « toute école devait prendre à sa charge le placement de ses élèves, à condition qu'ils fussent de bonne moralité ».

L'exagération de ce principe excellent en lui-même aurait conduit l'Amérique au système du « Heim ». Sans doute, la musique était enseignée et les élèves bien doués réussissaient à se créer des situations à l'extérieur ; mais la fréquentation des ateliers était obligatoire et les jeunes gens passaient tous leurs après-midi à exécuter des travaux manuels. Lorsque l'établissement publiait des bilans, le rendement de ces ateliers paraissait tout à fait satisfaisant, car les frais d'entretien des élèves, c'est-à-dire le prix de la main-d'œuvre, n'y figuraient pas. Trompés par ces apparences, les sortants se lançaient dans la vie où ils ne tardaient pas à éprouver de désagréables mécomptes. Ils n'avaient alors d'autres moyens de salut que de redemander leur admission dans les ateliers, et d'y finir leur vie, moitié comme ouvriers, moitié comme hospitalisés.

Puis il y eut réaction. Samuel Howe d'abord, William Wait ensuite combattirent un système d'éducation qui équivalait à un système d'assistance. Pour eux, l'idéal était de considérer le travail manuel comme un moyen et non comme une fin, de se borner à une formation générale et préprofessionnelle. L'aveugle devait sortir de son institution comme le voyant de son collège. L'école d'aveugles formait des hommes et non des producteurs ayant une valeur sociale. Le seul « métier » enseigné dans les écoles devait être l'accord des pianos. Je suppose que la musique y était dispensée comme un art et non comme une profession.

Il est si vrai qu'on voulait se rapprocher de la formule d'éducation

adoptée en ce temps-là pour les voyants, que Frank Hall préconisait la répartition des enfants aveugles dans les écoles publiques. Un instant, l'idée prit corps, et ceci grâce peut-être à la générosité avec laquelle l'Imprimerie de Louisville pourvoyait aux fournitures de livres scolaires sur toute l'étendue du territoire, pourtant si vaste, des Etats-Unis.

Entre ces deux extrêmes, l'école forme d'assistance et l'école dispensatrice de culture, il y avait place pour une autre conception. Il faut dire que, chez les voyants eux-mêmes, et en particulier en Amérique, l'enseignement économique et professionnel est aujourd'hui à l'honneur. Peut-être sous cette influence, peut-être à cause des résultats qu'aurait produit le système de Wait et de Hall poussé à ses dernières conséquences, toujours est-il que l'Amérique a réagi contre ce système. Le patronage des élèves sortants est considéré maintenant comme le prolongement de l'œuvre de l'éducateur, et sur ce point la France n'a rien a envier à l'Amérique. Mais, de plus, l'orientation professionnelle et la détermination des aptitudes des sujets sont introduits au sein même de l'école, et c'est là que nous aurions incontestablement quelque chose à prendre dans les méthodes américaines. On se préoccupe bien d'orientation professionnelle pour les voyants, pourquoi ne le ferions-nous pas pour les aveugles, moins bien armés pour la lutte ?

Nous aurions profit aussi à méditer les conseils que M. Allen donne sur les améliorations à apporter au régime de l'internat, dont les effets seraient d'autant plus néfastes pour les aveugles que la période de leur scolarité est assez longue, sur le recrutement et la préparation du personnel enseignant, et aussi sur cette opinion présentée en manière de conclusion, que, plus nos anciens élèves se détourneront des emplois spéciaux créés pour les aveugles, plus vraie sera l'hypothèse qui est le fondement de l'éducation des aveugles toute entière, à savoir, que lorsqu'il a reçu une formation appropriée, l'aveugle a une valeur économique et sociale.

Pierre Henri.

L'Assistance aux Aveugles en Allemagne

Rapport lu au 1er Congrès autrichien de l'assistance aux aveugles le 24 et le 25 mai 1928, à Vienne, par le docteur C. Strehl de Marburg

Le concept d'assistance peut être diversement interprété et compris selon les individus et les époques. Hans Maier en donne la définition suivante :

« On appelle assistance toute activité déployée par l'Etat, les associations professionnelles ou privées, pour assurer aux membres de la communauté, sur la base de l'équité, la part des biens matériels et immatériels qu'ils sont inaptes à se procurer par leurs propres moyens. » En conséquence, l'assistance aux aveugles s'étend à toutes les mesures propres à adapter les aveugles ,collectivement ou individuellement, par l'aide d'autrui ou leur activité personnelle, selon leurs conditions d'existence, économiques, intellectuelles ou sociales, à celles de leurs semblables clairvoyants.

Voici, en quelques mots, un rapide aperçu du développement historique de l'Assistance aux aveugles au XIe siècle.

Les exemples de Valentin Haüy à Paris et de Johann Wilhem Klein à Vienne, provoquèrent la fondation à Berlin, en 1806, de l'Institution des Aveugles, sous la direction du docteur Auguste Zenne. L'assistance privée, l'aide fraternelle des fédérations indépendantes, ont coopéré, dans une mesure illimitée, à l'institution ultérieure de nouveaux établissements, alors que l'Etat ne pouvait offrir qu'une aide fort limitée. Bien que les aveugles, qui ne sont pas en tutelle, ne subissent pas, selon la législation actuelle, un amoindrissement de leur capacité legale, ni en droit privé, ni en droit public, l'assistance à leur égard n'en est pas moins

réglementée, même après la constitution de l'empire, par les lois sur l'Assistance aux nécessiteux, en l'espèce par la loi du 2 juin 1870 sur la **résidence d'assistance** ; (Unterstützungs-wohnsitz). Dans sa rédaction ultérieure du 30 mai 1908, cette loi contenait des dispositions relatives à à l'obtention ou à la suppression du **domicile d'assistance,** ainsi qu'aux préposés à l'Assistance des nécessiteux. Les lois d'exécution promulguées dans les Etats confédérés, tels que, en Prusse, la loi de Dotation du 8 juillet 1875, l'Ordonnance provinciale qui conférait aux fédérations provinciales le droit de créer des instituts provinciaux d'aveugles et la loi prussienne d'Assistance du 1er juillet 1891, déterminèrent le mode et l'étendue du soutien à accorder au sujet de l'hospitalisation, du traitement et des soins à donner aux aveugles nécessiteux.

Dans ces lois et règlements, l'éducation en soi et en vue du travail productif n'était pas toujours envisagée comme rentrant dans le cadre de l'assistance obligatoire. Vers la fin du siècle, une partie des Etats avait reconnu le caractère essentiel de l'Assistance aux aveugles et cependant, dans la plus grande partie de l'Allemagne, l'éducation et la formation professionnelle n'étaient pas encore des tâches incombant à l'Assistance. La non-introduction de l'éducation et de la formation en vue du travail productif en tant qu'obligation légale de l'Assistance, repose sur une divergence de conceptions dans les cercles compétents. Tandis que les uns concevaient l'Assistance, d'après son développement historique et sa nature propre, comme devant se limiter à un rôle de protection, et envisageaient l'éducation et la mise en état de se suffire comme une tâche de politique sociale, une autre tendance présentait un point de vue tout différent à savoir que l'assistance doit aussi intervenir sous forme de prévoyance. Le résultat d'une telle conception fut l'Obligation scolaire pour les enfants aveugles : 1873 dans le royaume, 1874 dans le grand duché de Saxe, 1894 dans le grand duché de Braunschweig, 1902 dans celui de Bade ; en Prusse, par la loi scolaire du 7 août 1911. Cette fonction d'instruction et de perfectionnement est assurée actuellement en Allemagne par 8 établissements d'Etat, 10 provinciaux, 1 départemental, 5 municipaux et 9 privés. Après la guerre, l'Ecole des Aveugles de guerre « Conseiller privé Silex » à Berlin, et l'Institution de Marburg y furent encore adjointes. Pour les aveugles partiellement ou totalement incapables de travail productif, fonctionnent environ 50 foyers et maisons d'assistance. En 1873, eut lieu, à Vienne, le premier Congrès des éducateurs d'aveugles, auquel succédèrent, tous les 3 ans, des Congrès d'éducateurs allemands. Ces Congrès donnèrent aux directeurs et aux maîtres la possibilité d'échanger personnellement leurs idées et favorisèrent, d'une façon tout à fait exceptionnelle, l'éducation et l'assistance des aveugles.

Le siècle passé vécut dans une conception entièrement différente de la conception actuelle. Selon les idées de cette époque, l'aveugle était un objet d'apitoiement depuis le berceau jusqu'à la tombe. Le jeune aveugle qui était bien éduqué et bien armé professionnellement, pouvait, en s'appuyant sur les établissements, ateliers et foyers existants, mener une existence tranquille et lucrative. Quelques aveugles exceptionnellement doués étaient même poussés au-delà des professions types réservées aux aveugles, telles que la musique, le massage, etc. Le commerçant et l'universitaire aveugles constituaient des exceptions. Si nous jetons un regard en arrière et si nous examinons la situation d'alors, nous pouvons sentir notre cœur s'emplir de gratitude pour tous ceux qui ont suscité et favorisé ce développement. Le xxe siècle, par ses révolutions et ses réformes économiques et politiques, par la guerre et ses conséquences, imprima un rythme de développement qui plaça l'éducation professionnelle et l'assistance des aveugles devant des tâches totalement nouvelles. Un élément nouveau intervint : l'essor de la conscience sociale du peuple, l'éveil intellectuel de l'individu, son aspiration à l'autonomie et au développement de sa personnalité, et l'activité efficace des fédérations « d'auto-assistance ». La normalisation et l'industrialisation des procédés de production menacèrent l'artisanat des aveugles et contraignirent l'assistance des œuvres

et l'auto-assistance à chercher d'autres moyens de formation professionnelle.

En Allemagne, l'obligation scolaire n'est pas réglementée actuellement par une loi d'Empire, mais elle est appliquée, dans presque tous les Etats, selon des principes uniformes. La loi d'Empire sur la **résidence d'assistance** qui abandonnait entièrement à la législation de chaque état la réglementation et la proportion de l'appui à accorder, fut abrogée par le décret d'Assistance obligatoire du 13 février 1924 et les **statuts** d'empire, promulgués conjointement le 4 décembre 1924 sur le mode et les limites de l'Assistance publique. Il existe une loi d'Empire qui fixe aux états quant à l'étendue et à l'application de leurs mesures d'assistance, une limite minima, mais aucune limite maxima. L'assistance incombe aux états qui, de leur côté, s'efforcent de former des agents capables. Le décret exprime catégoriquement le vœu que les fédérations indépendantes d'assistance et que les représentants des organisations participantes d'auto-assistance soient appelés à la solution des problèmes d'assistance, principe qui trouve aussi son application en ce qui concerne les aveugles et les fédérations qui les assistent. L'Assistance publique et l'Assistance privée doivent se compléter pour des fins pratiques et collaborer selon des modes respectueux de leur indépendance mutuelle. Les organisations existantes, telles que les institutions, les ateliers, les foyers d'aveugles, doivent être conviés à la solution de ces problèmes, soutenues et développées ; mais des organisations nouvelles ne seront créées que dans des cas d'impérieuse nécessité. L'Assistance doit aussi s'exercer par la prévoyance, surtout pour les sujets mineurs, « afin d'éviter des perturbations dans le développement physique, intellectuel et moral ». A côté de l'indispensable soutien matériel et de l'aide en cas de maladie, la loi prévoit pour les mineurs nécessiteux, donc aussi pour les aveugles, la formation scolaire, et pour les aveugles frappés plus tard, la mise en état de se suffire. En se basant sur cette disposition, les parents devront réclamer pour les enfants et les adultes aveugles, un enseignement spécial, la formation professionnelle et la possibilité de se suffire aux frais de l'administration qualifiée. La vieille querelle au sujet de l'obligation pour les fédérations d'assistance locales et nationales de supporter l'accroissement des frais d'éducation dans les établissements, en faveur des enfants aveugles indigents, se trouve par là résolue. Le développement que doit atteindre, par suite, l'éducation en vue d'un travail productif, n'est pas nettement délimité. Mais des exemples ont montré que les préposés à l'assistance, voient grand et acceptent même des frais d'éducation fort élevés. L'Assistance est tenue, moralement et légalement, à cette aide individuelle, dans la mesure où l'inutilité de la tentative entreprise pour rendre un nécessiteux capable de se suffire, ne se laisse pas prévoir avec certitude ou ne s'est pas déjà avérée.

Il peut être accordé aux aveugles âgés et incapables de travail, un relèvement de l'indemnité d'assistance, tel qu'il est acquis aux invalides de guerre, aux petits rentiers et aux **rentiers sociaux.** Pour ces aveugles-là, l'hospitalisation privée est aussi possible. Le règlement ne prévoit pas le droit légal à l'Assistance publique. Il se borne à une orientation et se trouve, par là, dans beaucoup de cas, subordonné aux vues des agents d'exécution.

A côté de cette formation scolaire et professionnelle qui englobe tous les moyens techniques d'action, dans certains cas même la machine à écrire, le règlement prévoit, pour les infirmes atteints d'incapacité grave de travail et par conséquent aussi pour les aveugles, des **offices de placement (Arbeitsvermittelungen)**. Cette assistance par le travail est elle-même en connexion très étroite avec la loi d'empire du 6 avril 1920, sur l'occupation des grands invalides, révisée le 12 janvier 1924. D'après le paragraphe 8, les aveugles sont reconnus et protégés eux aussi en tant qu'assimilés aux grands invalides, dans le sens de cette loi, s'ils sont incapables, sans l'aide de cette loi, de se procurer ou d'obtenir un travail approprié. Cette loi a été complétée par la loi d'Empire entrée en vigueur le 16 juillet

1927, sur l'assistance obligatoire par le travail et l'assurance contre le chômage et par la loi en préparation sur l'éducation professionnelle dont on ne peut encore prévoir les conséquences, en particulier pour cette dernière, en ce qui concerne les apprentis aveugles. Une série d'avantages ultérieurs est réservée à l'aveugle : ainsi dans le domaine des chemins de fer d'Empire, de la poste, des impôts et par l'institution des chiens guides.

L'aide aux aveugles de guerre est réglementée par la loi d'assistance d'Empire. Les droits à la rééducation professionnelle et à l'assistance sont fixés par le décret d'Assistance obligatoire et les statuts d'Empire. Toutes les mesures légales n'ont pu encore aboutir à une solution définitive du problème de l'assistance par le travail. Trois facteurs peuvent être considérés comme des obstacles : le manque de travail et de source de gain en général, la rationalisation du travail manuel et son industrialisation, enfin le manque général d'argent qui ne permet point la perspective de tentatives coûteuses et de grande envergure. C'est pourquoi le 2e Congrès de l'Assistance aux aveugles, tenu à Kœnigsberg, en août 1927, en face de la détresse actuelle d'un grand nombre d'aveugles allemands, a voté une résolution par laquelle le peuple et le gouvernement allemands sont priés d'instituer une loi accordant une rente aux aveugles. Le projet prévoit pour chaque aveugle, en tenant compte des revenus qu'il tire de son travail et de sa fortune, et d'après un certain barême, un minimum d'existence, une indemnité de cécité, une indemnité sociale de famille et de résidence. Cette loi exigeait des fédérations dirigeantes, une transformation des modes d'organisation de l'assistance étrangère et de l'auto-assistance, la collaboration sur une base paritaire, une activité commune des organes d'exécution.

En ce qui concerne les organisations d'auto-assistance, il existe en Allemagne :

L'Union des Combattants aveugles, Berlin 1916.
La Fédération Nationale des Aveugles allemands, Berlin 1912.
L'Union des Femmes Aveugles allemandes, Edewecht 1912.
L'Union des Universitaires aveugles, Marburg 1915.
L'Union des Aveugles de Langue allemande, Leipzig 1891.

Les quatres dernières organisations se sont fondues en 1926 en une organisation commune de travail pour les aveugles allemands.

Organisations centrales d'Assistance existant actuellement en Allemagne :

L'Union allemande des Professeurs Aveugles, Soest 1920.
Fédération des Instituts allemands d'Aveugles et des Unions d'assistance aux aveugles, Hambourg 1924.

Ces deux groupes se sont réunis pour former la Chambre d'Assistance aux aveugles, organisation qui collabore par ses conseils et ses travaux avec les autorités dans la préparation des lois de politique sociale en particulier dans le développement des assurances et de l'Assistance d'état ou municipale.

(*Traduction de Mademoiselle Marcourel.*)

Les Aveugles en Hongrie

Répondant à notre désir avec la plus obligeante amabilité, M. Karl Herodek, le distingué directeur de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Buda-Pesth, a bien voulu rédiger à notre intention un rapport sur la situation actuelle des aveugles hongrois. Nous lui en sommes vivement reconnaissants. Ce rapport, qui ne saurait émaner d'une source plus autorisée, intéressera au plus haut point les typhlophiles de France. Il est écrit en langue allemande. En voici la traduction fidèle. Nous nous sommes fait un devoir, cela va sans dire, de respecter les

sentiments patriotiques dont il est le reflet émouvant; ces sentiments, nous les comprenons.

J.-M. Desprat

« Le démembrement que le traité de Trianon a fait subir à la Hongrie, patrie millénaire à laquelle le saint-roi Etienne avait donné son unité géographique, a eu des répercussions trop graves sur la situation de nos bien-aimés aveugles pour que je puisse entreprendre l'exposé de cette situation sans éprouver un douloureux serrement de cœur.

Au recensement général de 1910, le pays comptait 20.886.480 habitants, et la statistique de 1912 y dénombra 18.153 aveugles; aujourd'hui, notre population, réduite à 9 millions, a dans ses rangs 5.783 aveugles, ceux de la guerre compris. Dans la Hongrie intégrale, les œuvres de typhlophilie se groupaient en quatre sections distinctes, correspondant aux quatre régions du royaume : les sections du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest, avec sièges respectifs à Eperjes, à Temesvar, à Kolozsvar Klausenburg, à Szombathely (Steinamanger). Les trois premières nous ont été enlevées par le traité de paix. Les états auxquels ces territoires sont échus en partage n'avaient pas, auparavant, d'organisation en faveur des victimes de la cécité, ou s'ils en possédaient une, l'activité déployée ne ressemblait en rien à celle des institutions fécondes de l'Europe occidentale. Fatalement, l'après-guerre a diminué, chez nous, la vigueur de l'action typhlophile sous toutes ses formes : instruction, travail, assistance; il en a été ainsi, bon gré mal gré, dans chacun des domaines de la bienfaisace. Notre tâche est donc de relever les ruines, d'imprimer à l'éducation de nos aveugles un nouvel élan, d'avancer sur toute la ligne.

Notre premier établissement scolaire pour jeunes aveugles date de 1825. Fondé à Pozsony (Presbourg) par l'archiduc palatin Joseph, dont toute la nation vénère la mémoire, il a été vraiment le berceau de notre typhlophilie. Dès 1826, l'archiduc le fit transférer à Buda-Pesth : nous en avons célébré, en 1926, le centenaire par des fêtes imposantes.

Devenue officiellement nationale en 1873, l'Institution Palatin Joseph a pris, à partir de cette époque, un essor magnifique. Elle occupe dans le 7e arrondissement de la Capitale, (rue Istvan, 95), un bâtiment splendide, où 226 enfants aveugles des deux sexes, appartenant aux diverses confessions religieuses, reçoivent actuellement les bienfaits de l'éducation et de l'instruction. Le nombre des élèves est même monté à 263 au cours de l'année 1916. C'est, sans contredit, l'une des plus importantes écoles de ce genre en Europe. Toutes les sections indispensables au développement progressif des jeunes déshérités de la lumière s'y trouvent réunies. Elle comprend, en effet: 1° Un jardin d'enfants, où sont accueillis les petits aveugles de cinq à six ans; 2° Une classe préparatoire, pour les élèves de huit à dix ans ; 3° Quatre classes d'école moyenne; 4° Des ateliers d'apprentissage dans lesquels nos futurs ouvriers et ouvrières se forment pendant trois ou quatre années. Ainsi l'enfant, entré à cinq ans, sort à dix-huit ans. Si ses parents ne peuvent subvenir aux frais de pension — et c'est malheureusement le cas 96 fois sur 100 — il est reçu gratuitement, en sorte que la charge entière retombe sur l'Institution. Celle-ci a, en outre, deux sections spéciales absolument séparées, l'une pour les aveugles arriérés, l'autre pour les enfants à vue faible. Cette dernière, qui a été ouverte au début de la présente année scolaire 1928-1929 et où on tient compte des capacités visuelles des élèves, prend une grande extension. Dès lors, on le conçoit

sans peine, notre enseignement repose sur des principes uniformes, jouit d'une parfaite unité de méthode. Son budget est assuré par le Ministère de l'Instruction publique; il l'était jadis par des Fondations, mais l'après-guerre a réduit à néant les anciens capitaux. Afin de préparer sérieusement à son rôle notre Corps Enseignant. Le Ministère entretient, au titre d'Université, une Ecole Normale de Typhlo-pédagogie, dans laquelle les futurs maîtres et maîtresses, une fois terminées les études habituelles d'Ecole Normale ou d'école moyenne, s'initient, en quatre cours successifs d'une année chacun, à l'art d'instruire les aveugles, les sourds-muets, les arriérés et les anormaux.

L'éducation proprement dite de nos enfants est confiée à des religieuses, sauf pour les plus âgés des garçons. Notre programme scolaire est approuvé par le Ministère de l'Instruction Publique. Quiconque y a satisfait reçoit un certificat de sortie équivalent au diplôme de fin d'études de l'enseignement moyen. La musique est en dehors du programme général. (Les aveugles hongrois, nous le savons par ailleurs, pratiquent beaucoup l'Esperanto, c'est là une source précieuse: la « Internacia lingvo », bien que défectueuse, est, pour la plupart d'entre eux, le seul moyen facile de se mettre en rapport avec des aveugles d'autres pays). L'Institution Palatin Joseph de Buda-Pesth est notre seule maison de ce genre; en Hongrie, par conséquent, la formation intellectuelle et morale des jeunes aveugles est centralisée complètement. Toutefois il existe, dans la Capitale, une institution privée destinée exclusivement à la communauté israélite; celle-ci, se voyant dans l'impossibilité de faire face plus longtemps aux frais de deux maisons distinctes, vient de la réunir à son institution des sourds-muets. Grâce à la générosité de notre Association pour le bien des Aveugles, nous possédons encore trois établissement: l'un à Buda-Pesth, pour les filles, les deux autres à Szeged et à Szombathely pour les garçons, où les adolescents qui ont été atteints par la terrible infirmité après leur quatorzième année peuvent achever leurs études et apprendre un métier jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.

Mais revenons, si vous voulez bien, à l'Institution Nationale Palatin Joseph, afin d'en avoir une idée plus complète. La formation des élèves y est orientée, suivant les aptitudes personnelles, soit vers la musique, soit vers une profession manuelle. Les métiers présentement enseignés sont la vannerie, la brosserie, et l'accord des pianos. Quant à notre éducation musicale, elle se conforme au programme de l'Académie de Musique, où les mieux doués de nos sujets ont du reste la faculté de poursuivre leurs études, c'est ainsi que nous avons plusieurs lauréats de l'Académie, parmi lesquels deux des maîtres de musique de l'Institution. Notre maître pour l'accord des pianos et notre imprimeur sont de même des aveugles, notre maîtresse de brosserie est une demi-voyante. En un mot, le but essentiel de nos efforts est de fournir à nos aveugles un gagne-pain. Ce gagne-pain, tous, évidemment, ne peuvent le demander aux trois métiers mentionnés ci-dessus. Comme autres professions bien appropriées, ils ont la confection des tapis de kokus (tapis en fibre végétale) la corderie, la poterie et le travail des perles. D'après notre expérience, la cordonnerie est avantageuse plutôt pour les demi-voyants. Le massage a été tenté pendant la guerre, mais c'est là une branche que les clairvoyants accaparent en Hongrie. Aussi bien, force nous est de l'avouer, hélas ! par suite de la concurrence toujours plus écrasante de la grande industrie, toutes ces occupations ne suffisent plus désormais à faire vivre nos artisans privés de la vue. En Allemagne, de nombreux

aveugles sont employés par les usines Siemens-Schuckert, voilà un exemple imitable: il est vraiment à souhaiter que nos aveugles puissent être préparés au travail en fabrique, afin d'arriver aux mêmes salaires que n'importe quel ouvrier.

Qu'on me permette ici une digression sur nos aveugles de guerre. Tous furent réadaptés. Ils étaient à la fin de 1922, quand on supprima l'école de rééducation, 29 officiers et 794 soldats, parmi lesquels 95 % étaient en mesure de gagner leur vie. Un certain nombre, étant revenus au pays natal, obtinrent le droit de négoce: ils ouvrirent un café ou un restaurant, montèrent un commerce, plusieurs se firent téléphonistes, d'aucuns ouvriers, quelques officiers protestants devinrent pasteurs, ceux qui avaient des diplômes reprirent leur carrière en se faisant aider.

Jusqu'à ce jour notre législation n'impose pas d'obligation scolaire pour les enfants privés de la vue, mais un projet dans ce sens est en voie d'élaboration. Du reste, la loi de 1921 renferme déjà des indications concernant les anormaux. On est fondé à croire que, dans l'état présent des choses, 90 % des aveugles hongrois ne sont point frustrés des avantages de l'éducation et de l'instruction.

Notre Association pour le Bien des Aveugles, — je ne pense pas manquer à la modestie en l'affirmant — est organisée à la perfection. Son activité s'exerce parallèlement à celle de l'Institution Palatin Joseph, de manière à la continuer, à en être le complément naturel et logique. Dès que nos élèves quittent l'école, elle les prend sous son égide, s'occupe de leur avenir. Elle repose sur des bases sociales. Subventionnée par le Gouvernement et dépendant, elle aussi, du Ministère de l'Instruction Publique, elle a contracté l'obligation de les patroner tous. Cette œuvre, qui entrait déjà dans les plans de l'archiduc Palatin Joseph, ne put être réalisée qu'en 1885, d'abord comme association strictement privée, puis, en 1898, sous sa forme actuelle. A cette dernière date, elle s'engagea à créer et soutenir des ateliers avec « Homes ». Dans le principe, la Capitale fut seule dotée d'un établissement. A mesure que le nombre de travailleurs et travailleuses sortis de l'Institution augmenta, on fonda des succursales réservées aux hommes, à Szeged, à Szombathely, à Miskolc, tandis que l'atelier et internat de Buda-Pesth devenait le domaine exclusif des femmes. Celles-ci font surtout la brosserie et le cannage des chaises. Récemment l'Association a installé un atelier d'essais, où l'on expérimente, pour l'instant, le tissage, la fabrication des filets de pêche, et le travail des perles. Dans le but d'accroître ses ressources financières, elle a ouvert un « Film-Théâtre », pour lequel, d'ailleurs, elle utilise des musiciens aveugles, afin de les faire apprécier du public et de faciliter, par là même, leur admission dans d'autres films-théâtre où établissements analogues. L'école a soin d'en tenir compte dans son programme d'enseignement musical. Nous formons aussi, notons-le, des chantres d'églises, car les instituteurs de villages se désintéressent de plus en plus de ce service et nous aimerions les remplacer par des aveugles.

L'Association a des filiales autonomes. Le lien commun entre elles est un comité central, le « Praesidium National », qui tient, chaque année, une ou plusieurs séances plénières, suivant les besoins : dans ces séances sont traitées les questions d'intérêt général. L'Association a mis sur pied à Buda-Pesth, le « Cercle des Aveugles », œuvre très efficace pour unir entre eux les aveugles disséminés dans la ville, pour les grouper le plus possible et les assister. Ce cercle a environ trois cents

membres, auxquels il offre, dans ses locaux, une bibliothèque et des salles de réunions, les pianistes y trouvent un répétiteur.

En même temps, l'œuvre procure à chacun, principalement aux musiciens et aux accordeurs, des occasions de travail ; en cas de maladie, elle donne des secours et des soins.

Mais toute cette activité bienfaisante est déplorablement entravée par la pénurie d'argent. Dans l'espoir de parer au plus pressé et aussi afin d'aider à la vente des produits manufacturés, le « Praesidium » a décidé, lors de sa dernière assemblée, qu'on prierait le Gouvernement de réserver aux ateliers des aveugles les commandes en paniers et corbeilles ; parlé d'étatiser l'Association et ses Filiales, mesure déjà appliquée par l'Angleterre, comme l'a fait remarquer dans la Presse un ophtalmologiste de célébrité européenne, M. le Professeur Emile Gross : qu'une action énergique s'engage dans ce sens, et l'on peut être certain que le docteur Vas, notre Ministre de l'Assistance, saura rechercher les moyens de remédier à une situation angoissante. A l'égard de ceux qui souffrent, notre peuple est compatissant, généreux.

Si nous avons dû laisser en suspens bien des problèmes, la faute en est uniquement aux inextricables embarras d'ordre financier au milieu desquels le pays se débat. Nombreux sont, par exemple, les aveugles âgés ou incapables de tout travail qu'il faudrait hospitaliser ; or, notre asile de Neupest, près Buda-Pesth, le seul que nous ayons à cette fin, n'est à même de recueillir que cinquante pensionnaires.

Nous n'avons pas de revue typhlophile éditée en noir ; nos différentes organisations, dont le nombre et les forces ont été bien amoindries par l'amputation territoriale, se contentent d'un organe en commun avec les œuvres en faveur des sourds-muets. Par contre, la Société de Typhlopédagogie publie une revue mensuelle. Dans ces deux périodiques, des articles de valeur nous tiennent au courant, soit sur les questions de pédagogie, soit sur ce qui se fait à l'étranger. L'Institution Palatin Joseph possède un Musée, une Bibliothèque, une Imprimerie. Le Musée présente une riche collection d'intérêt historique et pratique. La bibliothèque, installée dans trois grandes salles, expédie par la poste les livres désirés ; un dame voyante et une aveugle en assurent le service. Elle est dotée d'à peu près 6.000 volumes, transcrits ou par des dames copistes bénévoles ou par des aveugles rétribués. L'imprimerie, pourvue d'une machine Hinze, nous fournit les ouvrages scolaires, et tire une revue en Braille, que nous envoyons gratuitement aux lecteurs de la Bibliothèque ; une seconde machine permet d'imprimer les manuels dont se servent nos élèves des classes inférieures pour s'initier aux caractères latins.,

En résumé, c'est d'une volonté ferme et avec un dévouement sinsère que nous travaillons à améliorer le sort de nos chers aveugles. Cependant, il ne nous a pas été permis, jusqu'ici, d'atteindre les résultats magnifiques auxquels on est parvenu dans beaucoup d'Etats de l'Europe occidentale. »

K. Herodek.

BIBLIOGRAPHIE

Définition de la cécité

D'après « le Blindenbote » de novembre 1928, « l'Union centrale Suisse pour le bien des aveugles » s'est préoccupée de l'adoption de règles pour la détermination de la cécité dans les œuvres.

La Commission Internationale réunie à Prague en 1908 avait décidé que devait être considérée comme aveugle : 1° toute personne incapable de se diriger à l'aide seule de ses yeux dans un lieu qu'elle ne connaît pas ; 2° toute personne incapable de compter à 5 mètres de distance les doigts ouverts d'une main se détachant sur fond noir.

La Commission spéciale suisse émet les propositions suivantes :

1° Pour être considéré comme aveugle, la cécité ou la faiblesse de la vue doit affecter les deux yeux, fût-ce à des degrés différents ;

2° Une distinction doit être faite entre les enfants et les adultes.

a) Enfants : doivent être considérés comme aveugles ceux qui ne peuvent suivre l'école des voyants, notamment ceux qui sont hors d'état de lire les caractères d'imprimerie.

b) Adultes : seront considérés comme aveugles ceux qui, dans leur enfance, n'ont pu, à cause de leur vue, fréquenter une école de voyants, ou l'ont fréquentée sans résultat ; ceux qui, devenus aveugles après avoir fréquenté l'école, ne peuvent plus exercer leur métier.

Nos directeurs d'écoles d'aveugles se préoccupent-ils suffisamment d'enseigner à leurs élèves l'étiquette de la table ?

Pas n'est besoin d'entrer ici dans des détails que chaque lecteur imagine sans peine. Il me suffira de dire qu'un article de l'*Outlook*, signé d'un directeur d'école spéciale, M. Gordon Hicks, de l'Ecole de Connecticut, attire l'attention de ses collègues sur l'importance de cette question : L'aveugle ne peut pas imiter ses voisins. Ce qui est geste naturel chez le voyant, est chez lui sujet d'étude, une véritable science à acquérir. Et n'oubliez pas qu'en France, où nous préparons des musiciens, des aveugles qui seront beaucoup plus que dans certains autres pays mêlés à la vie normale, cette science présente un intérêt tout particulier.

Les Bibliothèques de livres sur les aveugles aux Etats-Unis

Nous avons demandé à l'un de nos collaborateurs les plus dévoués, M. Pérouze, de bien vouloir donner à nos lecteurs une idée des richesses que contient notre Bibliothèque Valentin Haüy. C'est une tâche compliquée et délicate qu'il a bien voulu entreprendre, et nous espérons que les résultats de son enquête pourront être bientôt publiés ici. Le fond initial de cette collection est une bibliothèque personnelle de Maurice de la Sizeranne qui, avant d'entreprendre son œuvre, avait eu le souci de s'informer de tout ce qui avait été écrit sur la matière. Il en fit don à l'Association Valentin Haüy au moment de la fondation de celle-ci, et depuis elle n'a jamais cessé de s'accroître.

Un article de l'*Outlook* (numéro de décembre 1928) nous donne quelques informations sur les collections analogues existant en Amérique.

Le docteur Howe à la fin de sa vie en avait entrepris une à la Perkins Institution de Boston, dont il était le directeur, et elle a été soigneusement continuée et enrichie par son successeur dévoué M. Allen. Il paraît qu'elle est aujourd'hui extrêmement riche et contient un grand nombre de pièces fort rares. Il importe que les travailleurs en connaissent l'existence. C'est la plus belle collection de ce genre dans le nouveau continent.

Il y a sept ans l'*American Foundation for the Blind* en a entrepris une nouvelle. Celle-ci a grandi rapidement. On y trouve déjà 800 volumes reliés, plus un nombre considérable de brochures, de rapports, d'articles de revues tirés à part.

Il est grandement à souhaiter que des relations d'échange se nouent entre les bibliothèques d'ouvrages sur les aveugles d'Europe et d'Amérique, pour le plus grand profit des unes et des autres.

Ce que deviennent dans la vie les anciens élèves de l'Ecole d'Etat de New-York

Il y a toujours grand profit à examiner ce que donnent dans la vie les anciens élèves de nos écoles spéciales ; même il n'y a pas d'autre crité-

rium pour juger de la valeur de notre enseignement, que ses résultats dans l'ordre de l'adaptation au milieu social. Voilà pourquoi nous convions nos lecteurs à jeter un coup d'œil sur la statistique que vient de publier M. Hamilton, directeur de l'Ecole d'Etat de New-York sur les occupations actuelles des 161 élèves sortis de son institution après avoir obtenu le diplôme.

C'est la profession d'accordeur qui donne au plus grand nombre des moyens d'existence; 30 l'ont choisie. Puis 26 sont dans les affaires commerciales; 20 occupent un poste d'enseignement, pour la plupart dans des écoles d'aveugles. Si 5 professent dans des écoles de voyants, en réalité 4 d'entre eux sont des demi-voyants; un seul est complètement aveugle. Viennent ensuite 9 anciens élèves employés à des titres divers dans des associations et œuvres pour aveugles : 9 qui ont embrassé la carrière du droit; 5 ostéopathes et 3 masseuses. Cette dernière catégorie est exceptionnellement favorisée par le succès. 3 occupent un poste de secrétaire, grâce au dictaphone. Les musiciens sont seulement au nombre de 2, les fabricants de balais également. Restent une vingtaine qui ont des occupations plus ou moins définies et actives, notamment des femmes qui sont rentrées chez elles et rendent des services dans leur famille ou sont employées à des degrés divers à des besognes de typhlophilie.

Ajoutons que 4 complètent leurs études, que 5 sont morts, qu'on est sans nouvelles de 27. Ce ne sont sans doute pas ceux qui ont le mieux réussi.

Beaucoup de non diplômés en outre ont donné de bons résultats.

Une fois de plus, nous constatons que l'adaptation au milieu social se fait en Amérique par des voies un peu autres que chez nous. La proportion des musiciens et celle des ouvriers manuels sont considérablement plus élevés parmi les anciens élèves de nos écoles. Les accordeurs aussi sont peut-être encore un peu plus nombreux, bien que l'étanger nous rejoigne peu à peu sur ce point. Mais ne croyez pas que le commerce intéresse moins les aveugles de chez nous que les aveugles américains. En réalité, le nombre de nos commerçants grandit constamment et il est susceptible de s'accroître beaucoup encore. N'oubliez pas que nous avons toujours besoin de nombreux prêteurs pour mettre à la disposition des bien doués les petits capitaux nécessaires à la mise en œuvre de leurs aptitudes.

Un dernier détail : sur les 161 diplômés de l'Ecole d'Etat de New-York, 34 hommes et 13 femmes sont mariés.

Nouvelles et Renseignements

— Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Paul Gilbert, aveugle, décédé à Cannes, le 29 avril. M. Gilbert était un collaborateur dévoué du *Valentin Haüy*.

— MM. Langlais et Litaize, élèves de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles ont obtenu : le premier un second prix, le second un premier accessit d'orgue au Conservatoire.

— Le 30 mars, à Saint-Maximin (Var) a eu lieu l'ordination sacerdotale d'un aveugle, grand lecteur de notre Bibliothèque Braille, Michel-Edmond Perrin, en religion père Joseph-Marie, de l'ordre des frères prêcheurs. C'est au dévouement de nos copistes que le père Joseph-Marie doit d'avoir pu faire entièrement ses études de théologie. Il a célébré sa première messe le lendemain, jour de Pâques.

— Un religieux aveugle, le père Mollat, vient de fonder un groupement religieux d'aveugles affilié à l'œuvre l' « Apostolat de la prière », et qui porte le nom de « La croisade des aveugles ». Les aveugles désireux d'y adhérer sont invités à écrire au père Mollat, Maison Saint-Augustin, 7, rue des Augustins, Enghien, Belgique.

— M. Racine, masseur aveugle diplômé de l'école de lAssociation Valentin Haüy, a subi avec succès, en mars dernier, la deuxième partie du troisième examen en vue du doctorat en médecine.

— Mlles Salvers et Devaux, élèves de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris, ont obtenu le certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement de la musique dans les écoles de l'Etat (degré élémentaire).

— Valrose, la cité des aveugles de la guerre à Nice, s'est agrandi d'une nouvelle avenue, don généreux de M. et Mme Goldenberg-Garbowska. Le maire de Nice, M. Médecin, en a présidé l'inauguration le 5 mai.

— Le 20 avril, au théâtre des Champs-Elysées, a eu lieu un brillant gala en faveur des aveugles de guerre. On représentait « La lumière qui renaît », de Georges Delance. L'assistance comptait, à côté de nombreux mutilés, d'éminentes personnalités parisiennes. Dans un entr'acte, M. Georges Scapini a pris la parole avec éloquence.

— A Roubaix, pour faciliter la circulation des aveugles, on met à leur disposition un petit drapeau aux armes de la ville. Chaque fois qu'ils se trouvent dans le cas de demander de l'aide, pour traverser une rue, prendre le tramway ou toute autre cause, les intéressés auront tout simplement à agiter l'insigne. La police a reçu des instructions à cet effet.

Allemagne. — Contrairement à l'indication que nous avons donnée dans le précédent numéro, le séjour dans la maison de repos du Kniebis coûte l'été non 4,50 marks (prix demandé pendant l'hiver), mais seulement 3,50 marks. Nous engagerons les Français qui, pour apprendre la langue allemande, voudraient faire un séjour au Kniebis, à s'adresser, pour toùs renseignements, à Mr. Gueterbock, 11, Woerthstasse, Marburg-an-der-Lahn.

— Pour louer les bienfaits de l'esperanto on citera désormais l'exemple de Mme Zapater, aveugle qui vient de mourir à plus de 60 ans. Je compte pour rien que c'est à l'esperanto qu'elle dut son mariage ; née d'une famille hollandaise elle épousa un espagnol rencontré en 1909 dans un congrès esperantiste ; mais comment ne pas signaler que l'esperanto était devenu la langue habituelle du ménage, fixé à Cologne ?

— Comme nous avons parlé dans notre dernier numéro de la *Clinique de Liebenstein*, où les méthodes employées par le docteur Wiser sont, ainsi que nous l'avons montré, surtout des méthodes d'ordre psychologique, nous croyons devoir signaler qu'on s'inquiète outre Rhin des espérances tout à fait illusoires, que ces traitements font concevoir à un grand nombre d'aveugles. Le docteur Kaufmann de Dresde, dans un article des *Mitteilungen*, met en garde les intéressés.

— Les colporteurs vendant brosses et balais à des prix d' « Œuvre de Charité », en arguant à faux que ces marchandises sont fabriquées par les Aveugles, font une concurrence déloyale au commerce. Pour mettre fin à cette concurrence, on a créé une marque de protection spéciale pour la vraie marchandise d'Aveugles et, le 16 décembre 1927, le Ministère du Travail a remis ces marques à plusieurs ateliers d'Aveugles.

— L'Association pour le Bien des Aveugles a obtenu dans les Provinces Rhénanes le *Monopole* d'un nouveau genre de bois de brosses breveté. Les brosse se reconnaissent aisément à leur forme, elles sont munies du Brevet et de la Marque de Fabrique (de protection).

— On signale qu'à Nuremberg, suivant une initiative prise en Norvège, on a commencé à recourir aux détenus pour alimenter la bibliothèque de livres en braille. Trois prisonniers ont déjà été mis à la transcription, et les premiers résultats ont, paraît-il, été fort encourageants.

Angleterre. — Le *National Institute for the Blind* de Londres, signale aux typhlophiles son *Collège pour jeunes Filles Aveugles ou à vue très faible*, que connaissent déjà les lecteurs du « Valentin Haüy ». C'est une grande et charmante maison, située à la campagne, aux environs de Londres, à peu près à trente kilomètres du centre; dotée de tout le

confort moderne. L'atmosphère y est familiale. On y donne à la jeune fille, avec une éducation libérale soignée, des occupations professionnelles de son choix. Le collège est ouvert aux jeunes filles de toutes nationalités : il en a reçu des Indes, de Norvège, de Suède, d'Italie, d'Autriche. Les élèves sont admises depuis 7 ans jusqu'à l'âge où elles peuvent entrer à l'Université (18 à 20 ans). Pour renseignements détaillés, écrire : The Head Mistress, Charley-Wood College, Watford, Hertfordshire, England.

Espagne. — Nous signalons aux amateurs de la langue esperanto et de la langue espagnole, que M. Bellforta, de Barcelone, se propose de publier sous le titre de « Fraternité », une revue en Braille, divisée en quatre parties, auxquelles on pourra s'abonner séparément : 1° *Revue en Esperanto* ; 2° *Revue en espagnol* ; 3° *Livres en esperanto* ; 4° *Livres en espagnol*. La publication commencera, nous dit-on, quand M. Bellforta aura réuni 70 abonnés pour chaque partie.

Etats-Unis. — Nous avons signalé en son temps qu'une loi avait été votée par le congrès afin d'autoriser les compagnies à consentir aux aveugles qui voyagent accompagnés des tarifs spéciaux. Voici qu'un premier pas vient d'être fait dans la voie des réalisations : la compagnie Baltimore-Ohio accorde le voyage à demi-tarif pour l'aveugle et son guide, exception faite toutefois pour les aveugles fortunés et pour les aveugles mendiants. Jusqu'à présent, l'octroi de cette faveur reste subordonné à des formalités compliquées : demande plusieurs semaines à l'avance ; envoi de cette demande, avec le montant du billet, à l'American Foundation for the Blind qui la transmet avec des certificats fournis par une œuvre pour aveugles connaissant le postulant, etc. Les aveugles français qui se plaignent que les compagnies de chemins de fer soient chez nous bien lentes à concéder les faveurs que nous leur demandons feront bien de méditer cet exemple : si la France est en retard sur certains pays à cet égard, elle est tout de même parmi les pays privilégiés. Espérons que le premier pas fait aux Etats-Unis sera rapidement suivi d'importants progrès.

Italie. — On cite le cas d'un aveugle, M. di Fonso, ayant perdu la vue à 24 ans, en 1899, qui gagne sa vie en fabriquant du citrate de magnésie. On assure qu'à l'aide de ses machines il peut procéder à cette fabrication sans l'aide d'aucun voyant.

Japon. — Dans un article publié par le « Beacon », l'aveugle chrétien Yoshimoto nous informe que le *christianisme* fait de grands progrès parmi les aveugles japonais. Une corporation chrétienne à Tokio possède la meilleure imprimerie en Braille de tout le Japon. Elle a publié la Bible et de nombreux ouvrages propres à propager le christianisme. Elle fait paraître aussi un journal religieux. Ses bienfaits envers les aveugles contribuent beaucoup à la propagation de la foi chrétienne parmi eux. Inversement, M. Yoshimoto constate qu'en Corée le Christianisme se heurte parmi les aveugles à un obstacle qui paraît presque invincible : adopter la religion du Christ implique l'obligation pour eux de renoncer à la pratique de la sorcellerie qui est leur habituel gagne-pain.

Mexique. — Le nombre des aveugles est de 14.210, pour une population de 14.000.000 d'habitants.

Palestine. — Quatre écoles pour aveugles existent à Jérusalem : *Le Foyer des Aveugles de l'Orphelinat Syrien*, où l'on enseigne l'arabe, l'anglais et l'allemand ; l'*Institut juif des Aveugles*, où l'on enseigne l'hébreu, et l'allemand ; *La Mission pour les Aveugles de Palestine*, qui est une mission anglaise ; enfin l'*Orphelinat professionnel musulman*, où l'on enseigne l'arabe. Partout le système Braille est employé. Pour l'arabe et pour l'hébreu, on le lit de droite à gauche, comme l'écriture vulgaire (d'après Esperanta Ligilo).

Suisse. — On signale que l'année dernière, dans la région du Stockhorn, une centaine de chamois seraient morts par suite d'une maladie épidé-

mique, du genre de la galactie des chèvres, qui, en les rendant aveugles, les a mis pendant l'hiver hors d'état de chercher leur nourriture..

— Au cours de l'été de 1927, une épidémie de **trachome** a éclaté dans le personnel et les coureurs d'un vélodrome à Oberlikon, près de Zurich. Le nombre des cas s'est élevé à 42, et il a fallu prendre d'énergiques mesures d'isolement pour limiter le mal. Il a suffi, selon toute probabilité, du passage d'un coureur contaminé pour provoquer cette épidémie.

Turquie. — Une école pour aveugles a récemment été ouverte à Smyrne.

Yougoslavie. — D'après une statistique récente, le nombre des aveugles est de 11.526, dont 476 au Montenegro et 1.277 en Slovaquie.

Courrier de l'Association

Notre Assemblée générale

La quarantième Assemblée générale de l'A. V. H. a eu lieu le dimanche 28 avril dans son cadre habituel de l'hôtel Continental, au milieu d'une assistance nombreuse et choisie. On sait tout l'intérêt qu'offre chaque année à nos amis résidant à Paris cette solennité artistique et charitable. L'éloquence si savoureuse de M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, qui avait bien voulu en accepter la présidence, la parole toujours vibrante de notre vénéré Président, le général Balfourier, ont donné à la réunion de cette année un très vif éclat. Pendant le concert on a applaudi le timbre superbe et l'impeccable diction de Mme Jacotin, l'étourdissante virtuosité du jeune pianiste Ciampi et du violoniste aveugle Simoë Diaz. Mais l'auditoire, venu surtout pour témoigner sa sympathie aux aveugles, écouta avec l'attention la plus soutenue le rapport sur les travaux de l'œuvre au cours de l'année écoulée, rapport présenté par M. Blazy, membre aveugle du Conseil d'Administration. Nous n'analyserons pas ici ce mémoire dont on trouvera le texte *in-extenso* dans notre compte-rendu annuel. Disons seulement que le distingué rapporteur s'est attaché à montrer l'efficacité d'une collaboration étroite entre les aveugles à qui sont confiés, autant que possible, les services techniques de l'A. V. H., suivant le vœu de son fondateur, et des clairvoyants qui prodiguent à l'œuvre le concours plus que jamais nécessaire de leur précieux dévouement. Il a fait ressortir la complexité en même temps que l'utilité de la tâche remplie par chacun des multiples services qui composent l'A. V. H. dont il a marqué l'action sociale, enfin il a adressé à toutes les activités, à toutes les générosités, à toutes les bonnes volontés, un pathétique appel au nom du fondateur dont l'esprit continue à animer nos efforts, au nom de tous nos disparus, à qui le général Balfourier a exprimé en termes émus l'hommage inaltérablement reconnaissant de l'Œuvre.

Pour nos Groupes locaux

Dans quel esprit l'Association Valentin Haüy doit-elle donner les secours ?

De notre premier article (1) ressortait clairement, croyons-nous, l'idée suivante : le but réel de l'Association Valentin Haüy n'est pas de distribuer des secours à ses patronnés indigents, mais de mettre dans l'existence de chaque aveugle un élément de force et de relèvement,

(1) Voir le *Valentin Haüy*, Année 1928, p. 88.

de diminuer le plus possible la distance qui le sépare du clairvoyant, en un mot, de combler, autant que faire se peut, dans la vie de celui qui en est atteint, les lacunes que crée la cécité. Quand l'Association accorde une aide matérielle, c'est pour servir à des fins plus hautes. Eussions-nous réussi à faire entrer cette simple idée bien à fond dans l'esprit de tout patronat, que nous n'aurions pour ainsi dire rien à ajouter : tout le reste en découle.

L'erreur qui égare presque toujours nos nouveaux correspondants vient de ce que, plus ou moins consciemment, du mot aveugle, ils font le synonyme du mot pauvre : « C'est un aveugle, donc c'est un pauvre, donc il faut lui faire l'aumône »... Ils se méprennent complètement !

Nous avons vu que beaucoup d'aveugles ne sont pas pauvres, et tous pourtant, même les plus riches, bénéficient en quelque sorte des ressources de l'Association Valentin Haüy. Ils en bénéficient pour la raison que par l'utilisation de ces ressources, ils atténuent notablement l'infériorité de leur situation par rapport à celle des clairvoyants.

S'il est indéniable que parmi les aveugles se trouvent beaucoup de pauvres, n'oublions pas qu'en cherchant à les secourir, nous considérons en eux, non pas leur pauvreté, mais leur cécité. Les pauvres ont leurs œuvres de pauvres ; les aveugles indigents peuvent y recourir autant et plus que les clairvoyants nécessiteux. S'ils ne le font pas, nous interviendrons et voudrons qu'ils obtiennent le maximum d'avantages des institutions charitables de tous ordres à l'usage des malheureux. C'est là précisément la question que nous posons quand un aveugle en détresse nous est signalé : est-il aidé autant qu'il peut l'être par les œuvres d'assistance ?

Que notre Association ajoute ses secours à ceux que les aveugles reçoivent par ailleurs comme simples indigents, c'est dans l'ordre, puisqu'elle cherche à améliorer leur sort, mais ne la confondez pas avec un bureau de Bienfaisance ou une Conférence de Saint-Vincent de Paul ; sa mission est toute différente : nous allons aux aveugles pauvres parce qu'aveugles, et non parce que pauvres.

Si, nous adressant aux patronnants non initiés, nous les mettons en garde contre leurs dispositions à considérer d'abord et avant tout le secours pécuniaire, ce n'est certes pas par principe d'économie. Nous estimons, au contraire, que la générosité d'une œuvre est une condition de prospérité pour elle ; mais il faut dépenser à bon escient, avec le souci de poursuivre toujours le véritable but de l'œuvre : veut-elle mettre quelques billets de plus dans la poche des aveugles ou aspire-t-elle à faire de ses patronnés des hommes nouveaux, à les sauver de la pire misère: l'oisiveté, la vie sans horizon, l'existence à charge à soi et aux autres ?... Nul n'hésite sur la réponse à donner ; alors, il faut que l'effort capital porte sur l'œuvre principale, sur l'œuvre de résurrection que doit accomplir l'Association Valentin Haüy.

Remarquez que cet effort comporte de grandes dépenses et qu'il serait entravé ou même rendu impossible si le Groupe se laissait entraîner à partager le gros de ses ressources entre tous ses patronnés indigents.

Il faut distinguer les aveugles par sections

Il est indispensable que, dans le Groupe régional, les diverses catégories d'aveugles soient distinguées par sections, comme elles le sont à Paris et comme nous l'expliquons dans notre livre d'instruction au chapitre XVI et au chapitre XXI 2e partie : les enfants, les apprentis, les travailleurs, les vieillards et incapables. Insitons pour que l'on

tienne très grand compte de cette classification : plus qu'on ne saurait le dire, elle met de l'ordre, de la clarté dans les travaux du Groupe. Suivant la section à laquelle appartient le patronné, on voit immédiatement comment il doit être traité, de quelle façon on doit l'aider.

Puisqu'en cet article, nous abordons la question des secours, nous établirons une distinction essentielle entre les trois premières sections (enfants, apprentis, travailleurs), pour lesquelles nos fonds servent à créer des destinées, et la quatrième (vieillards et incapables), où l'œuvre ne peut qu'adoucir l'épreuve irrémédiable.

Comme conséquence, nous démontrerons qu'il est d'absolue nécessité de faire dans le budget du Groupe des parts bien séparées pour chaque catégorie d'aveugles (lire le Livre d'instruction, page 124). Nous verrons par la suite la proportion à établir entre les différents crédits attribués pour les secours et la manière de les répartir.

Tout d'abord, rappelons les principes généraux qui nous guident dans l'utilisation des fonds, principes communs à toutes les sections : pas de partage entre les aveugles ; chacun recevrait trop peu, et, les ressources ainsi morcelées, nous ne pourrions faire un assez grand effort pour les cas les plus intéressants, notamment ceux qui se rapportent au travail ou à la partie intellectuelle de l'œuvre, but primitif et principal de l'Association Valentin Haüy.

Les situations, lorsqu'on les approfondit, sont infiniment variables : telle exige une forte dépense, telle autre, au contraire, peut parfaitement se résoudre sans débours.

Dans l'attribution des secours, fuyons l'automatisme qui transforme une œuvre en administration et en détruit la portée morale. Evitons, autant que possible, les secours réguliers qui prennent un air de rentes ou de pensions. Nos secours, à nous, doivent toujours être motivés et producteurs d'énergie.

Certaines situations, cependant, se présentent si uniformément misérables qu'elles appellent notre aide, pour ainsi dire permanente. Souvenez-vous alors que plus nos secours sont réguliers, plus ils doivent être minimes. L'Association Valentin Haüy ne peut débourser largement que pour des cas exceptionnels, passagers, où le secours doit permettre à l'aveugle de vivre ensuite par ses propres moyens.

Même pour l'aide permanente dont nous venons de parler, ne soyez pas esclaves d'une mesure établie à perpétuité. Suivez vos patronnés et variez vos secours d'après les circonstances, d'après les besoins du moment.

Surtout, chassez de votre esprit l'idée que votre rôle est terminé lorsque vous avez remis une somme d'argent. Il vous reste au contraire à faire le principal : à veiller au bon emploi de votre don afin qu'il fructifie, qu'il se transforme en énergie, qu'il créée de la lumière et de la vie, qu'il fasse monter celui que vous voulez assister. Sinon, vous n'aurez rien fait... ou si peu ! Combien de fois, avant nous, M. de la Sizeranne a-t-il répété : « Ce n'est pas le secours qui importe, mais le patronage dont il faut l'accompagner.

Ces principes généraux exposés, voyons ce qui différencie le patronage de chaque catégorie d'aveugles, et notamment ce qui concerne la répartition des secours.

Les vieillards et incapables

La part de budget attribuée aux vieillards et incapables fût-elle relativement grosse, plus grosse même peut-être globalement que celle

des travailleurs, nous n'arriverons cependant à donner, en raison de leur grand nombre, qu'une aide pécuniaire très faible à chacun. Comment donc, selon l'esprit de l'A. V. H., les secourrons-nous ?... En faisant produire à nos très petits dons leur maximum d'effet, par un patronage attentif et judicieux. Il faut que, de notre aide matérielle insignifiante, découle pour l'aveugle un très grand bien. Services rendus, vigilance amicale, protection sympathique, ingéniosité délicate pour le réconforter, pour adoucir son épreuve; lui procurer de petits plaisirs et un travail facile qui occupe les heures trop longues, voilà ce qui résume l'action du patronnant. Et c'est par la visite au patronné que ce bien pourra se réaliser. Nous voudrions voir tous nos aveugles visités, même ceux qui sont au fond des campagnes.

Notre patronage procède plutôt du don de soi que du don d'argent. Croyez bien que l'homme non dépravé attache plus de prix aux choses qui viennent du cœur qu'à celles qui sortent de la bourse. Evidemment, les plus beaux mouvements d'âme resteraient infructueux s'ils n'étaient accompagnés d'un bienfait sensible qui les concrétise. C'est cet élément sensible qui nécessite notre aide financière. Mais elle ne prend vraiment de valeur qui si derrière elle on sent l'amour.

N'oubliez pas le grand principe de l'A. V. H. : l'aveugle doit moralement s'élever. Même s'il est âgé et incapable de rendement professionnel, il peut encore se rendre utile, fuir l'oisiveté qui engendre l'ennui déprimant. Dans l'incapacité, il y a bien des degrés : à moins que notre patronné ne soit tout à fait impotent, que de petites besognes ménagères ou autres sont journellement à sa portée ! Nous en reparlerons peut-être dans un prochain article. N'obtiendriez-vous qu'un succès partiel, il serait encore gros de conséquences heureuses pour votre aveugle.

L'Association Valentin Haüy n'est pas, avons-nous dit, une œuvre de partage. Même pour cette catégorie des vieillards et incapables, il nous faut faire des différences, ne pas donner à tous, ne pas diviser ce que nous donnons en parts uniformes. Tel aveugle qui vit à la campagne dans une ferme exploitée par les siens, aura moins de besoins que tel autre habitant un taudis en ville. Les dates, l'importance des secours doivent varier. Le patronnant fera en sorte que l'aide arrive au moment opportun.

En certains cas, il est bien préférable de donner les secours en nature, afin qu'il en soit fait meilleur usage. Un campagnard manque rarement de nourriture, mais ses proches, économes, hésiteront souvent à lui fournir un vêtement chaud. En ville, l'aveugle a généralement tout à acheter pour se procurer nourriture, chauffage, etc.

Le secours doit être employé au profit de l'aveugle lui-même, et non entrer tout simplement dans la caisse de la famille, à moins que le bénéficiaire n'en soit le chef et qu'il n'ait la charge directe des siens. Le but de l'œuvre est d'améliorer le sort de l'aveugle.

Les travailleurs

Les travailleurs sont en nombre moindre et leur situation ne nécessite qu'à certaines époques de leur vie professionnelle une aide sérieuse, notamment au moment de l'installation avec les frais d'outillage...

Même au cas où, par suite de circonstances exceptionnelles, certains de nos travailleurs se trouvent avoir besoin d'aide à peu près permanente (père de famille nombreuse, ouvrier ou musicien dont le rendement professionnel est réduit pour cause de santé ou de médiocre capacité), il y a toujours intérêt à ce que les crédits soient prévus en

chapitres distincts, car les travailleurs, beaucoup moins nombreux que les vieillards ou incapables, pourront être, sans doute, soutenus plus largement.

Encore devons-nous, pour leur bien, les aider selon l'esprit de l'Association Valentin Haüy. Exigeons qu'ils produisent le plus possible par eux-mêmes. Ne les habituons pas aux secours réguliers, ce qui serait les amollir et les diminuer. Soutenons largement les travailleurs à leurs débuts, aidons-les d'autant plus que nous trouvons en eux une valeur et que nous avons de chances de voir notre action financière devenir plus vite inutile. Ce n'est que le jour où notre patronné volera de ses propres ailes que nous pourrons nous réjouir pleinement, ayant atteint notre but. Certes, nous nous intéresserons toujours aux efforts de nos travailleurs, mais nous ne gâterons pas leur satisfaction de devoir à leur mérite, à leur labeur, le pain qu'ils mangent et qu'ils distribuent à ceux dont ils ont la charge.

Quant aux indolents, aux mous, tentés trop souvent de compter sur nous pour le soin de leurs affaires, nous ne les répudierons pas, surtout si nous leur connaissons des circonstances atténuantes, mais nous nous tiendrons sur une plus grande réserve. Et enfin s'il s'en trouve qui, aptes à se rééduquer, reculent devant l'effort, préférant l'oisiveté, l'inertie, nous nous garderons bien de les comprendre dans la répartition de nos secours. Qu'ils s'aident eux-mêmes et l'Association Valentin Haüy les aidera !

Le Budget et les Secours

Le budget du Groupe régional annuellement établi par chapitres, et des crédits bien distincts attribués ainsi à chaque catégorie d'aveugles, voyons comment s'en fera la répartition.

Pour la section des enfants où les secours doivent être rares, pour celles des apprentis et des travailleurs où ils sont plus gros et plus fréquents, mais tout aussi intermittents et imprévus (les besoins se présentant très inégalement sur un point ou sur un autre du territoire du Groupe), chaque cas doit faire l'objet d'une étude et d'une demande spéciale du Sous-Comité au Comité régional.

Il n'en va pas de même pour les Vieillards et les Incapables, presque toujours en état de recevoir une aide permanente, et auxquels l'OEuvre ne peut donner que de petits secours. Lorsque le Comité régional qui centralise les ressources et établit le budget a fixé le crédit attribué à ce chapitre, il fait le calcul de la part qui revient à chaque Sous-Comité, proportionnellement à leur nombre de Vieillards et Incapables secourus ; (les hospitalisés sont comptés à part, l'œuvre leur destinant une somme fixe de 15 fr. à 20 fr. par an et par tête, employés à l'achat des douceurs apportées par les dames visiteuses). Nous donnons, à titre d'indication, le taux moyen d'environ 100 fr. pour les patronnés à domicile, chaque Groupe régional agissant, d'ailleurs, d'après ses ressources.

Il appartient ensuite au Sous-Comité, qui connaît les besoins réels de ses aveugles, de faire les propositions pour l'attribution des secours individuels dans la limite indiquée par le Comité réginal. Il dressera donc, pour l'envoyer au Siège du Groupe, une liste contenant le nom des aveugles qu'il désire secourir, la somme prévue pour chacun d'eux (somme qui doit être fort variable suivant les cas), et les motifs de ces propositions, toutes choses nécessaires pour la tenue à jour de dossiers d'aveugles au Siège régional. Celui-ci, après inscription des sommes, en enverra donc le total au Sous-Comité, afin qu'au cours de l'année,

les patrons distribuent ces secours par fractions, en choisissant les circonstances et les dates les plus opportunes.

En résumé, pour le chapitre des Vieillards et Incapables, le Comité régional fixe la somme globale, le Sous-Comité propose l'attribution individuelle et distribue les secours dans le courant de l'année.

Telle est, à notre avis, la meilleure méthode quand il s'agit des petits secours habituels aux Vieillards et Incapables. Mais des dons exceptionnels sont indispensables, en certains cas plus pressants et angoissants. Le Comité régional agira donc avec sagesse et prudence en n'épuisant pas tout le crédit attribué au chapitre de cette 4e section. Il en réservera un tiers, par exemple, pour les « secours exceptionnels » qui feront l'objet de demandes spéciales des Sous-Comités, tout comme les secours aux Travailleurs. Ainsi pourraient être aidés un peu plus efficacement certains Vieillards ou Incapables intéressants, en un moment de particulière détresse.

Nous ne le répéterons jamais trop : Une fois les ressources de l'A. V. H. bien réparties, il reste encore à les faire fructifier par notre action morale. Notre œuvre exige des vocations très diverses. Tel excellera dans le patronage des intellectuels, tel autre dans celui des petits artisans, un troisième sera remarquable dans les démarches administratives. Voici une jeune fille qui a le don de conquérir le cœur de ses sœurs aveugles, une dame qui sait approcher les malades et leur dire le mot qui soutient. Enfin, nous trouverons la patronnante rêvée pour les vieux : elle a la note juste pour leur plaire, les amuser, les remonter, imagine mille petits riens qui font le charme et la joie de ceux qu'on veut consoler.

Puis, au centre de cette phalange bienfaisante, est un chef qui incarne l'œuvre toute entière, la synthétise, en quelque sorte ; c'est lui qui a la mission délicate d'établir l'unité dans la diversité, et dose, proportionne, en un mot, tient les fils de la situation considérée dans son ensemble. Il connaît le zèle de ses collaborateurs et collaboratrices, il a à cœur de donner à chacun le maximum de moyens pour que ce zèle fructifie. Il peut avoir pour le bon ordre, pour maintenir l'œuvre au niveau de sa mission, le devoir de limiter l'attribution des secours, d'en doser la répartition... Qui ne s'inclinera devant cette sage discipline, dut-il sacrifier quelques aspirations personnelles ? Mais nos chefs ont le cœur bon, ce sont des hommes de foi. Plutôt que le souci excessif de ménager les finances de leur Groupe, ils doivent avoir celui d'amener les ressources qui permettent d'aider généreusement et efficacement nos chers aveugles.

Albert Mahaut et Elisabeth de Geyer.

Notre Propagande

Le jeudi 28 février, régnait une animation inaccoutumée au siège de l'A. V. H. Ce jour-là, en effet, les élèves de nos lycées et collèges parisiens étaient venus en foule voir travailler les aveugles.

Avec quel intérêt ils écoutèrent l'histoire du premier instituteur des aveugles et de son premier élève cueilli sous le porche d'une église où il mendiait ; de quel œil avide ils suivirent les exercices scolaires d'enfants comme eux, qui, bien que privés du regard, lisaient couramment en glissant leurs doigts sur les points blancs d'un livre, les promenaient à travers le monde sur une carte de géographie en relief, ou résolvaient rapidement un problème d'arithmétique au moyen de leurs petits cubes ! Ici, on se disputait un alphabet Braille ou une

fiche sur laquelle un dactylographe aveugle venait d'écrire une phrase sous la dictée ; là, on considérait, surpris, les milliers de gros volumes soigneusement alignés sur les rayons d'une bibliothèque ; plus loin, on faisait silence autour d'un aveugle virtuose du piano ou du violon ; là-bas, on s'émerveillait de la dextérité de nos imprimeuses ou de l'habileté de nos brossiers et de nos chaisiers. Puis, ce fut la ruée au magasin : bonnets au crochet pour le petit frère ou la petite sœur, corbeilles à ouvrage pour la Maman, brosses à chapeau ou à ongles, chacun voulut emporter un souvenir du travail des aveugles.

Et il faut croire que l'enthousiasme de nos jeunes visiteurs déborda, puisque, quinze jours plus tard, le jeudi 14 mars, ils revinrent plus nombreux encore, accompagnés cette fois de leurs parents...

Excellente leçon de choses et grande leçon de morale à la fois, n'est-il pas vrai, que ces visites d'enfants, si heureusement inaugurées il y a quelques années, grâce au légendaire M. Jaboune, continuées l'an dernier par la venue des élèves des écoles primaires de Paris, sous la conduite de leurs maîtres, excellente leçon de choses et grande leçon de morale, non seulement par l'émotion bienfaisante qu'elles font naître, mais par les réflexions salutaires qu'elles peuvent inspirer. Nos petits amis garderont, une impression durable de leur promenade rue Duroc : ils n'oublieront pas qu'il est des hommes qui travaillent sans leurs yeux et qu'il faut, pour que ces hommes puissent vivre sans tendre la main, qu'on leur confie le travail dont ils restent capables. Et si, plus tard, dans l'existence, se rencontrent dans leur entourage des personnes qui perdent la vue, ils n'ignoreront pas comment on peut les soutenir et à qui il convient de les adresser.

On ne saurait trop remercier MM. les Proviseurs et Professeurs des Lycées et les Supérieurs des Collèges, d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'appel de M. Villey, et féliciter M. Henri, le distingué Conservateur du Musée Valentin Haüy, qui organise toujours avec tant de tact et d'entrain ces réceptions charmantes.

Nouvelles diverses

Nos amis savent que la cherté de la vie se fait sentir avec une particulière âpreté dans le monde des aveugles. L'A. V. H., poursuivant sa tâche, met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour aider ses patronnés à supporter les difficultés économiques.

A la suite de nos démarches, d'importantes maisons de commerce ont bien voulu consentir aux aveugles, sur présentation d'un bon délivré par l'A. V. H., une remise de 10 % sur les achats effectués dans ces maisons et payés comptant. Citons les Grands Magasins de La Samaritaine et la Pharmacie Principale, 88-90, boulevard Sébastopol, à Paris. Ce nous est un très agréable devoir que d'exprimer ici la gratitude des aveugles et la nôtre, au Directeur de La Samaritaine, M. Gabriel Cognacq, et au Directeur de la Pharmacie Principale, M. Canonne. Souhaitons que leur généreux exemple ait des imitateurs de plus en plus nombreux.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.80

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1929. — N° 3

LE

VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES

Fondé en 1883

Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL

ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS. — ÉT[illegible] : 12 FRANCS
(7 francs pour les pays à change dépré[illegible]

Le Pré-Congrès International de Vienne

En septembre 1927, avait lieu à Marbourg-sur-Lahn (Hesse-Darmstadt) une réunion des membres de l'Association Internationale des Etudiants aveugles. Parmi les adhérents français, M. Villey, M. Lotz et M. Bronne avaient pu se rendre à l'appel de M. J.-J. Monnier, le secrétaire général de l'A. E. A. L'idée fut alors lancée de réunir un grand congrès international qui étudierait les questions typhlophiliques communes à tous les pays, procéderait à des échanges de vue et d'expériences et jetterait les bases d'une collaboration internationale. Afin de tirer le meilleur rendement de cette assemblée et dans le but d'y accomplir un travail utile, il fut décidé qu'un congrès préliminaire, chargé de nommer les commissions et de déterminer les questions à inscrire à l'ordre du jour du congrès définitif, précéderait celui-ci. L'organisation de cette réunion préparatoire fut confiée au docteur Karl Strehl, directeur de l'Etablissement Universitaire pour Aveugles de

Marbourg, et c'est elle qui vient d'avoir lieu à Vienne, du 14 au 18 juillet dernier.

Plus de 80 personnes, représentant 18 nations différentes, s'étaient fait inscrire; mais seules les délégations allemande (24 membres) et autrichienne (16 membres) étaient à peu près au complet. Le choix de Vienne comme siège du pré-congrès explique cette prédominance des Allemands et des Autrichiens. La distance, le manque de temps, les frais élevés de voyage et de séjour, avaient arrêté bien des bonnes volontés. La France ne comptait que trois délégués: M. Billeton, d'Arras (représentant la Société d'Assistance générale aux Aveugles), M. Blazy et moi-même (délégués tous deux par l'Institution Nationale de Paris et représentant, en outre, l'Association Valentin Haüy). Les délégations anglaise, américaine et italienne, qui comprenaient respectivement, sauf erreur, cinq, trois et trois membres présents, n'étaient guère plus fournies, on le voit, que la délégation française.

A Vienne, la ville des Congrès par excellence, on sait recevoir, et tous les congressistes étrangers n'ont qu'à se louer de l'accueil qu'ils y ont rencontré. Je crois qu'une bonne partie des remerciements doit aller à M. Altmann, l'affable directeur de l'Institut israélite de la Hohe Warte. Mention doit aussi être faite de la délicieuse réception organisée à l'Hôtel-de-Ville par la Municipalité.

Quant aux séances, elles eurent lieu chaque jour, à la Maison des Commerçants, Schwartzenberg Platz, de huit heures à quatorze heures, et se prolongèrent même, le mercredi 18, jusqu'à sept heures du soir, avec une interruption pour le déjeuner. Quatre langues étaient officiellement admises: l'allemand, l'anglais, le français et l'italien, ce qui n'a pas toujours favorisé la rapidité du travail, lequel, pourtant, a pu être mené à bonne fin, grâce au dévouement des traducteurs. Les séances ne furent troublées que par l'intervention du délégué de l'U. R. S. S. qui s'est acharné à transporter la discussion sur un terrain politique, en dépit du réglement du Congrès, et par les véhémentes protestations des délégués flamands qui ont reproché au gouvernement belge de ne rien faire pour les aveugles des Flandres. Contentons-nous de dire ici que certaines de leurs assertions demandent un sérieux contrôle (par exemple lorsqu'ils affirment qu'il y a quinze mille aveugles civils et deux mille aveugles de guerre rien que pour les Flandres) et qu'ils ont eu grandement tort de faire de la politique en présentant le problème des aveugles flamands comme un cas particulier du problème des minorités nationales, ce qui n'a pas manqué d'être relevé par la presse du pays de l' « Anschluss ».

Quant aux questions traitées, le pré-Congrès n'avait d'autre mission que de déterminer les Commissions qui doivent préparer des rapports pour le Congrès définitif, et en cela son intérêt était secondaire. Pourtant, si l'on songe que le succès du Congrès définitif dépend du travail de ces commissions, on conçoit combien il était important d'en délimiter soigneusement le nombre et les attributions, et de placer à la tête de chacune d'elles une personne réellement compétente.

Vingt Commissions ont été nommées, dont voici la liste:

Une commission d'Hygiène, trois commissions d'Education, dont une ayant à s'occuper des écoles pour faibles de vue; six commissions de caractère technique (musicographie, écriture des langues anciennes, notations scientifiques, impressions, organisation des bibliothèques, organisation des musées); une commission de législation; trois commissions d'assistance (mesures de charité, auto-assistance, assistance par

le travail) ; deux commissions chargées de rechercher de nouvelles professions (une pour les professions intellectuelles, une pour les manuelles) ; une commission de statistique ; une pour les chiens-guides ; une pour les femmes aveugles ; et enfin, une commission chargée d'étudier la situation comparée des aveugles dans chacun des pays.

A Vienne, ont été nommés seulement les présidents et les vice-présidents de chacun de ces vingt comités. La proportion des présidents et vice-présidents allemands et autrichiens est assez large, 8 présidents et 6 vice-présidents, soit 14 sièges sur 40. Il faut en chercher la cause dans la proportion des délégués présents de ces deux nations, car, bien que les nominations aient été faites par une commission comprenant un membre pour chaque nation, c'est-à-dire bien que le vote ait eu lieu par nation et non par tête de congressiste, il est bien certain que l'avantage devait rester à ceux qui, étant en nombre, pouvaient se concerter, choisir leurs compétences, sans compter qu'un nom connu, un nom de présent, avait beaucoup plus de chance d'être agréé que celui d'une notoriété absente. Qui le croirait ? nous avons eu beaucoup de peine à faire attribuer à M. Villey la présidence d'une commission.

Chaque président a la responsabilité de choisir ses collaborateurs, étant entendu que chaque nation ne pourra prétendre qu'à un seul siège par commission, précaution excellente (proposée par la délégation italienne et sur laquelle on a longtemps ergoté), qui parera au danger des commissions trop nombreuses.

Pour coordonner le travail des comités et pour organiser le congrès définitif, un bureau de Sept membres a été élu. Il se compose de M. Strehl, président, de MM. Altmann (Autriche), Raverat (Etats-Unis), Grasemann (Allemagne), Mowatt (Angleterre), Nicolodi (Italie) et Villey (France). Son siège est à Marbourg. Il a dans ses attributions la fixation de la date (probablement 1932) et du lieu du Congrès. Pour le lieu, il a été question d'Amsterdam ou de Lausanne, mais rien n'a été arrêté.

En dehors de son but propre, l'intérêt d'une réunion de ce genre réside dans les échanges de vue, dans les rencontres, dans les conversations en marge des séances. Comme personnalités présentes, citons : parmi les allemands, MM. Grasemann, Hubner, Picht Falius, Niepel, Steinberg, Gabler, Mme Kausler, Mlle Warth, etc. parmi les anglais, MM. Halliday, Henderson, Mowatt ; M. Belzer, directeur de l'école d'Amsterdam ; les Italiens Nicolodi, Romagnoli, Poggiolini ; les Suédois Lundberg et Thulin ; M. Staub, de Zurich, M. Subilia, le nouveau directeur de l'Asile de Lausanne ; M. Halarevici, directeur de l'école de Gluj, en Roumanie ; M. Irwin, de l'American Foundation, M. Raverat, représentant également l'Amérique ; et j'en oublie.

Des conversations de couloirs que nous avons eues, nous n'avons pas retiré l'impression que la situation des aveugles à l'étranger était fort différente de la situation des aveugles français. Sans doute, il y a la question de l'assistance légale qui fait de toutes part l'objet de revendications. Le Valentin Haüy en entretient assez souvent ses lecteurs et nous pouvons nous dispenser d'insister. Des débouchés nouveaux pour les aveugles, on en parle partout, on en proclame partout l'impérieuse nécessité, mais hélas de nulle part ne nous vient la nouvelle d'une expérience poussée à bout et vraiment concluante.

Quoi qu'il en soit, un nouvel échange d'idées sur toutes ces questions et sur d'autres ne peut être que profitable à tous. De ce point de vue, nous aurions souhaité que la France fût plus largement représentée à

Vienne, et nous espérons qu'elle le sera comme il convient au Congrès de 1932. Si alors, en plus du souvenir de Valentin Haüy et Louis Braille, nous pouvions apporter des réalisations, l'exemple d'un enseignement et d'une assistance réorganisés, notre prestige n'en serait que renforcé aux yeux des autres nations qui marchent en tête du mouvement typhlophilique.

P. HENRI.

Une Etude scientifique sur la mémoire des Aveugles

Je m'excuse de n'avoir pas mentionné plus tôt cette étude, qui a paru voici longtemps déjà, en 1920 (1). Elle a le mérite, en effet, d'être la première qui ait été consacrée à ce sujet à ma connaissance. Non qu'il n'y ait lieu de mentionner des travaux de Müller et de Krogius; mais les recherches de Müller et de Krogius n'avaient porté, je crois, que sur des aveugles. Les résultats étaient donc bien difficiles à interpréter. M. Vertes s'est proposé de comparer la mémoire d'enfants aveugles avec la mémoire d'enfants voyants. Et, c'est évidemment ce point de vue comparatif qui intéresse la psychologie.

M. Vertes avait publié dans la Revue de Psychologie de 1912 les résultats d'une enquête portant sur 100 enfants voyants. Il a appliqué la même méthode d'investigation à l'examen de 20 enfants aveugles d'une institution de Budapest. Il les a choisis comme les premiers âgés de 7 à 14 ans.

C'est la mémoire des mots qu'il étudie, et voici comment il procède: il constitue, selon la méthode de Ranschburg, des groupes de mots rangés par paires et ayant entre eux quelque rapport de signification, et il fait entendre aux sujets deux groupes de six paires et trois groupes de neuf paires. Après une courte pose destinée à la mémorisation, il interroge en appelant le premier mot de chaque paire: le sujet doit répondre par le second.

La réaction peut être exacte ou fausse. Elle peut être rapide ou lente. Voilà les deux points essentiels sur lesquels porte l'investigation: l'expérimentateur note la proportion des réponses justes, et le temps moyen qu'ont demandé les réponses.

Sur le premier point, qui nous renseigne à propos de la fidélité de la mémoire, la supériorité des aveugles aurait été franchement nette : La proportion des réponses justes a été de 89,7 % au lieu de 82,9 % seulement chez les voyants. Le meilleur des sujets aveugles a atteint la proportion de 100 %, tandis que le meilleur sujet parmi les voyants a atteint seulement 94,9 %. Et tandis que 40 % des aveugles ont donné une proportion de bonnes réponses supérieure à 90 %, 27 % seulement des voyants ont obtenu le même résultat. Inversement, aucun aveugle n'a donné une proportion de réponses justes inférieure à 71 %, tandis que chez les voyants la proportion est accidentellement descendue jusqu'à 25 %.

En ce qui regarde le temps de réaction, la supériorité des aveugles est moins marquée, puisque les meilleurs résultats obtenus par des voyants n'ont pas été inférieurs aux leurs: l'attente la plus courte a été de 1'' 2 de part et d'autre. Elle est sensible cependant si l'on s'attache

(1) Vertes, *Das Gedächtnis der Blinden*, dans Archiv: für die gesamte Psychologie, 1920, p. 214-231.

aux moyennes : 1''6 chez les aveugles contre 2 secondes chez les voyants. Tandis que les réactions les plus lentes n'ont pas dépassé 2,5 chez les aveugles, elles ont été jusqu'à 3'' 1 pour les voyants ; et tandis que 70 % des aveugles ont eu des réactions très courtes, variant entre 1'' 2 et 1'' 6, 25 % seulement des voyants se classent dans la même catégorie.

Les autres conclusions de M. Vertes ne nous intéressent pas directement : il avait observé chez les écoliers voyants une supériorité de la mémoire parmi les plus intelligents et parmi ceux qui appartiennent à un milieu social aisé, une supériorité aussi des filles sur les garçons. Les mêmes différences se sont retrouvées, plus ou moins nettement, nous dit-il, chez les sujets aveugles (2). Mais retenons seulement les deux constatations essentielles que je viens de souligner, et que M. Vertes livre à notre méditation.

Les remarques qui suivent ne tendent point à détourner de pareilles recherches. Peut-être même, si elles montrent la fragilité des résultats acquis, inciteront-elles à les renouveler.

Je veux supposer que l'enquête a été entourée de toutes les garanties désirables d'exactitude. Qu'on n'oublie point toutefois combien ces expériences sont délicates, et comme les moindres variations dans la manière d'opérer pourraient fausser les conclusions. Entre 82 et 89 %, l'écart est bien faible. La moindre inattention chez l'opérateur, un désir parfaitement inconscient d'établir une thèse suffirait à l'expliquer.

En tout cas, il faut avouer que la base d'expérimentation est extrêmement étroite. 20 sujets, c'est bien peu pour bâtir une théorie. Il suffirait, sur une si faible quantité, de deux ou trois sujets bien doués pour fausser sensiblement les moyennes. Justement, quand il examine la mémoire en relation avec l'âge des enfants, M. Vertes fait cette étrange remarque que la supériorité s'est manifestée pour les aveugles dans le groupe des enfants entre 9 et 11 ans ; pour ceux de moins de 9 ans et pour ceux de plus de 11 ans, il constate l'égalité avec les voyants. Comment n'être pas tenté de se demander si précisément toute la différence observée ne vient pas de ce que ce groupe d'enfants de 9 à 11 ans contenait par hasard quelques sujets favorisés ? Au plus pourrait-on voir dans les chiffres donnés des invitations à des enquêtes ultérieures, des hypothèses, toutes provisoires comme les hypothèses le sont toujours, et qui ne prendront leur valeur que de vérifications ultérieures.

Le plus grave est que nous nous représentons très mal ce que peut signifier dans la vie psychique cette mémoire des mots. L'exercice d'épreuve, tel qu'il a été combiné, apparaît comme quelque chose de très artificiel, qui n'a qu'un rapport bien lointain avec les utilisations pratiques de la mémoire telles qu'elles se présentent dans la vie, et même dans l'enseignement. La mémoire est toujours ou presque toujours mise en œuvre sous des formes assez complexes, supposant une activité plus ou moins grande dans l'esprit. Quel rapport peut bien exister entre cette mémoire élémentaire qu'on interroge et les formes pratiquement utilisables, c'est ce qu'il n'est pas facile de démêler.

Je ne doute guère, pour ma part, qu'en moyenne les aveugles soient doués d'une mémoire légèrement supérieure à celle des voyants de même développement intellectuel. Mais j'attendrai d'autres recherches et d'autres travaux avant de proclamer que cette supériorité est établie scientifiquement et qu'elle peut être exprimée par des chiffres.

Au demeurant, ce sont les *a priori* mêmes de la psychologie de M.

(1) Au moins en ce qui concerne la supériorité des enfants les mieux doués intellectuellement et les mieux partagés au point de vue social.

Vertes qui m'inquiètent Il s'en tient à ce sensualisme empirique qui néglige les fonctions supérieures de l'esprit — j'entends telles qu'elles se trouvent engagées dans le cours le plus ordinaire de la vie — au profit des plus rudimentaires. Pour ce sensualisme là, l'absence d'un sens aussi important que la vue ne saurait se concevoir sans de profondes perturbations psychologiques. Ni les réussites d'adaptation de tant d'aveugles, ni l'admirable éblouissement de l'intelligence d'Helen Keller ne lui a rien appris. « Les différences entre voyants et aveugles nous montreront, dit M. Vertes, que, au sens plein du mot, avec les aveugles nous n'avons pas à faire simplement à des gens qui sont doués d'organes sensoriels défectueux, mais à des âmes dont la psychologie nous est totalement fermée et inconnue,... chez lesquels le défaut de la vue ne signifie pas seulement un amoindrissement en degré ou l'absence d'un sens, mais la transformation de la vie psychique tout entière. ».

P. V.

Parmi nos Organistes

A l'occasion du dernier concours d'orgue du Conservatoire dont deux des lauréats sont des aveugles, comme nous l'avons annoncé, la grande Presse a marqué avec sympathie le succès des aveugles comme organistes.

D'autre part, la dernière saison musicale a été particulièrement active pour quelques-uns de nos plus remarquables organistes.

M. Marchal, dont, chaque dimanche à la messe de 11 heures, la tribune est assiégée à Saint-Germain-des-Prés, a donné de brillants récitals à Saint-Bruno de Grenoble et au Conservatoire de Bruxelles. Il a inauguré à Paris les orgues de l'Eglise Saint-Charles et du Val-de-Grâce.

M. Marty, l'organiste toujours si goûté de Saint-François-Xavier, a inauguré les grandes orgues de Béziers et récemment, à Paris, celles du Foyer de l'Amitié des Aveugles de France.

La tournée en Suisse du Maître Vierne, l'éminent organiste de Notre-Dame de Paris, fut véritablement triomphale. Il a donné en outre en France des récitals très brillants dont un à la cathédrale de Nice. Le Maître Vierne n'est pas seulement l'un des organistes contemporains les plus réputés: il s'affirme de plus en plus comme compositeur et l'on parle beaucoup en ce moment de sa dernière production, un recueil de quinze mélodies sur des paroles de Richepin.

Enfin, l'activité de M. Albert Mahaut, dont les feuilles locales de tant de villes nous ont si souvent apporté les échos, est toujours intense: Epernay, Chambéry, Toulon, Redon, Romilly, Paray-le-Monial, Lure, Nancy, ont tour à tour entendu le disciple aimé de César Franck, interprêtant toujours avec la même ferveur l'œuvre admirable du Maître. Au contact de cet apôtre, ses auditoires se ont sentis gagnés à la cause des aveugles, objet des manifestations de son art.

Signalons encore dans une sphère plus modeste le très flatteur et bien réconfortant hommage public récemment rendu à l'un des nôtres, M. Canava, organiste au Creusot, à l'occasion de ses noces d'argent.

Un Aveugle marchand de bestiaux

Je viens de lire la statistique de 1143 aveugles américains, publiée par le Comité de recherche du Perkins Institute. J'y ai remarqué qu'en Amérique les musiciens aveugles ne tiennent pas la même place qu'en France et les ouvriers manuels qu'en Suède. Par contre, il y a beaucoup de commerçants. Mais dans cette statistique, je n'ai pas trouvé trace de marchands de bestiaux comme celui que j'ai rencontré récemment au cours d'une petite excursion en Bretagne, dans le département des Côtes-du-Nord. Il se nomme Chopier et habite le Quillio, à six kilomètres d'Uzel, sa ville natale.

Chopier fut mon élève et quitta l'Institution Nationale en 1894. Sans patronage, il trouva au Quillio une modeste position de joueur d'harmonium, chantre et sonneur de cloches. Dès lors, il fit des accords aux environs et deux fois par semaine alla donner des leçons de piano, le lundi, à Mûr, à neuf kilomètres, et le jeudi, à Loudéac, à 14 kilom., faisant ces trajets à pied, sans guide, aller et retour, bien que complètement aveugle de naissance.

Après quelques années de ménage ,il devint veuf en 1914, avec une fillette de 13 ans. A ce moment, la guerre survint: plus d'accords, plus de leçons! Il fallut pourtant vivre. Sa famille lui avait laissé 1.800 fr.; il les employa à acheter des brebis qu'il mit dans des fermes, laissant la laine aux nourriceurs et partageant avec eux les agneaux, ce qui lui donna de beaux bénéfices. Fils de boucher, il était familiarisé d'enfance avec les animaux. Il eut l'heureuse idée d'utiliser ses connaissances, lesquelles se trouvèrent être un don. Il se lança dans le commerce, empruntant, comme levier d'argent, 1.000 fr. à nos sociétés typhlophiles. Il courut les fermes pour acheter des animaux et les marchés voisins pour les vendre. Bientôt, il put rendre les 1.000 fr. aux typhlophiles, acheter des prés pour nourrir ses deux chevaux et ses vaches, et, sans entrepreneur, faire construire un abattoir en aggloméré, très bien compris. Sa fille se maria, ce qui lui donna un auxiliaire en la personne de son gendre. Il a, de plus, un tueur et deux bonnes. Comme dans le pays on ne fait d'affaires qu'en buvant des bolées de cidre, il vend à boire, à manger même, et, à l'occasion, il couche. De plus, il tient boucherie et charcuterie.

Il m'a montré comment il reconnaît au toucher le poids, l'âge et le rendement des animaux en viande. En ma présence, il a acheté un veau et deux bœufs dans des fermes. En ma présence, il a vendu des porcs à des paysans En ma présence, il a chargé une charrette de veaux achetés le matin et qu'il expédiait. Pendant la saison des bains de mer, les bouchers de Dinan viennent chez lui avec des camions, chercher des moutons par vingtaines chaque semaine. Grâce à son activité, Chopier a acquis une aisance que je souhaiterais à tous ses condisciples. Il a osé !

La chance est l'enjeu de l'initiative. L'apathie l'arrête, l'attente du secours l'annihile.

Le Quillio est un très agréable pays peu connu des touristes. Si quelque citadin désire contrôler mon témoignage, qu'il prenne le train pour Uzel, sur la ligne de Saint-Brieuc à Pontivy. Chopier, qui est un bon vivant, le recevra à bras ouverts. En plus de la charcuterie exquise, il pourra jouir d'un agréable repos dans le calme d'un pays de collines et il se rendra rapidement compte que, si l'aveugle marchand de bestiaux ne fut pas un aigle à l'école, il est considéré à bien des lieues à la ronde comme un as dans son métier.

G. GUILBEAU.

L'Assistance aux Aveugles en Belgique

La mise en vigueur, le premier juillet 1929, de la loi créant un « fonds des estropiés, mutilés, infirmes, aveugles, sourds et muets », constitue pour les aveugles belges un événement de première importance. D'après cette loi, l'aveugle, âgé d'au moins 14 ans, qui se trouve dans le besoin, a droit à une allocation de 2.250 fr. par an, allocation qui lui sera versée intégralement, la cécité étant considérée comme une invalidité de 100 %. Celui dont le gain n'est pas supérieur à 7.200 fr. par an, soit 20 fr. par jour, est considéré comme étant dans le besoin. Toutefois, s'il est chef de famille, la base journalière sera de 17 fr. plus 6 fr. pour l'épouse et 6 fr. par tête d'enfant au-dessous de 16 ans.

Le « fonds des estropiés » est alimenté par l'Etat à raison de 50 %, par les provinces à raison de 25 % et par les communes pour le dernier quart.

Seuls sont exclus de la participation à ce fonds ceux qui bénéficient de la loi réglant la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

Si la loi belge n'accorde pas, comme la loi anglaise, une prime directe au travail, si elle n'est pas spéciale à la cécité, il n'en est pas moins vrai qu'elle atteint les aveugles de toutes catégories, soit qu'elle vienne compléter très heureusement et dans une proportion importante la trop modeste pension de vieillesse, soit que son allocation devienne le point d'appui permettant le départ, la recherche et l'effort vers le labeur rémunérateur, soit encore qu'elle s'applique à l'élève qui, dans nos instituts spéciaux, est éduqué aux frais d'un « fonds commun » : si les parents lui conservent l'allocation pendant ses années d'étude, il se trouvera lorsqu'il sortira de l'école à la tête d'un petit capital pouvant faciliter grandement les débuts dans la vie de l'ouvrier ou du musicien.

On voit que la nouvelle loi apporte des avantages très sérieux, et on peut la considérer comme réalisant un important pas en avant dans la réparation sociale des infériorités économiques résultant de l'invalidité.

Ajoutons qu'afin d'éviter qu'elle favorise la paresse, il a été décidé que l'allocation ne serait pas accordée à ceux qui éventuellement refuseraient de se soumettre à une éducation ou à une rééducation spéciales. Il importe encore qu'elle ne puisse pas apporter une entrave à l'initiative et au courage. A cet effet, il a été stipulé que celui qui aura amélioré sa situation par son travail, continuera à toucher l'allocation antérieurement accordée ; celle-ci pourra, dès lors, être considérée comme une prime récompensant la réussite de l'handicapé dans une lutte inégale, hérissée de difficultés.

C'est avec plaisir que nous signalons en terminant une heureuse initiative non officielle : il s'agit de l'ouverture par l'Œuvre Nationale des aveugles belges d'une maison au grand air pour les petits aveugles et pour les enfants des aveugles. C'est une belle innovation qui nous paraît appelée à faire le plus grand bien.

J. GORLIA.

A propos de la Loi d'assistance aux Vieillards et aux Infirmes du 14 Juillet 1905

On sait combien l'aide apportée aux indigents par cette loi, qui intéresse directement tant d'aveugles, était devenue dérisoire par suite de la chute de la monnaie. Les allocations mensuelles qu'elle attribuait aux assistés à domicile, fixées en 1905 entre 5 et 20 fr., n'avaient été l'objet que de majorations tout à fait insuffisantes. On peut espérer que dans un avenir prochain cette situation va enfin se modifier. Trois faits sont d'ores et déjà à signaler.

Nous avons indiqué précédemment qu'un certain nombre de départements avaient décidé d'augmenter l'allocation mensuelle en faveur des aveugles. Ce mouvement s'est poursuivi. Aux 36 départements que nous avons mentionnés dans nos communications antérieures, nous en pouvons joindre quelques autres : Allier, Aube, Calvados, Creuse, Gers, Haute-Savoie, Haute-Marne, Ille-et-Vilaine, Sarthe, Vendée, Vosges.

En second lieu, le Gouvernement se propose de demander aux Chambres, pour le budget de 1930, d'appliquer aux allocations le coefficient 5, c'est-à-dire de les porter à un taux variant en province selon les communes de 25 à 100 fr. Les communes sont actuellement consultées au sujet des répercussions que cette mesure aurait sur leurs budgets. On peut avoir bon espoir, semble-t-il. Sans doute la multiplication par 5 ne porterait jamais sur les bonifications que l'Etat avait accordées depuis la guerre. En principe même elle s'appliquerait aux allocations de 1914 prises comme chiffres de base. On peut espérer cependant qu'un certain nombre des majorations consenties par les communes depuis 1914 seraient maintenues. Tout cela ne constituera pas même à proprement parler, selon toute apparence, un rétablissement complet de la situation de 1914 : il ne faut pas oublier, en effet, que si on rétablit la valeur de la monnaie en multipliant par 5, le coefficient de chèreté de la vie est non de 5 mais de 6.50. Au total le progrès serait tout de même considérable.

Mais le point capital, le voici. Nous avons signalé en bien des circonstances l'anomalie de la loi qui met sur le même pied que les vieillards condamnés au repos définitif les infirmes qui ont toute une vie devant eux à organiser, et qui assimile aux indigents n'ayant à faire face qu'à leur subsistance ceux auxquels il faut en outre, en raison d'une infirmité grave, une aide étrangère plus ou moins constante. Or nous avons indiqué déjà que cette question est entrée dans la voie des réalisations par le dépôt d'une proposition de loi due à M. Ch. Lambert, député de Lyon. Elle prévoit une majoration en faveur de tous les infirmes ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne ; elle vise donc non seulement les aveugles mais tous les grands mutilés, notamment les paralytiques. A la suite de conversations entre M. Ch. Lambert et le ministère, la proposition a pris un développement inespéré : il ne s'agit plus seulement de porter le secours à une somme égale à celle payée pour le placement des hospitalisés chez les particuliers, somme qui, en général, fixée par entente entre les préfets et les intéressés, était extrêmement faible dans la plupart des cas. La majoration sera égale à la différence entre le prix de journée de l'hospice où sont recueillis les assistés de la commune et l'allocation mensuelle accordée aux bénéficiaires. Ce qu'il importe de noter, c'est que la Commission d'assistance et de prévoyance de la Chambre des députés, après avoir entendu M. Ch. Lambert le

24 mai, a dans sa séance du 19 juillet adopté les conclusions de son rapport ainsi modifié, et que le gouvernement s'est déclaré d'accord avec elle.

Un à un, les divers pays, imitant l'Angleterre qui a donné l'exemple par son admirable loi des aveugles de 1920, se préparent à faire un effort en faveur de leurs infirmes, et spécialement de leurs aveugles. C'est l'effet des leçons de la guerre. La France — il faut le reconnaître — avait pris les devants par sa loi de 1905. Elle est maintenant considérablement devancée. Elle ne peut pas tarder à reprendre sa place. Elle l'aurait fait déjà sans les difficultés financières exceptionnellement dures où elle s'est débattue. La proposition de M. Ch. Lambert, si on la compare à la nouvelle loi belge dont mon ami J. Gorlia vient de nous expliquer les dispositions, envisage elle aussi à sa manière une sorte d'allocation d'invalidité. Cette allocation est moins souple, à la vérité, que celle de la loi belge puisqu'elle ne peut pas se fractionner selon les degrés d'invalidité. Mais en ce qui concerne les aveugles considérés comme des invalides 100 %, cet inconvénient peut ne présenter que peu d'inconvénients si l'on définit avec assez de libéralisme la cécité pour que tous ceux qui sont pratiquement aveugles en bénéficient. En revanche elle est supérieure par son taux, puisque l'allocation en Belgique n'est que de 187,50 francs belges, préférable surtout en ce que la proposition ne détermine pas un taux fixe, mais un taux mobile, susceptible de s'adapter aux modifications du prix de la vie.

J'apprécie hautement, pour leur valeur morale, certaines des dispositions de la loi belge: on a voulu que l'allocation ne risque jamais de détourner du travail ou de décourager les initiatives. On a donc décidé que celui qui refuserait de se soumettre à une éducation spéciale serait exclu du bénéfice de la loi, et que celui qui aurait été admis à en bénéficier, au cas où il améliorerait sa situation par son travail, ne courrait aucun risque de se voir supprimer son allocation. Ne nous exagérons pas la portée de ces mesures, dont la dernière ne jouera que dans des cas exceptionnels, et dont la première n'aura qu'autant d'efficacité qu'on voudra bien lui en assurer dans l'application. Pourtant, ne fût-ce qu'à titre d'indication, ce sont là de bonnes dispositions. Il est très important surtout que le chiffre des revenus au-dessous duquel l'allocation ne subit aucune soustraction, soit relativement élevé: 7.200 fr. Très important aussi qu'à cet égard il soit largement tenu compte des charges de famille. Pourrait-on encore, dans le temps qui nous sépare du vote de la proposition Ch. Lambert, y introduire quelques-unes de ces heureuses mesures ? Ce n'est pas bien facile: les Belges font une loi spéciale pour les invalides et les Anglais en ont fait une spéciale pour les aveugles, tandis que nous demeurons rivés à une loi faite à la fois pour les infirmes et pour les vieillards, donc difficilement adaptable et qu'on replâtre pour le mieux.

La loi de M. Ch. Lambert ne se présente donc pas comme la loi qu'il faudra bien un jour à la France pour régler dans son ensemble le statut de ses invalides, avec, comme principal objectif, outre les allocations indispensables aux indigents, de fournir du travail à tous les capables et un travail rendu suffisamment rémunérateur par l'octroi de sursalaires compensant l'infériorité du pouvoir producteur et les charges spéciales comme celle du guide. Ne méconnaissons point d'ailleurs qu'une action bienfaisante aussi complexe suppose peut-être une étroite collaboration entre les pouvoirs publics et les œuvres qui n'est guère dans la tradition française. En attendant, la proposition de loi Lambert marque-

ra un immense progrès. Il importe que ceux de nos amis qui peuvent atteindre des parlementaires s'efforcent de leur en montrer l'importance. Il appartiendra aux aveugles de comprendre que, dans tous les cas où cela sera possible, il sera de leur devoir comme de leur intérêt de considérer l'allocation non comme le moyen de se dispenser de travailler, mais au contraire comme un levier pour travailler davantage et pour gagner beaucoup plus, grâce à elle. Et ce sera le devoir des œuvres de s'ingénier pour aider les aveugles à trouver dans l'allocation des occasions de développer et d'organiser leur activité. A ce prix, la proposition de loi Lambert, si elle est votée demain, joindra une grande valeur morale à sa grande valeur de secours matériel. P. VILLEY.

En Allemagne: à propos de la rente des Aveugles

Nous avons parlé déjà de la rente d'Etat que réclament les aveugles en Allemagne. Actuellement le montant demandé paraît être de 800 marks, environ 4.800 fr.

On estime à 37.700 le nombre des aveugles allemands (on verra plus loin, aux « Nouvelles et Renseigneemnts », que le nombre donné par la dernière statistique officielle est un peu inférieur). Si l'on soustrait 12 % d'enfants ou jeunes gens, 7,2 % d'aveugles de la guerre pourvus de pensions, 5 % d'autres accidentés du travail également pourvus de pensions, 3,7 % d'autres pensionnés à titre divers, 3 % pouvant vivre de leurs revenus ou être entretenus par leurs parents, enfin 2.50 % qui tirent de leur travail des ressources suffisantes ; il reste 66.6 % des aveugles, environ 25.000 qui bénéficieraient de la rente. Toutefois la dépense annuelle serait sensiblement inférieure à 20 millions de marks, 45 % ayant quelques revenus et ne pouvant prétendre qu'à une partie de la rente de 800 marks, que 21,4 % recevraient intégralement.

Le Gouvernement, interrogé par un député, a répondu en se retranchant derrière les lois d'assistance qui font une obligation aux états d'exercer le patronage et de subvenir aux besoins des indigents, notamment d'accorder à ceux dont la capacité de travail est diminuée des ressources proportionnelles à leur incapacité. Il a ajouté que l'octroi d'une rente d'Etat aux aveugles entraînerait immanquablement des réclamations analogues de la part des sourds-muets et des estropiés.

Les Aveugles en Bulgarie

Suivant une statistique de 1926, on comptait alors en Bulgarie 3.820 aveugles des deux sexes, dont 2.002 du sexe masculin et 1.818 du sexe féminin. Par âges et par sexes, ces aveugles se décomposent ainsi :

	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	TOTAL
De 1 à 10 ans	65	58	123
De 10 à 15 ans	74	61	136
De 15 à 20 ans	72	65	137
De 20 à 30 ans	175	120	295
De 30 à 40 ans	221	151	372
De 40 à 50 ans	207	146	353
De 50 à 60 ans	219	212	431
De 60 à 70 ans	268	277	545
Au-dessus de 70 ans	701	728	1.429

Parmi ces aveugles, 112, dont 56 de chaque sexe, sont atteints, en outre, de surdi-mutité.

D'après les données officielles et le rapport du docteur Pacher, ophtalmologiste réputé qui se consacre aux aveugles depuis de longues années, les aveugles sont ainsi classés par rapport aux causes de la cécité :

Aveugles de naissance: 13,80 %, trachome: 9,8 %, strabisme: 0,81 %, glaucome: 19,4 %, cataracte: 4,1 %, variole: 1,09 %, syphilis: 2,9 %, scrofule: 8 %.

Il existe en Bulgarie un seul institut d'aveugles appartenant à l'Etat. Il fut ouvert en 1905, grâce à l'énergie du docteur Pacher et à l'appui qu'il sut obtenir de feu le professeur docteur Jean Chichmanov, alors ministre de l'instruction publique. Le docteur Pacher se chargea d'organiser et de diriger cet institut, aménageant un local spécial et fournissant lui-même le matériel scolaire nécessaire. L'adresse de l'Institut est la suivante: Drzavni (Institut pour aveugles), Sofia, Marin Drinov 18. C'est une propriété privée dont l'Etat paie la location, elle est peu propre à son objet, et l'on projette la construction d'un autre établissement. Le fonds constitué à cet effet était, à la date du 1er décembre 1928, de 1.500.000 levas, somme insuffisante pour commencer les travaux de construction, par suite de la dépréciation du leva. Les jeunes aveugles sont admis à l'école spéciale entre sept et quatorze ans seulement ; il n'y a ni école maternelle, ni établissement professionnel d'adultes. La durée de la scolarité est de neuf années pendant lesquelles tous les frais d'entretien des enfants indigents sont assumés par l'Etat qui pourvoit en outre au traitement du personnel de l'Ecole. Les familles non nécessiteuses paient, suivant leurs ressources, de 600 à 1.000 levas par an, et le produit des sommes ainsi recueillies est affecté au fonds pour la construction du nouvel institut. L'Institut des aveugles est distinct de ceux des sourds-muets et autres enfants anormaux. Il n'existe pas d'école spéciale pour faibles de vue. Les programmes de l'enseignement sont indentiques à ceux des écoles ordinaires et comprennent quatre années d'études primaires, deux années d'études secondaires et trois années d'enseignement professionnel, musical ou manuel. Les élèves les mieux doués apprennent l'allemand et l'esperanto. Les procédés spéciaux d'enseignement sont les mêmes que dans les autres pays: l'instruction se fait au moyen du Braille, l'école possède une imprimerie avec machine Hinze, fournie par la fabrique Auerbach, de Berlin; on se sert, pour la géographie, de cartes en relief sur papier ou sur gypse ; pour l'arithmétique, d'appareils viennois, pour la correspondance avec les clairvoyants, du système Klein. Enfin, on emploie la musicographie française. Malheureusement, les difficultés économiques actuelles n'ont pas encore permis de doter l'école de tout le matériel moderne qu'il faudrait, pour l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles notamment, ainsi que d'un assez grand nombre d'instruments de musique. Aussi, en dépit du dévouement éclairé de Mr. V. Stefanov, le Directeur actuel, et de ses zélés collaborateurs, en dépit de l'ardeur au travail des élèves, dont beaucoup présentent de réelles aptitudes, les résultats de l'enseignement ne sont pas tels qu'on les souhaiterait. Au début de l'année scolaire, 1928-1929, l'Institut comptait 77 élèves dont 23 filles et 54 garçons. L'enseignement y est donné par neuf maîtres, dont 3 titulaires et 6 stagiaires, parmi lesquels quatre aveugles. L'un de ces derniers

enseigne la musique, les trois autres les travaux manuels. Les maîtres sont nommés au Concours. Après avoir subi l'examen d'accession à l'enseignement primaire, ils doivent accomplir à l'Ecole des aveugles un stage de deux années et subir l'examen spécial de titularisation à la suite duquel une classe leur est confiée. Ils sont alors assimilés aux instituteurs et reçoivent un supplément de traitement de 300 levas par mois. Le Directeur et les maîtres constamment occupés dans l'établissement reçoivent en outre la nourriture et le logement. Les aveugles ne peuvent pas être titularisés. Leurs études terminées, ceux dont on a besoin pour l'enseignement son gardés à l'Institut au même titre que les stagiaires clairvoyants; ils donnent au plus 12 leçons par mois et chaque leçon leur est payée quarante levas. Un musicien, M. Staynov, sorti de l'Institut, et qui a poursuivi ses études musicales à Sofia, puis en Allemagne, n'a pu, de retour dans sa patrie, obtenir un poste stable comme professeur. Il reçoit comme honoraires, pour les leçons qu'il donne, 1.950 levas par mois, somme insuffisante pour vivre. Heureusement pour lui, M. Staynov, dont les compositions musicales ont été appréciées à Sofia, à Zagreb et à Prague, appartient à une famille aisée.

Dès leur entrée à l'Ecole, tous les élèves sont initiés à la musique, mais seuls en poursuivent l'étude ceux qui semblent bien doués pour cet art. Ils apprennent le piano, le violon, les instruments à vent et l'accord. Ils vivent en partie de concerts. Les non musiciens, les boursiers de l'Etat tout au moins, sont envoyés aux ateliers, où on leur enseigne la brosserie, la vannerie, la fabrication des filets de pêche et des hamacs. La corderie a été tentée avec succès, ainsi que le massage: les établissements, publics ou privés, ont refusé d'admettre les aveugles comme masseurs. Les apprentis ne touchent aucun salaire en cours d'apprentissage. Ils ne peuvent être conservés comme ouvriers dans l'établissement, mais à leur sortie, ils reçoivent des matières premières et des outils pour une valeur de deux mille levas. Le revenu des ateliers sert à l'achat des matières premières et à l'acquisition des outillages destinés aux sortants. Il est délivré à chaque aveugle ayant terminé son apprentissage un certificat professionnel, puis, à sa majorité, après un examen subi à la Chambre des Artisans, un « Brevet de Maître ». La plupart des anciens élèves exercent leur métier chez eux, mais la brosserie, en raison de la concurrence des fabriques, et la vannerie à cause de la lenteur du travail, ne leur procurent que des gains insuffisants. D'autre part, aucune industrie, aucune entreprise ne fournit de travail aux aveugles. Ils restent donc, en grande partie, à charge à leurs familles, à leurs communes, ou à des bienfaiteurs. Dans les campagnes, notamment, ils vivent surtout de l'Assistance des paysans.

L'Etat ne s'occupe spécialement que des aveugles d'âge scolaire: les malades, les incapables et les vieillards sont hospitalisés, lorsqu'il y a lieu, dans les établissements ordinaires de bienfaisance.

Les chemins de fer bulgares accordent des réductions aux seuls écoliers aveugles au moment de Noël, de Pâques, et des vacances d'été ; des places de faveur leur sont également accordées dans les théâtres.

Dans les campagnes surtout, quelques aveugles fortunés se marient; le cas est plus rare dans les villes. On signale un ménage de deux aveugles qui, ont appris la musique à l'Institut où ils ont été élevés. Employés comme musiciens aux « Variétés Nocturnes » de Sofia, le mari et la femme font vivre de leur gain leurs deux enfants et la domestique qui les soigne.

Il existe en Bulgarie trois associations pour le bien des Aveugles: « L'Etoile Balkanique », (Sofia Zuben, 44, rue Caraveloff), fondée en 1921. Cette association, qui a pour président M. St. Nenxov, et pour secrétaire général Mr. Koller, deux aveugles, a ouvert une bibliothèque et des concours de lecture; elle cherche à fonder des ateliers d'apprentissage pour les aveugles adultes; elle compte parmi ses membres 80 anciens élèves de l'Institut et plus de 200 aveugles n'ayant pas fréquenté l'école; elle vit de libéralités privées et du produit des concerts qu'elle organise.

« La Protection des Aveugles de Bulgarie », fondée à Sofia par le docteur Pacher: elle a pour but la création d'un institut pour aveugles adultes où seraient admis, en même temps que des apprentis, des aveugles pauvres, ayant déjà appris un métier et venant l'exercer en commun. Des fonds importants ont été recueillis pour l'édification de cet institut, mais la crise financière de la Bulgarie et le tremblement de terre qui a si violemment éprouvé le pays l'an dernier, ont fait ajourner à l'an prochain l'exécution de ce projet. Outre la création de l'institut pour adultes ainsi que d'autres ateliers, la société de Protection des Aveugles envisage la fourniture des matières premières aux ateliers comme aux aveugles pauvres et aussi l'écoulement de leur travail. « L'Etoile Balkanique » et la « Société de Protection des Aveugles » ont ouvert des salons de lecture où les aveugles trouvent des livres en Braille à leur disposition et où ils écoutent la lecture des journaux faite par des personnes bénévoles.

Enfin, il existe une troisième société : « Temnina » (Ténèbres) en faveur des aveugles de guerre, au nombre de 132: 8 officiers, 12 sous-officiers et 112 soldats. 84 d'entre eux ont appris un métier, mais aucun ne travaille. Les invalides reçoivent de l'Etat: soldats, 2.000 levas par moins; sous-officiers 2.360; sous-lieutenants 4.530; lieutenants 5.154; capitaines: 5.554; majors: 6.150; sous-colonels: 6.850; colonels: 8.640; généraux : 10.000.

Les aveugles de guerre sans famille, dans les villes surtout, mènent une existence pénible.

RAMADANOVITCH,
Directeur de l'Ecole des Aveugles de Zemun,
(Yougoslavie.)

BIBLIOGRAPHIE

A propos du placement des Aveugles aux Etats-Unis

J'ai remarqué sur ce sujet, dans l'*Outlook* de mars dernier un article signé Florence Birchard. Hélas, il est d'un ton passablement désenchanté. Nous lisions depuis quelque temps des informations américaines plutôt optimistes sur la question du placement. Comme partout la grande activité de la période de guerre et le besoin considérable de main-d'œuvre qui la marqua avait donné des espoirs. Mais voici le chômage qui a reparu, et il faut bien constater que, quand il a le choix, entre un ouvrier voyant et un ouvrier aveugle, le patron, naturellement, donne la préférence au premier. Le développement considérable du machinisme aggrave, avec le mal de la surabondance de la main-d'œuvre, une situation que l'auteur déclare mauvaise. Elle constate aussi que tandis que les Compagnies ont manifesté pendant un certain temps une grande bonne volonté à assurer les ouvriers aveugles au même taux que les voyants, elles se montrent beau-

coup plus difficiles à convaincre, et naturellement les patrons se retranchent, pour écarter les candidats aveugles, derrière les objections des Compagnies d'assurance. Elle note aussi le tort qu'ont fait certains mauvais ouvriers aveugles à la cause de leurs congénères. L'article étant basé sur des rapports des agents de placement des principaux Etats de l'Est, on ne peut se dissimuler que sa documentation est d'une portée très générale.

Il y a pourtant à certains égards des résultats positifs qui peuvent nous fournir d'utiles enseignements. Aux Etats-Unis, on développe beaucoup le placement des aveugles dans le petit commerce, en leur confiant des comptoirs de vente dans des hôpitaux, des usines, etc. Ils débitent là un nombre très restreint d'articles à une clientele qu'ils apprennent vite à connaître. Ils font aussi souvent la vente de journaux. C'est une question intéressante, sur laquelle il nous faudra revenir avec quelques détails un jour prochain.

A propos de la greffe oculaire

Nous avons entretenu à diverses reprises nos lecteurs de la question de la greffe oculaire. Voici en quels termes, dans le « Journal des Débats », M. Henri de Varigny apprécie les travaux récents de M. Matthey, de Genève :

« La question est de savoir si un œil transplanté peut permettre la vision. L'intérêt n'en est pas douteux pour la chirurgie. Mais il est à craindre que cet intérêt ne doive rester purement intellectuel et platonique. Car, si M. R. Matthey a obtenu certains résultats encourageants, ce n'est guère que chez le triton, qui présente plus de conditions favorables au succès de l'expérience que ne fait aucun autre vertébré.

« Ceci dit, voyons à quoi est arrivé M. R. Matthey.

« Le cas le plus simple, celui par lequel il faut commencer (et qui pourtant peut avoir un intérêt pour la chirurgie) est celui de l'autogreffe : de la reprise, anatomique et fonctionnelle d'un œil retiré, puis remis en place, chez le même sujet. L'expérience a montré que, si on examine l'œil autogreffé au bout de 40 jours environ, tout se présente normal au point de vue histologique : rétine normale, nerf optique régénéré, et de nouveau en connexion avec le cerveau. La vue peut être récupérée. Et ceci a amené M. Matthey à une expérience curieuse : il a greffé à un triton un des yeux de celui-ci, non à sa place, mais sur le sommet du crâne, et l'expérience réussit du moment où il n'y a pas d'obstacles mécaniques à la régénération du nerf optique. De la sorte on obtient un cyclope.

« Autre expérience dans le même ordre d'idées que la première. Chez un triton adulte, M. Matthey pratique la section intracrâniale des nerfs optiques, et retire un ou deux millimètres de longueur des nerfs, laissant les yeux en place. Les nerfs se régénèrent peu à peu et le *statu quo ante* peut se rétablir au point que la vue est récupérée. Pas à tout coup, sans doute, mais encore M. Matthey a-t-il obtenu le retour de la vision dans 5 individus sur 37.

« Maintenant, passons au cas plus intéressant de l'homogreffe : c'est-à-dire où la greffe se fait d'un triton à un autre, à l'intérieur de la même espèce. Plus intéressant parce que les chances de succès sont moindres. Le résultat a été satisfaisant dans une certaine mesure, mais moindre que dans le premier cas. L'œil implanté réussit moins bien à prendre racine ; sur 84 individus, M. Matthey a obtenu 4 succès. Que pourrait-on espérer dans des expériences de chien à chien, d'homme à homme ? M. Matthey ne pense pas que ce puisse être grand'chose, hélas ! »

Le travail de M. Matthey a paru dans les « Archiv für Entwicklungsmechanik », tome 109, cahier 3 (Springer, Berlin).

Aveugles faibles d'esprit

Une Commission compétente constituée aux Etats-Unis en vue de traiter cette question, a déposé un rapport qu'on trouvera publié dans l'*Out-*

look de septembre 1928. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'elle a fait l'objet d'un examen d'ensemble approfondi. Aussi pensons-nous utile de donner un extrait des conclusions de ce rapport, non qu'elles soient bien neuves et ouvrent des horizons inattendus, mais parce qu'il est bon que nos lecteurs sachent comment se présente, à l'heure actuelle, ce problème si délicat, et parce que nous espérons que ce travail sera le point de départ de recherches ultérieures au courant desquelles nous aurons le devoir de nous tenir. Pour les aveugles faibles d'esprit comme pour les faibles d'esprit en général, la tendance qui prévaut, mais avec la persepective d'une réalisation encore plus reculée dans l'avenir, est de choisir, classer et traiter les aveugles faibles d'esprit selon toutes les capacités qu'ils peuvent posséder individuellement.

a) Les aveugles faibles d'esprit éducables, devraient être instruits, soit dans des écoles spécialement faites pour eux, comme on l'essaye à la Royer Graves School, à King of Prussia (Pensylvanie) et dans les classes d'externes entreprises par la Pensylvania Institution pour l'instruction des aveugles, au 1.305, Louis Street, à Philadelphie ; soit dans des sections spéciales et véritables institutions pour les faibles d'esprit, où, en dernier ressort, dans des classes spéciales de telles institutions. La présence d'un enfant faible d'esprit dans une école ordinaire est déjà un inconvénient pour ses camarades ; à plus forte raison dans une école d'aveugles ; il faudrait donc purger tous les internats et externats d'aveugles de leurs élèves faibles d'esprit, aussi vite que possible, dans leur intérêt propre comme dans celui des autres.

b) Aussitôt que le savoir et les habitudes d'un aveugle faible d'esprit éducable atteignent un point où ils donnent l'assurance d'une vie utile, l'individu doit être, ou rendu à son entourage, ou utilisé dans une institution pour faibles d'esprit.

c) Un affaiblissement mental par suite de dépression causée par la perte de la vue, atteint parfois un homme précédemment d'esprit tout à fait sain. Il ne faut naturellement pas traiter ces personnes comme des faibles d'esprit, mais comme des malades mentaux. Beaucoup des aveugles fous, dans les asiles d'aliénés, sont là en conséquence de cette confusion ou parce qu'une aide de rééducation convenable ne leur a pas été octroyée à temps pour empêcher une dépression nerveuse totale.

d) Quand il est prouvé qu'un enfant ou un adulte aveugle et faible d'esprit n'est pas rééducable, il faut le placer sous une garde convenable dans une institution pour faibles d'esprit ou sous la surveillance des gardiens ordinaires. Les besoins spéciaux qu'il peut avoir à cause de sa cécité peuvent être souvent assurés par ses camarades les plus sérieux. Nulle part on ne vit l'instinct familial briller plus sainement que parmi les enfants et adultes d'esprit faible dans de telles institutions.

e) Comme dans les cas de faibles d'esprit voyants, il est simplement humain de renvoyer les aveugles faibles d'esprit consentants, chaque fois que les conditions locales le permettent, aux asiles de leur pays d'origine, où ils pourront plus facilement recevoir la visite de tous parents ou amis désireux de rester en contact avec eux.

f) Les imbéciles aveugles demandent incontestablement plus d'attention spéciale que les voyants, mais il est difficile de savoir si la cécité ajoute beaucoup de travail aux soins des idiots qui, par la nature de leur état, sont déjà incapables de rien faire par eux-mêmes.

En Autriche

La *Ligue des Associations d'Aveugles*, fondée après la guerre, s'est rapidement développée. Elle groupe aujourd'hui six associations d'aveugles, comptant environ 2.000 membres. En outre, les aveugles vivant dans les asiles et dans des maison de travail font en général partie de la Ligue. D'autre part, les sociétés de typhlophiles et les œuvres se sont groupées dans une *Union centrale pour le bien des aveugles.*

La *Ligue des Associations d'aveugles* publie un bulletin en Braille et l'*Union centrale pour le bien des aveugles* un bulletin en noir.

Les aveugles de guerre ont une organisation séparée, mais agissent habituellement en union avec la Ligue chaque fois qu'il y a lieu de s'adresser aux Pouvoirs publics.

La Ligue s'efforce de grouper les ateliers d'aveugles en une entreprise commune, dite Industrie des aveugles d'Autriche, où environ cent travailleurs aveugles des deux sexes trouvent du travail et des moyens d'existence. Elle a, en outre, créé un atelier de vannerie pour femmes, et dans son asile elle occupe des femmes à la fabrication de chaussons. Elle a pris à sa charge l'asile pour aveugles frappés à un âge avancé, qui était sur le point de sombrer, et l'a transformé en un atelier d'apprentissage et de travail. Elle a créé trois magasins pour la vente des objets fabriqués par les aveugles, et elle possède sur les marchés de Vienne dix petites boutiques qui sont louées à des aveugles pour la vente des produits de leur travail. Elle a une caisse de prêts qui fait aux aveugles des avances montant à 500 couronnes, remboursables en 12 versements mensuels. Elle adhère à une caisse mutuelle d'assurance contre la maladie, et paye un tiers des cotisations, ses membres n'ayant plus à verser que les deux tiers. Elle a enfin acquis, à quatre heures de chemin de fer de Vienne, une maison de repos où peuvent être reçus 60 aveugles des deux sexes.

(D'après *Esperanta Ligilo*).

Nouvelles et Renseignements

— L'*Union des Aveugles de l'Ile de France* a décidé de prendre l'initiative de créer une *caisse primaire des assurances sociales* réservée aux aveugles de Paris et de la Seine ainsi qu'aux membres de leur famille. Elle doit créer préalablement une société de secours mutuels dont les avantages particuliers viendront s'ajouter à ceux de la caisse primaire permettant de réaliser une œuvre complète de mutualité. Nous aurons à revenir très prochainement sur cette importante initiative.

— Le projet réglementant la radiodiffusion déposé par le Gouvernement, exonère bien de tous droit sur les appareils de T. S. F. les aveugles de la guerre, mais non les aveugles civils. Il nous faut donc poursuivre notre campagne à ce sujet, et ceux de nos amis qui peuvent nous y aider, voudront bien s'y employer.

— On sait qu'il existe une Association de Sans-Filistes Aveugles : *Le Radio-Club des Aveugles de France*. Cette Association publie un intéressant bulletin, « Le Radio Braille », imprimé à l'Association Valentin Haüy. Elle a commencé en outre la publication d'un Manuel simple et pratique de T. S. F., rédigé tout spécialement pour les aveugles par le Président du Radio-Club, M. Roussel, secrétaire général de la Société Française d'Etudes de Télégraphie et de Téléphonie sans fil. Ce manuel, qui contient toutes les indications pouvant permettre à un aveugle adroit d'installer lui-même son poste, paraîtra par fascicules encartés dans le « Radio Braille ». Les adhérents au « Radio Club » recevront les fascicules moyennant une souscription de dix francs, ajoutée à leur cotisation annuelle fixée à cinq francs. Pour les non-adhérents, le prix de chaque fascicule est de deux francs.

— La Fondation Thiers a décerné pour la première fois cette année le *prix Félicie Dosne*, destiné à récompenser tous les cinq ans un pensionnaire ou un ancien pensionnaire de la maison, dont les œuvres auront été particulièrement remarquées. Ce prix, d'une valeur de 15.000 fr., a été attribué cette année à M. Pierre Villey, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, pensionnaire de la promotion de 1905.

— La *Fédération Nationale des Aveugles Civils* — formée de l'ancienne

Union des aveugles civils et de 8 autres groupements d'aveugles — a tenu son assemblée générale, à l'occasion de laquelle elle a institué un congrès, qui a eu lieu les 6 et 7 juillet, à Paris, sous la présidence de M. J. Godart, ancien ministre. On y a repris un certain nombre de questions déjà examinées au Congrès de 1922, notamment celle de la réorganisation de l'enseignement spécial, et de son rattachement au ministère de l'Instruction publique. M. le Sénateur Daraignez a bien voulu exposer son projet, et l'état de la question. D'autre vœux ont trait à des préoccupations actuelles, en particulier l'amélioration du logement des aveugles par l'utilisation des lois Loucheur sur les habitations à bon marché, l'application aux travailleurs aveugles du régime des assurances sociales, et les modalités de l'assistance publique. Sur ce dernier point, M. Ch. Lambert, député, a exposé aux congressistes le principe de son amendement à la loi du 14 juillet 1905, dont nous parlons plus haut, et il a été acclamé avec reconnaissance. Citons encore les vœux suivants : que la *Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail* fasse le nécessaire pour que, en sus du réajustement de leurs rentes, les aveugles continuent de recevoir la majoration de 3.000 francs prévue par la loi du 1er juillet 1927 ; qu'il soit créé au Ministère du Travail une direction spéciale pour les aveugles ; que soit mise à l'étude la création en nombre aussi élevé que possible de coopératives départementales ou régionales semblables à celle organisée par l' « Union Amicale des Aveugles de la Loire » ; que les aveugles civils bénéficient de tous les avantages et de toutes les exonérations accordées aux aveugles de guerre dans le projet de loi destiné à régir la radiophonie.

— MM. Buffet et Dousset, élèves de l'Ecole de St-Jean de Dieu, ont obtenu le diplôme d'enseignement avec la mention : Bien, à l'Ecole Normale de Musique de Paris. Une bourse leur avait été décernée par « l'Association Internationale des Amis des Artistes Aveugles ». Deux nouvelles bourses sont mises au concours pour l'année prochaine. Conditions : jouer deux morceaux de piano au choix du candidat, faire une dictée musicale difficile. On est prié de s'inscrire chez M. Thiberge, 14, avenue du Maine, Paris 14e.

— M. Masselier, aveugle de guerre, a été élu consul, pour la France, de l'*Esperanta Ligilo*, en remplacement du regretté Paul Gilbert, dont nous avons annoncé le décès. On peut écrire à M. Masselier, 34, rue Caroline, Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).

— Le 1er juin, à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, a été décidée la création d'un groupement d'espérantistes aveugles français : F. A. B. E. (Franca Asocio de Blindaj Esperantistoj), qui est contitué en section de l'U. A. B. E. (Universala Asocio de Blindaj Esperantistoj). M. Masselier a été nommé secrétaire général. La cotisation de 6 fr. donne aux aveugles espérantistes droit à un abonnement à Esperanta Ligilo.

— L'établissement de rééducation créé à Limoges par la *Société de patronage* des aveugles de la Haute-Vienne, vient d'être dotée de locaux confortablement aménagés pour recevoir 60 ouvriers. Le nouveau siège se trouve 80, avenue Ernest-Rubin.

— Le dimanche 9 juin, a eu lieu à Lyon l'assemblée générale annuelle de l'*Académie Braille*.

— Le 19 juin, a eu lieu l'assemblée générale annuelle de l'*Amitié des Aveugles du Midi*, à Toulouse.

— La Compagnie des Tramways départementaux d'Indre-et-Loire vient d'accorder aux aveugles la gratuité de parcours sur son réseau extérieur. La gratuité était depuis plusieurs années en vigueur sur le réseau intérieur.

Allemagne. — Le *Blindenwelt* de mai rapporte un fort intéressant jugement du tribunal d'Empire. Il s'agissait d'un appel interjeté dans une affaire civile pour cette raison qu'un des juges qui avait siégé était aveu-

gle. Il ne pouvait donc ni prendre connaissance des pièces par ses propres yeux, ni signer sans qu'on lui indique la place où devait figurer sa signature, ni recevoir par ses yeux, une impression directe des témoins. La thèse qui a triomphé est que le jugement d'un juge aveugle est valable en matière civile puisque là il n'est pas nécessaire, comme au criminel, de se faire une opinion sur l'attitude de l'accusé : il suffit d'apprécier les faits.

— Les résultats du dernier recensement des aveugles ont été publiés en avril dernier. Ils donnent pour les hommes, 21.606 ; pour les femmes, 15.163. Ensemble 36.769. Soit une proportion de 5,9 pour 10.000 habitants ou un aveugle pour 1.700 habitants.

— Le *Blindenwelt* de mars nous donne quelques renseignements sur l'*Union des aveugles du Brandebourg.* Mentionnons la division par professions de ceux qui travaillent (un peu plus du tiers des 300 aveugles faisant partie de l'union) : 1 éleveur de volailles, 2 secrétaires-archivistes, 4 musiciens, 5 organistes, 5 commerçants, 6 accordeurs, 6 employés de bureau, 15 brossiers, 16 rempailleurs de chaises, 19 vanniers. En outre, 9 artisans et 6 exerçant des professions diverses. On signale que 12 vanniers sur 19, 8 chaisiers sur 16, et 6 brossiers sur 15 savent le Braille.

— Il s'est fondé à Halle, en 1927, un groupement professionnel des aveugles musiciens d'Allemagne. Il comprend actuellement 5 sections : 1° des artistes de concerts ; 2° des musiciens d'église ; 3° des professeurs de musique ; 4° des musiciens d'agrément ou de salon ; 5° des choristes.

— Mort en janvier du docteur Silex, célèbre comme oculiste et comme typhlophile, fondateur de l'école pour aveugles qui porte son nom, à Berlin.

— Un aveugle a été emmené comme masseur par un groupe d'athlètes aux jeux Olympiques d'Amsterdam.

Angleterre. — En janvier 1929, a eu lieu au *National Institute for the Blind* de Londres, un congrès des directeurs d'ateliers pour aveugles. Entre autres décisions intéressantes, ils ont résolu de se constituer en une association permanente à laquelle pourront dorénavant s'adresser toutes les œuvres afin d'obtenir aide et conseil et de résoudre plus aisément les problèmes qui se présentent sur des questions techniques.

— Notons encore que le congrès a demandé l'institution d'une marque de fabrique pour les produits des aveugles. On se souvient qu'une semblable marque existe en Allemagne.

— Une commission nationale, réunie au *National Institute for the Blind,* a adopté les décisions de la *conférence internationale de musicographie,* qui s'est tenue à Paris en avril dernier.

— Un *thermomètre pour aveugles* est mis en vente au *National Institute* au prix de 12 sh. 6 pence.

— Depuis janvier dernier, les chemins de fer anglais accordent aux aveugles civils voyageant pour affaires une réduction de 50 % sur les tarifs ordinaires pour eux et leurs guides.

— On annonce pour octobre un examen en vue de l'obtention du diplôme de chef d'atelier. Parmi les métiers manuels nous notons : la brosserie, l'accord et la facture des pianos, la fabrication et la réparation des chaussures, le tricot, la fabrication des paillassons.

— Le capitaine Fraser, membre aveugle du parlement anglais, n'a pas été réélu aux dernières élections. D'après un entretien de M. Baldwin avec le capitaine Fraser, le cabinet conservateur se préparait, au moment où il a été renversé, à abaisser de 50 ans à 40 ans l'âge auquel les aveugles en Angleterre peuvent recevoir des pensions de vieillesse.

— On peut lire dans le *Beacon* de février et de mars des biographies de miss Monk, directrice du collège secondaire pour jeunes filles (Charley Wood college) dont nous avons, à diverses reprises, entretenu nos lecteurs,

et de M. Godfrey Heathest Hamilton, qui fut secrétaire général du National Institute avant M. Stainsby. La première de ces biographies est intéressante surtout en ce qu'elle retrace l'histoire et l'organisation du collège, et montre notamment la place importante qu'y tiennent les jeux et exercices en plein air ; la seconde en ce qu'elle nous fait assister au développement de la grande œuvre anglaise depuis la mort de son fondateur et grand bienfaiteur, le Docteur Armitage, et de Lady Armitage. L'œuvre, qui s'appelait encore « British and Foreign Blind Association », était alors installée dans un local appartenant à la famille Armitage, et recevait de cette famille ses principaux moyens d'action.

— Mort, à l'âge de 66 ans, de M. Guy Marshall Campbell, principal du *Royal Normal College de Norwood*, poste dans lequel il avait succédé à son père, fondateur du collège. Il l'occupait depuis 1912, et, comme son père, il apporta une attention particulière à la culture physique des élèves (gymnastique, cyclisme, natation, patinage à roulettes).

— On signale la mort, à l'âge de 81 ans, de sir Washington Ragger, l'un des premiers élèves de Worcester college pour les aveugles, qui, en quittant le collège, fit ses études de droit à Oxford, et devint un grand avocat. Il a toujours été très dévoué à la cause des aveugles.

Etats-Unis. — *Le 29e Congrès bi-annuel des Instituteurs d'Aveugles* aux Etats-Unis, réuni en juin 1928, à Faribolt (Minnesota), comptait 80 délégués: professeurs, directeurs, inspecteurs, membres de conseils d'administration d'écoles. Ils représentaient 30 états. Nous reviendrons sur quelques-unes des questions qui ont été traitées à ce congrès. Désirant donner une marque de sympathie aux aveugles de France et aux organisations en leur faveur, le congrès a élu membre correspondant de l'association M. P. Villey, secrétaire général de l'Association Valentin Haüy.

— Grâce à l' « American Foundation for the Blind », les professeurs d'aveugles des Etats-Unis possèdent une petite revue pédagogique à leur usage. Elle porte le nom de *Téachers-Forum*. Elle paraît cinq fois par an, et le succès qu'elle obtient permet d'espérer qu'elle se développera dans l'avenir.

— L' « Association des Aveugles de Cleveland (Ohio), dispose d'un *atelier pour la remise en état des meubles*. Ce travail comporte naturellement la collaboration d'ouvriers voyants. On s'occupe là particulièrement de rafraîchir le vernis ou la peinture des meubles fatigués. Des aveugles enlèvent l'ancienne couche avec du papier de verre ou au moyen de lessive. Des voyants appliquent la couche nouvelle. Ls aveugles reprennent ensuite le meuble, après que la couche a séché, et le frottent pour lui donner du brillant. Des aveugles sont occupés aussi à refaire le capitonnage.

L'Association dispose de deux autres ateliers. Il paraît que sur 719 aveugles que compte la ville, 220 auraient une occupation régulière.

— Signalons encore que cette société vient d'acquérir un petit domaine où ses patronnés sont invités à venir camper moyennant deux dollars par semaine. Des donateurs, lorsqu'il y a lieu, interviennent pour régler les frais de séjour. On organise la vie du camp de manière à ce que les aveugles aient beaucoup à participer aux besognes matérielles de toute nature qu'elle comporte.

— Un aveugle américain est venu en Europe pour chercher un *chien-guide* et se soumettre à l'entraînement que suppose l'utilisation rationnelle de ces chiens. Il a étudié les meilleures races, et il a organisé aux Etats-Unis une école en vue de la préparation de semblables chiens. Cette école est à Nashville. On trouvera dans l'*Outlook* de juin le programme du dressage des chiens, qui dure deux mois, à la suite desquels trois semaines sont consacrées à l'éducation du maître. Avant de

confier l'aveugle à la chienne dressée — ce sont toujours des femelles que l'on choisit — ses instructeurs parcourent avec elle la ville les yeux bandés. On signale que dans les hôtels et restaurants de Nashville où les chiens n'étaient pas reçus, l'entrée a été accordée aux chiens-guides ; on les accepte même dans les ascenseurs ; certains ont été admis à l'église où ils amènent le clergyman aveugle ou des fidèles. Un chien-guide a déjà obtenu son permis dans les tramways.

—On signale que dans l'Etat de Kentucky, le nombre des cas de *trachome* a passé de 50.000 à 3.000.

— 25 grands centres sont pourvus d'externats pour aveugles. Des visiteuses sociales attachées à ces écoles se rendent fréquemment dans les familles des élèves, afin de compléter, par leurs conseils aux parents, l'action des maîtres. On trouvera une apologie de ce système dans un article de M. Georges F. Meyer publié par l'*Outlook* de mars 1929.

—L'*Outlook* de septembre a parlé d'un nouvel appareil basé sur les propriétés du sélénium et dont l'objet est, comme pour l'*optophone* du docteur Fournier d'Albe, de permettre aux aveugles la lecture d'ouvrages en noir. Il porte le nom de *visagraphe*, et a été inventé par M. Naumburg, qui travaille actuellement à son perfectionnement.

— **Sud-Africain.** — Nous avons signalé la création d'une école spéciale pour aveugles indigènes par le révérend Père A.-W Blaxall. Un aveugle de guerre a été choisi comme président du conseil d'administration. Les 25 élèves que contenait l'école en décembre 1928 venaient de toutes les parties de l'Union.

Courrier de l'Association

A la Commission d'études

La question des examens universitaires

L'année dernière, lorsque M. Juliani se fit inscrire pour passer l'examen de première année de droit devant la Faculté de Lyon, il se vit refuser les facilités que l'Université a coutume d'accorder à un aveugle en pareil cas. On était à huit jours de l'examen. Sans l'intervention rapide de l'Association Valentin Haüy et la bienveillance du ministre à écouter notre requête, sans doute M. Juliani aurait-il été repoussé à la session suivante.

C'est pour éviter le retour de pareilles difficultés, et pour assurer aux aveugles qui préparent des examens universitaires les garanties indispensables, que M. Villey avait demandé à la Commission d'études d'envisager la question dans son ensemble, et, après une enquête approfondie auprès des intéressés, et spécialement auprès de ceux qui ont déjà subi des examens, d'élaborer un rapport qui pourrait être présenté au ministère de l'Instruction publique et préparer des décisions ministérielles qui constitueraient comme une sorte de statut en la matière.

Ce travail a commencé le 13 décembre par un échange de vues

entre les membres de la Commission d'études présents en grand nombre à la réunion.

M. Bronne, qui a bien voulu se charger d'étudier la question, et M. Henri ont fait part de leurs expériences personnelles.

Aucune difficulté ne s'est présentée aux examens oraux. Un problème se posera cependant en ce qui concerne les examens scientifiques. La part des sciences est si secondaire au baccalauréat que les candidats ont toujours pu se tirer d'affaire jusqu'à présent en exposant oralement les figures qu'ils avaient dans l'esprit. Il est clair que cela peut fort bien ne plus suffire lorsqu'il s'agit de certificats de la licence ès-sciences.

Pour l'écrit, on a été unanime à reconnaître que le candidat doit être entraîné à utiliser la machine à écrire. Il importe, en effet, qu'il fasse le plus de choses possible par lui-même, et réduise au minimum strictement indispensable l'aide particulière qu'il demandera. Le candidat doit être duement averti d'ailleurs, et longuement à l'avance, qu'il lui faut être entraîné à la pratique de la machine et ne point être un novice. La question de temps va être pour lui, en effet, une question primordiale. Qu'il ne s'imagine pas qu'il pourra toujours faire d'abord sa rédaction en Braille. Sans doute lorsqu'il s'agit de thèmes ou de versions, il commencera par là. Mais pour les rédactions proprement dites, le plus souvent il devra se contenter de rédiger son plan et de jeter quelques idées essentielles en Braille ; une grande partie du développement devra être faite directement à la machine. Cela suppose un entraînement. D'ailleurs, s'il n'était pas un dactylographe expert, le travail mécanique détournerait son attention du travail de rédaction, on en absorberait une part excessive.

Autant que possible, il conviendrait de limiter à deux les faveurs exceptionnelles : la principale est l'assistance d'un aide voyant, indispensable dans les examens de langues pour consulter le dictionnaire, et dans tous les cas pour relire la copie écrite à la machine. La seconde est celle d'une salle particulière, que le bruit de la machine et la présence de l'aide voyant rendent à peu près indispensable.

Les objections qu'on pourrait soulever au sujet de l'aide voyant disparaissent lorsque l'aveugle propose de recourir à un enfant, dont l'âge ne permet pas de suspecteur qu'il sera en mesure d'apporter un concours personnel. La tradition de recourir à un enfant a été solidement établie par M. Villey, tant aux épreuves du concours général qu'à celles du baccalauréat. Il se faisait accompagner d'un lycéen choisi dans une classe inférieure à la sienne et parmi ceux qui ne tenaient pas la tête de la classe. Cette tradition s'est à peu près conservée depuis, au moins dans l'Université de Paris.

Pour les épreuves scientifiques, la machine ne permet pas toujours d'écrire les formules. M. Henri, en pareil cas, a rédigé sa composition à la machine, en ayant soin de laisser en blanc la place nécessaire pour les formules, qu'il faisait écrire ensuite à la main. Il semble bien que ce soit le procédé le plus pratique.

La Commission a particulièrement insisté sur la question de la durée des compositions. Là réside incontestablement la principale difficulté pour l'aveugle : il aurait besoin de plus de temps que le voyant. Or, le texte de la composition, enfermé dans une enveloppe qu'on décachète seulement au moment où l'épreuve commence, lui est souvent apporté après qu'il a été dicté aux autres candidats. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que la lecture du dictionnaire, faite à haute voix

par un intermédiaire, exige un temps beaucoup plus considérable que lorsqu'elle est faite par le candidat lui-même, qui va tout droit au point qui l'intéresse.

On a envisagé la question de savoir s'il convenait de demander qu'un peu plus de temps soit accordé aux candidats aveugles. Mais d'abord, dans bien des cas, la chose est à peu près impossible : l'enveloppe qui contient le sujet est décachetée au moment de l'épreuve seulement, et les enveloppes qui contiennent les compositions doivent être cachetées aussitôt que l'épreuve a pris fin. En outre et surtout, il a paru capital aux membres de la Commission que les aveugles se soumettent aux conditions de l'examen dans toute la mesure du possible.

Si d'ailleurs, cette question peut être envisagée lorsqu'il s'agit d'examens, elle ne pourrait évidemment plus l'être pour les concours, et les concours mériteront une étude tout particulièrement délicate. Quels sont ceux qu'on peut considérer comme accessibles aux aveugles ?

M. Pierre Henri a particulièrement insisté sur la nécessité pour les candidats aveugles d'éviter tout ce qui pourrait susciter le plus léger soupçon de fraude. Si l'un d'eux abusait des faveur qui lui sont concédées en raison de sa cécité, le dommage causé aux autres candidats aveugles pourrait être incalculable.

M. Lotz, président de la Commission, a montré le grand intérêt qu'il y aurait à étendre l'investigation aux examens et concours de musique. L'épreuve de déchiffrage constitue souvent un obstacle insurmontable. Il a rappelé que jadis, au Conservatoire de Nancy, le zéro décerné à l'aveugle pour l'épreuve de déchiffrage n'était pas considéré comme éliminatoire, et que tel aveugle a pu obtenir le premier prix, en se rattrapant sur les autres notes, et quoiqu'aucune compensation ne lui ait été accordée. Dans certains cas, il semble bien qu'une épreuve compensatoire puisse être imaginée, à tout le moins dans les examens, sinon dans les concours.

M. Lotz a enfin remercié M. Bronne des intéressantes suggestions qu'il a apportées et de la discussion nourrie qu'elles ont suscitées. Il lui a demandé, quand son travail serait terminé, de bien vouloir en apporter les conclusions à la Commission.



Questions diverses

Nous reviendrons sur la question des examens universitaires à l'occasion du rapport de M. Bronne.

L'ordre du jour présentait d'autres questions intéressantes.

1° Une proposition de M. Villey d'organiser à l'Association Valentin Haüy un concours d'écriture analogue au concours de lecture qui a été fait, il y a quelques années.

A la demande du président, M[lle] Ozanon a bien voulu se charger d'étudier un projet d'épreuves à soumettre à la Commission.

Des remarques présentées par M. Pérouze, et des observations échangées à leur sujet, il résulte qu'il conviendrait d'envisager trois genres d'exercices : écriture sous la dictée, écriture de mémoire, écriture d'une seule main, l'aveugle utilisant son autre main pour se dicter lui-même.

En outre, certaines de ces épreuves (et peut-être chacune d'elles), devraient se présenter sous deux formes : écriture en Braille intégral, et écriture en abrégé.

La Commission discutera ultérieurement du détail de ces modalités, d'après le projet que lui soumettra Mlle Ozanon.

*
* *

2° M. Henri fait part à la Commission d'une lettre de M. Guilbeau qui souhaite quelques modifications à l'appareil imaginé jadis par M. Guégan, en vue de faciliter la communication des voyants avec les aveugles-sourds et qui a été construit par les soins de l'Association Valentin Haüy.

M. Guilbeau signale en outre que M. Guégan préconise pour la même fin l'emploi des lettres vulgaires. Voici suivant quel procédé : le clair-voyant prend le doigt de l'aveugle-sourd auquel il veut transmettre sa pensée et lui fait tracer sur une surface plane, une table, par exemple, la figure des signes formant les mots qu'il veut exprimer.

Le procédé n'est pas nouveau, et il paraît, en effet, extrêmement pratique. N'importe quel voyant est immédiatement en mesure de l'employer.

On propose donc, selon une suggestion de M. Guilbeau, de publier un tableau en relief des lettres vulgaires avec des modèles de phrases. L'établissement en sera assez simple. L'étude devra d'ailleurs en être recommandée, aussi bien qu'aux aveugles-sourds, à tous les aveugles entendants, qui ont, en bien des occasions, besoin de se faire des idées précises de la forme des lettres vulgaires que tout le monde emploie autour d'eux.

*
* *

3° Mme Marcarian donne lecture d'un article relatif à la découverte d'un savant allemand qui remplace le disque du phonographe par un fil d'acier spécial impressionné par un procédé électro-magnétique.

Des recherches analogues sont poursuivies dans divers pays, et notamment en France. Nous aurons à revenir sur cette quetion qui pourra présenter des applications d'une grande importance pour les aveugles. Le Louis Braille en a, d'ailleurs, entretenu ses lecteurs aveugles.

Au sujet de la musicographie

Le 30 mai, a eu lieu au siège de l'Association Valentin Haüy, une séance de la Commission d'études consacrée presque exclusivement à la lecture d'un rapport présenté au nom des délégués français par M. Clavers sur les travaux de la récente conférence internationale tenue à Paris en avril dernier en vue de l'unification de la musicographie Braille. Des représentants de tous les groupements intéressés de Paris avaient été priés de se joindre à la Commission, où il leur a été présenté un tableau avec exemples des modifications apportées à la notation musicale Braille. *L'American Braille Press* assurera la publication en Braille et en noir de la nouvelle méthode de musicographie, dès que la rédaction en sera achevée. Cette œuvre se propose de faire une large distribution de la nouvelle méthode ; nous espérons qu'en France, comme à l'étranger, les imprimeries Braille s'empresseront de l'adopter, réalisant ainsi un progrès depuis longtemps souhaité.

Le Gérant : J. Robert.

Imprimerie Caennaise, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.80

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1929. — N° 4

LE VALENTIN HAÜY

REVUE UNIVERSELLE DES QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES
Fondé en 1883
Publié par l'Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles
7 et 9, rue Duroc, PARIS

Compte de chèques postaux : Paris, 28.314

TRIMESTRIEL
ABONNEMENT ANNUEL : FRANCE : 6 FRANCS.— ÉTRANGER : 12 FRANCS
(7 francs pour les pays à change déprécié)

AVIS

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir verser sans retard à notre compte de chèques postaux le montant de leur abonnement pour 1930. Nous voudrions leur épargner les frais du recouvrement par la poste.

Une Expérience intéressante

Un professeur surpris par la cécité expose comment il a continué son enseignement de l'allemand dans un lycée de jeunes filles voyantes

Il me paraît nécessaire, avant de décrire les phases et de préciser les conclusions de mon expérience pédagogique, de caractériser brièvement les conditions dans lesquelles elle s'est ouverte.

Je comptais déjà sept années d'ancienneté, dont cinq dans le même établissement, lorsque je fus frappé de cécité totale. Bien que je fusse préparée depuis longtemps à cette éventualité, je ne m'étais prêtée jusqu'alors à aucune éducation technique et cela pour des raisons qui dépassent le cadre de cet article. Mon adaptation au nouvel état de

choses a donc été, à l'origine du moins, purement instinctive ; mais elle se trouvait facilitée par ma connaissance préalable du métier, de mes chefs hiérarchiques, de la maison et de sa population de collègues et d'élèves.

Les problèmes qui se posaient à moi étaient multiples ; l'un d'entre eux, celui de la discipline, exigeait une solution immédiate et définitive, sous peine de condamner d'emblée à l'impuissance tout effort ultérieur. La question était complexe ; je l'ai abordée par l'extérieur et d'aucuns vont sans doute me taxer de frivolité. Il m'a semblé qu'il était essentiel d'accoutumer mes élèves à ne point me conférer une place d'exception parmi leurs autres professeurs ou plutôt en marge des activités normales. Les enfants, les filles en particulier, ont un sens très aigu du ridicule : elles observent, comparent, jugent et toujours au désavantage de celui dont la mise est négligée ou simplement désuète. Une correction rigoureuse, un brin de coquetterie même — et pourquoi pas ? — constituent donc, ici comme ailleurs, un assez appréciable élément de réussite. L'attitude générale doit être, elle aussi, strictement contrôlée : il s'agit d'éviter des maladresses susceptibles d'éveiller autour de soi la raillerie ou la pitié. Il est aisé de les prévenir par une étude attentive de la salle de classe, de sa topographie, de la disposition de son mobilier et des objets usuels. Si cette reconnaissance préalable des lieux, qui seule rend possible la précision nécessaire des gestes, se trouvait momentanément empêchée, il est de toute prudence d'observer dans ses mouvements la plus extrême réserve.

Une fois obtenu ce résultat de rester, extérieurement du moins, intégré dans le monde normal, c'est sur des êtres normaux qu'il faut, très paradoxalement, établir et exercer son contrôle. Certes, il est facile de sévir contre l'indiscipline manifeste, contre le bruit, le bavardage, la paresse, l'inertie collective ou particulière ; mais comment dépister la non-participation au travail en commun, la distraction inconsciente ou organisée, la tricherie aux formes si multiples ? Même sur ce terrain glissant, il est certainement préférable de s'en tenir aux règles communes : garder sa classe toujours en haleine, solliciter sans répit les interventions générales ou individuelles, multiplier, brusquer les interrogations, exiger jusqu'à l'imprévu la répétition, le commentaire, l'application immédiate de la matière traitée. Ces mesures préventives, d'une application plus aisée d'ailleurs pour un professeur d'allemand qui n'a d'ordinaire devant lui qu'un nombre fort restreint d'élèves, s'avèrent parfois insuffisantes. Il faut, surtout dans les classes de débutants, les doubler d'une surveillance discrète mais permanente.

Seule une éducation méticuleuse, sévère, de l'attention et de ses collaborateurs, les organes des sens, de l'ouïe et de l'odorat en particulier, rendent efficace ce contrôle latent. Il s'agit, en l'espèce, de percevoir et de situer les plus légers chuchotements, les gestes les plus calculés, la résonance d'un objet que l'on touche, le froissement d'un feuillet que l'on tourne sans opportunité.

Il faut encore surprendre, par les modifications de la voix, le changement de direction d'un regard abandonnant, la durée d'un éclair, le livre, le tableau ou le visage du maître pour quémander une aide sur des lèvres ou dans des yeux amis. Il faut acquérir un sens assez exact de la durée et de l'orientation pour intercepter, au vol pour ainsi dire, le renseignement sollicité et obtenu par fraude ; ou encore être suffisamment attentif aux avertissements de l'odorat pour arrêter un débutant

dans ses velléités de savourer avant l'heure une friandise ou un fruit. Si, docile aux infinies variations de ce dynamisme permanent qu'est l'atmosphère d'une classe, vous restez en outre circonspect et modéré pour ne point donner dans le travers d'une injustice soupçonneuse, tant que l'habitude ne vous aura pas conféré son infaillibilité ; si vous vous bornez avec la sérénité de l'absolue conviction à enregistrer le délit et à désigner le coupable, le don de divination que l'on ne manquera pas de vous attribuer sera par la suite votre meilleure sauvegarde.

L'organisation du travail lui-même exige une égale dépense d'attention. Si l'enseignement des langues vivantes est en grande partie verbal, la cécité peut compromettre l'audition d'une voix faible ou hésitante en rendant impossible la lecture des lèvres. Il faudra tenir compte de ce fait dans le classement matériel des élèves. Mais, une fois l'ordre rationnel découvert et réalisé, il n'est plus d'empêchement à ce que les exercices de phonétique, de lecture, de récitation, de conversation, les chants, les jeux mêmes ne se développent pas selon la règle commune. Plus délicates sont, dans les classes supérieures, la traduction et le commentaire de textes déjà ardus ; mais une sérieuse préparation à l'aide d'une édition Braille, ou par l'intermédiaire d'un secrétaire, parent, ami, ancien élève, écartera tout danger d'erreur. Dans les cas, très exceptionnels, où s'imposeraient la nécessité d'une improvisation, l'attention et sa conquête la plus précieuse, la mémoire, seraient des adjuvants efficaces.

Reste le contrôle du travail écrit : s'il est fait en classe — et c'est de toute nécessité dès qu'il s'agit de l'application sur le vif de règles de grammaire ou de l'emploi de formes idiomatiques — le procédé classique de correction est encore de mise ici. Un élève écrit au tableau le devoir modèle : les autres, après échanges contrôlés de cahiers, lisent à tour de rôle la phrase à rectifier, soulignent les fautes au crayon de couleur et les marquent en marge au moyen de signes convenus sans prendre, en aucun cas, la liberté de surcharger d'une correction l'erreur elle-même, puis il signe sa correction et les exercices sont emportés pour être vérifiés et notés. Si l'on a pris soin de relever les copies suivant l'ordre des places occupées par les élèves, les tricheries que la loi du clan autorise entre camarades ne résistent pas à la comparaison. Les devoirs d'un ordre plus élevé sont naturellement corrigés en dehors de la classe, des notes en Braille en facilitent le compte rendu ; ici, au surplus, la constante dépense d'attention, si épuisante par ailleurs, finit par porter ses fruits sous les espèces d'une mémoire aiguë, prompte et tenace jusqu'à l'infaillibilité.

Telles sont les conclusions suggérées par une expérience déjà ancienne. Elles peuvent se résumer dans cette formule : limiter autant que possible la place de l'exceptionnel. Si vous ne tentez pas de tirer avantage de votre infirmité pour vous dérober aux multiples obligations du métier, l'administration, même la plus méticuleuse, ne saurait vous créer de difficultés ; je n'ai eu, pour ma part, qu'à me louer de la patience, de la collaboration bienveillante de la mienne, bien qu'elle ait eu à subir les tâtonnements de mes débuts. Quant aux élèves, pourquoi réserveraient-ils un traitement d'exception au maître qui s'est mis, lui-même, hors de l'exception ?

M. Marcourel.

Association internationale pour la Prophylaxie de la Cécité

Cette Association a été fondée le 14 septembre 1929, à La Haye-Scheveningue, dans une Assemblée convoquée par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et par un Comité provisoire, qui avait préparé cette réunion.

La séance a été ouverte par le général van Diehl, vice-président de la Croix-Rouge néerlandaise, représentant S. A. R. le prince Henry, des Pays-Bas, Président de la Croix-Rouge : « L'idéal philanthropique qui a réuni ici tant de savants de la plus haute compétence, venus de toutes les parties du monde, fait particulièrement honneur à ceux qui l'ont conçu, qui l'ont propagé, et qui ont préparé — non sans se heurter probablement à de nombreux et à de graves obstacles — cette Conférence internationale. J'ose vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de cette assemblée, le vœu qu'avec de tels parrains votre Conférence aura un succès égal à celui de la Conférence diplomatique qui vient de se terminer à La Haye.

« La Hollande se réjouit de l'honneur que vous lui avez fait en choisissant La Haye comme siège de votre Assemblée, et la Croix-Rouge néerlandaise est particulièrement heureuse de vous y souhaiter la bienvenue, et de vous exprimer ses vœux les plus sincères pour un succès aussi complet que possible. »

Le professeur de Lapersonne, Président du Comité provisoire, a remercié les nombreux délégués présents qui ont bien voulu apporter non seulement le précieux concours de leur expérience et de leur dévouement personnels, mais aussi l'espérance d'une active collaboration des puissantes Associations qu'ils représentent pour arriver à la création de l'organisme mondial que nous cherchons à réaliser.

« Tout ce qui touche à la lutte contre la cécité revêt un caractère de haute humanité et de sereine grandeur. Quels admirables dévouements suscite tous les jours l'Assistance aux aveugles ! Mieux que personne vous le savez, vous qui vous penchez tous les jours sur ces ténèbres et leur apporter la lumière de l'esprit et du cœur.

« Combien, dès lors, est passionnant l'immense problème de la prophylaxie de la cécité ! Devant les maladies ou les blessures des yeux qui provoquent cette affreuse calamité, nous n'avons plus le droit de nous déclarer impuissants.

« Le domaine des cécités évitables grandit tous les jours, grâce aux progrès de toutes les sciences, de la science médicale en particulier, et de leurs applications pratiques. Tous les efforts doivent tendre à répandre leurs bienfaits, à en faire bénéficier un plus grand nombre de malheureux.

« Chez certaines nations, les œuvres de préservation de la vue ont acquis un développement considérable et ont rendu d'incomparables services. Chez d'autres, au contraire, par défaut d'hygiène le plus souvent, par ignorance, par fatalisme, par manque d'initiative des pouvoirs publics, des administrations ou des particuliers, ces organisations sont à l'état embryonnaire et la proportion des aveugles est énorme.

« N'est-ce pas une noble tâche de chercher à coordonner tous les efforts mondiaux dans la lutte contre la cécité, de créer un organisme international capable d'instruire les peuples les moins favorisés sur les

mesures reconnues les plus efficaces, d'aider les plus faibles dans cette bienfaisante croisade pour la protection de la vue ?

« Certes, l'œuvre est immense, elle demandera des études approfondies et de longues années pour être entièrement réalisée. Nul de nous ne peut se flatter de vivre assez longtemps pour en connaître tous les bienfaits. Est-ce une raison pour hésiter une seule minute à s'engager dans cette voie et ne nous suffit-il pas de la juste fierté d'un devoir accompli, si nous arrivons à jeter les bases solides de cette belle organisation ?

« Parmi les problèmes qui sollicitent plus particulièrement une collaboration internationale, il faut citer l'ophtalmie purulente des nouveau-nés, qui était, et qui est encore dans certains pays, la grande pourvoyeuse de la cécité, remplissant les asiles et les instituts des jeunes aveugles. L'admirable traitement préventif de Crédé a rendu d'immenses services. Rigoureusement appliqué dans les Maternités, il a fait tomber le pourcentage de cette maladie de dix pour cent, à moins de un pour mille. Employé avec prudence, avec les modifications commandées par l'expérience de plus de 48 ans, il a fait suffisamment ses preuves et doit être recommandé, si ce n'est imposé, à l'exclusion de tous les succédanés, qui ne donnent qu'une sécurité trompeuse. Des mesures administratives, une éducation spéciale des médecins et des sages-femmes, surtout des instructions précises aux familles, dont on surveillera l'application, doivent combattre efficacement les préjugés et l'ignorance.

« A la période pré-scolaire, ce sont toutes les maladies contagieuses locales ou générales, particulièrement les fièvres éruptives, telle la variole. En Chine, où le nombre des aveugles absolus dépasserait beaucoup un million, d'après les statistiques forcément incomplètes, plus de la moitié devraient leur infirmité aux complications oculaires de la variole. N'est-ce pas une raison de plus pour contribuer à répandre les bienfaits de la vaccination jennérienne ?

« Le problème de la vision à l'école a été fouillé dans tous les sens par des médecins, des administrateurs, des architectes, des pédagogues, et tous ces travaux, à l'étranger et en France, ont permis d'apporter de grandes améliorations dans l'hygiène de l'enfance à l'école.

« Depuis quelques années, une question a justement préoccupé les éducateurs et les médecins, c'est celle de l'instruction des demi-aveugles, des enfants dont la vue est trop faible pour leur permettre de suivre sans danger les classes ordinaires. Cette instruction demande des locaux séparés, des méthodes différentes, un personnel enseignant spécialement entraîné, une direction vers le choix d'une profession n'exigeant pas une bonne acuité visuelle. Ces classes spéciales pour enfants à vue faible se sont multipliées par centaines en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis. En France, malgré l'éloquent appel du professeur Pierre Villey, le si distingué secrétaire général de l'Association Valentin Haüy, nous n'avons pas encore obtenu, même dans les grandes villes, la séparation de ces enfants, dont la vue mérite les plus grands ménagements.

« Dans cette campagne de préservation de la vue, pendant la période scolaire, nous possédons de précieux collaborateurs, ce sont les professeurs, les instituteurs et les institutrices, au dévouement desquels nous ne faisons jamais appel en vain et dont l'expérience nous dicte souvent de précieux conseils.

« Parmi les maladies oculaires répandues dans le monde entier, le

trachome est le type de l'affection qui, pour être efficacement combattue, exige une entente universelle. Des recherches scientifiques sont poursuivies dans tous les pays, et le Congrès international d'ophtalmologie d'Amsterdam l'a placé au premier rang de ses importants rapports et de ses discussions. Dans les différents pays plus spécialement contaminés, de véritables croisades s'organisent pour poursuivre le traitement prophylactique et curatif du trachome. Enfin, les mesures sanitaires nationales et internationales doivent tendre à empêcher l'importation et la diffusion de la maladie.

« Le développement énorme de la vie industrielle, en particulier dans les industries métallurgiques, électriques et chimiques, a amené une recrudescence des cécités par accidents de travail ou maladies professionnelles, malgré le perfectionnement de l'outillage et les sévères règlementations du travail. Partout, les Etats, les Inspections d'hygiène et du travail, les Associations des industriels, les Assurances doivent s'unir pour une meilleure protection des yeux des ouvriers.

« Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les résultats obtenus pour la prévention de la cécité dans les quarante ou cinquante dernières années, on reconnaît qu'un effort considérable a été accompli chez les différentes nations. En 1882, la *Society for the prevention of Blindness*, de Londres, proposait au Congrès international d'hygiène de Genève d'accorder un prix au meilleur mémoire sur les « Causes et la prévention de la cécité ». Le mémoire couronné par le Congrès international d'hygiène de 1884 qui se tenait, ici même, à La Haye, avait pour auteur Ernst Fuchs, alors jeune professeur à Liège, qui allait être bientôt nommé à la Clinique ophtalmologique de Vienne. On sait de quel éclat il a fait briller l'enseignement de l'Ecole de Vienne et quelle place prépondérante il a tenue, et il tient encore, dans l'ophtalmologie contemporaine. Les oculistes du monde entier, réunis au Congrès international, viennent de lui rendre un solennel hommage de respectueuse admiration.

« Dans le rapport, rédigé par les soins de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, on a dressé, par nationalité, un tableau sommaire de l'armement contre la cécité. Bien qu'il ne s'agisse là que d'une esquisse, qui devra être complétée par une enquête internationale approfondie et de longue haleine (la section d'hygiène de la Société des Nations fait actuellement des recherches importantes dans ce domaine), on peut se rendre compte du chemin parcouru. Mais on reconnaît aussi qu'il reste énormément à faire, « qu'il y a beaucoup de bien à répandre » et qu'un organisme international comme celui que nous désirons créer serait parfaitement qualifié pour intensifier les efforts en les coordonnant.

« Parmi les Sociétés qui, dans les vingt dernières années, ont été à la tête de ce grand mouvement de solidarité humaine, une mention spéciale doit être donnée à l'Association américaine. En 1908, se fondait le Comité de l'Etat de New-York pour la prévention de la cécité ; en 1928, le Comité est devenu l'Association nationale pour la prévention de la cécité, qui compte plus de 25.000 membres ou donateurs et dont le budget pour 1929 s'élève à 140.000 dollars, provenant uniquement de contributions volontaires.

« A la suite d'un échange d'idées entre cette Association et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, un avant-projet a été soumis à une réunion d'experts, en mars 1928, juillet 1928, mai 1929. C'est dans ces réunions préparatoires qu'a été élaboré le projet soumis à l'Assemblée. »

A la suite de cet exposé, divers orateurs prirent successivement la

parole : docteur Park Lewis (Etats-Unis), professeur Fuchs (Autriche), Josephers Jitta (Société des Nations), professeur Van der Hoeve (président du Congrès international d'ophtalmologie d'Amsterdam), M[lle] Ferrière (Aide aux Emigrants), professeur Angelucci (Italie), etc., etc.

Le docteur Humbert (secrétaire du Comité provisoire) insista sur le fait que l'Association s'occuperait exclusivement de prophylaxie, mais qu'elle n'agirait pas moins en liaison étroite avec les organisations uniquement réservées au bien des Aveugles.

La discussion étant close, le Président lut la déclaration suivante :

« Après trois séances préliminaires d'un Comité provisoire, tenues en 1928 et en 1929, où furent étudiées les possibilités d'une coopération internationale dans le domaine de la prophylaxie de la cécité, et après examen, par ce Comité et par d'autres personnalités, du rapport publié en 1929 par le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, la Réunion composée du Comité provisoire et d'autres personnes convoquées par lui à Scheveningue, le 14 septembre 1929, déclare hautement désirable de constituer une organisation internationale permanente pour la prophylaxie de la cécité.

« Cette réunion placée, comme l'ancien comité provisoire, sous la présidence du professeur de Lapersonne, recommande la formation *d'une Association internationale pour la prophylaxie de la Cécité.* »

Cette résolution a été votée à l'unanimité par les 90 membres présents à la réunion, représentants de 28 nations.

Dans une seconde séance, furent votés les statuts de l'Association, dont voici les principaux :

Art. II. — Les buts de l'Association sont :

a) D'entreprendre l'étude internationale des causes directes ou indirectes qui peuvent provoquer la cécité ou l'affaiblissement de la vue ;

b) D'encourager et favoriser les mesures destinées à faire disparaître ces causes ;

c) De répandre la connaissance de tous les faits servant à la conservation et l'utilisation de la vue.

Art. III. — L'Association se compose de :

a) Membres fondateurs ayant participé à la première réunion constitutive du Conseil de direction de l'Association, ou ayant adhéré aux présents statuts jusqu'au 30 juin 1930 ;

b) Membres conseillers, choisis parmi des personnalités éminentes ou des représentants d'œuvres intéressées à la prophylaxie de la cécité, invitées par le Comité executif, tel qu'il est défini par les présents statuts, après consultation des milieux compétents de chaque pays ;

c) Membres adhérents, qui, ayant offert une souscription volontaire à l'Association, sont invités par le Conseil de direction à devenir membres de l'Association ;

d) Membres d'honneur, élus par le Conseil de direction en raison d'éminents services rendus à la cause de la prophylaxie de la cécité.

Une assemblée générale de tous les membres de l'Association sera convoquée au moins tous les deux ans par le Président.

Art. IV. — L'Association est administrée par un Conseil de direction composé de délégués des membres fondateurs et des membres conseillers.

Art. V. — Le Conseil de direction et ses membres ont pour tâche :

a) *Dans le domaine national :* de collaborer activement avec la Société de prophylaxie de la cécité existant dans leur pays, ou de

s'efforcer de créer une Association ou un Comité national de ce genre dans les pays où ils n'existent pas encore.

b) *Dans le domaine international* : le Conseil de direction a la haute surveillance du travail du Secrétariat permanent de l'Association internationale pour la prophylaxie de la cécite.

Art. XII. — Il sera créé un Secrétariat permanent de l'Association. L'organisation et le travail du secrétariat seront dirigés par le Secrétaire général, selon les instructions du Président et les décisions du Conseil de direction.

Art. XIV. — Le Secrétariat a pour fonctions :

a) De servir de centre d'information pour tous les organismes nationaux ou locaux dont l'intérêt principal serait le problème de la préservation de la vue ;

b) De fournir des informations à certaines Associations qui s'intéressent indirectement à cette question et qui désireraient inscrire à leur programme la prophylaxie de la cécité.

c) De réunir, trier et étudier le documents concernant les efforts de tout organisme officiel ou privé s'occupant de prévention de la cécité ; résumer leurs publications ; publier, le cas échéant, un bulletin périodique, qui pourrait être distribué à toutes les œuvres s'occupant de la préservation de la vue ; traduire tout matériel utile dans les langues qui sont d'un usage général dans le monde...

Art. XV. — Le siège social de l'Association et du Secrétariat est actuellement fixé à Paris.

L'Assemblée a nommé :

Membres d'Honneur : prof. Fuchs (Autriche) ; Général van Diehl (Hollande) ; prof. Angelucci (Italie) ; prof. Axenfeld (Allemagne).

Comité exécutif. .. *Président* : prof. de Lapersonne (France). *Vice-Président* : Dr Park Lewis (Etats-Unis).

Membres : Prof. Axenfeld (Allemagne) ; Prof. J. van dér Hoeve (Pays-Bas) ; Prof. E. von Grosz (Hongrie) ; Prof. J. Szymanski (Pologne) ; Prof. M. Marquez (Espagne) ; Prof. A. Trantas (Grèce) ; Dr B. Cridland (Grande-Bretagne) ; Prof. Maggiore (Italie) ; Dr Shinobu Ishiwara (Japon).

Secrétaire général : Dr Humbert.

Trésorier : M. Demachy, trésorier de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Les adhésions, dons et souscriptions sont reçus au Secrétariat de l'Association internationale pour la prophylaxie de la Cécité, 2, avenue Velasquez, Paris.

Mort de Mademoiselle EXTRAIT

Une femme de grand cœur qui a consacré aux aveugles vingt années de sa vie, Mademoiselle Marie Extrait, vient d'être prématurément enlevée à l'affection de ses élèves, de ses collaborateurs et de ses amis.

De 1907 à 1927, elle exerça les fonctions de sous-directrice à l'école des jeunes aveugles de Lyon-Villeurbanne et sut apporter dans l'accomplissement de sa tâche une intelligence très avertie, une énergie sans défaillance, un souci constant du progrès.

Lorsque la sous-direction de Villeurbanne lui fut proposée, Mlle Extrait était institutrice dans une école de l'Etat ; quoique très attachée à sa profession, elle n'hésita pas à l'abandonner pour se con-

sacrer aux aveugles, que pourtant elle ne connaissait pas ; dès lors elle leur appartint tout entière, et c'est en toute sincérité qu'elle pouvait écrire à une amie, quelques années plus tard : « J'ai donné à cette œuvre le meilleur de moi ». Dès son entrée en fonction, elle n'eut d'autre but que de bien connaître ses élèves, de les comprendre, et d'atténuer pour eux, autant qu'il lui était possible, les difficultés inhérentes à la cécité.

C'est au congrès de 1910 que Mlle Extrait se révéla au monde des aveugles : elle y présentait, sur l'éducation dans nos écoles, un rapport très documenté, profondément pensé, et à la préparation duquel elle avait apporté tous ses soins. Elle le lut elle-même, de sa voix musicale et si prenante, et sut conquérir l'estime et la confiance de ceux mêmes qui ne partagèrent pas toutes ses conceptions. Nous avions dès lors l'impression qu'un précieux concours nous était acquis et qu'une de nos écoles était entre bonnes mains. Nous ne nous étions pas trompés : tous ceux qui depuis l'ont vue à l'œuvre, savent que pas un instant son zèle ne s'est ralenti, et que jusqu'au bout, elle se proposa de faire plus et mieux.

Son activité ne se bornait pas à la direction de l'école : elle faisait elle-même des cours ; son enseignement était vivant et clair, concret et simple tout à la fois ; c'était plaisir de l'entendre animer toute une classe, où demandes et réponses prenaient forme d'une vraie conversation à laquelle l'élève le plus réfractaire n'eût pu rester indifférent. Mais l'institutrice d'autrefois n'oubliait pas que dans nos écoles l'enseignement professionnel doit occuper une place prépondérante. Mlle Extrait apporta donc tous ses soins à la formation des musiciens, des ouvriers et des accordeurs. C'est dans le succès de ces derniers surtout qu'elle avait foi ; aussi mit-elle tout en œuvre pour perfectionner l'enseignement qui leur était donné ; elle fit aménager pour eux un local où ils pouvaient travailler dans les meilleures conditions, sut les doter d'un outillage très perfectionné, et les envoya à tour de rôle parfaire leur apprentissage chez un facteur de Lyon.

Non moins que leur instruction, l'éducation de « ses enfants » la préoccupait ; maternelle avec les plus jeunes, elle savait inspirer à tous le respect de la discipline, et leur inculquer l'énergie sans laquelle, dès ses premiers pas dans la vie, un aveugle est irrémédiablement vaincu.

Après leur sortie de l'école, les élèves trouvaient en Mlle Extrait un appui, un conseil, une directrice-amie sur qui ils pouvaient compter ; pour rien au monde elle n'eût voulu les abandonner seuls dans la vie !

Elle avait, depuis longtemps, irrévocablement décidé de prendre sa retraite à cinquante-cinq ans ; comme une amie lui objectait qu'elle pourrait encore, longtemps peut-être, continuer à remplir sa tâche qu'elle aimait, elle répondit simplement : « Non.. je veux partir en beauté ».

Pendant près d'une année elle se préoccupa du choix de son successeur, tant était grand son désir de voir prospérer et progresser toujours cette école qu'elle avait aimée et considérée comme sienne. C'est en octobre 1927 que sonna pour elle l'heure d'un repos bien mérité. Elle n'en a pas joui : la maladie, depuis lors s'est acharnée sur elle et ne lui a laissé aucun répit. Elle semblait se remettre pourtant lorsque survint la catastrophe qui devait pour elle entraîner la mort ! Le 7 juillet dernier, elle faisait une chute dans son appartement et se

cassait le col du fémur. Avec quelle résignation, quelle sérénité même elle accepta cette nouvelle épreuve ! Une amie qui lui rendit visite à la clinique où elle était soignée, s'émerveilla de la trouver très vivante, presque gaie, pensant à tout, parlant de tous et très peu d'elle-même ; souffrait-elle ? très peu ; avait-elle de la fièvre ? il n'en était presque pas question. D'ailleurs, la souffrance passerait, et aurait, comme toujours une influence bienfaisante sur l'avenir ! Puis survinrent les complications : phlébite, petites embolies. Le 7 août, vers quatre heures du matin, Mlle Extrait se sent plus mal, appelle l'infirmière ; quelques minutes, en pleine connaissance, elle déclara souffrir, et ajouta : « Je suis mal ! Je meurs ! Cela vaut mieux ainsi ! » L'agonie n'a pas existé, et cette grande amie des aveugles a cessé de vivre sans souffrir, très digne et très forte jusque dans la mort. J. SCHNEIDER.

A propos du Centenaire de Braille

Les nouvelles qui nous parviennent à ce sujet ont de quoi réjouir non seulement les aveugles de France, mais tous les cœurs français.

Au pé-congrès de Vienne, M. Georges Raverat a pris l'initiative de proposer une collecte mondiale en vue d'élever à la mémoire du grand aveugle une statue qui soit digne de sa mémoire et exprime la gratitude des aveugles du monde entier.

Cette proposition a reçu notamment en Angleterre et dans l'Empire britannique un accueil enthousiaste. On nous annonce qu'à l'appel du National Institute, des fêtes s'organisent en divers points du globe en vue de magnifier la mémoire de Louis Braille. On nous en signalait récemment dans l'Afrique du Sud, à Capetown, Johannesburg, Port-Elizabeth, Worcester. Ces fêtes ont été organisées sous les auspices des municipalités avec des chœurs, des orgues, des orchestres. Le produit est envoyé au fonds du centenaire, confié aux soins d'un Secrétaire de l'appel pour le centenaire de Braille au National Institute for the Blind de Londres.

Ces marques de sympathie nous touchent d'autant plus que — nos lecteurs ne l'ont pas oublié — de très nombreuses manifestations du même genre ont eu lieu déjà un peu partout il y a quatre ans, au moment où l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris et l'Association Valentin Haüy célébraient le Centenaire de l'invention de l'alphabet.

L'Association Valentin Haüy recevrait avec gratitude les dons que les admirateurs français de Braille voudraient lui confier en vue du monument projeté.

BIBLIOGRAPHIE

Georges Scapini, député de Paris.

L'apprentissage de la nuit

C'est un beau livre que cet apprentissage de la nuit de Georges Scapini.

Il est beau d'abord par sa tenue littéraire. Les hommes d'action ne nous gâtent point d'ordinaire sous ce rapport. La vie d'enfant de Scapini,

entre sa mère et sa grand'mère, cette vie d'un enfant espiègle, terrible, qui en fait voir de dures à ces pauvres femmes qui l'adorent, est fort joliment troussée. On n'oublie plus après les avoir lues la bataille avec les petits peaux-rouges de Biarritz, où l'histoire du poney de ce pauvre M. Bayle à l'école de Normandie. Georges, pour avoir enlevé le poney de M. Bayle et avoir sur le poney de M. Bayle battu la campagne jusqu'à la nuit, s'est fait renvoyer du Collège. Le voilà maintenant aux Roches. Lisez cette petite scène de mauvais garnements, et voyez si cela est peint :

« Un jour, poussés par on ne sait quel maléfique instinct, deux de mes camarades, dont l'un était fils d'un maharadjah hindou, et moi, pariâmes, dans un moment de désœuvrement, au cours d'une récréation, que des fenêtres de notre chambre nous réussirions à polluer de notre salive la tête chauve de M. Morin. Anxieux, tous trois penchés à nos fenêtres respectives, nous attendions le passage du digne homme. Absorbé, longeant le mur exactement comme il fallait qu'il fît, plongé dans la lecture d'un gros volume, il entra dans le champ de tir du fils du maharadjah qui cracha trop tard... Mon deuxième camarade un peu trop tot... J'avais, pour ma part, remarqué les deux erreurs de tir ; je pris mon temps : le résultat fut inespéré. Le professeur indigné leva la tête : le ciel était immuablement bleu. M. Morin porta la main à son chef et poussa un rugissement d'indignation ».

Remarquez qu'on respectait, qu'on aimait même l'excellent M. Morin, et Scapini note très bien cela, non moins que le choc qu'il éprouva dans son sentiment inné de la justice pour avoir été seul des trois coupables, le seul qui n'eût pas été maladroit, expédié pour deux ans en Allemagne.

Le voilà qui débarque dans une petite ville du bord du Rhin. Notez dans cette peinture de Herr Wolf, qui l'accueille, combien son art de peintre est l'art d'un visuel :

« Sur le quai de la gare Herr Wolf m'attendait. Il prit livraison. Herr Wolf était une sorte d'assemblage de lignes courbes : une tête ronde, des épaules rondes, un ventre rond, des jambes agréablement arquées, des lunettes juchées sur un nez rond du plus heureux effet. En revanche, par un contraste troublant, Herr Wolf parlait du haut de la tête, et quoique sa voix fut extrêmement pointue, l'accent en était guttural ».

Ce livre est encore un beau livre par sa crânerie : une crânerie si simple, si bon enfant qu'elle s'ignore vraiment. Scapini était à la caserne depuis deux ans quand commença la guerre. Et c'est un vrai soldat, celui-là. Pas un mot qui nous le dise, ou qui nous le montre expressément, et pourtant on le sent d'un bout à l'autre. A vrai dire on devine déjà le soldat en herbe dans ses espiègleries d'enfant. Il distingue deux genres de bravoure : celle de l'arrière, qui s'échappe en paroles, et celle du front, qui ne parle pas. La sienne est de la seconde espèce, je vous jure, et quand il faut tout de même, pour que l'histoire ait un sens, nous raconter un beau fait, et l'exploit qui a fermé ses yeux, alors on passe la parole à Dorgelès. Vous savez si Dorgelès s'y entend.

C'est un beau livre enfin parce qu'il est d'une psychologie très fine. J'arrive au lendemain de la blessure, et au surlendemain, au moment que vous attendez, mes chers lecteurs, et où se retrouve toute la belle crânerie du soldat. Quelle volonté dans cet ordre impérieux au petit guide qui résiste : « Ouvre la lettre, Emile, — Mais Monsieur ! — Ouvre la lettre. Lis maintenant ». C'est la lettre du professeur de Lapersonne : on devait, sans l'ouvrir, la remettre au conseil de révision, et Scapini sait bien qu'il va lire dans cette lettre que sa cécité est définitive. Nous croyons, nous autres typhlophiles de vieille date, savoir ce qui se passe dans l'âme du malheureux qui vient de perdre sa dernière illusion. Sachons donc une bonne fois que pour chaque âme la réaction est particulière, et que quand nous rencontrons un de ces nouveaux venus de la cécité qui sait regarder en lui-même, il a toujours quelque chose que nous ignorons à nous apprendre. Ce que je veux souligner toutefois

aujourd'hui chez Scapini, c'est un trait que j'ai souvent noté et signalé, mais qu'il est singulièrement intéressant de voir mis dans un pareil relief par un observateur de cette qualité. Je veux dire la tonalité sociale prédominante que prend souvent la cécité non seulement chez l'aveugle de naissance, mais même chez celui que la perte de la lumière à 20 ans devrait semble-t-il jeter dans une douleur qui ne laisse place à aucune considération étrangère. « J'ai, dit Scapini en parlant des premières années qui ont suivi sa blessure, exposé toute cette partie de ma vie... afin de montrer combien elle fut simple, exempte de soucis, légère et même frivole. Le tragique de ma blessure m'avait échappé. La jeunesse est une force puissante qui n'aime pas la tristesse ». Mais, s'agit-il de donner l'impression que lui fait sa blessure réfléchie dans l'âme de ceux qui l'entourent, écoutez ceci : « J'avais une idée fixe, une obsession constante : paraître normal, faire que ceux qui me recontreraient ou vivaient à mes côtés ne s'aperçussent pas de ma cécité. Je puis dire que j'y réussissais ». Et ceci encore : il fallait se dire qu'un jour, la guerre finie, « les blessés ne seraient plus que des invalides, n'inspirant que de la pitié, une banale commisération. L'auréole qui les entourait irait en s'estompant au fur et à mesure des années. Donc un jour prochain, moi aussi, j'allais être un homme diminué par une blessure qui ne serait plus qu'une infirmité. A cette pensée tout mon être se révoltait. Cela je ne le voulais à aucun prix ». Et le voilà qui, après les longs délais de son insouciance, s'est mis enfin à l'étude du Braille : « En peu de temps je parvins à lire lentement et à écrire. Seul, enfermé dans ma chambre, je commençai la lecture d'un volume. Cependant je notai chez moi une curieuse pudeur : s'il m'était possible de lire quand j'étais seul, j'avais beau faire des efforts surhumains, je ne pouvais y parvenir en présence de quelqu'un, fût-ce de ma mère. Une étrange timidité naissait en moi dès qu'un tiers était là. Les signes que mon doigt touchait n'avaient plus aucune force dans mon cerveau, ils ne représentaient plus rien ».

Mais ce livre qui est beau à tant de titres, est encore bien mieux que cela : c'est un bon livre, et qui fera beaucoup de bien. Où trouver un plus bel exemple d'énergie et de foi dans la vie ? « Si j'ai entrepris d'écrire ce livre, nous dit l'auteur, c'est qu'il m'apparaît qu'à propos de tout, et souvent de rien, trop de gens désespèrent avec facilité, et, selon une vieille expression française, jettent le manche après la cognée. » Que penseront-ils, ces vaincus avant le combat, quand ils liront sous la signature de ce grand blessé ce témoignage de bonne foi. « La période de ma vie qui a suivi ma blessure passa en tourbillon. J'avais acquis de l'adresse dans mes mouvements, et, je dois l'avouer, ma blessure me fut légère. Quelle gratitude ne dois-je pas à mes amis, dont beaucoup sont morts depuis, tués à l'ennemi, de m'avoir aidé à oublier ! » Que penseront-ils d'eux-mêmes quand ils verront Scapini plongé avec tant d'ardeur dans l'action qui l'emporte, au barreau, à la députation, dans sa randonnée folle à travers l'Amérique où les anciens combattants de la nation alliée fêtent en lui la France mutilée et meurtrie ? Je leur laisse à méditer la dernière phrase du livre : « Cette période de ma vie comporte peut-être un certain nombre d'enseignements susceptibles de redonner le courage à qui serait tenté de le perdre. Les voies de la Providence sont impénétrables et le tragique de ma blessure me fut peut-être un bienfait ».

Vous voyez si le livre de Georges Scapini est de nature à servir les grandes idées que nous servons à l'Association Valentin Haüy.

P. VILLEY.

Les éclaireurs aveugles en Angleterre

Je renvoie ceux qu'intéresse cette question à deux articles parus dans le *Beacon*, en août et en septembre. Ils y verront quelles peuvent être les occupations d'un camp d'éclaireurs aveugles et l'impression qu'ont produite les éclaireurs aveugles au fameux Jamboree de cet été, qui réunissait

sur le sol anglais 50.000 représentants du mouvement venus du monde entier.

Dans un camp de week-end on nous montre les aveugles grimpant aux arbres, jouant au cricket avec leurs balles spéciales munis de grelots qui permettent de les suivre à l'oreille, tandis que les plus grands de la troupe préparent le porridge : il paraît que le porridge avait un peu attaché à la casserolle, mais on assure — et vous n'en doutez pas — qu'il était excellent quand même. L'étude de la nature tient une place importante dans les occupations de nos éclaireurs : ils apprennent à reconnaître le chant des oiseaux, ils apprennent également à distinguer au toucher les feuilles des diverses espèces d'arbres, et ils en collectionnent des spécimens qu'ils fixent sur des feuilles de papier en accompagnant chacun d'eux du nom de l'espèce marqué en Braille. Un jeu qui eut beaucoup de succès, paraît-il, consistait à signaler les automobiles du plus loin qu'on pouvait en percevoir le bruit. Deux patrouilles se plaçaient chacune d'un côté de la route, et le concours qui s'engageait constituait un excellent exercice d'acuité auditive.

Il paraît qu'au Jamboree les aveugles ont fait sensation. Quatre troupes de scouts aveugles étaient représentées par 38 garçons, dont 10 étaient complètement aveugles ; ils ont participé à toutes les réunions, aux visites de Chester et de Liverpool dont les journaux du monde entier ont parlé. On nous assure que des scouts de pays étrangers, très frappés des résultats obtenus, sont partis décidés à créer chez eux des troupes d'éclaireurs aveugles.

Auguste Zeune

On connaît peu en France ce premier éducateur allemand des aveugles. Il est né en 1778 à Wittemberg, où son père professait la philosophie, et où il fit ses études. A 23 ans il enseignait dans un gymnase, lors qu'il découvrit dans une bibliothèque un ouvrage sur l'Institution d'aveugles fondée à Paris par Valentin Haüy. Cet ouvrage lui inspira le désir de créer en Allemagne un établissement analogue. Peu d'années après, Valentin Haüy, passant par Berlin pour se rendre en Russie, connut Zeune chez un oculiste célèbre, et le recommanda pour la direction d'un institut d'aveugles dans l'entretien qu'il eut avec le roi de Prusse à ce sujet, en présence de la reine Louise. La fondation d l'Ecole de Berlin-Steglitz suivit de peu la visite de Haüy, et Zeune parvint à la faire vivre en lui sacrifiant sa fortune personnelle. Il s'occupa spécialement de l'enseignement de la géographie, établissant des sphères et des cartes en relief. Il a publié divers ouvrages , notamment son « Bélisaire ou l'éducation des aveugles ». Il dirigea son école jusqu'en 1847, fut frappé de cécité à un âge avancé, et mourut à 75 ans en 1853. (Voir le Messager Suisse d'avril 1929).

A propos des Aveugles en Suède

Nous ne reviendrons pas longuement sur ce sujet qui a été traité dans le Valentin Haüy, et fort bien traité, par notre collaborateur M. Guilbeau. Nous voulons seulement, à l'occasion du récent article de l'Esperanta Ligilo sur les aveugles en Suède, relever un fait intéressant : c'est que la participation des pouvoirs publics eux dépenses des œuvres privées se fait ici, comme en Angleterre et comme ailleurs, de plus en plus importante. En 1928 l'Association pour le bien des aveugles en Suède a reçu 100.000 couronnes de l'Etat afin d'intensifier son action, et les communes ont apporté de leur côté plus de 50.000 couronnes.

Au Canada

Nous avons reçu le rapport annuel du *Canadian National Institute for the Blind* pour l'exercice 1928-1929. La partie de ces publications qui attire le plus notre curiosité à l'heure actuelle, c'est la partie relative au placement des aveugles. L'œuvre, qui avait dû renoncer à ses projets de placements dans l'industrie et dans le commerce au milieu des voyants

lors de sa tentative de 1920, a repris la tâche en 1927 et a constaté une amélioration de la situation générale. On cite quelques placements intéressants dans des usines,, et surtout à la tête de petits stands dans des hôpitaux et d'autres établissements publics. On sait qu'aux Etats-Unis aussi il y a là un débouché qui paraît très favorable. Le rapport conclut par des paroles fort encourageantes : « On a le sentiment que ce champ d'action (le placement des aveugles) peut être développé de telle sorte qu'on pourra trouver du travail dans l'industrie et dans les affaires au Canada à la plupart des aveugles doués d'une faculté de production raisonnable. C'est le but de l'Institut de placer les aveugles dans des positions indépendantes ou dans des maisons de commerce et des usines où ils travailleront épaule contre épaule avec leurs camarades voyants. »

La statistique qu'on nous donne pour les aveugles de l'Etat d'Ontario mérite de retenir l'attention, et, si elle est exacte, elle appelle peut-être quelques remarques. Sur 1.953 aveugles, il y en aurait 60 au-dessous de 6 ans, 409 entre 6 et 21 ans, 560 entre 21 et 50 ans, 560 entre 51 et 60 ans ; enfin 455 au-dessous de 70 ans. Ces chiffres font ressortir une proportion considérable d'aveugles du jeune âge, presque double de celle que nous rencontrons dans les pays d'Europe les mieux armés pour la prévention de la cécité. Il semble qu'on en puisse conclure que les maladies de l'enfance pourvoyeuses de la cécité, et particulièrement l'ophtalmie des nouveau-nés, font encore beaucoup de ravages dans ces régions. On estime que 600 aveugles sont employables, de ce nombre 104 sont occupés dans les ateliers spéciaux pour aveugles ; 80 ont été placés en dehors des établissements spéciaux ; 60 travaillent chez eux et écoulent leurs marchandises par les magasins des œuvres. Ceux-là sont occupés à plein temps. Les autres partagent leur temps entre les occupations domestiques et le travail destiné aux magasins de vente. Parmi eux il y a beaucoup de femmes mariées qui poursuivent plus ou moins complètement les occupations domestiques dont elles s'acquittaient avant la cécité.

L'éducation d'une Aveugle-sourde

Trop de gens s'imaginent que les cas de Laura Bridgemann, d'Helen Keller, de Marie Heurtin sont uniques en leur genre. Ce sont des exemples entre tous, assurément, et instructifs aussi d'une manière toute particulière. Il est bon toutefois de savoir que beaucoup d'autres éducations de sourds-aveugles ont été entreprises avec plus ou moins de succès. Les psychologues gagneront à les connaître. Nous ignorions jusqu'à présent le cas de Ludivine Lachance, née en 1895, au Canada, qui fut frappée de sa double infirmité à l'âge de 3 ans à la suite d'une méningite, et qui vécut jusqu' l'âge de 16 ans dans un véritable état de bestialité. C'est alors que des religieuses de la Providence de Montréal vinrent la prendre à ses parents et entreprirent de faire son éducation. Le cas nous intéresse d'autant plus, nous autres français, que les religieuses de Montréal vinrent en France s'informer des méthodes que l'inoubliable sœur Ste-Marguerite avait imaginées pour Marie Heurtin. C'est donc la méthode française qu'elles ont appliquée. Il paraît que les résultats furent excellents, qu'elles parvinrent non seulement à dompter le petit monstre qu'on leur avait confié, mais à découvrir en elle une remarquable délicatesse de sentiments. Malheureusement, Ludivine Lachance était poitrinaire. 7 ans après son éveil à la vie elle s'éteignait en 1918, âgée de 23 ans. Mlle Pitrois, qui nous fait connaître cette aveugle-sourde, nous renvoie au livre de Corrine Rocheleau, élève de l'Institution des sourdes-aveugles de Montréal qui est intitulé *Hors de sa prison*.

Nouvelles et Renseignements

— Depuis 1927 l'A. V. H. est intervenue officiellement à plusieurs reprises auprès des pouvoirs publics en vue d'obtenir que les aveugles civils soient exonérés des taxes dont on projette l'application aux appareils récepteurs de T. S. F. Les réponses reçues du Ministre et des rapporteurs parlementaires permettent d'espérer une décision favorable.

— En juillet dernier s'est réuni à la Persagotière (près Nantes) le deuxième *Congrès de la Fédération des institutions de sourds-muets et d'aveugles*, sous la présidence du sénateur Linyer, président de la fédération. Une quarantaine d'écoles étaient représentées. Parmi les questions étudiées au cours des séances, nous relevons celle-ci : examiner dans quelle mesure on donne à l'aveugle qui se destine plus spécialement à la carrière musicale, malgré la surcharge des programmes de l'enseignement professionnel, une culture intellectuelle plus intense et mieux appropriée à sa situation.

— Le 12 novembre dernier, l'Institution des Jeunes Filles Aveugles de Lyon-Vaise, tenue par les religieuses de Marie-Immaculée, a célébré le cinquantenaire de sa fondation. Cette commémoration a donné lieu à de touchantes solennités, que son Eminence le Cardinal Maurin, archevêque de Lyon ; Mgr Castellan, archevêque de Chambéry, et le Consul de Belgique à Lyon ont honorées de leur présence.

— Le 26 juin a eu lieu à Paris l'assemblée générale annuelle de la *Société des ateliers d'aveugles*, œuvre d'assistance par le travail. Le rapport du 46e exercice de cette société nous en fait connaître l'activité au cours de l'année 1928.

On sait que cette œuvre paye les brossiers aveugles au tarif syndical Elle estime à 2.000 fr. par an et par aveugle les suppléments de dépense occasionnés par la cécité : matière première gâchée, aide d'un voyant, etc. Elle signale la crise que traverse la brosserie à la main par suite de la concurrence croissante des usines. En dépit de tant de difficultés et de tant de charges la société a assuré du travail à plus de 30 ouvriers, dont 11 travaillent à domicile, et elle a entrepris 8 apprentissages. Elle a ouvert une cantine au siège des ateliers.

— On lit avec un vif intérêt le rapport annuel de l'excellent directeur de l'*Institution d'Illzach* près Mulhouse. Il insiste sur les difficultés financières en présence desquelles s'est trouvé son prédécesseur, M. Preiss, et dont l'Institution est loin d'être complètement sortie. Il nous intéresse à la vie morale de l'œuvre, et nous fait connaître individuellement les aveugles sortants et entrants. Sur 10 nouveaux en 1928 il n'y a eu qu'un enfant et deux adolescents ; tous les autres étaient des adultes. L'effectif des aveugles est d'environ 50 pensionnaires. Là-dessus le nombre des élèves n'est que de 10, alors que voici quelques années les classes comptaient la moitié de l'effectif. Le cours ménager introduit cette année pour les femmes a été accueilli avec enthousiasme. Les ateliers de brosserie, fabrication de balais, vannerie, chaiserie n'ont pas manqué de travail.

— M. Barrier, chanteur depuis trente-et-un ans à l'église Saint-François Xavier de Paris, vient de recevoir la médaille « Benemerenti », récompense décernée par le Saint-Siège pour longs et bons services. M. Marty depuis trente-neuf ans organiste du grand orgue de la même paroisse, a été en 1924 l'objet de la même distinction.

— Le peintre Jean-Julien Lemordant, aveugle de guerre, vient de faire construire 48, avenue du Parc Montsouris une maison fort artistique dont il a été lui-même l'architecte. Elle a été inaugurée le 25 juillet dernier par M. François Poncet.

— L'Association Valentin Haüy a reçu une liste fort utile des *pério-*

diques en Braille et des périodiques en noir relatifs aux aveugles, due à Mesdemoiselles Ida Hirch-Gifford et Ruth E. Wilson, et publiée par le bureau de recherches de l'American Foundation de New-York. On comprend de quel intérêt est cette liste pour se rendre compte du travail qui se fait dans le monde en faveur des aveugles. Le nombre des publications en Braille mentionnées est de 112, dont 51 en langue anglaise (26 en degré un et demi, 25 en degré 2), 28 en allemand, 13 en français.

Allemagne. — Une conférence de directeurs d'écoles, de professeurs et de techniciens s'est réunie à Halle les 31 mars et 1er avril derniers en vue d'examiner diverses questions relatives à l'enseignement de l'accordage des pianos. On a étudié à cette conférence trois points principaux : formation des accordeurs, durée de l'enseignement, examens de fin d'apprentissage. Sur le premier point, la commission estime que l'élève admis à l'apprentissage à partir de dix-sept ans, doit être préalablement initié aux premiers éléments théoriques de l'accord ; qu'il doit posséder une bonne instruction musicale, une solide culture générale, des connaissances commerciales appropriées (calcul, comptabilité, machine à écrire, etc.). Elle préconise en outre la publication en Braille d'un traité d'accord et la création de cours de perfectionnement pour les accordeurs exerçant déjà le métier. La majorité de la commission juge nécessaires et suffisantes trois années d'apprentissage. Pour les examens de fin d'apprentissage, elle adopte le règlement en vigueur à Berlin, mais écarte toute centralisation et propose l'institution de jurys locaux dont des clairvoyants feraient obligatoirement partie.

— On signale l'exploit remarquable d'un chien-guide : il a conduit de Berlin à Vienne son maître aveugle qui venait consulter un grand spécialiste de la capitale autrichienne. Il ne quitte jamais les grandes routes, nous dit-on, il s'arrête à tous les croisements, et il aboie quand il passe quelqu'un afin d'avertir son maître de l'occasion qui s'offre à lui de demander son chemin.

— **Angleterre.** — Nous avons déjà mentionné les éclaireurs aveugles en Angleterre. Voici qu'une section d'*éclaireuses aveugles* (girls-guides) s'est formée à la Royal Blind School. Elles sont 15, toutes âgées de 10 et 13 ans. En outre, des éclaireuses aveugles isolées reçoivent de leurs compagnes voyantes une assistance fort appréciée.

— Les directeurs du British Museum ont organisé des *démonstrations expérimentales* faites ces mois derniers au Museum d'histoire naturelle pour des enfants aveugles. Le *Times* rapporte que les enfants furent amenés de diverses institutions d'aveugles. Les résultats ont paru si intéressants que des mesures sont prises en vue de développer cette initiative.

On estime que les objets de collection exposés dans les galeries publiques ne peuvent pas sans danger pour leur conservation être mis entre les mains des enfants aveugles ; aussi on constitue des collections spéciales, où l'on fait figurer notamment des spécimens anciens dont la couleur est fanée. On espère pouvoir réserver une salle particulière à ces collections et aux démonstrations pour enfants aveugles.

— Le National Institute for the Blind met en vente des *boussoles* pour aveugles au prix de 10 shillings 6 pence.

— Le *National Institute for the Blind* a ratifié l'accord réalisé ce printemps au sujet de la *notation musicale* en Braille. Désormais, il appliquera intégralement dans ses publications la méthode adoptée.

On se félicite que, le nombre des signes modifiés ne dépassant pas 7, les 30.000 clichés qui ont été produits par le National Institute dans ces quinze dernières années demeurent parfaitement utilisables.

Argentine. — A Buenos-Aires les mendiants aveugles sont recueillis dans des asiles ; une bibliothèque Braille a été créée ; ainsi qu'un journal

de propagande en Braille et en noir, « La Luz ». En vue de la propagande également sont organisés de fréquents concours entre pianistes aveugles.

Australie. — Dans l'Etat de Victoria, l'association pour les aveugles a obtenu le transport gratuit des livres de sa bibliothèque à laquelle travaillent 142 copistes. Elle entretient un « *Seaside holiday home* » ou foyer de vacances au bord de la mer.

Chili. — Le Gouvernement se préoccupe de doter les aveugles d'un matériel scolaire suffisant ; d'autre part, une œuvre catholique de patronage, « Santa Lucia », dont les organisateurs sont venus chercher des directives en France, a été créée, ainsi qu'une Bibliothèque spéciale.

Chine. — A Shang-Haï s'est constituée une *Association* en vue de fournir de livres en Braille les aveugles de la Chine. On se propose de répandre surtout des livres chrétiens, et aussi du matériel permettant d'en imprimer sur place. Il n'y aurait encore qu'un millier d'aveugles en Chine initiés aux méthodes européennes ; les écoles feraient totalement défaut dans 7 provinces, et dans les autres elles seraient d'ordinaire très pauvrement équipées. On peut écrire au siège de l'œuvre : 3, route de Honkong, Shang-Haï.

Ecosse. — *Un nouveau Home pour femmes aveugles*, vient d'être fondé à Edimbourg. Plus de 40 femmes y résident déjà. Il y aura place pour le double plus tard, et l'on y acceptera des femmes de toute l'Ecossse. Cette nouvelle création est due à l'entente, parfaite ici comme dans toute la Grande-Bretagne, entre les œuvres privées et les autorités locales et gouvernementales.

— Le rapport annuel de la *Mission pour les aveugles du dehors* de Glasgow et de l'Ouest de l'Ecosse est un document intéressant. Entendez par l'expression « aveugles du dehors » ceux qui vivent en dehors des établissements consacrés aux aveugles. Les dépenses en leur faveur ont atteint 4.562 livres sterling dont les trois quarts proviennent de souscriptions volontaires, un quart de l'autorité locale. Le nombre des aveugles dont s'occupe la mission et qu'elle fait visiter est actuellement de 3.492

Equateur. — Sous l'impulsion de son Directeur, l'aveugle Alphonse Correa, l'Association des aveugles de l'Equateur, dont le siège est à Quitto, a obtenu du Gouvernement un certain nombre de faveurs appréciables, notamment la création à l'école professionnelle de Quitto de classes spéciales pour les aveugles, le transport à demi-tarif pour les élèves de ces classes, l'autorisation donnée aux aveugles de faire usage d'un sifflet lorsqu'ils ont à traverser une voie dangereuse.

Espagne. — Le décret décidant le placement des aveugles dans une « Résidence » spéciale continue à soulever de la part des intéressés les plus vives protestations, demeurées jusqu'ici sans écho. Cinq millions de pesetas ont été affectés par le Gouvernement à l'édification des bâtiments nécessaires.

Guatemala. — Au Guatemala a été érigée une école professionnelle pour les aveugles de quinze à quarante-cinq ans (Casa de Trabajos). Elle comprend sept sections. La première a pour but la recherche des aptitudes et l'orientation professionnelle des élèves ; la deuxième l'éducation physique et l'instruction générale ; la troisième forme des agriculteurs et des éleveurs ; la quatrième des travailleurs pour l'industrie et des artisans : la cinquième des commerçants ; dans les deux dernières le programme des études prévoit l'enseignement de la musique, du massage, de l'accordage des pianos, de la « mécanographie », de la pédagogie, etc. L'école cherche du travail pour ses anciens élèves ; elle envisage la création d'une caisse d'épargne et de mutualité servant de base à une société de secours.

Hongrie. — Du 3 au 9 août s'est tenu à Buda-Pesth, à l'occasion du 21e *congrès international d'espéranto*, le 8e congrès d'espérantistes aveu-

gles. Il a groupé 78 aveugles, plus 36 guides et professeurs qui les accompagnaient. 13 pays étaient représentés : Allemagne, Angleterre, Autriche, Bulgarie, Danemark, Finlande, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Suède, Tchéco-Slovaquie, Yougoslavie. On regrette qu'aucun délégué français n'ait été présent pour visiter la belle institution nationale où Karl Hérodek, le directeur bien connu de nos lecteurs, recevait et hébergeait les congressistes. On nous parle des kilomètres de couloir où les voyants se perdaient tout aussi bien que les aveugles. On a remarqué à la première séance la présence du docteur Félix Zamenhof, le frère de l'inventeur de l'esperanto.

Inde. — *Une Ecole nouvelle pour aveugles* vient d'être fondée à Madras par la « Madras Association for the Blind » (association de Madras en faveur des aveugles). On prévoit un emplacement pour 120 garçons et 90 filles.

Mexique. — On annonce la constitution à Mexico, sous la direction du poète et musicien aveugle Cimitri Davila, d'une « mission » pour l'assistance aux aveugles. Grâce aux efforts de cette œuvre, le Gouvernement a décidé la fondation à San-Salvador d'une école d'aveugles.

Palestine. — L'ordre de St-Jean de Jérusalem, qui entretient depuis bien des années un hôpital pour le traitement des maladies des yeux, a soigné l'année dernière 20.390 malades en 94.832 consultations. 3.504 opérations ont été pratiqués. Pour la première fois la clinique est restée ouverte toute l'année, avec 6 jours de consultation par semaine. Aussi ses bienfaits se sont beaucoup accrus. 70 % des cécités soignées étaient dues à la conjonctivite aiguë. L'épidémie de conjonctivite a été particulièrement grave cet été. D'autres cliniques comme celles de Gaza, d'Acre, ont soigné aussi de très nombreux malades.

Suisse. — Les voitures postales accordent désormais le demi-tarif aux aveugles voyageant pour leur travail, et aux guides qui les accompagnent.

Syrie. — *L'orphelinat d'aveugles* de Ghazir éduque principalement de jeunes arméniens. La musique y est en grand honneur : il y a un chœur, et un orchestre de 20 violons. 83 aveugles travaillent dans les ateliers à la fabrication d'objets de vannerie, de nattes, de paillassons. Une grande difficulté consiste dans la nécessité de faire venir d'Europe toutes les matières premières, à l'exception de l'osier et de la laine.

Nouvelle-Zélande. — Les aveugles qui désirent traverser une voie dangereuse sont invités à faire un signe convenu : élever une main droit au-dessus de la tête. Les chauffeurs sont avertis par là de la présence d'un aveugle.

Courrier de l'Association

La Musique chez les Aveugles

Causerie donnée au Radio-Paris le 6 septembre 1929 par Albert Mahaut

Il y a des personnes si convaincues que la perte de la vue appelle automatiquement un sens musical affiné, qu'elles vous demandent de très bonne foi si les aveugles de guerre ne sont pas devenus des virtuoses... Hélas non! Le fait de n'y pas voir n'implique aucun don compensateur. En soi, la cécité n'est qu'une diminution ; mais il appartient à qui en est atteint de faire de cette entrave un élément de force, de progrès et c'est pourquoi, s'il réagit, l'aveugle par quelque endroit peut se montrer supérieur à ce qu'il eût été avec ses deux yeux. Il a cherché dans son tréfonds et y a découvert des ressources cachées que l'obli-

gation de vivre l'a forcé à exploiter. La nature ne l'a donc pas doté spontanément, mais, par la nécessité de briser l'obstacle, il s'est enrichi.

Voici un enfant aveugle ; sauf la cécité, il est normal, moyennement doué comme tant d'autres. Nous le ferons admettre dans une école spéciale. Là, par la méthode Braille, il recevra une instruction générale ; mais surtout, on s'ingéniera à lui mettre en mains un gagne-pain. Est-il une carrière exigeant moins l'usage des yeux que la profession musicale? En conséquence, on s'assurera le plus tôt possible de son degré d'aptitude à la musique ; point n'est besoin de dispositions exceptionnelles pour réussir. Organisons dans nos écoles la culture intensive du piano, du solfège, de l'harmonie, du contrepoint, de l'orgue enfin, sur cent enfants pris suffisamment jeunes et entraînés à ce régime, enfants de provenance les plus diverses, les plus humbles, j'affirme que 75 au moins, même s'ils n'étaient pas des musiciens nés, deviendront de bons professionnels.

C'est ainsi que notre corporation d'aveugles comprend tant de musiciens, non qu'ils aient été tous prédestinés à l'art, mais parce que, sensibles aux perceptions auditives et exclus de si nombreux domaines d'activité, ils ont pu dans celui de la musique se mesurer avec leurs concurrents clairvoyants. S'acharnant au travail, les aveugles ont tout mis en œuvre pour les égaler. Leur succès s'affirme notamment dans la carrière d'organiste.

On sait que l'instruction des aveugles remonte à Valentin Haüy, en 1784. L'école qu'il créa est installée depuis 1842 dans un établissement magnifique, 56, Boulevard des Invalides. Il a servi de modèle à quantité d'établissements similaires, tant en France qu'à l'Etranger, et jusqu'en Amérique. Sur le sol français, nous comptons une trentaine d'institutions qui se consacrent à l'éducation des aveugles. Presque toutes mettent au premier plan de leur programme l'enseignement musical. Grâce à ces écoles de province, les jeunes aveugles, sans trop s'éloigner de leurs parents, peuvent trouver les moyens de s'instruire et de s'armer pour la vie.

Il est intéressant de signaler que dans l'enseignement donné aux jeunes aveugles, on s'applique à les dresser en vue d'une culture musicale étendue. Tous les élèves font à la fois des études instrumentales et des études techniques approfondies: Ils sont rompus au solfège théorique et pratique, à l'harmonie, au contrepoint et à la fugue, sans oublier l'histoire de la musique. Ces connaissances, jointes à leur talent d'exécutants, en font des musiciens beaucoup plus complets que nombre de professionnels clairvoyants, surtout ceux des petites villes où exercent de préférence nos aveugles.

Le jury qui siège chaque année à Paris pour délivrer le certificat d'aptitude à l'enseignement du chant dans les Ecoles de l'Etat est toujours frappé de la maîtrise des aveugles dans les épreuves techniques: dictées musicales, réalisation des basses et chants donnés, réponses aux questions sur la théorie de la musique, aussi enregistrons-nous de nombreux succès à chaque session d'examen.

Une autre particularité qui s'impose chez l'aveugle, c'est le développement de la mémoire. On sait l'obligation à laquelle il est soumis d'apprendre par cœur. Lisant avec ses doigts, il ne peut simultanément déchiffrer et exécuter. C'est son grand désespoir. Il y remédie en s'ingéniant à apprendre vite. Il en a d'autant plus de mérite que la musicographie Braille n'offre pas au toucher, comme le fait à l'œil la notation

en clair, la possibilité d'embrasser rapidement un ensemble. Tandis que dans vos partitions, tout est superposé: portées, accords, parties simultanées, dans nos livres, à nous, tout est aligné; il faut que le doigt parcoure chaque signe l'un après l'autre, et le lecteur n'arrive à concevoir un ensemble que par un effort d'analyse, de raisonnement. Pour vous, qui avez un système synthétique sous les yeux, apprendre par cœur n'est rien. Pour l'aveugle, c'est tout un travail. Il s'y donne courageusement, y passe des nuits s'il le faut, et ne supporte pas que ce désavantage nuise à sa carrière et restreigne son utilisation... A noter pourtant que l'orgue lui permet la simultanéité de la lecture et de l'exécution du plain chant. Le livre sur les genoux, l'organiste lit de la main gauche et donne une harmonie très suffisamment pleine avec la main droite et les pieds. C'est un vrai bonheur pour ceux qui ont de longs offices à accompagner. Certains aveugles sont même assez habiles pour lire d'une seule main paroles et musique à la fois, pouvant ainsi chanter et s'accompagner à première vue, plus exactement au premier toucher.

Nos musiciens ne quitteront l'école qu'après avoir tenu l'orgue à de nombreux offices dans leur chapelle, initiés aux secrets des chants liturgiques, principalement du grégorien. Ils sont entraînés à la direction des ensembles vocaux et instrumentaux. Ce n'est pas tout: pour les mettre à même d'enseigner la musique aux clairvoyants, un cours de pédagogie est organisé. L'apprentissage s'y fait en action. Munis de tableaux spéciaux, sous le contrôle d'un maître habile, tout grand élève aveugle est mis en contact avec un enfant voyant; il se charge de son éducation musicale, lui montre la notation en clair, le met au piano, el fait déchiffrer; apprend sans y voir à suivre le doigté de son petit élève et à surveiller sa tenue. L'aveugle, professeur de clairvoyants!... Cela paraît extraordinaire; cela existe pourtant et cela réussit.

Les éducateurs des aveugles ont donc pour grand souci de diriger l'enseignement de leurs élèves d'une façon pratique en vue des besoins de leur future carrière. Mais instruire l'aveugle n'est rien à côté de la grosse difficulté de le mettre à même d'utiliser son instruction, une fois sorti de l'école. L'heure où l'aveugle quitte ses maîtres pour entreprendre le grand combat est l'heure la plus angoissante de sa vie: il est armé, il a confiance. Cependant, s'il est seul, il reste impuissant. Prêt à tenir un orgue, à donner des leçons de musique, trouvera-t-il un poste, des élèves? S'il rentre dans le milieu rural auquel il appartient le plus souvent, il se rouille, et l'effort de dix années d'étude est rendu stérile. Il faut le déraciner, l'installer dans les meilleures conditions possibles. C'est aux œuvres de patronage d'y pourvoir. Deux s'y emploient avec infiniment de succès: la société de patronage des Anciens Elèves de l'Institution Nationale des jeunes aveugles, dite Société de Placement et de Secours, 56, Boulevard des Invalides, pour les musiciens sortis de cet Etablissement, et l'Association Valentin Haüy, 9, rue Duroc, pour les élèves des autres écoles. Ces deux œuvres se concertent et s'entrepénètrent. Elles mettent à la disposition de leurs pupilles leurs relations, leur influence et leurs ressources financières, choses qui manquent presque toujours à nos débutants, et sans lesquelles ils ne pourraient rien faire.

Des relations, il en faut partout, et d'abord pour être informé des postes disponibles: ici, un maître de musique disparaît et laisse une clientèle; là, une nouvelle cité industrielle s'élève, appelle de nombreuses populations, on cherche un bon professeur... Dans toute la

France nous avons des amis qui surveillent; le moment venu, ils nous disent: « Venez, le terrain est propice. » Aussitôt nous accourons, examinons sur place les chances du succès, les conditions d'existence, et nous choisissons parmi nos candidats encore libres celui dont la valeur générale et professionnelle s'adaptera le mieux aux ressources de l'endroit. Mais que de dépenses il faut pour lancer notre homme!... Je vous assure que nous touchons trop vite le fond de nos caisses. Outre un équipement comprenant trousseau, livres, instruments, nous devons solder les inévitables déficits des premiers mois. Chacun sait qu'un orgue ne nourrit pas son homme. Tout repose, au fond, sur une clientèle qui vient lentement ; pour la former il faut des démarches, de la propagande, enfin du temps. Pour vous donner une idée des résultats de notre patronage, voici des chiffres portant seulement sur les anciens élèves de l'institution Nationale et donnés par M. Philippe Thomas dans un récent rapport; durant la période des quarante dernières années, de 1889 à 1928, sont sortis de l'institution Nationale, ayant normalement terminé leurs études, 625 aveugles hommes, environ quinze par an. Sur ce nombre, plus de cinq cents (dont 260 mariés) aidés à leurs débuts, arrivent aujourd'hui à pourvoir eux-mêmes à toutes leurs charges sans aucun secours. Sur les 125 autres, beaucoup se suffisent partiellement. Il n'y a que douze hospitalisés, et encore, pour la plupart, trouvent-ils le moyen de travailler. Si l'on considère que ces chiffres ne visent que [illegible] élevés au Boulevar des Invalides, sans tenir compte des élèves des autres écoles françaises, on sera convaincu de la valeur sociale de notre effort.

Dans la carrière musicale, on comprend assez souvent la profession d'accordeur de pianos. Cette dernière branche offre une telle ressource aux aveugles que, tous, vous auriez été surpris de ne pas l'entendre mentionner ce soir. N'oubliez pas nos accordeurs et utilisez leurs services si appréciés.

Nos jeunes filles musiciennes, non comprises dans la précédente statistique, ont aussi une mission très utile à remplir. Accueillies par de nombreuses maisons d'éducation publiques ou privées, à l'usage des clairvoyantes, naturellement, elles assurent toute la vie musicale de l'établissement, enseignent piano, solfège et violon, pourvoient aux offices religieux et aux récréations musicales. Je ne puis vous dire combien elles sont aimées de leurs élèves et appréciées dans leurs pensionnats. Elles y vivent internes et y trouvent les conditions d'existence les mieux adaptées à leurs besoins physiques et moraux. Précisément, à cette époque de l'année, nous attribuons à nos candidates disponibles les postes qui nous sont offerts. Si vous connaissez la moindre école en quête d'une bonne musicienne, c'est le moment d'en aviser l'association Valentin Haüy.

L'association Valentin Haüy, qui embrasse toute la question des aveugles, a dans ses nombreux services une section pour le patronage des enfants. Elle fait ainsi le recrutement de nos futurs musiciens, et si d'aventure, vous aviez connaissance d'un aveugle non éduqué et encore éducable, ne manquez pas de le signaler au secrétariat de l'Association Valentin Haüy.

Il me resterait beaucoup à dire sur les bienfaits de nos œuvres de patronage. J'arrête seulement votre attention sur ce dernier point du plus haut intérêt: le succès de nos musiciens dépend de la facilité qu'ils ont à se procurer rapidement la musique dont ils ont besoin pour

l'exercice de leurs fonctions. L'Association Valentin Haüy a créé à leur usage la Bibliothèque Musicale. Elle fait transcrire en Braille et imprimer tout ce qui est nécessaire à nos organistes et professeurs. Plain-chant, musique sacrée, musique profane, œuvres des maîtres anciens et modernes, méthodes, solfèges, tout est là, vendu, prêté, souvent donné. Sans ces richesses, l'aveugle, fût-il le plus capable des artistes, perdrait tous ses avantages. Aussi sommes-nous toujours en quête de bons copistes en musique. Malgré la difficulté de la musicographie Braille, nous avons de très habiles transcripteurs, mais nous en appelons toujours de nouveaux.

Quelle merveille que le Braille! Songez qu'il a libéré l'aveugle; il lui a ouvert les plus beaux horizons. Non seulement il a permis à des milliers d'infortunés de mener une honnête existence, mais il a fait éclore de grandes vocations musicales. Parmi les aveugles, il en est quelques-uns de particulièrement doués, qui deviennent des maîtres dans toute l'acception du mot.

Lorsque Valentin Haüy eut éveillé dans l'âme des aveugles des désirs, des aspirations, le besoin d'agir, d'apprendre et de vivre, des natures supérieures se révélèrent. Rien n'est plus impressionnant que la joie des premiers élèves d'Haüy découvrant dans le domaine des sons leur véritable voie. Dès lors, la Providence nous envoya des hommes prédestinés, des musiciens de race. C'est sous la poussée de leurs instincts musicaux que, dans les écoles d'aveugles, la musique prit un si grand essor.

Déjà en 1830 (les bons organistes clairvoyants étaient rares à cette époque), on réquisitionnait les aveugles pour la tenue des orgues dans les plus grandes églises de Paris. Les aveugles commencèrent à prendre conscience de leur valeur artistique; ils allèrent de l'avant, voulurent percer. Les portes du Conservatoire National s'ouvrirent à eux. Chaque génération d'élèves eut ses sommités musicales, un talent engendrant souvent un talent supérieur à celui qui l'avait précédé: Gauthier, Roussel formèrent Louis Lebel et Victor Paul, et ceux-ci, Adolphe Marty qui, à son tour, forma toute une pléiade de jeunes maîtres lesquels font autorité, non plus seulement dans le monde des aveugles, mais dans le monde musical tout entier. Ils sont, en effet, devenus des chefs d'école dans les classes de clairvoyants. Qui niera l'influence décisive de Louis Vierne sur la pédagogie de l'orgue? Comme suppléant d'Alexandre Guilmant à la classe d'orgue du Conservatoire, il eut pour élèves les grands premiers d'aujourd'hui. Jacob, Joseph Bonnet, Marcel Dupré passèrent par ses mains. André Marchal, lui aussi, a conquis une notoriété indiscutée et compte à son actif des élèves pleins d'avenir.

Même succès dans la pédagogie pianistique: l'aveugle Raymond Thiberge n'est-il pas l'émule d'Hortense Parent, de Blanche Selva? Ses méthodes font la loi dans de nombreux cours de piano, et sa compétence lui a valu une chaire à l'Ecole Normale de musique instituée depuis quelques années.

Succès aussi dans le domaine de la composition: après les œuvres de nos premiers maîtres qui ont ravi notre enfance, mais n'ont pas franchi les murs de nos écoles, ont paru des œuvres dont l'édition s'est emparée. Les mélodies de Jacques Brès, publiées chez Joubert, ont eu une certaine vogue. Chavagnat a été joué et chanté dans nombre de salons. Joséphine Boulay a composé des chœurs charmants.

Marty, Vierne, déjà cités, ont considérablement enrichi la littérature de l'orgue. Vierne excelle dans de multiples formes de la composition;

sa réputation est mondiale. D'autres ont même affronté le théâtre, tel Emile Trépart, et non sans succès. Dans un genre plus populaire, qui n'a entendu le chansonnier aveugle René de Buxeuil? Je ne puis énumérer toutes les célébrités du monde des aveugles. Je termine, pourtant, par un auteur couronné dans des conditions assez curieuses:

A l'occasion du centenaire de Schubert, la Colombia Phono ouvrit un grand concours international de musique. Il s'agissait de présenter une œuvre dans l'esprit de la Symphonie inachevée du maître allemand dont on célébrait la mémoire. Pour la zône France, Suisse, Belgique (le concours comprenait dix zônes) un des deux élus fut un aveugle, Gustave Guillemoteau, organiste de Saint-Raphaël. Sous la plume du Comte de Miramon Fitz-James, a paru dans le « Gaulois » un émouvant article sur cette production et les conditions dans lesquelles elle a vu le jour. Veuillez rester à l'écoute ; dans deux minutes, vous entendrez cette œuvre superbement enregistrée au disque Colombia.

La musique tient donc une place considérable dans la destinée des aveugles. Elle a illuminé leur vie. A beaucoup d'entre eux, elle a offert des moyens d'existence qui ont changé les mendiants d'autrefois en hommes utiles et considérés ; à quelques sujets d'élite, elle a permis de prendre rang parmi les maîtres de l'art. Retenez-le et tirez-en des conclusions pratiques : puisque les aveugles sont de bons musiciens de carrière, une ressource pour la musique d'église et pour l'éducation de la jeunesse, faites appel à leur talent en [illegible] possible. Et, en échange des services qu'ils pourront vous rendre, ayez à cœur de faciliter les œuvres qui les soutiennent. Enrôlez-vous dans ces œuvres à un titre quelconque, comme souscripteurs, comme copistes de Braille (lettres ou musique), comme correspondant.

Hésitez-vous sur la nature de votre collaboration, bornez-vous à signaler votre bonne volonté à l'Association de Valentin Haüy. Ecrivez-nous : « je suis votre ami » ; où que vous soyez, nous saurons tracer votre besogne. Il nous faut des correspondants partout. Adieu, mes chers auditeurs connus et inconnus.

Me sera-t-il donné de vous retrouver autrement que par la féérie des ondes ? je l'espère et en aurais grande joie.

Nouvelles diverses

Pour les aveugles et les faibles de vue. — L'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, 9, rue Duroc, à Paris, s'est préoccupée des adaptations à apporter à l'appareil du téléphone automatique, afin qu'il puisse être manipulé, sans risque d'erreur, par les aveugles et les faibles de vue. Comme on le sait, la pièce principale de cet appareil est un disque, percé de trous, au centre duquel sont inscrits des chiffres et des lettres, dont chaque groupe correspond à un trou. Les personnes dont la vue est trop faible pour distinguer ces caractères se trouvent embarrassées pour manipuler cet appareil.

1° La commission d'études de l'Association Valentin Haüy a étudié, au printemps dernier, le moyen de rendre l'appareil manipulable par un aveugle. Elle a fait réaliser une couronne métallique qui peut être fixée autour du disque tournant, et sur laquelle sont inscrits, en caractère Braille, en relief ponctué, très lisibles au doigt, les dix chiffres dont chacun correspond à un trou. Cet appareil a été présenté à M. Scapini, qui l'a jugé satisfaisant, et, transmis pour étude à l'administration des P. T. T., il est sur le point d'être admis par elle, un rapport favorable ayant été présenté sur la question ;

2° L'Association Valentin Haüy a publié, en Braille également, une description de l'appareil et la manière de l'utiliser ;

3° Elle a réalisé un tableau métallique sur lequel est indiqué à quel groupe de lettres correspond chaque chiffre. Exemple : 2 correspond à A B C, 3 à D E F, etc... ;

4° En vue d'éviter les tâtonnements qui pourraient résulter de la recherche de la correspondance entre chiffres et lettres, elle a publié un tableau qui permet de substituer l'appel de trois chiffres à l'appel de trois lettres qui leur correspondent. Ainsi, pour appeler Ségur 09.80 (numéro de l'Association Valentin Haüy), au lieu de former S-E-G 09.80, on formera 734, 09.80 : les chiffres 7, 3, 4 correspondant à S-E.G.

On trouve en vente à l'A. V. H. une notice en Braille sur l'emploi du téléphone automatique (prix 1 fr. 25) et un tableau des centraux de la région parisienne avec chiffres correspondants (prix : 0 fr. 50).

— Le catalogue des ouvrages de littérature musicale possédés par la Bibliothèque Braille se trouve à cette bibliothèque en un volume que les lecteurs peuvent consulter sur place. Nous espérons qu'ainsi nos musiciens pourront mieux profiter des moyens de culture que nos dévoués copistes mettent à leur disposition.

— A propos de l'annonce d'un appareil réalisé à Milan pour permettre à tous les compositeurs aveugles d'écrire la musique avec portées, M. Guilbeau qui, comme on le sait, a fondé le Musée de l'A. V. H., nous signale qu'il se souvient d'avoir entendu parler d'un appareil analogue conçu par Louis Braille. Les recherches de M. Guilbeau pour découvrir la machine de Braille sont demeurées infructueuses. Peut-être cependant, nous dit-il, existe-t-elle quelque part. Si quelque typhlophile en avait connaissance, l'A. V. H. lui saurait grand gré d'en informer [illegible] qui s'efforce de grouper tous les appareils et tous les objets construits pour les aveugles ou par les aveugles.

— A l'exposition universelle de Barcelone, un grand prix a été décerné à
A l'exposition universelle de Barcelone, un grand prix a été décerné à
l'Association. En outre le jury a attribué des diplômes d'honneur à MM. le comte H. de Marcieu et P. Villey ; une médaille d'or à M. Renaux ; des médailles d'argent à M[lle] Chain, MM. Delarue et Desselas.

— Beaucoup de personnes s'intéressent au développement de la typhlophilie dans l'Amérique du Sud qui semble être en période d'évolution. Elles demandent souvent des renseignements à l'Association Valentin Haüy. Nous croyons devoir leur signaler que l'ouvrage de M. P. Villey, « L'aveugle dans le monde des voyants » vient d'être traduit en espagnol par Joaquin de Aguilera y Osorio. Cette traduction est éditée en espagnol ria y casa editorial Hernando (à Madrid, Arenal II). Le « Monde des aveugles », du même auteur, est en cours de traduction à son tour.

Le Gérant : J. ROBERT.

IMPRIMERIE CAENNAISE, 16, rue Froide, Caen. — Tél. 0.80